

EBAUCHE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ART DE PAIX

Penser la paix comme stratégie

SOMMAIRE

Introduction par Pierre Calame

Plaidoyer pour une ébauche par Claire Moucharafieh.....	p. 1
I. PRÉVENTION DES CONFLITS.....	p. 9
I. 1. Prévention des conflits et société : pratiques de la coexistence.....	p. 13
I. 2. Prévention des conflits et effectivité du droit.....	p. 33
I. 3. Prévention des conflits et satisfaction des besoins économiques essentiels.....	p. 41
I. 4. Prévention des conflits et action politique.....	p. 51
II. ENRAYER LA GUERRE : DE LA SOLUTION MILITAIRE À LA SOLUTION POLITIQUE.....	p. 65
II. 1. Analyse des racines des conflits, de la violence et de l'oppression.....	p. 69
II. 2. Faire appliquer le droit humanitaire.....	p. 85
II. 3. Enrayer la guerre : Interventions de la société.....	p. 89
II. 4. Enrayer la guerre : Interventions des Etats et de la communauté internationale.....	p. 111
III. SORTIE DE GUERRE OU DE DICTATURE / TRANSITION POLITIQUE ET RECONSTRUCTION.....	p. 123
III. 1. Mesures d'urgence pour la restauration des droits humains fondamentaux.....	p. 129
III. 2. Reconstruction de la société.....	p. 155
III. 3. Reconstruction des institutions et de pouvoirs légitimes.....	p. 191
III. 4. Reconstruction des infrastructures et des activités économiques.....	p. 203
III. 5. Aide et coopération internationale à la reconstruction.....	p. 205
IV. LA CONSOLIDATION D'UNE PAIX JUSTE ET DURABLE.....	p. 219
IV. 1. La transformation de la société.....	p. 225
IV. 2. Régulations politiques et construction de l'Etat de droit.....	p. 283
IV. 3. Pacification des relations internationales.....	p. 305
IV. 4. La construction d'une économie de paix.....	p. 317

POUR EN SAVOIR PLUS	p. 341
Annexes.....	p. 347
annexe 1 : titres des fiches sélectionnées.....	p. 349
annexe 2 : index des mots-clés Dph des fiches sélectionnées.....	p. 355
annexe 3 : mots-clés internes (classement par sous-chapitres).....	p. 365
annexe 4 : répartition des fiches par fréquence géographique.....	p. 369
annexe 5 : classement des mots-clés Dph par aires géographiques	p. 371
annexe 6 : répertoire des auteurs, organismes et personnes-ressources.....	p. 381

EBAUCHE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ART ET DE LA PAIX

Préambule

Construction d'un art de la paix. Art de la sauvegarde et de la construction de la paix. Avez-vous songé qu'il y a des mots pour décrire l'art de la guerre – la polémologie ou science des conflits, la stratégie ou art de conduire des armées – mais qu'il n'y en a pas pour décrire ce qui nous est ou devrait nous être le plus cher : la sauvegarde de la paix, la construction de la paix. Comme s'il n'y avait rien à savoir ! Comme si c'était facile de sauvegarder la paix ! Comme s'il était facile, une fois les armes silencieuses, de reconstruire une société déchirée par les haines, meurtrie dans son corps et plus encore dans son âme !

Depuis quelques années nous avons essayé de contribuer à réunir les éléments, les rudiments d'un art de la paix. Pas en faisant des grands discours. En partant de l'idée que cet art existe, enraciné dans l'expérience humaine, mais éparpillé aux quatre coins des mémoires et des continents. Et nous nous sommes mis en tête d'assembler progressivement ces morceaux épars, de les mobiliser au service de ceux qui sont mis par l'histoire au défi et en demeure de construire leur propre paix, de mettre fin si possible à l'engrenage de la haine. Pour qu'ici ou là soit réalisée la prophétie « ils ont transformé les épées en soc de charrue ». Sans l'illusion lyrique d'une paix universelle et éternelle mais pour que recule là et maintenant, sans doute provisoirement, la perspective du prochain drame. Pour que le cessez le feu soit autre chose qu'une parenthèse dans l'enchaînement des massacres. Pour que la prévention de la guerre prenne le pas sur la réparation de ses ravages.

Oui, nous disons qu'il y a pour construire la paix des choses à savoir et à transmettre. Que faire de l'expérience des autres ? A quel moment est-elle utile ? Avant, pendant, après ? Nous avons découvert qu'il n'y a jamais de « bon moment » pour préparer la paix. Avant le cessez le feu, c'est trop tôt, chacun cherche à l'emporter sur l'autre et cette passion efface la perspective de l'avenir. Et après le cessez le feu, c'est trop tard pour réfléchir. Les urgences sont là qui se pressent : les réfugiés, les infrastructures, l'état à reconstruire, l'alimentation à assurer, l'économie à remettre en marche. Le court terme, une fois encore, dans sa prégnance efface le long terme. Alors il faut, de l'intérieur ou de l'extérieur, arriver à créer ces moments privilégiés où l'on peut suspendre provisoirement le temps pour penser l'avenir, pour penser la construction de la paix.

Nous avons, avec nos modestes moyens, tenté à plusieurs reprises de créer ce moment suspendu où tout est possible, où l'on peut écouter les cœurs et se mettre à rêver l'avenir. La dernière fois c'était au Rwanda, en Octobre 1994. Le génocide s'était achevé (ou interrompu ?) trois mois seulement auparavant. Avec le nouveau gouvernement, avec les ligues des droits de l'Homme et les ONG de développement, nous avons organisé à Kigali un séminaire d'une semaine pour permettre aux

Rwandais d'esquisser une stratégie à partir de dix défis majeurs qu'ils avaient identifié pour la construction de LEUR paix. Et nous nous sommes donnés, à nous les non Rwandais, à nous qui ne connaissions pas le pays, à nous qui n'avions pas perdu nos familles, un objectif très simple : leur apporter, pour chacun de ces dix défis, un peu de l'expérience humaine ». En un mois, mobilisant nos amis, nos partenaires, nos connaissances, nous avons réuni plus de 70 « histoires » – échecs ou réussites ou un peu des deux – de la manière dont à tel moment, à tel endroit, « on » s'était affronté à ce défi. Et ils étaient plus de 30 venus bénévolement du Cambodge, du Zimbabwe, du Chili, de Palestine, de la France passer une semaine de leur vie dans ce Rwanda qu'ils ne connaissaient pas, dans ce Rwanda où ils ne viendraient sans doute jamais plus, pour témoigner de ce qu'ils avaient vécu ou de ce qu'ils avaient tenté ; porteurs d'une petite parcelle d'art de paix. Et tous ceux qui se sont ainsi voulu simples messagers en seront marqués pour leur vie.

Un an après, nous avons voulu faire le point. Depuis quelques années nous avons développé un réseau international d'échange d'expériences : DPH – dialogues pour le progrès de l'humanité –. La banque d'expériences compte à la fin de 1995 environ 5000 fiches sur les sujets les plus divers... mais la construction de la paix ne fait-elle pas appel aux sujets les plus divers ? Claire Moucharafié, impliquée personnellement depuis longtemps dans la construction de la paix dans sa proche région d'origine, le Liban, la Palestine, a accepté d'être la spéléologue de cette banque d'expériences, l'orpailleuse des paillettes d'art de la paix mélangées à des questions d'éducation, de développement, de santé, d'économie, de politique. Et elle a assemblé tout cela dans le présent document.

Une ébauche. Il ne s'agit bien là que d'une ébauche tant nous nous savons loin du but. Mais une ébauche tout de même, avec des « histoires » en provenance d'une soixantaine de pays, parlant de prévention, parlant de mémoire, parlant de reconstruction. Une ébauche c'est-à-dire une invitation à aller plus loin ensemble. A construire un réseau international de travail et d'échange. A mieux mobiliser, là où l'histoire hésite entre la guerre et la paix, les mots et les actes politiques qu'il faut pour tenter de faire pencher du côté de la paix la balance du destin. Une invitation aussi à construire ces mots : comme vous le verrez les « mots clé » des fiches retenus sont très nombreux. Petit à petit, précisément, une vision d'ensemble s'ébauche qui nous conduira à créer de nouveaux mots clés qui cerneront un peu mieux les contours de cet indispensable art de la paix.

Claire y a mis son intelligence, son ardeur et sa passion. Qu'elle en soit ici remerciée.

Pierre Calame

Plaidoyer pour une ébauche

Un projet de construction de la paix à l'échelle planétaire, cela peut faire sourire : une ambition titanesque pour une issue incertaine. Chantier en perpétuel mouvement, aux contours imprécis, aux actions difficilement évaluables, il suppose à la fois volonté, moyens, alliances, investissement à long terme et stratégie commune. Le programme « Paix » de la FPH, qui n'existait que ponctuellement jusqu'en 1991 au travers de l'appui à quelques initiatives, aurait pu flancher devant l'ampleur du défi ; mais le choix de se structurer autour d'une idée forte – la collecte et l'échange d'expériences – qui a trouvé son point d'orgue dans le séminaire de Kigali (octobre 1994) a permis de consolider une méthode de travail. Aucune solution n'est transposable d'un pays à l'autre mais des problèmes fondamentaux semblables se retrouvent partout et les enseignements tirés d'échecs ou de succès partiels peuvent servir. Lorsque les armes se sont tues, les acteurs de la paix à construire doivent pouvoir bénéficier de l'expérience des autres, de ces bouts d'intelligence collective, de ces fragments de mémoire commune de reconstruction trop souvent inaccessibles car éparpillés ou non formalisés.

Après l'urgence dramatique qui avait entouré la rencontre au Rwanda et afin que l'ensemble de ces matériaux bruts d'un « art de la paix » puisse être transmissible à d'autres, il fallait marquer un temps de recul. Un travail de fourmi de réécriture et d'indexation ainsi qu'un effort de structuration devenaient urgents. Tel fut le premier objectif du présent dossier. Il en vise deux autres :

1. proposer une lecture photographique de l'existant¹ en sélectionnant les meilleures fiches d'expériences de la base de données DPH sur les différentes facettes de la paix, de manière à la valoriser.
2. élaborer une typologie cohérente et globale permettant a) d'organiser et de mieux utiliser les matériaux d'information ou de réflexion existants sur la construction de la paix, b) proposer des pistes pour l'avenir qui puissent, à terme, devenir des programmes de travail.

De la complexité du programme « Paix » de la FPH

Tous les programmes de la Fph sont nés de l'accumulation de questions récurrentes dans les échanges avec ses partenaires. Seul, le programme « Paix » fait exception à la règle : ce qui préside à sa création est la prise de conscience que la construction de la paix constituait un immense défi et que le constat de cette question était rarement identifiée comme une « préoccupation majeure », notamment pour une majorité d'ONG de développement. Huit ans après le démarrage du programme, l'absence de partenaires spécifiques qui s'identifient d'abord comme « faiseurs de paix », à l'exception notable des Amis d'une école de la paix à Grenoble et du CINEP (Colombie) en partenariat avec le CCFD, montre bien la difficulté d'appréhender cette problématique, encore trop neuve dans les esprits, ou trop vaste.

Sans doute reste-t-il à élucider (et à décliner) le mot « paix ». Un mot fourre-tout, toujours défini par la négative : l'absence de conflits, ou par opposition à la guerre, comme s'il renvoyait à une utopie nébuleuse impossible à cerner. Il faut donc désigner les valeurs qui sous-tendent l'état

¹ La base DPH (Dialogues pour le progrès de l'Humanité) est l'outil commun d'un réseau international d'échange d'expériences qui a démarré en 1987 et constitue maintenant une confédération de réseaux associés, à dominante thématique ou géographique s'intéressant à des sujets très divers, tels les liens entre culture et développement, la lutte contre l'exclusion sociale, l'habitat, la communication, l'agriculture, etc..

de paix et qualifier le « projet » : au minimum, la volonté d'individus et de groupes humains, avec une histoire, des intérêts et des cultures différentes, de vivre ensemble et de résoudre les inévitables conflits, petits et grands, par une voie pacifique. Il faut aussi mettre des mots sur les pratiques et les politiques qu'implique un tel projet, identifier la symbolique à laquelle il renvoie, comprendre les processus... C'est bien à une « reconquête » du sens qu'il faut s'atteler, tant il est vrai qu'il ne peut y avoir de stratégie sans sujet ni objectif. Car la stratégie est toujours stratégie de quelqu'un ou de quelque chose. Il n'existe pas de stratégie absolue, providentielle, qui correspondrait à quelque dessein abstrait et qui s'imposerait catégoriquement aux mortels, hors de toute histoire et de toute configuration sociale précise. Si l'identification du projet « construction de paix » est indispensable, elle serait incomplète sans une tentative de compréhension des causes, des formes et du fonctionnement de la violence et de la guerre, car le sujet est double : il ne s'agit pas d'un côté d'élaborer une stratégie à long terme pour la paix et de l'autre de réfléchir à l'origine de la violence et aux moyens de la résoudre ou de la dépasser. C'est un travail d'ensemble, dialectique.

Par ailleurs, il faut être prudent sur un autre débat : examinons par exemple comment les situations de non-droit, ou les tendances lourdes à la déréglementation et à la dérégulation sociales sont potentiellement sources de conflit. Rappeler cela nous aide à voir que le conflit n'implique pas forcément agressivité et violence. Il est des luttes et des conflits porteurs de dynamiques positives. La violence, telle qu'elle retient notre attention, n'intervient qu'à partir du moment où l'on fait peser une menace sur l'autre ou qu'il y a dégradation de l'humanité de l'autre et atteinte à sa dignité. Il faut aussi garder une vigilance critique par rapport à « l'idéologie de l'harmonie ». Il n'est qu'à regarder comment la violence peut être enracinée dans les sociétés dites « en paix ». Niant cette réalité du conflit, une idéologie de l'« harmonie », ne fait qu'en occulter l'expression et de ce fait peut barrer la route à toute action préventive.

Proposer un canevas intelligible

Pour illustrer les diverses facettes de la paix à construire encore faut-il en avoir une vision globale. La Fondation a bien parrainé la conférence Ethiopie de juin 1991 et le séminaire de Kigali sur la reconstruction d'octobre 1994, servi d'appui aux rencontres « Partenaires de paix » organisées par le CCFD, s'est enrichie de la réflexion-action de ses partenaires majeurs – le CINEP en Colombie sur la violence et les Amis d'une Ecole de la Paix à Grenoble sur l'éducation à la paix et la conversion de l'armement. Grâce à cette accumulation progressive, elle a affiné sa méthode de recueil et d'échange d'expériences, jeté des hypothèses de travail, dégagé des convictions, mieux circonscrit les problèmes essentiels, réuni quelque 200 fiches de témoignages. Mais le tout restait dans le désordre, parcellisé et éclaté. Restructurer, rationaliser et compléter ces « bouts » d'intelligence collective de manière à se doter d'un canevas intelligible qui puisse devenir, à terme, un véritable programme de travail était un préalable... et une gageure.

La typologie que j'ai proposée n'a aucune prétention systémique : elle n'est pas un programme, encore moins un projet de société. Il s'agit simplement d'une première ébauche, sous-tendue par une grille de lecture forcément subjective, avec ses points faibles, ses distorsions inévitables et ses faiblesses de formulation. Mais elle a le mérite d'exister et de constituer une nouvelle étape dans l'effort de structuration. Aussi, cette classification a vocation à être retravaillée, affinée, complétée, voire repensée, puisque son objet est d'aider à appréhender le réel.

A l'origine de cette typologie, il y a une démarche empirique, dont le point de départ est l'accumulation de questions récurrentes surgies lors de l'organisation de rencontres parrainées ou soutenues par la Fondation. Mais il est rapidement apparu que les questions retenues pour chacune

de ces rencontres avaient leur logique propre, répondant aux besoins spécifiques définis par les partenaires locaux en fonction de contextes historiques précis – en l'occurrence les périodes de transition et de reconstruction, lorsque les armes se sont tues – et qu'une simple synthèse de l'existant serait insuffisante.

De même, le classement thématique élaboré par Fondation – reconstruire la société et les hommes, reconstruire l'Etat, reconstruire l'économie – certes valable pour le long terme, s'est avéré insuffisant pour recouvrir l'ensemble des dynamiques de construction de la paix.

Après moult tâtonnements, le choix retenu pour classer les fiches d'expériences privilégie, classiquement, un découpage chronologique : avant, pendant, après (court et moyen terme), après (long terme). Quatre grandes têtes de chapitres : 1) Prévenir les conflits ou comment intervenir avant que la violence et la décomposition sociale ne se généralisent ou ne dégèrent en guerre ouverte ; 2) Enrayer les conflits ou comment contribuer au passage de la solution militaire à la solution politique ; 3) Sortir de la guerre ou de la dictature ou comment opérer une transition politique et mener à bien les efforts de reconstruction ; 4) Consolider une paix juste et durable.

Des limites de toute classification...

Tout découpage, fût-il guidé par un souci de rationalisation, de structuration et de production de sens est forcément réducteur, voire arbitraire, face à la complexité du réel. L'interdépendance croissante des déséquilibres actuels exige plus que jamais le décloisonnement. Aussi, la plupart des lignes de force proposées ne s'excluent pas l'une l'autre et auraient pu figurer dans plus d'un chapitre (cf. p. 7 et 8 ; A,B,C,D...). L'étude de leurs relations reste entièrement à faire – un exemple : quelles relations y a-t-il entre la lutte contre l'impunité, la consolidation d'une mémoire commune et les processus de réconciliation, en matière de prévention des conflits, ou de conduite d'une stratégie durable de paix ? – De même, un découpage platement séquentiel et chronologique rend bien peu compte de la dialectique guerre/paix et des interactions multiples : lorsque les armes se sont tues, les urgences de la reconstruction et la multitude des problèmes posés ne permettent souvent plus la mise en place d'une stratégie à long terme si les « germes » de la paix à bâtir n'ont été ni pensés ni ancrés dans des pratiques – bien avant la fin de la guerre. Il n'y a donc jamais la guerre, puis la paix, laquelle n'est jamais acquise.

D'aucuns souligneront avec raison que la prévention, comprise comme stratégie, est la « raison d'être » du chapitre IV « Consolidation d'une paix juste et durable ». Certaines thématiques (mémoire, système de représentations) se retrouvent en effet aussi bien dans le chapitre I que dans le chapitre IV. De même, l'éducation aux droits de l'homme, à la démocratie ou à la non-violence, outre le fait d'affirmer un ensemble de valeurs et une pratique – l'apprentissage du respect de l'autre et du « vivre ensemble » – n'a-t-elle pas une fonction principale préventive ? J'ai néanmoins tenu à distinguer l'action préventive « préservative » (chapitre I) – ensemble de moyens politiques mis en œuvre dans l'immédiat et le court terme pour prévenir l'éclatement de la violence physique – de la stratégie préventive « curative » (chapitre IV), qui passe par une transformation culturelle en profondeur sur le long terme. En effet, il y a bien deux temps et la méconnaissance de cette dualité induit trop souvent une action d'anticipation dramatiquement défailante : les guerres, les massacres, les agressions, les incitations à la haine, les entreprises de déshumanisation de l'Autre se préparent, progressent d'abord dans les têtes, avant d'exploser sur le terrain. Il faut donc être à même de traquer tous les signes annonciateurs pour développer diplomatie préventive et moyens politiques et économiques de dissuasion, il faut soutenir les forces de paix avant qu'elles ne soient totalement isolées, délégitimer l'arbitraire et le « deux poids deux mesures »,

désamorcer l'ignorance et les peurs par le dialogue et les échanges, rétablir la parole, isoler l'idéologie guerrière et raciste comme les médias de propagande falsificatrice, imposer des moratoires sur les ventes d'armes de destruction massive etc... – avant qu'il ne soit trop tard.

Il est vrai que cette approche préventive n'est nullement enracinée dans nos systèmes éducatifs, nos cultures politiques et nos pratiques, au nord comme au sud ; elle suppose, notamment à l'échelle internationale, le dépassement des raisons d'Etat et de leurs intérêts égoïstes, et la mise en place d'organismes supranationaux dotés de moyens pour agir. L'ampleur du défi, comme au demeurant la faiblesse des expériences recueillies dans ce dossier en matière de prévention des conflits, ne doit pas nous faire baisser les bras.

De manière générale, la démarche privilégie le « comment » (penser la paix) au détriment du « pourquoi » (la guerre). Les causes historiques, politiques, économiques, sociales, culturelles ou idéologiques des conflits sont au cœur d'innombrables travaux d'analyse et de recherche devant lesquels la contribution de la Fondation est forcément minime. D'autant que sa spécificité et son apport n'est pas la recherche fondamentale mais bien l'articulation action/réflexion utile à la transformation.

Les thèmes retenus pour chacun des chapitres et sous-chapitres restent très vastes et englobent des situations variées, illustration supplémentaire de la complexité de la construction de la paix. Prenons par exemple le problème de la réinsertion des anciens combattants, miliciens, réservistes/militaires ou organes para-militaires qui se pose de manière cruciale après qu'un accord ou un plan de paix ait été signé ou imposé aux belligérants. La politique de réinsertion et de conversion à la vie civile qui devra être mise en place à l'issue d'une guerre civile prolongée dans le cas du Liban n'a pas grand chose à voir avec la nécessaire stratégie de réduction des effectifs armés et de dissolution d'organes para-militaires de terreur à l'issue d'un conflit opposant un régime militaire à une guérilla (ex. du Salvador ou du Guatemala), ni avec les défis qui se posent à un mouvement de libération nationale, populaire et armé, qui s'empare ou se transforme en Etat (ex. du FLE en Erythrée), même si l'objectif commun est bien le désarmement et la démilitarisation de la société et de l'Etat. Il en va de même pour les processus de réconciliation, selon qu'ils concernent des conflits ayant opposé puissance occupante et nation occupée, ou des guerres civiles où les massacres et les exactions étaient pris en charge par la société, le voisin, le « frère ». Au-delà des grandes questions transversales, il faut donc de toute évidence tenir compte de la spécificité de chaque situation, prenant nécessairement en compte la spécificité des acteurs.

Il reste beaucoup à faire pour affiner cette typologie. L'actualité récente nous contraint, par exemple, à réfléchir sur l'usage (parfois positif) de la force et de la coercition dissuasive. L'intervention des avions de l'OTAN contre les bases d'artillerie serbes en Bosnie fut incontestablement, avec le revirement de la position des Etats-Unis, un tournant décisif pour mettre fin à la guerre – quelles que soient les limites du plan de paix proposé et signé par les belligérants. Il nous faudra également réfléchir à l'élaboration de cadres institutionnels démocratiques pour des sociétés pluriethniques et pluriconfessionnelles – sous peine de voir se multiplier dans le monde des conflits locaux dits de purification ethnique – mais aussi aux moyens de contenir la résurgence inquiétante de phénomènes religieux fondamentalistes et leur instrumentalisation politique. Autant de problématiques, centrales par leur actualité, mais non explicitées dans la typologie proposée.

Valoriser des fragments épars d'intelligence et d'expertise collectives « en sommeil »

Le réseau international d'échanges, de réflexion et d'expériences DPH (Dialogue et documents pour le Progrès de l'Humanité) est encore bien jeune et l'outil qu'il s'est donné – une base de données informatisée et un thésaurus « pas comme les autres » – offre à ce jour plus de 4000 fiches. C'est à la fois peu et beaucoup. Lorsque Pierre Calame m'a demandé de valoriser cette base de données DPH en sélectionnant les meilleures fiches donnant à voir les diverses facettes de la paix, mon scepticisme était grand. Je savais que les producteurs de la plupart des fiches étaient des ONG de développement ayant une vision limitée des problèmes concernant la paix et le thésaurus lui-même (c'est-à-dire l'ensemble des mots-clés utilisés pour coder les fiches) était peu orienté vers les questions de la paix.

A titre d'exemples, sur près de 4000 fiches, on n'en trouvait que 38 pour le mot-clé « justice », 29 pour « minorités » (ethniques ou nationales), 28 pour « violence », 22 pour « politique internationale », 9 pour « ONU », 8 pour « guerre » ou « prévention », 2 pour « opinion publique » et 1 (!) pour « liberté d'expression » et « liberté d'information ». En revanche les fiches portant les mots-clés tels que « dynamique culturelle », « identité culturelle », « participation populaire » ou « communautaire », « éducation », « ONG » (...) se comptent par centaines, sans parler du phénoménal « développement » avec ses multiples déclinaisons qui occupe près d'un quart de la base...

J'ai donc dû partir en « plongée » en élargissant considérablement mon champ d'exploration. Au total, 168 mots-clefs, ayant un rapport direct ou indirect avec la paix, ont été retenus, et toutes les fiches possédant au moins l'un de ces mots-dés ont été examinées. 589 fiches (lues, relues et annotées) ont fait l'objet d'une première sélection, avant le choix définitif, proposé dans ce dossier, de 139 fiches, entièrement récodées en fonction du nouveau thésaurus qui a vu le jour en juin 1995. Après ce long et fastidieux travail de défrichage, le résultat est étonnant.

Des silences, des failles et des balbutiements...

L'intérêt de cette valorisation est aussi de montrer les « failles » et les, limites du réseau DPH en ce qui concerne la paix : qui parle, d'où, et de quels sujets ? quels sont au contraire les silences et les manques ! C'est ainsi que l'on constate la relative faiblesse des deux premiers chapitres – et particulièrement de celui sur la Prévention des conflits – qui cumulent 44 fiches contre plus du double (92) pour les deux derniers chapitres sur les processus et les politiques de sortie de guerre et sur la consolidation d'une paix juste et durable. Certaines thématiques, comme le développement de la diplomatie préventive, la légitimation de l'Etat et des institutions ou encore le devoir d'assistance humanitaire en période de guerre, et surtout la reconstruction des activités économiques et des infrastructures, post guerre, sont totalement silencieuses. A contrario, on peut s'étonner de l'importance des témoignages sur la conversion (paix juste et durable) alors qu'il s'agit sans doute de la partie la plus complexe. Elle tient notamment à l'identité des partenaires-clés de la Fondation – notamment les Amis d'une Ecole de la paix à Grenoble et le CCFD engagés dans une réflexion sur les initiatives en matière d'éducation à la paix, ou Juristes Solidarités qui œuvre pour que les populations défavorisées puissent devenir productrices de droit. Inversement, il n'est pas surprenant que les expériences relatant des processus de transformation lente des mentalités, à travers notamment la remise en cause de la culture de la violence et des systèmes éducatifs traditionnels, mais aussi le passage d'une économie de guerre à une économie de paix (conversion des industries d'armement) ne concernent que les pays du nord.

Le sous-chapitre sur les racines des conflits et de la violence se base largement sur les travaux du CINEP, en Colombie et s'en trouve ainsi déséquilibré. Ce pays n'a certes pas le monopole de la violence, mais il se trouve que nous avons là un partenaire actif...

Au delà du contenu des fiches, l'analyse géographique (cf. annexe) fait apparaître une Amérique latine et centrale hypertrophiée, un « discours blanc » sur l'Afrique, une sur-représentation des « voix » françaises et européennes et une faiblesse problématique des partenaires asiatiques et proche-orientaux. Ce dossier pourrait constituer un premier tremplin pour un appel à l'ouverture d'un vrai réseau sur la paix, plus équilibré, moins disparate, plus systématique. La base de données jouerait ainsi plus pleinement l'un des rôles qui lui sont assignés : donner à lire un morceau d'une « mémoire du monde », à travers des expériences historiques de passage de la guerre à la paix, là où elles se font – Afrique du Sud, Namibie, Erythrée, Angola, Haïti, Cambodge, Afghanistan, Palestine, Guatemala, Irlande du Nord, ex-Yougoslavie etc...

Une richesse insoupçonnée malgré de nombreux déséquilibres

La transversalité de la problématique Paix a rendu possible un formidable effort de décloisonnement et de mise en relation, permettant d'identifier, au fil du travail, une série de thèmes spécifiques qui auraient « normalement » dû passer entre les mailles du filet tant les centres d'intérêt de leurs producteurs étaient « a priori » éloignés de la construction de la paix, alors même qu'ils avaient toute leur place dans ce dossier. Il en est ainsi de l'expérience du CRII/RAD (Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité) créé au lendemain de Tchernobyl et qui joue le double rôle de laboratoire de mesure de la radioactivité et de centre de vulgarisation de l'information scientifique et de formation en vue d'organiser un contrôle démocratique des citoyens.

Il en va de même de la réflexion menée par l'AUI (Action Urgence internationale), à partir de sa pratique, sur les effets pervers et destructeurs de l'aide internationale après des catastrophes naturelles dont la logique à beaucoup à voir avec réponses apportées aux catastrophes humaines.

Enfin, il faut citer également les travaux de l'Observatoire géopolitique des drogues qui montrent – outre l'entretien de la guerre par l'argent de la drogue – l'impact politique et économique ravageur de ce trafic, qui maintient certains Etats dans une faiblesse endémique tout en renforçant l'armée, noyauté, et aggrave l'insécurité alimentaire en poussant les paysans pauvres à cultiver des champs de pavot, faute d'alternative économique.

On pourrait multiplier les exemples de « rencontres » fortuites, dès lors que l'on s'attelle à explorer la base de données. Mais le temps n'est plus aux digressions ou aux précautions méthodologiques. Voilà le temps de la lecture. Bonne lecture !

Claire Moucharafieh

Mes remerciements vont à **Françoise Feugas** qui m'a accompagnée de bout en bout jusqu'à la réalisation de ce dossier, tant par son appui technique que par la continuité de ses échanges précieux.

EBAUCHE D'UNE TYPOLOGIE SUR LA CONSTRUCTION DE LA PAIX

I. PREVENTION DES CONFLITS

I. 1. Prévention des conflits et société : pratiques de la coexistence

- A/ Préserver une mémoire commune et restaurer la vérité historique*
- B/ Intervenir sur les systèmes de représentations exclusives de l'Autre*
- C/ Développer les échanges et le dialogue*
- D/ Modes et techniques de résolution non-violentes des conflits*
- E/ Le contrôle démocratique de l'information*

I. 2. Prévention des conflits et effectivité du droit

- A/ Faire progresser la connaissance et la pratique du droit international*
- B/ Imposer le respect des droits individuels et collectifs*

I. 3. Prévention des conflits et satisfaction des besoins économiques essentiels

- A/ Préserver l'accès de tous aux ressources naturelles*
- B/ Prévenir la déstructuration sociale et économique*

I. 4. Prévention des conflits et action politique

- A/ Instaurer la légitimité de l'Etat et des institutions et reconnaître la nécessité de contre-pouvoirs*
- B/ Garantir le droit des minorités ethniques et culturelles*
- C/ Renforcer la sécurité collective, la coopération internationale et limiter les armements*
- D/ Développer la diplomatie préventive et la gestion politique des conflits*

II. ENRAYER LA GUERRE : DE LA SOLUTION MILITAIRE A LA SOLUTION POLITIQUE

II. 1. Analyse des racines des conflits, de la violence et de l'oppression

II. 2. Faire appliquer le droit humanitaire

- A/ Protection des populations civiles (Conventions de Genève)*
- B/ Devoir d'assistance humanitaire*

II. 3. Enrayer la guerre : Interventions de la société

- A/ Aide et défense aux victimes de guerre ou de la répression*
- B/ Constitution de juridictions morales (instances d'appel) et mobilisation des opinions publiques*
- C/ Médiation civile non-gouvernementale*
- D/ Coopération et solidarité avec les forces de paix et les mouvements de résistance civile : construire la paix avant la fin de la guerre*
- E/ Création et soutien de réseaux alternatifs d'information*

II. 4. Enrayer la guerre : Interventions des Etats et de la communauté internationale

- A/ Du bon usage de l'ingérence internationale*
- B/ Médiation institutionnelle entre belligérants*
- C/ Soutien à la mise en œuvre de processus de négociations*

III. SORTIE DE GUERRE OU DE DICTATURE : TRANSITION POLITIQUE ET RECONSTRUCTION

III. 1. Mesures d'urgence pour la restauration des droits humains fondamentaux

- A/ Restauration de la sécurité individuelle et collective*
- B/ Réhabilitation des victimes et réparations (indemnisations, soins des traumatismes)*
- C/ Lutte contre l'impunité et rétablissement de la vérité des faits*

III. 2. Reconstruction de la société

- A/ Conversion et réinsertion des combattants*
- B/ Retour et réinsertion des réfugiés*
- C/ Elaboration de nouveaux modes de relations entre l'Etat et la société civile*

D/ Apprentissage de la vie commune

III. 3. Reconstruction des institutions et de pouvoirs légitimes

A/ Réforme des institutions et mise en place d'un Etat légitime

B/ Rétablissement de la sécurité et définition des rôles respectifs de l'armée, de la police et des forces de sécurité

C/ Désarmement de toutes les parties et dissolution des milices et des organes para-militaires

D/ Mise en place de mesures d'urgentes de réconciliation

E/ Reconstruction de l'appareil judiciaire

F/ Organisation d'élections fondées sur le pluralisme et l'alternance politique

III. 4. Reconstruction des infrastructures et des activités économiques

A/ Mesures d'urgence pour la reprise des activités agricoles

B/ Formation de cadres

C/ Financement de la reconstruction

III. 5. Aide et coopération internationale à la reconstruction

A/ Accompagnement politique international des processus de transition

B/ Du bon usage de l'aide internationale (Etats, institutions internationales, ONG)

IV. LA CONSOLIDATION D'UNE PAIX JUSTE ET DURABLE

IV. 1. La transformation de la société

A/ La non-violence en tant que stratégie

B/ L'éducation et la diffusion d'une culture de paix (non-violence, démocratie, association, déconstruction du mythe de l'ennemi)

C/ Processus de réconciliation et construction d'une mémoire commune de paix

D/ Renforcement de la société civile, de la citoyenneté et de la démocratie locale

E/ Rôle des femmes dans la construction d'une paix durable

F/ Contribution des médias à la culture de paix

G/ Le développement de la recherche sur la paix

IV. 2. Régulations politiques et construction de l'Etat de droit

A/ Conduite d'une stratégie durable de réconciliation

B/ Respect des droits humains

C/ Mécanismes de protection des minorités au sein de sociétés pluriethniques et pluriculturelles

D/ Lutte contre l'exclusion et préservation du lien social

E/ Conversion de l'Etat et de l'administration (Ethique et démocratie)

F/ Consolidation de la citoyenneté dans l'Etat de droit (de la démocratie formelle à la démocratie réelle)

IV. 3. Pacification des relations internationales

A/ Contrôle des risques technologiques et écologiques planétaires

B/ Réforme du système politique international (ONU)

C/ Création d'instances supranationales

IV. 4. La construction d'une économie de paix

A/ Elimination des armes de destruction massive

B/ Conversion des industries d'armements et réduction des dépenses militaires

C/ Contrôle international de l'aide militaire entre Etats et protection de l'environnement

D/ Annulation ou conversion de la dette

E/ Mise en place d'un système de régulation économique équitable et développement humain

I. PREVENTION DES CONFLITS

MOTS-CLES DU THESAURUS DPH (INDEXATION DES FICHES) PAR AXES THEMATIQUES

1.1. Prévention des conflits et société : pratiques de la coexistence

ASSISTANCE JURIDIQUE	JUSTICE INFORMELLE	RELATION PAIX DROIT
CHANGEMENT SOCIAL	LEGITIMITE	RELATION PAIX JUSTICE
CITOYENNETE	MEDIAS ET GUERRE	RELATION SCIENCE SOCIETE
COMMUNAUTE	MEDIATION	RELATIONS INTERNATIONALES
CONCILIATION	MEMOIRE COLLECTIVE	RENCONTRE
CONTROLE DE L'ETAT	MILIEU URBAIN	RENFORCEMENT DE LA SOCIETE
CONTROLE SOCIAL	MODE DE RESOLUTION DE	CIVILE
CULTURE POLITIQUE	CONFLITS	REPRESENTATION DE L'ENNEMI
DEMOCRATIE	MODE DE RESOLUTION DES	RESOLUTION ALTERNATIVE DES
DESINFORMATION	CONFLITS	CONFLITS
DIFFUSION DE L'INFORMATION	MONOPOLE DE LA COMMUNICATION	RESOLUTION DES CONFLITS
ECHANGE D'EXPERIENCES	MOUVEMENT SOCIAL	RESOLUTION TRADITIONNELLE DES
EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	OCCULTATION DES FAITS	CONFLITS
EXPERT	HISTORIQUES	RISQUE NUCLEAIRE
FORMATION	OPINION PUBLIQUE	RISQUE TECHNOLOGIQUE
FORMATION JURIDIQUE	ORGANISATION COMMUNAUTAIRE	SOCIOLOGIE
GUERRE	PARTICIPATION POPULAIRE	SOCIOLOGIE DE LA VIOLENCE
INFLUENCE DES MEDIAS	POPULATION DEFAVORISEE	SYSTEME DE REPRESENTATIONS
INFORMATION SCIENTIFIQUE	POPULATION RURALE	SYSTEME JUDICIAIRE
JUSTICE COMMUNAUTAIRE	PRATIQUE ALTERNATIVE DU DROIT	TRIBUNAL POPULAIRE
	PREVENTION DES CONFLITS	VULGARISATION
	RECHERCHE ACTION	
	REGULATION SOCIALE	

1.2. Prévention des conflits et effectivité du droit

ACCES A LA TERRE	DROITS DE L'HOMME	PRATIQUE ALTERNATIVE DU DROIT
CAPITALISATION D'EXPERIENCE	ECHANGE D'EXPERIENCES	PRODUCTION ALTERNATIVE DE
CEE	ECHANGE SUD SUD	DROIT
CITOYENNETE	EDUCATION JURIDIQUE	PROTECTION DES PERSONNES
CRITIQUE DU DROIT	FORMALISME JURIDIQUE	REFORME AGRAIRE
DROIT AU SOL	JURIDICTION SUPRANATIONALE	REFORME DU DROIT
DROIT COUTUMIER	LEGALISME	RELATION ETAT SOCIETE
DROIT ET CHANGEMENT SOCIAL	LEGITIMITE	RELATION PAIX DROIT
DROIT ET DEMOCRATIE	ORGANISME JURIDIQUE	RELATION FAIXJUSTICE
DROIT INTERNATIONAL	PLURALISME JURIDIQUE	ROLE DU DROIT
DROITS AU QUOTIDIEN		

1.3. Prévention des conflits et satisfaction des besoins économiques essentiels

AJUSTEMENT STRUCTUREL ET	DESERTIFICATION	MANQUE DE REGULATION
AGRICULTURE	DESINTEGRATION SOCIALE	MIGRATION
BANQUE MONDIALE	DESORGANISATION DE L'ETAT	MINORITE
CANNABIS	DEVELOPPEMENT ALTERNATIF	ORGANISATION CRIMINELLE
CONSEQUENCE POLITIQUE DU	ECONOMIE DE LA DROGUE	PAYSAN SANS TERRE
TRAFIG DE DROGUE	FMI	PAYSANNERIE
CONTROLE DE L'ETAT	GEOPOLITIQUE DE LA DROGUE	PERSONNE DEPLACEE
CONTROLE POLITIQUE	INTERVENTION DE L'ETAT DANS	POLITIQUE DE PEUPLEMENT
COOPERATION INTERNATIONALE	L'AGRICULTURE	POLITIQUE DES PRIX
CRISE ECONOMIQUE	LIBERALISME	PRODUCTION DE DROGUE
DEGRADATION DE	MAFIA	RELATION ETAT PAYSAN
L'ENVIRONNEMENT		
DEPORTE		

RELATION PAIX DEVELOPPEMENT
RELATION PAIX DEVELOPPEMENT
HUMAIN
SECHERESSE

SUROCCUPATION DES TERRES
VIOLENCE ETATIQUE

1.4. Prévention des conflits et action politique

ACCORD INTERNATIONAL
ALTERNATIVE DE DEVELOPPEMENT
COMMERCE DES ARMES
CONSTRUCTION DE LA PAIX
CONTROLE INTERNATIONAL DES
ARMEMENTS
CONVERSION DES INDUSTRIES
D'ARMEMENT
COOPERATION INTERETATIQUE
COOPERATION POUR LE
DEVELOPPEMENT
COOPERATION SUD SUD
DEMILITARISATION
DEPENSES D'ARMEMENT
DESARMEMENT
DIVERSIFICATION DES
PRODUCTIONS
DROIT DES INDIENS
DROIT DES MINORITES
ECHANGE NORD SUD

EVALUATION
FINANCEMENT DU DESARMEMENT
FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT
INTEGRATION REGIONALE
LEGISLATION
LUTTE JURIDIQUE
MEDIATION POUR LA PAIX
MINORITE
MINORITE ETHNIQUE
ONU
PAIX
PAIX ET REFORME DES
INSTITUTIONS
PLACE DE L'ARMEMENT DANS
L'ECONOMIE
PLURALISME CULTUREL
POLITIQUE DE CONVERSION DE
L'ECONOMIE DE LA GUERRE A LA
PAIX
POLITIQUE DE COOPERATION

POLITIQUE DE PACIFICATION
PREVENTION DES CONFLITS
PROCESSUS DE DEMOCRATISATION
PROCESSUS DE NEGOCIATION
REFORME DE LA CONSTITUTION
RELATION ETAT INDIENS
RELATION PAIX DEMOCRATIE
RELATION PAIX DEVELOPPEMENT
HUMAIN
RELATION PAIX DROIT
RELATION REFLEXION ACTION
RESEAU D'INFORMATION
STRATEGIE ALTERNATIVE
D'INTEGRATION
STRATEGIE DE PAIX
SYNDICAT

I.I. Prévention des conflits et société : pratiques de la coexistence

*A/ Préserver une mémoire commune et restaurer
la vérité historique*

B/ Intervenir sur les systèmes de représentations exclusives de l'Autre

C/ Développer les échanges et le dialogue

D/ Modes et techniques de résolution non-violente des conflits

E/ Le contrôle démocratique de l'information

Fiche n° 0001
La mémoire et ses abus.

MONDE. /RELATION PAIX JUSTICE ; MEMOIRE COLLECTIVE ; OCCULTATION DES FAITS HISTORIQUES.

Mots-clés internes : RELATION MEMOIRE JUSTICE ; MEMOIRE SELECTIVE ; LECONS DE IHISTOIRE ; MEMOIRE EXEMPLAIRE

Nous sommes passés d'une société de l'hétéronomie, c'est-à-dire d'une légitimité provenant de la tradition, à une société de l'autonomie, régie par un modèle de contrat, auquel chacun apporte ou non son adhésion et où donc, la mémoire est détrônée au profit de certains principes universels de la volonté générale. En même temps, alors qu'il apparaît que la place de la mémoire dans les différentes sphères de la vie sociale en Occident n'est pas dominante, son éloge s'est produit avec la révélation d'un danger insoupçonné avant la découverte des régimes totalitaires, fondés sur la mainmise et le contrôle systématique de la mémoire. Il s'est prolongé dans la critique des démocraties libérales occidentales, en visant le régime d'effacement que produit la consommation de plus en plus rapide d'informations. Pourtant cet éloge systématique de la mémoire devient à son tour problématique. Pour le comprendre, il faut distinguer deux phases de la mémoire.

Morphologie de la mémoire.

Elle se constitue de deux phases spécifiques : le recouvrement de mémoire et son utilisation subséquente. Il en est ainsi car la mémoire sélectionne. A ce stade l'oubli en est constitutif, dans la mesure où elle n'a besoin de privilégier que certains éléments qui servent à orienter l'utilisation que nous ferons du passé. Ici, fonctionnellement, il y a discontinuité entre les deux phases, car le reproche que nous faisons aux régimes totalitaires, ce n'est pas d'avoir retenu certains éléments du passé – comme nous le faisons tous – mais de s'être arrogé le droit de contrôler le choix des éléments à retenir, d'avoir légiféré sur l'utilisation du passé. C'est ainsi aussi que s'opèrent les abus de la mémoire : une des justifications données par les Serbes à leur agression contre les autres peuples de l'ancienne Yougoslavie est que celle-ci serait une revanche sur les souffrances du passé (durant la deuxième guerre mondiale, dans les combats contre les Turcs musulmans).

Si le passé doit régir le présent, qui des Juifs, Chrétiens et Musulmans pourraient renoncer à leur prétention territoriale sur Jérusalem ? Le culte de la mémoire sert ainsi l'expression du conservatisme et la survalorisation de l'identité. Conservatisme constitutif de tout nationalisme. Il faut donc une catégorie abstraite, un outil de pensée permettant de détecter les usages licites et les abus de la mémoire. Et pour fonder la critique des usages de la mémoire, il faut faire une distinction entre plusieurs formes de réminiscences.

Mémoire littérale et mémoire exemplaire.

Si l'événement est préservé par la mémoire dans sa littéralité (ce qui ne veut pas dire dans sa vérité) il reste un fait intransitif, ne conduisant pas au-delà de lui-même. Les associations qui se greffent sur lui se situent dans sa contiguïté directe : j'étends les conséquences du traumatisme initial à tous les moments de l'existence, j'y associe toutes les personnes qui se rattachent à l'agent initial de ma douleur. Mémoire littérale on le voit, porteuse de risques. Si, sans nier la singularité de l'événement, je décide de l'utiliser comme une catégorie générale, je m'en sers dès lors comme d'un modèle pour comprendre des situations nouvelles. La psychanalyse définit la névrose comme un refoulement dont la mémoire défait le travail, parce qu'elle désenfouit des souvenirs actifs mais inconscients, et permet non de les oublier mais d'en désamorcer la souffrance et de les ouvrir à d'autres possibles. Il en va ainsi dans la mémoire exemplaire où, en ouvrant le souvenir à l'analogie et à la généralisation, j'en fais un exemple. Dans ce cas, les associations évoquées ne sont plus de contiguïté car il ne s'agit plus tant d'assurer son identité que de justifier les analogies. La mémoire exemplaire est potentiellement libératrice.

L'usage commun les désignerait par deux termes distincts qui seraient, pour la mémoire littérale, la mémoire tout court, et pour la mémoire exemplaire, la justice. La justice naît de la généralisation de l'offense particulière et s'incarne dans la loi impersonnelle appliquée par un juge anonyme. C'est la « désindividuation » qui permet l'avènement de la loi.

Mémoire exemplaire : la mémoire des camps.

L'action de David Rousset illustre la mémoire exemplaire. Ancien prisonnier politique déporté à Buchenwald, il écrit plusieurs livres sur l'univers concentrationnaire. Mais il n'en reste pas là : en 1949, il publie un appel aux anciens déportés des camps nazis pour qu'ils prennent en main l'enquête sur les camps soviétiques toujours en activité. Rousset consacra plusieurs années à combattre les camps communistes. S'il avait privilégié la mémoire littérale, il aurait passé sa vie à s'immerger dans son passé. En privilégiant la mémoire exemplaire, il se sert de la leçon du passé pour agir dans le présent. Non point en faisant disparaître l'identité de chacun des faits, mais en y relevant ressemblances et différences, en généralisant de manière limitée.

Fiche rédigée par SIMONI, Marie Jeanne. (1994/10/22)
MFN DPH : 04089.

PERIODIQUE.
Auteur(s) : TODOROV, Tzvetan.
In : Esprit. Titre : La mémoire et ses abus.
1993/07.

Fiche n° 0002

« Au gendarme et au voleur » : la définition et la redéfinition de l'ennemi.

COLOMBIE. /SOCIOLOGIE DE LA VIOLENCE ; GUERRE ; SYSTEME DE REPRESENTATIONS ; REPRESENTATION DE L'ENNEMI ; CULTURE POLITIQUE.

Mots-clés internes : LOGIQUE DE GUERRE

Pour tous ceux qui font partie des communautés minières, les notions d'ami et d'ennemi sont nécessaires. Elles agissent comme des principes directeurs des rapports sociaux et affectifs. L'ennemi est celui qui offense l'honneur, assassine un membre de la famille, vole ou ne respecte pas sa parole. Pour rentrer dans le jeu de l'autre, de celui qui le premier a assassiné, « il faut, sinon s'armer, du moins se cacher pour ne pas se laisser tuer. On y entre parce qu'il y a la douleur, que le sang attire ou par vengeance ». Les facteurs qui transforment une personne en un ennemi ne sont pas tous du même ordre. Le plus déterminant a trait aux liens du sang. Cet ennemi est relatif et dépend de la position qu'occupe l'individu au sein de la structure sociale. Pour mieux comprendre tout ceci, il est nécessaire d'observer le comportement des acteurs de la guerre quand ils sont en période de paix. C'est en effet pendant les moments de trêve que ceux qui se trouvent à la base de l'organisation militaire ne reconnaissent pas le même ennemi que ceux qui se trouvent au sommet. Les patrons et les chefs militaires, qui maintiennent des liens avec d'autres secteurs et un jeu politique plus étendu, font preuve d'une plus grande souplesse dans la redéfinition de leurs ennemis. Quand ils font des pactes de paix, ils le font de vive voix, et leur parole fixe les limites du pacte. On les entend dire souvent que la paix est une question de pardon et d'oubli : « Tapo, remacho y no juego más » (dit dans le jeu du gendarme et du voleur) (Refrain d'un jeu d'enfants où il suffit d'atteindre un lieu sûr – préalablement défini – pour se mettre à l'abri des poursuivants.) Ce rapport entre la poursuite et le jeu n'est pas pratiqué par les « rasos » (« troufions ») qui ont de grandes difficultés à s'échapper de la définition unilinéaire de l'ennemi, liée chez eux au monde primaire de l'affect. Au fur et à mesure que l'on descend dans l'échelle sociale, le pardon et l'oubli, décrétés par les leaders, perdent de leur force et la seule chose que souhaitent ceux qui se trouvent dans des positions subordonnées c'est d'annihiler leur ennemi. Cela entraîne, pendant les périodes de trêve, des contradictions internes qui se traduisent par des affrontements menés par ceux qui ne parviennent pas à redéfinir leurs ennemis. Celui qui ne participe pas de cette logique de guerre et ne définit pas ses inimitiés est perçu comme un traître potentiel puisque, pour un « raso », seul est loyal celui qui définit ses inimitiés.

La guerre a fait de la Colombie un lieu d'observation privilégié des comportements individuels et collectifs des différents groupes sociaux. Cette observation permet d'analyser les motivations explicites et implicites des acteurs impliqués et de comprendre quels sont les facteurs qui déterminent la définition de l'ennemi et la variabilité des alliances.

Deux conclusions provisoires s'imposent : La première concerne la définition même de l'ennemi quand elle est déterminée, comme ici, par des « vengeances de sang » ou, en d'autres termes, par des raisons affectives et « profondément subjectives » (Spillmann, 1991). La seconde concerne le problème de l'impossibilité de redéfinir l'ennemi pour les bases des structures militaires profondément hiérarchisées, ce qui a d'énormes effets sur la recherche de la paix. En effet, le pays a assisté, impuissant, à « l'absence de contrôle » de la part des « sommets » militaires sur leurs propres hommes, qui se déplacent avec une grande autonomie et n'ont rien à voir avec les pactes de paix négociés par les hauts commandements. Cette dissociation par rapport à la perception de l'ennemi entre les bases et les sommets peut s'étendre à d'autres structures militaires agissant pour des raisons qui ne sont pas purement idéologiques. Et qui, étant donné la « privatisation de la guerre dans le pays, sont presque la majorité !

Traduction de la fiche 2340 rédigée à partir du livre « Limpiar la tierra : Guerra y poder entre esmeralderos » (Nettoyer la terre : Guerre et pouvoir dans la région des mines d'émeraudes)

et de « L'image de l'ennemi et l'escalade des conflits » : K. Spillmann. Revue Internationale des Sciences sociales, n° 127. 1991.

Fiche rédigée par BLAIR, Elsa. (CCFD ; CINEP)
1993/06/09

MFN DPH : 02598.

LIVRE.
Auteur(s) : URIBE, María Victoria. CINEP.
« Société et Conflit ».
Ed. CINEP. 1992/09.

Fiche n° 0003

La médiation : une autre justice.

FRANCE. /MEDIATION ; MODE DE RESOLUTION DE CONFLITS ; REGULATION SOCIALE ; CONTROLE SOCIAL ; RELATION PAIX JUSTICE ; RELATION PAIX DROIT ; PREVENTION DES CONFLITS ; MILIEU URBAIN ; COMMUNAUTE ; MOUVEMENT SOCIAL ; SOCIOLOGIE ; RECHERCHE ACTION ; CONFLIT.

Mots-clés internes : MEDIATION JURIDIQUE ; RESOLUTION EXTRAJUDICIAIRE DES CONFLITS ; CONSENSUS ; PLURALISME JURIDIQUE ; SOURCE DU DROIT

De nos jours, la médiation prend de plus en plus d'importance. Ce mode alternatif de résolution des conflits s'est développé dans tous les domaines de la vie sociale, surtout dans les pays anglo-saxons et plus récemment en France. Il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau mais plutôt d'une redécouverte inscrite dans une crise profonde des systèmes judiciaires en particulier et de régulation sociale en général.

On entend par médiation « le processus le plus souvent formel par lequel un tiers neutre tente, à travers l'organisation d'échanges entre les parties, de permettre à celles-ci de confronter leurs points de vue et de rechercher avec son aide une solution au conflit qui les oppose ».

En France, un manque d'analyse et d'évaluation des expériences de médiation se fait sentir. Jean-Pierre Bonafé-Schmitt, à la fois chercheur et praticien, présente non seulement le résultat de ses recherches mais aussi les observations faites dans le cadre des boutiques de droit de Lyon et des Minguettes à Vénissieux, et se demande si ces expériences seraient constitutives d'un mouvement social, porteuses d'une idéologie.

Un état des lieux enrichi par l'apport comparatif des expériences anglo-saxonnes montre la complexité du mouvement et la très grande diversité des pratiques, expliquées comme une forme de réponse à la crise de notre système de régulation sociale. Crise qui ne pourra nullement être résolue par l'accroissement du nombre de magistrats, de policiers et de travailleurs sociaux. Ainsi sont présentées : la médiation dans les relations de travail, « une justice évitée » ; dans le secteur public, le passage « de l'imposé au négocié » ; dans le domaine de la consommation, « une justice dérivée » ; la médiation judiciaire et la « conciliation/réparation » comme « justice déléguée » ; la médiation familiale et finalement, la médiation communautaire ou sociale, point clé de la réflexion de l'auteur, le cas paradigmatique étant les boutiques de droit en France.

Des médiations : ainsi, les modèles « professionnels » et les modèles « communautaires ». La grande majorité des expériences émane d'une politique volontariste de l'Etat, à côté de quelques initiatives autonomes, vraiment innovantes, issues de la société civile. Ces dernières se proposent d'associer les parties à la résolution de leur litige, promouvant le passage d'une « justice déléguée » à une « justice à soi ».

Ce nouveau modèle de régulation met en évidence un changement qualitatif de paradigme en matière de résolution des conflits, avec la substitution d'un mode « conflictuel » par un mode « consensuel » : sortir de la culture du gagnant/perdant vers un système ternaire. Pour l'auteur, le modèle conflictuel serait héritier de la société libérale, reposant sur la compétition et l'opposition d'intérêts. Mais après les politiques sociales de l'Etat-providence, ce modèle ne correspondrait plus à l'évolution de nos sociétés.

Jean-Pierre Bonafé Schmitt n'omet pas les critiques et les interrogations sur ces questions fondamentales. Le modèle consensuel, appelé par d'autres théoriciens « l'idéologie de l'harmonie », est fortement critiqué par des auteurs américains. D'après eux, cette idéologie nie le conflit, non pas pour en prévenir les causes mais leur expression. Elle transforme le conflit en problèmes de communication, de relation ou d'affectivité. Dans ce modèle où chacun partagerait les mêmes objectifs et valeurs, on favorise la pacification des populations à travers l'extension du contrôle social.

La médiation ne servirait-elle pas à développer le contrôle social, poursuivant la normalisation des comportements et la pacification sociale ? Ainsi, un effet contraire à l'objectif voulu : de faible enracinement, l'implantation des structures de médiation dans les quartiers pourrait risquer de déstructurer les modes de régulation informels préexistants, voire contribuer à accélérer la dégradation du tissu social.

Cela nous amène à nous interroger sur le problème de la « neutralité » des valeurs véhiculées par les médiateurs, souvent celles de la culture dominante, et sur l'impartialité de ceux-ci.

La médiation est un phénomène récent dont les enjeux restent encore difficiles à cerner : son utilisation stratégique, la constitution de la nouvelle profession de médiateur...

En réponse à la crise actuelle, la médiation communautaire devrait permettre la reconstitution d'un minimum de solidarités, des lieux de socialisation et un nouveau mode de régulation sociale. Car il est temps d'envisager l'évolution sociale vers un plus grand pluralisme juridique. En effet, les expériences de médiation participent à la construction d'un « à peu près droit », où la distinction entre normes juridiques et normes sociales s'estompe. La reconnaissance de ces pratiques sociales contribuerait à une décentralisation de l'activité légiférante et à la multiplication des sources juridiques.

Jean-Pierre Bonafé Schmitt est un des membres fondateurs du Réseau International de Resolution des Conflits de Langue Française.

Une version abrégée de cette fiche est parue dans « Le Courrier de Juristes-Solidarités » (Paris, France : Juristes-Solidarités), n° 3, décembre 1992, p. 4. (Version espagnole de cette fiche : MFN 3023).

Fiche rédigée par LARREGLE, Ana, (Juristes solidarités)
1992/12/01

MFN DPH : 02212.

LIVRE.
Auteur(s) : BONAFE SCHMITT, Jean Pierre.
Ed. SYROS ALTERNATIVES. 1992.

Fiche n° 0004

Les justices du quotidien

Les modes formels et informels de règlement des petits litiges.

FRANCE ; AMERIQUE DU NORD. /RESOLUTION DES CONFLITS ; PRATIQUE ALTERNATIVE DU DROIT ; RELATION PAIX DROIT ; REGULATION SOCIALE ; JUSTICE COMMUNAUTAIRE ; JUSTICE INFORMELLE ; SYSTEME JUDICIAIRE.
Mots-clés internes : JUSTICE AU QUOTIDIEN ; MODE DE REGLEMENT DES LITIGES ; JUSTICE FORMELLE ; DEPROFESSIONNALISATION DU DROIT ; SCIENCE DU DROIT ; NORME ; EXPERIENCE ALTERNATIVE DE DROIT

L'auteur, juriste sociologue, praticien de terrain (boutiquier, médiateur de la Boutique de droit de Lyon) et chercheur (CNRS-Université de Lyon) amorce ainsi le débat dans son introduction pose les termes d'un début de recherche et les difficultés méthodologiques. De plus en plus, chaque instant de la vie d'un individu se trouve enserré dans des espaces réglementaires particuliers, c'est-à-dire une multiplicité de règles ayant pour objet de pré-organiser sa conduite et planifier son existence. Cette mutation du système relationnel explique en partie l'accroissement du nombre de conflits et des dysfonctionnements de l'appareil judiciaire pour faire face et s'adapter à ce nouveau type de litigiosité.

La mutation du contexte économique et social, avec la disparition progressive des communautés de base (famille, village, église) au sein desquelles de nombreux conflits étaient réglés, au profit de nouvelles communautés plus massives, engendre un nouveau genre de conflits qui demande de nouvelles formes de justice. En conséquence, ces conflits, qui naissent comme résultant d'une vie plus communautaire (litiges de voisinage, réclamations de consommateurs, problèmes d'environnement) appellent une justice plus « communautaire » ou « coexistentielle » basée sur la conciliation et non sur la sanction. Il ne s'agit plus de trancher un problème du passé en proclamant qui a raison ou qui a tort, mais d'en résoudre un, soulevé entre personnes qui doivent continuer à vivre ensemble. Or la justice traditionnelle n'est pas prête à remplir ce rôle, car dans la majorité des cas. la décision judiciaire n'est qu'un simple incident dans un conflit pourrissant, le processus légal pouvant aggraver le conflit, mais non le résoudre. Les institutions informelles de régulation des conflits, représentent moins une alternative à une justice privée qu'à une justice centralisée, légale, professionnelle et bureaucratique. Un certain ordre social peut être maintenu ou même construit, à l'aide d'arrangements sociaux, sur une base conciliatoire, sans qu'il y ait une plus grande intervention de l'Etat et de la machine légale. L'application de ces principes de décentralisation, de déjudiciarisation, de délégalisation, de non professionnalisation, explique le succès de certaines expériences. Ce type d'institutions estompe la distinction entre normes juridiques et normes sociales, le droit étant un instrument de régulation parmi d'autres et vise à entraîner une plus grande participation des parties à la résolution de leur conflit.

Trois parties composent son ouvrage :

- 1. Un mouvement de déjudiciarisation (déprofessionnalisation, démocratisation).
- 2. Des instances formelles et informelles (en France et aux Etats-Unis).
- 3. La résolution des conflits (un processus social). Il se termine par une importante bibliographie internationale.

Le développement des institutions informelles, qu'elles soient de création étatiques ou spontanées, amène à reconsidérer la fonction judiciaire et plus généralement la raison d'être du droit. De plus en plus nombreux sont ceux qui pensent qu'il ne peut y avoir une science du droit qui soit purement une science des normes, et ne tienne pas compte de l'ordre de fait auquel elle tend.

Dans ce sens l'approche formulée dans cet ouvrage est originale et fondamentale quand elle considère que la question du règlement des conflits ne peut être ramenée au seul problème

de la gestion de conflits individuels, mais doit être envisagée sous un angle particulier, celui du fonctionnement d'un système de régulation sociale.

Version en espagnol. Las justicias de lo cotidiano. Editeur : Laboratorio de sociologia juridica de San Sebastian. Pays Basque. 1988. 225 P.

Fiche rédigée par LARREGLE, Ana. (Juristes solidarités)
1990/10/18

MFN DPH : 01096.

RAPPORT.
Auteur(s) : BONAFE SCHMITT, Jean Pierre.
GROUPE
LYONNAIS DE SOCIOLOGIE
INDUSTRIELLE –
UNIVERSITE LYON II.
Ed. GLYSI. 1986/04.

Fiche n° 0005

Droit et démocratie : quelles pratiques ? quelles résistances ?

FRANCE ; CHILI ; BRESIL /PRATIQUE ALTERNATIVE DU DROIT ; RELATION PAIX JUSTICE ; MODE DE RESOLUTION DES CONFLITS ; CONCILIATION ; MEDIATION ; DEMOCRATIE ; CITOYENNETE ; LEGITIMITE ; PARTICIPATION POPULAIRE ; FORMATION ; ECHANGE D'EXPERIENCES ; RENCONTRE.

Mots-clés internes : PRATIQUE DU DROIT ; MEDIATION JURIDIQUE ; SERVICE JURIDIQUE ; CONFRONTATION D'EXPERIENCES ; RELATION DROIT DEMOCRATIE

« Il est navrant de voir à quel point, dans notre système démocratique, les gens démissionnent de leur rôle quotidien de citoyen. Il ne saurait y avoir de tragédie plus sombre et plus meurtrière pour un homme que la mort de sa foi en lui même et dans ses possibilités de maîtriser son destin ». C'est avec ces mots de Saul Alinsky, que s'ouvre le compte-rendu des sessions d'été de la CIMADE au CUN du Larzac (11-14 juillet 1991). Quels rapports s'établissent-ils entre droit, loi, justice et citoyenneté ? Peut-on concevoir et exercer un droit à être producteur de droits ? Comment la connaissance de ses droits et la surveillance de l'application de la loi peuvent-ils faire en sorte que les individus ne se dépossèdent pas des problèmes qui les concernent, et deviennent finalement des acteurs et des producteurs de leur propre réalité ?

Toutes ces questions sont au centre d'un large et riche débat, qui montre au delà des frontières, comment des notions qui peuvent être perçues comme abstraites, compliquées, réservées aux seuls détenteurs des techniques juridiques, peuvent par une pratique collective devenir l'affaire de tous les citoyens. C'est ainsi que les « Maisons Juridiques Populaires » travaillent au Chili pour permettre un rapprochement entre le droit et les usagers du droit. A Paris, Lyon, Avignon, les « Boutiques de droit » proposent leurs services en tant que médiateurs et permettent de régler des conflits locaux entre usagers. Dans ces pratiques, la médiation n'est pas du ressort de la gestion judiciaire, mais implique une conception à visée plus sociale, plus en accord avec les fondements du droit et de la participation où la loi est affaire de tout le monde, et elle vise la reconstruction du tissu social, la réconciliation entre les différents protagonistes. C'est aussi le cas d'une expérience qui commence à faire école, celle des « Instances de conciliation » à Valence. Il est demandé aux gens du quartier de régler leurs conflits par des moyens qui excluent la sanction, en responsabilisant les différents protagonistes, pour que prime en définitive l'intérêt de la communauté et l'amélioration du climat social.

Mais, souligne Jean Designe, l'un des instigateurs de ces rencontres, la situation actuelle reste que les gens subissent plus le droit qu'ils ne le connaissent et l'utilisent. Et que dire de la situation dans des pays où l'Etat n'est pas garant des droits élémentaires de l'individu, où ces droits sont bafoués ? Le rapport entre légalité et légitimité est parfois contradictoire, il ne suffit pas d'affirmer que le sentiment du premier est lié au second, et que la légalité doit exprimer la volonté populaire, encore faudrait-il que les majorités puissent réellement s'exprimer. L'expérience du réseau SOLEX (Solidarité contre les Expulsions des étrangers du territoire français), soutenu entre autres par la CIMADE, montre à ce titre que désormais il faut que ce ne soit plus la légalité qui crée la légitimité, mais bien l'inverse.

Ce document est le résultat d'une session de formation de militants de la CIMADE, engagés dans diverses pratiques du droit auprès des populations défavorisées en France, qui ont cherché à nourrir leur réflexion de l'expérience

Fiche rédigée par UGARTE, Vladimir. (FPH)

1992/09/17

MFN DPH : 02201.

PERIODIQUE.

In : CIMADE INFORMATION, Hors série de

« CIMADE Information »

Ed. CIMADE. 1992/06/00

Fiche n° 0006
Le mouvement parajuridique philippin
Une expérience du SALAG

PHILIPPINES./RELATION PAIX DROIT ; RELATION PAIX JUSTICE ; RESOLUTION ALTERNATIVE DES CONFLITS ; PRATIQUE ALTERNATIVE DU DROIT ; POPULATION DEFAVORISEE ; ORGANISATION COMMUNAUTAIRE ; FORMATION JURIDIQUE ; ASSISTANCE JURIDIQUE ; CHANGEMENT SOCIAL.

Mots-clés internes : SERVICE JURIDIQUE ; FORMATION DE PARAJURISTES ; MEDIATION JURIDIQUE ; MOBILISATION COMMUNAUTAIRE.

Les « juristes aux pieds nus » sont apparus aux Philippines à la fin des années 60 et peuvent être considérés comme étant les prédécesseurs de ce que sont aujourd'hui les travailleurs parajuridiques. Pendant le régime Marcos, ils avaient pour rôle de « protéger les droits des autres ». A présent, leur travail consiste à fournir une assistance aux pauvres.

Aux Philippines, plusieurs types de groupes d'aide juridique alternative existent : les écoles de droit ; les organisations de juristes volontaires ; les groupes de juristes professionnels ou les services juridiques. Parmi eux, le SALAG (Assistance Juridique Alternative et Structurale pour les Groupes de Base) est un des nombreux groupes d'action alternative formés aux Philippines au cours de la dernière décennie.

L'approche parajuridique comporte plusieurs aspects, par exemple : la capacité croissante des groupes de terrain vis-à-vis du droit ; la résolution des problèmes au niveau local ; le renforcement des efforts d'organisation (sensibiliser les groupes de terrain sur la nécessité de participer à cette initiative) ; la diminution de la dépendance vis-à-vis des juristes (qui ne devraient plus intervenir que pour les opérations impliquant des connaissances juridiques solides) représentent différentes situations vécues par les communautés de base.

D'un autre côté SALAG insiste sur le fait que la formation de parajuristes se fait davantage dans la pratique qu'au cours des sessions de formation. Cela apparaît dans plusieurs cas comme par exemple avec l'expérience de « Kasama », une organisation d'ouvriers du sucre qui possède actuellement un comité d'assistance juridique chargé de prêter secours et aide à ses membres face aux propriétaires terriens, en utilisant des méthodes comme la médiation pour résoudre les problèmes naissants entre ces deux groupes ; et dispose aujourd'hui d'une autonomie suffisante pour adresser des pétitions et des plaintes à des institutions judiciaires. D'autres expériences ont été recensées dans le domaine parajuridique, comme celle de COPE, un organisme de développement social engagé dans l'organisation de communautés urbaines regroupant les personnes défavorisées et qui a obtenu des actions concrètes du gouvernement dans différents domaines.

Malgré ces progrès encourageants, la formation de parajuristes au sein des groupes de terrain n'est pas une tâche facile car des problèmes tels que le choix des personnes appropriées pour exercer le rôle de parajuriste, le manque de soutien logistique ou la nécessité de présenter le droit de la manière la plus simple possible, peuvent s'immiscer dans le travail des formateurs.

Cependant, les expériences des parajuristes ont permis de constater que la formation au droit est utile car elle facilite l'exercice, la protection et la promotion des droits ; que les groupes défavorisés peuvent protéger leurs intérêts en sachant utiliser le droit ; que l'approche parajuridique est un instrument pour les changements sociaux en permettant aux populations de résoudre elles-mêmes leurs problèmes. Dans un tel contexte, SALAG espère que le mouvement parajuridique permettra de promouvoir la justice à travers le droit.

Ce document présente d'une manière très complète le mouvement parajuridique aux Philippines. De plus, les nombreux exemples qui l'illustrent nous permettent d'apprécier une application concrète et intéressante des programmes et des méthodes du SALAG.

(Version espagnole de cette fiche : MFN 3011).

Fiche rédigée par BOUCHER, Emmanuelle.
(Juristes solidarités)
1992/07/08

MFN 002200

LITTERATURE GRISE.
SALAG = STRUCTURAL ALTERNATIVE
LEGAL
ASSISTANCE FOR GRASSROOTS.
Titre : A sourcebook on alternative lawyering.
Ed. SALAG. 1992/01.

Fiche n° 0007
« No silence In this Court ».

INDE. /RELATION PAIX JUSTICE ; JUSTICE COMMUNAUTAIRE ; TRIBUNAL POPULAIRE ; MODE DE RESOLUTION DES CONFLITS ; RESOLUTION TRADITIONNELLE DES CONFLITS ; POPULATION RURALE ; MEDIATION.
 Mots-clés internes : JUSTICE POPULAIRE ; INSTANCE TRADITIONNELLE DE REGLEMENT DES CONFLITS.

Un système para-juridique de règlement des conflits a été instauré à Rangpur (Inde) en 1949 par Harivallabh Parikh. Issu de la bourgeoisie urbaine, il avait fait le vœu avec sa femme de suivre les préceptes de Gandhi et d'aller travailler dans les villages. Il trouve dans la région où il s'installe des populations exploitées par des usuriers, des ethnies ravagées par l'alcool et la violence. Il aide les gens à régler leurs conflits sans violence, gagne leur confiance et c'est le début du Lak Adalat (tribunal populaire).

Dans ce tribunal qui siège dans les villages sous un arbre 2 à 3 fois par mois, toutes les personnes présentes participent au déroulement de la procédure par leur approbation, leurs objections, avis ou suggestions. Les parties en conflit peuvent désigner 2 personnes chacune (les « panchas ») pour les aider à trouver un compromis qui sera rendu public ensuite. Il n'est donc pas question ici de gagnant ou de perdant, tout est décidé par les gens eux-mêmes. Ce système peut ainsi être aisément reproduit et il fonctionne d'ailleurs avec succès dans d'autres états.

Le Lak Adalat a à connaître de différents cas : problèmes de terres, accusations de corruption mais surtout (60 % des cas) de problèmes matrimoniaux. Par ses commentaires, H. Parikh peut également utiliser cette tribune pour éduquer un public très réceptif. Dans une région rurale où les programmes étatiques prévus pour assurer la fonction judiciaire ou une assistance juridique pour les pauvres ne fonctionnent pas, le Lak Adalat a résolu depuis sa création plus de 40 000 cas.

Certains lui sont même parfois envoyés par les tribunaux classiques, il bénéficie de la confiance des populations du fait de son impartialité, son honnêteté. Selon H. Parikh, ce succès a été primordial pour permettre ensuite à l'Ashram de mettre en œuvre d'autres programmes d'assistance à ces populations. Le Lak Adalat a créé des liens de solidarité entre les communautés et a permis que celles-ci dirigent leurs efforts vers des revendications de justice économique et de développement. Selon l'auteur de l'article, ce système mérite d'être reproduit dans tout le pays.

Cet article décrit très simplement avec quelques exemples l'activité de l'Open Court (« tribunal ouvert »). C'est l'une des actions les plus remarquables de l'Ashram fondé par H. Parikh qui couvre actuellement plus de 3 000 villages et s'occupe aussi de différents autres programmes : programme d'assistance juridique mentionné dans l'article, d'irrigation, de coopératives, d'éducation, d'industries villageoises... Tout cela, selon la philosophie gandhienne, afin de développer la société en même temps que les individus.

Fiche rédigée par LARREGLE, Ana. (Juristes solidarités)
 1990/06/25

MFN DPH : 01063.

LITTERATURE GRISE.
 Auteur(s) : BULBUL, Pal.
 In : Indian Express Sunday Magazine.
 1985/07/21.

Fiche n° 0008

Les armes de communication dans la Guerre du Golfe.

FRANCE ; IRAK ; ETATS UNIS. /DESINFORMATION ; INFLUENCE DES MEDIAS ; MEDIAS ET GUERRE ; MONOPOLE DE LA COMMUNICATION ; SYSTEME DE REPRESENTATIONS ; OPINION PUBLIQUE ; RELATION SCIENCE SOCIETE ; RISQUE TECHNOLOGIQUE ; RELATIONS INTERNATIONALES ; DEMOCRATIE ; SOCIOLOGIE.

Mots-clés internes : CONTROLE DEMOCRATIQUE DE L'INFORMATION ; GUERRE MEDIATIQUE ; RELATION MEDIA SYSTEME DE REPRESENTATIONS.

Formidable outil d'information instantanée et universelle, donc vecteur d'ouverture et d'échange incomparable au sein de notre « village planétaire », la communication médiatique de masse peut aussi se révéler une arme redoutable dans la dynamique des conflits du monde contemporain, comme le démontre l'observation de la Guerre du Golfe.

La politique de communication mise en œuvre par le commandement militaire américain lors de la crise du Golfe en 1990-1991 fournit une démonstration exemplaire des effets de réalité artificiellement produits par des stratégies méthodiques de manipulation de l'information livrée aux médias en vue de contrôler les messages diffusés par ceux-ci. Ces stratégies de manipulation à l'impact décisif sur l'évolution du conflit ont combiné trois procédés essentiels : sur-information, sous-information et désinformation.

La sur-information, illustrée en particulier par les conférences de presse quotidiennes du général Schwarzkopf, a rendu impossible le tri et le recul analytiques du fait de la profusion de messages disparates ou redondants, et toujours obsolètes, sous l'effet de leur renouvellement instantané. La sous-information, par exemple sur les mouvements effectifs des troupes engagées sur le terrain ou sur la fiabilité réelle du missile anti-missile « Patriot », s'est trouvée garantie par les dispositifs de monopole et d'exclusivité de la communication entre les sources (militaires) et les relais (médiatiques) de l'information. La désinformation, enfin, a été systématiquement cultivée, que ce soit avec l'entretien de la rumeur d'un débarquement des troupes de la coalition internationale sur les côtes irakiennes, ou avec les « mesures » statistiques fallacieuses des dommages et pertes infligés aux cibles irakiennes « exclusivement » militaires des bombardements aériens dits « propres ». D'autres illustrations des déformations à visée manipulatoire de l'information demeureront sans doute exemplaires de cette première « guerre médiatique ». D'ailleurs, 84 % des journalistes interrogés après la Guerre du Golfe estiment avoir été « manipulés » lors de celle-ci (Le Monde Diplomatique, février 1992).

La signification et les implications de l'emploi de ces nouvelles « armes de communication » dans le conflit du Golfe sont mises en évidence par Paul VIRILIO (1991), qui voit dans cette première « guerre orbitale et téléguidée » la consécration de leur prééminence sur l'arsenal militaire traditionnel d'agression et de destruction, la manifestation du développement corrélatif d'un « complexe militaro-informatique » succédant au complexe militaro-industriel, ainsi que le signe le plus probant du déplacement des enjeux stratégiques des conflits vers le « contrôle de l'information », non seulement vis-à-vis de l'ennemi, mais également vis-à-vis de l'opinion publique des Etats impliqués.

- Patrick LECOMTE est professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon. Il a aussi publié *Les cadres du RPR* (Economica, 1987) et *Sociologie du Politique* (Presses Universitaires de Grenoble, 1990). Plus généralement, Patrick LECOMTE démonte les mécanismes entre la communication et la société, la télévision et la démocratie. En particulier, il étudie aussi des cas où la télévision joue un rôle dans les campagnes électorales et la communication politique.

- Paul VIRILIO est philosophe, urbaniste, professeur d'architecture, spécialiste des questions stratégiques. Il a publié *Vitesse et politique* (Galilée, 1977), *L'espace critique – Essai sur l'urbanisme et les nouvelles technologies* (Christian Bourgeois, 1984), *L'horizon négatif* (Galilée, 1985), *La machine de vision – Essai sur les nouvelles techniques de représentation* (Galilée, 1988), et *L'art du moteur* (Galilée, 1993) qui traite notamment du nouveau pouvoir de l'information.

Fiche rédigée par MAZZONI, Philippe. (Les amis d'une école de la paix à Grenoble)
1995/05/30

MFN DPH : 04141

LIVRE.
Auteur(s) : LECOMTE, Patrick.
Ed. PU de Lyon. 1993.

Fiche n° 0009

CRII-RAD : un laboratoire d'analyses indépendant.

FRANCE. /INFORMATION SCIENTIFIQUE ; DIFFUSION DE L'INFORMATION ; RISQUE NUCLEAIRE ; RISQUE TECHNOLOGIQUE ; RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE ; EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ; FORMATION ; EXPERT ; VULGARISATION ; CONTROLE DE L'ETAT. EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT.

Mots-clés internes : VULGARISATION SCIENTIFIQUE ; EXPERTISE ; CONTROLE DEMOCRATIQUE DE L'INFORMATION ; CONTRE POUVOIR DEMOCRATIQUE

La Crie-RAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité) est une association à but non lucratif. Elle a été fondée en mai 86, au lendemain de l'accident de Tchernobyl, en réaction contre les lacunes et les imprécisions de l'information officielle. Le constat de départ est que le monopole de l'information rend impossible l'exercice du contrôle démocratique, du pouvoir des citoyens, démunis ainsi des moyens pour la participation à la prise de décision. La CRII-RAD dispose de son propre laboratoire de mesure de la radioactivité, indépendant des exploitants du nucléaire et des organismes chargés de les contrôler, et diffuse le résultat des contrôles qu'elle effectue. Plus de 5000 analyses ont été effectuées jusqu'à aujourd'hui. Ses ressources proviennent des cotisations des membres de l'association, de la rétribution de ses prestations de service, de la vente de ses publications, afin que son indépendance financière soit assurée. Les domaines de son intervention sont : suivi de l'impact des centrales nucléaires sur l'environnement, radioactivité et alimentation, santé, contamination des écosystèmes, contrôle des eaux potables, surveillance des nappes phréatiques, études des transferts dans la chaîne alimentaire, influence des procédés agro-alimentaires etc.

Son intervention remplit trois fonctions : – Laboratoire d'analyses : expertises et contre-expertises, analyses de l'eau, du vin, des aliments (coût entre 200 et 300 F), évaluation de l'impact des installations nucléaires sur l'environnement, etc, – Centre d'information : Une importante action de diffusion de l'information sur les contrôles de radioactivité effectués, est faite au moyen d'une brochure trimestrielle (« LE CRI DU RAD »), d'un bulletin d'information (« Le REM »), de messages bimensuels sur minitel et répondeur téléphonique, de conférences et colloques. La publicité de ses études a été assurée par des conférences de presse, des communiqués à l'Agence France Presse, des lettres ouvertes au Premier Ministre. La fonction éducative est remplie par la vulgarisation de l'information scientifique diffusée. – Centre de formation : stages de formation de base sur la radioactivité, la radioprotection, la physique nucléaire (coût aux environs de 400 F pour 2 jours) et stages spécialisés pour des publics ciblés comme médecins, éco-conseillers, etc). Il est important de constater que son rôle éducatif ne se limite pas à des publics déjà sensibilisés, mais s'étend à un public large.

La CRII-RAD a acquis une image de compétence et d'indépendance : elle est sollicitée par des particuliers, mais aussi par des collectivités territoriales, associations écologistes, laboratoires, associations de producteurs et de consommateurs, médias. Elle est intervenue pour le contrôle des rejets de l'usine Rhône-Poulenc à la demande des Verts Poitou-Charente, pour une campagne d'analyses sur les champignons et Tchernobyl, à la demande de la revue « Que Choisir ? », etc. Lors de l'enquête publique réglementaire avant le démarrage de la centrale de Golfech, à la demande du Conseil Général du Tarn-et-Garonne, la CRII-RAD a rédigé un rapport sur le dossier fourni par Electricité de France, à l'appui de sa demande d'autorisation de rejets radioactifs sur l'environnement. Le rapport avait révélé les lacunes, défauts de méthodologie, manque de précision, dont souffrait le dossier.

La CRII-RAD a comme but de « tenter d'assurer le fonctionnement démocratique des prises de décision ». Le rôle d'une source d'expertise indépendante est primordiale pour l'exercice d'un contre-pouvoir face aux sources officielles de diffusion de l'information scientifique sur l'environnement. Son rôle éducatif se trouve renforcé par le fait que ses actions font toujours l'objet d'une publicité importante dans les médias. Concernant le nucléaire on se heurte à de profonds dysfonctionnements qui empêchent la mise en place de procédures démocratiques – sans lesquelles le développement de contre-expertises risque de se réduire au rôle de

l'alibi destiné à donner une image sécurisante de pluralité et d'unanimité. La manipulation peut être flagrante ou encore discrète, comme quand les fautes et les anomalies révélées par la contre-expertise ne donnent lieu à aucune sanction. C'est seulement par l'implication de chaque citoyen que les « dossiers techniques » deviendront des problèmes politiques donnant lieu à un débat.

Fiche rédigée par ZIAKA, Yolanda. (1993/07/20)

MFN DPH : 02531.

LITTERATURE GRISE.
CRII-RAD.

1.2. Prévention des conflits et effectivité du droit

*A/ Faire progresser la connaissance et la pratique
du droit international*

B/ Imposer le respect des droits individuels et collectifs

Fiche n° 0010

La Convention européenne des droits de l'homme : une avancée dans la pratique du droit

EUROPE ; JURIDICTION SUPRANATIONALE ; DROIT INTERNATIONAL ; DROITS DE L'HOMME ; RELATION PAIX JUSTICE ; DROIT ET DEMOCRATIE ; CITOYENNETE ; PROTECTION DES PERSONNES ; RELATION ETAT SOCIETE ; CEE.
Mot-clés internes : RECOURS INDIVIDUEL

La reconnaissance de l'individu comme sujet de droit international est très récente. Pendant des siècles, l'individu ne disposait d'aucune voie de droit pour obtenir la condamnation et la sanction des Etats, lorsque ses droits les plus fondamentaux étaient violés. Les Etats, seuls acteurs internationaux, appliquaient des règles de non-ingérence dans les affaires intérieures et de réciprocité. Il faudra attendre le Protocole facultatif au Pacte des droits civils et politiques (mars 1976), pour voir émerger l'existence d'un recours individuel à l'échelle internationale. Mais à ce jour, 66 pays seulement, sur les 183 Etats membres de l'ONU, l'ont ratifié.

Dans ce contexte, la Convention européenne des droits de l'homme (1950) constitue une référence unique car elle n'a pas d'équivalent dans le monde. Elle prévoit un engagement formel des Etats de se conformer aux décisions de la Cour européenne des droits de l'homme dans les litiges entre eux et un individu. De plus, c'est le seul instrument juridique en droit international qui introduit un contrôle de l'exécution des décisions contraignantes rendues par la Cour. Tout pays qui sollicite son admission au Conseil de l'Europe est tenu de signer et de ratifier cette Convention.

L'idée de garantie collective des droits fondamentaux des individus est une véritable avancée dans l'histoire et la pratique du droit, car elle implique une limitation volontaire de la souveraineté des Etats signataires, qui renoncent à se prévaloir du principe de réciprocité et acceptent un droit de regard des autres parties contractantes sur la manière dont ils s'acquitteront de leurs devoirs : en clair, un Etat peut se faire « attaquer » par un autre Etat pour violations des droits de l'homme. Comment s'exerce ce droit « d'ingérence » ? La requête étatique est examinée par la Commission européenne des droits de l'homme, puis tranchée, avec effet obligatoire, par la Cour européenne des droits de l'homme ou le Comité des ministres du Conseil de l'Europe. Mais dans la pratique, l'efficacité de ce mécanisme de contrôle dépend exclusivement de la bonne volonté des Etats accusés et de leur bonne foi dans l'exécution de leurs engagements. En fait, la réputation du système tient plus à l'indépendance et à l'impartialité des organes institués par la Convention, qu'aux moyens mis en œuvre pour assurer l'exécution des décisions rendues.

Mais c'est surtout le fameux droit de recours individuel, prévu par l'article 25, qui donne à la Convention sa véritable originalité. Il équivaut à instaurer un contrôle supranational des actes des autorités publiques. Ce système de protection individuelle n'en connaît pas moins des limites, qui tiennent aux conditions draconiennes de recevabilité fixées par la Convention et au filtrage des requêtes. En amont, le plaignant individuel devra avoir épuisé toutes les voies de recours possibles devant les tribunaux de son propre pays. En outre, il lui faudra démontrer qu'il est personnellement affecté : ainsi, une ONG ou un groupe de particuliers ne pourront introduire une plainte contre un Etat que s'ils ont, chacun pris individuellement, des griefs à faire valoir. Enfin, la Convention interdit toute plainte ayant trait au droit au travail ou à des conditions de vie décente, limitant son champ de compétence aux droits civils et politiques.

C'est la Commission, qui n'est pourtant pas une juridiction, qui détermine, sans appel possible, si la requête est recevable ou pas, puis qui décide, avec l'Etat défendeur, de déférer l'affaire à la Cour européenne des droits de l'homme sous les trois mois. Si la Cour est saisie et qu'elle constate une violation de la Convention, elle peut accorder à la victime une réparation, mais il s'agit généralement de compensations pécuniaires. Dans quelques cas exceptionnels, l'exécution peut consister à demander la révision du procès du requérant,

devant les tribunaux internes. Si la Cour n'est pas saisie, faute d'une reconnaissance de sa juridiction par l'Etat défendeur, l'affaire est tranchée par le Comité des ministres. C'est également lui qui surveille l'exécution de l'arrêt, sachant qu'il n'a aucun moyen coercitif si l'Etat condamné est récalcitrant.

La procédure pour un requérant individuel est un véritable « parcours de combattant » avec une faible garantie de succès puisque 90 % des requêtes ne passent le cap de la recevabilité. Depuis l'origine, cette proportion n'a jamais augmenté, à la différence des requêtes : 138 en 1955, près de 2000 en 1992.

Comment expliquer dans ces conditions le succès du droit de recours individuel ? La réponse réside sans doute dans le droit de décision : même s'il est clair depuis le départ que la requête est dépourvue de toute chance de succès, la Commission est tenue de statuer et de rendre une décision à tous les requérants. Or pour la plupart des plaignants, le fait de n'avoir même pas été « entendus » par les autorités nationales, et en particulier par la justice, constitue un de leurs griefs principaux. Recevoir une décision est souvent aussi important que le contenu de celle-ci. S'ajoute également, le sentiment diffus que la justice rendue à Strasbourg sera plus juste, car plus impartiale et indépendante que celle des tribunaux nationaux.

Face à la résurgence de l'intolérance et du racisme, des revendications nationalistes exclusivistes et plus généralement de la montée des réactions de rejet vis-à-vis de tout ce qui est différent ou étranger, le droit de recours individuel ne saurait représenter une solution miracle. Il n'en contribue pas moins à familiariser, modestement, l'autorité publique avec ce qui est permisible dans un Etat de droit et ce qui ne l'est pas. Malgré toutes ses limites, cette jurisprudence européenne montre la voie d'une conception commune de valeurs fondamentales indivisibles, qui constituent les assises mêmes de la paix.

Résumé d'un article de Caroline Ravaud, membre de la Commission européenne des droits de l'homme.

Fiche rédigée par MOUCHARAFIEH, Claire
1994/04/31

MFN DPH : 03897.

PERIODIQUE.
Auteur(s) : RAVAUD, Caroline.
In : PROJET. 235.
1993/10.

Défis théoriques posés par une pratique alternative du droit.

AMERIQUE LATINE ; ECHANGE SUD SUD ; CAPITALISATION D'EXPERIENCE ; CRITIQUE DU DROIT ; DROIT ET DEMOCRATIE ; DROIT ET CHANGEMENT SOCIAL ; PRATIQUE ALTERNATIVE DU DROIT ; LEGITIMITE ; LEGALISME ; PLURALISME JURIDIQUE ; DROITS AU QUOTIDIEN ; ROLE DU DROIT ; FORMALISME JURIDIQUE ; ECHANGE D'EXPERIENCES.

Mots-clés internes : MODELE DE DEMOCRATIE ; CONSENSUS ; REFLEXION ; DEMOCRATIE FORMELLE

Dans le cadre de la « Rencontre interafricaine sur les pratiques alternative du droit » (Cotonou, Bénin, octobre 1992), Manuel Jacques, directeur de Quercum (Centre de Développement et d'Etudes Juridiques) au Chili, a témoigné sur l'expérience des services juridiques latino-américains. Le dialogue Sud/Sud aboutit à un constat commun : le droit existant ne sert pas à résoudre les problèmes du Tiers Monde. Avec les participants africains, M. Jacques a contribué à un débat autour de la recherche de nouvelles voies pour réfléchir, imaginer et créer le droit.

Un certain nombre de défis théoriques naissent de la pratique, dont les principaux seraient :

1) *Démystification au droit.* Il faut dévoiler le mythe du droit à partir d'une discussion théorique ayant pour objectif une prise de conscience critique.

2) *Droit et transformation sociale.* Actuellement, le temps est venu de distinguer, d'une part, une logique de consolidation du système par l'intermédiaire du droit et, d'autre part, une autre logique qui situe le droit comme une ressource stratégique de transformation. La première logique répond à une conception légaliste du droit, qui utilise la loi en tant que mécanisme de défense, cherchant la résolution des conflits uniquement dans la réponse légale des tribunaux. Dans une deuxième logique de transformation, le concept du droit s'associe plutôt à l'idée du « juridique », différent du « légal », et rejoint ce qu'on pourrait nommer « droits au quotidien » : à savoir, tous ces besoins insatisfaits que la population défavorisée n'arrive pas encore à identifier comme étant des problèmes juridiques. De ce point de vue, la défense n'est plus la représentation du client dans le procès, mais une démarche d'éducation juridique reliée à l'organisation, la mobilisation, la formation, la proposition normative pluraliste et la recherche de solutions alternatives aux conflits.

3) *Critique des idées reçues.* Le légalisme ou formalisme juridique, conséquence idéologique de la « théorie pure du droit » de Kelsen, consiste à aimer la loi pour sa forme laissant de côté son contenu. Il est à l'origine de croyances telles que : la loi est un monopole, un oracle de la connaissance juridique, marginalisant ainsi toute autre connaissance juridique non consignée dans la loi ; la loi comme synonyme de vérité, alors qu'elle peut être fausse, impliquant une confrontation entre savoir et comprendre, une séparation artificielle entre sujet et objet du droit ; une conception traditionnelle du rôle du droit en tant que discipline sociale, dans la trilogie « contrôler-corriger-punir », excluant son rôle créatif, socialisateur, libérateur.

4) *Pluralisme juridique et normativité.* Divers ordres juridiques peuvent converger dans une société, car ils répondent à une diversité sociale. Le cas le plus visible concerne les sociétés qui ont des minorités ethniques. L'idée d'un droit minoritaire ne doit pas être comprise comme une imposition normative qui pèse sur tous, mais comme une convergence harmonieuse de la pluralité. Il existe également une conception plus large du pluralisme juridique, qui implique la prise en considération non seulement des droits coutumiers, mais aussi des situations sociales d'autorégulation, tels que les mécanismes des secteurs populaires, de l'économie informelle, jusqu'à maintenant exclus des sources de la normativité.

5) *Validité matérielle du droit.* La validité formelle du droit entend l'efficacité de celui-ci comme une application passive. En revanche, pour une validité matérielle, l'efficacité du droit a forcément une application active, et c'est la communauté même qui met en œuvre ses propres droits en tant que sujet capable de faire des propositions.

6) *Tension entre légalité et légitimité*. Ce problème ne pourra être résolu sans l'inclusion de la notion de « pouvoir », en tant que « capacité d'exercer une influence sur les décisions à partir de ma propre proposition ». Sans capacité d'influence, il n'y a pas de pouvoir. Comment les secteurs populaires peuvent-ils exercer cette capacité, pour fonder ainsi une vraie légitimité ?

L'idée du modèle politique sous-tend ce débat. Il a été signalé que le Nord est en train de promouvoir partout dans le monde une conception de « démocratie consociative », alors que celle-ci montre actuellement son échec. Elle n'est qu'un euphémisme de l'individualisme, où le consensus implique uniquement l'inexistence d'un pouvoir de décision dans la communauté. On entend souvent dire qu'un pays mûr doit arriver à un consensus, mais celui-ci ne provient que des dirigeants : il évite le conflit et s'installe comme symbole de sécurité sociale, alors qu'il n'est que l'expression d'une démocratie formelle. Les groupes présents à la rencontre, qui travaillent pour la formation de la population, se prononcent pour des actions destinées à soutenir une démocratie participative réelle. Un dialogue Sud/Sud est une contribution nécessaire à la poursuite de ce travail.

Fiche rédigée à partir de l'exposé de Manuel Jacques, suivi d'un débat. Propos recueillis et traduits par Ana Larrègle. Thème « Consensus-conflit » : voir aussi fiche « La médiation : une autre justice ». (Version espagnole de cette fiche : MFN 3016).

Fiche rédigée par LARREGLE, Ana. (Juristes solidarités)
1993/03/03

MFN DPH : 02205.

LITTERATURE GRISE ; COMPTE RENDU DE
COLLOQUE.

Auteur(s) : JACQUES, Manuel.

Titre : Les Pratiques alternatives du droit (rencontre
interafricaine), Cotonou, Bénin, 12-17 octobre 1992.

Ed. FPH, JURISTES SOLIDARITES, ASSODIV. 1993/01.

Fiche n° 0012

Le droit à la terre considéré sous l'angle des droits de l'homme et du développement.

MONDE. /DROIT AU SOL; RELATION PAIX DROIT; ACCES A LA TERRE; PRODUCTION ALTERNATIVE DE DROIT; DROIT COUTUMIER; EDUCATION JURIDIQUE; REFORME AGRAIRE; DROITS DE L'HOMME; ORGANISME JURIDIQUE; REFORME DU DROIT; ECHANGE D'EXPERIENCES.

Mots-clés internes : DROIT FONCIER ; CONFLIT FONCIER ; DROIT A LA TERRE ; REFORME DU DROIT FONCIER ; SECURITE FONCIERE

En septembre 1993, la Commission Internationale des Juristes (CIJ) lance un projet relatif au droit à la terre. L'objet de ce travail est d'examiner de manière spécifique le droit foncier, les régimes fonciers et agraires d'une part, et la réalisation des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, d'autre part. Pour des milliards de ruraux, la sécurité foncière doit être considérée comme une condition préalable nécessaire pour la réalisation des autres droits de l'homme internationalement reconnus.

Les initiatives régionales : La CIJ organise depuis une dizaine d'années des séminaires régionaux sur la promotion et la protection des droits de l'homme en milieu rural.

- 1979, Colombie : identification de certains facteurs structurels à l'origine de la tendance croissante à l'expropriation des terres et à des violations de plus en plus fréquentes des droits de l'homme en milieu rural : abandon de la réforme agraire, politique agricole impliquant la concentration de la propriété foncière, diminution de l'efficacité et de l'indépendance des tribunaux et des juges agraires...

- 1981, Malaisie : les objectifs de la réforme (garantir aux pauvres la sécurité de jouissance, la sécurité et la viabilité économique) ayant été détournés pour l'octroi des terres à des groupes privilégiés, le séminaire concluait à l'urgence de prévoir la création d'un tribunal agraire spécialisé et indépendant, doté de procédures rapides et simplifiées.

- 1982, Inde : une conclusion essentielle : les politiques de réforme agraire ont eu comme principal résultat d'abolir les systèmes d'occupation « intermédiaire » et les régimes fonciers féodaux. Il faut réduire la marge d'influence des élites locales en place et freiner, par des mesures législatives et réglementaires, les nouvelles formes de la propriété foncière absentéiste. De plus, les terres attribuées devraient être détenues en copropriété par les époux, à part égale et avec des droits réciproques de succession. Il conviendrait également de rétablir le caractère collectif des ressources telles que les forêts, les pêcheries et les terres de pâturage, et de réserver en priorité leur usage aux pauvres des zones rurales.

- fin des années 80, Afrique, Asie et Amérique Latine : série de séminaires consacrés aux difficultés des paysans, des cultivateurs à bail et des population autochtones à se familiariser avec les lois agraires et les procédures juridiques complexes, et à s'assurer d'une représentation juridique adéquate (vulgarisation du droit coutumier et du droit écrit et formation de para-juristes locaux).

Problèmes thématiques : première évaluation.

a) Les principes fondamentaux du droit foncier et du droit à la terre : la tendance à la privatisation des terres va-t-elle réduire à néant les perspectives de futures réformes agraires visant à la redistribution, même dans les pays où la question se pose avec acuité comme une nécessité sociale ? Ou bien saura-t-on conserver la fonction sociale de la propriété comme principe utile de limitation du droit à la propriété privée et des transactions foncières spéculatives ?

b) Eliminer la discrimination dans l'usage du sol : la privatisation des terres pourrait intervenir soit par voie de restitution (cas des Pays Baltes et de la Bulgarie par exemple), soit par indemnisation. En Afrique du Sud, sous la pression de l'ANC, la nouvelle Constitution devrait autoriser l'expropriation par l'Etat de droit de propriété dans l'intérêt public, afin de rétablir

dans leurs droits les personnes dépossédées de leur terres (souvent antérieur à la législation foncière d'apartheid de 1913) du fait d'une quelconque politique de discrimination raciale. Le principe de restitution est source de problèmes complexes. Jusqu'où peut-on remonter dans le temps ? Comment et sur quels principes peut-on fonder des procédures de règlement équitable des revendications ? Dans quelle mesure et suivant quels critères les revendications des nouveaux occupants ou propriétaires des terres devraient-elles être prises en compte dans le règlement des conflits fonciers ?

c) Droits traditionnels et droits juridiques : nombreuses sont les communautés africaines qui acceptent mal les efforts des gouvernements pour saper l'autorité traditionnelle en imposant des systèmes nationaux de répartition des terres. D'autre part, des craintes se sont exprimées concernant certains systèmes fonciers coutumiers devenus corrompus et qui ne servent plus les intérêts ou les aspirations des membres des collectivités locales.

Un intérêt particulier a été porté à la notion de Conseils ruraux à l'exemple de ce qui se passe au Botswana. Les Conseils ruraux sont comptables devant le gouvernement et les communautés locales et utilisent aussi bien le droit coutumier que le droit écrit pour l'attribution des terres. Leurs compétences d'attribution couvrent aussi bien le règlement des différends, l'imposition de limitation à l'utilisation des sols, l'annulation de n'importe quel type de droit à la propriété et la mise en œuvre de politiques et de programmes d'aménagement rural.

d) Droits des femmes à la propriété foncière : aujourd'hui, même lorsque les femmes exploitent, de facto, leurs terres, la loi a tendance à ne pas les reconnaître comme les gestionnaires de ces terres. De plus, la généralisation des cultures marchandes a provoqué la perte à la fois de leurs revenus et de leur héritage. Que ce soit la privatisation ou des régimes fonciers fondés sur le droit coutumier, les femmes n'obtiennent pas la protection minimale de leurs droits fonciers.

Conclusion : Trouver un équilibre entre l'équité et le rendement en matière de politique d'occupation et d'exploitation du sol n'est pas chose aisée. La CIJ dégage trois principes d'action pour les travaux à mettre en œuvre sur ce sujet :

- 1) Replacer les question de droits fonciers dans le cadre général des droits de l'homme.
- 2) Dépasser la seule question des droits des peuples autochtones et étendre la réflexion aux millions de paysans sans terre et de ruraux pauvres.
- 3) Engager une collecte d'expériences et une réflexion dans toute les régions du monde pour poursuivre la constitution d'un droit international des peuples à la sécurité de jouissance de la terre. La CIJ invite toutes les personnes intéressées à apporter les suggestions, commentaires et critiques utiles à l'avancement des réflexions et des propositions.

Roger Plant est coordinateur du Projet relatif aux droits à la terre au sein de la Commission Internationale des Juristes, dont le siège est à Genève.

Fiche rédigée à partir d'un document envoyé suite à l'appel international à contribution lancé par la FPH pour l'organisation de la rencontre internationale sur la reconstruction du Rwanda (Kigali, 22-28 octobre 1994) co-organisée par la FPH et la CLADHO (Collectif des Ligues et Associations de défense des Droits de l'Homme).

Fiche rédigée par CACCIABUE, Philippe. (FPH)
1994/10/22

MFN DPH : 04097.

PERIODIQUE.
Auteur(s) : PLANT, Roger. CIJ = Commission
Internationale de Juristes.
In : La Revue. 51.
1993/12.

I.3 Prévention des conflits et satisfaction des besoins économiques essentiels

A/ Préserver l'accès de tous aux ressources naturelles

B/ Prévenir la déstructuration sociale et économique

Fiche n° 0013

Dynamismes ruraux et contrastes fonciers dans Madagascar en crise.

MADAGASCAR. /CRISE ECONOMIQUE ; MANQUE DE REGULATION ; LIBERALISME ; AJUSTEMENT STRUCTUREL ET AGRICULTURE ; PAYSAN SANS TERRE ; SUROCCUPATION DES TERRES ; BANQUE MONDIALE ; FMI ; INTERVENTION DE L'ETAT DANS L'AGRICULTURE ; POLITIQUE DES PRIX. PRIX AGRICOLE.

Mots-clés internes : TENURE DE LA TERRE ; APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE ; AGRO EXPORTATION ; CONFLIT FONCIER

Si les contrastes fonciers sont d'origine ancienne (liés à une structure sociale complexe), les appétits fonciers et les conflits qu'ils suscitent sont beaucoup plus récents. Jusqu'aux années 1970, les enjeux fonciers touchent davantage les zones côtières peu peuplées que les Hautes Terres centrales, où la population est, paradoxalement, beaucoup plus dense.

Ce contraste s'explique par une politique des prix qui visait avant tout à fournir du riz bon marché en ville, mais aussi par un facteur technique : l'expansion de cette culture était d'autant plus découragée qu'au-delà de 60 ans, le recours au salariat était indispensable et les salaires étaient très élevés par rapport au prix du riz. De plus, au début des années 70, les jeunes générations (fruit de la croissance démographique entamée en 1950) arrivent sur le marché du travail.

« Le statut réel de la terre était largement fonction de l'usage ». Les conflits existaient surtout dans les familles larges, la terre ne pouvant se vendre qu'entre parents, ce qui concerne principalement les rizières. « L'atonie foncière était surtout le reflet de l'atonie économique d'une agriculture qui ne pouvait être source de richesse ». La colonisation agricole européenne met en lumière la signification économique du contrôle de la terre.

La crise récente explique davantage les changements que l'option socialiste, courte phase durant laquelle le métayage devait disparaître et coopératives et fermes d'Etat être créées. Aujourd'hui, l'Etat tente d'apporter des solutions ultralibérales à la crise, accompagné par la Banque Mondiale et le FMI. Dans cette période, la création des « fokontany » (collectivités rurales décentralisées) donne l'initiative aux paysans : libérés de l'impôt, ils peuvent gérer la commercialisation de leurs produits. C'est la fin d'un système d'approvisionnement garanti en paddy, les paysans maîtrisant la fixation des prix. A partir de 1975, l'étatisation du commerce et les subventions au prix de vente du riz au détriment des cultures d'exportation entraînent une baisse de ces deux types de cultures.

La crise est ressentie comme un dérèglement de l'action de l'Etat et l'insécurité augmente dans les campagnes (paludisme, vols), entraînant une réduction des activités.

La politique d'import-substitution favorise les citadins et incite à la relance de la production, même si les revenus ont baissé. La politique de la Banque Mondiale de relance de la production et de modernisation des infrastructures a un impact très inégalitaire aux niveaux social et régional. Quelques exemples pris à des études récentes donnent la mesure de ces inégalités : des régions affectées par des densités trop fortes sur des sols pauvres, par l'isolement et l'insécurité ; d'autres plus dynamiques, avec une proportion croissante des sans-terre. Globalement, l'agriculture souffre de l'insécurité, d'une réduction des activités secondaires et des revenus et d'une faible productivité. A une minorité de gros propriétaires qui peuvent combiner production, transport et vente, s'oppose une majorité de paysans paupérisés. La même opposition se retrouve en ville, sous l'effet des politiques ultralibérales.

Les contradictions qui surgissent d'un système foncier coutumier s'exacerbent au moment de la crise multiforme qui atteint Madagascar et la conduit à une politique ultralibérale. Les contrastes entre riches et pauvres

Fiche rédigée par BEY, Marguerite. (CECOD-IEDES)
1992/05/19

MFN DPH : 01810.

PERIODIQUE.
Auteur(s) : RAISON, Jean Pierre.
In : REVUE TIERS MONDE. N° 128.
Ed. PUF. 1992/01.

Fiche n° 0014
Les drogues en CEI.

CEI /RELATION PAIX DEVELOPPEMENT ; PRODUCTION DE DROGUE ; ECONOMIE DE LA DROGUE ; DESORGANISATION DE L'ETAT ; ORGANISATION CRIMINELLE ; MAFIA ; CONSEQUENCE POLITIQUE DU TRAFIC DE DROGUE ; GEOPOLITIQUE DE LA DROGUE ; CANNABIS.
 Mots-clés internes : USAGE DE DROGUE ; CONFLIT LOCAL ; CULTURE ILLICITE ; PAVOT ; DROGUE SYNTHETIQUE

Alors que l'ex-empire soviétique n'en finit pas de sortir de la crise, les deux auteurs poussent un cri d'alarme. Une super-puissance des drogues est peut-être en train de se construire sur les décombres de l'ex-URSS. Cette vaste région est aujourd'hui une des plus grandes bases mondiales de matière première pour les drogues (plus de 3 millions d'hectares de cannabis sauvage notamment).

Ainsi, l'Asie centrale (Kazakhstan, Ouzbékistan, Tadjikistan), région traditionnelle de culture et d'utilisation du pavot (pâtisserie), est devenue une zone très importante de transit et de production. Dans ces pays où règne un climat politique menaçant (guerres civiles) favorable à l'exploitation et au commerce des narcotiques, les moyens de lutte contre le trafic, autrefois coordonnés, ont perdu de leur efficacité avec les nouvelles indépendances. La crise économique aidant, des paysans sans ressources sont prêts à cultiver le pavot pour survivre et les autorités, qui gagnent à peine de quoi vivre, se laissent corrompre plus facilement. Par ailleurs, de nouveaux produits psychotrope ont fait (et font toujours) leur apparition (par exemple l'éphèdra, utilisée pour fabriquer de la drogue). Plus généralement, les drogues de synthèse représentent un immense potentiel, résultat d'une industrie chimique importante au personnel très qualifié qui se retrouve aujourd'hui au chômage ou très mal payé et qui se tourne vers les laboratoires clandestins.

S'il est difficile d'évaluer le nombre de toxicomanes, il est généralement admis que cette population, en augmentation, a considérablement rajeuni (18 à 23 ans en moyenne à Moscou) et que de plus en plus de femmes sont touchées. Les raisons de cet accroissement sont multiples. Le conflit en Afghanistan, où les drogues étaient moins chères que la vodka, a influencé les jeunes conscrits. L'alcool – interdit sous Gorbatchev et dont les prix ont augmenté – a, en outre, favorisé la pénétration des drogues en Russie. Grâce à la « Glasnost », l'information sur la consommation des drogues est également devenue plus accessible. Par ailleurs, l'éclatement du pays et les conflits ethniques ont entraîné l'afflux de réfugiés à la recherche de nouvelles sources de revenus. Enfin, délabré et fragilisé, l'appareil policier et douanier est devenu plus sensible à la corruption. Quant aux mafias, elles ont vu augmenter leur prestige.

Dans ces conditions, la CEI est maintenant un passage obligé entre le Croissant d'Or et les pays d'Europe occidentale. Le trafic, intérieur, s'organise aussi vers l'extérieur (Allemagne, Pologne, Scandinavie...). Et les mafias qui font actuellement fortune dans le trafic des métaux rares et les machinations bancaires, se tournent de plus en plus vers la drogue. Début 1992, elles ont d'ailleurs pris en main le commerce des narcotiques dans les grandes villes. Ces organisations criminelles, menacent sérieusement, par leurs activités, le processus de démocratisation en cours dans cette région du monde.

Dimitri de Kochko, rédacteur en chef de la Lettre de l'Oural, et Alexandre Datskevitch, journaliste russe spécialiste des mafias des républiques de l'ex-URSS, dressent un bilan assez noir de la situation dans cette partie du monde.

Les Occidentaux peuvent-ils faire quelque chose ? Actuellement ces derniers préfèrent laisser la mafia recycler son argent sale dans les entreprises en voie de privatisation plutôt que de risquer de perdre de l'argent dans des affaires peu rentables. Cette attitude permet ainsi aux narcotrafiquants, russes et italiens notamment, de blanchir facilement le produit de leur trafic.

Synthèse de communication présentée au colloque « La géopolitique mondiale des drogues » (10-12 décembre 1992, Paris) organisé par l'OGD avec le soutien de la Commission de la Communauté européenne.

Fiche rédigée par l'OGD
1993/12/01

MFN DPH : 02846.

COMPTE RENDU DE COLLOQUE.
Auteur(s) : KOCHKO, Dimitri de ;
DATSKEVITCH,
Alexandre. OGD = OBSERVATOIRE
GÉOPOLITIQUE
DES DROGUES.
Ed. SEUIL. 1993/II.

Fiche n° 0015

Une réponse éthiopienne à la sécheresse.

ETHIOPIE. /RELATION PAIX DEVELOPPEMENT HUMAIN; PERSONNE DEPLACEE; DEPORTE; CONTROLE POLITIQUE; VIOLENCE ETATIQUE; POLITIQUE DE PEUPELEMENT; DESINTEGRATION SOCIALE; DESERTIFICATION; DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT; RELATION ETAT PAYSAN; SECHERESSE; MIGRATION.

Mots-clés internes : PEUPELEMENT; MIGRANT; PLANIFICATION RURALE

LE CONTEXTE.

L'Ethiopie est, comme les autres pays de la Corne de l'Afrique, victime de sécheresses importantes dues principalement à l'ignorance des contraintes de l'environnement, ce qui a provoqué une rupture de l'équilibre écologique, la disparition des forêts et l'érosion du sol. En outre, la surpopulation dans les traditionnelles terres fertiles des régions du Nord (Wollo et Tigré) et le manque de savoir-faire dans l'agriculture ont aussi contribué à la détérioration du sol et de l'environnement. De plus aucun programme de développement durable n'a été mis en place qui aurait permis à l'Ethiopie de retrouver un équilibre écologique.

La réponse du Gouvernement Ethiope à la sécheresse qui a affecté principalement les régions du Nord surpeuplées – depuis la Révolution de 1974 – a été une politique de déplacement de populations baptisée « Resettlement Policy ». Ce déplacement de populations a consisté à transférer des populations originaires du Nord dans des nouveaux villages d'environ 500 familles en leur fournissant une aide et une assistance technique limitée. Cette « revillagisation » s'est effectuée en 4 phases depuis 1974 jusqu'en 1986.

LE DEROULEMENT DU PROCESSUS.

- PHASE 1 : les premiers transferts (1974-1978). Ces premiers déplacements n'ont eu lieu qu'à une échelle régionale, ils étaient dirigés principalement vers les populations victimes de désastres naturels et vers certaines catégories sociales : chômeurs urbains, nomades, etc.
- PHASE 2 : Transferts depuis les zones traditionnelles de sécheresse (1978-1984). Avec l'arrivée de la sécheresse, des établissements humains (les nouveaux villages) ont été implantés dans des zones fertiles et peu peuplées. Les transferts ont été réalisés surtout depuis le Wollo et le Tigré vers le Welega et le Plateau Somalien. A la fin de la période, les nouveaux villages qui avaient été réalisés comprenaient environ 120 000 habitants.
- PHASE 3 : Les transferts massifs (1984-1986). Depuis 1984 jusqu'à la première moitié de 1986, environ 300 000 personnes avaient été transférées surtout vers la Province du Welega. Les conditions de sélection, de transport, de choix des sites étaient médiocres et leurs conséquences peu contrôlées. Ces transferts ont coïncidé avec la période de la plus forte sécheresse.
- PHASE 4 : Interruption des transferts à partir de 1986. Cette soudaine interruption est due à des campagnes internationales contre les déplacements, à la réduction de l'aide internationale et à la baisse de la famine grâce à des changements de climat.

La sécheresse a été l'argument du Gouvernement pour justifier les déplacements de population ; or il semble qu'en fait, la « stimulation » des migrations ait des racines profondes dans l'histoire de l'Ethiopie : les anciens empereurs et rois de l'Ethiopie ont traditionnellement encouragé le groupe ethnique dominant, les Amharas à coloniser les basses terres au sud de l'Ethiopie. Le gouvernement socialiste a donc repris à son compte la même stratégie afin de mieux contrôler les populations locales potentiellement hostiles au pouvoir central. Ces transferts ont pu être en outre réalisés au moindre coût grâce à l'aide internationale (lorsque l'aide a diminué, les transferts se sont arrêtés).

Ces transferts ont en outre été un laboratoire pour transformer les modèles de peuplement. Une telle transformation correspond à un changement brutal de la structure agraire

permettant aux paysans de passer d'une forme isolée à un système d'associations issu d'un modèle inspiré de l'ancien système soviétique des Kolkhoses et des Sovkhoses. Il s'agit donc d'une volonté politique de changer brutalement les habitudes culturelles, sociales et économiques des paysans au nom d'une idéologie totalitaire et sans tenir compte des contraintes locales ni des systèmes de productions informels existants. Or pour réaliser un transfert de population dans un minimum de conditions acceptables il faudrait répondre aux conditions suivantes : que les populations soient consentantes ; qu'une analyse préalable des possibilités et contraintes locales soit réalisée ; que des investissements soient réalisés dans les secteurs sociaux et productifs ; que la plus grande intégration sociale des nouveaux arrivants dans le contexte local soit facilitée ; enfin, que la planification des nouveaux villages soit adaptée aux différents contextes climatiques et naturels.

Répondre à ces conditions rend difficile un déplacement massif et rapide de populations comme ce fut le cas ici entre 1974 et 1986. L'exemple d'Assossa réalisé à la frontière Sud avec le Soudan, à partir de 1977-78, analysé dans ce document montre que ces conditions ne furent pas remplies.

Les nouveaux villages ont atteint assez rapidement une autosuffisance alimentaire mais le prix de cette autosuffisance semble assez élevé :

- La destruction de l'environnement : En moins de 5 ans les nouveaux habitants avaient détruit le potentiel de réserves forestières, accélérant le processus de désertification en allant de plus en plus loin des villages pour aller chercher le bois de feu utilisé pour la cuisine, en détruisant des espaces forestiers pour l'agriculture extensive, en construisant des maisons avec des matériaux utilisant beaucoup de bois (torchis).
- Des conditions de vie difficiles pour les habitants : manque d'infrastructures (eau potable, drainage).
- Des villages réalisés sur le même modèle urbanistique : ce qui a empêché une véritable appropriation de l'espace par les habitants. Les patrons culturels des maisons traditionnelles du Wollo et Tigré ont été abandonnés pour les remplacer par des systèmes de construction fonctionnels ignorant aussi le climat, les vents dominants et les risques naturels (termites).

Communication au 23^e Congrès de la Société internationale des planificateurs urbains et régionaux, New-Delhi, 5-11 décembre 1987.

Fiche rédigée par AUDEFROY, Joël. (GRET)
1993/02/04

MFN DPH : 003840.

LITTERATURE GRISE ; COMPTE RENDU DE
COLLOQUE.
Auteur(s) : AYALDE, Maria ; CABANNES,
Yves.
GRET = GROUPE DE RECHERCHE ET
D'ECHANGES
TECHNOLOGIQUES.
Ed. GROUPE DE RECHERCHE ET
D'ECHANGES
TECHNOLOGIQUES. 1987/12.

Fiche n° 0016

Les projets de développement alternatifs et leur impact politique.

BOLIVIE ; PEROU ; COLOMBIE ; PAKISTAN ; THAILANDE, /PRODUCTION DE DROGUE ; CONSEQUENCE POLITIQUE DU TRAFIC DE DROGUE ; ECONOMIE DE LA DROGUE ; COOPERATION INTERNATIONALE ; DEVELOPPEMENT ALTERNATIF ; MINORITE ; CONTROLE DE L'ETAT ; PAYSANNERIE.

Mots-clés internes : CONSEQUENCE POLITIQUE DE L'AIDE INTERNATIONALE ; PROJET DE DEVELOPPEMENT ALTERNATIF ; SUBSTITUTION DE CULTURE ; UTILISATION POLITIQUE DE LA DROGUE

Depuis une quinzaine d'années les pays riches, consommateurs des drogues, financent des projets alternatifs de développement dans les pays producteurs afin d'amener les paysans à abandonner les cultures de cannabis, de pavot ou de coca. Jusqu'ici les évaluations des résultats obtenus par ces projets, lorsqu'elles existent, sont menées au cas par cas et ne vont guère au-delà de la période de finalisation du projet.

Ayant eu l'occasion d'observer ou d'étudier sur des périodes assez longues (2 à 8 ans) des projets de ce type en Bolivie, au Pérou, au Pakistan en particulier, et d'avoir un aperçu direct de ceux qui sont mis en œuvre en Thaïlande et en Colombie, je tenterai, à travers une approche comparative, une évaluation plus générale de leurs objectifs et de leurs résultats. Si l'on se fonde sur ce qui est leur objectif proclamé : élimination des cultures illicites à long terme, les résultats sont en général assez peu probants. La mise en œuvre du développement alternatif n'est pas seulement entravée par des insuffisances concernant les aspects techniques, administratifs ou financiers, mais également par le contexte local ou national dans lequel se déroulent ces projets : situation de guerre interne, corruption des pouvoirs nationaux ou locaux, politiques économiques imposées par des organismes financiers internationaux etc. Mais si l'on s'interroge sur les objectifs des gouvernements des pays concernés, on s'aperçoit que l'acceptation de tels projets n'a pas pour objectif essentiel de substituer les productions de plantes à drogues par des produits licites. Il s'agit le plus souvent d'un moyen utilisé pour tenter de prendre le contrôle de régions qui échappent traditionnellement au pouvoir central. Très souvent en effet les cultures illicites sont le fait de minorités ethniques ou religieuses qui vivent dans des zones isolées et que l'impact désastreux de l'économie de marché sur des économies autarciques a obligées à produire ces plantes, les seules dont elles peuvent tirer un revenu monétaire. Dans d'autres cas, où les cultivateurs appartiennent à des organisations syndicales, les gouvernements utilisent les projets pour les diviser et créer des organisations parallèles de producteurs. Ces objectifs finalement politiques font que les populations concernées, au lieu de considérer les projets comme une aide économique, les perçoivent comme une menace à leur autonomie ou même à leur identité culturelle.

La question que l'on doit se poser en conclusion concerne le rôle des plus importants organismes financeurs de ces projets, essentiellement le PNUCID (Nations unies) et les agences qui dépendent du gouvernement des Etats-Unis.

Alain Labrousse est le fondateur et directeur de l'OGD (Observatoire géopolitique des drogues), rédacteur en chef de la « Dépêche Internationale des drogues ». Ecrivain et journaliste, auteur de plusieurs ouvrages sociaux-politiques sur l'Amérique latine. Depuis 1985, il se consacre plus spécialement à la recherche sur la géopolitique mondiale des drogues. Coordonnateur de la Campagne européenne d'information : « Drogues : états de dépendance » (1938-1989).

Synthèse de la communication faite au colloque : LA GEOPOLITIQUE MONDIALE DES DROGUES (10-12 décembre 1992 ; Paris) organisé par l'OGD, avec le soutien de la CE.

Fiche rédigée par OGD. (1992/12/24)
MFN DPH : 01829.

COMPTE RENDU DE COLLOQUE.
Auteur(s) : LABROUSSE, Alain.

I.4. Prévention des conflits et action politique

A/ Instaurer la légitimité de l'Etat et des institutions et reconnaître la nécessité de contre-pouvoirs

B/ Garantir le droit des minorités ethniques et culturelles

C/ Renforcer la sécurité collective, la coopération internationale et limiter les armements

D/ Développer la diplomatie préventive et la gestion politique des conflits

Fiche n° 0017
La nouvelle citoyenneté indienne
Le cas de la Colombie.

COLOMBIE ; MEXIQUE. /DROIT DES MINORITES ; DROIT DES INDIENS ; RELATION ETAT INDIENS ; MINORITE ETHNIQUE ; ETHNIE ; REFORME DE LA CONSTITUTION ; LEGISLATION ; PLURALISME CULTUREL ; LUTTE JURIDIQUE ; RELATION PAIX DROIT ; RELATION PAIX DEMOCRATIE.
 Mots-clés internes : INDIEN ; DROIT COUTUMIER-DROIT ETATIQUE ; REFLEXION

Divers ordres juridiques peuvent coexister dans une même société, car ils répondent à des situations différentes. Ceci est plus visible dans les sociétés où il y a des minorités ethniques. Dans le cas de l'Amérique Latine, la commémoration du Vème centenaire de l'arrivée des Espagnols a mis en avant les luttes indiennes pour la reconnaissance des minorités ethniques, mais la dimension juridique de ces luttes est moins connue. Cette lutte est pourtant fondamentale car, à côté des principes du droit positif occidental inscrits dans les constitutions et législations latinoaméricaines (inspirées par le courant de l'individualisme et de l'universalisme), elle propose la notion de « droits ethniques ».

Le cas de la Colombie à ce sujet est exemplaire. En effet, l'Assemblée constituante élue en 1990 a inscrit dans la nouvelle Constitution un ensemble de droits applicables aux communautés indigènes, grâce à une mobilisation intense de ces dernières et à un débat démocratique, fondés sur une conception nouvelle de la « nation ». La reconnaissance pluriethnique et pluriculturelle concerne non seulement les indiens, mais aussi les noirs et les descendants des populations afro-caribéennes.

L'ONIC (Organisation des Nations Indigènes de Colombie), qui articule un projet de société multiethnique et multiculturelle avec des droits spécifiques pour les minorités sur un projet démocratique national, a été le principal animateur de ce débat. Il n'a pas été possible d'innover en ce qui concerne la circonscription électorale ni la représentation de type politique. Le programme de l'ONIC aux élections était basé sur un projet de démocratie participative, dont le volet indien insistait sur : une organisation politique et sociale autonome sur des territoires indiens décrétés inaliénables et distincts des municipalités ; un enseignement bilingue et pluriculturel ; le respect des coutumes, religions et du droit coutumier indien. Parmi les 72 constituants élus, deux étaient indiens ; ils ont travaillé principalement sur les articles relatifs à la citoyenneté, aux droits politiques et humains, ainsi qu'à l'organisation territoriale de la nation.

Le travail d'information sur les travaux des commissions a été très important et pédagogique. En mai 1991, à la fin des travaux, les communautés indiennes sont allées à Bogotá pour remettre aux constituants leur « bâton de commandement », déclarant : « Avec ce bâton, nous ne vous remettons pas notre autorité ; elle nous appartient car ainsi en ont décidé nos communautés. Nous voulons que ce symbole nous revienne sous forme de droits, de possibilités de vie et d'espaces de participation ».

L'article 7 de la nouvelle Constitution stipule que l'Etat reconnaît et protège la diversité ethnique et culturelle de la nation colombienne. Dix-sept autres articles reconnaissent les droits des indiens ou des minorités ethniques en général, parmi lesquels : accession à la nationalité colombienne des indiens se trouvant sur des territoires limitrophes de la Colombie et faisant partie de groupes ethniques transfrontaliers ; élection de deux sénateurs dans le cadre d'une circonscription indienne nationale ; cinq députés représentants des minorités ethniques ; reconnaissance des territoires indigènes avec les mêmes facultés que d'autres collectivités territoriales...

La nouvelle Constitution donne une légitimité à ce mouvement qui, depuis plusieurs années, tente d'articuler droit et pratique sociale. Reste toujours la préoccupation de savoir quelle application est possible dans une société en pleine crise.

D'autres pays ont procédé à la réforme de leurs Constitutions pour prendre en considération les droits des indiens. C'est le cas du Mexique :

a) article 4, paragraphe 1° (28/01/92), « la nation mexicaine a une composition pluriculturelle basée sur ses peuples indigènes. La loi protégera ou promouvra le développement de ses langues, coutumes et formes spécifiques d'organisation sociale... Dans les procédures agraires, les pratiques et coutumes juridiques seront prises en compte... » ;

b) article 27 réformé (décembre 92), reconnaissance de la propriété communale de la terre (« ejido »). Des actions d'information et de formation juridiques populaires, une recherche de formes d'application et un travail de terrain devraient soutenir ce travail législatif, pour qu'il ne reste pas lettre morte.

Version espagnole de cette fiche : MFN 3018.

Fiche rédigée par LARREGLE, Ana. (Juristes solidarités)
1993/03/02

MFN DPH :02207.

PERIODIQUE.
Auteur(s) : KOLLER, Sylvie.
In : BULLETIN CRIDEV. N° 109.
Ed. CRIDEV. 1993/03.

Repensons le « Mare nostrum » pour éviter la guerre.

BASSIN MEDITERRANEEN ; MAGHREB ; EUROPE. /DESARMEMENT ; CONTROLE INTERNATIONAL DES ARMEMENTS ; STRATEGIE DE PAIX ; PREVENTION DES CONFLITS ; ECHANGE NORD SUD ; ALTERNATIVE DE DEVELOPPEMENT ; POLITIQUE DE COOPERATION ; POLITIQUE DE PACIFICATION ; STRATEGIE ALTERNATIVE D'INTEGRATION ; FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT ; RESEAU D'INFORMATION.

Mots-clés internes : RELATION SECURITE INTERNATIONALE DESARMEMENT ; ACCORD MILITAIRE

En prévision de la Conférence sur la sécurité et la coopération en région méditerranéenne (CSCM) à Malaga le 15 juin 1992, Vicenç Fisas, spécialiste du désarmement à l'UNESCO de Catalogne et collaborateur de Greenpeace réfléchit sur les mesures à prendre afin de stabiliser la région.

Il préconise de traiter les problèmes de développement conjointement aux problèmes de sécurité et de désarmement. La finalité des propositions avancées par son groupe de réflexion étant d'établir – grâce à la création d'un cercle de coopération entre les deux rives – un climat de confiance.

Selon l'auteur, il s'avère nécessaire de considérer les pays maghrébins dans leur ensemble, s'agissant de pays aux nombreux intérêts communs, contrairement à l'attitude actuelle qui aboutit à la marginalisation de certains pays tels la Lybie.

Pacifier la région constitue un élément essentiel au développement économique. Les mesures proposées sont les suivantes :

- Inciter les pays des deux rives au désarmement, au moyen d'un Fonds de coopération maghrébin constitué par les pays occidentaux qui cotiseraient d'autant plus que leurs dépenses militaires sont élevées tandis que les pays du Sud recevraient une part d'autant plus importante de ce fonds que leurs dépenses militaires sont faibles.
- Reconvertir les industries d'armement vers la production de biens civils et surtout veiller au contrôle du commerce des armes en le soumettant au contrôle parlementaire et en le rendant public.
- Réduire le nombre d'armes offensives, éléments provocateurs et déstabilisants de la région. Transformer les forces d'intervention rapide en forces non-offensives d'interposition, de maintien de la paix et d'assistance en cas de catastrophe naturelle. Dans ce sens, le traité sur la limitation des armes conventionnelles (CFE) pourrait servir de modèle. Il en va de même pour les armes navales à caractère offensif. Leur réduction pourrait être discutée lors des prochaines négociations (CFE2). Par ailleurs des discussions sur les armes nucléaires doivent être engagées en vue de leur élimination progressive au cours des dix prochaines années.

Le document de Vienne de Novembre 1990 propose des mesures intéressantes telles l'échange d'informations, la prévention des conflits, la notification de certaines activités militaires, la limitation des manœuvres et des déploiements d'armes offensives.

Au delà du domaine militaire, il s'agit également de prendre des mesures plus générales favorisant le rapprochement Nord-Sud.

Un réseau d'informations reliant le centre de prévention des conflits de la CSCE (Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe) avec les organismes internationaux et les ONG (organisation non-gouvernementale) permettrait de réagir rapidement en cas de crise économique, militaire ou écologique.

Des transferts de capitaux, de technologies et d'informations soutiendraient le Maghreb face à ses problèmes alimentaires et écologiques.

Enfin, l'auteur tient à ne pas négliger l'aspect culturel de la coopération et propose à cette fin le lancement d'un programme de communication et la diffusion des productions

audiovisuelles du Maghreb afin de sensibiliser les deux rives à la coopération, à la tolérance et au respect des diversités.

Article publié dans le quotidien espagnol El País.

Fiche rédigée par le CDTM.
1993/02/16

MFN DPH : 02825.

PERIODIQUE.
Auteur(s) : FISAS, Vicenç.
In : COURRIER INTERNATIONAL. N° 84.
1992/06/11.

Fiche n° 0019

Les aspects du processus de paix en Amérique centrale.

AMERIQUE CENTRALE ; NICARAGUA ; SALVADOR ; GUATEMALA. /RELATION PAIX DEVELOPPEMENT HUMAIN ; PAIX ET REFORME DES INSTITUTIONS ; COOPERATION INTERETATIQUE ; COOPERATION SUD SUD ; ACCORD INTERNATIONAL ; DESARMEMENT ; DEPENSES D'ARMEMENT ; PROCESSUS DE NEGOCIATION ; PROCESSUS DE DEMOCRATISATION.
Mots-clés internes : PROCESSUS D'INTEGRATION REGIONALE ; RELATION ETAT GUERILLA

Ce dossier est constitué de deux articles :

- Le développement en tant qu'instrument du processus de paix en Amérique centrale, par Homero L. Hernandez Sanchez.
- Initiatives de paix et désarmement dans la région de l'Amérique centrale, par Boris Yopo et Victor Millan.

Ces articles se chevauchent en partie, mais se distinguent suivant la ligne de partage suivante : le premier trace le cadre historique, économique, social et géo-politique des processus de paix actuels et récents, tandis que le second entre dans la description des négociations diplomatiques à l'échelle régionale, puis des cas précis de trois pays d'Amérique centrale.

Le premier article rappelle l'impossibilité d'analyser les processus de paix en Amérique centrale sans tenir compte de tout un ensemble de facteurs, internes et externes.

Dans un premier temps, l'auteur distingue deux crises qui se conjuguent actuellement en Amérique centrale. La première est structurelle – économies fondées sur une monoculture, sociétés aux fondements inéquitables –. L'autre est liée à la situation économique mondiale actuelle : fardeau de la dette, déclin de l'activité économique, chômage, auxquels s'ajoutent les problèmes engendrés par les guerres : afflux massif de réfugiés dans certains pays, exode rural, etc.

L'auteur combat la thèse selon laquelle l'instauration d'institutions démocratiques suffirait à faire aboutir le processus de paix dans la région. Une démocratie solide nécessite un certain niveau de développement économique et social ; et, en matière de développement, il est essentiel de ne pas occulter la question des dépenses militaires. Dans le Tiers Monde, l'accroissement de la dette entre 1975 et 1985 était dû à 40 % aux seules importations d'armes. Au Nicaragua, pays où les facteurs externes et internes ont imposé une économie de guerre, les dépenses militaires représentaient en 1985 plus de 26 % du montant total des dépenses publiques. Au Salvador, elles dépassaient 37 % du budget national en 1987. Par ailleurs, l'endettement en tant que tel a résulté d'une « politique de crédit irrationnelle » et, dû entre autres à la politique de déficit budgétaire des Etats-Unis, les sources de crédit se sont tariées et les institutions financières internationales se sont mises à exiger le paiement de la dette.

En Amérique centrale, des institutions telles que le groupe de Contadora ont reconnu que l'instabilité provenait du sous-développement, de l'injustice et de la vulnérabilité économique. C'est dans ce cadre qu'ont été lancés les processus de paix d'Amérique centrale que le second article décrit plus en détail.

La concertation régionale a commencé à l'initiative notamment du Mexique et du Venezuela et cherchait à empêcher que la guerre ne se généralise dans la région et que des puissances étrangères n'y interviennent (formation du Groupe de Contadora, puis du Groupe d'appui de Contadora et, plus récemment, du Groupe de Rio réunissant treize pays latino-américains). En août 1987, les présidents du Costa Rica, du Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua ont franchi une autre étape en signant le Plan de paix Esquipulas II où l'accent était mis sur la nécessité de parvenir à des accords consensuels et où beaucoup d'importance était donnée à des questions de politique intérieure, telles les

négociations entre gouvernements et insurgés. Un lien était affirmé entre les processus de paix et les réformes internes. Les négociations ultérieures ont porté sur la réduction des armements, où toutefois l'accord n'a pas réussi à se faire, et ont privilégié la question de l'intégration économique régionale (Plan d'action économique d'Antigua, 1990).

Le Nicaragua est un exemple de processus de paix ayant abouti. Les négociations ont porté sur le désarmement et la réinsertion des contras, en même temps que prenaient place des réformes démocratiques. L'ONU et l'OEA (Organisation des Etats américains) ont joué un rôle important dans la transition pacifique par leur contrôle des élections, de la démilitarisation, de la signature et de l'application des accords.

Au Salvador, l'accord s'est fait sur l'ordre de priorités suivant : accord politique puis cessation des hostilités. Les parties en conflit se sont accordées pour reconnaître que la violence prenait son origine dans les profondes inégalités « qui existaient depuis toujours dans la société salvadorienne ». Les principaux obstacles aux négociations ont été les questions de la démilitarisation et du rôle futur de l'armée. Par l'instauration d'un climat de confiance toutefois, les parties en sont venues à assouplir leurs positions.

Au Guatemala, des négociations ont été entreprises sur les réformes économiques, politiques et sociales des institutions et même sur une éventuelle réforme de la constitution.

Dans ces deux derniers pays, les processus n'avaient toutefois pas abouti (l'article date de courant 1991).

Les accords d'Esquipulas ont ainsi « frayé une voie nouvelle » liant la sécurité régionale à la réconciliation nationale, et cette dernière à la nécessité de réformes institutionnelles. Les résultats atteints, comme au Nicaragua, sont toutefois fragiles car il reste toujours à jeter les bases d'un véritable développement économique et social global.

Ces deux articles, extraits d'une revue publiée par les Nations Unies – et notamment le second –, par leur insistance sur des déclarations officielles, l'ordre du jour des négociations ou encore les recommandations d'ordre général (« il faudrait... ») ont souvent un ton de littérature officielle où l'on regrette la quasi-absence de réelle critique (quant au rôle des Etats-Unis, pour ne citer qu'un exemple). On en ressort avec l'impression de n'avoir vu que la face apparente des phénomènes en cours.

Fiche rédigée par FORGEOT, Alain ; SILHE, Nicolas. (IRFED)
1993/07/12

MFN DPH : 002269.

PERIODIQUE.
Auteur(s) :HERNANDEZ SANCHEZ, Homero
L ; YOPO,
Boris ; MILLAN, Victor.
In : DESARMEMENT. N° 4.
1991.

Fiche n° 0020

Récolter les dividendes de la paix.

MONDE. /RELATION PAIX DEVELOPPEMENT HUMAIN; POLITIQUE DE CONVERSION DE L'ECONOMIE DE LA GUERRE A LA PAIX; DESARMEMENT; DEMILITARISATION; CONTROLE INTERNATIONAL DES ARMEMENTS; COMMERCE DES ARMES; FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT; COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT; ONU; CONSTRUCTION DE LA PAIX.

Mots-clés internes : FINANCEMENT DU DESARMEMENT

Avec la fin de la guerre froide, il semblait possible enfin de réaliser la prophétie de l'épée transformée en charrue. Or, malgré une certaine réduction des dépenses militaires, trop de personnes sont encore employées dans les forces armées de la planète et les dépenses militaires demeurent très élevées, particulièrement dans les pays en voie de développement, ce qui diminue d'autant leur développement humain.

Le désarmement dans les pays industrialisés ;

Depuis la chute du mur de Berlin, les programmes sont simplement réduits, rarement abandonnés. C'est en partie une question de taille des organisations commerciales et militaires, et en partie une question d'inertie. D'autre part, le poids des fabricants, la crainte du chômage, les résistances des militaires y sont aussi pour quelque chose.

Le désarmement dans les pays en voie de développement :

La réduction des dépenses militaires dans ces pays (dont les plus pauvres du globe) est encore plus lente que dans les pays industrialisés. Leurs arguments sont généralement la dissuasion face à leurs voisins et le rôle économique important joué par l'armée. Cependant, les risques de décès dans ces pays sont plus de 30 fois supérieurs par malnutrition ou par épidémie que par agression de la part d'un pays voisin, et les médecins sont 20 fois moins nombreux que les militaires ! En fait, ces forces leur servent surtout à réprimer leur propre population. Ces dépenses d'armement privent le développement humain de précieuses ressources. Cette situation est en partie imputable aux pays industrialisés, qui n'ont pas encore mis fin à leur aide militaire ou à leurs exportations d'armes...

L'avenir du désarmement dans le monde :

La chute du mur de Berlin a en fait dévoilé beaucoup de conflits. Tout progrès vers le désarmement exigera à l'évidence une coopération plus étroite entre pays industrialisés et pays en développement. Une telle avancée supposerait la mise en œuvre des mesures suivantes :

- Créer des forums pour le désarmement : En particulier par l'intermédiaire des organisations existantes (OUA, ASEAN, etc.), il serait temps d'intégrer des discussions diplomatiques à l'exemple de l'accord de Tegucigalpa en 1991 pour l'Amérique centrale. Les Nations Unies pourraient aussi intervenir plus activement dans le désarmement du Tiers Monde.
- Désamorcer les tensions dans le monde ; L'exemple des règlements pacifiques en cours entre Israël et Palestine, en Amérique centrale ou en Afrique du Sud, montrent que des médiations efficaces sont possibles. Les grandes puissances doivent s'engager plus dans cette voie, en passant par l'intermédiaire du forum des Nations Unies. Il faut aussi considérablement renforcer l'aide au développement pour prévenir tous les troubles politiques liés à l'effondrement d'une économie ou aux catastrophes naturelles.
- Supprimer graduellement l'aide militaire : Cette aide a déjà considérablement diminué. Cependant, les ventes d'armes légères se poursuivent au même rythme. En plus d'alimenter la course aux armements à l'échelle régionale, elle implique d'importantes dépenses annexes en entretien et infrastructures, de vastes possibilités de corruption, et un fort endettement. Il serait souhaitable de parvenir à un accord international en vue de supprimer toute aide militaire en l'espace, par exemple, de trois ans.
- Réglementer le commerce des armes : Les 5 premiers exportateurs d'armes (tous membres permanents du Conseil de sécurité) contrôlent 86 % du marché des armes conventionnelles destinées au pays en voie de développement dont certains sont parmi les pays les plus pauvres

du monde, notamment l'Afghanistan, l'Inde et le Pakistan. Il est aussi regrettable que, durant les dix dernières années, 40 % des exportations d'armes lourdes conventionnelles aient été expédiées vers les points les plus chauds du globe. Ironie du sort, les pays fournisseurs ont parfois été contraints de déployer d'importants efforts pour récupérer les armes qu'ils avaient expédiées auparavant ! La justification de ces marchés reste toujours trouble, et aucune explication n'est satisfaisante. On veillera plus particulièrement aux armes chimiques et aux mines terrestres. Les Nations Unies pourraient instaurer un mécanisme permettant : de tenir à jour une liste des armes et technologies sophistiquées interdites à l'exportation, d'améliorer le Registre des armements, de réglementer et d'éliminer le recours à des subventions explicites ou occultes à l'exportation d'armements, de taxer les ventes d'armes pour financer le maintien de la paix.

- Définir les termes d'un nouveau dialogue sur la politique d'aide : De nombreux pays ou organismes donateurs redoutent que leur aide serve à acheter des armes. Pourtant, aucune politique cohérente et coordination internationale n'a encore été définie.

- Convenir de critères de médiation des Nations Unies en cas de conflits internes aux pays : Récemment, les Nations Unies ont été amenées à intervenir dans des conflits internes ; ce qui soulève des questions délicates de souveraineté. Un réexamen et un élargissement du chapitre VII de la Charte des Nations Unies pourrait être nécessaire. Des fonds supplémentaires doivent aussi être prélevés, notamment sur le commerce des armes. Des spécialistes (ingénieurs, médecins, etc.) doivent aussi être disponibles.

- Imaginer des systèmes d'information plus efficaces : Les lacunes restent considérables en ce qui concerne l'information sur les dépenses militaires, les expéditions d'armes, la production d'armes, l'aide militaire, les subventions aux exportations d'armes, les bases militaires et les dettes militaires.

Les dividendes de la paix :

Réduire les dépenses militaires ne représente que la moitié du chemin à parcourir. L'autre moitié consiste à consacrer entièrement les ressources économisées au développement humain. De 1987 à 1994, la majorité de ces économies paraît avoir été consacrée à la réduction des déficits budgétaires et au financement de dépenses étrangères au développement. La première tâche consiste donc à isoler ces dividendes dans un poste spécial des budgets nationaux. Ces fonds pourraient servir à la réduction des déficits publics, au financement des coûts de la reconversion militaire, et aux investissements dans le développement humain à l'intérieur et à l'étranger. Ces fonds nationaux pourraient être complétés par un fond mondial de démilitarisation, comme l'a suggéré le Prix Nobel de la Paix (1987), Oscar Arias.

C'est la première fois depuis son premier rapport mondial sur le développement humain, en 1991, que le PNUD consacre un chapitre au désarmement. Le premier diagramme dans la couverture intérieure, de plus en plus repris, montre la baisse importante des dépenses militaires entre 1987 et 1991, et fait apparaître les dividendes de la paix qui en résultent.

Fiche rédigée par MAZZONI, Philippe ; PETRIS, Richard.
(Les amis d'une école de la paix à Grenoble)
1995/06/26

MFN DPH : 04143.

RAPPORT.
PNUD.
In : Rapport mondial sur le développement
humain
1994.
Ed. Economica. 1994/05.

Fiche n °0021

Désarmement, diversification, développement

FRANCE ; MONDE. /DESARMEMENT ; PAIX ; SYNDICAT ; DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS ; PLACE DE L'ARMEMENT DANS L'ECONOMIE ; RELATION REFLEXION ACTION ; CONVERSION DES INDUSTRIES D'ARMEMENT ; FINANCEMENT DU DESARMEMENT ; EVALUATION.
Mots-clés internes : RENCONTRE SYNDICALE

La rencontre internationale des syndicalistes des industries de l'armement qui s'est déroulée à Paris les 10 et 11 juin 1991 réunissait 33 intervenants, responsables et conseillers syndicaux de France, URSS, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Japon, Espagne, Danemark, Tchécoslovaquie, Pologne, Grèce, Turquie, qui ont fait part de leurs réflexions, de leurs souhaits, et, quelques uns de leurs expériences.

Des tentatives de diversification et de reconversion ont été entreprises depuis plusieurs années, dans ces pays – sauf au Japon – dans des conditions assez différentes. A l'Ouest, les obstacles les plus fréquents sont les suivants :

- directions non convaincues, continuant à consacrer l'essentiel de leurs énergies à sauvegarder des marchés militaires beaucoup plus profitables.
- cloisonnements et secrets empêchant une véritable valorisation des connaissances et des moyens.
- composition des équipes très différentes ; proportion très forte de spécialistes et ingénieurs de haut niveau du « militaire » par rapport au « civil ».
- les directions en place ont une mauvaise connaissance des marchés et des produits des industries civiles.
- réticence des syndicats à participer à une gestion capitaliste.

Ces points sont particulièrement critiques en France où cette industrie est plus exportatrice que dans la plupart des autres pays.

En URSS, la reconversion se déroule dans 428 entreprises du complexe militaire et dans plus de 100 usines civiles produisant des armes nucléaires. 6 entreprises militaires et 34 usines des branches non-militaires sont sujettes à une reconversion intégrale. Les caractères suivants de cette reconversion peuvent être soulignés :

- extrêmement onéreuse.
- génère des problèmes sociaux qui conduisent les syndicats à exiger des mesures législatives pour garantir le niveau de vie des personnels concernés.
- est directement liée à la nécessaire extension de la fabrication des articles civils afin de satisfaire les besoins du pays et pour exporter.

En Grande-Bretagne, les syndicats sont tous convaincus de la nécessité de la reconversion. Le parti travailliste a créé une Agence de Diversification de la Défense (DDA), fonctionnant sur des fonds du Ministère de la Défense et composé d'experts en marketing, de chercheurs, d'ingénieurs, de scientifiques et de comptables. Les syndicats ont proposé la mise en place de Centres de Développement Civil (CDC) qui feraient le lien entre toutes les technologies et les ressources humaines ainsi qu'entre les entreprises et la DDA.

Trois syndicats ont publié conjointement : « Le nouveau défi industriel, la nécessité de la diversification de la défense ». Le secrétaire du TGWU (Transport and General Workers Union) cite l'exemple d'une reconversion réussie, celle d'une usine de fusées militaires de British Aerospace, où il y a eu à la fois mobilisation du personnel et recours à des consultants extérieurs techniques et commerciaux.

Aux Etats-Unis, deux périodes sont à distinguer : l'après seconde guerre mondiale où la reconversion s'est faite très rapidement suite à 4 années d'économie de guerre, et la fin de la guerre froide où il faut aller contre 45 ans

d'habitudes et d'organisation de la production militaire ! Une Commission Nationale pour la Conversion Economique et le Désarmement, organisation non-gouvernementale, a été créée.

La tonalité générale des interventions est celle d'appels à l'action syndicale internationale pour accélérer le désarmement et entreprendre une reconversion vers des activités civiles, en ménageant le plus possible les intérêts des employés, et contrôler le commerce des armes.

On affirme que des solutions sont possibles et qu'il y a des réussites, mais en même temps, on insiste sur les difficultés à surmonter et en particulier sur les conséquences pour l'emploi.

Deux faits à souligner

- le terme de diversification semble être fréquemment préféré à celui de reconversion.
- c'est une sorte d'internationale des personnels de l'industrie d'armement qui se profile pour partager les problèmes et rechercher des solutions communes. Il est également clairement fait appel à d'autres contributions, scientifiques, politiques, etc... A noter cependant l'absence de représentants des syndicats allemands.

Fédération CGT des Travailleurs de la Métallurgie, 263 rue de Paris, 93514 Montreuil Cedex.

Fiche rédigée par PETRIS, Richard ; JACQUELIN, Guy.
(Les Amis d'une Ecole de la paix à Grenoble)
1993/26/06

MFN DPH : 002307.

COMPTE RENDU DE COLLOQUE.
FEDERATION CGT DES TRAVAILLEURS DE LA
METALLURGIE ; FEDERATION NATIONALE DES
TRAVAILLEURS DE L'ETAT CGT.
Ed. FEDERATION CGT METALLURGIE. 1992/01.

Fiche n° 0022

Conférence sur la stabilité en Europe.

EUROPE. /PREVENTION DES CONFLITS ; COOPERATION INTERETATIQUE ; MINORITE ; ACCORD INTERNATIONAL ; INTEGRATION REGIONALE ; CONSTRUCTION DE LA PAIX ; STRATEGIE DE PAIX ; MEDIATION POUR LA PAIX ; RELATION PAIX DEVELOPPEMENT HUMAIN.
Mots-clés internes : INITIATIVE DE PAIX ; GESTION PACIFIQUE DES CONFLITS ; STABILITE REGIONALE

Les événements survenus en 1989 et 1990 en Europe centrale et orientale ont modifié l'équilibre des relations dans l'Europe toute entière. Le Premier Ministre français Edouard Balladur a proposé à l'Union européenne en 1993 de lancer une Conférence sur la stabilité en Europe, pour inciter les pays ayant vocation à l'adhésion à l'Union européenne à surmonter leurs problèmes de minorités lorsqu'ils se posaient et à consolider leurs frontières, en améliorant leurs relations de bon voisinage.

La conférence inaugurale a eu lieu le 27 mai 1994 à Paris et a réuni les Ministres des Affaires étrangères des 52 Etats de l'OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe). Elle a permis de lancer un processus de négociations diplomatiques à travers deux tables régionales présidées par l'Union européenne : les pays baltes, la Russie et les pays riverains de la mer baltique, et l'Europe centrale et orientale et les pays voisins. Ces tables régionales ont conduit à des traités d'amitié et de coopération entre pays voisins.

L'ensemble des traités constitue le Pacte de stabilité en Europe qui a été adopté à Paris le 20-21 mars 1995. Des mesures d'accompagnement ont été prévues en collaboration avec l'Union européenne. Les programmes PHARE et TACIS apportent les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces projets. Le suivi et la mise en œuvre du Pacte et des accords qui y sont inclus constituera une tâche essentielle. Elle est confiée à l'OSCE.

Les points d'attention particuliers du Pacte sont la lutte contre toutes les manifestations d'intolérance (nationalisme agressif, racisme, chauvinisme, xénophobie, antisémitisme) et pour la démocratie et les droits de l'homme. Ce Pacte contient plus de 120 accords, arrangements et déclarations politiques portant sur : la coopération transfrontalière régionale (amélioration des transports routiers et des moyens de télécommunication, modernisation des postes frontières, etc.), les questions relatives aux minorités (relations institutionnelles, études, langues), la coopération culturelle (coopérations dans l'enseignement, apprentissage des langues, programmes d'histoire), la coopération économique régionale (programmes énergétiques, développement économique et social, etc.), la coopération juridique et la formation administrative (fonctionnement des ONG, douanes, citoyenneté, naturalisation, etc.), les problèmes environnementaux (sécurité nucléaire, déchets radioactifs, qualité de l'eau, etc.). Il faut y ajouter aussi près d'une centaine de projets de soutien financé par 200 millions d'ECU du programme PHARE. Ces projets portent sur la coopération économique, culturelle ou transfrontalière, ainsi que sur les minorités et l'environnement.

Voici un exercice de diplomatie préventive non négligeable, et qui a abouti... Certes, tout n'est pas réglé et le processus sera long, mais pour la première fois, ce traité a une valeur contraignante sur les législations des différentes parties (comme par exemple sur les droits des minorités).

D'autre part, ce processus n'est rendu possible aujourd'hui que parce que les parties en présence ont reconnu que les frontières actuelles, même si elles étaient loin d'être satisfaisantes, ne pouvaient être modifiées, et que par conséquent il valait mieux laisser les erreurs du passé et signer des traités !

A noter le rôle essentiel que va tenir l'OSCE dans les relations européennes. A suivre... L'adhésion de nombreux Pays de l'Est à l'Union européenne est apparue irréversible à cette occasion ; ce n'est qu'une question de temps.

A noter aussi le rôle joué par Michel Foucher dans la réflexion et l'expertise géopolitique sur l'Europe médiane et orientale.

Michel Foucher est géographe, professeur à l'université Louis Lumière – Lyon II, et directeur de l'Observatoire Européen de Géopolitique. Il a publié « Fronts et frontières » (Fayard, 1988, 1991) et un atlas « Fragments d'Europe » (Fayard, 1993).

Fiche rédigée par PETRIS, Richard. (Les Amis d'une école de la paix à Grenoble)
1995/07/17

MFN DPH : 04146.

COMPTE RENDU DE CONFERENCE.
1993/03.

**II ENRAYER LA GUERRE : DE LA
SOLUTION MILITAIRE A LA
SOLUTION POLITIQUE**

MOTS-CLES DU THESAURUS DPH (INDEXATION DES FICHES) PAR AXES THEMATIQUES

II. 1. Analyse des racines des conflits, de la violence et de l'oppression

ABUS DE POUVOIR	EGLISE CATHOLIQUE	PROFIT DU TRAFIC DE DROGUE
ATTEINTE A L'ENVIRONNEMENT PAR	ETAT PREDATEUR	RECONSTRUCTION DES
FAIT DE GUERRE	ETHNOCENTRISME	INSTITUTIONS
CAFE	EVALUATION	REEDUCATION DES AUTEURS DE LA
CHAUVINISME	GEOPOLITIQUE DE LA DROGUE	VIOLENCE
CLIENTELISME	GUERRE	REINSERTION SOCIALE
COLONISATION	HISTOIRE NATIONALE	RELATION ARMEE ETAT
CONFLIT ETHNIQUE	INTEGRATION ECONOMIQUE	RELATION ETAT PAYSAN
CONSEQUENCE POLITIQUE DU	INTEGRATION SOCIALE	RELATION ETAT SOCIETE
TRAFIC DE DROGUE	JEUNE	RELATION PAIX DEVELOPPEMENT
CONSTRUCTION DE L'ETAT	LEGITIMITE DU POUVOIR	RELATION PAIX JUSTICE
CONTROLE POLITIQUE	LUTTE POLITIQUE ET VIOLENCE	RELATION RELIGION ETAT
CORRUPTION	LUTTE POUR LATERRE	RELATION RELIGION POLITIQUE
CULTURE DE VIOLENCE	MEMOIRE COLLECTIVE	REPU IDENTITAIRE
DELINQUANCE	MINORITE ETHNIQUE	REPRESENTATION DE L'ENNEMI
DESORGANISATION DE L'ETAT	NARCO ETAT	SOCIOLOGIE URBAINE
DROGUE ET VIOLENCE	NARCO TRAFIQUANT	SOUVERAINETE NATIONALE
ECHEC	NATIONALISME	SPECIALISATION AGRICOLE
ECONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT	ORGANISATION CRIMINELLE	STRUCTURE DE PRODUCTION
ET DES RESSOURCES NATURELLES	POLITIQUE FONCIERE	AGRICOLE
ECONOMIE DE LA DROGUE	PROCESSUS DE LEGITIMATION	SYSTEME DE VALEURS
ECONOMIE ET GUERRE		TRAFIC DE DROGUE

II. 2. Faire appliquer le droit humanitaire

CASQUE BLEU	NOUVEL ORDRE MONDIAL	VIOLATION DES DROITS DE
DROIT HUMANITAIRE	ONU	L'HOMME
ECHEC	PROTECTION DES POPULATIONS	VIOLATION DU DROIT
GUERRE	RESPONSABILITE DE LA	INTERNATIONAL
INGERENCE INTERNATIONALE	COMMUNAUTE	
	INTERNATIONALE ET CONFLIT	

II. 3. Enrayer la guerre : Interventions de la société

ACTEUR SOCIAL	CULTURE DE VIOLENCE	CIVILE
ACTION JURIDIQUE	CULTURE POLITIQUE	EMBARGO
AIDE PSYCHOLOGIQUE	DEFENSE JURIDIQUE	ENFANT
ANTIRACISME	DEMINAGE	EVALUATION
APARTHEID	DIALOGUE	GUERRE
AVOCAT	DROIT D'INGERENCE HUMANITAIRE	HANDICAPE DE GUERRE
BRIGADE DE LA PAIX	DROIT INTERNATIONAL	IMPUNITE
CAMP DE REFUGIES	DROITS DES MINORITES	INFLUENCE DES MEDIAS
CAMPAGNE D'INFORMATION	DROITS DES PEUPLES	INTERPOSITION INTERNATIONALE
CHAUVINISME	EDUCATION A LA DEMOCRATIE	INTERVENTION CIVILE
CITOYENNETE	EDUCATION A LA NON VIOLENCE	JUSTICE
COMMUNICATION ET INTEGRATION	EDUCATION A LA PAIX	LUTTE JURIDIQUE
COMMUNAUTAIRE	EFFET DE LA GUERRE SUR LA	MEDIATEUR POUR LA PAIX
	POPULATION	

MEDIATION
 MEDIATION NON
 GOUVERNEMENTALE
 MEDIATION PEDAGOGIQUE
 MEMOIRE
 MINE
 MODE DE RESOLUTION DES
 CONFLITS
 NON VIOLENCE
 ONG
 ONU
 OPINION PUBLIQUE
 INTERNATIONALE ET PAIX
 POLITIQUEE DE DISSUASION
 PROCESSUS DE PASSAGE DE LA
 GUERRE A LA PAIX

REFUGIE
 RELATION INTERETHNIQUE
 RELATION PAIX DEMOCRATIE
 RELATION PAIX DROIT
 RELATION PAIX JUSTICE
 RENFORCEMENT DE LA SOCIETE
 CIVILE
 REPARATION DES DOMMAGES DE
 GUERRE
 RESEAU DE CITOYENS
 RESISTANCE CIVIQUE
 RETABLISSEMENT DE LA VERITE
 HISTORIQUE
 ROLE DU DROIT
 SANTE MENTALE

SENSIBILISATION
 SOCIALISATION
 SOLIDARITE
 STRATEGIE DE PAIX
 SYSTEME DE VALEURS
 TRAITEMENT DES TRAUMATISMES
 PSYCHIQUES
 TRAUMATISME PSYCHIQUE
 TRIBUNAL INTERNATIONAL
 VICTIME DE GUERRE
 VIOLATION DES DROITS DE
 L'HOMME
 VIOLENCE ETHNIQUE

II. 4. Enrayer la guerre : Interventions des Etats et de la communauté internationale

ACCORD DE PAIX
 ACTION HUMANITAIRE
 ACTION POLITIQUE
 AIDE ALIMENTAIRE
 ANTHROPOLOGIE
 CONSTRUCTION DE LA PAIX
 CRITIQUE THEORIQUE DU DROIT
 CULTURE POLITIQUE
 DIALOGUE
 DIVERSITE CULTURELLE
 DROIT D'INGERENCE
 DROITS DE L'HOMME
 ECHEC
 EGLISE
 ETAT
 ETHNOCIDE

EVALUATION
 EVOLUTION D'UNE SOCIETE
 FAMINE
 GUERRE
 GUERRE CIVILE
 INGERENCE INTERNATIONALE
 MODE DE RESOLUTION DE
 CONFLITS
 MODELE CULTUREL
 ONU
 ORDRE INTERNATIONAL
 PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX
 PLURALISME JURIDIQUE
 PROCESSUS DE LEGITIMATION
 PROCESSUS DE NEGOCIATION
 PROCESSUS DE PASSAGE DE LA
 GUERRE A LA PAIX

QUESTION A LA RECHERCHE
 RELATION ETAT SOCIETE
 RELATION ETAT SOCIETE CIVILE
 RELATION ONG ETAT
 RELATION PAIX DEVELOPPEMENT
 HUMAIN
 RELATION PAIX DROIT
 RENFORCEMENT DE LA SOCIETE
 CIVILE
 REPRESENTATION DE L'ENNEMI
 REPRESENTATIVITE
 RESPONSABILITE DE LA
 COMMUNAUTE
 INTERNATIONALE ET CONFLIT
 REUSSITE
 VIOLATION DU DROIT
 INTERNATIONAL

II. I. Enrayer la guerre : Analyse des racines des conflits, de la violence et de l'oppression

Fiche n° 0023

La tragédie du Rwanda et les Eglises d'Afrique de l'Est.

AFRIQUE DE L'EST ; RWANDA. / EGLISE CATHOLIQUE ; ECHEC ; EVALUATION ; ABUS DE POUVOIR ; CONTROLE POLITIQUE ; ETHNOCENTRISME ; SYSTEME DE VALEURS ; RELATION RELIGION POLITIQUE ; RELATION RELIGION ETAT ; RECONSTRUCTION DES INSTITUTIONS.
Mots-clés internes : RELATION EGLISE ETAT ; IDEOLOGIE CHRETIENNE ; RESPONSABILITE DES EGLISES

Le Synode africain a inscrit de nombreuses questions pastorales importantes à l'ordre du jour des Eglises locales d'Afrique. L'Association des conférences épiscopales d'Afrique de l'Est (AMECEA) a mis en place un département pastoral destiné à aider les Eglises d'Afrique orientale à mettre en commun leurs expériences et leurs réflexions sur l'évangélisation, la justice et la paix. Son Secrétaire, le père Wolfgang Schonecke, propose une analyse de la place de l'Eglise dans les tragiques événements du Rwanda et quelques-unes des questions que ces événements posent aux Eglises d'Afrique de l'Est.

Le génocide rwandais n'est pas unique : les colons blancs des Amériques ont presque exterminé la population indigène ; l'Europe a vécu l'holocauste perpétré par l'Allemagne nazie ; le Cambodge a souffert de massacres massifs ; l'anéantissement nucléaire d'Hiroshima... Malgré tout, « chaque nouvelle manifestation de la folie collective bouscule notre confiance dans l'humanité et, quand des chrétiens sont en cause, c'est notre foi même dans le christianisme qui est touchée ». On ne peut réduire la tragédie du Rwanda au seul facteur ethnique. Il y a convergence et aboutissement de nombreux éléments. L'analyse des facteurs principaux et du rôle de l'Eglise dans cette tragédie conduit à se poser des questions difficiles.

Une obsession du pouvoir à tout prix.

Le conflit du Rwanda concernait à l'origine une volonté, assez absolue, de conserver ou de reconquérir le pouvoir pour justifier n'importe quels actes. D'après un recensement effectué en 1991, 90 % des Rwandais se disent chrétiens. L'Eglise catholique est, après le gouvernement, l'institution la plus puissante à travers son réseau d'œuvres sociales, éducatives et médicales dirigées par de nombreux groupes religieux. Elle a dès le début entretenu d'étroites relations avec l'administration coloniale et la maison royale et la hiérarchie est toujours restée étroitement liée au régime en place. Ses nombreuses – mais tardives et faibles – déclarations pendant le génocide n'étaient ni significatives ni suffisantes. Les événements du Rwanda renforcent une leçon de l'histoire : une Eglise qui s'identifie trop étroitement à un régime partage son destin. Il y a une distance indispensable à maintenir avec les partis, les mouvements politiques et l'Etat.

Comment l'Eglise peut-elle résister à la tentation de se servir du pouvoir pour accomplir sa mission et, en retour, d'être utilisée par les pouvoirs politiques ? « Parlons-nous en faveur de tout groupe traité injustement, ou seulement quand les intérêts de l'Eglise sont menacés ? Comment développer au sein de l'Eglise un mode de responsabilité plus participative qui puisse servir à inspirer un modèle plus démocratique en politique ? ».

La tension ethnique à l'intérieur de l'Eglise.

La montée de l'ethnisme en Afrique de l'Est correspond à la fois à une réaction contre des gouvernements centralisés à outrance et à la recherche d'une identité culturelle aujourd'hui largement aliénée. L'Eglise en Afrique a apporté un appui aux processus de démocratisation. Mais le multipartisme suit facilement les ligues ethniques. Le problème ethnique existe aussi au sein de l'Eglise, de son clergé et des communautés religieuses dont la majorité était d'origine tutsie. Il surgit notamment à l'occasion de nominations aux postes importants. Le conflit ethnique entre les prêtres a profondément choqué les chrétiens et discrédité l'Eglise, qui ne peut prétendre travailler réellement à la réconciliation si elle ne s'en prend pas d'abord à ses propres tensions internes.

« Comment pouvons-nous encourager la recherche d'identité culturelle du peuple dans la société et dans l'Eglise, sans perdre le sens de l'unité nationale, de la communauté

internationale, de la catholicité religieuse ? » Là où le multipartisme tend à se confondre avec des partis ethniques, comment le clergé peut-il résister à la tentation de s'identifier à ces associations tribales ?

Eglise et développement.

Depuis l'indépendance, l'Eglise a le quasi monopole des services sociaux, éducatifs et médicaux, d'où son pouvoir d'attraction mais aussi des possibilités de tension quand le gouvernement prétend exercer un contrôle plus grand. On peut se demander si l'Eglise ne s'est pas cramponnée trop longtemps à de faux moyens de servir le peuple et pourquoi elle n'a pas été capable de répondre de façon adéquate aux besoins nouveaux des nouvelles générations. Comme corps social, elle ne s'est pas réellement engagée dans un vrai combat pour la justice et la réconciliation, à long terme seul fondement d'un vrai développement.

La pauvreté de l'Eglise en matière de médias.

On connaît bien maintenant le rôle dévastateur qu'a joué « Radio Mille Collines » et le « professionnalisme » efficace de sa propagande raciste, avec lequel les lettres pastorales ne pouvaient rivaliser. Alors que l'Eglise d'Afrique a investi l'écrit, elle a généralement raté le tournant des médias électroniques. Pourtant les processus de démocratisation ont conduit à une certaine privatisation des médias, c'est-à-dire à un moindre contrôle des gouvernements. C'est une chance pour les Eglises, comme le montre « Radio Tumaini » à Dar-es-Salaam.

« Comment moderniser les journaux d'Eglise pour leur permettre de rivaliser avec la presse professionnelle ? Le langage théologique dans lequel les lettres pastorales sont souvent écrites est peu accessible. Comment faire passer le message chrétien dans la culture médiatique naissante ? »

Et maintenant, quelle Eglise ?

La masse des chrétiens rwandais n'a rien fait pour protéger ses responsables, empêcher la profanation des églises ou arrêter la destruction des institutions sociales. Est-ce un signe que l'Eglise n'était pas enracinée dans la vie du peuple, comme on aurait pu le penser, et que le peuple ne se reconnaissait pas vraiment dans les responsables d'Eglise ? « L'enseignement et la pratique de l'Eglise catholique exaltent aussi l'obéissance comme vertu supérieure, et ont peut-être, indirectement, rendu possible la perversion du pouvoir. L'abus d'autorité au Rwanda et dans de nombreux pays nous oblige à parler autrement de l'obéissance. Notre enseignement concernant l'obéissance rend-il les chrétiens critiques face aux abus flagrants de l'autorité dans la société et dans l'Eglise ? ».

Wolfgang Schonecke est secrétaire du Département pastoral de l'Association des Conférences épiscopales d'Afrique de l'Est (AMECEA).

Le texte ayant servi à l'élaboration de cette fiche a été publié en anglais par Amecea Documentation Service, Nairobi, KENYA, le 15 septembre 1994.

Fiche rédigée à partir d'un document envoyé suite à l'appel international à contribution lancé par la FPH pour l'organisation de la rencontre internationale sur la reconstruction du Rwanda (Kigali, 22-28 octobre 1994) co-organisée par la FPH et le CLADHO (Collectif des Lignes et Associations de défense des Droits de l'Homme).

Fiche rédigée par FEUGAS, Françoise.
1994/10/22

MFN DPH : 04101.

DOCUMENT INTERNE.
Auteur(s) : SCHONECKE, Wolfgang.
Titre : La tragédie du Rwanda et les Eglises
d'Afrique de l'Est.
1994/10.

Fiche n° 0024

Voici comment on sème les semences de la famine et de la guerre.

SOMALIE. /LUTTE POUR LA TERRE ; ECONOMIE ET GUERRE ; GUERRE ; MINORITE ETHNIQUE ; ATTEINTE A L'ENVIRONNEMENT PAR FAIT DE GUERRE ; ECONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES ; RELATION PAIX DEVELOPPEMENT ; RELATION PAIX JUSTICE.

C'est en juin 1983 que la guerre fit irruption dans ce village somalien de Hufey, sur les bords du fleuve Juba. Une douzaine d'hommes armes du clan des Marehan – dont les terres sont arides et souffrent du surpâturage – chassèrent la quarantaine de familles paysannes du clan minoritaire des Gabaweyn qui cultivaient le maïs et les légumes. La terre appartenait désormais à un grand dignitaire du gouvernement, proche parent du Président Siad Barre et qui, par l'intermédiaire d'un parent employé du ministère de l'Agriculture, obtint des documents déclarant ces terres « ferme coopérative ». Bientôt, les bulldozers déracinèrent les arbres et détruisirent les canaux d'irrigation mais seule une maigre surface fut plantée : on voulait en fait cette terre pour spéculer non pour la cultiver. Les auteurs affirment que la raison principale du conflit somalien est la terre et c'est aussi le cas au Libéria et au Soudan. Ces guerres portent, on le conçoit aisément, des coups sévères à l'environnement et exacerbent les tensions. Les auteurs insistent fortement sur ce point. En Somalie, ce sont les minorités oubliées vivant entre les fleuves Juba et Shebelle qui ont fait les frais de ces spoliations. Ils n'ont plus accès au crédit, aux aides, à l'irrigation ou aux marchés. Les nouveaux propriétaires avaient beaucoup d'entregent et de relations. On les appelle les « pillards au crayon » car c'est à partir de leurs bureaux qu'ils volent les terres en payant des mercenaires pour protéger leurs biens si mal acquis qui produisent maïs et bananes. Les paysans affamés qui tentent de voler ces aliments sont impitoyablement abattus et leurs cadavres exposés à titre dissuasif. Les paysans dépossédés des minorités devinrent une proie facile pour les pillards et les miliciens. Les auteurs notent que les troupes du Général Aïdid comptaient nombre de nomades dont les terres ont été confisquées. Ce général se battra pour « libérer des pâturages et des fermes » pour ses supporters alors que ses adversaires veulent rétablir « les propriétaires légitimes » c'est-à-dire l'élite précédemment aux commandes. De toute façon, concluent nos auteurs, les paysans des tribus minoritaires demeureront impuissants et au bord de la famine.

Cet article est important pour l'explication des conflits de la Corne de l'Afrique notamment. Il souligne les causes environnementales des guerres et des famines ainsi que le rôle du népotisme et du clanisme dans leur déclenchement. Respect des droits des gens, émergence d'un Etat de droit et management attentif de l'environnement paraissent des garants essentiels de la paix.

Fiche rédigée par BOUGUERRA, Larbi. (Réseau de Tunis)
1994/10/09

MFN DPH : 003859.

PERIODIQUE.
Auteur(s) : DE WAAL, Alex ; OMAAR, Rakiya.
In : THE GUARDIAN, « Sowing the seeds of
famine and war ».
Ed. Guardian Newspapers Ltd. 1994/02/25.

Fiche n° 0025

Evolution et spécificité des bandes de jeunes tueurs à gages (les « sicaires »).

COLOMBIE. /DROGUE ET VIOLENCE ; JEUNE ; ORGANISATION CRIMINELLE ; DELINQUANCE ; ECONOMIE DE LA DROGUE ; REEDUCATION DES AUTEURS DE LA VIOLENCE ; CULTURE DE VIOLENCE ; REINSERTION SOCIALE ; JEUNE ; SOCIOLOGIE URBAINE ; CLIENTELISME ; SYSTEME DE VALEURS ; CONSEQUENCE POLITIQUE DU TRAFIC DE DROGUE ; NARCO TRAFIQUANT.

Les bandes de jeunes tueurs à gage (les « sicaires ») sont les plus spécifiques des agents de violence colombiens.

Les origines :

1970-80 : Les trafiquants de cocaïne développent leur négoce alors que la Colombie vit déjà une intense violence politique. Le cartel de Medellín investit rapidement une partie de ses profits dans le trafic d'armes.

1980-89 : Profitant de la crise économique le cartel arme les bandes organisées de jeunes mineurs des quartiers populaires (50 % de chômeurs ; 50 % de jeunes sans formation secondaire ; 70 % de foyers sans titre de propriété).

1984-89 : Les bandes de « sicaires » sont le moyen d'action privilégié du cartel pour développer le « narco-terrorisme ». Les meurtres ne sont plus perpétrés en fonction d'objectifs propres au délinquant mais en fonction des contrats proposés par ses commanditaires (trafiquants, groupes para-militaires, groupes d'auto-défense, politiciens et milieux d'affaire...). Le « marché de la mort » se développe et les jeunes grandissent dans la culture de la violence.

Formant de véritables fiefs, fondées sur une loyauté de voisinage et de parenté, disposant d'armes et de moyens économiques puissants, les bandes apparaissent alors comme les principales organisations sociales présentes dans les quartiers populaires. Cet essor de la délinquance juvénile est renforcé par le fait qu'en abandonnant la lutte politique, une partie des militants de la guerrilla urbaine s'intègre aussi au banditisme et que des habitants groupés et armés au départ par mesure d'autodéfense font de même.

1989-92 : 30 % des bandes sont liées aux trafiquants de drogue (bandes « fortes »). Les autres (bandes « faibles ») agissent aux mieux de leurs intérêts. Malgré l'instauration du statu-quo entre les trafiquants et l'Etat en 1989, et la réincorporation à la vie civile des groupes politiques militairement organisés, les bandes et les milices continuent de s'affronter dans les quartiers populaires.

Bande « forte » – Bande « faible ».

Même si les parents s'opposent aux activités délictives de leurs enfants, ils réduisent leurs critiques « à mesure que l'argent rentre ». Dès lors, l'argent des sicaires permet aux frères et sœurs de poursuivre des études, d'entreprendre un négoce... et de faire vivre de nombreuses familles. On doit cependant distinguer les bandes fortes des bandes faibles. Les premières sont contrôlées par les trafiquants auxquels elles servent à établir des liens clientélistes avec la population d'un quartier. Une de leurs tâches est alors de faire « régner la paix ». Au contraire, les bandes faibles vivent « sur le dos des habitants » de leur propre quartier. L'argent ne sert qu'à leurs seules familles.

Nées de la « fracture des modèles traditionnels de socialisation » (famille, école, église), les bandes constituent un « mode de socialisation alternatif » avec ses propres « normes » :

- loyauté : le jeune doit « tenir sa parole ».
- respect de l'autorité de ceux qui commandent, payent ou encore sont incorruptibles.
- Référence aux modes de consommation nord-américains.

- Les membres des bandes « fortes » évitent la consommation de drogue tandis que ceux des bandes « faibles » sont des consommateurs réguliers de cigarettes de cocaïne (bazuko).
- Développement de pratiques religieuses et rituelles à partir du catholicisme.
- Revendication de la figure positive de la mère « pour laquelle on travaille ».

Quelles que soient les mesures pénales qui seront appliquées aux jeunes sicaires, leur réinsertion à la vie civile constitue l'un des problèmes majeurs pour construire la paix en Colombie. Il faudra non seulement trouver des alternatives d'insertion culturelle et sociale pour les délinquants mais aussi économiques pour l'ensemble des familles. Les stratégies devront être adaptées aux quartiers.

Fiche rédigée par ROSNER, Pierre Michel (CCFD).
1992/10/00

MFN DPH : 02319.

LIVRE.
Auteur(s) : SALAZAR, Alonso ; JARAMILLO, Ana María.
CINEP.
Titre : Medellín : Las subculturas del narcotráfico.
Ed. CINEP. 1992.

Fiche n° 0026

Les narco-Etats dans le monde en 1993-1994...

PEROU ; BIRMANIE ; PAKISTAN ; MAROC ; NIGERIA ; GUINEE EQUATORIALE ; HAITI. /NARCO ETAT ; ECONOMIE DE LA DROGUE ; GEOPOLITIQUE DE LA DROGUE ; PROFIT DU TRAFIC DE DROGUE ; CONSEQUENCE POLITIQUE DU TRAFIC DE DROGUE ; ETAT PREDATEUR ; DESORGANISATION DE L'ETAT ; RELATION ARMEE ETAT ; DROGUE ET VIOLENCE ; CORRUPTION.

Mots-clés internes : DELIQUESCENCE DE L'ETAT

Les liens entre les Etats et le trafic de drogue, lorsqu'il existent, peuvent revêtir des modalités et des intensités diverses, et, d'une année à l'autre, sont susceptibles de se transformer, parfois profondément, comme le montre par exemple le cas de l'Italie en 1993. En signalant, dans son rapport annuel 1992-1993, la naissance de « narco-Etats », l'OGD entendait décrire, par ce terme, une situation dont la Birmanie apparaissait – et continue à apparaître en 1994 – comme le prototype : celui d'Etats, ou de secteurs de l'appareil d'Etat, qui profitent directement, pour une part substantielle, voire essentielle, des revenus du narcotraffic. Mais les formes et les niveaux de pénétration des intérêts narcos jusqu'au cœur du système économique et politique varient, dans le temps et l'espace.

En Birmanie, premier producteur mondial d'opium, la junte militaire au pouvoir (SLORC) a multiplié les initiatives en 1993 pour se débarrasser de cette image encombrante et masquer son implication dans un trafic qui reste sa source principale de devises. Au Pérou, premier producteur mondial de feuilles de coca et de pâte-base de cocaïne, les documents publiés récemment par la presse nationale confirment que le Président Fujimori s'appuie sur un noyau de hauts responsables militaires qui ont parti lié avec les trafiquants. Certains d'entre eux cohabitent même sur le terrain avec des détachements locaux Sentier Lumineux ou du Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru (MRTA), qu'ils sont censés traquer sans merci, pour partager avec eux l'impôt sur la drogue.

Au Pakistan, deuxième producteur mondial d'héroïne, les pressions américaines pour obtenir un coup d'arrêt au programme nucléaire militaire secret en multipliant des « révélations » sur le dossier drogue ont fait long feu. Qu'un gouvernement intérimaire, explicitement voué à jouer durant quelques mois les kamikaze, ait dénoncé le « narco-baronnat » et endossé l'impopularité des hausses de tarifs publics voulues par la Banque mondiale n'a rien changé quant au fond : Benazir Bhutto a dû faire appel aux grands barons de la drogue pour financer son élection et s'est soumise aux conditions de l'armée, colonne vertébrale du régime, notamment pour maintenir le chantage nucléaire face à l'Inde dans le conflit du Cachemire. Le prix payé est lourd : l'éclatement fratricide du parti des Bhutto, le Parti du peuple pakistanais, et son effacement progressif comme alternative politique nationale face aux héritiers de la dictature du général Zia.

Au Maroc, les trafiquants continuent de bénéficier de protections jusqu'au plus haut niveau de l'Etat. L'argent de la drogue est probablement la première ressource en devises du royaume chérifien. Il lui doit de figurer au rang de « bon élève » du Fonds monétaire international, tandis qu'il reste le premier exportateur mondial de haschisch et qu'il apparaît de plus en plus comme une plaque tournante du trafic de cocaïne à destination de l'Europe.

Au Nigeria, non seulement un important secteur militaire, et au moins un ex-chef de l'Etat, apparaissent liés au trafic de drogue, mais les services secrets occidentaux possèdent des informations qui suggèrent que la décision de faire de ce pays, ainsi que du Liberia, des plaques tournantes de l'héroïne et de la cocaïne, a été prise quasi officiellement au cours de conclaves réunissant des officiers de haut rang.

En Guinée Equatoriale, le chef de l'Etat a transformé son personnel diplomatique et sa famille, qui ne font souvent qu'un, en réseau international à l'échelle modeste, il est vrai, de ce pays de 30 000 km² et 400 000 habitants. Le narco-pouvoir haïtien doit à sa position géographique privilégiée de pouvoir trafiquer sur une plus grande échelle. Les profits de la drogue l'aident notamment résister aux pressions internationales concernant le rétablissement de la démocratie. En Roumanie et en Bulgarie, c'est au contraire la

déliquescence de l'Etat, conséquence de la transition, qui a permis à des secteurs entiers de la police de s'investir dans un trafic lucratif.

Cette déliquescence de l'Etat peut aller jusqu'au non-Etat, particulièrement favorables aux trafics de toute nature. C'est le cas des pays déchirés par la guerre civile, qui peuvent être de grands pays producteurs-exportateurs, mais dans lesquels la circulation des drogues est entre les mains de bandes armées : Afghanistan, Liberia, Sierra Leone, Somalie, et, dans certaines parties de son territoire, du Liban. Reste également le cas où certains Etats utilisent des territoires qu'ils contrôlent hors de leurs frontières pour se livrer au trafic : c'est le cas des Nigériens au Liberia, des Syriens au Liban ou peut-être même, de certains contingents de « Casques bleus » en ex-Yougoslavie et en Somalie.

Cette caractérisation de neuf pays comme narco-Etats par l'OGD a été largement diffusée par les agences de presse internationale. Elle a provoqué des réactions dans deux pays. Au Maroc d'abord après que la presse d'opposition ait reproduit les passages de l'AFP concernant le pays. La commission interministérielle de lutte contre la drogue a répondu par un communiqué de huit pages. L'essentiel de la réfutation porte sur l'ampleur réel des productions et sur les efforts accomplis par les forces de répression. Par contre aucune allusion n'est faite à ce qui constituait un des éléments essentiels du rapport de l'OGD, l'implication des autorités à tous les niveaux. L'autre pays à avoir réagi au rapport de l'OGD est le Pérou. Dans ce cas également, c'est la presse d'opposition qui a repris la caractérisation de l'OGD. Le quotidien « La Republica », dans un éditorial a apporté des éléments appuyant la thèse de l'OGD, en particulier sur le plan du blanchiment de la drogue. C'est le ministre des affaires étrangères, qui dans une conférence de presse a répondu que l'OGD était certainement mal informé, et que le temps, pas si lointain où le Pérou était sur le point de se transformer en narco-Etat, (allusion au gouvernement précédent dirigé par Alan Garcia), était révolu.

Fiche rédigée par l'OGD
1994/10/29

MFN DPH : 004286

DOCUMENT INTERNE.
OGD.

Faiblesses et vivacité des courants civiques en ex-Yougoslavie.

EX YUGOSLAVIE. /CHAUVINISME ; NATIONALISME ; REPLI IDENTITAIRE ; MEMOIRE COLLECTIVE ; REPRESENTATION DE L'ENNEMI ; CONFLIT ETHNIQUE.

Pourquoi la République fédérative socialiste yougoslave a-t-elle éclaté ? Comment se fait-il que des forces sociales opposées aux délires ethniques, dont l'existence était ancrée dans toutes les républiques ex-yougoslaves, aient été impuissantes ? Quelles sont les réalités actuelles et futures des forces antichauvines issues de la société civile ? ces questions sont liées. Sans entrer dans de longs développements, on peut tracer à grands traits les mécanismes à l'œuvre, affectant en particulier les populations slaves entremêlées, à la langue quasi commune, des catholiques croates, des orthodoxes serbo-monténégrins et des musulmans de Bosnie et du Sandjak, c'est-à-dire les populations directement touchées par la guerre. On laissera de côté ici les aspects concernant les minorités non slaves albanaises, hongroises, etc. et la périphérie macédonienne ou slovène.

La crise yougoslave : trois mécanismes internes.

Il faut d'abord souligner que la crise yougoslave, comme beaucoup d'autres de même nature (Algérie, sous-continent indien, Caucase par exemple), se nourrit essentiellement de facteurs endogènes. Elle subit bien entendu les effets des grands événements mondiaux, mais n'est que peu influencée par les éventuelles manipulations politiques de puissances extérieures.

Très schématiquement, la crise puis le drame yougoslave voient la combinaison de 3 mécanismes essentiels :

- la délégitimation du pouvoir (communiste yougoslave) mis en place ;
- la légitimation du nationalisme chauvin, d'abord comme récit, puis comme pratique politique puis militaire ;
- l'atonie, puis le désarroi des mouvements démocratiques dans la société civile, malgré leur persistance.

La délégitimation du pouvoir communiste au profit des nationalistes.

Le régime titiste bénéficiait d'une forte légitimité (libération nationale, indépendance, croissance économique, et relatif libéralisme culturel). Ces fondements se désagrègent de 1968 à 1990. Le despotisme communiste (même décentralisé en Ex-Yougoslavie) ne permet pas aux nouvelles générations de trouver les espaces culturels et politiques auxquels elles aspirent ; l'évolution du contexte international prive le pays de la « prime géopolitique » de non aligné.

Comment le vide politique ouvert par la crise du titisme a-t-il été comblé par les courants nationalistes chauvins et non par une quelconque forme d'opposition démocratique ? Pour le comprendre il faut revenir un peu en arrière : la victoire des Partisans en 1944-1945 n'est pas seulement celle du mouvement de libération nationale, mais aussi celle d'une des fractions de la guerre civile que menaient aussi les Oustachis (fascistes croates responsables d'actions de génocide à l'encontre des juifs, des Tsiganes et des Serbes), et les Tetchniks (extrême droite monarchiste serbe).

En observant au passage que les principaux terrains des combats de cette guerre passée correspondent aux champs de bataille actuels, on soulignera que les partisans de Tito étaient les seuls à offrir une solution aux civils de toutes les communautés (serbo-orthodoxe, croato-catholique, musulmane, autres), celle de la deuxième Yougoslavie, fondée en 1943. La crise de cette deuxième Yougoslavie va réveiller les

Ces « récits » vont nourrir un « fondamentalisme nationaliste » au début des années 80, d'abord serbe, intellectuel (l'écrivain Dabrica Cossic) puis politique (anticommuniste), enfin va servir d'idéologie de substitution à une partie du pouvoir (Slobodan Milosevic). Le phénomène, étalé sur une dizaine d'années, va provoquer l'apparition d'un fondamentalisme nationaliste croate, incarné par Franjo Tudjman, au détriment d'une version confédéraliste

modérée du nationalisme croate puis, plus tard, le nationalisme musulman, moins violent, d'Alije Izetbegovic.

L'échec des courants civiques.

Chacun de ces fondamentalismes nationalistes a construit un récit mythique ethnique, de représentation d'une communauté unifiée, délimitée et menacée. La « délimitation » nie l'existence de millions de familles « mixtes » et marginalise les autres minorités non slaves. La menace mythique, du type : la Serbie comme « rempart anti-islamiste et opposante aux desseins hégémoniques allemands », justifiait par avance les atrocités. Le succès de ces idéologies provient de leur implantation dans une partie de l'intelligentsia, comme par exemple l'Académie des Sciences de Belgrade.

Les courants civiques, pourtant influents dans la société, n'ont en général pas perçu l'ampleur du phénomène, puis ils n'ont pas su s'y opposer. Et ceci pour au moins deux raisons :

- le phénomène tient à leur insertion sociale. Le communisme leur avait barré tout accès aux sphères du pouvoir étatique ou économique et aux appareils culturels d'Etat. Ils étaient en revanche très influents dans des secteurs plus marginaux, comme le monde du théâtre ou toute la « scène rock » et la partie de la jeunesse qui s'y identifiait. Malgré tout, il existait un peu partout des « réformateurs éclairés » (comme Ante Markovic, le dernier Premier ministre réellement yougoslave), mais trop technocrates pour comprendre que le terrain privilégié du fondamentalisme nationaliste se situait au niveau culturel.
- La deuxième raison tient à leurs divisions politiques, car les courants divergeaient sur deux questions essentielles : anticommunisme ou réforme du communisme, « yougoslavisme » ou acceptation de l'éclatement ou de la confédéralisation.

Des courants faibles, mais encore vivaces.

Quand la guerre a éclaté, ces divers courants ont réagi de manière éclatée et n'ont pas pu représenter une solution crédible pour les civils de chaque communauté, tout au plus une référence morale. Pourtant des lieux fonctionnels entre groupes « antichauvins » agissant sur le même terrain se sont instaurés assez rapidement. Quelques journaux et radios indépendants ont survécu (Radio ZID, Radio 99 de Sarajevo, Radio Tuzla, Radio 92 et TV B92 à Belgrade, les journaux Fera Tribune (Croatie), Vreme (Serbie), Monito (Montenegro) et Dani (Sarajevo) etc. Une certaine collaboration s'est établie entre défenseurs des droits de l'Homme, avocats, etc.

Ces petits groupes disposent-ils de relais dans la société civile ? Existe-t-il d'ailleurs une société civile échappant au contrôle des appareils d'Etat des nationalistes ? Oui sans doute, mais à petite échelle. Le maintien de forces civiques dépend dans une large mesure de l'appui physique, politique et moral venu de l'extérieur, crucial pour assurer une liaison matérielle et psychologique entre les républiques.

Pourtant les massacres, la « purification ethnique » et la propagande raciste n'ont pas éradiqué ces forces civiques. Elles demeurent capables, non seulement de perpétuer le dialogue au-delà des « barrières ethniques » imposées par les armes mais aussi de préparer l'avenir.

L'auteur est membre du présidium de l'Helsinki Citizen's Assembly (dont le siège est à Prague et le secrétariat international à La Haye/Hollande) et président du réseau français de l'Helsinki Citizens' Assembly, plus connu en France sous le nom d'Assemblée Européenne des Citoyens (AEC). Auteur de très nombreux articles sur la question des Balkans.

Contribution au Séminaire sur la reconstruction du Rwanda, Kigali, 22-28 octobre 1994.

Fiche rédigée par FEUGAS, Françoise à partir d'un texte original de DREANO, Bernard.
1994/10/00

MFN DPH : 004284

TEXTE ORIGINAL.

Fiche n° 0028

Aux origines de la violence rurale Le rôle crucial de la colonisation des « terres vierges »

COLOMBIE. /SPECIALISATION AGRICOLE ; CAFE ; STRUCTURE DE PRODUCTION AGRICOLE ; RELATION ETAT PAYSAN ; POLITIQUE FONCIERE ; COLONISATION ; PROCESSUS DE LEGITIMATION ; DROGUE ET VIOLENCE ; TRAFIC DE DROGUE ; HISTOIRE NATIONALE.
Mots-clés internes ; FRONTIERE AGRICOLE

Depuis une vingtaine d'années, on assiste à la colonisation accélérée des « terres vierges ». Entre les franges côtières, les hautes vallées tropicales andines et le piémont amazonien, plus d'un million d'hectares ont été ouverts aux cultures. « Aucune des zones de colonisation récente n'échappe au trafic de drogue ». Dans certaines d'entre-elles, les paysans cultivent de la coca et obtiennent ainsi une part importante de leurs revenus. Dans d'autres, la population est délogée par les trafiquants qui pour leur propre compte ou celui des grands propriétaires récupèrent les terres nouvellement défrichées et favorisent ainsi l'ouverture de nouveaux fronts de colonisation. Ailleurs, la guerrilla intervient protégeant la paysannerie de la répression étatique et para-militaire et s'associant, si besoin est, plus ou moins ouvertement avec les trafiquants de drogue. En général, ces zones sont aussi celles où l'on constate le plus grand nombre d'actes de violence rurale.

Mais si le caractère conflictuel de ces régions « marginales » est largement connu, leur rôle économique et politique vis-à-vis du reste de la société colombienne est a-priori sous-estimé. L'histoire des grands fronts de colonisation entre 1900 et 1930 devrait pourtant susciter des interrogations. En 1827 et 1910, 2,2 millions d'hectares sont colonisés. 1 million d'hectares le seront encore entre 1910 et 1936 avec, alors, le soutien vigoureux de l'Etat. C'est au cours de cette période que l'économie colombienne se spécialise dans la production de café. Vers 1900, la production occupe déjà 40 % de la structure des exportations mais seulement encore 1,5 % de la production mondiale. Les décennies suivantes sont décisives. La Colombie accroît considérablement sa production et devient en 1940 le 2ème producteur mondial. Les départements de colonisation tels que Caldas ou Antioquia sont alors les premiers producteurs nationaux.

Dès 1900, ce développement de la production caféière est soutenu par une politique d'importations céréalières à bas prix. Les petits paysans des vieilles régions agricoles sont paupérisés et partent tenter leur chance sur les fronts de colonisation. La baisse des prix des produits vivriers favorise aussi la baisse des coûts de la main d'œuvre salariée sur les domaines caféiers.

Cette politique de spécialisation de l'agriculture colombienne a bénéficié aux grands propriétaires fonciers : dans les zones de colonisation, ceux-ci (23 %) se sont appropriés de la quasi totalité des terres (93 %) puis ont ensuite concentré la production caféière et les circuits de commercialisation. Dans les vieilles zones agricoles, les grands propriétaires ont du même coup fait l'économie de réformes économiques. Politiquement « l'ouverture de fronts de colonisation est devenue le moyen récurrent pour l'Etat Colombien a) de résoudre les conflits dans les zones de pression foncière sans avoir à y modifier la structure agraire, et b) de reproduire cette structure et les rapports de force qui en dérivent sur les fronts de colonisation ».

La politique actuelle de colonisation avec développement de la production de coca n'est assurément pas la simple reproduction de la politique de colonisation-spécialisation caféière du début du siècle. Il est toutefois surprenant de constater les similitudes existantes entre ces deux périodes, illégalité de la production et violence en plus. La précocité et l'ampleur de la spécialisation caféière sont indissociables de la vigueur de la politique de colonisation mise en place au début du siècle par l'oligarchie afin d'éviter toute réforme de la structure économique et foncière. Tandis qu'aujourd'hui l'oligarchie continue de miser sur l'ouverture

de nouveaux fronts de colonisation pour résoudre la question agraire, la baisse des cours du café et des produits tropicaux licites conduit les producteurs à développer toujours plus la culture de stupéfiants.

Fiche rédigée par ROSNER, Pierre Michel. (CCFD)
1993/04/00

MFN DPH : 02316.

LIVRE.
Auteur(s) : CORREDOR MARTINEZ,
Consuelo. CINEP.
Titre : Los limites de la modernización.
Ed. CINEP. 1992/06.

Fiche n° 0029

Droit et violence en zone de frontière agricole.

COLOMBIE. /RELATION ETAT SOCIETE ; COLONISATION ; LEGITIMITE DU POUVOIR ; CONSTRUCTION DE L'ETAT ; INTEGRATION ECONOMIQUE ; INTEGRATION SOCIALE ; SOUVERAINETE NATIONALE ; LUTTE POLITIQUE ET VIOLENCE ; NARCO TRAFIQUANT.
Mots-clés internes : PROCESSUS DE FORMATION DE L'ETAT ; RELATION ETAT NATION ; INTEGRATION NATIONALE

En Colombie, l'étude de la conformation d'unités régionales a jusqu'à présent été délaissée. Il est donc difficile de retracer l'évolution socio-économique des régions que ce soit au cas par cas ou de façon comparative. Cette lacune est d'autant plus dommageable que « la Colombie est un pays dont le territoire est beaucoup plus vaste que sa Nation, et la société plus solide que son Etat ».

Jusque 1890, on peut en effet estimer que moins du quart du territoire était « véritablement intégré à la Nation ». Le reste constituait une périphérie faiblement peuplée et n'entretenant que de minimes relations économiques et sociales avec le centre. Or, au cours du XXème siècle, ces régions font l'objet d'une colonisation accélérée et encore non achevée.

Dans ce contexte, il est utile de retenir l'idée d'une dichotomie entre « l'espace national effectif ou intégré » (ENE), où l'Etat exerce sa domination avec légitimité, et « les espaces diffus ou discontinus » (ED), qui restent en marge de la domination étatique.

Sur les fronts pionniers, on assiste d'abord à l'opposition des intérêts privés des agents de la colonisation (paysans, grands propriétaires fonciers, entrepreneurs agricoles et industriels, commerçants, grands capitaux nationaux ou internationaux...), entre eux et avec l'Etat.

De fait, cette confrontation tourne rapidement à l'affrontement armé et à la « guerre de conquête ». D'une part parce que l'absence initiale d'Etat, ou la précarité de sa présence, signifie l'inexistence d'instruments de médiation des conflits. D'autre part parce que les modalités de l'intégration à l'ENE sont en jeu : l'intégration des régions de l'ED à l'ENE signifie en effet non seulement la subordination économique, politique et juridique de la formation sociale émergente aux classes dominantes de l'Etat mais aussi, et immanquablement, une remise en cause des rapports de force et des alliances préalablement établis entre celles-ci et les autres classes (au sein de l'ENE). Cette remise en cause est d'autant plus brutale que l'Etat ne jouissait jusqu'alors que d'une légitimité restreinte.

En règle générale, aux premiers agents de cette violence structurelle viennent alors et dans un second temps se surajouter de nouveaux agents de violence tels que « la guerrilla, les groupes para-militaires et les groupes de justice privée au service des grands propriétaires, des industriels ou des trafiquants de drogue... » qui cherchent à tirer parti de la situation initiale pour faire avancer leur propre cause.

De façon certes très théorique, Gonzalez Arias ouvre ici une piste extrêmement prometteuse quant à l'analyse des origines de la violence en Colombie. Il est clair que l'expansion de la frontière agricole et l'intégration toujours plus forte de ces zones au système des échanges marchands capitalistes repose la question de la construction de l'Etat-Nation et de celle du Droit – questions qui à tort ont pu être considérées comme closes –.

Tout se passe comme si on n'était pas ici en période d'aménagement ou de redéfinition de l'un et de l'autre mais bien au moment de leur fondation. Il est peu surprenant dès lors que l'usage de la force prime souvent sur celui du droit, d'autant que par ailleurs l'expérience acquise au sein de l'ENE est celle d'un Etat oligarchique à légitimité restreinte. Une réflexion à suivre mais qui d'ores et déjà démontre l'utilité de soutenir les actions fondées sur des pratiques démocratiques.

Fiche rédigée par ROSNER, Pierre Michel (CCFD).
1993/05/00

MFN DPH : 02317.

LIVRE.
Auteur(s) : GONZALEZ ARIAS, José Jairo.
CINEP.
Titre : El estigma de las Repúblicas
Independientes :
1955-1965.
Ed. CINEP. 1992/11.

II. 2. Enrayer la guerre : Faire appliquer le droit humanitaire

A/ Protection des populations civiles (Conventions de Genève)

B/ Devoir d'assistance humanitaire

Fiche n° 0030

Les opérations internationales de maintien de la paix font reculer le droit humanitaire.

MONDE. /GUERRE ; ONU ; NOUVEL ORDRE MONDIAL ; ECHEC ; DROIT HUMANITAIRE ; PROTECTION DES POPULATIONS ; CASQUE BLEU ; VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ; VIOLATION DU DROIT INTERNATIONAL ; RESPONSABILITE DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE ET CONFLIT ; INGERENCE INTERNATIONALE.

Mots-clés internes : REFORME DE L'ONU

Les opérations de maintien de la paix comme le déploiement de casques bleus en temps de guerre sont des compromis issus de la guerre froide, à une époque où la guerre des blocs interdisait le recours au chapitre VII de la Charte de l'ONU (utilisation de la force). Ce qui est nouveau, depuis l'intervention de 1991 dans le Kurdistan irakien, c'est l'utilisation de ces techniques à une grande échelle dans de nombreux conflits et surtout le « mariage » entre deux types d'actions jusqu'alors bien distinctes : l'action humanitaire et l'action militaire. Le débat sur cette confusion et ses conséquences est aujourd'hui ouvert, d'autant que l'ambiguïté des opérations de maintien de la paix a progressivement généré des actions qui violent et font reculer le droit humanitaire et le droit de la guerre.

Le danger des interventions hybrides.

Pendant 40 ans, l'ingérence internationale a été bloquée par le droit de veto au sein de l'ONU. Contournant cette difficulté, l'activité des Nations unies a pu se déployer dans un cadre modifié mais les opérations de maintien de la paix supposaient alors l'accord des belligérants. Ce mécanisme, censé permettre la relance de la négociation, ne parvenait qu'à geler ou à limiter l'extension des conflits. Si l'hiver 1991 est un tournant, c'est parce que pour la première fois une intervention militaire internationale (la guerre du Golfe) est légitimée autrement que par les deux parties au conflit. Pour la première fois aussi, grâce à la justification d'une « menace contre la paix et la sécurité internationales », l'utilisation de la force est effective mais sans contrôle de l'ONU. Dans l'action humanitaire, la force est également utilisée mais de façon dissuasive, tandis que la mise en place d'une protection diplomatique, nouvelle et décentralisée, se substitue progressivement à la protection militaire sur le terrain. Essentiellement limitée aux forces des Nations Unies, cette protection ne s'étend aux populations que par contiguïté ; en revanche elle permet aux agences humanitaires de l'ONU de faire une entrée décisive dans les situations de guerre. Créées pour incarner la coopération entre Etats souverains, les différentes organisations et agences de l'ONU n'étaient ni destinées, ni préparées à intervenir dans les conflits. Leur présence dans ces situations permet d'inscrire l'action humanitaire au premier plan de l'agenda diplomatique international. Mais en retour, elle soumet l'action humanitaire à tous les compromis politiques, remettant ainsi en cause un ressort essentiel du droit humanitaire.

Par définition, le droit humanitaire cherche à minimiser l'enjeu stratégique que représentent l'aide et les secours aux victimes. Les nouvelles actions humanitaires ne se réfèrent plus qu'à la protection des secouristes et des convois. De son côté, le maintien de la paix suppose une utilisation du compromis et un dosage subtil de la force dissuasive ou offensive. Les nouvelles interventions de l'ONU qui se développent dans des « bulles de paix » (corridors ou cessez-le-feu humanitaires) ne parviennent pas à endiguer la guerre et oublient la protection des victimes.

Cette dérive s'est révélée dans toute son absurdité dans l'ex-Yougoslavie. Il ne s'agit plus de maintien de la paix, puisque les belligérants ne s'accordent pas sur le contenu de la paix. L'autorité de cette intervention internationale se fonde, non sur l'emploi de la force, mais sur l'excellence des intentions humanitaires. En se contentant d'enregistrer les violations des principes et interdictions découlant des conventions de Genève, le déploiement des soldats de l'ONU n'a même pas eu l'effet dissuasif escompté. Au contraire, à force de se cacher l'un derrière l'autre, le militaire et l'humanitaire sont devenus des cibles, puis des otages. Progressivement, toutes les décisions n'ont plus été pesées qu'en fonction des risques encourus par les militaires. A ce stade, la seule monnaie d'échange non-violente reste

l'action humanitaire. L'action des Nations unies remet gravement en question les piliers du droit humanitaire.

De l'impunité de l'ONU.

A la violation du droit humanitaire vient s'ajouter la violation du droit de la guerre. En l'absence de création d'un Comité d'état-major conjoint, tel que prévu par le chapitre VII de la Charte, le commandement des opérations de l'ONU sur le terrain est toujours le fruit d'un compromis entre des commandements nationaux plus ou moins bien unifiés. Le résultat principal est la dissolution du pouvoir militaire de l'ONU dans l'irresponsabilité collective. L'absence de code de discipline militaire commun, de police militaire chargée d'enquêter sur les abus de pouvoir, ou d'instances habilitées à sanctionner les coupables et indemniser les victimes, permet tous les glissements. L'ONU se retrouve donc dans une situation où, tout en utilisant la force de façon offensive, elle n'assume pas son statut de combattant et refuse de se soumettre aux obligations du droit de la guerre.

L'ONU serait-elle au-dessus des lois ? Dans ces conditions, il devient prioritaire de renforcer la légalité des opérations de police internationale, et de définir la notion de menace à la paix et à la sécurité internationales justifiant une intervention armée, laissée dangereusement en suspens.

Fiche rédigée à partir d'un article de Françoise Bouchet-Saulnier, juriste internationaliste à MSF (Médecins Sans Frontières, 8 rue Saint-Sabin, 75011 PARIS. Tél 40 21 29 29.

Fiche rédigée par MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/05/31

MFN DPH : 03893.

LIVRE.
Auteur(s) : BOUCHET SAULNIER, Françoise.
MSF = MEDECINS SANS FRONTIERES.
Ed. HACHETTE. 1993.

II. 3. Enrayer la guerre : Interventions de la société

A/ Aide et défense aux victimes de guerre ou de la répression

*B/ Constitution de juridictions morales (instances d'appel) et mobilisation des
opinions
publiques*

C/ Médiation civile non-gouvernementale

*D/ Coopération et solidarité avec les forces de paix et les mouvements
de résistance civile*

E/ Création et soutien de réseaux alternatifs d'information

Défendre les droits des victimes de la purification ethnique en ex-Yougoslavie.

EX YUGOSLAVIE ; FRANCE. /GUERRE ; DEFENSE JURIDIQUE ; ACTION JURIDIQUE ; VICTIME DE GUERRE ; ROLE DU DROIT ; RELATION PAIX JUSTICE ; RELATION PAIX DROIT ; VIOLENCE ETHNIQUE ; IMPUNITE ; RELATION INTERETHNIQUE ; SOLIDARITE ; RESEAU DE CITOYENS ; AVOCAT.

Mots-clés internes : PURIFICATION ETHNIQUE

Les victimes de la purification ethnique en ex-Yougoslavie ne sont pas seulement des prisonniers de guerre ou des civils frappés là où le canon tonne. Ce sont aussi des réfugiés privés de droits, voire d'existence légale, ou encore des hommes et des femmes qui, dans leur lieu habituel de résidence, sont soumis aux licenciements, aux expulsions de logement, au refus de scolarisation des enfants, à la privation de droits civiques et de droits élémentaires.

La résistance à la « purification ethnique » se pose également en termes juridiques. Sans attendre que le problème soit pris en compte dans le secret des négociations et que des solutions soient trouvées rétablissant le droit des minorités et le statut de réfugiés, des courants de solidarité issus de la société civile sont en train de se mettre en place ici et là en Europe. Créée à partir de plusieurs associations actives en France (Assemblée européenne des citoyens, Comité de soutien au centre anti-guerre de Belgrade, Association Sarajevo, Droit de parole), sous le patronage de la Fédération internationale des droits de l'homme, l'association IZBOR (le « choix » en serbo-croate) veut maintenir vivante l'idée même du droit des individus là où il est sans cesse bafoué.

Le combat d'IZBOR pour la défense des droits et la dignité de quelques victimes n'est pas seulement symbolique :

- il constitue un message concret en direction de ceux qui pratiquent ou qui profitent de l'épuration ethnique, leur signifiant qu'ils auront un jour à rendre compte de leurs actes.
- il contribue à attirer l'attention de la communauté internationale sur la nécessité d'œuvrer à la création d'un cadre juridique international et d'assurer les conditions d'un droit d'ingérence judiciaire, tant du point de vue de la protection des victimes que de la condamnation des bourreaux.
- il signifie enfin que des citoyens français ne se résignent, ni aujourd'hui ni demain, à voir le droit nié et la démocratie vidée de toute substance, intimement convaincus qu'il n'y aura pas de réconciliation véritable en ex-Yougoslavie sans restauration de la justice. D'où l'idée de créer dès maintenant des conditions qui rendront la paix possible demain.

1. Les objectifs.

Soutenir la réactivation des juridictions nationales, en Croatie, au Kosovo, en Serbie, et là où c'est possible en Bosnie, en aidant à la création d'un réseau d'avocats et de juristes sur place : tel est le premier objectif d'IZBOR. Concrètement, il s'agit d'abord de mettre en place un système de communication entre les membres du réseau, souvent terriblement isolés. Politiquement, cela signifie, par exemple, favoriser le fait qu'un avocat croate puisse défendre, dans sa propre juridiction, une victime ou un plaignant bosniaque, serbe, monténégrin ou un habitant du Kosovo, et vice versa. L'objectif est de rétablir la confiance entre les communautés déchirées. D'où l'idée de lancer une campagne de parrainages d'avocats d'ex-Yougoslavie par les barreaux français.

2. Les actions menées.

Les tentatives de création d'un réseau d'avocats en Bosnie ont jusqu'ici échoué, compte tenu de l'état d'insécurité et de désorganisation générale, mais aussi de la peur des victimes de se porter partie civile.

En revanche, au Kosovo, des actions ont pu être menées contre les atteintes au droit du travail et les licenciements pour raisons ethniques frappant des Albanais de souche. Deux procès ont été intentés à Prizen en février dernier : le premier portait sur le licenciement de 150 postiers suite à un mouvement de grève pour protester contre le limogeage de leur directeur d'origine albanaise. Depuis la création de la nouvelle Yougoslavie (Serbie), aucun Albanais ne peut occuper un poste de direction, et tout refus de signer l'acte d'allégeance au nouveau gouvernement entraîne un licenciement automatique. Le second procès concernait un objecteur de conscience qui avait refusé de prendre les armes pour aller se battre en Bosnie.

En Croatie, les actions ont principalement porté contre des expulsions de logement et la privation de nationalité et des droits civiques. Regroupés dans une commission des droits de l'homme à Zagreb, des juristes ont réussi, par exemple, à empêcher à plusieurs reprises des expulsions collectives, en s'interposant physiquement : au total, une cinquantaine de personnes, Serbes ou Musulmanes, ont pu ainsi sauver leur logement. En Croatie, la majorité des logements est fournie par l'entreprise ou l'administration : la perte de travail entraîne automatiquement la privation de logement. En outre, l'armée croate satisfait ses besoins toujours plus importants en locaux par des méthodes relevant du pur banditisme (expulsion par effraction criminelle) ou de l'arbitraire total (expulsion par décret du Ministère de la Défense). Des initiatives de soutien juridique aux victimes de la purification ethnique sont également en cours à Belgrade et en Voïvodie.

En France, des démarches ont été entreprises auprès de 40 barreaux afin d'organiser le parrainage d'avocats ex-yougoslaves. Concrètement, il s'agit d'envoyer des observateurs juridiques lors de procès, et de soutenir et protéger des avocats dans l'exercice de leur métier. Pour coordonner les efforts du réseau, trois rencontres ont été organisées (deux à Paris et une à Skopje en Macédoine) en présence d'avocats ou juristes de Belgrade, de Zagreb, de Prizen (Kosovo) de Dubrovnik, de Budva (Montenegro) et de Split (Croatie).

Parallèlement, une mission d'information et d'enquête s'est rendue à Zagreb et à Karvolac pour recueillir le maximum d'informations sur les violations des droits de l'homme et les entraves publiques au droit de la défense. Les possibilités de recours individuels auprès la Cour européenne des droits de l'homme sont en cours d'examen.

Avec de modestes moyens, cette association citoyenne prouve que la résistance juridique à la purification ethnique est non seulement nécessaire mais possible.

Elisabeth Allès est présidente de l'association IZBOR, 31 rue de Reuilly, 75011 Paris. Tel 43 79 09 23.

Entretien avec ALLES, Elisabeth ; Fiche rédigée par
MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/03/25

MFN DPH : 03895.

ENTRETIEN.

Fiche n° 0032
**Les traumatismes chez les enfants
 dans les camps de réfugiés croates et bosniaques.**

CROATIE ; /EFFET DE LA GUERRE SUR LA POPULATION CIVILE ; SANTE MENTALE ; REFUGIE ; TRAITEMENT DES TRAUMATISMES PSYCHIQUES ; ENFANT ; AIDE PSYCHOLOGIQUE.
 Mots-clés internes : SYNDROME POST TRAUMATIQUE

La composition de la famille réfugiée croate ou bosniaque est en moyenne de quatre à six personnes : la mère avec un à trois enfants et les grand-parents constituent une configuration familiale fréquente. L'absence du père est quasi constante : celui-ci peut être décédé à la guerre ou mobilisé dans l'armée ; seuls 20 % sont présents dans la cellule familiale.

Tous ces enfants ont subi un polytraumatisme psychique dû au cumul de plusieurs expériences dramatiques, qui ont pu se répéter, comme voir exploser des bombes, être confronté directement à la mort, perdre un proche, être blessé, être séparé de ses parents pendant des mois, rester sans nouvelles d'eux. La liste est longue des traumatismes et préjudices subis par ces enfants... Les conséquences, sur le plan psychique, de ce face à face avec des situations hors du commun entraînent chez beaucoup d'entre eux un syndrome psycho-traumatique. Pour aborder de manière claire la problématique de la souffrance psychique de ces enfants et les réponses éducatives et thérapeutiques à apporter, il faut distinguer trois groupes d'âges.

1) Les enfants âgés de 6 mois à 3 ans : ces enfants ont des troubles du sommeil avec des difficultés à l'endormissement et des réveils anxieux, comme par exemple de se lever dans leur lit, de crier ; ou encore de ne pas reconnaître leur entourage. Ces symptômes habituels n'ont rien de spécifique, ils expriment une angoisse sous-jacente. Mais surtout ils s'agrippent à leur mère pendant le sommeil, phénomène dit de l'« enfant crampon ». Dans la journée ils ont tendance à s'accrocher à leur mère et manifestent par la colère ou des réactions de dépression si on les en sépare. Cet attachement anxieux est courant à cet âge, mais revêt en général une intensité bien moindre. Dans les circonstances étudiées, il apparaît beaucoup plus comme le reflet d'une souffrance du groupe d'adultes que d'une angoisse profonde chez l'enfant.

Les mères présentent des troubles anxieux voire dépressifs qui se répercutent sur les enfants jeunes et accentuent l'angoisse de la séparation. Dans les catastrophes, et dans les guerres a fortiori, ces réactions proches des réactions de défense sont nettes. Il s'agit donc de restituer un climat minimal de confiance chez les réfugiés pour que ceux-ci puissent retrouver une vie psychique qui ne soit pas complètement submergée par le vécu de la guerre.

Une des premières tâches pourrait être de proposer aux mères de participer à des groupes de paroles où elles pourraient se confier, voire découvrir que leur souffrance – avec tout son cortège de symptômes (insomnie, cauchemar, flash-back avec des images d'horreurs) – est partagée par beaucoup de personnes et n'existait pas avant l'événement traumatique. Ces réunions pourraient évoluer vers une demande de psychothérapie de groupe. L'organisation d'un mode de garde séquentielle pendant la journée est également importante : elle soulage les mères et leur donne un espace/temps sans les enfants. Au début, les enfants acceptent mal cette séparation, puis ils commencent à s'habituer et à prendre du plaisir avec d'autres enfants et dans le jeu. Ils sortent d'un monde d'adultes trop pris dans la réalité des faits et développent à nouveau leur vie imaginaire. Les mères, moins angoissées, retrouvent une capacité de rêverie, et ne voient plus l'enfant uniquement comme un être en danger quasi permanent qu'il faut hyperprotéger.

2) Les enfants d'âge scolaire : la souffrance peut passer inaperçue chez ces enfants que l'expérience de la guerre a fait basculer dans un monde d'adultes. Cette hypermaturité masque leur malaise. Il faut noter que leurs parents et les enseignants s'accordent à dire en général que

tout va bien. Lors d'entretiens spécialisés, cette adaptation de surface laisse apparaître les symptômes habituels d'insomnie, de cauchemars et surtout des troubles de la concentration qui vont gêner les apprentissages, alors que la priorité pour ces enfants est la scolarisation. Dans un deuxième temps, il est nécessaire d'évaluer l'importance des effets du traumatisme. Celui-ci peut aller d'une simple perturbation du sommeil à une modification complète du comportement, comme par exemple un semi-mutisme avec des attitudes de retrait du monde social. D'où l'importance de discuter de la pertinence d'un traitement psychothérapeutique.

3) Les adolescents : ils peuvent présenter très peu de symptômes et ne pas demander d'aide. Pourtant il faut considérer ce groupe d'âge à haut risque même pour des jeunes conscients de leur histoire traumatique et sans idée de revanche. A la crise classique de la phase d'adolescence se surajoute, pour eux, une crise venant de l'extérieur à laquelle ils doivent faire face avec un sentiment d'impuissance (le réfugié n'a plus de choix, il subit sa dépendance aux bonnes volontés extérieures). Les parents sont très angoissés par l'approche de l'âge de la conscription pour leur fils, ce qui ajoute aux tensions intrafamiliales. Outre les problèmes de scolarisation, les préoccupations sont de trois ordres : – les risques de passage à l'acte violent sous-tendu par un désir de revanche ; – la prise de substances psychoactives (drogues, alcool) ; – la fréquence de signes de dépression et de conduites suicidaires ou de tentatives de suicide souvent banalisées par l'entourage.

Conclusion : les enfants réfugiés ont vécu une expérience traumatique inouïe pour leur âge et les séquelles peuvent être un obstacle à leur développement futur tant intellectuel que psychologique. Il est possible de les aider en organisant leur scolarité et un suivi psychologique adapté. Toutes nos observations, à partir d'une présence sur le terrain, montrent que les adultes ont tendance à perpétuer, malgré eux, les effets du traumatisme par leurs discussions incessantes sur la guerre et la projection de leur angoisse sur les enfants. La question thérapeutique doit envisager le fait que les enfants, mais aussi leurs parents, ont besoin d'aide directe.

Dans leurs rencontres avec les réfugiés, les équipes venant de l'extérieur vont être confrontées à des récits et des catastrophes individuelles et familiales très dures. Les fantasmes agressifs et dépressifs sont reçus par les personnes extérieures, ce qui n'est pas sans conséquences au niveau conscient et inconscient. Cela nécessite une élaboration du travail en cours pour canaliser les souffrances de chacun et éviter les contre-attitudes négatives. Les intervenants extérieurs ont aussi besoin de ne pas être pris dans une hyper-identification à la souffrance des réfugiés. Des groupes de supervision pour les professionnels sont nécessaires, surtout dans les suivis à long terme où le risque de lassitude et de réactions dépressives est quasi constant. Les personnes qui dénie les moments de souffrance que l'on ressent dans ces situations prouvent leur incapacité empathique ; il est donc préférable de les écarter de ce type de projet.

L'auteur de ce texte est un psychiatre français, spécialiste des névroses traumatiques de guerre. Il a effectué une série de missions en Croatie, au sein d'équipes pluridisciplinaires.

Texte envoyé suite à l'appel international à contribution lancé par la FPH pour l'organisation de la rencontre internationale sur la reconstruction du Rwanda (Kigali, 22-28 octobre 1994) co-organisée par la FPH et le CLADHO (Collectif des Lignes et Associations de défense des Droits de l'Homme).

Texte original de GRAPPE, Michel ; mis en fiche par
MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/10/22

MFN DPH : 04137.

TEXTE ORIGINAL.

Fiche n° 0033

L'expérience de Médecins du Monde en Ex-Yougoslavie Témoigner : pourquoi, comment ?

EX YUGOSLAVIE ; BOSNIE ; CROATIE /TRIBUNAL INTERNATIONAL ; VICTIME DE GUERRE ; JUSTICE ; RELATION PAIX JUSTICE ; ONG ; MEMOIRE ; RETABLISSEMENT DE LA VERITE HISTORIQUE ; ONU ; REPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE ; REFUGIE.
Mots-clés internes : ROLE DES ONG ; TEMOIGNAGE ; ETABLISSEMENT DE LA VERITE HISTORIQUE ; RESPONSABILITE DES ONG ; CRIME DE GUERRE

Témoins « privilégiés » de la souffrance, les organisations humanitaires se sentent investies d'une véritable responsabilité à l'égard des peuples auprès desquels elles interviennent. C'est l'une des raisons pour lesquelles Médecins du Monde a choisi de s'inscrire dans le processus de reconstruction à venir en ex-Yougoslavie, à travers une expérience relativement nouvelle dans son histoire : elle a, dans le cadre de ses missions en ex-Yougoslavie, recueilli de mai à septembre 1993 des témoignages de réfugiés des différentes nationalités impliquées dans le conflit. En partenariat avec Juristes Sans Frontières et avec l'accord des témoins, certains des témoignages recueillis ont été remis en mai 1994 au Tribunal international des Nations Unies créé par le Conseil de sécurité pour juger les crimes commis en Ex-Yougoslavie.

I. Pourquoi témoigner.

Peu de conflits ont été autant observés que celui qui déchire l'ex-Yougoslavie depuis juin 1991, et jamais il n'aura semblé aussi difficile d'établir la vérité de cette guerre. Il fallait donc que les victimes aient l'occasion de rapporter leur expérience et que l'ensemble de leurs témoignages s'impose à nous. Il y avait urgence à conserver la mémoire vive de ce qui s'était passé alors que témoins et victimes étaient présents. Parler pour que nous puissions transmettre devenait prioritaire.

La résolution 808 du Conseil de sécurité des Nations Unies, votée en février 1998, préconisait la mise en place d'un tribunal pénal international destiné à juger les crimes commis en Ex-Yougoslavie.

Les ONG intervenant sur le terrain sont directement interpellées, l'article 46 du Statut du Tribunal précisant en effet que « le Procureur ouvre une information d'office, ou sur la base des informations rapportées notamment par les ONG... ». Les ONG sont donc habilitées à exercer une sorte de « droit d'alerte ».

Les réfugiés de Croatie et de Bosnie sont informés de l'existence de ce Tribunal, en ont conscience comme d'un enjeu collectif et nombre d'entre eux se sentent la responsabilité de témoigner « au nom de ceux qui ne peuvent plus le faire ». La nécessité du jugement leur paraît évidente pour eux-mêmes et les générations futures, comme un élément incontournable du processus de paix.

MDM, présent auprès des victimes, considère qu'il relève de sa responsabilité de recueillir les témoignages.

II. Comment témoigner.

Les témoignages ont été recueillis dans différentes zones de Croatie et de Bosnie. Notre statut nous a permis l'accès à des régions très fermées. L'accueil a été partout positif, même quand les victimes se trouvaient en situation de grande précarité matérielle.

Les témoins ont été identifiés à travers des sources aussi diversifiées que possible. Nous nous sommes efforcés de ne rencontrer que des gens qui n'avaient pas encore remis leur témoignage à d'autres organisations ou à des journalistes, afin d'éviter les répétitions, souvent sources d'inexactitudes.

Ces témoignages ont été recueillis selon un fil conducteur et sur une durée d'entretien assez longue (4 ou 5 h, parfois plus), dans des lieux et des contextes où les personnes se

sentiaient suffisamment en sécurité pour parler librement. C'est la même personne, parlant le serbo-croate, qui a collecté tous les témoignages. Il faut souligner à ce propos l'importance, en général, de s'assurer d'une bonne maîtrise par l'interprète des faits et des noms évoqués et d'une bonne connaissance de la culture et de l'histoire de la région, faute de quoi, à force de malentendus, on risque de porter atteinte à la précision et à l'efficacité du témoignage.

Compte tenu de l'importance des témoignages et de la gravité du contexte, il a été demandé à chaque témoin de signer son témoignage et un questionnaire donnant à MDM l'autorisation d'en faire différentes utilisations, médiation ayant pour objectif de protéger les témoins. Tous les témoins auraient souhaité remettre leur témoignage au Tribunal, mais rares sont ceux qui l'ont réellement fait en prenant le risque de représailles pour eux-mêmes ou leur famille.

Protéger les témoins consistait aussi à respecter leur silence et à prendre des précautions avec des victimes traumatisées. Le plus difficile reste enfin de les protéger face à la probabilité que leur témoignage n'aboutisse à aucun procès ou sanction. C'est pourquoi MDM et Juristes sans frontières se proposent de prolonger ce premier travail par une action de soutien aux victimes et témoins, sur le terrain comme auprès du Tribunal international.

Le travail accompli par MDM et Juristes sans frontières ne représente qu'une infime partie de l'énorme enquête qu'il faudrait mener à l'échelle des quelque 4 millions de réfugiés issus de ce conflit ; par conséquent cette action est surtout incitative : nous croyons en la justice et connaissons la valeur de la réparation. C'est en vertu de cette conviction que nous espérons voir de nombreuses autres organisations collaborer avec le Tribunal international.

Devant une crise humanitaire comme celle de la Bosnie, le témoignage, en faisant de nous des intermédiaires qui permettent que les voix des victimes ne sombrent pas dans les oubliettes de l'Histoire, devient plus que jamais un devoir.

L'intégralité des témoignages a dû être publié fin 1994 dans un ouvrage destiné au grand public. L'auteur est responsable de programme à médecins du Monde.

Fiche rédigée par FEUGAS, Françoise à partir d'un texte
original de BOULANGER, Claire.
1994/10/18

MFN DPH : 004285

TEXTE ORIGINAL.

L'exemple d'un tribunal d'opinion : Le tribunal permanent des peuples.

MONDE./TRIBUNAL INTERNATIONAL ; LUTTE JURIDIQUE ; DROIT INTERNATIONAL ; DROITS DES PEUPLES ; DROITS DES MINORITES ; VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ; OPINION PUBLIQUE INTERNATIONALE ET PAIX ; ONG INTERNATIONALE.
Mots-clés internes : JURIDICTION MORALE ; TRIBUNAL D'OPINION

Héritier de l'expérience du « Tribunal Russell », le Tribunal permanent des peuples est né officiellement à Bologne en juin 1979, autour d'un postulat : au-delà des lois de tout Etat souverain et des accords internationaux qui régissent les rapports entre Etats, un nouveau code international protégeant les droits des peuples est nécessaire. Pour son initiateur, le sénateur et théoricien italien Lelio Basso, il s'agissait de « réaffirmer, bien haut, le principe selon lequel les peuples, c'est à dire les hommes réels qui les composent, représentent les éléments de la vie collective, et par delà même, la communauté internationale »... Aussi, le Tribunal s'appuie-t-il sur la déclaration universelle des droits des peuples (Alger, 1976) et tous les instruments de droit international et se donne pour mission de dénoncer, sous une forme juridique, les actes ayant porté atteinte aux droits des peuples. Il part d'un constat : dans de nombreuses circonstances, le droit et la justice ne peuvent être confiés à l'Etat et à ses organes, pas plus qu'à des instances internationales où entreraient en jeu des obligations de type diplomatique. Aussi, le Tribunal se compose-t-il de personnes privées, juges et jury venant du monde entier, ce qui garantit son indépendance. Il est compétent, en particulier, pour se prononcer sur tout crime international, sur toute infraction aux droits fondamentaux des peuples et des minorités, sur les violations graves et systématiques des droits et des libertés des individus. Saisi par une ONG ou un groupe d'ONG, le Tribunal, comme tout tribunal d'opinion, n'a par définition aucun mandat formel mais émet une opinion fondée. Il s'adresse à l'opinion notamment, en faisant intervenir des personnalités à la réputation de moralité incontestable, reconnue, qui se font aider par des juristes. Il émet, après avoir entendu toutes les thèses y compris celles des Etats ou institutions accusées, des jugements mais aussi des propositions pratiques pour le retour de situations de droit.

Depuis sa naissance, le Tribunal s'est penché sur le Sahara occidental, l'Argentine, l'Erythrée, les Philippines, El Salvador, l'Afghanistan, Timor Est, le Zaïre, le Guatemala, le génocide des Arméniens, l'intervention des Etats-Unis au Nicaragua, l'Amazonie brésilienne, le Tibet etc... Dans certains cas (Amérique centrale, Afghanistan, Pakistan...), des commissions d'enquête se sont rendues sur place.

Depuis 1988, les thèmes des sessions ne se limitent plus aux violations graves des droits de peuples ou de minorités opprimées mais touchent aussi les problèmes posés par la mondialisation, la dette, les risques écologiques majeurs après la catastrophe de Bhopal ou des thématiques régionales telle que la lutte contre l'impunité en Amérique Latine. Une session sur la guerre en Bosnie est en préparation, session qui ne se limiterait pas au cadre du tribunal international en cours pour juger les crimes de guerres.

Par définition, les sentences prononcées ne peuvent prendre effet. Mais le sérieux des avis émis est reconnu. Les jugements sont remis au Parlement européen, à la Cour européenne des droits de l'homme, à toutes les commissions de l'ONU, aux organisations internationales et intergouvernementales et régionales, organisations humanitaires etc... Leur impact dépend ensuite de la couverture médiatique dont ils bénéficient, du travail de diffusion de l'information auprès de l'opinion, mais aussi du travail de lobbying auprès des différentes commissions de l'ONU ou autres. Grâce à son statut consultatif à l'ONU, la Ligue internationale pour les droits des peuples – volet militant de solidarité internationale du « système » Lelio Basso – est un des vecteurs de sensibilisation. Les argumentaires juridiques, qui reposent sur une étude rigoureuse des faits, servent aussi très directement aux mouvements qui ont saisi le Tribunal. Par exemple, l'avis consultatif sur le Sahara occidental a servi au Polisario auprès de l'OUA. De même, la session finale sur l'Impunité en Amérique Latine a contribué à l'avancée du débat sur la question. Les différentes sessions dans les divers pays, très bien couvertes dans les médias, ont aidé les associations en lutte

sur le terrain et leur ont permis de susciter des débats à tous les niveaux. Le concept même de « l'impunité », le débat sur ses conséquences ont fait leur chemin, repris par la Commission internationale des juristes et par d'autres organisations internationales.

En revanche, le travail du Tribunal a souffert d'un certain nombre de limites. D'abord, parce qu'il n'existe pas de structures permanentes de suivi, et que le travail réalisé pêche par sa ponctualité. Ensuite, faute de moyens, le travail d'évaluation est insuffisant. Le Tribunal n'a pas de budget et celui de la Fondation Lelio Basso à Rome est limité. La Fondation ne peut assurer que le secrétariat du tribunal car la plupart de ses membres sont bénévoles. Les sessions, coûteuses, notamment parce que les juges viennent du monde entier, sont financées par ceux qui déposent la demande. Lorsque la session est terminée, il reste en général des budgets beaucoup trop limités pour réaliser des bilans d'impact sérieux.

La déclaration universelle des droits des peuples, qui constitue la base de l'activité de la Ligue et du Tribunal, est le produit d'une histoire. Les bouleversements politiques et idéologiques survenus avec l'effondrement de l'Union soviétique et la fin de la guerre froide appellent une réflexion nouvelle sur la vocation et les missions potentielles d'un Tribunal des peuples aujourd'hui. Dans un contexte de prolifération de conflits régionaux, qui ne s'inscrivent plus ou plus seulement dans le cadre de la lutte d'un peuple opprimé contre une puissance oppressive, mais où interviennent de plus en plus des dynamiques de type nationaliste ou chauvine où l'unicité des peuples est mise en question, des débats de fond apparaissent aussi nécessaires que ceux qui avaient traversé la Ligue au moment de sa fondation, en pleine période de décolonisation.

Jean-Marie GAUBERT est secrétaire-général de la section française de la Ligue pour les droits et la libération des peuples, 27 rue de Clignancourt, 75018 PARIS. La LIDLP, avec la Fondation pour le droit et la libération des peuples et le Tribunal permanent des peuples, constituent les trois volets du « système » Lelio Basso.

Entretien avec GAUBERT, Jean Marie ; Fiche rédigée
par MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/04/31

MFN DPH : 03894.

ENTRETIEN.

Fiche n° 0035

Campagne contre la prolifération des mines anti-personnel.

FRANCE./OPINION PUBLIQUE INTERNATIONALE ET PAIX ; DEMINAGE ; HANDICAPE DE GUERRE ; VICTIME DE GUERRE ; MINE ; GUERRE ; CAMPAGNE D'INFORMATION ; SENSIBILISATION ; INFLUENCE DES MEDIAS : ONG.

I. DESCRIPTIF DE L'ACTION.

CADRE : Engagée depuis plus de 10 ans aux quatre coins du monde dans l'assistance aux handicapés victimes des mines anti-personnel, vivant au quotidien les conséquences humaines et socio-économiques de l'utilisation de cette arme de destruction aveugle, Handicap International a lancé en 1992, en commun avec l'ONG britannique Mines Advisory Group, une campagne dirigée vers les opinions publiques et les gouvernements d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. Elle s'appuie sur l'expérience légitimante de Handicap International (même si cette association n'a pas pour objet principal la sensibilisation de l'opinion publique ou le lobbying institutionnel) et de Mines Advisory Group (spécialisée dans le déminage).

PUBLIC CIBLE : La campagne s'adresse conjointement au grand public et aux instances gouvernementales nationales et internationales.

OBJECTIFS : S'appuyer sur l'opinion publique pour obtenir, à court terme, la réduction du nombre des victimes des mines anti-personnel et la restitution des terres minées à la population ; à plus long terme, l'interdiction de la production, de la vente, du transfert et de l'utilisation des mines anti-personnel.

MOYENS : Au niveau national, le financement de cette campagne est assurée à 56 % par Handicap International et à 44 % par la Communauté Européenne. Elle s'articule autour de l'action sur le terrain (mobilisation des informations), des contacts directs au niveau institutionnel et de la mobilisation permanente de l'opinion publique. Ainsi, la campagne de sensibilisation prévoit une importante information documentaire (données compilées, traduction des rapports), l'organisation de conférences et de colloques, l'appel à signature d'un manifeste et une information synthétique en direction des médias. C'est sur ce soubassement que repose le travail de pression et de lobbying au niveau des instances nationales et internationales.

PARTENARIAT ET REPARTITION DES ROLES : Cette campagne à base franco-britannique (Handicap International et Mines Advisory Group) s'inscrit dans le cadre d'une action coordonnée au niveau international (relayée aujourd'hui par plus de 80 ONG en Europe, aux États-Unis et en Australie).

2. EVALUATION ET MISE-EN-PERSPECTIVE.

EVALUATION : L'évaluation objective de la sensibilisation reste délicate à opérer. Cependant, il faut noter le vif succès qu'a rencontré le thème de la prolifération des mines anti-personnel au niveau des médias et de l'opinion publique (le manifeste a déjà recueilli 120 000 signatures). A l'échelle des décideurs politiques, la campagne a eu des effets positifs puisque la France fut à l'initiative de la révision de la Convention de 1980 et a proclamé un moratoire sur les exportations des mines anti-personnel (février 1993). Cependant, si ces premiers pas furent aisés à franchir, il semble actuellement que la France ait adopté une nouvelle position ralentissant le processus.

CONDITIONS DE REUSSITE : le thème décliné par la campagne était très précis, nouveau et concret, et a, pour cette raison, suscité un grand intérêt de l'opinion publique. De plus, ce thème pouvait être présenté sous plusieurs angles (humanitaire, militaire, diplomatique, économique...), ce qui a facilité le travail avec les journalistes. L'impact médiatique qui en émane participe ainsi largement de la réussite de la campagne. Enfin, les informations

recueillies sur un tel sujet sont corrélables avec des thématiques plus vastes, comme celles du développement durable ou du commerce interlope des armements.

NATURE DES DIFFICULTES : La campagne n'a pas rencontré de difficultés majeurs, si ce n'est qu'avec plus de moyens, elle aurait pu occasionner la réalisation et la diffusion de davantage d'outils de sensibilisation, notamment en direction des jeunes.

ENSEIGNEMENTS : Bien que non spécialiste en matière d'éducation au développement, Handicap International a élaboré une campagne qui pose la question de la sensibilisation-information à articuler à des finalités concrètes en termes de pression sur les décideurs. Les enseignements qui en émanent, comme conditions (partielles) de réussite, consistent à proposer des objectifs précis et mesurables, et à concrétiser des étapes fixées au préalable.

PERSPECTIVES : La campagne a pris une nouvelle dimension de par la constitution d'une plate-forme nationale composée d'Agir Ici, de Greenpeace, du Comité Français de l'UNICEF, de Médecins Sans Frontières, du Comité Catholique contre la faim et pour le Développement et de Handicap International (ce dernier étant le coordinateur au niveau national). De cette manière, cette campagne devrait accéder à une nouvelle étape, plus considérable en termes de moyens et de leviers d'action visant les objectifs de sensibilisation-lobbying, notamment dans la perspective de la conférence internationale sur les mines anti-personnel fin 1995.

Fiche réalisée sur la base du retour-questionnaire envoyé par Sylvie BRIGOT, Assistante de direction à Handicap International.

Fiche rédigée par KREMER, Pierre.
1994/09/05

MFN DPH : 03797.

QUESTIONNAIRE.
Auteur(s) : BRIGOT, Sylvie. HANDICAP
INTERNATIONAL.

Fiche n° 0036

Un réseau de citoyens européen au service du dialogue et de la paix.

EX YOUGOSLAVIE ; ARMENIE ; AZERBAÏDJAN. /RESEAU DE CITOYENS ; GUERRE ; MEDIATION ; MEDIATEUR POUR LA PAIX ; DIALOGUE ; RESISTANCE CIVIQUE ; ANTIRACISME ; SOLIDARITE ; RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE ; RELATION PAIX DEMOCRATIE ; SYSTEME DE VALEURS ; CULTURE POLITIQUE.

Mots-clés internes : DIALOGUE POLITIQUE ; DIALOGUE CIVIL ENTRE BELLIGERANTS ; DEMOCRATIE CITOYENNE

Depuis sa création, en 1990, la Helsinki Citizen's Assembly (HCA) au niveau international, tout comme sa branche française l'Assemblée Européenne des Citoyens (AEC) ont consacré la majeure partie de leurs forces à des actions de prévention des conflits ou de solidarité avec les forces de paix dans les zones de guerre. Cette activité s'est développée en ex-Yougoslavie – en Bosnie-Herzégovine et dans toutes les autres Républiques – et plus généralement dans les Balkans, mais aussi de manière très significative dans le Caucase (en particulier la question du Haut Karabagh et de l'affrontement arméno-azerbaïdjanais. HCA est également intervenue sous diverses formes vis-à-vis de la question kurde en Turquie, des Roms dans la République Tchèque, Slovaque ou Bulgare, des questions de minorités dans les pays Baltes, en Ukraine et en Crimée, en Roumanie, en Moldavie, et, en collaboration avec d'autres mouvements, en Irlande du Nord, en Méditerranée orientale, au Proche-Orient...

L'expérience est donc très diversifiée. Il faut souligner qu'elle est mise en œuvre par de petits groupes de militants, ne disposant que d'une logistique et d'une notoriété limitées. Les résultats sont évidemment fragiles, mais il est extrêmement intéressant d'en tirer les enseignements.

Maintenir le dialogue entre les différentes parties au conflit.

HCA s'est construit comme « réseau » d'initiatives civiles, collectives et individuelles. Son premier objectif dans tout conflit est donc d'abord de contribuer à mettre en relation d'éventuels partenaires de paix ou à maintenir, malgré les tensions, une relation antérieure. Pour cela, et dès le début, l'intervention de « tiers » extérieur est très utile.

Ainsi la conférence sur « la désintégration de la Yougoslavie » organisée le 7 juillet 1991 à Belgrade, avait pour fonction de conforter, avant qu'il ne soit trop tard, des liens que le conflit – que l'on savait durable – risquait de mettre à mal. De même les Assemblées internationales HCA (Prague octobre 1990, Bratislava mars 1992, Ankara décembre 1993), en rassemblant des centaines de personnes, ont joué un rôle privilégié dans ce type de « mise en relation » (par exemple entre Arméniens et Azerbaïdjanais en 92-93).

Les lieux de rencontres, grandes conférences ou petits séminaires de travail vont ensuite remplir une double fonction : tribunicienne et médiatrice. Parce qu'ils se situent en dehors de cadres traditionnels, ces rencontres constituent des tribunes privilégiées pour exposer des propositions originales et permettre des confrontations impossibles ailleurs. Les exemples sont multiples : on pourrait évoquer ainsi la conférence de Subotica (Serbie) de 1992 et les « tables rondes » sur les droits des minorités qui ont suivi dans toute la région, ou encore la prise de parole kurde à l'Assemblée HCA d'Ankara (1993). Moins spectaculaire, mais peut-être plus efficace, le débat sur la décentralisation en Moldavie (1994) explorant des pistes de réintégration des minorités russophones et turcophones de cette République ex-Soviétique, etc.

La fonction médiatrice du « tiers ».

Comme les acteurs sont, par définition, impliqués dans la réalité de leurs sociétés, ils subissent les effets politiques et matériels des conflits et leurs relations s'en ressentent. La médiation est donc sans cesse nécessaire et bien des rencontres ont eu cette fonction principale : il est plus facile de faire des concessions à un tiers communément accepté qu'à son partenaire antagoniste. Le dialogue balkanique, institué avec la « Conférence de Lagonisi » (1993), a permis de maintenir un processus permanent de médiation civile gréco-macédonienne ; de même en ce qui concerne les relations entre Arméniens et Azerbaïdjanais, nécessaire pour une effective coopération sur le terrain (rencontres de femmes et de jeunes libérations de prisonniers, etc.).

Mais il ne faut pas seulement parler. La lutte pour la paix doit être visible et concrète – même si chacun sait qu'elle ne peut être rapidement efficace. Soit de manière ponctuelle (les « Caravanes pour la paix » de 1991 en Ex-Yougoslavie, la Caravane Bakou-Erevan en Transcaucasie de 1993...), soit permanente (la « Maison des citoyens » initiée par l'AEC Montpellier à Sarajevo, le bureau HCA à Tuzla...). L'aide matérielle (équipement radios ou électroniques, à Sarajevo comme en Crimée ou en Géorgie) et parfois l'aide humanitaire (le soutien scolaire à Sarajevo) ne peuvent rivaliser avec ce que fournissent les grandes agences ou ONG mais contribuent à authentifier, aux yeux des populations, le sérieux de l'engagement.

Des valeurs politiques communes.

Cet engagement est politique, les initiatives ne sont pas neutres, plus, elles s'articulent directement avec des campagnes de pression sur les autorités locales, régionales, nationales, internationales. Par exemple la campagne « pour l'ouverture des villes et zones de sécurité » en Bosnie, menée depuis 1993, débouche naturellement sur la décision de tenir une quatrième Assemblée plénière HCA, en 1995, dans la ville de Tuzla, en cohérence avec les combats politiques menés sur place.

A l'échelle européenne, la diversité du réseau entraîne des nuances, par exemple sur l'interventionisme ou la levée de l'embargo en Bosnie... Mais ces éventuelles contradictions n'ébranlent pas l'unité interne fondée sur la reconnaissance mutuelle de partenaires qui partagent des valeurs plus précises que la « paix et la démocratie », comme l'antiracisme, le féminisme, une conception commune des droits civiques et individuels et collectifs. La position internationale ne s'impose pas mais apparaît comme une résultante des positions des uns et des autres, et permet d'intervenir auprès des gouvernement ou des institutions internationale (UE, Conseil de l'Europe, OSCE, OTAN...).

Cette manière de faire distingue HCA/AEC d'organisations proches qui mènent des « actions de réconciliation » exigeant plus de discrétion politique (comme Balkan Peace Team en ex-Yougoslavie) et plus encore de certains mouvements pacifistes traditionnels. Il est vrai qu'HCA n'est pas seulement un mouvement de paix, mais plus largement un réseau de citoyen européen au champ d'activités très ouvert. On comprend mieux ce positionnement particulier si l'on sait que HCA est né du dialogue, au cours des années 80, entre mouvements pour les droits civiques d'Europe de l'Est et mouvements pour le désarmement (la mouvance END, European Nuclear Disarmament) d'Europe de l'Ouest, ces derniers ayant eux-mêmes opérés en leur sein la synthèse des forces d'action non violentes et des organisations de solidarité internationale des années antérieures.

C'est ce « patrimoine génétique » qui a permis à ce réseau d'être opérationnel dès la fin de la guerre froide, anticipée par sa pratique Est-Ouest de « détente par le bas ». La construction aujourd'hui d'une « paix par le bas » et de sociétés civiles capables de résister aux racismes, chauvinismes et intégrismes est une tâche d'une autre ampleur à laquelle l'Assemblée des Citoyens veut contribuer.

L'auteur est membre du présidium de l'Helsinki Citizen's Assembly (dont le siège est à Prague et le secrétariat international à La Haye/Hollande) et président du réseau français de l'Helsinki Citizen's Assembly, plus connu en France sous le nom d'Assemblée Européenne des Citoyens (AEC). Auteur de très nombreux articles sur la question des Balkans.

Texte de DREANO, Bernard ; mis en fiche par
MOUCHARAFIEH, Claire.
1995/07/20

MFN DPH : 04283

TEXTE ORIGINAL.

Fiche n° 0037

De la notion d'intervention civile.

BOSNIE ; KOSOVO ; HAITI ; AMERIQUE LATINE. /INTERVENTION CIVILE ; NON VIOLENCE ; BRIGADE DE LA PAIX ; INTERPOSITION INTERNATIONALE ; DROIT D'INGERENCE HUMANITAIRE ; ONU ; POLITIQUE DE DISSUASION ; EMBARGO ; MODE DE RESOLUTION DES CONFLITS ; SOLIDARITE.

Mots-clés internes : DIPLOMATIE PREVENTIVE ; IMPACT POLITIQUE DE L'EMBARGO

Il faut distinguer entre résistance et intervention civile, qui correspondent à des situations différentes, le cas le plus typique de résistance civile au cours de cette dernière décennie est celle des citoyens polonais face à l'oppression communiste. Des individus d'abord peu nombreux, puis rejoints par des couches toujours plus larges de la société s'étaient organisés en réseaux, créant le socle de la démocratie, c'est à dire le pouvoir des citoyens.

Dans l'intervention civile il y a un tiers, qui joue un rôle d'observation, de médiation et d'interposition. Les Brigades de Paix Internationales (BPI) qui existent en Suisse, en France mais aussi au Canada et aux Etats-Unis, en font leur principal axe d'action, à une très petite échelle. Le Mouvement pour une Alternative Non-Violente (MAN) participe au réseau des BPI, et sa contribution consiste notamment à former des Brigadistes à l'intervention non-violente. L'action principale des BPI, notamment en Amérique Latine et au Sri-Lanka, consiste à pratiquer l'accompagnement non-violent de responsables politiques ou syndicaux, et de militants des droits de l'homme dont la vie est menacée dans des Etats totalitaires. Cette technique, inspirée de la philosophie ghandienne, revient à assurer leur protection rapprochée. Cet accompagnement, du matin au soir, d'un militant menacé de mort, de disparition ou de représailles a pour principale fonction de dissuader les escadrons de la mort ou autres forces para-militaires. On ne peut plus s'en prendre aux personnes ainsi protégées sans s'en prendre aux Canadiens, aux Français ou aux Suisses qui les accompagnent, et provoquer un incident diplomatique. Le Brigadiste joue de son statut d'étranger. La tierce personne n'a pas d'autorité, mais elle a une capacité de résonance. Si le Brigadiste est témoin et surtout victime d'un incident, des réseaux de solidarité se mettent en place un peu partout et font connaître à l'opinion internationale les exactions commises, ouvrant la porte à d'éventuelles sanctions internationales.

Depuis peu, les Brigadistes de la paix tentent d'élargir leur action. En Haïti par exemple, ils réfléchissent sur le concept d'accompagnement appliqué à un village. Il ne s'agit plus de protéger des individus, mais de manifester une présence dans un village ou une région. L'expérience montre que le taux de violence diminue du fait de cette présence extérieure dissuasive. C'est ce que fait le mouvement américain « Cry for Justice ». La limite de ce type d'engagement est la disponibilité des « volontaires » (six mois pour s'acclimater et réaliser une intégration minimale), et les qualités requises (équilibre, formation à la non-violence). Sollicité notamment en Haïti, au Tchad et en Palestine, le MAN se heurte au problème du recrutement, de l'insuffisance des moyens financiers et de l'importance des risques. A l'heure actuelle, un projet est en cours avec le « Balkan Peace Team », qui doit partir en ex-Yougoslavie.

Mais pour avoir une réelle portée, l'intervention civile doit passer du plan militant au plan institutionnel. Quelques rares exemples existent, mais leurs résultats sont mitigés. En Haïti, la mission civile dépêchée par l'ONU et l'Organisation des Etats américains (OEA) pour faire respecter les droits de l'homme et éliminer toutes les formes de violence s'est heurtée à de très nombreux obstacles. En revanche, la mission au Kosovo s'est révélée plus utile : lorsqu'en juillet 1993, M. Milosevic a refusé de renouveler son mandat, tous les observateurs ont constaté dès le départ une recrudescence de la répression. L'expérience prouve que la présence d'observateurs étrangers ou mandatés par les organisations internationales peut jouer un rôle dissuasif. Mais il faut tirer les leçons des échecs (Congo, ou Sud-Liban) et le bilan des diverses opérations des Casques Bleus. Pour cela, il faut définir précisément les tâches des « forces de paix » de l'ONU, qui oscillent entre l'interposition humanitaire et l'intervention militaire. Si ces forces ont le droit de riposter, elles sont dans une logique de guerre. Une force d'interposition n'a de sens que si elle se situe dans une problématique de

médiation au service d'un projet politique, c'est-à-dire dans le cadre d'une diplomatie internationale. En Bosnie, la proposition de paix est inacceptable, car elle valide le fait accompli serbe et dépèce la Bosnie en cantons ethniques. C'était précisément ce qu'il ne fallait pas faire, et c'est là que réside l'échec de la FORPRONU, qui ne vient aucunement renforcer un plan de paix élaboré par la communauté internationale. En fait, il n'existe ni plan de paix, local ou régional, ni processus diplomatique de négociation, ni propositions. Là, les mouvements de citoyens, et notamment les Eglises et les syndicats, ont un rôle important à jouer...

Il existe un antécédent intéressant : il s'agit du processus d'Helsinki, comme cadre de règlement des conflits régionaux, avec ses trois volets : démocratisation/droits de l'homme, coopération économique et démilitarisation.

Sanctions et embargos pour prévenir la guerre.

Actuellement, on assiste à une vaste campagne de délégitimation de l'embargo, lequel n'aurait que des effets pervers. Les partisans de sa levée font valoir que c'est un moyen d'affamer les peuples. Mais des acteurs aussi directement concernés que l'Evêque de Jérémie en Haïti, ou le Président de la république autoproclamée du Kosovo, défendent énergiquement le principe de l'embargo. Il est aujourd'hui admis que l'embargo sur l'Afrique du Sud a participé à l'accélération du processus de transition démocratique. N'oublions pas que Mgr Tutu avait été un partisan de ces sanctions, même si elles pénalisaient aussi les plus démunis. Les effets pervers existent, certes, et il faut les corriger, en empêchant par exemple que l'embargo ne touche à la santé, à l'alimentation et aux communications. Il existe des mesures sélectives, comme le gel des avoirs des dictateurs, qui sont autrement plus efficaces. Le MAN est engagé dans ce travail de réflexion et de contre-propositions pour tenter de contrecarrer cette propagande, issue notamment de tous les régimes qui subissent l'embargo et qui tentent de retourner leurs peuples contre l'opinion internationale. Mais comme l'intervention civile, l'embargo n'a de sens qu'en tant qu'élément d'une stratégie globale et d'une diplomatie effective.

Jean-Marie Muller est président du MAN (Mouvement pour une Alternative Non violente, 31 rue de Reuilly. 75012 PARIS. Tel. 43 79 79 85).

Entretien avec MULLER, Jean Marie ; Fiche rédigée par
MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/03/25

MFN DPH : 03917.

ENTRETIEN.

Fiche n° 0038

Des médiateurs de paix en Afrique du Sud.

AFRIQUE DU SUD. /PROCESSUS DE PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX ; APARTHEID ; CULTURE DE VIOLENCE ; MEDIATION NON GOUVERNEMENTALE ; MEDiateur POUR LA PAIX ; EDUCATION A LA DEMOCRATIE ; EDUCATION A LA NON VIOLENCE ; STRATEGIE DE PAIX ; EVALUATION.

Mots-clés internes : TRANSITION DEMOCRATIQUE ; ROLE DE L'EGLISE

Jusqu'aux premières élections égalitaires en avril 1994, l'Afrique du Sud était une société particulièrement violente. Les causes de cette violence étaient multiples :

- une intense compétition politique, sans règles, comme conséquence de l'effort de normalisation après la libération de Nelson Mandela et la réhabilitation des partis politiques noirs ;
- une montée des attentes non satisfaites et des frustrations ;
- un manque de réflexes démocratiques dans la société, démantelée par l'apartheid, doublée d'une carence de lois, réelle ou ressentie ;
- la peur, engendrée en grande partie par une incroyable méconnaissance mutuelle des différents groupes cohabitant sur la même terre, particulièrement entre blancs et noirs ;
- un manque de confiance dans les forces de sécurité entraînant aussi bien l'auto-armement que le repli nationaliste ethnique protecteur ;
- une criminalité de droit commun se parant parfois de masques politiques, toujours favorisée dans les moments d'instabilité politique ;
- la grande impopularité de la police activement engagée dans la protection des lois de l'apartheid, et comprenant en son sein des escadrons de la mort et des individus isolés qui se sont comportés comme des hors la loi ;

D'autres facteurs plus conjoncturels et ponctuels favorisaient la violence, parmi lesquels : – les rumeurs, parfois issues de médias irresponsables ou sciemment provoquées par des groupes difficilement identifiables, qui dans les situations instables génèrent souvent des réactions d'autodéfense ; – la fameuse « troisième force » de conspiration entretenant la violence pour faire obstacle au processus de négociation ; – les manifestations spontanées de protestation, potentiellement génératrices de violence lorsqu'elles ne sont pas organisées ; – enfin, les armées privées, la facilité à se procurer des armes, et surtout la vengeance et les représailles.

Dans une telle situation de tensions réussir la transition démocratique impliquait donc, outre une recherche d'équilibre entre libertés individuelles et ordre social et économique dispensant l'égalité des chances, un processus de réconciliation. Une médiation s'imposait pour faire baisser le niveau de violence, pour favoriser le dialogue à tous les niveaux entre les diverses composantes de la société et les pouvoirs publics, notamment en garantissant le bon fonctionnement des institutions de dialogue et de paix créées par les accords de Kempton Park, et pour assurer une éducation démocratique des électeurs...

Le programme d'EMPSA.

Les églises protestantes et catholiques d'Afrique du Sud, dont certaines avaient été courageuses dans leur opposition à l'apartheid, ont décidé de s'associer aux efforts faits pour réussir la transition démocratique. Parmi leurs initiatives, le vaste programme international d'EMPSA permettait à des moniteurs de différents pays, envoyés par les Eglises, d'apporter un soutien concret renforçant ainsi la crédibilité du processus de paix en Afrique du Sud. En France, c'est la Commission Justice et Paix, côté catholique, et le DEFAP, côté protestant, qui ont recherché, formé et financé avec le CCFD les médiateurs nationaux. Pendant les deux années qui ont précédé les élections, le programme EMPSA a ainsi assuré une présence permanente en Afrique du Sud, dans les régions les plus tendues par période de six semaines.

Les tâches quotidiennes des moniteurs.

Le premier travail était un acte de présence : participation aux réunions des différents partis politiques, contacts avec la police, l'armée, les représentants de l'autorité tribale, présence dans les tribunaux, dans les manifestations, funérailles, événements, etc... Il s'agissait, en manifestant une présence neutre internationale à la fois symbolique et dissuasive, de réduire les

tensions génératrices de possibles violences. Dans un pays à 80 % chrétien, la présence d'EMPSA était porteur de signification forte. Il s'agissait aussi d'un travail d'enquête afin de pouvoir mieux saisir la dynamique de la situation et les possibilités de médiation. Cette dernière tâche a souvent débouché sur des analyses avec avocats, médiateurs locaux et militants du pays dans le but de systématiser les informations et établir des documentations.

Le travail consistait souvent tout simplement à écouter les souffrances et les luttes, à aider la population à entreprendre certaines démarches, à favoriser des rencontres entre Sud Africains, à susciter parfois des initiatives dans des situations difficiles, grâce à la disponibilité mais aussi aux moyens de transport et de communication dont bénéficiaient les moniteurs (appeler la police, prévenir la Croix Rouge, transmettre des messages, transporter des personnes ou même des urnes et des bulletins de vote...), mais toujours dans un extrême respect des points de vue et des choix des acteurs locaux.

Tentative de bilan.

Certaines conditions sont essentielles pour mener à bien une médiation civile internationale :

- le groupe des médiateurs doit être multinational et ne pas être issu d'une seule catégorie de pays (présence essentielle de médiateurs africains pour écarter le soupçon d'une nouvelle forme de « colonisation »). Nécessaire variété également des sexes et des catégories d'âge, les personnes plus âgées apportant une crédibilité au groupe. De plus, un groupe de médiateurs multiculturel et multiracial anticipe de façon visible la réconciliation qu'il propose et par là démontre qu'elle n'est pas impossible.
- l'importance du bénévolat : le fait que les médiateurs ne soient pas payés et qu'ils choisissent d'être présents dans une situation que la population locale aurait aimé fuir constituait un gage de sincérité favorisant la confiance ;
- la nécessité de « coordinateurs locaux » à la fois guides, conseillers et traducteurs ! Ce sont eux qui introduisent les médiateurs étrangers, leur expliquent et leur permettent de sentir intuitivement une situation ;
- l'impartialité est indissociable de la dimension internationale et ecclésiale. C'est cette impartialité des moniteurs, issus de différentes sensibilités politiques, qui conditionne l'acceptation par les acteurs locaux et qui crée une indispensable balise dans les nœuds de rancœur et de méfiances, préfigurant l'Etat de droit ;
- l'importance de la fonction d'écoute, jamais assez large. Dans cette réalité où la violence était produite par l'exclusion de tout un peuple, chaque minute passée à écouter reconstruisait une parcelle de dignité. L'écoute constituait aussi une manifestation d'intérêt venant de toute la communauté internationale et une incitation à l'expression comme alternative à la violence ;
- l'importance des signes « visibles » : les moniteurs étaient « visibles » par leurs vêtements, par la qualité des relations qu'ils avaient entre eux, par leur attitude calme et empreinte de paix, « visibles » par leur confiance dans un nouveau futur possible.

L'auteur est le Secrétaire Général de la Commission française Justice et Paix. Contribution écrite au Séminaire sur la reconstruction du Rwanda, Kigali. 22-28 octobre 1994.

Texte de SONDAG, Antoine ; mis en fiche par
MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/10/22

MFN DPH : 04133.

TEXTE ORIGINAL.

Une expérience d'éducation à la paix dans les camps de réfugiés en Croatie.

CROATIE. /EDUCATION A LA PAIX ; SOCIALISATION ; COMMUNICATION ET INTEGRATION COMMUNAUTAIRE ; VICTIME DE GUERRE ; REFUGIE ; ENFANT ; CAMP DE REFUGIES ; TRAUMATISME PSYCHIQUE ; ACTEUR SOCIAL ; MEDIATION PEDAGOGIQUE ; ONG.
Mots-clés internes : ACTION PSYCHO EDUCATIVE

La paix se pense et se construit avant que les armes ne se soient tuées : telle devrait être la démarche de toutes les ONG et des agents sociaux, témoins directs de la guerre et de la violence. C'est en tous cas la conviction d'« Enfants Réfugiés du Monde » qui intervient dans ce sens dans les camps de réfugiés de la région de Zagreb : la création de centres d'animation, d'activités de rattrapage et de réinsertion scolaire par le jeu, ou encore l'accompagnement des parents dans la vie quotidienne, n'ont de sens que parce que ces actions s'inscrivent dans une démarche éducative globale en faveur de la paix. Le choix de la Croatie, dont le tiers du territoire est occupé, se justifiait par la présence de quelque 900 000 réfugiés et déplacés croates et bosniaques.

La première difficulté de l'équipe ERM a été de convaincre la population, mais aussi les éducateurs locaux, réticents et sceptiques, de la validité d'une démarche d'éducation à la paix, dans un contexte de violence et d'incertitude extrêmes. Pour contourner la difficulté, les termes de sociabilisation et d'intégration ont souvent été mis en avant. Tout au long de l'année, mais surtout pendant le terrible hiver 93/94, les équipes ERM ont été confrontées à l'agressivité des habitants des camps, parfois même du quartier. Les familles les prenaient à partie, ou déversaient sur elles leur rancœur. Il a donc fallu consolider d'abord l'équipe en tant que telle, y compris en redéfinissant la fonction d'éducateur, sorte d'agent social, avant de commencer construire un climat de confiance dans les camps. La première tâche fut d'établir progressivement une « communication positive » avec les familles, pour la plupart victimes ou témoins d'horreurs. En pratique, cela consistait à écouter, comprendre et valoriser les gens.

Pour engager un travail éducatif dans de telles conditions, il était important de maintenir une attitude neutre et accueillante à l'égard de tous. Dans certains cas, les enfants étaient interdits de centre pour ne pas côtoyer « l'ethnie » ennemie. L'équipe d'ERM n'a jamais tenu compte de ces antagonismes, continuant à proposer des activités à tous, jour après jour. Dans un des camps, la peur et l'incompréhension ont freiné ce processus de rapprochement inter-communautaire, provoquant un sentiment accru d'isolement et de rejet.

Pour briser ce cercle vicieux, les mères ont été davantage sollicitées pour prendre en charge certaines activités d'animation. Le but recherché était à la fois social, par l'intégration, et psychologique, par la revalorisation individuelle. Cette implication plus grande des mères a facilité le développement du programme éducatif (activités de socialisation, apprentissages de base et développement de l'enfant). Les activités de rattrapage scolaire, en favorisant l'insertion scolaire et l'estime de soi, se sont traduites par une meilleure collaboration entre l'équipe et les parents.

Dans une situation où les parents font difficilement la démarche de rencontrer des pédagogues saturés de problèmes et réticents à l'intégration de Musulmans dans les écoles croates, le centre d'ERM a joué un rôle de lien entre les établissements scolaires et les familles, en parvenant à intégrer les pédagogues dans le projet. Mais encore beaucoup d'enfants refusent l'école (refus de la culture croate, échec scolaire...) ou abandonnent les études. L'action d'ERM en faveur de l'intégration a donc été en partie réorientée vers l'insertion professionnelle et la prévention à la délinquance. Malgré des progrès incontestables, les difficultés persistent (finances, choix et lieu de la formation) et la confiance acquise reste fragile.

Quelle approche pour les enfants traumatisés par la guerre ?

A l'arrivée de l'équipe ERM au printemps 93, les enfants présentaient différents symptômes traumatiques : absence de repères, manque de concentration, échec scolaire, méfiance, repli, structure familiale déséquilibrée, et, pour certains, régression du développement. La

première tâche, assez longue, a été de « s'approprier » mutuellement, d'apprendre à se connaître et à s'écouter. L'écoute a été facilitée par des activités d'expression (conte, récit, dessin, expression théâtrale, expression spontanée) qui ont permis à la confiance et à la parole de se réinstaurer petit à petit.

Dans ce cadre, les activités ludiques occupent une place importante : il faut d'abord laisser jouer l'enfant pour qu'il puisse reprendre pied dans son propre développement, fortement perturbé, et redevienne un enfant. Cela implique de poser des règles de vie collective mais aussi un changement d'attitude chez l'éducateur : ne pas imposer un jouet ni un jeu, apprendre à l'enfant à jouer sans l'adulte, rester disponible à toute errance, à toute sollicitude... Ces comportements bousculaient les modèles d'apprentissage et la conception que se faisait l'équipe locale des éducateurs. Progressivement, les enfants ont pu ainsi exprimer ce qu'était leur vie et ce qu'ils en faisaient, leur vision des adultes...

Le recours aux activités plastiques est aussi importante car il permet la connaissance des enfants moins expansifs ou aux problèmes moins apparents. Les résultats ont permis aux équipes d'orienter leur démarche pédagogique. Les adolescents exprimaient à travers leurs dessins leur opinions et leur amertume de la vie. Toutes ces activités, libres ou spontanées, ont favorisé la communication entre les jeunes eux-mêmes.

Les activités communes entre les enfants des divers camps n'ont été possibles que dans certaines circonstances : lors de visites de délégations étrangères, de « sorties » hors camps ou de fêtes. Ces rencontres permettaient, sinon de vraies relations, au moins une cohabitation et une première mise en contact/connaissance de l'autre. De vraies relations individuelles ont commencé à se tisser, consolidant la vie de groupe : dans ce contexte, les aînés ont repris progressivement leur place (autorité, soutien, conseil, affection fraternelle sur les plus jeunes). En se structurant, le groupe retrouvait des repères et s'appropriait son histoire que les éducateurs apprenaient à gérer. Le groupe se transformait en une « communauté de lieu et d'émotions, et non plus en une identification à une composition ethnique ».

En définitive, ce sont les transformations des enfants (comportements, scolarité) qui ont amené les parents à manifester plus d'intérêt pour leurs enfants et pour le centre ERM. La volonté des enfants d'être écoutés, compris, valorisés et de prouver leur valeur à leurs familles s'est répercutée au sein des foyers. De leur côté, les équipes d'éducateurs ont pris conscience de l'importance de l'expression libre ou spontanée, et du potentiel des enfants ensemble.

Un tel projet n'a aucune chance de voir le jour ni d'évoluer sans un partenariat avec des structures et des groupes locaux fortement impliqués par les actions menées. L'éducateur local ne suffit pas ; quant à l'ONG, elle est appelée, à terme, à quitter le pays.

Fiche rédigée à partir de deux textes de Brigitte MARDIN, formatrice dans le programme Zagreb de l'Association Enfants Réfugiés du Monde (ERM), 34 rue Gaston Lauriau, 93100 Montreuil, Tel. 48 59 60 29.

Contribution au Séminaire sur la reconstruction du Rwanda, Kigali, 22-28 octobre 1994.

Fiche rédigée par MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/10/22

MFN DPH : 04104.

DOCUMENT INTERNE.
Auteur(s) : MARDIN, Brigitte. ERM.

Fiche n° 0040

Lutter contre le chauvinisme et le racisme L'Assemblée européenne des citoyens

EX YOUGOSLAVIE ; EUROPE ; EUROPE DE L'EST. /GUERRE ; MEDIATION NON GOUVERNEMENTALE ; RESEAU DE CITOYENS ; DIALOGUE ; ANTIRACISME ; CHAUVINISME ; DROITS DES MINORITES ; CITOYENNETE ; SOLIDARITE ; SYSTEME DE VALEURS ; RELATION PAIX DEMOCRATIE.
Mots-clés internes : DEMOCRATIE ET CITOYENNETE ; DROIT DU SOL ; MEDIATION CIVIQUE

Le réseau de l'Assemblée européenne des Citoyens (« Helsinki Citizens Assembly) s'est constitué au cours des années 80 à partir du dialogue entre les mouvements civiques d'Europe de l'Est et les mouvements pour le désarmement en l'Europe de l'Ouest.

1. Construire la détente par le bas.

Le premier appel de Prague, un texte commun à toute l'Europe, aboutit à une expérience de laboratoire impliquant quelque 400 personnes d'une quinzaine de pays de l'Est et de l'Ouest, élaborant ensemble une espèce de cahier de doléances des sociétés civiles intitulé « Donner vie aux Accords d'Helsinki », déposé officiellement sur le bureau de la conférence de la CSCE de 1986 à Vienne par des citoyens russes, américains et suédois notamment. En Juin 1988, à Prague, les Tchèques proposent de créer une structure permanente de dialogue et d'en tenir la première assemblée à l'automne 1990 à Prague. L'impulsion initiale est venue de l'« appel Russell » d'avril 1980, qui entendait construire la détente par le bas, agir comme si l'Europe n'était plus divisée, négliger les interdits des Etats, tisser des loyautés de citoyen à citoyen autour d'un programme d'action. Il faudra 5 ans pour que cette impulsion trouve un répondant à l'Est. Quand l'Assemblée des Citoyens arrive à maturité, la situation a changé mais le mouvement est vite opérationnel car cela fait 10 ans qu'il s'y prépare. On y retrouve tous les acteurs de la révolution de velours, de la chute du mur de Berlin, du mouvement démocratique en Pologne etc...

Ainsi l'AEC est-elle l'héritière d'une longue pratique de dialogue entre des gens qui partagent les mêmes valeurs dans des situations politiques très différentes. Nous concevons la démocratie comme le système qui assure à la fois les droits de l'individu et ceux des collectivités, avec la citoyenneté comme axe. Nous voulons situer l'action hors de la sphère des Etats et nous partageons une conception ouverte de l'Europe : il n'y a pas que des Européens dans le réseau, et les questions traitées ne sont pas exclusivement européennes. Il y a aussi un anti-racisme commun : ce n'est pas un hasard si les réseaux de l'AEC sont à l'origine du mouvement anti-raciste hongrois qui porte le nom de Luther King, ou s'il s'est constitué en Europe de l'Est un comité tsigane de l'AEC.

2. Le droit du sol.

La majorité du réseau se réclame d'une conception de la citoyenneté fondée sur le droit du sol, et y voit la seule solution aux problèmes des minorités, même si certains insistent sur la nécessité absolue de défendre les cultures et les identités menacées, et le droit à l'autodétermination. Une minorité doit-elle, pour exister, faire sécession et constituer un Etat ? Il faut accepter de travailler avec « ceux d'en face », la valeur absolue étant pour nous le dialogue. Le problème de la défense des droits des minorités se repose constamment : faut-il, par exemple, constituer un comité abkhaze ? Si l'on part du droit du sol, pas d'indépendance pour le Haut Karabakh, et ainsi de suite pour toutes les zones de conflits – en Irlande, pour les Kurdes, et même en France. Pourquoi a-t-on fait un comité corse ? Parce qu'il n'y a pas que des questions de minorités nationales, mais aussi des questions d'identités collectives.

La solidarité avec les forces anti-chauvines.

En pratique depuis 1991, tout le réseau est emporté par la crise yougoslave, car il y comprend des Yougoslaves de toutes les Républiques et il est implanté dans tous les pays voisins. On se retrouve devant un cas de figure que l'on n'avait pas prévu : nous ne sommes plus un carrefour où s'expérimentent des actions civiques communes, mais un mouvement de solidarité avec les forces anti-chauvines dans une guerre dominée par le chauvinisme.

Nous avons commencé par des actes symboliques. Deux jours après le déclenchement des combats en Slovaquie, l'AEC tient une conférence à Belgrade avec des gens de toutes les Républiques et des personnalités extérieures. On crée l'Assemblée des citoyens de toutes les républiques yougoslaves à Sarajevo en Mai 1991, matérialisant un point de vue international sur la question, des réseaux de citoyens, et on soutient les forces sur place sans forcément chercher à les mettre toutes d'accord. Nous avons créé une « caravane de la paix » en septembre 1991, qui circule dans toute l'ex-Yougoslavie avec 400 personnes d'une dizaine de nationalités, va de Trieste à Sarajevo via les capitales de toutes les républiques, discutant sur place avec les forces anti-guerre et demandant à être reçue par les autorités. Cela s'est terminé par une manifestation de 4000 personnes à Sarajevo. Il y aura d'autres caravanes dans la foulée, avec pour fonction de construire des rapports avec, notamment, les premiers comités anti-guerre, les mouvements de femmes et les mouvements soutenus par des médias indépendants. La présence de tiers internationaux permet de maintenir un « dialogue » où les parties s'adressent aussi aux tiers. C'est la médiation civique, que certains participants du réseau avaient apprise entre Palestiniens et Israéliens. Nous avons développé des actions concrètes d'aide à la population, ciblées sur des acteurs (soutien aux médias indépendants en leur apportant du papier et des émetteurs), sur des lieux ou des individus (soutien aux avocats dans leur combat juridique contre la purification ethnique). Ces actions ne sont à proprement parler ni humanitaires, ni politiques. Elles s'appuient sur une réalité concrète. Mais dans les zones de guerre, on s'aperçoit assez vite qu'on ne peut rien faire, que les initiatives civiques et les débats politiques disparaissent au profit des opérations de survie, et la question est alors de savoir si l'aide alimentaire sera ou non surdéterminée par des considérations ethniques, militaires et claniques.

En France le réseau AEC informe par le biais des associations du collectif « Agir ensemble pour la paix en ex-Yougoslavie ». Nous allons essayer de renforcer l'action scolaire dans les camps de réfugiés, de façon à promouvoir nos idées dans ce type de conditions.

En dehors des zones de combats, nos actions s'inscrivent dans le projet « Paix et Coopération dans les Balkans » : une réunion sur les minorités nationales en 1992, une conférence de fonctionnaires municipaux, une conférence des mouvements civiques en Macédoine sur les formes de coopération anti-chauvine hors des zones de combat, et la consolidation du soutien aux médias indépendants. Nous avons également contribué au dialogue entre intellectuels du Kosovo et Serbes soutenu par le Conseil de l'Europe et la mairie de Budapest, en Macédoine, en Hongrie et à Genève.

Bernard DREANO est membre du présidium de l'Helsinki Citizens'Assembly et président du réseau français de l'helsinki Citizens'Assembly, plus connu en France sous la nom d'Assemblée Européenne des Citoyens (AEC).

Entretien avec DREANO, Bernard ; Fiche rédigée par
MOUCHARAFIEH, Claire.

MFN DPH : 3914

ENTRETIEN.

II. 4. Enrayer la guerre : Interventions des Etats et de la communauté internationale

A/ Du bon usage de l'ingérence internationale

B/ Médiation institutionnelle entre belligérants

C/ Soutien à la mise en œuvre de processus de négociations

Fiche n° 0041

Les fondements anthropologiques des droits de l'homme Crise de l'universalisme et post-modernité.

MONDE. / DIVERSITE CULTURELLE ; PLURALISME JURIDIQUE ; DROIT D'INGERENCE ; RELATION PAIX DROIT ; ANTHROPOLOGIE ; DROITS DE L'HOMME ; ETAT ; MODELE CULTUREL ; CRITIQUE THEORIQUE DU DROIT ; QUESTION A LA RECHERCHE.
Mots-clés internes : ANTHROPOLOGIE JURIDIQUE ; POST MODERNITE ; UNIVERSALISME ; THEORISATION

Bien que nés dans un contexte commun, celui de la philosophie des Lumières, les droits de l'homme et l'anthropologie se sont largement ignorés, au profit de la science du droit. Celle-ci apportait des « garanties » : l'universalisme, basé sur la foi en la codification exprimant une « raison écrite », et l'idéalisme, qui ignore l'enracinement socio-historique. De cette manière, la diversité des formes d'organisation sociale a été sous-estimée au profit de l'unité proclamée du genre humain.

Actuellement, entrés dans la post-modernité et en pleine crise des systèmes de pouvoirs et des idéologies, les interactions droits de l'homme-anthropologie soulignent l'origine occidentale du discours des droits de l'homme, en lien étroit avec la modernité comme système de représentation du monde. Ce système étant devenu fragile, il est temps de repenser nos fondements humanistes et occidentaux, enrichissant le droit post-moderne par l'intégration des leçons du pluralisme juridique et du pragmatisme.

Par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, dont l'application a été bien décevante, les Etats signataires se sont imposés des règles d'auto-contrôle visant à protéger les droits des individus contre les pouvoirs étatiques holistes et potentiellement totalitaires. Cette conception de la modernité qui oppose l'individualisme à l'étatisme, tous deux sacralisés et basés sur le principe de l'unicité de la volonté, est purement occidentale donc relative. Ainsi, l'universalité des droits de l'homme se voit remise en cause.

En effet, d'autres traditions culturelles ont pensé autrement le problème de la protection des individus face au pouvoir : soit en concevant de manière différente le pouvoir (pensées « indienne », confucéenne et islamique), mais avec des dispositifs assez proches de ceux de l'Occident qui permettent certaines adaptations ; soit en pensant l'être humain non comme une personne mais en symbiose avec la création (pensées « animistes » africaines et amérindiennes), avec des principes de pluralité et d'interdépendance qui ne laissent pas de place aux fondements anthropologiques occidentaux.

Malgré cette diversité culturelle, l'Occident a poussé si loin le culte de l'uniformité, qu'il ne peut plus concevoir les autres que comme des semblables, justifiant ainsi une politique d'assimilation. Dans cette lignée de domination au nom de la modernité et de l'universalisme, une nouvelle norme « internationale » est en train d'émerger, autorisant les sociétés occidentales à imposer leur manière de vivre, de se guérir, de se comporter : le « devoir d'ingérence ». L'ingérence n'est pas uniquement fondée sur un devoir d'humanité. Elle est également l'autre face du « droit de conquête » dont les Amérindiens vont « fêter » le V^e centenaire en 1992 et dont la guerre du Golfe a apporté une nouvelle illustration. Ces démarches humanitaires sont entrées dans une impasse, ignorantes des déterminations anthropologiques et des enjeux démocratiques.

Le « droit d'ingérence » a été présenté par ses idéologues comme l'aboutissement d'un processus marqué par trois phases : la reconnaissance du droit de guérir avec la fondation de la Croix Rouge, le devoir d'ingérence comme engagement humanitaire au-delà des frontières en vertu d'une morale individuelle, et enfin le droit d'ingérence comme organisation du droit d'assistance codifié par les Etats. De cette manière, les Etats, aidés par l'intervention d'un quatrième pouvoir, les médias, seraient chargés de la « représentation de la conscience individuelle ». L'ingérence serait en passe de devenir une nouvelle génération des droits de l'homme.

Introduction à la session d'enseignement des 1er au 5 juillet 1991 de l'Institut International des Droits de l'Homme de Strasbourg. L'auteur est le Directeur du Laboratoire d'Anthropologie Juridique de Paris. Fiche publiée dans « Le Courrier de Juristes-Solidarités », n° 1, mai 1992, p. 4.

(Version espagnole de cette fiche : MFN 3028).

Fiche rédigée par LARREGLE, Ana. (Juristes solidarités)
1992/04/15

MFN DPH : 02217.

PERIODIQUE.
Auteur(s) : LE ROY, Etienne.
In : REVUE DE LA RECHERCHE
JURIDIQUE ; DROIT
PROSPECTIF 1992-1. 17^e Année, N° 48.
Ed. PRESSES UNIVERSITAIRES D'AIX
MARSEILLE.
1992.

Fiche n° 0042
Contre l'humanitaire-alibi
L'humanitaire instrumentalisé.

MONDE. /ACTION HUMANITAIRE ; INGERENCE INTERNATIONALE ; ACTION POLITIQUE ; GUERRE ; RELATION ONG ETAT ; RELATION ETAT SOCIETE CIVILE ; ORDRE INTERNATIONAL ; MODE DE RESOLUTION DE CONFLITS ; ECHEC.
 Mots-clés internes : DEMISSION DU POLITIQUE

L'enthousiasme pour l'action humanitaire est certainement positif, mais comme tout phénomène idéologique, il possède ses effets pervers. Cet engouement découle de la transformation des mentalités survenue au cours des années 70, liée au déclin des idéologies radicales et notamment du communisme en tant que force morale et horizon politique plus qu'en tant que système de gouvernement. La chute du Mur de Berlin ne vient qu'entériner, sur le plan politique, un processus entamé depuis longtemps. Dans le reflux de l'idéologie, l'horizon de la justice est occulté au profit de l'immédiateté : à défaut de faire régner la justice, allégeons le sort des victimes individuelles. Ce troc de la volonté de transformer la société contre une implication immédiate et une éthique individuelle fournit les conditions d'essor de l'humanitaire.

Depuis la deuxième guerre mondiale, et surtout pendant les années 60-70, de nouveaux acteurs internationaux sont apparus : l'information, et notamment l'information électronique qui échappe au contrôle des Etats et aux barrières théoriques des frontières. Dans le sillage de ce bouleversement, a grandi l'idée, voire l'illusion, que le monde est disponible, qu'on peut agir dessus de manière immédiate. En 1979, on assiste à la chute de Bokassa, lâché par la France. Mais en amont, c'est l'intervention d'Amnesty International qui est décisive. La même année, deux autres dictateurs tombent (Somoza et Pol Pot) en rapport direct avec la poussée de l'opinion et de l'information.

Dans ce contexte international, marqué par l'irruption d'acteurs non-gouvernementaux – les agences de presse, l'information instantanée – les ONG internationales deviennent des acteurs. L'individu, pour le meilleur et pour le pire, devient dépositaire d'une responsabilité jusque-là du seul ressort des Etats. Il peut placer les principes moraux au-dessus des lois écrites et peut faire passer son intérêt avant tous les intérêts collectifs. C'est ce mouvement qui constitue le terreau sur lequel fleurissent les ONG.

L'humanitaire instrumentalisé.

L'exemple-type de l'humanitaire-spectacle, c'est le voyage de François Mitterrand à Sarajevo en juin 1992 : dévoilement de l'humanitaire qui nous place délibérément en situation d'impuissance politique. Face au siège de Sarajevo, un pont aérien (de pansements) va être mis en place. Le politique ne s'affirme plus qu'en renonçant à tous ses attributs : la gestion d'un rapport de force, l'affirmation de principes démocratiques (refus de l'hégémonie raciale et de la conquête territoriale). Face à l'agression contre un pays reconnu (la Bosnie), la seule mesure adoptée consiste à envoyer des pansements, en optant pour la logique traditionnelle de l'humanitaire : ne pas nommer l'agresseur, s'abstenir de toute prise de position, et ne voir que des victimes. C'est la politique de la pitié, qui ne connaît ni citoyens, ni espaces de liberté, mais seulement des victimes, des blessés, des estomacs. C'est la démission des politiques. Certes, la politique peut se heurter à des constats d'impuissance, mais ici elle refuse le constat, autant que les possibilités d'intervention politique. Ici l'humanitaire ne sert plus à faire la guerre par d'autres moyens (sans faire la guerre), il sert précisément à ne pas faire de politique, à ne rien faire du tout.

Or, Sarajevo, en juin 1992, souffrait d'encerclement, et non de la faim, ni de l'absence de moyens médicaux. L'humanitaire n'y était utilisé que comme écran de fumée, une aubaine pour les agresseurs. Finie la justice, il n'y a plus que de la charité institutionnelle. Or cette dernière ne fait que ratifier le pouvoir du fort sur le faible. Ajoutons le couple humanitaire-médias audiovisuels : tous deux fonctionnent dans l'instantané, la production de signes rassurants, ce que ne sait pas faire l'homme politique, qui fonctionne dans un temps plus

long et avec des modalités moins spectaculaires. Dans le cas de la Bosnie, l'humanitaire aura servi de preuve visuelle à la détermination, alors qu'il était tout le contraire.

Depuis des années, MSF s'est engagé dans une réflexion sur les outils juridiques, la problématique de l'aide au développement, les rapports entre l'humanitaire et le politique, l'usage rebelle du droit international humanitaire, le rôle de médias, etc.. Un projet est en cours avec l'Observatoire géopolitique des drogues, sur le financement des guerres. Il ne s'agit pas tant d'étudier le rôle spécifique de la drogue dans les guerres, que de comprendre comment fonctionnent, à partir de cas précis, ces économies et comment s'insère, dans ce cadre là, l'aide humanitaire. Seule la compréhension de ces mécanismes peut nous permettre d'en tempérer les effets pervers.

Rony Brauman était président de Médecins Sans Frontières à la date de l'interview. Il a démissionné peu de temps après. La fiche reproduit ses propos quasi intégralement.

Entretien avec BRAUMAN, Rony ; Fiche rédigée par
MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/06/31

MFN DPH : 03900.

ENTRETIEN.

Fiche n° 0043

Non assistance à population en danger
L'inadéquation de la philosophie « humanitaire » à la guerre du Soudan.

SOUDAN. /FAMINE ; ONU ; ACTION HUMANITAIRE ; AIDE ALIMENTAIRE ; ACTION POLITIQUE ; GUERRE CIVILE ; ETHNOCIDE ; EVALUATION ; ECHEC ; REUSSITE ; RESPONSABILITE DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE ET CONFLIT ; VIOLATION DU DROIT INTERNATIONAL ; RELATION PAIX DEVELOPPEMENT HUMAIN.

Mots-clés internes : MASSACRE ; DETOURNEMENT DE L'AIDE INTERNATIONALE

L'indifférence à la tragédie du sud-Soudan est sans doute l'une des illustrations les plus dramatiques de la non-assistance à populations en danger. Face à la détermination d'un gouvernement décidé à empêcher toute aide aux populations du Sud, suspectes de sympathie pour les rebelles, la communauté internationale n'a jamais réussi à obtenir un acheminement régulier des secours, faute d'une réelle volonté politique.

Depuis plus d'une décennie, le sud du pays est ravagé par la guerre et son cortège de dévastations : massacres, famines, épidémies, déplacements massifs de la population. Les combats et les exactions ont fait des dizaines de milliers de victimes ; les famines successives, liées à la guerre et à l'insécurité, ont fauché des centaines de milliers d'affamés et provoqué la fuite de millions de personnes. Cette profonde crise sociale a encore été aggravée par un programme de déportation de populations. Ce conflit interminable qui oppose les forces gouvernementales à l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) est le résultat d'un profond clivage ethnique, religieux et linguistique qui divise le pays. Aux exactions des milices gouvernementales et de l'armée sont venues s'ajouter, depuis 1991, les conséquences meurtrières des combats fratricides entre les différentes factions du SPLA. Les populations civiles en sont les principales victimes.

Le Soudan bénéficie d'une aide alimentaire considérable, mais plus qu'ailleurs, cette aide internationale est devenue un enjeu essentiel des conflits internes, et a été constamment utilisée et détournée par le gouvernement pour affaiblir les régions contrôlées par la guérilla. De son côté, mais à une échelle moindre, le SPLA l'a fait pour ses propres objectifs politiques (nourrir ses troupes ; accroître son emprise sur les populations). A la fin des années 80, ces entraves à l'acheminement des secours dans les zones menacées provoquèrent une terrible famine.

Les opérations de secours de l'ONU : plus d'échecs que de succès.

Face à cette situation, l'ONU s'est toujours contentée d'émettre des protestations de principe. Ainsi, en 1986, le responsable du PNUD à Khartoum avait été expulsé pour cause « d'ingérence politique », pour avoir voulu mettre en place l'opération d'aide alimentaire « Rainbow » en faveur des populations menacées du Sud sur la base d'une distribution sans discrimination aux populations civiles des deux côtés, et d'un meilleur contrôle pour réduire les détournements. A l'époque l'ONU et la CEE avaient laissé faire. Cette affaire aura pour conséquence d'interrompre l'acheminement des vivres pendant deux ans, provoquant l'une des plus graves famines... En juillet 92, des avions du Programme alimentaire mondial (PAM) avaient été affrétés par l'armée soudanaise pour transporter des armes. L'ONU laissera les vols se poursuivre pendant 10 jours. Des mesures de rétorsion seront alors prises notamment par le SPLA et des fonctionnaires de l'ONU seront exécutés.

Pourtant les opérations de secours au Soudan ne se sont pas toutes soldées par des échecs : l'opération « Lifeline Sudan », mise en place de 1989, est même souvent citée comme un modèle d'assistance en zone de conflit. Son principe consistait à créer des corridors de paix pour l'acheminement de l'aide humanitaire des régions sous contrôle gouvernemental aux territoires rebelles, et réciproquement. Le succès de ce vaste programme d'aide aux populations du Sud, qui permit de juguler une terrible famine, s'explique par deux éléments clefs : un contexte de négociation entre le gouvernement et le SPLA (pour la première fois, un gouvernement souverain acceptait formellement une opération d'assistance en territoire rebelle) et la conclusion d'un cessez-le-feu permettant le retour à une activité normale. Pour la première fois depuis le début de la guerre, les paysans

purent retourner à leurs terres, les pasteurs à leurs troupeaux et les marchands à leur commerce. Plus que l'aide alimentaire, c'est cette reprise de l'économie rurale durant le cessez-le-feu qui contribua à la survie de la population.

Mais la poursuite de l'opération de 1990 à 1993, dans un contexte marqué par une reprise des combats, s'est soldée par un échec. L'acheminement de grandes quantités de nourriture n'a pas pu empêcher le retour de la famine, Lifeline redevenant une arme de guerre aux mains d'un régime décidé à reconquérir le Sud par la force.

Les populations civiles ne sont pas uniquement victimes de la famine, qui motive officiellement les opérations humanitaires de l'ONU. Elles sont également victimes de vastes déplacements forcés : depuis le début du conflit, des millions de « Sudistes » ont fui vers le Nord et nombre d'entre eux ont rejoint Khartoum. A ces exodes massifs vont s'ajouter les effets catastrophiques d'une politique gouvernementale : craignant que les populations déplacées ne forment une « cinquième colonne » du SPLA, le pouvoir met en place un programme de déplacements forcés qui touche de plein fouet les habitants du Nord, victimes de la sécheresse. A la mi 92, les foyers de plus de 700.000 personnes avaient été détruits au bulldozer et leurs habitants parqués dans des villages artificiels. Face à cette situation, l'ONU est également restée silencieuse. La campagne d'extermination des Noubas (peuple minoritaire non arabe vivant dans le nord du Soudan) n'a pas davantage donné lieu à des réactions vigoureuses de la part de la communauté internationale. Le Mont Nouba ne faisant pas partie du Sud, l'ONU a considéré que ce désastre humanitaire n'entrait pas dans le mandat de l'opération « Lifeline »...

Au Soudan, à force de pusillanimité, d'absence de réactions adéquates par rapport aux détournement de l'aide alimentaire, et de silence face à une situation marquée par des violations massives des droits de l'homme, l'ONU s'est montrée incapable d'arrêter une tragédie sans précédent. Plus qu'ailleurs encore, l'inadéquation de la philosophie « humanitaire » à un conflit dont les causes sont directement politiques, est ici flagrante.

A partir d'un article non signé figurant dans le rapport annuel de l'ONG Internationale « Médecins Sans Frontières », 1993. Le Soudan est l'un des terrain d'intervention de MSF.

Fiche rédigée par MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/06/10

MEN DPH : 03903.

LIVRE.
MEDECINS SANS FRONTIERES.
Ed. HACHETTE. 1993.

La guerre continue à donner le ton, même dans les « négociations » pour la paix.

COLOMBIE. /PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX ; PROCESSUS DE NEGOCIATION ; REPRESENTATION DE L'ENNEMI ; RELATION ETAT SOCIETE CIVILE ; PROCESSUS DE LEGITIMATION ; CULTURE POLITIQUE ; EVOLUTION D'UNE SOCIETE.

Mots-clés internes : RELATION ETAT GUERILLA ; RELATION ARMEE SOCIETE ; RECONNAISSANCE MUTUELLE

De quelle paix parle-t-on en Colombie ? Que signifie une issue négociée du conflit armé ? Nous nous trouvons réellement devant des positions différentes pour la résolution du conflit... « Au sommet du gouvernement, on pense d'une certaine manière, au niveau des guérillas telles que les FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie) ou le ELN (Armée de libération nationale), on pense autrement, de même que les militaires, les différents partis politiques, les propriétaires fonciers ou les paysans ont chacun leur point de vue. En fait, bien que tous arborent le drapeau de la paix, il n'a pas la même signification pour chacun d'entre eux... ». Ce défaut de consensus a été l'une des raisons les plus souvent alléguées face à l'échec de la recherche de la paix et, plus concrètement, en ce qui concerne la négociation entre le gouvernement et les groupes guérilleros. Ainsi, de nombreux éléments s'imposent dans la recherche de solutions. Ces éléments permettront de définir : Ce qui est négocié et qui sont ceux qui négocient. Sur quoi s'accorde-t-on ? Comment les négociations sont-elles contrôlées ? Quels sont les mécanismes (temps-espaces) qui les rendent viables ? Il n'est cependant pas possible d'arriver à ce consensus sans la reconnaissance de l'autre et de son rôle dans la configuration de ce qui est socialement légitime. Dans ce sens, les quatre éléments proposés sont très importants :

1. *Un changement de la vision que l'on a de « l'autre ».* Les conditions de l'affrontement conduisent à ce que l'on considère « l'autre » comme un ennemi absolu... : avec un ennemi, il ne peut y avoir qu'un affrontement total.

2. *La nécessité de reconnaître la légitimité et le pouvoir réel de « l'autre ».* La nécessité que la guérilla accepte la légalité de l'Etat comme étant légitime (malgré l'urgence des réformes sociales et politiques). Et la nécessité que l'Etat, pour sa part, accepte le caractère politique (et pas seulement délinquant) de la lutte des guérillas.

3. *L'acceptation par les deux parties du monopole légitime de la force de l'Etat, et de ses forces armées.* La conséquence de cet accord serait l'illégalité de toute forme « parallèle » d'armée, paramilitaire ou irrégulière et, en même temps, l'observance impérative de la légalité de la part des forces armées.

4. *Enfin, la transparence des négociateurs pendant le processus.* Le refus du « double jeu » : paramilitaires/militaires d'un côté, et « combinaison de toutes les formes de lutte » de l'autre.

Le manque de clarté (et de consensus) sur ce qu'est la paix est sans doute l'une des raisons qui rendent difficile son obtention. Cependant, la raison principale, à mon avis, est la perception de l'autre. Sans la reconnaissance de l'autre, la guerre continue à envahir complètement les espaces de paix.

La paix se trouve dans les discours mais ne se retrouve pas dans les faits : on parle fréquemment de « perte » de légitimité et de crédibilité des adversaires. Chaque trébuchement dans la négociation renforce et justifie ces positions, mais il n'y a pas de « perte » de légitimité et de crédibilité : il n'y en a jamais eu.

A travers cette perception, l'autre n'est pas quelqu'un de différent avec lequel éventuellement on négocie, il est « l'ennemi » et c'est celui-là que l'on cherche à détruire, et non pas celui avec lequel on négocie. Le problème est encore plus grave lorsqu'il est manifeste que cette « logique de guerre » s'étend bien au-delà de la confrontation gouvernement-guérilla.

Fiche rédigée par BLAIR, Elsa. (CCFD ; CINEP)
1993/04/21

MFN DPH : 02263.

LIVRE.
Auteur(s) : DURAN, Mauricio Garcia. CINEP.
« Sociedad y conflicto », Titre : De la Uribe a Tlaxcala.
Procesos de Paz.
Ed. CINEP. 1992/09.

Le rôle de la société civile dans le processus de paix au Guatemala.

GUATEMALA. /PROCESSUS DE PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX ; PROCESSUS DE NEGOCIATION ; ACCORD DE PAIX ; REPRESENTATIVITE ; DIALOGUE ; RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE ; RELATION ETAT SOCIETE ; EGLISE ; CONSTRUCTION DE LA PAIX.
Mots-clés internes : ROLE DES EGLISES ; DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

1. Rapide historique.

La guerre civile au Guatemala dure depuis 30 ans. Elle a creusé un fossé très profond entre deux fractions de la population et créé beaucoup de méfiance. A cela s'ajoute le fait que les populations mayas, pourtant numériquement majoritaires, ont été jusqu'à présent totalement marginalisées.

Des pas ont été franchis dans la reprise du dialogue entre le gouvernement (et donc les militaires) d'une part, le commandement de l'Unité Révolutionnaire Nationale Guatémaltèque (URNG) d'autre part. L'accord de Mexico (avril 1991) permet, avec l'aide de la Commission Nationale de Réconciliation (CNR) de marquer les étapes d'une procédure pour la recherche de la paix par des moyens politiques. Le conciliateur, Mgr Quezada Toruno et le représentant des Nations Unies ont participé aux discussions.

Ces étapes ont été marquées par bien des vicissitudes, des ruptures et des retrouvailles. Un pas essentiel vers la pacification du pays a été franchi le 29 mars 1994 avec la signature de l'« Accord global sur les droits de l'homme » et de l'« Accord sur le calendrier des négociations pour une paix ferme et durable au Guatemala ». Les négociations ont fait un pas de plus et sont entrées dans une phase décisive le 23 Juin 1994 à Oslo, avec la signature d'un accord prévoyant une future « Commission de la Vérité » sur les violations réciproques des droits de l'homme. Encore faut-il au préalable un accord de cessez-le feu définitif, puis un accord de paix en bonne et due forme.

2. Le partenariat.

Pour résoudre un problème complexe de société, il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble des composantes et de faire place à toutes les forces politiques et sociales – celles qui doivent participer à l'effort de paix, celles également qui sont encore dans l'expectative ou le doute. C'est ainsi que le processus de paix au Guatemala a mobilisé le gouvernement, la Résistance armée (URNG), l'assemblée de la Société Civile, un conciliateur, un observateur des Nations Unies. Il a été également soutenu et encouragé par les Eglises (l'Eglise catholique a délégué Mgr Quezada Toruno) et par les pays amis (observateurs d'Espagne, des Etats Unis, du Mexique, de Norvège, de Suède du Venezuela).

3. Le rôle déterminant de l'Assemblée de la Société Civile.

Aussi bien les gouvernements et les militaires que les partis politiques ont eu tendance à se considérer comme seuls en cause et investis de tous les pouvoirs. C'est pourquoi l'émergence d'un regroupement de toutes les composantes de la société civile a permis à l'opinion, ceux qui sont les premiers concernés, d'entrer de plein pied dans l'histoire et d'y peser.

a) la composition de l'Assemblée : citons, le comité des associations agricoles, commerciales, industrielles et financières (CACIF) ; le centre d'Etudes et de Recherche ; les Institutions des droits de l'homme ; les ONG de développement ; les organisations de femmes, de paysans, du peuple maya ; les organisations religieuses ; l'opposition guatémaltèque (TUOG), les syndicats, les universités.

b) l'apport de l'Assemblée : selon Rigoberta MENCHU « son rôle va bien au-delà de l'Accord final », il s'agit de participer à la future gestion d'une société démocratique. L'action actuelle permet d'affirmer l'existence de la totalité des forces qui concourent à la vie du pays et de les former à exprimer leurs besoins, leurs revendications, leurs propositions. La société civile

s'adresse aux deux partis (gouvernement et URNG) et par là-même affirme sa représentativité. Il faudra dépasser le rôle d'instrument historique joué pour l'heure par la Haute Assemblée de la Société Civile.

L'Assemblée de la société civile a également permis aux Mayas de s'affirmer comme interlocuteur reconnu sur la scène nationale et politique. Le prix Nobel (Rigoberta Menchu) a beaucoup aidé. Cette présence rappelle la nécessité de changer, dans la future Constitution, les lois « coloniales » et celles qui concernent l'usage de la terre.

c) Les difficultés rencontrées : elles sont de trois ordres. Il s'agit d'abord de vaincre l'absence historique de communication entre les différentes forces de la nation (marginalisation structurelle des Mayas). Puis de mettre sur pied un mécanisme de vérification pouvant aider (et non résoudre) les problèmes concernant les droits de l'homme et leurs violations, autrement dit bâtir un lieu impartial de dénonciation. Enfin, il faut aborder les questions économiques et leurs implications dans la guerre et les atteintes aux droits de l'homme. Ce travail nécessaire, n'a pas été suffisamment développé pour devenir une force de proposition.

4. Les consultations parallèles et leur rôle.

Jusqu'à présent, trois consultations sous les auspices des quatre Conseils des Eglises, notamment du Conseil Oecuménique et du Conseil Latino-américain, ont eu lieu : Washington, Guatemala-City et Oslo (15 septembre 1994). Ces consultations, auxquelles participaient le secteur civil, le gouvernement, le ministère de la défense nationale, l'URNG les observateurs, Rigoberta MENCHU, le représentant des Nations Unies, et les Eglises, forces invitantes, avaient deux objets : – faciliter les échanges, les dialogues, les propositions aux négociateurs, – exprimer les volontés de paix sous les contraintes de la négociation officielle.

L'auteur de la fiche est le président de l'ACAT (Association des chrétiens pour l'abolition de la torture), dont le siège est à Paris, et du SIDH (Service International pour les Droits de l'Homme), dont le siège est à Genève. Il est également responsable de la question des réfugiés au sein du Conseil Oecuménique des Églises. Il s'agit d'un des meilleurs connaisseurs français d'Amérique Centrale, et particulièrement du Guatemala.

Contact SIDH : 1 rue de Varembe, BP 16, CH-1211 Genève 20 CIC, SUISSE. Tel (41 22) 733 51 23. Fax (41 22) 733 08 26.

Fiche rédigée à partir d'un document envoyé suite à l'appel international à contribution lancé par la FPH pour l'organisation de la rencontre internationale sur la reconstruction du Rwanda (Kigali, 22-28 octobre 1994) co-organisée par la FPH et le CLADHO (Collectif des Lignes et Associations de défense des Droits de l'Homme).

Texte original de JACQUES, André ; mis en fiche par
MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/10/08

MFN DPH : 04118.

TEXTE ORIGINAL.

**III. SORTIE DE GUERRE OU DE
DICTATURE :
GERER LA TRANSITION**

MOTS-CLES DU THESAURUS DPH (INDEXATION DES FICHES) PAR AXES THEMATIQUES

III.1. Mesures d'urgence pour la restauration des droits humains fondamentaux

ACTION JURIDIQUE	LEGITIMITE DU POUVOIR	RELATION ONG ETAT
AIDE PSYCHOLOGIQUE	LOGIQUE INSTITUTIONNELLE	RELATION PAIX DEMOCRATIE
ALCOOLISME	LUTTE CONTRE L'IMPUNITE	RELATION PAIX DROIT
AMNESIE COLLECTIVE	LUTTE JURIDIQUE	RELATION PAIX JUSTICE
ARMEE	MEMOIRE COLLECTIVE	RELATION REFLEXION ACTION
ASSISTANCE MEDICALE	MOBILISATION DE L'EXPERIENCE	RENFORCEMENT DE LA SOCIETE
CAMP DE REFUGIES	OCCULTATION DES FAITS	CIVILE
CICR	HISTORIQUES	REPARATION DES DOMMAGES DE
COMMUNICATION ET MEMOIRE	ONG INTERNATIONALE	GUERRE
CONVENTION DE GENEVE	ONU	REPRESSION
CORRUPTION	OPINION PUBLIQUE	RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL
CRIME CONTRE L'HUMANITE	INTERNATIONALE ET PAIX	RETABLISSEMENT DE LA VERITE
DICTATURE	OPPRESSION POLITIQUE	HISTORIQUE
DROIT INTERNATIONAL	PARDON	ROLE DE L'ETAT
DROITS DES ENFANTS	PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX	SANTE MENTALE
ECHANGE D'EXPERIENCES	POUVOIRS DE L'ETAT	SOCIOLOGIE DE LA PAIX
EFFET DE LA GUERRE SUR LA	PRINCIPE DE RESPONSABILITE	SYSTEME DE VALEURS
POPULATION CIVILE	PRISONNIER DE GUERRE	TERRORISME D'ETAT
ENFANT	PROCESSUS DE DEMOCRATISATION	TRAITEMENT DES PERSONNES
ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE ET	PROCESSUS DE PASSAGE DE LA	TORTUREES
PAIX	GUERRE A LA PAIX	TRANSITION POLITIQUE
EVALUATION	PROTECTION DES POPULATIONS	TRANSITION POLITIQUE
FAMILLE	RECONCILIATION	TRAUMATISME PSYCHIQUE
HCR	RECONCILIATION NATIONALE	TRIBUNAL
IDENTITE COLLECTIVE	REFUGIE	TRIBUNAL INTERNATIONAL
IMPUNITE	REHABILITATION DES VICTIMES	UNICEF
INDEMNISATION DES VICTIMES	REINSERTION DES REFUGIES	VICTIME DE GUERRE
INJUSTICE	REINSERTION SOCIALE	VIOLATION DES DROITS DE
INSECURITE	RELATION ETAT ARMEE	L'HOMME
JUSTICE	RELATION ETAT SOCIETE	VIOLENCE ETATIQUE
		VIOLENCE POLICIERE
		VIOLENCE POLITIQUE

III.2. Reconstruction de la société

ACCEPTATION DE L'AUTRE	COOPERATION INTERNATIONALE	EGLISE CATHOLIQUE
ACCES A LA TERRE	DEMILITARISATION	ENFANT SOLDAT
ACCES AU DROIT	DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	ENSEIGNANT
AIDE PSYCHOLOGIQUE	DEVELOPPEMENT AUTONOME	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
AIDE SOCIALE	DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	ETHIQUE PUBLIQUE
ANCIEN COMBATTANT	DEVELOPPEMENT RURAL	EVALUATION
APPRENTISSAGE DES RELATIONS	DIALOGUE	EXCLUSION SOCIALE
DE COOPERATION	DROIT ALTERNATIF	FEMME
ARMEE	DROIT DES ENFANTS	FORMATION
ASSISTANCE JURIDIQUE	DROITS CIVILS	FORMATION COMMUNAUTAIRE
AUTONOMIE	DROITS DE L'HOMME	FORMATION DE CADRE
BAILLEUR DE FONDS	DROITS DES REFUGIES	FORMATION PROFESSIONNELLE
BUREAUCRATIE	ECHANGE D'EXPERIENCES	GUERILLERO
CLOISONNEMENT	ECONOMIE ET GUERRE	GUERRE
COLLECTIF D'ONG	ECONOMIE POLITIQUE	HCR
COMMUNICATION ET CITOYENNETE	EDUCATION A LA DEMOCRATIE	IMMIGRE
COMMUNAUTE	EDUCATION A LA NON VIOLENCE	INSERTION PAR L'ECONOMIQUE
CONSTRUCTION DE LA PAIX	EDUCATION JURIDIQUE	INSERTION PROFESSIONNELLE

INTEGRATION SOCIALE
 INTERVENTION DE L'ETAT
 LOGIQUE INSTITUTIONNELLE
 LUTTE JURIDIQUE
 MEDIATEUR POUR LA PAIX
 MIGRATION
 MILICE
 MOBILISATION DE L'EXPERIENCE
 ONG
 ONU
 PARTICIPATION POLITIQUE
 PARTICIPATION POPULAIRE
 PASSAGE DE L'ECONOMIE DE LA
 GUERRE A LA PAIX
 PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX
 PAUVRE
 PERSONNE DEPLACEE
 POLITIQUE DE RECONCILIATION
 POLITIQUE DE REINTEGRATION DES
 COMBATTANTS
 POLITIQUE DE SANTE
 PRATIQUE ALTERNATIVE DU DROIT
 PRECARITE
 PRISE DE PARTICIPATION

PROCESSUS D'ADAPTATION
 PROCESSUS DE DEMOCRATISATION
 PROCESSUS DE NEGOCIATION
 PRODUCTION DE DROIT
 PROJET
 PROTECTION DES MINORITES
 RAPATRIE
 RECONCILIATION NATIONALE
 RECONSTRUCTION DE L'ECONOMIE
 RECONSTRUCTION DE LA SOCIETE
 RECONSTRUCTION DES
 INSTITUTIONS
 RECONVERSION DE LA SOCIETE DE
 LA GUERRE A LA PAIX
 REFUGIE
 REGIME AUTORITAIRE
 REINSERTION DES REFUGIES
 REINSERTION SOCIALE
 RELATION DEMOCRATIE
 CHANGEMENT SOCIAL
 RELATION ENTRE LES ACTEURS DE
 L'EDUCATION
 RELATION ETAT SOCIETE
 RELATION MICRO MACRO
 RELATION ONG ETAT

RELATION PAIX DEMOCRATIE
 RELATION PAIX DEVELOPPEMENT
 RELATION PAIX DEVELOPPEMENT
 HUMAIN
 RELATION PAIX DROIT
 RELATION REFLEXION ACTION
 RENFORCEMENT COMMUNAUTAIRE
 RENFORCEMENT DE LA SOCIETE
 CIVILE
 RESEAU DE CITOYENS
 RESISTANCE AU CHANGEMENT
 ROLE DE L'ETAT
 SANTE PUBLIQUE
 SECURITE PUBLIQUE
 SERVICES DE SANTE
 SOLIDARITE
 SORTIE DE GUERRE
 STATUT JURIDIQUE
 STRUCTURE D'APPUI
 TECHNOLOGIE DE POINTE ET
 DEVELOPPEMENT
 TRANSFORMATION SOCIALE
 TRANSITION POLITIQUE
 TRAUMATISME PSYCHIQUE

III.3. Reconstruction des institutions et de pouvoirs légitimes

ACCES A LA TERRE
 ARMEE
 COMMERCE DES ARMES
 CONSEQUENCE POLITIQUE DU
 TRAFIC DE DROGUE
 COOPERATION POUR LE
 DEVELOPPEMENT
 CRISE DE L'ETAT
 DEMILITARISATION DE LA SOCIETE
 DEMOCRATIE
 DESARMEMENT
 DESORGANISATION DE L'ETAT
 DICTATURE MILITAIRE
 GROUPE PARAMILITAIRE
 GUERRILLA

GUERRE CIVILE
 HISTOIRE POLITIQUE
 INFLUENCE DE L'ARMEE SUR L'ETAT
 JUSTICE
 MEMOIRE COLLECTIVE
 MINORITE
 MISSION INTERNATIONALE
 D'OBSERVATION
 NARCO TRAFIQUANT
 PAIX ET REFORME DES
 INSTITUTIONS
 PASSAGE DE L'ECONOMIE DE LA
 GUERRE A LA PAIX
 POLITIQUE DE RECONCILIATION
 POLITIQUE DE REINTEGRATION DES
 COMBATTANTS

PROCESSUS DE DEMOCRATISATION
 PROPRIETAIRE TERRIEN
 RECONCILIATION NATIONALE
 RECONSTRUCTION DES
 INSTITUTIONS
 REFORME DE LA CONSTITUTION
 RELATION ETAT ARMEE
 RELATION ETAT SOCIETE
 RELATION PAIX JUSTICE
 RESTAURATION DE L'AUTORITE DE
 L'ETAT
 SOCIOLOGIE POLITIQUE
 STRATEGIE DE RECONSTRUCTION
 VIOLENCE POLITIQUE

III.4. Reconstruction des infrastructures et des activités économiques

III.5. Aide et coopération internationale à ta reconstruction

ACCES AUX SYSTEMES FINANCIERS
 ACCORD DE PAIX
 ACTION HUMANITAIRE
 AIDE INTERNATIONALE
 AIDE INTERNATIONALE A LA
 RECONSTRUCTION
 ARMEE
 BAILLEUR DE FONDS

BANQUE MONDIALE
 CATASTROPHE NATURELLE
 COORDINATION
 CORRUPTION
 DEMILITARISATION
 DEPENDANCE ECONOMIQUE
 DETTE EXTERIEURE ET
 DEVELOPPEMENT
 DROITS DE L'HOMME

ECHEC
 EDUCATION A LA PAIX
 EDUCATION AUX DROITS DE
 L'HOMME
 ETHIQUE PUBLIQUE
 EVALUATION
 FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT
 GARANTIE INTERNATIONALE
 D'ACCORD DE PAIX

IGNORANCE
IMPUNITE
INFRASTRUCTURE
INTERVENTION INTERNATIONALE
POUR LE RETABLISSEMENT DE LA
PAIX
METHODE D'INTERVENTION
D'URGENCE
ONG
ONU
ONUSAL
ORGANISATION COMMUNAUTAIRE
ORGANISATION POPULAIRE
ORGANISATION SOCIALE

PAIX ET REFORME DES
INSTITUTIONS
PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE
PARTICIPATION POPULAIRE
POLICE
PROCESSUS DE PASSAGE DE LA
GUERRE A LA PAIX
RECONCILIATION NATIONALE
RECONSTRUCTION DES
INSTITUTIONS
RECONSTRUCTION DU LOGEMENT
RELATION COURT TERME LONG
TERME
RELATION ETAT ARMEE

RELATION NORD SUD
RELATION ONG ETAT
RELATION PAIX DEVELOPPEMENT
RELATION PAIX DEVELOPPEMENT
HUMAIN
RESPECT DES DROITS DE L'HOMME
RESPONSABILITE CIVIQUE
RESTAURATION DE L'AUTORITE DE
L'ETAT
RETABLISSEMENT DE LA SECURITE
SANTE PUBLIQUE
SYSTEME DE REPRESENTATIONS

III.1. Mesures d'urgence pour la restauration des droits humains fondamentaux

A/ Restauration de la sécurité individuelle et collective

*B/ Réhabilitation des victimes et réparations (indemnisations, soins des
traumatismes)*

C/ Lutte contre l'impunité et rétablissement de la vérité des faits

Fiche n° 0046

Quelles réparations pour les victimes de la dictature chilienne ?

CHILI. /TRANSITION POLITIQUE ; IMPUNITÉ ; VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ; REHABILITATION DES VICTIMES ; INDEMNISATION DES VICTIMES ; REINSERTION SOCIALE ; AIDE PSYCHOLOGIQUE ; ASSISTANCE MEDICALE ; REPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE ; RECONCILIATION NATIONALE ; MEMOIRE COLLECTIVE ; COMMUNICATION ET MEMOIRE ; RETABLISSEMENT DE LA VERITE HISTORIQUE.

Mots-clés internes : COMMISSION VERITE

La victoire de Patricio AYLWIN aux élections présidentielles de décembre 1989 mettait officiellement fin à 16 ans de dictature militaire au Chili. Cette transition ne marquait pas pour autant la défaite de l'« ère Pinochet » et n'impliquait pas une refonte complète des institutions. Le processus pacifique de retour à la démocratie avait ceci de particulier qu'il avait été organisé par le régime lui-même (plébiscite de 1988), permettant ainsi de maintenir le général Pinochet à la tête des forces armées du pays.

Depuis le début de la dictature et tout au long des années de résistance, l'opposition avait fait de la question des violations massives des droits de l'homme un enjeu central, car l'un des rares points de convergence des forces démocratiques. La coalition « Concertation pour la démocratie » en avait fait naturellement son principal cheval de bataille pendant la campagne électorale : elle promettait, pour l'avenir, de garantir le plein exercice et le respect des droits fondamentaux des citoyens par des réformes constitutionnelles et juridiques et de consolider une culture des droits de l'homme. Sur l'héritage de la dictature, la « Concertation » s'engageait à rechercher la vérité sur les crimes commis depuis 1973, à libérer tous les prisonniers politiques et à régler la question des exilés. Pour sa part, le mouvement chilien des droits de l'homme demandait notamment l'ouverture d'enquêtes judiciaires, et des sanctions contre les criminels. Qu'en a-t-il été dans la pratique ?

« **La Commission nationale de vérité.** »

Passée l'élection de décembre 1989, le nouveau gouvernement s'est immédiatement heurté aux limites imposées par l'absence de majorité au Sénat. Il est rapidement apparu que tous les éléments qui avaient fait obstacle à la manifestation de la vérité pendant la dictature subsistaient. Aucun changement ne pouvait être attendu par voie législative, pas plus que sur le terrain juridique. Pour contourner ces difficultés, une « Commission nationale de vérité et de réconciliation » fut mise en place, en avril 1990, par décision présidentielle. Mais d'emblée le mandat était restrictif, puisqu'il se limitait aux « situations de disparitions, d'exécution et de torture des détenus ayant entraîné la mort », ainsi qu'aux « attentats commis par des particuliers pour des motifs politiques » entre le 11 septembre 1973 et le 11 mars 1990. Au terme de neuf mois de travail sans relâche, la Commission a rendu public son rapport qui a été lu devant la nation par le président de la République.

En substance, le processus de « vérité » a consisté à reconnaître et à chiffrer les crimes commis (1322 morts en détention et 957 disparus), à réhabiliter les victimes en restaurant leur dignité personnelle et à demander pardon à leurs familles. Dans le cas chilien, connaître la vérité des faits était une nécessité cruciale : pendant toutes les années de dictature, la violence avait été entourée de secret et les crimes systématiquement niés, d'où l'incrédulité d'une partie de la population par rapport à la gravité et à l'ampleur des violations. Ces divergences sur la nature et les pratiques du régime étaient un facteur majeur de division et de haine au sein de la nation chilienne. La connaissance de la vérité a donc joué un rôle important dans le processus de réconciliation.

En revanche, la Commission a totalement laissé en suspens les exigences fondamentales de justice. D'abord, en taisant la vérité sur les criminels, qui n'ont pas été identifiés, ensuite en préférant ne pas déterminer les responsabilités individuelles et se prononcer sur des actions pénales, enfin en ne parvenant pas à faire la lumière sur le sort des disparus. Cette dissociation subtile entre crimes et criminels a permis de perpétuer l'impunité, aucune enquête judiciaire significative n'ayant été menée.

Indemnisations et avantages sociaux.

En définitive, c'est sur le plan des « réparations » matérielles que les résultats ont été les plus probants. Les propositions de la Commission ont abouti à l'adoption d'une loi portant création de la « Corporación Nacional de Reparación y de Reconciliación » (CNRR), en février 1992.

Cette loi a établi trois types d'indemnisations aux familles des victimes qui n'ont pas survécu à la répression : un régime de pensions (370 dollars par mois distribué entre conjoint, mère et enfants), le droit de bénéficier gratuitement de prestations médicales et des avantages pour les enfants dans le domaine de l'éducation. Mais les seules victimes de la répression habilitées à recevoir ces indemnisations ont été celles qualifiées par la Commission nationale de la vérité (au total 2279 victimes, mais il reste encore 641 cas non définis) ou, qui le seront par la Corporación (soit un millier en plus). En septembre 1992, 4505 personnes avaient touché une pension mensuelle compensatoire. On estime que le nombre total des bénéficiaires avoisinera les 8000 personnes.

Les avantages consentis dans le domaine éducatif permettent aux enfants des victimes de suivre, jusqu'à l'âge de 35 ans révolus, des études secondaires, universitaires ou professionnelles (exonération des droits d'inscription et de taxes). Une allocation mensuelle de 50 dollars leur est également attribuée.

Mais c'est dans le domaine de la santé que les actions « réparatrices » sont allées le plus loin, grâce notamment à la pression et aux propositions des organisations chiliennes des droits de l'homme. Les préjudices subis par les victimes et leurs familles ont été appréhendés globalement (séquelles physiques, mentales et psycho-sociales). Un « Programme de réparation et de soins de santé complets » (PRAIS) a été mis en place dès 1991. Il offre gratuitement à toute personne ayant vécu une situation traumatisante (détention, torture, exil) l'accès à une couverture médicale générale, à un bilan de santé, à un suivi psychologique individuel et familial et à des consultations de spécialistes... Depuis, des programmes de soins plus spécialisés – notamment psychiatriques et psychothérapeutiques – ont été mis en place, dispensés par 11 équipes pluridisciplinaires réparties dans les différentes villes du Chili. Fin 1992, 5007 patients avaient bénéficié de ces programmes.

En sus des tâches de suivi, la loi donne à la Corporación la tâche essentielle de coordonner et de promouvoir des propositions de révision du système juridique national et une liberté d'action totale pour adopter les mesures nécessaires au renforcement d'une culture des droits de l'homme au Chili. Seuls le temps et la volonté politique permettront de vérifier si cette mission de prévention sera effective.

Fiche rédigée à partir de l'intervention de A. GONZALES, Président de la Corporación Nacional de Reparación y de Reconciliación, lors du colloque « Non à l'impunité, oui à la justice » (Genève, 2-5 novembre 1992), organisé par la Commission internationale des Juristes et la Commission nationale consultative des droits de l'homme (France). Dans les actes du colloque, cette intervention est reprise sous le titre : « Traitement des victimes et de leurs familles : Réhabilitation, réparation, traitement médical ».

Fiche rédigée par MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/05/31

MFN DPH : 03940.

COMPTE RENDU DE COLLOQUE.

Auteur(s) : GONZALES, Alexandro.

Fiche n° 0047

Les problèmes de santé mentale dans des contextes d'occupation Le cas de Gaza.

GAZA ; PALESTINE. /PROCESSUS DE PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX ; SANTE MENTALE ; TRAUMATISME PSYCHIQUE ; VIOLENCE ETATIQUE ; REPRESSION ; VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ; OPPRESSION POLITIQUE ; INSECURITE ; ENFANT ; REFUGIE ; PRISONNIER DE GUERRE ; TRAITEMENT DES PERSONNES TORTUREES ; AIDE PSYCHOLOGIQUE ; REINSERTION SOCIALE ; ECHANGE D'EXPERIENCES.

Mots-clés internes : VIOLENCE MILITAIRE ; OCCUPATION

Avec ses 750.000 habitants, dont les deux tiers sont des réfugiés entassés dans 8 camps misérables, la bande de Gaza connaît une des plus fortes densités du monde et un engrenage de la violence, sur fond d'oppression politique et d'occupation militaire ; autant de facteurs qui constituent un terrain fertile aux diverses pathologies mentales. Prévue bien avant l'aboutissement des négociations secrètes d'Oslo entre Israël et l'OLP, la Conférence sur « la santé mentale et le défi de la paix » ouvrait ses travaux... le 13 septembre 1993 dans la ville de Gaza, loin des projecteurs médiatiques et de l'euphorie internationale. Organisée par le Centre Communautaire de santé mentale de Gaza (GCMHC), pour tenter de répondre à l'aggravation des problèmes de santé mentale dans la bande, cette conférence accueillait 150 participants et des experts ou praticiens venant d'Israël et des quatre coins du monde (Europe occidentale et du nord, Etats-Unis, Canada, Namibie, Croatie...). Il s'agissait de mettre en commun les expériences des experts travaillant dans d'autres pays auprès de populations réfugiées ou confrontées à la violence politico-militaire.

Une communauté obsédée par l'insécurité.

Une étude réalisée sur 26.000 adultes par le GCMHC en 1992 montre qu'à cette époque, 12,5 % de la population enquêtée souffrait d'anxiété, 8,3 % de symptômes dépressifs, 10,7 % d'une maladie psycho-somatique et 3,2 % présentaient des symptômes de paranoïa. Si l'on ne tient compte que des patients traités par le Centre communautaire depuis sa création (1990) les chiffres sont plus alarmants encore, puisque 35,5 % présentent des pathologies réactionnelles au stress (ce que les Anglo-saxons appellent les PTSD : « Post Traumatic Stress Disorder »).

« Pendant plus de 25 ans d'occupation, la communauté palestinienne a été terrorisée, obsédée par l'insécurité, par un sentiment d'impuissance grandissant et de frustration. Ceci s'est traduit sur le plan clinique par différents tableaux psychopathologiques, en particulier la dépression et l'anxiété... Au départ, l'Intifada a transformé la psychologie du Palestinien, elle lui a permis de retrouver une image plus positive, une meilleure estime de soi... La dépression a cédé la place à l'espoir... Quatre années plus tard, le tableau a changé. La stagnation du processus politique et les réponses agressives d'Israël ont contribué à la ré-émergence des sentiments de frustration et ont entraîné le passage à des tactiques radicales et violentes », a expliqué le docteur Eyad el-Sarraj, directeur du GCMHC, dressant un parallèle entre l'évolution de la santé mentale et l'évolution de la situation politique.

C'est en particulier à travers la pratique des punitions collectives qu'une large proportion de la population a été confrontée à des situations traumatisantes. Les populations les plus vulnérables sont les anciens prisonniers et les enfants, ainsi que les blessés qui doivent composer avec leur handicap physique et les difficultés de réinsertion. Au total, quelque 11200 Palestiniens sont actuellement dans des prisons ou des centres de détention militaire. Comme le rappelle « The Israeli-Palestinian Physicians for Human Rights », la procédure de l'interrogatoire inclut le plus souvent la torture psychologique ou physique. A leur sortie de prison, la plupart connaissent de graves problèmes de réinsertion, certains souffrent de troubles post-traumatiques (41 %) d'anxiété (17 %) ou de dépression (18 %), d'autres développent des symptômes paranoïaques (46 %) ou psychosomatiques (23 %)... Ils ont tendance à être irritables, voire violents envers les autres membres de la famille, y compris leurs enfants, comme le montre une étude du GCMHC, menée auprès de 470 ex-prisonniers.

Ce sont les enfants, précisément, qui subissent le plus gravement les conséquences de cette violence multiforme. Mise à part la violence familiale, ils n'ont jamais été particulièrement ménagés par la répression. Une enquête menée en 1993 sur un échantillon de 2797 enfants de 8 à 15 ans, montre que 42 % ont été battus par des soldats, 3,8 % ont été blessés par des balles, 19 % ont été détenus (adolescents de 13 à 15 ans) pendant de brèves périodes, et 85 % ont connu des descentes nocturnes des soldats à leur domicile.

L'impact de ces traumatismes se traduit par une hyper-activité, des troubles du comportement, d'humeur et de sommeil, des problèmes d'apprentissage et d'échec scolaire. Sur les 1602 enfants traités au GCMHC depuis 1990, 6,6 % souffrent de troubles post-traumatiques. Sans parler de situations dramatiques, générées par l'Intifada, les conditions quotidiennes dans lesquelles vivent les enfants de Gaza, singulièrement ceux des camps, compromettent leur développement intellectuel et psychologique : cantonnés dans des ruelles attenantes à leur maison, ou enfermés chez eux pour cause de couvre-feux répétés, pratiquant souvent pour seul jeu la guerre ou l'affrontement direct avec les soldats, les enfants grandissent dans un univers clos, répétitif et sans perspective.

Si le concept d'« état de stress post-traumatique » a été au centre de beaucoup d'interventions, des orateurs venant de l'université de Toronto ou de la Fondation médicale pour le traitement des victimes de la torture (Londres) ont mis en garde contre une conception simpliste du traumatisme qui peut conduire à une deuxième « victimisation », et à une psychiatrisation outrancière des problèmes. D'autres ont rappelé que les traumatismes de guerre ne sont pas uniquement une expérience centrée sur l'individu, et ont besoin d'être conceptualisés en termes de dynamique entre l'individu et la société. La « guérison collective » passe par la reconstruction du tissu social et économique et de l'identité culturelle, une réparation des violations les plus graves des droits de l'homme. En ce qui concerne le traitement thérapeutique proprement dit, l'insuffisance dramatique des structures de prise en charge et des programmes de santé mentale a été soulignée par tous. Il faut y ajouter les réticences culturelles de la société à consulter les professionnels de la santé mentale et à accepter une thérapie longue. Parallèlement, la représentante de l'UNICEF a insisté sur la nécessité de faire un travail de prévention en sensibilisant l'ensemble de la communauté (médecins, travailleurs sociaux, éducateurs, enseignants, mais aussi parents) aux besoins, spécifiques des enfants. Ceci passe par la mise en place de formations et de campagnes d'éducation.

Dans les rangs palestiniens, la réflexion est plus qu'amorcée. A condition que la paix et la perspective de reconstruction de la société, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, ne soient pas encore repoussées.

L'auteur est une psychologue française, travaillant au Centre International de l'Enfance (CIE).

Fiche rédigée par MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/03/25

MFN DPH : 03936.

COMPTE RENDU DE CONFERENCE ;
PERIODIQUE.
Auteur(s) : MANSOUR, Sylvie.
In : Enfance.

Fiche n° 0048

Les névroses traumatiques chez les réfugiés bosniaques et croates.

CROATIE. /SANTÉ MENTALE ; VICTIME DE GUERRE ; TRAUMATISME PSYCHIQUE ; REFUGIE ; ALCOOLISME ; REINSERTION DES REFUGIES ; RELATION REFLEXION ACTION ; MEMOIRE COLLECTIVE.

Mots-clés internes : APPROCHE THERAPEUTIQUE

La cruauté des crimes commis à l'encontre de la population civile d'ex-Yougoslavie et le caractère massif et indiscriminé des exactions ont généré des traumatismes psychiques à une échelle sans précédent. Plusieurs missions humanitaires se sont succédé pour tenter d'évaluer l'ampleur des problèmes de santé mentale et des besoins cliniques. M. Grappe a effectué un travail d'observation et de suivi psychologique dans deux camps de réfugiés en Croatie, se posant la question de la place et du rôle de la psychiatrie dans un pays en guerre.

La première mission s'est déroulée en juillet 1992 dans le camp de Spansko, (banlieue de Zagreb) où vivent des réfugiés originaires de Vukovar ; la seconde, de janvier à mars 1993, dans un camp de Slovanie peuplé de réfugiés bosniaques.

En moyenne dans les camps de réfugiés en Croatie, plus de 50 % des adultes et de 70 à 80 % des enfants souffrent de névroses traumatiques. L'accueil précaire et sans perspective dans le camp a tendance à perpétuer la phase traumatique. Le diagnostic clinique du stress post-traumatique (Post Traumatic Stress Disorder ou PTSD) permet aux victimes de la guerre de ne pas être confondues avec les malades graves atteints de psychose ou de dépression. Dans le stress post-traumatique, le syndrome de répétition et de reviviscence du traumatisme vécu est central. Les manifestations s'installent toujours après un temps de latence, 15 jours après si la forme est aiguë, au maximum 6 mois après si la forme est différée. Elles se caractérisent notamment par des souvenirs intrusifs répétés perçus visuellement, des comportements répétitifs, des peurs spécifiques et des changements d'attitudes dans la vie, avec une incapacité de penser l'avenir. La souffrance psychique se fait aussi dans le soma (céphalées, tensions musculaires, douleurs abdominales...). Plus concrètement, chez l'enfant, les symptômes peuvent aller des troubles de sommeil (cauchemars à thèmes traumatiques) jusqu'à des troubles graves de la personnalité (retrait, mutisme, phobies majeures, comportements d'agrippement, dessins archaïques, confusion au niveau de l'image du corps...). Si la situation traumatique se répète et dure sur une longue période, les troubles psychiques sont accompagnés d'une anesthésie affective, de crises de rage contre les autres ou soi-même, un attitude de déni, avec impossibilité de raconter l'événement traumatique. Dans le camp de Spansko, pratiquement tous les enfants présentent un état, plus ou moins grave, de stress post-traumatique. Les 720 réfugiés du camp viennent tous de Vukovar où ils ont passé quatre mois dans les caves à résister à l'attaque de l'armée serbe. Toutes les familles ont souffert de stress majeurs, dont la perte d'un proche. Le polytraumatisme se perpétue avec l'insécurité de l'avenir et l'attente fréquente d'un parent dont on est sans nouvelles.

Dans certains cas, cet état peut évoluer spontanément de façon positive. Ainsi, la parole et la représentation mentale (récit juste après le trauma) peuvent jouer un rôle préventif contre l'installation d'une névrose ultérieure. Mais dans l'ensemble, une aide psychothérapique en petits groupes est nécessaire. Les méthodes utilisées consistent à préparer le terrain pour pouvoir aborder la perte et le travail du deuil. Le jeu, le dessin, ou les mises en scènes imaginaires sont utilisées comme support. 95 % des enfants, de 5 à 7 ans, dessinent des maisons, mais il n'y a jamais de personnages et les arbres n'ont jamais de feuilles. Quand le dessin est terminé, l'enfant raconte un scénario de ce qui est représenté ; le thème est toujours la guerre. Chez les adultes, les récits répétés des traumatismes vécus finissent par atténuer les projections, et l'agressivité devient moins destructrice. Le thérapeute est confronté au contre-transfert d'ordre agressif et dépressif. Si la mise en place d'un programme de soutien éducatif et psychologique pour aider les enfants est primordiale, elle ne suffit pas. Le suivi individuel ou en groupe doit prendre en compte toute la famille et/ou le

groupe, car bien souvent la gravité et l'intensité des symptômes s'expliquent par la réaction des parents, dont la peur, l'anxiété et l'hyperprotection peuvent être parfois plus importants encore que les effets directs du traumatisme. Les adultes, dans les relations avec les enfants, peuvent entretenir, voire déclencher, des phénomènes post-traumatiques.

Un taux d'alcoolisme aggravé.

L'étude clinique menée dans un camp bosniaque en Slavonie, entre janvier et mars 1993, a mis en évidence l'ampleur de l'alcoolisation excessive. L'écrasante majorité des réfugiés du camp a souffert de polytraumatismes et 50 % d'adultes présentent un état de stress post-traumatique. L'examen d'un groupe de 298 hommes a montré que 45 % (134) étaient des alcooliques : 54 % l'étaient avant d'arriver dans le camp, près de 30 % le sont devenus alors qu'ils ne buvaient pas avant, et, paradoxalement, 17 % d'alcooliques ont arrêté de boire après la guerre. A une large échelle, chez les soldats comme chez les réfugiés, l'alcool semble avoir joué un rôle d'anxiolytique, pour lutter contre la peur, ou après, comme automédication, pour traiter l'angoisse. L'examen clinique a permis d'établir une corrélation étroite entre les traumatismes vécus et la prise d'alcool, mais surtout une dépendance accrue dans un environnement de stress : le même malade, dont l'intoxication durait dix ans avant de montrer des signes cliniques liés au sevrage peut, avec le stress, devenir dépendant à l'alcool au bout de quatre mois, voire deux s'il s'agit d'un adolescent. Malgré la mise en place de soins ambulatoires, l'équipe thérapeutique a constaté que la demande de consultation ne faisait que baisser. Cela s'explique par la plus grande tolérance sociale vis-à-vis de la consommation d'alcool et de ses effets sur les comportements (agressivité). Le stress dû à la guerre a entraîné en quelque sorte une banalisation des conduites alcooliques en société mais aussi dans les milieux professionnels.

L'aide aux personnes traumatisées qui sont devenues des réfugiés passe en premier lieu par leur installation dans des conditions matérielles et de sécurité satisfaisantes. Sur le plan de l'aide psychothérapique, il est primordial de mettre en place des programmes de soutien psychologique, sachant que la poursuite de la guerre, comme « la non reconnaissance des agressés et des agresseurs rend difficile la construction d'un contenant groupal où les réfugiés pourront élaborer et construire un avenir ». Malgré des conditions de travail défavorables, la restauration du lien avec le groupe reste une priorité pour prévenir l'évolution de l'état de stress post-traumatique en conduites antisociales à grande échelle.

L'auteur de l'article qui a servi de base à cette fiche est psychiatre.

Fiche rédigée par MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/05/31

MFN DPH : 03934.

PERIODIQUE.
Auteur(s) : GRAPPE, Michel.
In : Information psychiatrique. N° 2. Titre : les
réfugiés de Vikovar et de Bosnie.
1994/03.

Les enfants « non accompagnés » dans les camps de premier asile.

MONDE. /REFUGIE ; EFFET DE LA GUERRE SUR LA POPULATION CIVILE ; VICTIME DE GUERRE ; ENFANT ; CAMP DE REFUGIES ; DROITS DES ENFANTS ; PROTECTION DES POPULATIONS ; ONU ; AIDE PSYCHOLOGIQUE ; FAMILLE ; HCR ; CICR ; UNICEF ; RELATION ONG ETAT ; ONG INTERNATIONALE ; CONVENTION DE GENEVE ; POUVOIRS DE L'ETAT ; ROLE DE L'ETAT ; PRINCIPE DE RESPONSABILITE ; LOGIQUE INSTITUTIONNELLE.

Mots-clés internes : EFFET PERVERS DE L'INTERVENTION INTERNATIONALE ; ENFANT NON ACCOMPAGNE ; ENFANT REFUGIE ; ADOPTION INTERNATIONALE

Tous les enfants réfugiés ont vécu le déracinement, la perte d'un ou plusieurs membres de leurs familles et de leurs maisons, l'incertitude, des difficultés multiples et dans bien des cas la violence directe, mais l'enfant réfugié non accompagné a en plus, et c'est primordial, perdu ses parents.

L'enfant « non accompagné » est un mineur (moins de 18 ans), séparé de ses deux parents et qui n'est pas pris en charge par un adulte responsable de lui (définition du HCR, reprise par l'UNICEF et le CICR).

- Les enfants non accompagnés peuvent avoir été séparés de leurs parents, ou s'être perdus en chemin accidentellement ; ils peuvent être orphelins, ou s'être enfuis de chez eux ; ils peuvent avoir été abandonnés, avoir été enrôlés de force dans l'armée ou dans des groupes de guérillas ou encore avoir été confiés à d'autres personnes (cas vietnamien). Ils ne sont donc pas a priori des orphelins.

1. La recherche des parents.

Une des aides les plus importantes que l'on peut offrir à ces enfants est la recherche de leurs familles. Depuis la tragédie des « boat people », les grandes agences de l'ONU – UNICEF, HCR, CICR –, développent aujourd'hui des programmes de recherche. Il faut intervenir très rapidement et intercepter l'enfant dès qu'il traverse la frontière : il est alors généralement accompagné d'une ou deux personnes qui le connaissent bien ou même vaguement, sinon il ne survivrait pas. Ce sont ces personnes qui connaissent l'histoire de ces enfants et aident à son identification.

Le CICR par exemple établit pour chaque enfant un formulaire, informatise les données, puis installe des antennes dans les camps, où la famille, qui recherche de son côté ses enfants, donne son nom et remplit un formulaire. Ce n'est pas toujours facile : beaucoup de familles illettrées n'osent pas faire de demandes. Quelquefois aussi, des enfants déclarent que leurs parents sont morts, alors qu'ils sont vivants, afin sans doute de ne pas avoir à risquer de devoir effectuer un second travail de deuil.

2. La responsabilité juridique des camps de premier asile.

Le pays de premier asile a la responsabilité juridique de ces enfants et en conséquence le devoir de leur accorder les mêmes droits qu'aux enfants nationaux. En même temps, le HCR a théoriquement pour mandat d'assurer la protection des réfugiés et d'aider les gouvernements, mais dans la pratique cette situation est souvent source de conflits politiques et le HCR n'a pas beaucoup de recours par rapport au gouvernement concerné, notamment quand celui-ci a des liens particuliers avec celui du pays d'origine du mineur non-accompagné. Ainsi, à la frontière thaïlandaise, en 1981, un camp fut investi par une brigade de Khmers rouges qui a enlevé plus de 300 enfants sous l'œil passif et complice des gardes du camp. Il faut être très vigilant vis-à-vis de tout abus et dérapage, même si la juridiction revient en dernier instance à l'Etat du premier asile.

3. les effets pervers du droit et du devoir d'ingérence.

Qui assure la prise en charge quotidienne d'un enfant qui n'a plus de parent ? Les interventions sont multiples : il y a d'abord le pays d'origine, d'autres pays mus par certains intérêts, les ONG internationales, les ONG locales, énormément de groupes religieux et bien sûr des groupes politiques. Tous projettent leur propre vision des choses sur la manière

d'élever les enfants, s'ils doivent être placés dans des orphelinats, installés dans des familles d'accueil, remis à leur communauté, envoyés à l'étranger pour être adoptés etc... A la minute où l'enfant-réfugié traverse la frontière, il devient une proie. Le monde entier vient à son secours, avec des théories parfois contradictoires. L'UNICEF, par exemple, se bat pour maintenir les enfants là où ils trouvent à la frontière, et se refuse à les faire adopter tandis que les camps sont régulièrement investis par des Occidentaux qui tentent de faire adopter les enfants, en France, en Europe, aux Etats-Unis.

4. Le droit de la communauté d'origine.

La communauté d'origine de l'enfant aura plus ou moins de possibilité et de droit d'intervenir. Faut-il lui laisser tout pouvoir sur l'enfant ? A priori oui, mais la pratique montre qu'il y a de nombreux cas où elle ne parvient pas à résister à des pressions politiques visant par exemple à faire enrôler ces enfants dans des guérillas, ou les faire adopter. Ou bien, les pressions communautaires peuvent concerner les choix de prise en charge, comme l'installation dans des centres. C'est pourquoi nous encourageons la formation de comités qui puissent conseiller le HCR, les ONG etc...

Il faut aussi tenir compte de l'émotion que suscitent les mineurs non accompagnés chez les responsables d'ONG et d'organisations internationales, qui ont tendance à cristalliser leurs opinions et à exercer un droit de regard parfois sans limite. C'est donc très important qu'il y ait plus d'une personne qui décide, que des comités se constituent et qu'une distanciation minimale soit exercée.

Trouver des familles de substitution : une méthode encore expérimentale.

A l'UNICEF, nous pensons de plus en plus qu'il est important que ces enfants soient pris en charge en placement familial par les réfugiés eux-mêmes qui reçoivent une aide.

Nous choisissons de petites familles (8 personnes au maximum) parmi les réfugiés ; le père et la mère de substitution doivent impérativement traiter le mineur « adopté » de la même manière que leurs autres enfants. Les cuisines sont communautaires, de manière à ce que le mineur adopté soit socialisé dans le groupe. Cette méthode, mise au point en 1981-1982 au Cambodge, a été expérimentée depuis un peu partout dans le monde.

A Goma, lorsque nous avons tenté de la mettre en pratique, nous nous sommes retrouvés en charge d'énormes orphelinats abritant 1000 à 1400 enfants... Les (vrais) orphelins étaient déjà très nombreux (pour beaucoup, les parents sont morts du SIDA) et la réponse institutionnelle à cette situation a été de créer des orphelinats. Aujourd'hui, les spécialistes des névroses traumatiques se précipitent au Rwanda, alors qu'il faudrait au préalable essayer de donner à ces enfants l'affection dont ils ont besoin et une prise en charge individualisée. Le vrai enjeu est de recréer un cadre de vie qui soit un milieu thérapeutique au sens large du terme... C'est possible, on l'a fait dans d'autres camps.

Marie de la Sudière est Senior Advisor à l'UNICEF (Nairobi), responsable du programme sur les mineurs non accompagnés ; présente dans le camp de réfugiés de Goma (Zaire) depuis l'été 1994.

Intervention orale dans le cadre du séminaire international organisé par le Centre International de l'Enfance sur le thème « Quelle protection pour les enfants réfugiés », Paris, 13-14 Octobre 1994.

Fiche rédigée par MOUCHARAFIEH, Claire ; FEUGAS,
Françoise.
1995/10/00

MFN DPH : 04287

COMPTE RENDU DE SEMINAIRE ; NOTES.
Auteur(s) : DE LA SUDIÈRE, Marie.

Fiche n° 0050

Agir contre l'impunité pour guérir la mémoire.

MONDE ; AMERIQUE LATINE ; EX YUGOSLAVIE. /IMPUNITE ; TRIBUNAL INTERNATIONAL ; CRIME CONTRE L'HUMANITE ; RELATION PAIX JUSTICE ; RELATION PAIX DROIT ; RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL ; RECONCILIATION NATIONALE ; MEMOIRE COLLECTIVE ; OCCULTATION DES FAITS HISTORIQUES ; ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE ET PAIX ; PARDON.

Mots-clés internes : CRIMINEL DE GUERRE ; IDEOLOGIE CRIMINELLE ; AMNISTIE

Les ONG de développement, engagées dans un processus de construction de la paix à travers le monde, se battent parfois sur le terrain du droit international pour tenter de le faire avancer et de renforcer son efficacité. Si les instruments juridiques internationaux existent, en revanche la volonté politique de les faire appliquer est trop souvent défaillante et c'est sur elle qu'il faut agir. A l'instar d'autres associations, la CIMADE intervient au sein de la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies, et défend notamment la constitution d'un tribunal international sur les crimes de guerre en ex-Yougoslavie, même si de nombreuses interrogations subsistent quant à son efficacité.

L'action contre l'impunité est fondamentale pour guérir la mémoire. Dans le cas de la guerre de Bosnie, et d'autres conflits atroces, comme au Rwanda ou en Somalie, il est fondamental que soient jugés les criminels de guerre et les idéologies criminelles. Pour ne pas confondre tout un peuple avec les dirigeants qui ont pu l'entraîner dans des dérives meurtrières, il est primordial que des moments d'histoire soient jugés, et que l'on puisse condamner des faits, des individus, une idéologie, de façon à permettre une guérison.

On voit l'importance que cette question de l'impunité revêt en Amérique Latine où les violations des droits de l'homme ont été massives : un véritable processus de reconstruction de la société, après une période de dictature ou de guerre, n'est possible que lorsque les victimes d'un système condamné auront été reconnues en tant que telles. Même si tous les criminels et les tortionnaires ne sont pas sanctionnés, il est important que la mécanique dont ils ont été les instruments soit analysée et condamnée en tant que telle, pour permettre une réappropriation de la mémoire, et aussi peut-être pour permettre aux victimes de pardonner. On ne pardonne jamais quelque chose qui a été gommé. C'est le drame de l'Uruguay, de l'Argentine ou même du Chili, où il existe, de la part des nouveaux pouvoirs en place, une volonté de tourner la page, et de faire comme si on pouvait tout effacer et redémarrer.

On voit bien aujourd'hui l'effet à retardement des horreurs commises pendant la seconde guerre mondiale entre Serbes et Croates. Dès la fin de la guerre, des pressions multiples, y compris de la part du général Tito, se sont exercées pour ne pas rouvrir les plaies et le régime a orchestré l'amnésie collective. Moralité, les plaies purulentes sont restées ouvertes pendant 50 ans et dès qu'elles ont pu s'exprimer, après l'effondrement du système communiste, elles ont donné lieu à un déchaînement de violences et de cruautés. Il est très frappant, lorsqu'on se rend aujourd'hui en ex-Yougoslavie, d'entendre les témoignages de personnes qui entendent venger des faits qui se sont déroulés il y a 50 ans ! Ils en parlent comme si leurs propres femmes ou enfants, maris ou frères, venaient de se faire assassiner la veille... L'intensité est restée intacte. Pour rompre avec l'esprit de vengeance, il faut que la justice soit rendue et que la souffrance ait été reconnue. Le tribunal de Nuremberg a jugé un petit nombre de criminels, mais il a condamné le nazisme. Il y a toujours des nazis qui courent ici et là, mais l'idéologie du nazisme a été jugée par l'histoire. D'où l'importance d'instances internationales telles que le projet actuel de tribunal sur les crimes de guerre. La CIMADE a toujours soutenu toutes les organisations qui luttent contre l'impunité en Amérique latine. Aujourd'hui, elle s'interroge sur la nature et les modalités de sa contribution à la mise en place d'un tel tribunal sur les crimes commis en ex-Yougoslavie. Pour une ONG, il est difficile d'agir à cette échelle. En tant que membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, qui a elle-même émis un avis très favorable, la CIMADE peut faire entendre sa voix. Mais ce n'est pas suffisant. Les ONG peuvent participer au recueil de témoignages des victimes, mais tout le travail de confrontation et de vérification, qui doit être incontestable, exige des moyens et une logistique qui ne sont pas à la portée des associations. Ces tâches ne peuvent se faire qu'à l'échelle des Nations Unies.

En Serbie, un mouvement opposé à la guerre s'est constitué pour recenser de façon systématique et rigoureuse des informations et des témoignages sur les graves violations des droits de l'homme commises depuis le début de la guerre, notamment en Bosnie. Les résultats seront remis à la commission Mazowiecki. Un des rôles des ONG est de soutenir ce type d'initiatives.

Geneviève Jacques est Secrétaire générale de la CIMADE, 76 rue de Grenelle, 75007 PARIS. TEL 44 18 60 50.

Entretien avec JACQUES, Geneviève ; Fiche rédigée par
MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/03/25

MFN DPH : 03896.

ENTRETIEN.
CIMADE.

Fiche n° 0051

Les conséquences de l'impunité sur la société Le point de vue d'un Uruguayen « ordinaire ».

URUGUAY. /RELATION PAIX DROIT ; RELATION PAIX JUSTICE ; IMPUNITE ; DICTATURE ; VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ; AMNESIE COLLECTIVE ; MEMOIRE COLLECTIVE ; ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE ET PAIX ; OCCULTATION DES FAITS HISTORIQUES ; IDENTITE COLLECTIVE ; RECONCILIATION ; RELATION PAIX DEMOCRATIE ; RELATION ETAT SOCIETE ; PARDON. Mots-clés internes : RELATION JUSTICE DEMOCRATIE ; RELATION MEMOIRE IDENTITE

Dans toutes les sociétés où règne l'impunité, on cherche par tous les moyens à provoquer l'amnésie collective. Il est important, par conséquent, de comprendre pourquoi impunité et musellement de la mémoire vont de pair et quelles conséquences cela implique-t-il pour la société.

Au-delà de la quête élémentaire de justice de la part des victimes, la première obligation est d'empêcher par tous les moyens que l'histoire ne se répète. Que les leçons apprises dans une souffrance incommensurable se transforment en bénéfice non seulement pour ceux qui luttent pour cicatriser les blessures, mais aussi pour les nouvelles générations. Le premier impératif pour y parvenir est de connaître en détail et dans toute son ampleur les conséquences de la catastrophe vécue. Mais se rappeler le passé pour en tirer de véritables enseignements suppose que l'on puisse en avoir une connaissance exacte. Ce n'est jamais le cas pendant une période de dictature : la société toute entière a été soumise à la désinformation la plus totale, à l'isolement, à l'incommunication et à la peur. Ce sont des années de chappe de plomb, où la population a été emprisonnée dans le silence, s'évertuant à développer des mécanismes de survie.

La majorité de la population victime des dictatures en Amérique latine ignorait l'ampleur des violations des droits de l'homme et des droits civils et politiques. Il était difficile de croire ce que racontaient les victimes de la torture tant le système de destruction de la personne humaine était « barbare » (sic). On peut d'ailleurs se demander si un des effets recherchés par les tortionnaires n'était pas justement de provoquer l'incrédulité générale.

Dans ces conditions l'enquête sur le passé est fondamentale : il s'agit de savoir ce qui s'est passé pour approcher la vérité, mais aussi pour apprendre. En empêchant cette enquête, les défenseurs de l'impunité en Uruguay interdisent aux citoyens de connaître leur propre histoire, et donc de reconstruire une identité collective. Car sans mémoire, il n'y a point d'identité.

Se rappeler ne signifie pas nécessairement se préparer à exercer de vaines représailles contre un ennemi débusqué. L'exemple du Tribunal de Nuremberg est à cet égard instructif. Même si la plupart des criminels de la seconde guerre mondiale n'ont pas été jugés, Nuremberg a condamné le nazisme, jetant ainsi les bases juridiques, politiques et morales pour empêcher que cette folie ne se répète. Le « véritable » jugement est toujours moral et inscrit au patrimoine des peuples et de l'histoire, mais il suppose que les mécanismes de l'impunité aient été démontés et que le désastre social et économique ait été évalué. C'est là qu'intervient le rôle fondamental de la mémoire collective : pour protéger le présent, il est urgent de se reconnaître soi-même et découvrir, ce qui appartient au patrimoine commun.

Plus encore que les victimes de la torture, la situation des disparus symbolise un cas extrême de négation. La personne disparue n'appartient pas au passé, à la mémoire, puisqu'elle est l'objet d'un délit « continu » qui se prolonge indéfiniment dans le temps. Au-delà de la souffrance des parents et des proches, garantir l'impunité des auteurs revient en définitive à nier la condition humaine du disparu. On lui refuse jusqu'au droit de se trouver en un lieu donné, à un moment donné. Cette situation, qui place les familles dans une angoisse figée dans le temps, interdit tout travail de travail. La tombe du soldat inconnu permet de canaliser la douleur à partir du moment où gisent les restes d'un soldat qui pourraient être ceux d'un parent. Il ne peut pas y avoir de tombe du « disparu inconnu »...

Une société incapable de prouver que l'impunité n'a pas de droit de cité en son sein est prête à accomplir une sorte de suicide social. Les tortionnaires qui déambulent librement dans la rue sont confortés dans leur conviction que l'acte terroriste, accompli dans le cadre de l'Etat, est plus efficace que n'importe quel autre. Bafouer la connaissance de la vérité et la quête de justice, c'est faire obstacle à la possibilité de récupérer des valeurs essentielles qui ont été perdues pendant les années sombres. Il s'ensuit une perte de sens. Les raisons de cette souffrance vécue à laquelle on ne trouve pas de sens, restent sans réponse. Les conséquences psychologiques et sociales sont imprévisibles pour l'avenir de la société.

En perpétuant l'impunité, l'Etat empêche également une véritable réconciliation nationale. Il prive la société de tous moyens de renforcer l'état de droit, c'est à dire les institutions et la démocratie. On entend beaucoup dire que revenir sur les événements passés, c'est raviver les blessures, au lieu de les recatriser. Mais l'expérience historique montre qu'il ne suffit pas de laisser au temps le soin de guérir les plaies, que le mal reste enraciné dans la conscience nationale, perdure et évolue. Le pardon, sans lequel il ne peut y avoir de réconciliation réelle, n'est ni l'oubli, ni l'indifférence (fuite devant la réalité), ni l'ingénuité. On confond trop souvent pardon et faiblesse, courage et vengeance. La vérité est toute autre : contrairement à son acception populaire, le pardon est un acte difficile et risqué, il demande beaucoup de courage pour ne pas se laisser dominer par la vengeance et la haine. Celui qui pardonne s'efforce de rompre le cycle sinistre dans lequel s'abîme toute communication humaine : il tente d'établir une nouvelle relation, en se basant sur la conviction que son bourreau peut se transformer véritablement. Cet acte ne peut donc être abstrait : on ne pardonne pas à quelqu'un si on ne connaît pas son identité, et encore moins à la place d'un autre, ou au nom d'un tiers.

S'il en est ainsi dans les relations individuelles il en va autrement des situations sociales et politiques. Dans ce domaine, il n'y a pas de procédures prêtes à l'emploi, mais il peut être utile de s'inspirer de l'expérience séculaire des Eglises, qui ne dissocie pas le pardon de la quête légitime et objective de justice.

Un gouvernement démocratique qui abdique face à l'impunité lègue à ses citoyens un avenir de corruption et de profonde immoralité, vidant de tout son sens les notions même de démocratie et de paix.

Contribution de L. PEREZ AGUIRRE lors d'une rencontre Internationale sur l'Impunité (« Non à l'impunité, Oui à la justice »), organisée à Genève, en 1992, par la Commission internationale de Juristes et la Commission nationale consultative des droits de l'homme. Des actes ont été tirés du colloque.

Luis Perez Aguirre est un prêtre jésuite uruguayen. Se considérant comme un « observateur ordinaire de la réalité », il a été torturé pendant la dictature militaire en Uruguay. A deux reprises, il s'est retrouvé nez à nez avec son bourreau qui se promenait dans les rues de Montévidéo.

Fiche rédigée par MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/05/31

MFN DPH : 03942.

COMPTE RENDU DE COLLOQUE.
Auteur(s) : PEREZ AGUIRRE, Luis.

Fiche n° 0052

Quelques annotations sur les procès contre l'impunité des crimes contre l'humanité en Amérique latine
L'expérience du Tribunal permanent des peuples.

AMERIQUE LATINE. /IMPUNITE ; LUTTE JURIDIQUE ; VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ; CRIME CONTRE L'HUMANITE ; RELATION PAIX JUSTICE ; MEMOIRE COLLECTIVE ; SYSTEME DE VALEURS ; OCCULTATION DES FAITS HISTORIQUES ; MOBILISATION DE L'EXPERIENCE ; EVALUATION ; RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE ; RETABLISSEMENT DE LA VERITE HISTORIQUE.

Entre 1988 et 1991, des centaines d'organisations non gouvernementales de droits de l'homme d'Amérique latine, des mouvements sociaux et associatifs, des syndicats, des associations paysannes, des groupements de juristes et des centres d'études sociales et politiques de ce continent, ont été les acteurs d'un processus contre l'impunité des crimes contre l'humanité dans le cadre du Tribunal Permanent des Peuples. Des séances nationales d'accusation se sont tenues dans 11 pays du continent. En Bolivie, le gouvernement de J. PAZ a interdit l'entrée au territoire des membres du Tribunal. Cette immense mobilisation a eu son point culminant au mois d'avril 1991, lorsque le Tribunal Permanent a rendu sa « sentence » finale.

Les leçons tirées.

Tous ces efforts ont permis de créer une dynamique sociale et politique autour de la lutte contre l'impunité. Aujourd'hui, les organisations de droits de l'homme et les associations de victimes ou de familles de victimes mettent en place des initiatives dans chaque pays pour tenter de surmonter ce fléau : actions de poursuites dans le cadre judiciaire national ; propositions de réformes légales pour démonter les mécanismes institutionnels de l'impunité ; actions sur le plan international pour impliquer les Nations Unies et l'Organisation des Etats Américains dans cette lutte ; dynamiques pour faire la lumière sur les faits et les responsables – soit par des commissions de vérité soit par des initiatives non gouvernementales (tribunaux d'opinion, publications des identités des responsables, etc...). L'une des leçons que l'on peut tirer de cette expérience est le rôle, crucial, de la société civile dans la lutte contre l'impunité. Car l'impunité des crimes contre l'humanité est un phénomène de société.

Deuxième leçon : si l'impunité est bien un problème juridique, elle ne saurait se borner à ce champ. C'est surtout et avant tout un phénomène politique : elle a trait au type de régime politique qui se tisse pour l'avenir. Il s'agit, en effet, de définir quel type de culture politique – donc quelles valeurs, quel régime, quels rapports de pouvoir – nous voulons bâtir dans l'avenir.

L'impunité signifie que les forces de sécurité d'un pays qui ont semé la terreur pendant des années, qui ont commis des centaines, sinon des milliers d'assassinats, de disparitions et de massacres, continuent à être partie intégrante de l'appareil d'Etat et à participer à l'exercice du pouvoir. Mais l'impunité signifie aussi que les doctrines et théories qui ont mené à la mise en œuvre de politiques répressives et fondées sur les violations des droits de l'homme ne sont pas remises en cause, mais au contraire continuent à être prônées et enseignées dans les académies militaires et de police. Ainsi, aucun des facteurs qui ont permis les violations massives des droits de l'homme ne sont désamorçés ; au contraire, ils se voient renforcés, et mis hors de portée de toute attaque.

En laissant intacts au sein de l'Etat et de la société les structures, les pratiques et les secteurs, qui dans le passé récent ont exécuté, assuré ou rendu possible cette criminalité d'Etat, et en permettant aux auteurs des violations de rester en pleine activité, l'impunité devient le principal facteur qui permet et encourage la répétition de pratiques comme la torture, les assassinats et les disparitions. Alors qu'elle est généralement perçue comme un problème du passé, dans les faits elle pèse totalement sur le présent.

Une autre constatation est que la politique d'impunité menée par les Etats face aux atteintes aux droits de l'homme est l'un des principaux facteurs qui encouragent les secteurs militaires impliqués dans ces violations à maintenir la société sous une menace permanente. Là où l'impunité est présente comme politique d'Etat, les peuples vivent sous la menace de la répétition des faits du passé (coup d'Etat militaire). Ainsi, l'impunité associée à la répression permet l'édification de « démocraties sous hypothèque », où les libertés fondamentales ne peuvent être exercées que dans les limites imposées et voulues par les bourreaux du passé et du présent.

Face à ces situations, la population se retrouve devant une perspective difficile. Le maintien au pouvoir de ceux qui dans le passé ont dirigé la répression d'une part, et l'impossibilité d'obtenir justice pour les crimes du passé, d'autre part, engendrent peu à peu un sentiment de désarroi dans la population. L'injustice et l'arbitraire s'établissent comme valeurs. En conséquence, il est impossible de construire de vraies sociétés démocratiques. Les crimes contre l'humanité sont la négation même de toute possibilité de coexistence entre les êtres humains, et de toute résolution pacifique et démocratique des conflits dans les sociétés. On peut difficilement imaginer un régime démocratique où une partie de la population se place au-dessus de la loi sans être obligée de rendre compte de ses actes à la société.

La lutte contre l'impunité relève aussi du besoin qu'ont les sociétés de construire une mémoire historique des peuples qui, fondée sur les valeurs de la vie, de la liberté et de la dignité humaines, condamne ces pratiques criminelles et, ainsi, évite leurs répétitions. Dans ce cadre, l'initiative doit se faire à l'échelle de toute la société : il s'agit de signaler les responsabilités – autant structurelles et institutionnelles qu'individuelles ; de stigmatiser les idées politiques qui ont mené à commettre ces crimes, par le biais d'une grande action de pédagogie sociale ; de réhabiliter, avec la notion de victime, les victimes de ces crimes... ; enfin de construire une mémoire historique qui empêche la reproduction de ces crimes.

Le jugement des responsables ne relève pas d'un sentiment de vengeance. Il joue un rôle fondamental dans le processus de construction de la mémoire historique et de revendication de valeurs fondamentales comme celles de Justice et de Vérité. Mais ce processus exige que les valeurs humanistes soient revendiquées. Comme le rappelait Raoul Zaffaroni à la séance d'accusation du procès en Argentine, la lutte contre l'impunité ne doit pas nous mener à commettre d'autres barbaries.

L'auteur de la fiche est un juriste colombien de droit international, coordinateur de l'ensemble des sessions du Tribunal permanent des peuples (TPP) sur la question de l'impunité. C'est un des meilleurs spécialistes sur la question de la lutte pour l'impunité. Le TPP est un tribunal d'opinion, héritier dans sa conception et son fonctionnement de l'ancien tribunal Russell.

Texte envoyé suite à l'appel international à contribution lancé par la FPH pour l'organisation de la rencontre Internationale sur la reconstruction du Rwanda (Kigali, 22-28 octobre 1994) co-organisée par la FPH et le CLADHO (Collectif des Lignes et Associations de défense des Droits de l'Homme).

Texte original de ANDREU, Frederico ; mis en fiche par
MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/10/22

MFN DPH :04108.

TEXTE ORIGINAL

Fiche n° 0053

Méthodes d'enquête et de dénonciation des violations de droits de l'homme en Ouganda.

UGANDA. /PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX ; TRANSITION POLITIQUE ; IMPUNITÉ ; RELATION PAIX JUSTICE ; RELATION PAIX DROIT ; VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ; REHABILITATION DES VICTIMES ; ACTION JURIDIQUE ; RELATION ETAT ARMEE ; RELATION ETAT SOCIETE.

Mots-clés internes : RELATION POLITIQUE DROIT ; COMMISSION VERITE

Au cours des trente dernières années d'indépendance (1962-1992), les gouvernements qui se sont succédé en Ouganda ont désagrégé le tissu social et donné l'image d'un pays perpétuellement confronté à la violence et à l'effusion de sang. Ainsi, on évalue à quelque 800 000 personnes le nombre de disparus entre 1962 et 1986. En 1986, le gouvernement du Mouvement de Résistance Nationale (NRM) arriva à la tête de l'Etat après cinq années de guérilla d'usure, mettant fin à une période de troubles politiques marquée par des massacres généralisés, la destruction de biens, l'abus de pouvoir, le mépris des droits de l'homme et de la primauté du droit, en violation des dispositions de la Constitution ougandaise et de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme dont l'Ouganda est signataire.

La société ougandaise exigea alors l'ouverture d'une enquête pour identifier les personnes qui avaient commis ces atrocités en vue de les punir. Une Commission d'enquête sur les violations des Droits de l'Homme (CIVHR), chargée de recenser les crimes commis dans le passé fut donc créée en 1986. Parallèlement, l'« Inspectorate of Government Business » (IGG) fut institué pour enquêter sur les crimes commis à partir de 1986.

La composition de la CIVHR.

La Commission est dirigée par un juge de la Cour Suprême, aidé dans sa tâche par cinq membres de la Commission issus de différents milieux sociaux. Le secrétariat compte 26 personnes, la section juridique, 4 avocats avec à leur tête un Conseiller principal. Cette section oriente les enquêtes, établit le calendrier des audiences et apporte les preuves formelles à la Commission. La section d'investigation, composé de 22 personnes, est dirigée par un officier supérieur de police. C'est elle qui recueille les plaintes, en assure le suivi, enregistre les déclarations, identifie les témoins et établit les dossiers de procédure pour l'accusation. La Commission exerce ses fonctions sous la responsabilité du Ministère de la Justice et des Affaires constitutionnelles.

Procédures d'enquête.

1) La publicité initiale : la prestation de serment des membres de la CIVHR fit l'objet d'un battage publicitaire et médiatique considérable, et la population fut encouragée à venir déposer plainte. Le décret-loi fondant juridiquement la CIVHR fut traduit dans toutes les langues locales et distribué par l'intermédiaire des Administrateurs de région et des Conseils de résistance des villages de manière à atteindre le maximum possible de citoyens ordinaires. La population était invitée à adresser ses plaintes au siège de la Commission à Kampala, ou auprès de l'administrateur de région en attendant la visite des enquêteurs. Démarrées en décembre 1986, les auditions sont publiques et minutieusement conduites ; elles occupent la une de tous les journaux locaux et nationaux et sont largement couvertes par les médias. La télévision nationale leur consacra un programme hebdomadaire qui valut une telle publicité à la Commission que presque personne en Ouganda ne pouvait prétendre en ignorer l'existence.

2) Enquêtes et auditions de témoins : avant de se rendre dans une région déterminée, un groupe d'enquêteurs était envoyé à l'avance sur place pour recenser les cas et identifier les témoins, recueillir les dépositions et échantillonner tous les types de violations des Droits de l'Homme. Il sélectionnait ensuite divers cas, à partir desquels la section juridique devait choisir les plus représentatifs qu'elle portait ensuite à l'attention de la Commission, le reste étant consigné dans les appendices en tant que dossiers non traités. Depuis son démarrage, la Commission a visité 33 régions de l'Ouganda. Mais à titre d'exemple, sur les 237 dossiers ouverts par la section d'enquête dans la région de Kamapala, seuls 45 cas ont été examinés.

Des preuves ont été également recueillies au moyen de questionnaires retournés par des centaines de témoins pour lesquels il est impossible de constituer un dossier. Ces informations ont été très utiles pour la rédaction du rapport final. L'ensemble du pays a été couvert, et l'échantillonnage des types de violations a été achevé.

3) Les personnes mises en cause : pendant toute la durée de l'enquête (6 ans), de nombreuses personnes ont été mises en cause pour violations des Droits de l'Homme, parmi lesquels des présidents, des ministres, des fonctionnaires de l'Etat, des membres de l'armée, de la police et de certains partis politiques. Certains étaient ouvertement accusés d'avoir tué, torturé et terrorisé en toute impunité. Mais malgré les crimes imputés, aucun compte ne leur a été demandé. Bien que cités par la Commission, certains d'entre eux occupent même des postes de responsabilité dans le gouvernement actuel, comme l'ancien ministre Moses Ali, impliqué dans l'assassinat de deux Somaliens en 1971.

Violations actuelles des droits de l'Homme.

Le Bureau de l'Inspecteur général du gouvernement reste submergé par les plaintes qui affluent quotidiennement concernant les violations des droits de l'Homme et la corruption, mais seuls quelques cas sont traités. Pour alléger sa charge de travail, l'IGG s'est dessaisi d'une partie des cas dont il a délégué le traitement à d'autres commissions d'enquête ad hoc, dont le Comité de vérification des comptes publics. Une fois de plus, leurs conclusions n'ont donné aucune suite. Ces enquêtes concernaient principalement des cas mettant en cause l'armée ou des hauts fonctionnaires de l'Etat ; suspectés d'opérations financières douteuses. A ce jour, leurs rapports, sauf un, ont été ignorés par le gouvernement.

Conclusion.

Le gouvernement ougandais (NRM) est confronté à un sérieux dilemme : d'une part, il est soucieux de réhabiliter les victimes et de punir les auteurs des violations des droits de l'Homme qui ont été le lot politique de l'Ouganda depuis les années 1960, d'où la mise en place de différentes institutions d'enquête sur les crimes commis ; d'autre part, il souhaite élargir sa base politique, ce qui implique des alliances avec des responsables qui auraient normalement dû être poursuivis et jugés. Certains ont reproché au gouvernement de ne pas tant s'intéresser à établir la justice qu'à assurer sa propre survie ; d'autres ont expliqué que le NRM cherchait à concilier la nécessité immédiate de punir les criminels et l'objectif à long terme de réaliser la paix et l'unité nationale. Dans la pratique, le gouvernement est avant tout réaliste : il sait que plus il poursuivra de gens pour leurs infractions, plus ceux-ci se sentiront acculés à déclarer la guerre contre le régime.

Fiche tirée d'une intervention orale et écrite de Joan Kakwenzire, historien, membre de la Commission ougandaise des droits de l'homme. (Colloque, Genève 1992).

Texte utilisé à l'occasion du Séminaire sur la reconstruction du Rwanda, Kigali, 22-28 octobre 1994.

Fiche rédigée par RIOUFOL, Véronique.
1994/10/19

MFN DPH : 04086.

COMPTE RENDU DE COLLOQUE.
Auteur(s) : KAKWENZIRE, Joan. Commission
internationale de Juristes.
Titre : « Non à l'impunité, oui à la justice » :
rencontres internationales sur l'impunité des auteurs
de violations graves des droits de l'homme.
1992.

Fiche n° 0054

Bolivie : sentence historique prononcée contre l'impunité.

BOLIVIE. /TRANSITION POLITIQUE ; IMPUNITÉ ; ACTION JURIDIQUE ; TRIBUNAL ; RELATION PAIX DROIT ; RELATION PAIX JUSTICE ; DICTATURE ; PROCESSUS DE DEMOCRATISATION ; VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ; CORRUPTION.
Mots-clés internes : PROCES POLITIQUE ; LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

De tous les pays d'Amérique Latine et Centrale, la Bolivie est le seul Etat où la lutte juridique contre l'impunité a donné lieu à l'inculpation et à la condamnation des plus hauts responsables de l'appareil politico-militaire, auteurs du coup d'Etat militaire perpétré le 17 juillet 1980.

Le 21 avril 1993, dans la ville de Sucre, la Cour suprême de justice a rendu une sentence historique en condamnant l'ancien dictateur, le Général Luis Garcia Marquez, ainsi que 47 hauts responsables dont l'ancien Ministre de l'Intérieur, le Colonel Luis Arce Gómez. Il s'agit d'une sentence rare, voire exceptionnelle : il n'existe pratiquement aucun cas dans le monde où l'on a vu des gouvernants traduits en justice et jugés pour violations massives des droits de l'homme et corruption aggravée (détournement des fonds publics à grande échelle).

La procédure d'instruction, puis le procès appelé « Procès de la responsabilité de Luis Garcia Meza et de ses collaborateurs » ont duré dix ans au cours desquels des dizaines de témoignages et d'aveux ont été entendus, des expertises et de très nombreux documents écrits et produits. Le processus fut initié en 1986 par le Congrès national après le rétablissement de l'ordre constitutionnel et de l'Etat de droit en Bolivie. A l'issue d'une vaste enquête, le Parlement se prononça en faveur d'un procès politique où seraient traduits devant la Cour suprême de justice non seulement l'ancien dictateur, mais aussi les anciens membres des commandants en chef du cabinet ministériel des forces armées, de la police, ainsi que les civils ayant appartenu à des groupes paramilitaires de répression. L'action judiciaire connut de multiples rebondissements dans les tribunaux de justice militaire, au Parlement national et à la Cour suprême de justice et fut, en de nombreuses occasions, sur le point d'avorter sous la pression des milieux jadis liés à la dictature ou simplement par crainte que le procès ne déstabilise les institutions de la Bolivie.

Le rôle joué à l'origine du lancement et de la conduite du procès par le Comité « Impulsor del Juicio » (Comité pour une action judiciaire) composé de victimes et de leurs familles, qui s'étaient constituées partie civile, et de nombreuses ONG et organisations syndicales boliviennes, fût déterminant. Autre élément déterminant : le recours aux articles 250 et 253 du Code de procédures pénales bolivien permettant le jugement par contumace. Ainsi, l'action judiciaire ne fût jamais compromise par le refus des inculpés de comparaître et les procès des criminels ont pu se poursuivre « par défaut ».

Nature des délits et sentences.

La Cour suprême a enquêté sur trois types de délits : – les atteintes contre l'ordre constitutionnel et juridique ; – les violations contre les droits de l'homme ; – les délits constitués par diverses formes de corruption.

1) Les délits contre l'ordre constitutionnel, c'est à dire la sédition, le soulèvement armé en vue de changer la forme du gouvernement et l'organisation de groupes armés paramilitaires commandés par des militaires et utilisant des armes fournies par l'armée, sont la conséquence directe du coup d'Etat du 17 juillet 1980. Entre autres arguments, les juges ont pu démontrer que le coup d'Etat avait porté atteinte à la stabilité constitutionnelle et ébranlé les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

L'argument de devoir d'obéissance à la « hiérarchie » comme facteur d'exonération de la responsabilité pénale, avancé par les défenseurs du dictateur Meza fut jugé irrecevable par la Cour qui fit valoir que le coup d'Etat avait été planifié, organisé et dirigé par Meza en personne. La sentence n'a pas plus tenu compte de la prescription de l'action pénale, faisant

valoir que la Bolivie est partie à la « Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ».

2) les violations des droits de l'homme sont trop nombreuses pour être toutes citées ici. Notons, en particulier, l'attaque contre les locaux de la Central Obrera Boliviana qui s'est soldée par l'assassinat de trois importants dirigeants politiques et syndicaux et par l'assassinat avec préméditation de huit militants du Movimiento de Izquierda Revolucionaria (MIR). Pour ces deux crimes, les auteurs furent condamnés pour génocide : selon l'argument de la Cour, la qualification de génocidese justifiait par la « destruction d'un groupe d'hommes politiques et d'intellectuels ». Alors même que la Convention internationale contre le génocide ne s'étend pas aux personnes persécutées pour leurs opinions politiques (et se limite à la persécution ethnique), l'argument invoqué par la Cour fut de souligner qu'il s'agissait là d'une importante lacune de la Convention. Des peines furent également prononcées pour délit de privation de liberté, détention illégale accompagnée de mauvais traitements et de torture, mais aussi pour violations de la liberté de presse etc...

3) Le délit de corruption (collision, concussion, détournement de biens sociaux et escroquerie à des fins personnelles et au préjudice de l'Etat) est une des spécificités du processus judiciaire de lutte contre l'impunité en Bolivie. Sa justification tient aux fortunes considérables amassées par les anciens gouvernants. Parmi les délits retenus : – l'acquisition frauduleuse par le général Meza et plusieurs de ses ministres de titres de propriété sur d'immenses étendues de terres appartenant à l'Etat ; – des concessions d'exploitation minière frauduleusement accordées au bénéfice d'intérêts personnels, plus connus sous le nom de l'affaire « La Gaïba » ; – le trafic d'influence et la conduite anti-économique, comme l'achat de matériel pour le forage de puits pétroliers, assorti d'un paiement par les Etats-Unis de plus de 4 millions de dollars effectué à l'ordre du général Garcia Meza ; – les contrats préjudiciables aux intérêts de l'Etat, sans appel d'offre public, comme l'acquisition par le gouvernement, auprès d'une société argentine, de machines agricoles, d'engrais et de bovins, connue sous le nom d'affaire « Puerto Norte ».

La lutte juridique contre l'impunité en Bolivie a abouti à la condamnation de 48 responsables, sur les 54 accusés ; 6 bénéficiant d'un non-lieu. Onze des inculpés oui avaient été arrêtés avant qu'ils ne puissent fuir sont actuellement en prison. Les autres, condamnés par contumace, sont en fuite et recherchés par la justice. Par cette sentence historique, la Bolivie a choisi de s'attaquer aux plus hauts dirigeants de l'Etat, plutôt que de pourchasser un plus grand nombre de responsables de moindre influence ou d'exécutants. Elle démontre ainsi que l'action judiciaire est toujours possible lorsque la volonté politique existe.

Article non signé paru dans la « Revue » (publication du C.I.J.).

Fiche rédigée à partir d'un document envoyé suite à l'appel international à contribution lancé par la FPH pour l'organisation de la rencontre internationale sur la reconstruction du Rwanda (Kigali, 22-28 octobre 1994) co-organisée par la FPH et le CLADHO (Collectif des Lignes et Associations de défense des Droits de l'Homme).

Fiche rédigée par MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/10/19

MFN DPH : 04088.

PERIODIQUE.
CIJ = Commission internationale de Juristes.
In : La Revue. 51.
1993/12.

Fiche n° 0055
La lutte contre l'impunité

EX YUGOSLAVIE ; RWANDA. /IMPUNITÉ ; GENOCIDE ; CRIME CONTRE L'HUMANITÉ ; DROIT INTERNATIONAL ; TRIBUNAL INTERNATIONAL ; ACTION JURIDIQUE ; PRATIQUE JUDICIAIRE ; RELATION PAIX JUSTICE ; RETABLISSEMENT DE LA VÉRITÉ HISTORIQUE ; PARDON.
 Mots-clés internes : LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ ; CRIMINEL DE GUERRE ; RELATION MÉMOIRE JUSTICE ; RELATION DROIT POLITIQUE

Lorsqu'on est confronté à une situation de crime contre l'humanité, notamment de génocide, les solutions suivantes sont envisageables :

1) Faire juger les auteurs par les tribunaux nationaux, voire créer, sur place, un tribunal spécifique pour faire face à la situation, mais ce type d'initiative risque d'encourir le grief de « tribunal d'exception ». Dans cette hypothèse « à risque », encore faudrait-il que la peine de mort soit exclue pour éviter l'irréversible en cas d'erreur due à une insuffisante sérénité des débats. De toute façon, toute solution nationale est peu réaliste lorsque la crise a été telle que l'Etat est à reconstruire.

2) Déferer les principaux responsables, ou les bourreaux les plus impliqués, devant un Tribunal international. Là encore, on est confronté à plusieurs hypothèses :

a) La solution idéale dont rêvent tous les militants des droits de l'homme est la Cour pénale internationale permanente. La Commission du droit international qui, à l'ONU, a été chargée de réfléchir à une telle Cour dès le début des années 50, vient seulement de remettre son rapport. C'est dire combien la tâche est complexe. Je suis d'accord avec cette proposition sur le long terme, encore qu'elle comporte de lourds handicaps, notamment au regard des urgences actuelles :

- une cour internationale permanente ne peut être créée que par une convention (traité) dont la négociation, compte-tenu de ce qui vient d'être dit, risque de durer au moins une décennie tant les Etats sont peu enclins à tresser des verges pour se faire fouetter.

- en dernière instance, une telle convention risque de n'être ratifiée que par les Etats qui estiment qu'ils ont peu de probabilité de comparaître un jour devant cette juridiction, c'est-à-dire qu'elle ne sera applicable qu'à un petit nombre de situations.

b) La solution moyenne consiste à créer un Tribunal ad hoc, comme ce fut le cas pour l'ex-Yougoslavie, c'est à dire visant, pays par pays, les crimes au fur et à mesure qu'ils se commettent. Cette solution serait à mes yeux la pire car soumise, cas par cas, aux aléas de sordides négociations engendrant des disparités de statut et de procédure, avec le risque de jurisprudences disparates et contradictoires ôtant toute crédibilité à l'institution.

c) La solution pragmatique, tant au plan d'une juste efficacité que d'une indispensable crédibilité est de partir de l'existant, c'est-à-dire du Tribunal International de LA HAYE sur l'ex-Yougoslavie (...). (...) D'autres moyens, complémentaires, doivent être mis en oeuvre, ne serait-ce que pour des raisons pratiques car, au-delà d'un certain nombre, juger correctement la totalité des criminels impliqués (30 000 dit-on au RWANDA) relève de la gageure.

Comment juger vite une telle quantité de personnes tout en respectant les normes du droit à un procès équitable, sans courir le risque de voir s'étaler les procès pendant des décennies (à titre d'estimation sommaire on notera que juger 30.000 personnes à raison de deux journées par personnes, instruction comprise, ce qui est proche de la justice sommaire nécessiterait 120 ans. Si l'on décuple le nombre des juridictions, il faudrait quand même quatorze ans. A cela s'ajoute que, compte-tenu de la gravité des faits, la plupart des peines seront élevées (de 5 à 30 ans d'emprisonnement, voire la peine perpétuelle), ce qui implique l'entretien pendant des décennies de plusieurs dizaines de milliers de condamnés dans un contexte de sous-équipement pénitentiaire alors qu'existent d'autres priorités criantes d'investissement. Ces comptes d'apothicaire sont certes caricaturaux, mais ils permettent de mesurer la complexité de la problématique, qu'elle que soit la formule de tribunal finalement retenue, ainsi qu'en atteste l'expérience éthiopienne.

Sur 10 000 personnes arrêtées « à chaud » après la chute de MENGISTU, 8 000 environ ont été rapidement libérées. Parmi les 2 000 restant, il est probable que 80 % sont gravement responsables. Le Procureur Général nommé à cet effet a été rapidement confronté à des défis insurmontables : système judiciaire entièrement à reconstruire ; enquêtes à mener sans personnel expérimenté, le corps des avocats ne pouvant faire face ; assesseurs à former ; locaux à trouver, lieux de détention à construire ou réhabiliter ; puis, après condamnation, 1500 personnes à entretenir pendant une ou trois décennies alors que le pays est à reconstruire.

L'une des solutions pourrait s'inspirer du « bargaining » anglo-saxon, procédure selon laquelle l'accusé qui plaide coupable peut bénéficier d'importantes réductions de peines, elles-mêmes réductibles par la suite, pour bon comportement, ou mieux, selon un mécanisme juridique à mettre au point, lorsqu'il a été demandé pardon aux victimes.

Il s'en déduit que juger rapidement, au moins les hauts responsables et les commanditaires, est une priorité car l'important est moins d'obtenir de manière exhaustive des condamnations que de tout faire pour qu'un minimum de procès ait lieu, pour l'histoire tout autant que pour l'exemple, avant que les preuves ne disparaissent ou ne s'estompent et que ne naissent mille révisionnismes.

Ne pas se limiter à la solution judiciaire

Toute stratégie de lutte contre l'impunité ne peut se limiter à la seule approche judiciaire mais doit comporter un ensemble de mesures complémentaires. On citera les principales : les commissions d'enquête – qui nous viennent d'Amérique Latine – doivent retenir l'attention, qu'il s'agisse, par exemple de la Commission argentine « NUNCA MAS » ou de la commission chilienne « VERITE RECONCILIATION ». Elles présentent le triple intérêt de constituer des archives pour l'histoire, de recueillir des éléments de preuve pour aider, le cas échéant, la justice et, comme ce fut le cas au CHILI, de dresser le bilan, pan par pan, du comportement du corps social sous la dictature (partis, presse, églises, syndicats...).

Cette solution ne peut être transposée que sous réserve d'adaptations, car aucune situation n'est comparable. Si l'on prend le cas des personnes victimes des systèmes totalitaires qui régnaient en Europe de l'Est avant la chute du Mur de Berlin, leur revendication est moins – comme c'est le cas en Amérique Latine – d'obtenir le jugement des coupables et l'élucidation des cas de disparition, que leur réhabilitation (ayant été marginalisés, criminalisés, psychiatrisés...) et l'épuration des cadres de l'ancien régime.

L'épuration, – mesure que les ONG n'abordent qu'avec réticence –, reste une donnée importante de la solution. Son absence est une prime grave à l'impunité et au sentiment moral de la victime qui ne doit plus rencontrer son bourreau sur son chemin, se pavanant dans l'exercice de telle ou telle fonction. Que faire des juges complices, des policiers, militaires et mercenaires tortionnaires et surtout des commanditaires « politiques » ? La vraie question est de réfléchir aux paramètres du droit à un procès équitable dont doit bénéficier toute personne objet d'une épuration, afin que le remède ne soit pas pire que le mal dans un processus naissant de démocratisation.

En conclusion, rappelons :

- que pour être équitable, donc crédible, la lutte contre l'impunité ne peut être à sens unique ; elle doit prendre en compte les exactions d'où qu'elles viennent, à cette réserve près qu'en toute hypothèse, on ne peut mettre sur le même pied l'opresseur et l'opprimé.
- que la réparation due aux victimes (réinsertion, indemnisation, voire réparation morale par le pardon et la commémoration) est l'indispensable complément de la lutte contre l'impunité.

En définitive, le jugement d'une époque par le truchement de ses procès et mesures me paraît fondamental. Certes, la condamnation du coupable est essentielle pour la victime qui a souffert dans sa chair. Mais le véritable déni de justice, le plus insupportable, est celui du bourreau qui, jugé ou non, ne demande pas pardon. Il est donc indispensable de mener, aux frontières de la « théologie », une étude juridique sur le pardon. Doit-il être de personne à personne, privé ou public, collectif (le Chancelier allemand au peuple juif) ? Faut-il prévoir une procédure « de liturgie juridique » ? La réflexion reste ouverte et, s'agissant de pardon, il convient d'intégrer la notion du temps qui passe.

Louis Joinet est magistrat ; il a longtemps occupé la fonction de conseiller juridique auprès de Matignon et de l'Élysée. Rapporteur spécial des Nations Unies sur la question de l'impunité, Membre de la Sous-Commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève.

Entretien initial réalisé par MOUCHARAFIEH, Claire mais révisé et réécrit par l'auteur.

Fiche raccourcie (cf. (...))

MFN DPH : 4294

ENTRETIEN.

Rapport de la Commission « Vérité pour le Salvador » (1992-1993).

SALVADOR. /IMPUNITE ; LUTTE CONTRE L'IMPUNITE ; RELATION PAIX JUSTICE ; RELATION PAIX DROIT ; JUSTICE ; DROIT INTERNATIONAL ; RECONCILIATION NATIONALE ; PROCESSUS DE DEMOCRATISATION ; VIOLENCE ETATIQUE ; VIOLENCE POLICIERE ; ARMEE ; TERRORISME D'ETAT.

Mots-clés internes : COMMISSION VERITE POUR LE SALVADOR ; CRIME DE GUERRE

Le 15 Mars 1993, la Commission « Vérité pour le Salvador » remettait son rapport au Président du Salvador, aux trois anciens commandants du Front Farabundo Marti pour la libération nationale (FMLN) et au Secrétaire Général des Nations-Unies. La création de la « Commission Vérité » symbolise le lien indissociable entre les différents aspects du retour à la paix : la réconciliation nationale et la reconnaissance publique des actes de violence commis depuis 1980 ; la démocratisation et la réforme des institutions en tirant leçon de leur rôle dans l'Etat de non droit passé pour les voir devenir garantes obligées de l'Etat de droit à venir ; la participation de tous les secteurs de la société civile salvadorienne dans ce processus ; et, enfin, la réparation, morale et matérielle des dommages causés aux victimes.

Mandat et compétence de la Commission vérité.

- Il s'agit d'abord « d'enquêter sur les faits graves de violence commis depuis 1980 sans compromettre le processus de réconciliation nationale.
- La détermination des sanctions à appliquer aux coupables est cependant laissée aux soins des tribunaux nationaux, une fois leur indépendance et leur impartialité renouvelés dans le cadre de l'application des accords.
- L'accord de Chapultepec du 16 Janvier 1992 prévoit que la commission devrait « faire la lumière et dépasser toute velléité d'impunité de la part d'officiels des Forces Armées salvadoriennes ». En conséquence, les tentatives de faire échapper à la justice certains actes commis par une personne publique, parapublique ou assimilée « doivent faire l'objet de jugements exemplaires émis par les tribunaux de justice, pour que les responsables se voient appliquer les sanctions prévues par la loi ».

Cette insistance sur le rôle de la Commission en matière de lutte contre l'impunité autorise une lecture particulière des violences perpétrées par les autorités publiques sans qu'elles puissent être comparées à celles commises par la guérilla, quant à leur nature et à leurs conséquences, comme c'était généralement le cas dans les textes précédents.

Méthodes de travail de la Commission vérité et résultats.

- Au contraire des expériences chilienne et argentine, la nomination des commissaires était du ressort de secrétaire général de l'ONU « pour préserver la crédibilité de la commission ». Les trois personnalités désignées, ayant toutes occupé des fonctions de haut niveau dans le cadre d'institutions nationales ou internationales, étaient respectivement de nationalité colombienne, vénézuélienne et nord-américaine, et assistés par un collectif d'assesseurs et de consultants dont aucun, non plus, n'était de nationalité salvadorienne.

- La durée de la mission ne devait pas excéder 10 mois. Les échéances ont été respectées. Pour être aussi limitée dans le temps, l'enquête n'a pas permis d'aboutir à un panorama exhaustif des cas de violation des droits, des libertés, de l'intégrité physique et morale des personnes, commises en 12 années de guerre (on estime à 80 000 morts ou disparus le nombre des victimes du conflit). Les commissaires n'ont pu que déterminer symboliquement les grandes catégories de crimes recensés et y inscrire des cas, exemplaires ou représentatifs. Les 30 cas de crimes ou de massacres retenus (parmi 22 000 dénonciations recueillies) ont été classés en :

- 1) violence exercée par des agents de l'Etat contre des opposants (qui comprend les exécutions extrajudiciaires et les disparitions forcées).
- 2) massacres des paysans perpétrés par les Forces Armées.
- 3) assassinats commis par les escadrons de la mort.
- 4) actes de violence revendiqués ou attribués à la guérilla, FMLN.

La recherche d'information et de témoignages s'est effectuée par voie de presse, radio ou télé de messages largement diffusés, décrivant les objectifs de la Commission et appelant

les Salvadoriens à dénoncer les faits dont ils auraient été témoins ou victimes ; par le biais d'antennes locales ouvertes au public et par des missions d'enquête et l'organisation d'auditions de témoins... Pour garantir la protection des témoins, l'anonymat a été préservé. A partir de l'ensemble des témoignages recueillis, les membres de la commission ont établi la répartition proportionnelle suivante : 85 % des actes commis ont été attribués à des Agents de l'Etat (60 % pour les Forces Armées ; 25 % pour les corps de sécurité), 10 % aux escadrons de la mort, 5 % au FMLN. Plus de 70 % sont des exécutions extrajudiciaires, 25 % des disparitions et parmi celles-ci, plus de 20 % incluent des actes de torture. Enfin, 95 % des violences ont eu lieu en milieu rural.

Droit international et argumentaires juridiques.

La Commission a livré ses conclusions sur les conditions institutionnelles et les doctrines officielles ayant assuré la survie du régime militaire : pérennité de la dictature par entretien de la terreur et légitimation du terrorisme d'Etat par la situation de guerre, dégageant une analyse des conditions de déviation de l'Etat de droit et de permanence de la violence, institutionnalisée en mode de gestion des conflits sociaux et politiques – « évolution » qui repose sur la montée en puissance du pouvoir militaire et de sa doctrine sécuritaire, alliée à une interdépendance fonctionnelle entre des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire –.

Les commissaires ont recherché le droit applicable en matière de respect des droits fondamentaux en temps de guerre dans les Conventions internationales ratifiées par le Salvador avant le début de la période considérée (1980), dans les Chartes de l'ONU et de l'OEA, le Pacte international des droits civils et politiques et la Convention américaine sur les droits de l'homme. En second lieu, la Commission a puisé dans le droit international humanitaire ce qui était applicable à un conflit non international (les quatre Conventions de Genève de 1949 et leur second protocole additionnel).

Recommandations de la commission.

En ce qui concerne les agents publics en général, criminels ou coupables d'actes ayant donné lieu à impunité, la Commission demande expressément la déchéance de leurs fonctions et qu'ils ne soient plus habilités à occuper le moindre mandat public pendant une période minimale de 10 ans. Elle insiste sur l'obligation d'une épuration comme préalable à tout renouveau institutionnel.

Relativement aux mesures susceptibles de jeter les bases d'une réconciliation nationale, les commissaires établissent la nécessité d'une réparation matérielle à apporter aux victimes (l'aide internationale est sollicitée) et d'une réhabilitation morale.

Les limites de la Commission.

La Commission déplore que son absence totale de compétence en matière juridictionnelle lui interdise de proposer un cadre pénal où la forme à prendre par cette justice garante de la mémoire d'un peuple pourrait commencer à être élaborée. Les organes judiciaires n'ayant pas évolué de manière significative, il n'y a aucune garantie sur la prise en charge d'une instruction complémentaire et d'une détermination des peines.

Fiche rédigée par BARRERE, Karine ; FEUGAS, Françoise.
1995/10/00
MFN DPH : 04288

RAPPORT.
COMMISSION VERITE POUR LE SALVADOR.
Titre (français) : De la folie à l'espoir – une guerre
de 12 ans au Salvador.
1993

Fiche n° 0057

Impunité et justice dans le conflit israélo-palestinien.

PALESTINE ; IMPUNITÉ ; INJUSTICE ; VIOLENCE POLITIQUE ; MÉMOIRE COLLECTIVE ; OCCULTATION DES FAITS HISTORIQUES ; SOCIOLOGIE DE LA PAIX ; OPINION INTERNATIONALE ET PAIX ; LEGITIMITÉ DU POUVOIR ; RETABLISSEMENT DE LA VÉRITÉ HISTORIQUE ; RELATION PAIX DROIT ; RELATION PAIX JUSTICE.

Mots clés internes : INJUSTICE HISTORIQUE ; IMPUNITÉ DES CRIMES DE GUERRE

Le concept d'impunité renvoie au double sens de la justice : système de valeurs qui soutient le droit dit « naturel », mais aussi processus judiciaire. Ces notions, cependant, n'émergent qu'en relation à des « injustices », c'est-à-dire après que des « crimes » ont été perpétrés.

De la notion de « justice relative ».

Dans l'expérience historique du peuple palestinien, la notion de justice a subi une distorsion douloureuse. En effet, la création de l'Etat d'Israël en 1948 a constitué une injustice historique, avec laquelle le peuple palestinien a été sommé de composer la reconnaissance du fait colonial israélien dans ses « frontières » d'avant 1967 a été posée comme condition même de la participation palestinienne. Cette « prescription » de l'injustice commise il y a un demi-siècle est devenue cruciale dans le combat pour abolir la deuxième injustice : l'occupation, en 1967, de la Cisjordanie, de Jérusalem Est et de la bande de Gaza. En contradiction avec ses propres textes fondateurs, l'OLP s'est engagée depuis vingt ans dans la revendication de l'Etat palestinien indépendant sur un quart du territoire de la Palestine mandataire, c'est-à-dire dans la recherche de ce que Yasser Arafat appelait « la justice relative ».

Ce relativisme découle essentiellement de la nature du compromis historique qui le soutient, entre l'histoire de la Palestine arabe et la réalité de l'Etat-colon israélien, entre le rêve et la dure résistance de faits accomplis. Il ne faudrait pas n'y voir que le triomphe de la raison sur la passion, sans y reconnaître le poids écrasant d'un rapport de force dominé par la disparition de tout jeu bipolaire dans les relations internationales. Il n'en reste pas moins que la paix aujourd'hui programmée au Moyen-Orient repose sur la recherche d'un équilibre où il n'y aurait ni vainqueur ni vaincu, où la double négation (celle de la nation indigène par les colons, et celle de l'Etat-Nation des colons israéliens par le peuple palestinien) se solderait par un double échec et un compromis mutuel : l'occupant renonçant au quart du territoire déjà occupé, l'occupé renonçant à revendiquer les trois autres quarts et à y ériger les bases de sa vie nationale aujourd'hui désintégré.

Cette double incapacité (israélienne à faire disparaître le peuple palestinien, et palestinienne à « libérer » l'ensemble de la Palestine) ne suffit hélas pas à transformer en équilibre le rapport de force écrasant, sur le terrain, en faveur de l'occupant israélien. Mais elle écarte de fait les solutions « justes » qui supposent une victoire explicite du « droit », l'ONU aussi bien que la lettre du droit international au profit du droit de veto pratique que s'arroge celui qui tient toutes les cartes en main. Il ne fait aucun doute que cet aspect moralement insatisfaisant, du point de vue du peuple palestinien, du processus en cours est pour beaucoup dans la tiédeur du soutien populaire, et le sentiment généralisé que la paix est synonyme, non seulement d'oubli mais aussi d'impunité pour les criminels. D'autant plus que dans la réalité du processus, ce sont les artisans même de la double dépossession du peuple palestinien en 1948 et en 1967 qui ont tiré les conclusions de leur échec relatif : non pas des opposants à leur politique qu'un électorat las de la guerre aurait porté au pouvoir, mais les auteurs même de l'injustice historique convertis au nouveau réalisme.

Des crimes de guerre, cependant, peuvent être commis par la partie globalement « juste » – celle dont le combat est porteur de la restauration ou de l'instauration du droit, contre la population civile de la partie adverse, globalement « injuste » – celle dont les objectifs sont contraires au droit. Les bombardements de Hiroshima et de Nagasaki, mais aussi de Dresde et Leipzig appartiennent de toute évidence à cette catégorie. Ils n'ont cependant fait l'objet d'aucune mise en cause à caractère judiciaire, ni nationalement, ni internationalement. Car

seuls les crimes de guerre commis par ceux qui vont devenir les vaincus font l'objet d'une répression et d'une condamnation aussi massive que rétroactive.

Dans l'histoire du conflit israélo-palestinien, l'invasion israélienne du Liban au cours de l'été 1982 est une exception à cette règle : la victoire militaire de l'occupant (départ organisé des forces de l'OLP de Beyrouth) ayant débouché sur les massacres de Sabra et Chatila, la dénonciation des crimes de guerre israéliens recevait un indéniable écho international, et même israélien. Elle n'entraînait cependant que la constitution d'une commission d'enquête israélienne officielle, aux objectifs restreints, et n'était suivie d'aucune condamnation personnalisée, la Commission Kahane, en effet, n'examine ni la question des exécutants, ni l'hypothèse de l'intention criminelle, mais la seule question de la responsabilité israélienne indirecte, au sommet de la hiérarchie politique et militaire, dans l'exécution du massacre par une tierce partie (« libanaise ») sur laquelle la commission ne se reconnaît pas de juridiction. Elle crée aussi le précédent : en février 1994, après le massacre de la mosquée d'Abraham à Hébron, c'est l'autorité responsable du crime qui conduit l'enquête et décrète l'absence de poursuites judiciaires, ce dont la communauté internationale se contente.

On comprend alors que l'opinion palestinienne n'imagine la paix que sous les traits de la « réconciliation », la « sulha », qui implique de tourner la page et de pardonner les offenses du passé. On comprend aussi l'irritation face à l'hypocrisie de l'occupant prétendant, pour justifier la libération sélective des prisonniers politiques, discriminer entre ceux qui ont « du sang sur les mains » et les autres : cette distinction ne pourrait se justifier que si l'on était dans une logique de justice et de rétribution de l'ensemble des crimes commis par les belligérants dans le contexte du conflit.

Amnistie ou amnésie ?

Dans le cas de conflits à caractère communautaire, confessionnel, ethnique ou national, la paix suppose de toute façon l'amnésie, sans laquelle la coexistence pacifique ne peut être perçue comme plausible. Entre la justice-vengeance et le pardon généralisé sans lequel la reconstruction et la réconciliation resteront de vains mots, la conscience et l'opinion populaire posent comme une exigence incontournable la reconnaissance de l'injustice subie. On le verra lorsque la négociation portera sur la question des 3 ou 4 millions de réfugiés palestiniens (selon les critères retenus) : seule la reconnaissance du droit de retour – donc la reconnaissance rétroactive de la réalité de l'expulsion de 1948 – peut ouvrir la voie à un véritable compromis dans la pratique.

L'exigence minimum serait de « dire le Droit », même si ce dernier n'est jamais totalement appliqué. L'impossibilité d'énoncer la justice est hélas une hypothèse hautement plausible qui, parce qu'elle fragilise le lien entre l'opinion populaire et le mouvement/gouvernement qui la conteste et l'entérine, elle ne contribue guère à enraciner l'idée de paix dans la société.

I. HALEVI est représentant de l'OLP, membre de la délégation palestinienne aux négociations de paix, écrivain.

Texte de HALEVI, Ilan ; mis en fiche par FEUGAS, Françoise.
1995/10/00

MFN DPH : 04289

TEXTE ORIGINAL.

III.2. Reconstruction de la société

A/ Conversion et réinsertion des combattants

B/ Retour et réinsertion des réfugiés

C/ Elaboration de nouveaux modes de relations entre l'Etat et la société civile

D/ Apprentissage de la vie commune

Fiche n° 0058

En Sierra Leone, un exemple de réadaptation et de réintégration des enfants soldats.

SIERRA LEONE / ENFANT SOLDAT ; POLITIQUE DE REINTEGRATION DES COMBATTANTS ; DROIT DES ENFANTS ; TRAUMATISME PSYCHIQUE ; RECONVERSION DE LA SOCIETE DE LA GUERRE A LA PAIX.

Le projet Caw (Children Associated with the War) est une expérience sans précédent de réponses aux problèmes posés par la démobilisation d'enfants-soldats. Son objectif, leur retour à la vie civile, est organisé en deux temps :

a) un suivi individuel des enfants-soldats, comprenant également une période d'assistance médicale et de soutien psychologique.

b) la réinsertion, qui s'appuie sur un programme d'aide à leur communauté d'origine une fois celle-ci retrouvée, consistant à l'amélioration de ses conditions de vie. Ce soutien, adapté à la réalité sociale, économique et culturelle de la Sierra Leone, rend moins difficile l'accueil et la réintégration des enfants déplacés et enrôlés dans la guerre, dans un contexte par ailleurs toujours marqué par la violence.

En mars 1991 une attaque lancée du Libéria par le Front Uni révolutionnaire plonge le pays dans la guerre civile. En avril 1992, à la suite d'un coup d'Etat militaire, un conseil gouvernemental national provisoire prend le pouvoir. Mais les combats, qui persistent dans les provinces Sud et Est, continuent à faire de nombreuses victimes parmi les enfants. Certains d'entre eux sont même enrôlés – la plupart du temps de force – dans la guérilla ou dans l'armée. Cette dernière recense en 1993 plus de 1000 jeunes de moins de 15 ans dans ses rangs. Le 31 mai 1993, le nouveau gouvernement s'engage cependant à appliquer la convention des Nations-Unies pour les droits de l'enfant, ratifiée par la Sierra Leone en 1991. Par conséquent, l'armée démobilise dès le mois de juin 370 mineurs âgés de 8 à 17 ans dont dix filles. Ceux-ci seront les premiers bénéficiaires du projet Caw.

Il est élaboré dans l'urgence et sans modèle de référence, mais vivra grâce à de nombreux soutiens : l'armée, l'administration de la santé et des services sociaux, mais également l'aide financière et « logistique » des équipes locales de la mission catholique et de l'UNICEF, ainsi que de plusieurs institutions humanitaires ou encore de la CEE. Des équipes de volontaires, pour la plupart sierra-leonais, se réunissent alors pour élaborer un programme et former des groupes de travail qui devront encadrer les enfants. Leur rôle est de répondre aux attentes des enfants et non de considérer qu'ils ont une « maladie » à « guérir », même si la plupart sont traumatisés. Les enfants, parfois encore vêtus de leur uniforme et sous l'effet de drogues, doivent passer six mois dans un des trois centres aménagés pour les recevoir, où ils reprendront contact avec la vie civile.

Les aider à sortir du traumatisme est la première priorité : chaque enfant provient d'un milieu particulier et a vécu « sa » propre guerre. Certains ont été recrutés alors qu'ils vivaient dans la rue après avoir été séparés de leur famille. D'autres se sont engagés afin de trouver une protection ou un moyen de vengeance après des violences subies par leurs proches. Ils peuvent avoir assisté à l'assassinat de leurs propres parents, avoir tué quelqu'un ou participé à des actes de violence. Il s'agit, par une attitude d'écoute et de présence auprès des enfants, de percevoir leurs traumatismes à travers leurs discours et leur comportement et de reconstruire un rapport de sécurité et de confiance équivalent à celui qui peut exister au sein d'une famille. Durant cette période, l'enfant sera dans un cadre aussi peu institutionnel et disciplinaire que possible : il suivra des cours, apprendra un métier, fera du sport ou simplement réapprendra à jouer.

Cette phase, la première, est en quelque sorte celle de la reconstruction psychologique des enfants, l'équipe de « tuteurs » qui les entoure doit se montrer particulièrement attentive à ce qui permettra aux enfants de surmonter les traumatismes :

1. rétablir la confiance : ils ont perdu confiance en leurs parents, en leurs amis, en l'autorité gouvernementale. Ils ne se sentent pas en sécurité. Il faut donc s'intéresser à eux tels qu'ils sont, leur faire confiance et être un modèle d'honnêteté et de sincérité pour eux.

2. rétablir l'« estime de soi » : la perte de leur famille ou le sentiment d'être exclu de toute communauté, les actes violents qu'ils ont pu commettre, tout les pousse à ne plus avoir aucune considération pour eux-mêmes. panser ce type de blessures, c'est les traiter avec affection et respect, leur prouver qu'ils ont eux aussi une dignité.

3. maîtriser son agressivité : le contrôle des pulsions agressives est attendu tant des enfants ayant subi des agressions que de ceux qui ont été forcés d'agir violemment. Le but est de rendre l'enfant capable de réprimer un geste parce qu'il se rendra compte que ce comportement peut faire du mal à autrui. Il faut le resocialiser en lui faisant comprendre que certaines valeurs sont nécessaires pour vivre avec les autres.

4. rétablir son identité : beaucoup d'enfants ne se définissent d'abord que comme « soldats », tout en exprimant le besoin de se former une nouvelle identité. Les enfants d'un des foyers ont ainsi choisi de s'appeler « citoyens », terme qui a également eu un effet de régulation de la violence. Leurs « tuteurs » les ont encouragés à se reconstruire en les écoutant parler d'eux, de leur passé avant l'armée et bien sûr de leur avenir.

5. la reconnaissance de leurs qualités et de leurs potentialités : il est nécessaire de ne pas uniquement insister sur ce qui fait leur différence en terme de traumatisme ou de déviance, mais également de reconnaître leurs qualités, comme le sens de l'initiative ou de la responsabilité, leur capacité à témoigner de l'affection, etc...

6. le rétablissement de l'attachement à autrui : il s'agit de donner à l'enfant la possibilité de recréer des liens affectifs, avec un adulte ou d'autres enfants.

Une fois qu'ils ont retrouvé leurs parents ou leur famille commence pour les enfants un cycle de trois ans durant lesquels la communauté recevra une aide visant à faciliter l'accueil de l'enfant. La famille peut également avoir subi des traumatismes ou se trouver dans une situation économique précaire. L'assistance peut donc consister en un soutien moral ou financier, comme le paiement provisoire des frais d'école ou de médecin. L'initiative des familles peut également être encouragée, comme ce fut le cas dans une communauté où 20 garçons ont été accueillis, et où les mères ont formé une association et reçu un prêt pour créer une entreprise de fabrication de savon.

Le projet est encore en cours concernant ces 370 premiers enfants, et un second groupe doit bientôt être pris en charge. On constate que 20 % des jeunes du premier groupe, parmi les plus âgés, sont retournés dans l'armée pendant leur première année de retour à la vie civile. Pour les autres, le retour à la vie normale semble se dérouler dans des conditions inespérées compte tenu de ce qu'ils ont vécu. Les observateurs ne s'y trompent pas puisqu'un programme inspiré du projet Caw va être mis en place en Afrique du Sud pour faire face aux traumatismes vécus par des enfants qui depuis leur naissance n'ont connu que la violence de l'apartheid.

Fiche rédigée à partir d'un rapport de Margaret Mc Callin, directrice du programme « Besoins psychosociaux des enfants réfugiés » au BICE (Bureau International Catholique de l'Enfance).
« Rwanda : reconstruire », Kigali, 22-28 octobre 1994.

Fiche rédigée par GERBAUD, Valérie.
1994/10/22

MFN DPH : 04105.

RAPPORT.
Auteur(s) : MC CALLIN, Margaret. BICE

Fiche n° 0059

La formation technique proposée aux jeunes miliciens libanais leur permet d'avoir un autre type d'arme en main !

LIBAN / ANCIEN COMBATTANT ; MILICE ; FORMATION PROFESSIONNELLE ; ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ; RECONVERSION DE LA SOCIÉTÉ DE LA GUERRE À LA PAIX ; REINSERTION SOCIALE ; INSERTION PAR L'ÉCONOMIQUE ; ÉDUCATION À LA NON VIOLENCE.
Mots-clés internes : REINSERTION DES ANCIENS COMBATTANTS

Bien qu'elle ait connu des années de développement économique rapide dans les années 70 puis subi les bouleversements dus à 17 années de guerre civile, la société libanaise est restée assez conservatrice, très attachée à ses racines, à son identité communautaire, confessionnelle, clanique. Les valeurs d'intégrité et d'accueil continuent à être centrales, y compris chez les jeunes qui restent intérieurement assez structurés. Il faut également souligner que la proportion de jeunes qui a effectivement porté les armes est inférieure à 5 % (environ).

L'aspect « recyclage » des miliciens, bien qu'il ait un côté médiatique, ne doit pas être considéré comme central. Ces miliciens avaient d'abord pour caractéristique d'être jeunes, d'être nés pour la plupart pendant la guerre, d'avoir de ce fait perdu – ou jamais eu –, par manque de perspectives, le sens des projets. Par certains côtés, notre société n'a pas de leçons particulières à leur donner. Même si elle ne se traduit pas dans les armes, la violence est aussi chez nous, dans la nature des rapports que les gens entretiennent les uns avec les autres. Le déracinement, l'exclusion, l'abandon de toute échelle de valeurs rend peut-être la réinsertion de certains groupes de jeunes plus difficile ici que là-bas !

Lorsque la guerre s'est arrêtée et que les milices ont été démobilisées, l'essentiel du travail n'a donc pas été, comme on pourrait le croire, de restructurer les jeunes miliciens. Il s'agissait plutôt de leur permettre de retrouver des perspectives, de les remettre dans une dynamique de projet, de les aider à dépasser le cercle vicieux de la violence qui ne mène à rien.

Après les accords de Taëf, leur mise en application et l'arrêt des combats, le couvent Saint-Sauveur, qui comptait déjà une section d'apprentissage, s'est ouverte à des jeunes miliciens. Ceux-ci, âgés de 13 à 25 ans, provenaient de milices à la fois druzes, chiites, sunnites et chrétiennes. Une formation de 750 heures à la mécanique automobile leur a été proposée.

Jusque là, ces jeunes gagnaient leur vie en dollars, payés par les milices. Il s'agissait de les inciter à détenir un autre type d'arme entre les mains, c'est-à-dire une formation qualifiante et un métier. Sur les 80 miliciens concernés par le projet, 70 ont trouvé du travail dans les villages environnants comme garagistes, mécaniciens ou dans la gendarmerie et l'armée reconstituées.

C'était ça le grand défi : à travers un enseignement professionnel, donner à ces jeunes l'idée qu'ils pouvaient être électriciens ou mécaniciens, gagner leur vie avec une « arme » nouvelle et élaborer, à partir de là, un projet professionnel, familial,...

Le projet était d'autant plus novateur que l'enseignement technique a toujours été négligé au Liban. L'État n'en a jamais fait la promotion et lui a fourni très peu de moyens. Ce projet a donc permis de réhabiliter ce type d'enseignement qui donne aux jeunes la possibilité d'avoir non seulement des connaissances et des compétences mais aussi un diplôme reconnu.

En dehors de l'aspect strictement technique, cette formation a eu une dimension pédagogique non négligeable. Les milices, contrairement à l'armée, sont des structures anarchiques. Les jeunes y ont davantage appris la loi du plus fort que la discipline. Le seul modèle de rapport humain était pour eux le rapport de force, le plus gros travail a donc été de leur faire comprendre que les conflits peuvent se régler autrement que par la violence.

Ce projet, en ayant permis à des jeunes issus de milices opposées de poursuivre un objectif commun, d'apprendre un métier au sein d'une même section d'apprentissage, a été pour eux l'occasion de découvrir un modèle de convivialité basé sur le dialogue inter-confessionnel. Pour les anciens miliciens, déposer les armes se traduit par l'abandon d'un certain pouvoir. La formation professionnelle leur permet d'accéder à un nouveau type de pouvoir et d'être ainsi reconnus et valorisés. Elle leur donne l'occasion d'être associés au développement et de mettre leurs nouvelles compétences au service de la reconstruction du Liban.

Claude Caillère et Benoit Berger sont chargés de mission du CCFD pour le bassin méditerranéen.

Entretien avec CAILLERE, Claude et BERGER, Benoît ;
Fiche rédigée par CORNET, Bérangère. (CCFD)
1994/05/25

MFN DPH : 03910.

ENTRETIEN.

Fiche n° 0060
Les victimes de la paix.

ALGERIE ; ETHIOPIE. /PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX ; ANCIEN COMBATTANT ; RECONVERSION DE LA SOCIETE DE LA GUERRE A LA PAIX ; ECONOMIE ET GUERRE ; RECONSTRUCTION DE L'ECONOMIE ; RELATION PAIX DEVELOPPEMENT ; AIDE PSYCHOLOGIQUE ; TRAUMATISME PSYCHIQUE.

Mots-clés internes : VICTIMES DE LA PAIX ; RELATION PAIX ET SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS ; LOGIQUE ECONOMIQUE DE LA GUERRE

J'ai entendu pour la première fois l'expression « victimes de la paix » dans la bouche de Néguédé Gobezi, Ethiopien réfugié en Europe et animateur du GRAPECA. Sur le coup l'expression m'a choqué. Le propre de la paix, du retour à la paix, n'est-il pas de supprimer la notion même de victime ? Par victimes de la paix, il entendait toutes les troupes de Mengistu, brutalement démobilisées après la fuite du dictateur et qui se trouvaient dans une situation matérielle et psychologique épouvantable. En y réfléchissant cette notion de victimes de la paix m'a paru essentielle pour comprendre les difficultés de passage de la guerre à une paix durable. Sont victimes tous ceux qui trouvaient des avantages matériels, économiques, psychologiques dans la guerre et qui vont les perdre avec le retour de la paix.

Les victimes de la paix, ce sont d'abord les troupes mobilisées dans le conflit. Elles y affrontaient le danger, elles y trouvaient néanmoins gagne pain et raisons de vivre. Avec le retour de la paix, elles risquent de perdre l'un et l'autre. Dans un monde de plus en plus peuplé, les nouveaux bras libérés par le retour à la paix ne sont pas nécessairement les bienvenus. Dans les sociétés agraires, accueillir les anciens combattants c'est leur donner des terres. Où les prendra-t-on ? Et puis, comme le faisaient observer des combattants du Tchad, dans un pays pauvre, tant que l'on a un fusil on a des chances de se procurer de la nourriture. Est-il étonnant dans ces conditions qu'il soit aussi difficile de désarmer des troupes ? Le passage à la paix suppose un gigantesque effort pour faire une place économique et morale aux combattants d'hier, pour aider à leur reconversion. Trop souvent, on ne retient de la guerre que les blessures physiques. Mais les blessures de l'âme sont peut-être infiniment plus profondes et plus graves parce que, marquant les familles sans même qu'elles s'en aperçoivent, elles se transmettent. Une jambe coupée ne se transmet pas. Une haine et une angoisse, oui.

Bernard Sigg, psychiatre auteur du livre « le silence et la honte » a eu à prendre en charge les dégâts psychologiques de la guerre d'Algérie chez les anciens combattants français : la violence déployée, a fortiori dans une guerre qui s'achève par une défaite politique,, est aussi destructrice du bourreau que de la victime. Mais pour le reste de la société, une fois la guerre finie, il est urgent de ne plus en parler. Les anciens combattants restent seuls avec leurs cauchemars.

Que dire aussi de ces masses d'enfants entraînés par la soldatesque dans les conflits. Ceux là sont, bien sûr, gigantesque, déterminé, pour les aider à se reconvertir, ils n'auront d'autres choix que de se tourner vers d'autres formes de violence.

On oublie de dire aussi que les guerres sont souvent des moments d'émancipation des femmes. Le contrôle des hommes s'atténue, elles remplacent les combattants dans de nombreuses fonctions économiques. Je me souviens d'une discussion avec une jeune sociologue algérienne qui faisait une étude sur les femmes dans la bataille d'Alger. Elle me racontait comment après la guerre les femmes avaient été replacées presque de force, dans leur rôle traditionnel. Seule échappatoire : l'amnésie.

La guerre, en outre, est aussi source de recettes. Rares sont les conflits qui ne bénéficient pas, dans tous les camps, d'aide internationale. Rares sont les conflits, notamment les conflits locaux, où les armes ne sont pas financées par le trafic de drogue. Les intérêts constitués trouvent des ramifications profondes dans les populations ; cela ne se limite pas au bénéfice de quelques trafiquants qu'il suffirait de supprimer. Là aussi la paix va faire des victimes.

Faute de prendre en compte les populations qui « perdent » au retour de la paix, les victimes du passage de la guerre à la paix se compteront par millions. Et on ne fera que transformer une violence canalisée en une violence diffuse, entretenant ainsi les germes de futurs conflits.

Neguedé GOBEZI, cité dans la fiche, est parmi les fondateurs du GRAPECA : groupe de recherche et d'action pour la paix en Ethiopie et dans la Corne de l'Afrique.

Fiche rédigée par CALAME, Pierre.
1994/02/22

MFN DPH : 03586.

TEXTE ORIGINAL.

Fiche n° 0061

En Colombie, la construction de la paix, qui passe par la réinsertion des anciens guérilleros dans la vie civile, ne se limite pas pour autant à leur simple démilitarisation.

COLOMBIE/ GUERRE ; GUERRILLERO ; ANCIEN COMBATTANT ; DEMILITARISATION ; RELATION PAIX DEMOCRATIE ; POLITIQUE DE REINTEGRATION DES COMBATTANTS ; REINSERTION SOCIALE ; INTERVENTION DE L'ETAT ; FORMATION ; SECURITE PUBLIQUE ; DEMOCRATIE PARTICIPATIVE.

Mots-clés internes : REGLEMENT POLITIQUE

Pour les anciens guérilleros, faire le choix de la paix est plus dangereux que de continuer la guerre. Car agir pour la paix revient à désarmer face à des adversaires encore nombreux et menaçants. Après 15 ans de conflit, la paix est une alternative nouvelle qui génère un certain nombre d'inconnues. Jusque là, la violence était la seule référence.

Pourtant, et malgré cela, certaines guérillas choisissent de désarmer. C'est le cas du M19, première organisation qui a cherché une réconciliation, une solution politique au conflit. William Cesar MORENO était un des leaders du M19. En 1990, conscient que la Colombie était en voie de désintégration, il vote l'abandon de la lutte armée. Avec d'autres, et malgré les difficultés, il crée la coopérative pour la paix (COOPRAPAZ).

La motivation principale des guérillas pour désarmer est de contribuer au progrès de la nation, en obtenant un espace démocratique large afin d'exercer une participation politique véritable. Ceci implique qu'elles se reconvertissent vers une action politique légale. La paix naîtra de la participation de tous ceux qui n'ont jamais pu jouer un rôle dans la prise de décision de l'Etat. Aussi, face à la détérioration de la situation et à la prolifération de toutes sortes de violences et de guérillas, la recherche par l'Etat d'une solution négociée est vraiment la seule possibilité de réunifier le pays et de bâtir la paix.

Mais pour bâtir une paix durable, il faut aboutir à une vraie solution politique. Pour l'instant, la négociation est mal engagée, car le gouvernement fait peu de concessions, et a tendance à confondre réinsertion et amnistie. Le projet de réinsertion des anciens combattants est marqué par l'improvisation car il n'y a pas de véritable volonté politique. Le seul intérêt du gouvernement, c'est de parvenir au désarmement pour enrayer le cercle vicieux de la violence. Or, le processus de réhabilitation des anciens guérilleros ne doit se limiter ni à la simple démilitarisation, ni même à l'aspect économique de leur réinsertion. Une formation à la gestion et à la prise de responsabilité doit nécessairement accompagner l'octroi des prêts qui sont pour l'instant accordés aux guérilleros sans suivi. Ceux-ci ont gardé de la guerre le sens de l'obéissance, de la dépendance et ne sont le plus souvent pas prêts à se lancer dans une quelconque activité économique. Il ne faut pas négliger les traumatismes psychologiques causés par la guerre.

La volonté de démobilisation des guérilleros dépendra en grande partie de la capacité du gouvernement à envisager l'ensemble des conditions de leur réinsertion dans la vie civile. Sinon, les groupes armés auront un argument supplémentaire pour le rester.

William Cesar MORENO est membre de l'association COOPRAPAZ.

Entretien avec MORENO, William Cesar, Fiche rédigée
par CORNET, Bérangère. (CCFD)

1994/03/25

MFN DPH : 03939

ENTRETIEN.

L'expérience du Chili en matière de retour des réfugiés.

CHILI. /REINSERTION DES REFUGIES; STRUCTURE D'APPUI; AIDE PSYCHOLOGIQUE; INTERVENTION DE L'ETAT; INSERTION PROFESSIONNELLE; REINSERTION SOCIALE; PROCESSUS D'ADAPTATION; COOPERATION INTERNATIONALE; BAILLEUR DE FONDS; EVALUATION.

La situation du Chili est très différente de celle du Rwanda mais il existe au moins un élément commun entre les deux pays : les réfugiés, en particulier les jeunes qui rentrent au pays, arrivent dans un pays différent ou inconnu. L'exil des Chiliens a débuté de 1973 et s'est prolongé jusqu'aux années 80 alors qu'au Rwanda, il y a eu plusieurs mouvements d'exode forcé et d'exil (1959, 1963, 1966, 1973 et 1990). Aussi, pour chaque point développé, il sera nécessaire de se demander si la solution présentée est viable au Rwanda.

I. Cadre général.

Dans l'objectif de faciliter le rapatriement et la réinsertion des Chiliens victimes de l'exil entre 1973 et les années 80-90, le Gouvernement du Président Patricio Aylwin a créé l'Office National du Retour (Oficina Nacional del Retorno, O.N.R.), organisme gouvernemental qui a coordonné ce mouvement. Outre l'O.N.R., des organismes internationaux (ACNUR et O.I.M.) et des organisations non gouvernementales du pays ayant déjà de l'expérience en la matière ont participé à cette tâche. Au cours de ses quatre années d'existence, l'O.N.R. a assisté plus de vingt mille familles, ce qui représente plus de soixante mille personnes.

II. Critères d'orientation.

Plutôt que de faire une « description » du travail fait au Chili, il nous semble plus utile de revenir sur les critères d'orientation que nous avons adoptés et qui pourraient éventuellement être appliqués au Rwanda.

1. L'information : le premier aspect fondamental est que les exilés qui rentrent dans leur pays après une longue absence ne connaissent plus la réalité nationale. C'est pourquoi qu'il est important de disposer : a) d'un programme d'information préalable au retour pour que cette démarche soit le fruit d'une décision bien fondée et responsable. On évite ainsi bien des traumatismes et des frustrations ultérieures ; b) d'un programme d'information ou formation sur la réalité du pays, une fois les gens rentrés.

2. Une approche globale : la réinsertion des réfugiés est un problème global qui comprend tous les aspects de la vie de la personne ou de la cellule familiale. Il est donc nécessaire de traiter au préalable ce défi en tenant compte de toutes ses implications : problèmes de subsistance, de santé, d'habitat, d'éducation, de travail et tous les autres aspects qui composent la vie de l'homme. Il faut distinguer deux types de situations qui exigent des réactions différentes : a) lorsqu'une famille entière rentre au pays (parents, enfants), il faut concevoir le processus de réinsertion à l'échelle de la cellule familiale ; b) lorsque celui qui rentre est un mineur ou un jeune, sans famille, la réponse aux besoins de réinsertion est différente.

3. L'aide à l'installation : les défis de l'étape suivante sont ceux de la réinstallation. Dans le cas du Chili l'intervention de l'Etat a été nécessaire. Dans la plupart des cas, des mesures d'assistance s'imposent, comme une aide économique minimale nécessaire à la subsistance pendant un certain temps, et des mesures qui rendent possible des solutions de base, au moins dans les domaines suivants : a) accès à la santé primaire et secondaire ; b) accès à un logement de base ; c) solutions de base pour l'éducation des enfants.

Pour faciliter le retour des réfugiés, une loi a été adoptée qui n'est sans doute pas transposable ni viable au Rwanda. Cette loi exonère les réfugiés du paiement de taxes ou droits de douane, permettant ainsi que le déménagement des affaires personnelles et des instruments de travail, automobile compris, se fasse à un moindre coût.

4. La réinsertion professionnelle : il serait faux de penser que ces quelques mesures résolvent le problème de la réinsertion. Il ne s'agit que d'un palliatif temporaire. Ainsi, le maintien prolongé de ces mesures crée une dépendance des personnes qui constituent une charge pour la société provoquant de graves problèmes psychologiques chez les réfugiés eux-mêmes. L'aspect clé est donc sans aucun doute la réinsertion professionnelle. Seul un travail stable permet la réinsertion définitive dans le pays. Si cet aspect n'est pas réglé, les autres problèmes subsisteront pendant de nombreuses années.

a) Les solutions concrètes au problème de l'emploi dépendent complètement du marché du travail de chaque pays. Dans le cas du Chili, les efforts ont porté sur la création par le réfugié lui-même de son poste de travail, grâce à l'aide financière pour la constitution de micro-entreprises et de petites entreprises. Cette solution est peut-être applicable au Rwanda. Dans cette option, il faut aussi tenir compte de l'aspect moral qui revêt une importance primordiale : si la solution proposée implique la participation du réfugié à la solution de son problème, avec l'aide de l'Etat et d'autres institutions, la situation n'est plus un « poids » pour le pays, elle devient l'apport d'un réfugié au développement de son pays, ce qui permet en outre aux réfugiés de se sentir utiles pour leur patrie.

b) Mais comme tous les réfugiés ne sont pas en mesure de devenir des entrepreneurs, nous avons également mis en place d'autres solutions au problème de la réinsertion, à savoir :

- des bourses de travail, destinées essentiellement aux professionnels et techniciens, afin qu'ils puissent, pendant un an, obtenir un poste de travail définitif ;
- des subventions pour l'emploi, pour les patrons intéressés dans l'embauche d'ex-réfugiés ;
- une qualification professionnelle pour ceux qui ne possèdent aucune formation.

5. Le soutien psychosocial : ce type d'aide ne doit pas être négligé surtout lorsqu'il s'agit de retour de jeunes réfugiés qui ne connaissent pas leur pays et qui souffrent de graves problèmes d'adaptation. Il est nécessaire de prévoir, outre les mesures qui favorisent leur intégration dans le système éducatif du pays, un soutien psycho-social pour surmonter les dits problèmes d'adaptation.

6. La coopération internationale : tous les programmes mentionnés, et bien d'autres que nous ne citons pas ici, représentent des efforts financiers impossibles à réaliser sans la coopération internationale d'autres gouvernements ou d'organismes d'aide internationaux. Mais pour que cette coopération soit durable, il est essentiel d'en faire un bon investissement. On évite ainsi que les gens soient dépendants de l'aide extérieure. Les meilleurs exemples d'un bon investissement sont les programmes de réinsertion ou de formation professionnelle.

7. L'aide privée : il est indispensable d'ajouter aux efforts gouvernementaux l'appui d'institutions privées, en particulier lorsqu'elles ont une expérience en matière de réinsertion d'ex-réfugiés.

8. Les agences spécialisées de l'ONU : dans le cas du Chili, le rôle joué par des organismes internationaux spécialisés, comme l'ACNUR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés) et l'OIM (Office Mondial d'Immigration) ont été aussi très importants dans le processus de rapatriement, mais aussi en matière d'assistance juridique et de réinsertion professionnelle.

L'auteur du texte a dirigé pendant plusieurs années l'Office National Chilien du Retour (ONR) à Santiago. Texte traduit de l'espagnol.

Texte envoyé suite à l'appel international à contribution lancé par la FPH pour l'organisation de la rencontre internationale sur la reconstruction du Rwanda (Kigali, 22-28 octobre 1994) co-organisée par la FPH et le CLADHO (Collectif des Ligues et Associations de défense des Droits de l'Homme).

Texte de ESPONDA FERNANDEZ, Jaime ; mis en fiche par
MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/10/22
MEN DPH :04125.

TEXTE ORIGINAL.

Fiche n° 0063

Le problème des personnes déplacées du fait de la guerre du Vietnam.

VIETNAM. /SORTIE DE GUERRE; PASSAGE DE L'ECONOMIE DE LA GUERRE A LA PAIX; RELATION PAIX DEVELOPPEMENT HUMAIN; REINSERTION DES REFUGIES; PERSONNE DEPLACEE; ECONOMIE POLITIQUE; RELATION ETAT SOCIETE; BUREAUCRATIE; REGIME AUTORITAIRE; INTERVENTION DE L'ETAT; RELATION MICRO MACRO; EVALUATION.

Mots-clés internes : RELATION PAIX RECONSTRUCTION ECONOMIQUE ; INADAPTATION DE L'ENCADREMENT

De 1965 à 1973, le nombre de réfugiés au Sud Vietnam s'est élevé à 10.469.700 personnes. A la fin de la guerre, après le changement de régime survenu à Saïgon, les autorités vietnamiennes ont estimé que, dans les années qui allaient suivre, environ 2 millions de personnes devraient quitter la ville.

I. Mesures gouvernementales.

A l'époque, tout le monde est tombé d'accord sur deux solutions :

1/ Retour au village natal : dès le lendemain de la Libération, les autorités révolutionnaires ont vivement encouragé les personnes déplacées à rentrer dans leurs villages qu'elles avaient été contraintes d'abandonner pendant la guerre. Au niveau de chaque arrondissement, un Comité spécial a été créé, chargé de recueillir les demandes, puis de les regrouper en vue d'organiser le transport. S'agissant le plus souvent des personnes nécessiteuses, les autorités ont instauré la gratuité du transport voie maritime ou routière, pour les personnes et pour leurs maigres biens. Du riz et des soins médicaux étaient fournis pendant le voyage, souvent long de plusieurs jours. Enfin, chaque famille recevait une certaine quantité de riz et une somme d'argent pour qu'elle puisse vivre sans crainte pendant un certain temps après son arrivée à destination.

C'est ainsi que quelques mois seulement après la Libération, des centaines de milliers de personnes ont demandé à regagner leurs villages d'origine. Un grand nombre d'entre elles étaient des « réfugiés » récents qui avaient encore des parents ou des terres à retrouver. Pour les autres, après leur arrivée, les autorités locales devaient se charger de leur distribuer des terres, des instruments aratoires, des semences et des engrais pour qu'elles puissent reprendre au plus vite leurs activités agricoles.

2/ Création de nouvelles régions économiques.

Les « réfugiés » de longue date qui désiraient s'établir dans des « nouvelles régions économiques » devaient en faire la demande auprès du comité d'arrondissement. Celui-ci devait alors chercher à établir, pour ainsi dire, un jumelage avec une province qui était disposée à offrir des rizières ou des terres en friche. En attendant, les candidats au départ étaient en général hébergés dans des centres provisoires. Dans le même temps, le comité d'arrondissement devait créer des équipes de pionniers, dont le travail devait consister à ouvrir des routes, à poser des fondations pour les maisons, à creuser des canaux d'irrigation, à construire des équipements et services publics (école, infirmerie, etc.). Une fois l'ensemble des infrastructures achevées, ces pionniers devaient pouvoir faire venir leurs familles, pendant que le comité d'arrondissement ou de district organisait le transport des familles à partir des centres d'hébergement provisoire.

Arrivées sur place, ces familles devaient se voir attribuer des terres, des instruments aratoires, des semences et des engrais pour commencer immédiatement le travail de production agricole. Enfin, on comptait sur la solidarité parmi la population, non seulement entre les nouveaux venus dans la « nouvelle région économique », mais encore entre ceux-ci et les habitants de leur arrondissement ou district d'origine.

II. Difficultés rencontrées.

1/ Les retours au village natal : la plupart des réfugiés et déplacés n'ont pas retrouvé leur maison, détruite par la guerre, et ceux qui ont pu récupérer leur terrain n'avaient pas les moyens de construire une maison. Certains ont trouvé leur terrain et/ou leur maison occupés par d'autres personnes. De retour au village, les habitants ont été déçus car le gouvernement central ne leur a accordé aucun soutien durable pour se réinstaller, malgré sa

propagande pour les inciter à quitter la ville et à regagner leurs foyers. Aucune mesure concrète n'a été mise en place pour permettre aux personnes concernées de retrouver des moyens d'exercer une profession, même celle d'agriculteur.

2/ L'installation dans les nouvelles régions économiques : les mesures gouvernementales prévues n'ont pas été bien appliquées ; aucune préparation concrète dans ces nouvelles zones n'a été entreprise. Les cadres responsables de cette campagne d'installation n'étaient que des cadres politiques et n'avaient aucune formation d'organisation économique et sociale. En conséquence, au bout de quelques semaines seulement, la plupart des nouveaux installés sont tombés malades et au moins 70 % d'entre eux ont cherché à retourner dans les grandes villes, quitte à dormir dans les cimetières et sur les trottoirs. Actuellement, le problème n'est toujours pas complètement résolu.

Il faut également noter l'utilisation de mesures coercitives destinées à provoquer le départ des habitants vers de nouvelles zones économiques – en particulier à l'égard des collaborateurs de l'ancien régime ou de familles dont les membres s'étaient installés à l'étranger – aux fins d'occuper leurs maisons et leurs locaux.

III – Quelques pistes de réflexion.

Au début, les mesures prises ont été acceptées par tout le monde car elles étaient cohérentes. Mais il est très vite apparu qu'il manquait une politique globale concernant la réinsertion des déplacés et des réfugiés et des mesures à long terme créant les conditions pour que chaque citoyen trouve une place dans la société et une chance de vivre dignement. Au lieu de procéder de manière scientifique et humaine, on a déplacé des gens par vagues sans préparation, dans la plupart des cas. Il y avait pourtant un précédent : en 1954-55, il y avait déjà eu un mouvement d'exode du Nord au Sud (1 million de réfugiés) et, de 1956 à 1958, de nombreuses personnes s'étaient installées dans de nouvelles zones économiques : ces déplacements et ces réinstallations avaient alors été une réussite grâce au travail préparatoire qui avait été fait sur le terrain.

Aujourd'hui le Vietnam a adopté une meilleure méthode : les familles qui retournent au pays natal ou qui comptent s'installer dans une nouvelle zone économique envoient d'abord en éclaireurs quelques membres sur place ; le reste de la famille suit plus tard, si tout est prêt, en sachant ce qu'elle doit emporter avec elle. Les personnes chargées de l'organisation de ce type de déplacements ne doivent pas être des cadres politiques ou militaires, mais des gens neutres ayant une formation socioculturelle et ayant suivi une formation spécifique pour la réalisation du projet. Si les réfugiés vivent déjà en communauté, il ne faut pas les séparer, mais envoyer, sur le plan administratif, des cadres-animateurs qui sachent s'intégrer à eux et qui puissent apporter aux leaders de ces communautés les moyens de réussir leur réinsertion sans créer de ghettos.

L'auteur de la fiche est prêtre, président de l'association « Fraternité Europe-Asie », connue au Vietnam sous le nom de « Fraternité Vietnam ».

Texte envoyé suite à l'appel international à contribution lancé par la FPH pour l'organisation de la rencontre internationale sur la reconstruction du Rwanda (Kigali, 22-28 octobre 1994) co-organisée par la FPH et le CLADHO (Collectif des Lignes et Associations de défense des Droits de l'Homme).

Texte de DINH THI, Nguyen ; mis en fiche par
MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/10/22

MFN DPH : 04127.

TEXTE ORIGINAL

Fiche n° 0064

Un forum d'ONG libanaises, le FLONG, met en place un projet expérimental : « Migration ».

LIBAN. /PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX; REFUGIE; PERSONNE DEPLACEE; REINSERTION DES REFUGIES; DROITS DES REFUGIES; IMMIGRE; INTEGRATION SOCIALE; MIGRATION; ASSISTANCE JURIDIQUE; ACCES AU DROIT; DROITS CIVILS; STATUT JURIDIQUE; PRECARITE; DROITS DE L'HOMME; COLLECTIF D'ONG; SOLIDARITE.

Mots-clés internes : DIALOGUE INTERCOMMUNAUTAIRE ; SANS PAPIERS ; DENI DE DROITS

L'émigration est un phénomène qui fait partie intégrante de la culture libanaise. Par ailleurs, le Liban a été pendant des siècles et par essence une terre d'asile pour les minorités opprimées de l'hinterland arabe.

Le phénomène migratoire a cependant pris un tournant significatif à mesure que la guerre s'intensifiait : l'absence de solution au problème des déplacés (réfugiés internes) a provoqué un mouvement massif d'émigration parmi eux ; en outre, l'échec des pourparlers devant aboutir à un texte de loi de la nationalité renforce la précarité de la situation de dizaines de milliers de réfugiés, apatrides et sans papiers au Liban. Les principaux groupes concernés sont :

- *les déplacés*. Depuis le début de la guerre au Liban en 1975, 800 000 à 900 000 personnes dont les droits sont violés et ignorés, qui ne disposent d'aucun recours ni d'aucune protection, ont été déracinés de leur foyer et villages ;

- *les réfugiés*. Depuis le début de la guerre, la question de l'intégration des réfugiés par le biais de la naturalisation est passée dans la sphère des contentieux entre les diverses communautés libanaises. Le droit d'asile est donc devenu inaccessible et toute une génération d'enfants de réfugiés a en pratique un statut de sans papiers/apatrides.

- *les apatrides et sans papiers*. Au nombre d'environ 114 000, ils incluent non seulement des réfugiés mais aussi des personnes non enregistrées au cours des recensements successifs au Liban depuis la constitution de l'Etat ;

- les travailleurs migrants, environ 90 000, ne disposent d'aucune structure familiale, communautaire ou étatique de protection.

Le Forum Libanais des ONG (FLONG) s'est constitué comme un consortium d'ONG nationales représentant toutes les composantes de la société civile libanaise. Son champ d'action recouvre les domaines les plus divers de l'action sociale et humanitaire. Sa composition multicommunautaire reflète avant tout un souci de dialogue intercommunautaire à travers la solidarité dans l'action sociale.

Une des principales actions du Forum est actuellement la mise en place du projet « Migration ». Ce projet constitue un cadre général à caractère expérimental, dans lequel s'inscrivent notamment le développement, l'exécution et l'évaluation de projets relatifs aux divers aspects de la migration au Liban et à partir de ce pays, et tout particulièrement aux problèmes des réfugiés/déplacés.

Au service des réfugiés, déplacés, apatrides et sans-papiers, ce programme intégré comprend trois dimensions :

- 1 - un programme d'aide judiciaire et de conseil juridique. L'impossibilité pour les personnes concernées de connaître leurs droits et de pouvoir réaliser les démarches adéquates bloque tout progrès vers une solution durable à long terme. Or les réfugiés, apatrides et sans papiers sont extrêmement vulnérables sur le plan juridique. Car ils n'ont pas d'identité. Le projet se propose donc d'informer les personnes sur leurs droits, de promouvoir activement ces droits, notamment le droit à la naturalisation dans le cadre de la législation en vigueur et de contribuer à cerner le rôle et les responsabilités des autorités libanaises compétentes en ce domaine ;

2 - des projets d'aide urgence et d'aide au développement, comprenant notamment l'aide au retour et à la réinstallation de déplacés dans leur localité d'origine ;

3 - un programme d'information et de documentation, dans le but de promouvoir les droits des réfugiés, des apatrides et sans-papiers des déplacés et des travailleurs migrants à travers :

- la recherche ayant pour objet les problèmes d'ordre économique, social et juridique de ces groupes particulièrement vulnérables ;

- la dénonciation des actes commis en violation de leurs droits ou qui aggravent leur situation de manière générale ;

- la diffusion d'informations sur les causes premières du phénomène des réfugiés et du déplacement de population ainsi que sur les réponses possibles au Liban à ce problème.

Dans la réalisation de ce projet, le FLONG se veut une plate-forme d'entente et de coopération entre les autorités libanaises, les ONG locales opérationnelles dans ce domaine et la communauté internationale (agences intergouvernementales et des Nation Unies, organismes gouvernementaux et ONG des pays concernés...).

Dans un contexte de déchirure intercommunautaire profonde, au lendemain d'une guerre civile de 16 ans, la constitution du FLONG représente une tentative de rétablir, par le biais de la société civile et d'organismes la représentant, une possibilité de dialogue et de coopération entre les diverses communautés socio-religieuses.

Il est significatif à cet égard que le projet principal concerne des populations qui n'ont accès à aucun ou peu de droits civiques au Liban. En effet, les questions d'équilibre entre diverses communautés, sont au cœur des enjeux politiques libanais. Affaibli par la guerre, l'Etat, qui n'est que le reflet de ces équilibres/déséquilibres, n'a pas les moyens d'aborder cette question actuellement.

L'intervention des organisations constitutives du FLONG comme acteurs responsables collectivement de l'avenir de la société libanaise et de la reconstruction de la citoyenneté est donc un grand facteur d'espoir.

Fiche rédigée par DESTREMEAU, Blandine. (CIMADE)
1992/06/09

MFN DPH : 02553.

DIVERS.
FLONG.

Fiche n° 0065

**Le retour au Guatemala des Indiens réfugiés au Mexique,
population marginalisée et démunie, doit être accompagné
d'un véritable plan de réhabilitation et de réinsertion.**

GUATEMALA ; MEXIQUE. /REFUGIE ; RAPATRIE ; PROCESSUS DE NEGOCIATION ; REINSERTION DES REFUGIES ; DROITS DES REFUGIES ; ACCES A LA TERRE ; REINSERTION SOCIALE ; RELATION PAIX DROIT ; PARTICIPATION POLITIQUE ; ARMEE.

On estime à 150.000 le nombre de Guatémaltèques réfugiés au Mexique (sans compter les indiens retranchés dans des zones reculées du Guatemala qui sont autour d'un million). Paysans indiens ou métis, ils ont quitté leur pays d'origine au début des années 1980 pour fuir l'avancée meurtrière de l'armée qui appliquait la politique de la terre brûlée. Mais pour ces indiens, qui gardent le secret espoir de rentrer un jour dans leur pays, l'exil est douloureux.

En 1987, ils se dotent d'une organisation représentative, les CCFP (commissions permanentes des réfugiés guatémaltèques). A partir de 1991, ils engagent des négociations avec le gouvernement guatémaltèque afin de défendre leur droit au retour et d'envisager les conditions de leur réintégration.

Le 20 janvier 1993, sous l'égide du Haut Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés, un premier retour d'environ 2.500 indiens guatémaltèques est organisé. Mais le gouvernement ne leur a pas fourni les conditions d'accueil minimales (papiers d'identité, logement, terre). La CONFREGUA (Conférence des Religieux du Guatemala), instance à la fois ecclésiastique et humanitaire soutenue financièrement par le CCFD, apporte son soutien aux commissions permanentes des réfugiés dans leurs négociations avec l'Etat. Car il ne s'agit pas simplement d'assurer les conditions matérielles du rapatriement des réfugiés. Il faut également envisager plus globalement les conditions de leur réinsertion dans leur pays. Or, au Guatemala, les réfugiés sont considérés de façon très négative par certaines catégories de population. Ils sont assimilés à des bandits et font office de boucs émissaires.

L'armée entretient ce mythe et fait tout pour détruire les germes de réconciliation nationale qui se multiplient de part et d'autre. Elle préfère entretenir les divisions sociales pour se maintenir au pouvoir.

C'est en prenant connaissance et conscience de leurs droits et en s'organisant pour les faire respecter que les réfugiés parviendront à se réinsérer dans la société guatémaltèque. La préoccupation majeure reste l'accès à la terre, terres fertiles qui sont pour l'instant vendues à des prix exorbitants pour empêcher les « retornados » de se réinstaller sur des sites encore majoritairement occupés par l'armée et par des patrouilles d'auto-défense qui exercent des menaces et parfois même des représailles sur les premiers rapatriés.

On ne peut parler de paix lorsqu'il existe une telle injustice. Dans cette perspective, l'accès à la terre, la représentation et la participation politiques ainsi que la reconnaissance sociale et culturelle de ces milliers de réfugiés restent un enjeu majeur.

Jose Antonio NAVICHOC fait partie de l'association CONFREGUA, et Herminio CARDONA DIAZ et Miguel ORDONEZ FELIPE, de la Commission permanente des réfugiés.

Entretien avec NAVICHOC, José Antonio ; CARDONA
DIAZ, Herminio ; Fiche rédigée par CORNET, Bérange.
(CCFD)

1994/03/25

MFN DPH : 03933.

ENTRETIEN.

Fiche n° 0066
Le satellite et les réfugiés.

CAMBODGE. /PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX; REFUGIE; REINSERTION DES REFUGIES; TECHNOLOGIE DE POINTE ET DEVELOPPEMENT; ONU; HCR.
 Mots-clés internes : RAPATRIEMENT DES REFUGIES

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés a signé en mai 1991 un accord qui a introduit l'utilisation de la technologie spatiale pour planifier les programmes de rapatriement volontaire des réfugiés cambodgiens.

L'accord avec la société spatiale SPOT IMAGE de Toulouse a permis au HCR d'obtenir des images satellite détaillées – qu'il lui serait impossible d'obtenir par un autre moyen – des régions occidentales et nord-occidentales du Cambodge où le HCR compte rapatrier plus de 300 000 réfugiés cambodgiens actuellement dans des camps en Thaïlande.

« C'est la première fois qu'une telle technologie est mise au service des réfugiés », a déclaré Madame Sadako Ogata, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. « Je suis convaincue que cette approche innovatrice et expérimentale sera bientôt suivie dans d'autres régions du monde où d'importants mouvements de rapatriement sont prévus ».

A l'aide d'images satellite, SPOT IMAGE a produit 70 cartes à l'échelle 1/50 000ème, illustrant l'utilisation et la qualité des sols, la couverture forestière, ainsi que son potentiel agricole.

Les cartes et la banque de données ainsi obtenues ont été utilisées par des équipes techniques du HCR travaillant, avec les autorités cambodgiennes, à l'élaboration de plans détaillés pour allouer des terres aux rapatriés et leur permettre de se réinstaller dans de meilleures conditions.

Bel exemple de technologie duale, puisque le satellite SPOT est utilisé également à des fins militaires (guerre du Golfe notamment), et de ce que le recours à la science peut apporter à une démarche essentiellement pacifique, puisqu'il s'agit dans le cas du contrat avec le HCR de contribuer à la réinstallation de populations déplacées.

Noter, dans la même gamme de produits SPOT, la possibilité d'une assistance technique sous forme de fourniture de relevés de terrain dans le cadre de la recherche de solutions aux problèmes de déminage dans la même région du Cambodge, et la récente signature d'un contrat avec le Narcotic Bureau thaïlandais pour la surveillance des champs de pavot dans les régions de montagne et de forêt inaccessibles.

Entretien préparatoire au symposium « Sciences et Paix ».

Toulouse, février 1992.
 Fiche rédigée par PETRIS, Richard. (Les Amis d'une école de la paix à Grenoble)
 1993/00/00

MFN DPH : 02590.

ENTRETIEN.
 SOCIETE SPOT IMAGE.

Fiche n° 0067

La signature des accords de paix au Salvador pose le problème de l'intégration économique des communautés de déplacés et réfugiés à l'économie de marché.

EL SALVADOR. /REFUGIE; GUERRE; AUTONOMIE; ANCIEN COMBATTANT; COMMUNAUTE; COOPERATION INTERNATIONALE; DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE; LOGIQUE INSTITUTIONELLE; ONG; PROCESSUS DE DEMOCRATISATION; RESISTANCE AU CHANGEMENT.

La guerre civile au Salvador a déplacé près d'un million de personnes. La plupart d'entre elles ont quitté le pays, mais plusieurs centaines de milliers d'entre elles sont restées à l'intérieur du pays. Elles ont formé des campements dans des villages abandonnés par leurs occupants, et ont organisé les conditions de leur survie, avec l'appui d'organisations caritatives et de solidarité nationales et internationales. De 1980 à 1985, l'appui apporté par ces organisations s'est limité à la fourniture d'aliments, de logements et de services de santé. Progressivement, les villages de réfugiés se sont organisés, et les réfugiés eux-mêmes ont mis en place les conditions de leur survie : de petites structures autogérées de santé, d'éducation, de production artisanale se sont créées.

La signature des accords de paix en 1992 au Salvador a provoqué une crise au sein de ces communautés, qui ont dû en quelques mois, redéfinir le cadre de leur insertion dans la communauté nationale. Les accords de paix prévoient en effet la libre circulation des personnes dans les deux zones du pays : la zone aux mains des troupes gouvernementales, et la zone contrôlée par les guérillas regroupées au sein du FMLN. Les communautés sont principalement installées dans la zone contrôlée par le FMLN, ce qui durant la guerre les a presque totalement soustrait au marché. Elles se sont de ce fait structurées hors de toute préoccupation de rentabilité économique, le flot régulier de l'aide internationale leur assurant des revenus stables, sans relation avec les activités productives mises en place. La libre circulation des biens consécutive aux accords de paix, l'impossibilité de se soustraire à celle-ci dans un pays de petite taille doté de voies de communication correctes, et la diminution des montants alloués par la solidarité internationale, placent maintenant ces communautés face à une difficile mutation.

Cette transformation est d'autant plus difficile que les organisations d'appui (aide technique, structures de coordination, etc.), qui tiraient leur raison d'être et leur revenus de leur activité auprès des communautés, freinent les mutations au sein des communautés.

Fiche rédigée par la CIMADE.
1993/11/22

MFN DPH : 03459.

LITTERATURE GRISE.
Auteur(s) : SAN SEBASTIAN, Clément.
CIMADE = COMITE
INTERMOUVEMENT D'AIDE AUX
DEPLACES ET AUX REFUGIES.

Fiche n° 0068

La vitalité de la société civile palestinienne, malgré l'occupation La construction d'un système de santé communautaire.

PALESTINE. /PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX ; RECONSTRUCTION DE LA SOCIETE ; TRANSITION POLITIQUE ; RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE ; SERVICES DE SANTE ; SANTE PUBLIQUE ; FEMME ; DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ; FORMATION COMMUNAUTAIRE ; PARTICIPATION POPULAIRE ; EDUCATION A LA DEMOCRATIE ; RELATION ETAT SOCIETE ; RELATION REFLEXION ACTION.

Mots-clés internes : OCCUPATION MILITAIRE

En général, les peuples se libèrent puis construisent. Dans le cas du peuple palestinien, la construction a commencé bien avant la fin de l'occupation, à une époque où toute perspective de paix paraissait encore irréaliste. Cela tient notamment à l'existence en Cisjordanie et dans la bande de Gaza d'une société civile vivante et structurée, dont l'émergence est étroitement liée à « l'expérience » de l'occupation. Faute d'Etat, et en raison de l'origine diasporique du mouvement de libération nationale, la société a été amenée à se prendre en charge pour survivre et lutter contre les effets destructeurs d'une occupation militaire prolongée.

Pour parer à la détérioration croissante des services et des équipements sociaux, à l'asphyxie économique, et à un développement quasi nul, l'initiative privée a petit à petit occupé un terrain de plus en plus important. Cette stratégie de survie a commencé à évoluer à partir de l'Intifada, et la culture de résistance a progressivement commencé à s'ancrer dans des projets de développement, dans la perspective d'une indépendance à venir.

Une politique de santé communautaire.

Dans le domaine de la santé, l'expérience de l'Union des comités de secours médical palestinien (UPRMC) est originale et constitue un atout pour la mise en place à venir d'un système national de santé. Créée en 1979 par un groupe de médecins, l'UPMRC a choisi dès le début de promouvoir une politique de santé privilégiant les structures légères et décentralisées, l'organisation communautaire, et le travail à la base par la formation d'agents de santé locaux. L'UPRMC refuse de limiter son travail à l'acte médical, technique. Favorisant l'éducation à la santé, la prévention, il dispense des soins aux populations les plus défavorisées ou les plus vulnérables (réfugiés, femmes, enfants). Il privilégie la formation d'agents de santé communautaires en prise avec la réalité quotidienne et susceptibles de donner une autre relation à la dimension soigné/ soignant, en s'appuyant particulièrement sur les femmes. Cela contribue par ailleurs à attribuer aux femmes un rôle plus important, et reconnu, au sein d'une communauté traditionnellement patriarcale.

Ainsi, depuis 1989, une école forme des agents communautaires de santé. La grande majorité sont des femmes issues de milieux socialement et économiquement défavorisés qui, après 11 mois de formation (bases fondamentales en puériculture, pharmacologie, PMI, nutrition et soins d'urgence), peuvent animer des réunions d'information sur des affections courantes et dispenser des soins de base. En outre, des programmes d'éducation à la santé ont été mis en place. Le programme « santé des femmes » bouscule les mentalités en refusant de limiter ce domaine aux seuls problèmes de la maternité. Sa philosophie opérationnelle, encore en pleine recherche, repose sur l'idée qu'une base communautaire forte est plus cruciale encore dans le cadre de la santé des femmes que pour les autres populations cibles. Autrement dit que la santé physique est bien souvent indissociable de la santé psychosociale. Dans la pratique, l'UPRMC a constaté que les femmes utilisaient beaucoup plus facilement les structures de soins primaires lorsque, dans le village, certaines d'entre elles avaient été formées en tant qu'agents de santé, ou lorsqu'elles participaient, en règle générale, aux programmes d'éducation de santé. Dans la majorité des cliniques et centres de santé de l'UPRMC, les femmes participent activement à l'évaluation des besoins et à la définition des thèmes de recherche et de conférences.

Un autre programme « l'éducation à l'aide de première urgence » a également eu beaucoup d'impact. Mis au point après le déclenchement de l'Intifada et l'augmentation très forte des blessés et des victimes de la répression militaire, il consiste à former la communauté aux

premiers gestes de secours. Toute personne formée doit immédiatement transmettre ses connaissances à son entourage, voisin etc... Avec des ressources et des équipements très limités, des centaines de vie ont pu ainsi être sauvées. L'UPRMC évalue à 25.000 le nombre de personnes ayant participé aux 1200 sessions organisées sur l'ensemble des territoires occupés depuis 3 ans.

Enfin, un travail de prévention et de vulgarisation sur toutes les affections courantes, les infections, la rééducation des handicapés, est fait par voie d'affiches, de brochures ou de dépliants. Ces outils sont distribués dans toutes les cliniques de l'UPRMC et dans 110 institutions des territoires occupés. Ils sont également diffusés dans les pays arabes limitrophes, ce qui permet échange, confrontation, et évaluation. Aujourd'hui, un vrai réseau existe dans le domaine de la santé primaire.

Du projet volontariste d'origine, les comités de secours populaire sont devenus une réalité sociale incontournable : quelque 1000 professionnels de la santé apportent aujourd'hui leur concours, le plus souvent à titre bénévole, au fonctionnement et à l'animation des comités, répartis dans les territoires occupés. Ils représentent un atout pour la période de transition où les ressources seront encore limitées.

L'UPRMC a développé depuis des années des relations de partenariat avec des ONG occidentales. En France, le CCFD, la Cimade, l'Association médicale franco-palestinienne, et l'Association France-Palestine – pour ne citer qu'eux – soutiennent ses projets.

Malgré des conditions historiques, politiques et sociales très différentes, la société civile palestinienne et son mouvement associatif se trouvent confrontés à des enjeux comparables à ceux du mouvement populaire sud-africain, dans la phase de transition : préserver leur existence et leur indépendance dans une complémentarité avec les instances du nouvel Etat (à venir). La question des ressources et de l'attribution de subventions internationales se pose nettement. Depuis la signature de l'accord cadre israélo-palestinien, un large débat traverse les ONG palestiniennes sur l'ensemble de ces questions, qui sous-tendent celle de la construction d'une société civile démocratique. Devant l'enjeu, une coordination, regroupant plus de 50 associations, s'est mise en place pour la première fois pour défendre le maintien des ONG et leur rôle dans la bataille politique du développement. Soucieuses de leur indépendance, sans pour autant exclure aide et expertise aux futures autorités et structures nationales, elles font valoir qu'elles sont les principales sources d'expériences pilotes dans toutes les zones à développer. Elles revendiquent savoir faire et efficacité, notamment dans le domaine social, grâce à une pratique de proximité, d'écoute des besoins, et de participation de la population. La coordination lie le développement à naître à la participation de la population et entend jouer de ce point de vue pleinement son rôle.

Jean-Marie Gaubert est président de l'Association Médicale Franco Palestinienne (AMFP), 21 ter rue Voltaire, 75011 PARIS.

Entretien avec GAUBERT, Jean Marie ; Fiche rédigée par
MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/05/31
MFN DPH : 03923.

ENTRETIEN ; RAPPORT.
UPRMC.
Titre : Health Education and Village Health Workers
Program : Evaluation Report.
1994.

Fiche n° 0069

Des initiatives locales aux politiques globales Déclaration de Santiago, juin 1992.

MONDE : CHILI/PROCESSUS DE DEMOCRATISATION ; TRANSITION POLITIQUE ; RELATION PAIX DEMOCRATIE ; RELATION MICRO MACRO ; PRISE DE PARTICIPATION ; DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ; RELATION ETAT SOCIETE ; ONG ; RELATION ONG ETAT ; EXCLUSION SOCIALE ; EVALUATION ; ECHANGE D'EXPERIENCES.

Mots-clés internes : FPH RENCONTRE ; DEMOCRATIE LOCALE ; PARTENARIAT ETAT ONG

La déclaration a été élaborée à l'issue d'une rencontre de 30 personnes – 12 Chiliens et 18 Latino-américains, Africains, Asiatiques et Eurasiens –, qui s'est tenue à Santiago en Juin 1992 à l'initiative de la Fondation pour le Progrès de l'Homme et de ses partenaires chiliens. La rencontre a permis : de faire le bilan du rôle et de l'évolution des ONG chiliennes dans la « transition démocratique » ; d'étudier les liens des initiatives locales avec les politiques globales.

1) Les ONG chiliennes ont joué un rôle important sous la dictature de Pinochet : refuge pour des militants démocrates, substitut aux syndicats dissouts, services rendus à une population pauvre abandonnée par le régime. Beaucoup de leurs cadres ont pris des responsabilités importantes dans la politique et l'administration au retour de la démocratie, offrant une occasion unique de « faire passer » au plus haut niveau de nouvelles politiques et conceptions de l'Etat. Le bilan est ambigu. Dans l'élaboration du programme de gouvernement, les idées des ONG ont été assez peu présentes. Du travail à la base, les dirigeants actuels ont gardé une certaine attention à la population exclue des circuits formels. Des politiques d'habitat, d'éducation, d'appui aux micro entreprises populaires et aux initiatives locales sont esquissées. La décentralisation est engagée. Les lois sur la pêche et les minorités indigènes ont été négociées avec les pêcheurs et les organisations indiennes. Rien néanmoins qui ressemble à un grand élan : les militants politiques chiliens étaient en somme en « exil intérieur » dans les ONG. Avec le retour à la démocratie celles-ci ont perdu leur vocation initiale et la majeure partie de leurs soutiens étrangers ; elles ont du mal à se définir une nouvelle vocation entre la population et l'état.

2) Le passage aux leviers du pouvoir de militants des ONG est un cas particulier d'une question plus générale, qui préoccupe beaucoup d'organisations : l'articulation entre le « micro » (l'initiative à la base) et le « macro » (le contexte global, national et international). Le « micro » peut transformer le « macro », à quelles conditions ? La rencontre, en confrontant 25 expériences très diverses (telles que l'appui sur des expériences locales pour transformer l'enseignement universitaire en Equateur, le réseau centro-américain d'agro-industrie rurale, la démocratisation au Mali, la fédération des groupements d'intérêt économique paysans au Bénin...) a permis d'énoncer une série de conclusions :

a) Un effort de clarification est indispensable pour sortir du fourre tout « ONG ». Il faut distinguer clairement les OC (organisations de citoyens), comme une fédération de pêcheurs, des groupements villageois, une association de producteurs de café, et les OSA (organisations de service et d'appui) dont certaines dépendent des premières, d'autres sont liées aux Etats et d'autres encore dépendent de financement étrangers. Par ailleurs toutes n'ont pas la même conception de leur rôle : certaines sont de simples substituts à des Etats défaillants ; d'autres ont inventé des formes d'appui et de service originales qui les rendent intermédiaires entre Etat et population exclue des circuits formels ; d'autres enfin cherchent à incarner un nouveau projet de société.

b) Même effort de clarification des valeurs qui fondent

l'action. Les participants ont retenu : dignité et justice ; respect de l'autre ; permettre à chacun d'être sujet de son histoire ; sens de la responsabilité et des solidarités ; fonder l'action sur l'amitié et la confiance ; être citoyen de la planète.

c) Nécessité de réduire les contradictions entre pratiques et valeurs : trop d'OSA pratiquent peu la démocratie qu'elles préconisent pour les autres, imposent leurs priorités à la

population, prennent leur désir pour des réalités, ne cherchent pas réellement à mettre en forme et à échanger leurs expériences. Elles n'ont alors aucune chance (et peu de désir) de sortir du micro.

d) les OC et OSA pourraient jouer un rôle macro d'intermédiaires entre les populations exclues (parfois 80 % de la population !) et des Etats démocratiques qui ne parviennent pas à répondre de façon pertinente à leurs attentes. Cela supposerait une contractualisation des liens entre partenaires et permettrait une intéressante mutation de l'action publique.

e) Plusieurs exemples montrent la diffusion rapide et presque spontanée de formes d'action correspondant réellement aux besoins et à la culture de la population.

f) Quelques « mécanismes » de passage du micro au macro émergent : la mise en réseau pour la diffusion des réussites et modèles d'action et pour le renforcement mutuel ; la « légitimation » de nouvelles pratiques en construisant une parole à leur sujet, en influençant la formation des futurs dirigeants ; la multiplication des échanges au sein de la population, l'action directe sur le contexte institutionnel, juridique et financier « macro ».

La rencontre a été extrêmement dense et productive. La diversité des participants y fut pour beaucoup. Certains étaient à la recherche d'un modèle pour l'Etat dans un contexte de passage à la démocratie ou au multipartisme (Mali, Benin, Tanzanie). D'autres avaient fait l'expérience du passage de l'action micro à des responsabilités gouvernementales ou municipales (Philippines, Haïti, Sao Paulo, Chili). D'autres encore, au sein d'OSA, ont mené des actions qui ont pris une grande ampleur (Mexique, Sri Lanka). D'autres ont montré comment certains contextes macro empêchaient toute initiative micro (Nouvelle Calédonie). Ces échanges ont permis d'esquisser de nouveaux modèles d'action et de lancer l'idée de « conférences nationales » jetant les bases de nouvelles articulations entre populations, organisations de citoyens, organisations de service et d'appui et institutions publiques. Elles permettraient une clarification devenue urgente.

La déclaration existe aussi en anglais et espagnol. Un dossier sera publié en 3 langues, regroupant les 25 expériences présentées, qui font également l'objet de fiches DPH.

Fiche rédigée par CALAME, Pierre. (FPH)
1992/06/05

MFN DPH : 01393.

LITTERATURE GRISE.
RENCONTRE DE SANTIAGO, 1-4 Juin 1992.
1992/06/04.

Fiche n° 0070

Les relations entre ONG et gouvernement au Chili.

CHILI/TRANSITION POLITIQUE ; PROCESSUS DE DEMOCRATISATION ; RELATION ETAT SOCIETE ; RELATION ONG ETAT ; ONG ; PRISE DE PARTICIPATION ; DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ; ROLE DE L'ETAT ; DEVELOPPEMENT AUTONOME ; APPRENTISSAGE DES RELATIONS DE COOPERATION.

Mots-clés internes : PARTICIPATION A LA GESTION PUBLIQUE ; AUTONOMIE DES ONG ; PARTENARIAT ETAT ONG

Avec le retour de la démocratie en mars 1990, le rôle des ONG au Chili allait – semblait-il – se légitimer, et leur participation dans la vie politique se concrétiser, puisque la nouvelle équipe de l'Etat comprenait des personnes ayant jusqu'alors travaillé dans des ONG. Pourtant, la coopération entre gouvernement et ONG a été limitée, d'autant plus que la structure étatique rendait difficile la prise en compte d'un : travail « non gouvernemental ». La nouvelle administration a toutefois essayé de changer cette situation, en créant en 1991 un comité consultatif ONG-Gouvernement... mais sa composition fut décidée unilatéralement par le gouvernement. Il s'agissait là toutefois d'une initiative sans précédent. De leur côté, les ONG ont cherché à dialoguer avec des organismes sectoriels tels que les ministères de la santé et de l'éducation. Ces contacts ont permis à quelques-unes d'entre elles de s'intégrer dans des programmes de l'Etat. Ainsi, elles ont collaboré avec le FOSIS (Fond de Solidarité Sociale), lui-même en relation directe avec le gouvernement. Aux niveaux local et régional, un espace de dialogue s'est ouvert en septembre 1992.

On ne peut nier les efforts de l'Etat pour se rapprocher des ONG, efforts qui se sont concrétisés par la création d'un bureau de liaison (oficina de Enlace) entre les deux acteurs. Ce dernier, qui siège au ministère de la Planification, a un rôle de médiateur non négligeable. Le bureau n'est pas un simple agent exécutif du gouvernement, lequel s'est engagé à respecter son autonomie et à ne pas intervenir dans ses réseaux internationaux privés. Le bureau de liaison est à l'origine de la création d'un comité consultatif des ONG, une entité autonome qui maintient un dialogue avec tous secteurs de l'Etat : agriculture, santé, éducation, travail. Sa tâche principale est la reconnaissance juridique des ONG avec un statut propre, opération qui leur permet de passer du statut d'entreprises à responsabilité limitée à une forme légale plus adaptée. Mais les ressources du comité sont trop limitées pour étendre et renforcer leur action.

Malgré toutes ces démarches, les relations entre les ONG et le gouvernement se limitent à l'exécution de projets sur la base de concours et de licitations soutenus par des fonds publics. Ces méthodes ne font que développer la concurrence entre les différentes ONG et limitent leur rôle à celui d'exécutants. En somme, elles sont appelées à travailler en tant que sociétés de services et à mettre en application les politiques sociales en cours en fonction de besoins spécifiques déterminés au préalable par le gouvernement.

Le défi principal pour les ONG est en fait de créer leur propre identité, de se dessiner un profil avec une autonomie réelle ; car jusqu'à présent, pour obtenir un soutien de la fonction publique, elles sont soumises à la politique de l'Etat et agissent en tant qu'exécutants sans véritable liberté dans l'action et le choix des objectifs. S'il existe effectivement des instances permettant la relation ONG-Etat, il n'existe pas de corporation permettant la discussion et la négociation sur la base de propositions des organisations non gouvernementales, et non du gouvernement. Finalement, on constate que les ONG ont perdu leur force politique mais gagné de l'efficacité technique. Or c'est par l'indépendance politique que, renforcées par une personnalité juridique, elles deviendront des institutions permanentes et solides. Mais il semble qu'actuellement la coopération des ONG avec le monde politique soit incontournable pour leur reconnaissance, leur financement et leur évolution, et la qualité de cette coopération dépend en grande partie de la patience de ces ONG, mais aussi de leur qualité, de leur autonomie, de leur capacité à dialoguer, à s'adapter, sans perdre de vue leurs objectifs.

Les ONG ont un rôle déterminant dans la lutte contre la pauvreté au Chili, qui devrait être aussi une responsabilité de l'Etat. Elles devraient donc être reconnues comme acteurs

sociaux et non pas comme simples participants, et bénéficier d'une autonomie réelle prenant part aux discussions et décisions politiques. Mais comment les ONG peuvent-elles mettre en valeur leur conscience critique et sociale, élément indispensable dans un processus de démocratisation ? Il semble qu'aucune solution miracle ne permette l'autofinancement et l'indépendance, si ce n'est la coopération avec l'Etat ou les aides extérieures ; mais plus qu'une solution miracle, il s'agit là d'une nécessité. Lequel de ces deux acteurs donne plus de liberté dans l'action et se rapproche le plus des objectifs des ONG, c'est à celles-ci d'en juger. La problématique réelle réside en fait dans la question : pourquoi les ONG n'ont pas de pouvoir politique, pourquoi, malgré les espoirs de 1990, les nouveaux acteurs de l'Etat n'ont pas su ou voulu coopérer avec ces organisations dont ils émanaient bien souvent ? Est-ce la soif de pouvoir, le manque d'expérience de la démocratie ? Le contexte politique rend-il impossible une coopération efficace ? La complexité des structures sociales et politiques, les contraintes économiques, sont-elles des obstacles pour une évolution plus harmonieuse, pour suivre un idéal ? Ces différentes questions sont fondamentales pour comprendre l'ampleur de cette problématique.

Contact pour en savoir plus : ALVAYAY, Rodrigo, Huelén 210 Dpto. F. Providencia. Santiago. Chile. Fax : (562) 235 25 04.

Fiche rédigée par NICOLLET, Lydia. (FPH)
1994/12/00

MFN DPH : 4158.

FICHES DPH.
MFN 3526, 3528 et 3554.

Fiche n° 0071

Les services juridiques en Amérique Latine. Evolution des rôles et nouveaux défis.

AMERIQUE LATINE. /DROIT ALTERNATIF ; PRATIQUE ALTERNATIVE DU DROIT ; PRODUCTION DE DROIT ; LUTTE JURIDIQUE ; EDUCATION JURIDIQUE ; RENFORCEMENT COMMUNAUTAIRE ; RELATION DEMOCRATIE CHANGEMENT SOCIAL ; TRANSFORMATION SOCIALE ; RELATION ETAT SOCIETE ; RELATION MICRO MACRO ; PARTICIPATION POPULAIRE ; DEMOCRATIE PARTICIPATIVE.

Mots-clés internes : RELATION SOCIETE REELLE SOCIETE LEGALE ; COLLECTIVISATION D'UN PROBLEME JURIDIQUE ; DEMOCRATIE LOCALE

En Amérique Latine, les services juridiques sont nés dans le contexte de la fin des années 70 et début des années 80, comme une réaction face à la dictature. Ils font partie du processus plus large d'émergence des ONG, créées elles pour agir dans le domaine de l'éducation populaire et du travail social, en vue de donner une réponse là où l'intervention de l'Etat faisait défaut ; elles ont eu une grande importance dans le développement social de la région.

L'expression « pratique alternative du droit », qui revient souvent dans le cadre de ce mouvement, n'a été créée par personne : elle est peut être née en Italie, mais les groupes n'ont jamais eu l'idée d'adhérer à un concept figé. Ce terme reflète plutôt l'existence préalable de pratiques, qui ont démontré qu'il est possible d'aborder le droit autrement : c'est à dire, avoir un rapport au droit différent de celui de l'avocat traditionnel. Les questions fondatrices étaient alors : le droit ne satisfait pas les besoins de la population, par incapacité du droit et des avocats ; comment résoudre la séparation croissante entre la société réelle et la société légale ? ; comment récupérer la vocation des avocats dans un engagement social ? ; quelle méthodologie pour le travail populaire ?

La vie et l'histoire des services juridiques montrent que les étapes qu'ils ont traversées les ont amenés à évoluer dans leurs rôles et activités. Ces étapes et rôles ont été les suivants :

1) Phase d'explication du droit et divulgation juridique : réaction face aux droits non satisfaits de la population, travail principalement pédagogique.

2) Phase d'organisation des programmes juridiques : remise en cause du rôle traditionnel de l'avocat, les services juridiques « alternatifs » aident à l'organisation et à la formation de la communauté, lui donnent une participation active dans sa propre défense. La méthodologie du travail éducatif se précise, et ses instruments seront le théâtre juridique, la radio, les manuels d'éducation juridique populaire, les romans photo, les bandes dessinées, et un ensemble de jeux de rôles socio-dramatiques populaires provenant de la réalité.

3) Phase de participation de la communauté dans ses propres luttes juridiques : les services doivent pouvoir prendre en charge la « collectivisation d'un problème juridique », évitant d'isoler le cas individuel pour traiter le problème qui affecte toute une collectivité. C'est aussi l'organisation de la communauté dans la lutte pour le pouvoir local, la démocratisation des quartiers, la formulation de propositions pour le gouvernement local.

4) Aujourd'hui, une question sans réponse : comment faire en sorte que le service juridique devienne un agent de transformation sociale ? Actuellement, il ne s'agit plus de se battre contre l'Etat mais de construire un Etat démocratique, une démocratie vraiment participative. Après des années d'opposition et de refus, ce rôle est difficile. Il faut également savoir résister au pouvoir, car il est vrai que les sociétés maintiennent leur domination en invitant les gens les plus capables à intégrer le cercle du pouvoir, où ils se dissolvent.

Dans la perspective actuelle, des questions-défis se posent :

– comment démocratiser l'Etat et donner une puissance à la société civile ?

– comment faire en sorte que la communauté devienne un sujet de souveraineté, qui vote et participe, et cesse d'être uniquement un sujet de citoyenneté, qui vote seulement ?

– comment rendre le rôle de protagoniste aux acteurs populaires, marginalisés au moment de la construction de la démocratie ?

– comment contribuer à la création d'un nouveau modèle social, dans ce temps de « désajustement » structurel entre les droits de l'homme et le développement ?

Plusieurs tâches restent encore en suspens pour les services juridiques : la systématisation d'expériences et l'usage de l'information au service du travail populaire ; définir les alliances stratégiques avec les autres acteurs du développement, sans oublier les nouveaux mouvements sociaux ; participer à la création d'une nouvelle loi sociale, où la communauté puisse avoir une capacité de proposition normative.

Une réflexion sur l'articulation micro-macro devrait être également stimulée. Les propos de l'auteur ont été énoncés dans un cadre très particulier : une rencontre interafricaine. Pour lui, il ne s'agit plus d'ajouter des expériences micro, mais d'agir localement tout en recherchant une proposition alternative globale. En effet, le facteur commun au Tiers Monde est l'incapacité du droit existant à résoudre ses problèmes. Une recherche basée sur la spécificité de chaque réalité, mais à partir de questions semblables, pour un dialogue Sud/Sud et Sud/Nord.

In : « Les Pratiques alternatives du droit (rencontre Interafricaine). Cotonou, Bénin, 12-17 octobre 1992 », 183 p. Cette fiche a été rédigée à partir de l'exposé de Manuel Jacques sur l'expérience des services juridiques latinoaméricains, suivi d'un débat. Propos recueillis et traduits par Ana Larrègle. (Version espagnole de cette fiche : MFN 2987).

Fiche rédigée par LARREGLE, Ana. (juristes solidarités)
1993/02/18

MFN DPH : 02176.

LITTÉRATURE GRISE.
Auteur(s) : JACQUES, Manuel.
Ed. FPH, JURISTES SOLIDARITES, ASSODIV. 1993/01.

Fiche n° 0072

Histoire, leçons et perspectives du SOE en Haïti
De 1977 à 1990, une organisation non gouvernementale fondée par la CIMADE (ONG française)
avec des exilés haïtiens devient un pôle de référence pour la construction de l'Etat.

HAÏTI. /PROCESSUS DE DEMOCRATISATION ; RELATION ETAT SOCIETE ; RELATION ONG ETAT ; RECONSTRUCTION DES INSTITUTIONS ; RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE ; DEVELOPPEMENT RURAL ; POLITIQUE DE SANTE ; FORMATION DE CADRE ; ONG ; RELATION MICRO MACRO ; ETHIQUE PUBLIQUE ; PROJET ; MOBILISATION DE L'EXPERIENCE ; ÉVALUATION.

Mots-clés internes : PARTENARIAT ETAT ONG ; PRATIQUE POLITIQUE ET SYSTÈME DE VALEURS

1. Au cours des années 70, le régime de Jean-Claude DUVALLIER s'ouvre à l'aide étrangère. Les organisations non gouvernementales, en général en provenance de pays du Nord, arrivent en foule en Haïti. En 1986 elles seront près de 300, souvent liées à des églises, assurant l'essentiel des services de santé et d'éducation dans les campagnes à la place de l'Etat défaillant. Église, ONG internationale et santé : les trois moyens « neutres » de venir travailler à la démocratisation du pays. La CIMADE, ONG française, aide Daniel et Solange HENRYS, réfugiés haïtiens en France, à retourner dans leur pays. Ils y créent en 1977 le centre de santé communautaire de Thomonde. D'autres centres se créent. En 1983, le SOE devient autonome. Pour des membres provenant de la petite bourgeoisie urbaine c'est l'occasion de travailler pour la première fois avec une population paysanne depuis toujours méprisée, délaissée et pressurée. Inséré en milieu rural, le SOE élargit progressivement son champ d'action : développement rural, pêche, repeuplement porcin, aide au retour des émigrés.

2. En 1986, Jean-Claude DUVALLIER est chassé de Haïti. De nouvelles perspectives de développement s'offrent au SOE ; la Fondation pour le Progrès de l'Homme accepte de le soutenir : l'enjeu majeur n'est pas, selon elle, de multiplier les micro-projets mais de promouvoir grâce à l'expérience acquise de nouvelles politiques pour une Haïti démocratique. Les convulsions dans lesquelles Haïti enfante la démocratie ne l'ont pas permis complètement jusqu'à présent mais le SOE doit s'y préparer. Daniel HENRYS a d'ailleurs été en 1991 ministre de la santé.

3. De 1986 à 1990, le SOE s'est efforcé à plusieurs reprises de faire le bilan de son action. Voici quelques leçons qui s'en dégagent :

a) Le SOE a été un lieu de formation pour les futurs cadres du pays. En 13 ans, il a formé des médecins et plusieurs centaines d'animateurs, d'agents de santé et de matrones. Là se sont expérimentées de nouvelles formes de relation entre techniciens, détenteurs d'un savoir « officiel », et paysans.

b) Des options politiques formulées en termes de valeurs partagées. L'image de la politique est très mauvaise dans la paysannerie. Le clientélisme règne en maître. Le SOE va tenter de promouvoir une pratique politique fondée sur 4 valeurs fondamentales : service aux plus pauvres ; donner la priorité à l'action préventive ; l'éducation, aider les gens à prendre en charge leurs problèmes ; accepter les divergences d'avis.

c) Partir de la réalité du monde rural. L'enjeu majeur n'est pas de soigner mais d'aider à la lente évolution du monde rural haïtien, sans l'idéaliser. Car, pour les paysans pauvres, la précarité, la maladie, l'autoritarisme des chefs, l'individualisme, la supériorité du savoir venu de l'extérieur sont la norme. En 15 ans, le SOE souligne les progrès accomplis ; nouvelles exigences vis-à-vis des candidats aux élections, habitude de s'organiser, confiance en soi. Des groupements se fédèrent au niveau régional, envisagent une fédération nationale.

d) Un jeu d'équilibre subtil avec les pouvoirs établis. Socialement et économiquement les membres du SOE sont des notables. Ils ont dû éviter les conflits frontaux avec les pouvoirs établis ou de pousser les organisations paysannes à de tels conflits où ils seraient perdants. Sa notoriété nationale et internationale a protégé le SOE.

e) La « clientèle » du SOE : les paysans moyens-pauvres. Le SOE ne touche pas les plus pauvres. Pour la santé parce qu'il reste une dépense, même minime, à la charge du client ; pour le repeuplement porcin car les plus pauvres sont sous l'influence directe des grands propriétaires et par ailleurs ne peuvent investir.

f) La création d'îlots d'efficacité du service public. Militantisme, compétence et souplesse dans l'emploi des moyens et dans les modes d'approche ont permis une pertinence et une efficacité reconnues de l'action. Les notables boudaient au départ ce service de santé « pour pauvres ». Ils y viennent maintenant.

g) Les animateurs du SOE, nouveaux notables ? Inévitablement. Deux progrès sensibles : certains – les agents de santé –, sont issus des milieux pauvres ; les rapports avec la population ne sont pas ceux des anciens notables. Deux pièges : les animateurs imposent parfois des sujets sans rapport avec les priorités des paysans et peuvent se prendre pour leurs représentants.

Contradiction suivante de la FPH : obtenir le résultat d'un dialogue sans être en mesure de tenir sa partie (« apprendre à prendre le temps du terrain ») confronté à l'arithmétique du nombre des projets et au faible nombre de dialogues. 1) Une réflexion d'une grande richesse sur l'insertion d'une organisation non gouvernementale, à la charnière entre population et Etat. Le SOE a renoncé à l'illusion de la « présence temporaire » : le travail avec les matrones et les agents de santé disparaîtrait sans ses impulsions et le réseau d'échange d'expériences qu'il anime. 2) La Fondation attendait aussi du SOE une réflexion sur l'impact effectif de son action et la formulation de propositions d'ampleur nationale mais elle n'a pas été capable d'entretenir avec son partenaire le dialogue continu auquel elle s'était engagée. 3) Je pense que ce type d'organisme n'est pas seulement un palliatif aux carences de l'Etat ; on peut concevoir un Etat moderne assurant des services publics à travers des conventions avec des structures comme le SOE.

Véronique DORMER, anthropologue très proche du SOE, a réalisé en novembre 1991 une sélection très intéressante des textes publiés par le SOE. C'est cette sélection qui a servi à la rédaction de la fiche.

Fiche rédigée par CALAME, Pierre. (FPH)
1992/03/07

MFN DPH : 01381.

LITTERATURE GRISE.
SOE = SERVICE OECUMENIQUE D'ENTRAIDE.
Ed. SOE. 1991/11.

Fiche n° 0073

Au Liban, l'action de formation mise en œuvre par l'association « Cités » est basée sur l'idée que la réconciliation et la reconstruction nationales naîtront d'un travail en réseau.

LIBAN. /CONSTRUCTION DE LA PAIX; RECONSTRUCTION DE LA SOCIETE; CLOISONNEMENT; RELATION ENTRE LES ACTEURS DE L'EDUCATION; ENSEIGNANT; DIALOGUE; COMMUNICATION ET CITOYENNETE; RESEAU DE CITOYENS; RECONCILIATION NATIONALE; RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE.

Mot-clés internes : DIALOGUE INTERCOMMUNAUTAIRE

Au Liban, l'individualisme a d'abord un caractère culturel. Il serait lié à une certaine tradition commerciale laissée aux Libanais par leurs ancêtres Phéniciens. Il se traduit par une certaine tendance à la sectorisation, au repli sur soi.

Le développement national ne conduit pas toujours au renforcement de la communication. Les institutions n'échangent quasiment pas entre elles, ce qui est paradoxal lorsque l'on considère la petite taille du territoire sur lequel elles sont implantées. Les structures évoluent parallèlement, sans aucune transversalité chacun travaillant à sa propre réussite.

Les 17 années de guerre civile, qui se sont traduites par des tensions inter-communautaires et individuelles extrêmes, n'ont fait que renforcer cet état de fait.

Le projet mis en œuvre par les CITES, auquel le CCFD apporte son soutien financier, va à l'encontre de cette tendance. Il est pourtant né en 1988, c'est à dire en pleine période de guerre. A travers un programme de formation à la fois pédagogique et technique d'enseignants, il s'agit de préparer les personnes à participer à la reconstruction de leur pays. L'objectif est de travailler pour l'ensemble du Liban, pour toutes les « cités », pour toutes les communautés.

La méthode proposée est celle du travail en réseau qui entend substituer à l'approche institutionnelle et individualiste traditionnelle, la mise en commun d'expériences, de méthodes et de réflexions. Pendant les conflits, les enseignants ne pouvaient pas sortir de leur région ; tout était cloisonné. Avec le projet, ils sont amenés à se déplacer pour participer à des réunions d'échanges avec d'autres.

L'objectif est de pousser chacun à sortir des retranchements à la fois physiques, psychologiques et idéologiques dans lesquels il s'est replié. Il s'agit dans un premier temps d'inviter le professeur à sortir de sa classe pour participer à une table-ronde, l'obligeant à prendre l'habitude d'écouter, de dialoguer, d'animer. Il s'agit ensuite de le pousser à sortir de son établissement pour échanger avec d'autres enseignants de la même discipline, ce qui implique des échanges inter-régionaux et inter-communautaires. L'objectif final est de permettre à l'enseignant d'appréhender son statut comme celui d'un véritable acteur de développement, plus seulement préoccupé par sa propre réussite.

L'objectif est de passer d'une conception individuelle à une conception « groupale » autour d'un projet mobilisateur et unificateur : la reconstruction nationale. On peut également penser que cette action en direction des enseignants aura une influence directe sur la formation et la socialisation des élèves qui n'ont, pour la plupart, connu que la guerre.

Avec la fin des combats, ces échanges se multiplient d'autant plus naturellement que le processus a été amorcé depuis plusieurs années déjà et dans un contexte autrement plus difficile.

Le projet de formation des CITES, parce qu'il favorise la consolidation de la société civile libanaise affaiblie par dix-sept ans de guerre civile, contribue du même coup à la réconciliation et à la reconstruction nationales.

Elie MAROUN, Eliaa NAJEM et Iskandar EID sont membres de l'association « Cités ».

Entretien avec MAROUN, Elie, NAJEM, Eliaa. EID,
Iskandar ; Fiche rédigée par CORNET, Bérangère. (CCFD)
1994/03/25

MFN DPH : 03926.

ENTRETIEN.

Fiche n° 0074

Le rôle de l'Eglise au Cambodge.

CAMBODGE. /PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX ; EGLISE CATHOLIQUE ; SOLIDARITE ; AIDE SOCIALE ; PAUVRE ; ACCEPTATION DE L'AUTRE ; PROTECTION DES MINORITES ; POLITIQUE DE RECONCILIATION ; MEDiateUR POUR LA PAIX.
Mots-clés internes : RELATION EGLISE SOCIETE

L'Eglise catholique au Cambodge est une jeune Eglise, minoritaire dans le pays. Malgré sa petite taille, elle a joué un rôle certain, en 1970, dans l'apaisement de la haine raciale anti-vietnamienne (environ 4 000 exécutions, 250 000 expulsions) : des chrétiens khmers ont caché des Vietnamiens, d'autres ont fait des collectes de riz pour venir en aide à des Vietnamiens affamés... Parmi le clergé français, ce sont les prêtres les plus engagés du côté khmer qui ont aidé le plus efficacement les Vietnamiens persécutés (5 y ont trouvé la mort). Si l'Eglise dans son ensemble était taxée d'être « pro-vietnamienne » durant la guerre (1970-1975), son action caritative traditionnelle auprès des khmers les plus pauvres a fait tomber quelques suspicions.

Dans son action caritative, l'Eglise du Cambodge a toujours tenu à rester humble, refusant d'être l'instrument de distribution des aides financières colossales que lui proposaient les organismes caritatifs catholiques étrangers. Cette attitude renonçait à une efficacité immédiate, préférant l'action sur le long terme, dans le respect de chacun. L'église catholique tenait à respecter les autorités locales sans s'y substituer, collaborant avec elles, suscitant des initiatives, aidant techniquement et financièrement à réaliser des projets. Une partie des aides provenait des chrétiens cambodgiens eux-mêmes et était distribuée par eux.

L'Eglise en tant que telle n'a pas eu d'influence politique directe : elle était trop peu nombreuse, les chrétiens pas assez formés à prendre des responsabilités dans ce domaine. Notre chance a été qu'aucun évêque n'ait été tenté de jouer un rôle politique, comme cela a pu se faire dans le passé. Nous n'avons pas accepté, par exemple de nous rendre solidaire du gouvernement Lon Nol, comme on nous le demandait, et nous nous sommes même désolidarisés de l'Eglise des Etats-Unis, en n'acceptant pas les aides du CRS. Quand le Cardinal Rossi, préfet de la Congrégation pour l'Evangélisation des peuples, s'est rendu au Cambodge à l'invitation du CRS et à bord d'un avion de la CIA, nous avons refusé de le recevoir tant qu'il était l'hôte de l'ambassade américaine. La distinction des domaines d'intervention nous semble déterminante ; la mission de l'Eglise consiste avant tout à transmettre la foi, qui peut déboucher dans l'œuvre caritative et politique, non l'inverse.

La même orientation (séparation des fonctions) a été suivie dans les camps de réfugiés de Thaïlande où il fallait être vigilant pour ne pas attirer les réfugiés à l'Eglise par des aides. La réflexion sur les types d'aides à apporter aux plus démunis (aider les gens à se prendre en charge plutôt que les assister), et leur distribution, étaient assurées par des « comités d'entraide » : cela donnait une dimension communautaire, et permettait de former des catéchumènes.

Au Cambodge, l'entraide fonctionne actuellement sur le même mode. Notre volonté est de rendre l'Église autonome à tous points de vue, y compris sur le plan financier. Chaque communauté est organisée autour de trois comités : transmission de la foi, liturgie, entraide. Des délégations de ces comités se rencontrent deux fois par an, à l'échelon national, lors de « synodes » semestriels pour réfléchir aux grandes orientations à prendre.

Une solidarité concrète.

Dans une société profondément corrompue, où tout s'achète, même les aides, les chrétiens ont choisi d'aider les plus pauvres, indépendamment de leur appartenance religieuse. Ce témoignage commence à porter des fruits à Phnom Penh : Médecins du Monde fait ainsi appel au comité des chrétiens pour identifier les malades indigents. A Battambang, le comité des chrétiens a pris en charge, gratuitement et bénévolement la nourriture de plusieurs dizaines de malades démunis et l'administration fait désormais appel à eux quand elle est

dans le besoin. Suite à la présence assidue pendant des années du responsable de la paroisse, les malades les plus pauvres présentés par le comité des chrétiens sont soignés presque gratuitement... Tout cela est petit, infime, mais c'est un signe d'espoir : la corruption ne se combat pas par décret, mais par conviction.

Le système scolaire fonctionne mal par manque d'écoles et d'enseignants qualifiés : peu payés (15 à 20 dollars par mois... dans le meilleur des cas), les instituteurs sont souvent amenés à faire payer la scolarité, pourtant gratuite, des enfants par le biais de cours privés – obligatoires pour monter de classe. De fait, les pauvres sont exclus de ce système. Le dernier synode des comités d'entraide s'est penché sur le problème, en a analysé les causes et cherché des solutions. Pour la rentrée scolaire de septembre 94, plusieurs petites réalisations ont été mises en place : des instituteurs contactés ont accepté de n'exiger des familles les plus pauvres que la moitié du montant de la scolarité et ont même accueilli gratuitement 23 enfants... Ailleurs, des chrétiens se sont cotisés pour verser un « salaire » en riz à l'instituteur. La solidarité commence par de petites choses...

Une politique de dialogue.

Notre pastorale se place sous le signe de la réconciliation et du pardon, même si pratiquement aucun chrétien ne s'est trouvé, de fait, du côté des bourreaux khmers rouges. Cependant, l'occupation vietnamienne a laissé des traces : certains chrétiens nommés « chef de village » par les occupants ont envoyé des gens aux travaux forcés d'où ils ne sont pas revenus, d'autres ont été « collaborateurs » de l'occupant, de gré ou de force, ou simplement pour survivre... Aussi, à l'intérieur même des communautés chrétiennes, les ressentiments affleurent à tout instant. Certains chrétiens sont rentrés des camps de réfugiés et considèrent, le plus souvent à tort, ceux de l'intérieur comme des « collaborateurs ». Ils sont eux-mêmes considérés comme ennemis par ceux restés au pays. Il a fallu près de deux ans pour que les gens se parlent, se saluent, que les communautés très fermées restées au pays acceptent ceux venant des camps. Nous avons donc multiplié les occasions de rencontre, mais tout cela est loin d'être parfait.

Nous essayons également de faire vivre ensemble deux communautés qui se haïssent viscéralement : les Khmers, très minoritaires dans l'Eglise, et les Vietnamiens très majoritaires dans l'Eglise, mais minoritaires dans le pays. Nous avons délibérément choisi d'être au service des plus pauvres et des plus démunis – les Khmers – même au risque de voir s'écarter les chrétiens vietnamiens. Nous refusons l'existence de lieux de culte différents et n'utilisons que la langue khmère dans la liturgie et l'enseignement du catéchisme. Ce choix n'est pas facile mais nous pensons que favoriser le particularisme vietnamien ne peut que renforcer le racisme anti-vietnamien toujours prêt à s'enflammer.

L'auteur de la fiche est un prêtre des Missions Etrangères de Paris. Il chemine aux côtés du peuple Khmer depuis 29 ans et est le premier à avoir fait connaître la tragédie qui s'est abattue sur Cambodge à travers le livre : « Cambodge année zéro » (1977).

Fiche rédigée à partir d'un document envoyé suite à l'appel international à contribution lancé par la FPH pour l'organisation de la rencontre internationale sur la reconstruction du Rwanda (Kigali, 22-28 octobre 1994) co-organisée par la FPH et le CLADHO (Collectif des Ligues et Associations de défense des Droits de l'Homme).

Texte de PONCHAUD, François ; mis en fiche par
MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/10/22

MFN DPH : 04130.

TEXTE ORIGINAL.

III.3. Reconstruction des institutions et de pouvoirs légitimes

A/ Réforme des institutions et mise en place d'un Etat légitime

B/ Rétablissement de la sécurité et définition des rôles respectifs de l'armée, de la police et des forces de sécurité

C/ Désarmement de toutes les parties et dissolution des milices et des organes para-militaires

D/ Mise en place de mesures d'urgentes de réconciliation

E/ Reconstruction de l'appareil judiciaire

F/ Organisation d'élections fondées sur le pluralisme et l'alternance politique

Fiche n° 0075
Les militaires et la société.

COLOMBIE. /PAIX ET REFORME DES INSTITUTIONS; RECONSTRUCTION DES INSTITUTIONS; CRISE DE L'ETAT; RESTAURATION DE L'AUTORITE DE L'ETAT; INFLUENCE DE L'ARMEE SUR L'ETAT; RELATION ETAT SOCIETE; DEMOCRATIE; PROCESSUS DE DEMOCRATISATION.
 Mots-clés internes : RELATION ARMEE SOCIETE

Si la crise sociale que traverse actuellement la Colombie fait resurgir le problème militaire, il ne faut pas oublier que l'armée a toujours joué un rôle prépondérant dans la vie politique du pays et, qu'en raison de cela-même, la démocratisation et le rétablissement de la paix ne pourront se faire sans elle.

L'armée, que l'on accuse de corruption et à laquelle on reproche de s'allier aux trafiquants de drogue, traverse une crise de légitimité et de crédibilité dont les racines sont profondes et dont sont également responsables les civils.

Considérant en effet l'armée comme un simple instrument de domination, ces derniers voient en elle un « ennemi » qu'il convient de mettre à l'écart. Par réaction, les militaires s'érigent en sauveurs de l'ordre social et adoptent une vision plutôt simpliste et manichéenne de la société.

Il s'est ainsi instauré entre civils et militaires un climat de méfiance et, isolée d'une société qui la méconnaît, l'armée est devenue malgré elle un Etat militaire dans l'Etat. Les civils condamnent ses actes mais ne savent pas exactement ce qu'ils attendent d'elle. Il devient impossible, dans ce contexte, d'établir une politique de défense et de sécurité nationale, de définir une stratégie militaire, d'organiser les forces armées et de leur attribuer un rôle précis, d'élaborer en somme une véritable politique intérieure. S'ils campent sur leurs positions, les civils ne réussiront pas à briser l'autonomie de l'armée qui se fonde, entre autres, sur la connaissance de questions d'ordre militaire qu'ils ignorent et ne peuvent donc contrôler.

Etant donné le contexte actuel de violence, il convient d'analyser également d'autres problèmes :

1 – La faiblesse du pouvoir de l'Etat a favorisé l'apparition d'un nombre croissant de groupes exerçant une justice privée.

2 – Le pouvoir étant très fragmenté, les militaires peuvent servir les intérêts politiques des partis et des classes dominantes dont ils renforcent ainsi la puissance. Cela permet aux partis de jouer encore mieux leur rôle de médiateurs entre la société civile et un Etat quasiment absent et, comme il est devenu impossible de canaliser les conflits sans tenir compte des intérêts politiques, ils n'hésitent pas à faire appel à la force.

3 – Ce phénomène laisse à penser que la présence de plus en plus visible des militaires dans la vie politique est essentiellement imputable aux civils.

4 – Investis de responsabilités que le milieu politique ne peut assumer, les militaires ont vu leur autonomie renforcée dans des domaines vitaux comme l'ordre public, ce qui constitue un facteur de déstabilisation de plus.

5 – Des éléments nouveaux sont entrés en jeu dans les années 80, envenimant encore le conflit :

a/ L'ouverture démocratique entamée par Bétancur, qui a été perçue comme une menace par différents secteurs de la population ;

b/ L'apparition, dans certaines régions, de groupes paramilitaires engagés par les pouvoirs locaux pour défendre leurs intérêts contre la guérilla ;

c/ Avec l'arrivée des trafiquants de drogue, qui se sont alliés à ces secteurs, le problème de la violence est devenu encore plus complexe.

L'armée n'a jamais eu le beau rôle en Amérique Latine et il semblerait que la Colombie ne fasse pas exception à la règle. Cependant, dans son analyse, l'auteur adopte un point de vue assez original dans la mesure où il accuse tout autant les civils que les militaires de la profonde crise de légitimité que traversent ces derniers.

Selon lui en effet, l'attitude des civils est ambiguë : ils se méfient de la puissance de l'armée et la mettent à l'écart mais, lorsque cela les arrange, ils font appel à ses services pour défendre leurs intérêts menacés. Il n'est pas étonnant dans ce cas que les militaires s'arrogent le droit d'intervenir dans la vie sociale et politique du pays lorsque les civils se trouvent dans l'incapacité d'assumer certaines de leurs responsabilités à une période cruciale de l'histoire du pays.

Fiche rédigée par BLAIR, Elsa. (CCFD ; CINEP)
1990/03/16

MFN DPH : 01291.

PERIODIQUE.
Auteur(s) : BLAIR, Elsa. CINEP.
In : ANALISIS. 56.
Ed. CINEP. 1989/11.

Fiche n° 0076

La reconstruction de l'appareil d'Etat au Salvador.

SALVADOR. / ARMEE ; MISSION INTERNATIONALE D'OBSERVATION ; POLITIQUE DE REINTEGRATION DES COMBATTANTS ; PROCESSUS DE DEMOCRATISATION ; RECONSTRUCTION DES INSTITUTIONS ; DEMILITARISATION DE LA SOCIETE ; PAIX ET REFORME DES INSTITUTIONS ; RELATION ETAT ARMEE ; RELATION PAIX JUSTICE ; JUSTICE ; STRATEGIE DE RECONSTRUCTION ; RECONCILIATION NATIONALE.

Mots clés internes : COMMISSION VERITE

Au Salvador, la « Commission Vérité » ne proposait pas seulement d'établir les faits sur un certain nombre de violations graves des droits de l'homme et de crimes perpétrés en douze ans de guerre fratricide, mais surtout de mettre en place les conditions d'une paix durable et de jeter les bases d'une réconciliation nationale. Ces recommandations se sont traduites par une réforme des institutions et par la redéfinition du rôle de l'armée. Les accords de paix, signés le 16 janvier 1992 entre l'ancien gouverneur salvadorien et le Front Farabundo Marti pour la libération nationale (FMLN) précisent le rôle et les fonctions d'une armée dans un pays démocratique : la défense des frontières extérieures mais pas des poches de sécurité (intérieure). Ils stipulent également la création d'une police civile, la réduction des effectifs de l'armée et son épuration.

La nécessaire épuration de l'ancien appareil d'Etat.

1. L'épuration de l'armée : elle s'est faite difficilement, avec réticence et retard. L'Etat-major militaire, impliqué dans des violations massives des droits de l'homme, n'occupe plus aucune fonction officielle. Ses membres n'ont cependant toujours pas fait amende honorable et la plupart sont toujours présents dans le pays.

2. La réduction des effectifs de l'armée : au début de la guerre, l'armée comptait 7 à 8 000 hommes ; puis, son effectif théorique a atteint 63 000 hommes. Après la signature des accords de paix, il a été réduit de moitié mais demeure nettement supérieur à la situation d'avant guerre. Il faudrait donc encore réduire les effectifs, mais en tenant compte des difficultés de reconversion et de l'ampleur du chômage.

3. La création d'une police civile est à mon sens le point le plus important de ces accords : les plus graves exactions ont été commises par divers corps de sécurité qui étaient en fait la seule police du pays pendant la dictature. Ils ont été dissous, à la différence de la « police nationale » qui ne l'est pas encore totalement, bien que le délai de deux ans prévu par les accords de paix soit aujourd'hui dépassé.

Il était d'autant plus difficile de dissoudre tout l'ancien appareil répressif que la formation de nouveaux cadres nécessitait du temps. Les candidats susceptibles d'intégrer la police nationale civile étaient, après examen :

- 1) d'anciens guerilleros du FMLN,
- 2) éventuellement, après un filtrage rigoureux, des personnes issues des anciens corps de sécurité,
- 3) de simples citoyens.

Mais dans les faits, les filtres étaient insuffisants, notamment à l'égard des anciens membres de la garde ou de la police nationale qui ont tenté d'intégrer en nombre les nouveaux corps. Il faudra exclure très rapidement ceux qui se sont rendus coupables de graves violations des droits de l'homme ou qui ont failli déontologiquement à leur tâche, car l'enjeu est considérable : il s'agit de restaurer la confiance de la population dans sa police, jusque là organe répressif.

Le processus engagé est-il suffisant pour prévenir les risques d'un éventuel coup d'Etat ? Des structures occultes telles les Escadrons de la mort ou les structures para-militaires n'ont pas été dissoutes. Or, nous assistons à une recrudescence d'assassinats, notamment des cadres du FMLN. Le plus gros risque se situe là.

4. Une Commission nationale sur l'épuration a été mise en place en 1992 pour une durée de six mois. Ses conclusions, qui coïncident avec celles de la Commission Vérité, ont été partiellement appliquées un an après sa dissolution : les principaux responsables (ministre de la défense, chef d'Etat-major, et quelques cadres intermédiaires) ont bien été démis de leurs fonctions, ainsi que les membres de la Cour suprême ; un Conseil supérieur de la magistrature chargé d'examiner le dossier des juges et de proposer leur démission le cas échéant a été mis en place. Une nouvelle Cour suprême, pluraliste, existe, mais le pays manque encore d'un centre de formation à la magistrature qui prenne en compte les règles de déontologie inhérentes à la profession.

Un processus de paix exemplaire

De tous les processus récents de pacification, la dynamique de paix au Salvador est celle qui a le mieux fonctionné, malgré l'insuffisante fermeté de l'ONU sur le désarmement des deux parties et des structures paramilitaires et les rapports difficiles de la Division des Droits de l'homme de l'ONUSAL avec l'appareil judiciaire salvadorien. Le processus de paix a été rendu possible grâce à la conjonction de plusieurs facteurs, parmi lesquels :

- la volonté du peuple d'en finir avec la guerre,
- l'imagination des représentants salvadoriens aux négociations,
- une sélection judicieuse des négociateurs onusiens,
- le soutien de l'ONU et de l'ONUSAL par les Etats-Unis et celui du groupe des « pays amis » (Espagne, Vénézuéla, Colombie, Mexique),
- enfin, au pragmatisme du FMLN et de l'ARENA qui ont compris qu'aucune partie ne pouvait espérer une victoire militaire totale et définitive.

A présent, même si la consolidation de la démocratie se joue sur plusieurs générations, la réelle volonté de changement des acteurs salvadoriens rend le processus de paix irréversible. Je ne crois pas à une nouvelle guerre.

P. TEXIER, magistrat français, a dirigé la Division des Droits de l'Homme de l'ONUSAL au Salvador. Il est juge au Tribunal Permanent des Peuples.

Entretien avec TEXIER, Philippe ; fiche rédigée par
MOUCHARAFIEH, Claire et FEUGAS, Françoise.
1995/10/00

MFN DPH : 04290.

ENTRETIEN.

Fiche n° 0077

Désarmement : le grand et le petit.

TCHAD. /DÉSARMEMENT ; COMMERCE DES ARMES ; ARMÉE ; RELATION ETAT ARMÉE ; COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT ; PAIX ET REFORME DES INSTITUTIONS ; PASSAGE DE L'ECONOMIE DE LA GUERRE A LA PAIX.
Mots-clés internes : CONFLIT LOCAL

Le désarmement qui porte sur les arsenaux sophistiqués des grandes puissances, le « grand », constitue un événement d'une telle importance, qu'il masque un autre désarmement, le « petit », qui est celui des armes courantes, des conflits locaux, des régions oubliées. Les opérations de désarmement menées au Nicaragua, après la défaite des sandinistes, ou dans le Liban réunifié sous contrôle syrien, sont pourtant des entreprises capitales et délicates.

Le Tchad fait une expérience originale, après le changement de régime à N'Djamena, avec la tentative des experts envoyés par la France pour organiser la démobilisation d'une part importante des effectifs de l'armée tchadienne et la réduction de l'appareil militaire du pays.

Les premières difficultés rencontrées :

– la détermination de l'effectif optimum de l'armée future (théoriquement, d'après ses ressources, le Tchad devrait posséder une armée d'une dizaine d'hommes seulement !) ; distinction difficile entre réguliers et irréguliers ; l'armée, elle-même, ne connaît pas ses effectifs ;...

– la fixation de l'aide financière au départ et au projet d'insertion.

– la prise en compte des risques d'affaiblissement de la sécurité soulignés par les autorités du pays et par les conseillers militaires français. « L'institution militaire répugne à pratiquer la déflation ».

Ces difficultés renvoient à deux problèmes de fond :

– dans une situation de sous-développement, rester dans l'armée est une garantie lorsque l'emploi est rare ; la possession d'un uniforme et d'une arme constitue un moyen d'obtenir des ressources supplémentaires ;

– cette politique de déflation ne peut être menée seule, sans avoir au préalable résolu les problèmes politiques du pays concerné.

Il faut tenir compte également de la toile de fond géo-politique ; ce défi du « petit » désarmement surgit au moment où se déverse sur de véritables « bassins d'armement » (Afrique, Moyen-Orient, Amérique Centrale, Sud-Est asiatique, et, plus récemment, en Europe, dans des pays de l'ancienne sphère soviétique) une production mondiale de plus en plus incontrôlée, en provenance du Sud notamment (Inde, Brésil, Chine).

Cette expérience de « déflation » au Tchad mérite d'être suivie de près :

– d'autres théâtres d'opérations dans le monde sont concernés (Cambodge, Amérique Centrale, Afrique de l'Est, mais aussi Europe) ;

– c'est une voie d'avenir pour la coopération (des moyens et un savoir-faire sont indispensables).

Deux remarques s'imposent :

– les situations seront différentes selon qu'être armé est davantage une question de survie économique (Somalie) qu'une tradition « culturelle » (Serbie) ;

– ce sujet pose en termes concrets et non idéologiques la question de la nécessité du désarmement (fonction de l'armement, « impératif défense », commerce des armes,...).

Entretien préparatoire au symposium « Sciences et Paix » (Paris, décembre 1991).

Entretien avec RUFIN, Jean Christophe ; fiche rédigée par PETRIS, Richard.
(Les Amis d'une école de la paix à Grenoble)
1993/06/26

MFN DPH : 002301.

ENTRETIEN.

La non-incidence du contexte international sur les groupes paramilitaires.

COLOMBIE. /GROUPE PARAMILITAIRE ; DEMILITARISATION DE LA SOCIETE ; DESORGANISATION DE L'ETAT ; RESTAURATION DE L'AUTORITE DE L'ETAT ; PROPRIETAIRE TERRIEN ; ACCES A LA TERRE ; GUERILLA ; VIOLENCE POLITIQUE ; SOCIOLOGIE POLITIQUE ; NARCO TRAFIQUANT ; CONSEQUENCE POLITIQUE DU TRAFIC DE DROGUE.

Mots-clés internes : EXTREME DROITE

En Colombie, alors que le contexte international semble avoir une grande incidence sur les groupes guérilleros, il n'en est pas de même pour les paramilitaires. Pour ces derniers, ce contexte n'a aucun écho effectif. Il ne les incite ni à la négociation ni au désarmement.

Bien qu'ils soient nombreux et divers et que leurs actes criminels semblent avoir différents objectifs, il est possible de déterminer dans l'ensemble leurs logiques d'action, leurs buts, leurs objectifs.

1. Autodéfense de propriétaires face à la pression armée des guérillas. Invoquant la faiblesse de l'Etat pour les combattre, les propriétaires fonciers et les patrons d'entreprises ont recours à des mécanismes de « justice privée ». S'il s'agit bien d'une lutte défensive, elle n'a qu'un caractère purement tactique et local de « nettoyage » d'une région des groupes guérilleros. Elle pourrait éventuellement disparaître si la guérilla disparaissait. Sa stratégie peut dans certains cas être plus offensive et nationale en perdant son caractère d'autodéfense pour se convertir en extrême droite politique.

2. Pressions pour les terres par le moyen de l'intimidation terroriste. Elles proviennent presque toujours de trafiquants de drogue qui cherchent à investir leur argent dans de grandes propriétés rurales. Ces pressions sur la terre ont une énorme influence sur le renforcement de la guérilla comme moyen d'autodéfense paysanne ou de résistance. La solution à ces pressions dépend plus de la capacité et de la volonté politique de l'Etat pour contrôler l'action criminelle des trafiquants de drogue que du contexte international.

3. Une autre logique, certes plus limitée, est celle de la substitution de leaderships politiques traditionnels par de petits conseils municipaux. Cette modalité expliquerait les assassinats de libéraux et de conservateurs dans des zones non contrôlées par les guérillas et impliquerait des trafiquants de drogue intéressés, en plus, par un pouvoir politique dans certaines régions. Cette irruption du trafic de drogue sur la scène politique ne connaît pas non plus de médiation au niveau de la situation internationale.

4. Pour finir, l'action de l'extrême droite politique. L'anticommunisme est sa consigne et elle resterait même face à une hypothétique disparition du communisme. Son combat n'est pas atténué par la disparition réelle ou supposée de la « pénétration soviético-cubaine », car ses véritables ennemis sont les organisations des classes subalternes et tous ceux qui, d'après leur conception dualiste de la société, les dirigent ou les soutiennent. Son action peut éventuellement s'étendre jusqu'au moralisme criminel tel que le « nettoyage » des villes de tout ce qui leur semble décomposé et immoral. Affronter cette catégorie politique dépend aussi de l'action décidée par l'Etat et des secteurs démocratiques. Toutefois, c'est à cette dernière forme d'action criminelle que sont liés des secteurs de l'Etat et, en général, de « l'establishment », ce qui rend encore plus difficile une solution.

La diversité des logiques et des mobiles d'après lesquels ces groupes paramilitaires agissent et les différentes scènes où se déroule leur action expliquent qu'il s'agisse là d'un énorme facteur de violence, mais surtout que le « croisement » de leurs stratégies avec d'autres acteurs armés ait d'énormes effets sur la « rétroalimentation » de la violence et une grande capacité déstabilisatrice sur la vie sociale et politique du pays. Leur dynamique « nationale » et la non-incidence du contexte international sur leurs « luttes » exige, en tout cas, une considération privilégiée des « conditions nationales » de même qu'un effort décidé et conjoint non seulement de l'Etat mais aussi des différents secteurs de la société pour les affronter et pour chercher à désamorcer d'autres facteurs de violence qui renforcent leur maintien.

Fiche rédigée par BLAIR, Elsa. (CCFD ; CINEP)
1992/12/10

MFN DPH : 02266.

LITTERATURE GRISE.

Auteur(s) : RESTREPO, Luis Alberto.

Titre : La détente Est-Ouest et la solution négociée
des conflits régionaux : leur impact sur les conflits
armés en Colombie.
1989/07/15.

Fiche n° 0079

Quelle réconciliation après le franquisme ?

ESPAGNE. /GUERRE CIVILE ; POLITIQUE DE RECONCILIATION ; MINORITE ; MEMOIRE COLLECTIVE ; DICTATURE MILITAIRE ; PROCESSUS DE DEMOCRATISATION ; REFORME DE LA CONSTITUTION ; HISTOIRE POLITIQUE ; MINORITE NATIONALE.
Mots-clés internes : AMNISTIE COLLECTIVE

La mémoire des soixante dernières années de l'histoire d'Espagne est une mémoire tourmentée. Pleine d'espoirs, mais aussi d'échecs. L'Espagne n'a jamais été un Etat unitaire, ni du point de vue linguistique, ni du point de vue culturel. Les tensions entre la majorité castillane – à l'image de laquelle s'est formée l'idée de l'Espagne comme Etat nation – et les minorités galiciennes, basques et catalanes ont souvent fait l'objet de violences sanglantes. Un problème qui n'est toujours pas entièrement résolu.

L'avènement de la IIème République en 1931 semblait apporter une solution aux aspirations nationales de ces minorités, avec l'octroi d'un statut d'autonomie politique, administrative et culturelle. Mais le soulèvement militaire de 1936, dont l'une des raisons fut précisément l'existence de ces statuts, aboutit à une guerre civile qui dura trois années. Du côté des insurgés, on trouvait les oligarchies agraires et industrielles, l'Eglise catholique (sauf le clergé basque), les monarchistes et les fascistes. Quant aux loyalistes, ils regroupaient des partis de gauche, les syndicats et les autonomistes basques et catalans. La plupart des membres de l'armée était évidemment du côté des premiers. L'Espagne partagée en deux vécut alors un bain de sang sans pareil. Les insurgés, dont le chef était le Général Franco, assassinèrent par dizaines de milliers les opposants – ouvriers, républicains, membres et sympathisants des partis de gauche – sur les territoires qu'ils occupaient. De leur côté, les Républicains connurent sur leur territoire une révolution sociale radicale et violente. Les autorités républicaines furent incapables d'éviter que des éléments non contrôlés, parmi lesquels des anarchistes mais aussi des communistes, se livrent à des actes de représailles et à des tueries (dizaines de milliers de morts parmi les bourgeois, les prêtres, et les monarchistes). Il faut aussi ajouter les morts innombrables sur le front et les crimes dus à la répression politique dans les deux camps, qui sont encore aujourd'hui difficiles à dénombrer.

Avec la victoire des troupes du Général Franco, à la fin de la guerre civile en 1939, 400 000 personnes prirent le chemin de l'exil, principalement vers la frontière française : 150 000 d'entre eux restèrent en France, et beaucoup y sont morts. Le coût humain de la guerre civile espagnole fût énorme et il est encore difficile aujourd'hui de trouver une famille qui ait été épargnée ou qui n'ait pas à regretter une victime en son sein.

La fin de la guerre n'a pas créé d'apaisement général et n'a pas apporté la réconciliation nationale. Le Général Franco instaura une dictature fasciste, grâce au soutien de Hitler et de Mussolini pendant la guerre, et mit en place une répression brutale contre tous les opposants restés en Espagne. Rien qu'en Catalogne, des tribunaux militaires d'exception firent exécuter plus de 4 000 opposants entre 1939 et 1953, dont le Président du Gouvernement autonome catalan, et remplirent les prisons de prisonniers politiques.

Dans un premier temps, de 1939 à 1960, l'opposition à la dictature franquiste s'exprima par la lutte armée (guérilla urbaine), mais cette forme d'action fût rapidement vouée à l'échec en raison du rejet populaire de la guerre et de la violence armée mais aussi du formidable appareil répressif franquiste. La lutte prit progressivement une forme plus politique par le biais de l'organisation clandestine ; l'objectif étant de reconstituer les partis politiques, les syndicats, mais aussi le tissu social et culturel d'inspiration démocratique. Cette époque fût marquée par les fréquentes arrestations des dirigeants clandestins, condamnés à de très lourdes peines de prison.

Néanmoins, la majorité des Espagnols acceptèrent tant bien que mal la nouvelle situation, ne s'occupant que de travailler à la reconstruction matérielle de leur vie et de leur pays, et à rebâtir une l'économie détruite par la guerre. Le niveau de vie de 1936 ne fut égalé qu'en

1962 (26 ans après le début de la guerre). Deux millions de travailleurs espagnols furent contraints de choisir le chemin de l'émigration vers l'Europe riche et industrialisée. Leur apport économique fût fondamental pour l'économie espagnole, ainsi que les revenus d'un tourisme européen chaque année plus nombreux. Mais ces deux phénomènes eurent une autre importance majeure : celle du renouveau des mentalités et des habitudes. Ainsi, pendant les années soixante, le régime politique en place était déjà en retard vis-à-vis des mentalités sociales, économiques, religieuses et culturelles des Espagnols. Malgré des périodes de répit relatif, la dictature garda jusqu'au dernier moment son visage de violence. Deux mois avant sa mort en novembre 1975, le Général Franco signa les cinq dernières exécutions d'opposants politiques.

La mort du dictateur engendra une période très délicate. Personne n'avait rien oublié et l'esprit de revanche était bien présent. Il aurait suffi qu'un petit groupe de « revanchards » s'organise et utilise les moyens modernes de communications pour que les massacres reprennent. Mais les forces politiques en présence, celles issues du franquisme, qui avaient en main tous les instruments du pouvoir (armée, police, administration) et celles qui émergeaient de la clandestinité (tortionnaires et torturés face à face) en décidèrent autrement. Elles choisirent la voie de la confrontation démocratique. Rien ne fut facile et il fallut beaucoup de renoncements réciproques pour arriver à la rédaction d'une Constitution satisfaisante octroyant l'autonomie à toutes les nationalités et régions de l'Etat qui l'avaient souhaité. Cette Constitution pacificatrice, de réconciliation nationale sanctifia finalement l'absence de vainqueurs et de vaincus, précisément parce que personne n'avait oublié la période noire passée.

L'auteur du texte est chercheur au Centre d'études historiques internationales de Barcelone. Jordi Planès a vécu toute la période de l'opposition à la dictature franquiste « en première ligne de combat », comme il le dit lui-même.

Texte envoyé suite à l'appel international à contribution lancé par la FPH pour l'organisation de la rencontre Internationale sur la reconstruction du Rwanda (Kigali, 22-28 octobre 1994) co-organisée par la FPH et le CLADHO (Collectif des Liges et Associations de défense des Droits de l'Homme).

Texte de PLANES, Jordi ; mis en fiche par
MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/10/22

MFN DPH : 04114.

TEXTE ORIGINAL.

III.4. Reconstruction des infrastructures et des activités économiques

A/ Mesures d'urgence pour la reprise des activités agricoles

B/ Formation de cadres

C/ Financement de la reconstruction

III.3.D. - Mise en place de mesures d'urgence de réconciliation

III.5. Aide et coopération internationale à la reconstruction

A/ Accompagnement politique international des processus de transition

B/ Du bon usage de l'aide internationale (Etats, institutions internationales, ONG)

Fiche n° 0080

Impunité et réconciliation nationale au Salvador.

SALVADOR. /PROCESSUS DE PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX ; ACCORD DE PAIX ; DROITS DE L'HOMME ; INTERVENTION INTERNATIONALE POUR LE RETABLISSEMENT DE LA PAIX ; GARANTIE INTERNATIONALE D'ACCORD DE PAIX ; AIDE INTERNATIONALE A LA RECONSTRUCTION ; ARMEE ; DEMILITARISATION ; RETABLISSEMENT DE LA SECURITE ; IMPUNITE ; RECONCILIATION NATIONALE ; PAIX ET REFORME DES INSTITUTIONS ; ONUSAL ; ONU.

Pour mettre fin à un conflit interne ou international, ou passer d'une dictature à une démocratie, la question de la réconciliation s'est toujours trouvée au centre des processus de transition ou de paix. Le plus souvent, en Amérique latine, des lois d'amnistie ont été adoptées dont la conséquence a presque toujours été d'assurer une impunité de fait aux auteurs des plus graves violations des droits de l'homme. Sans entrer dans l'analyse précise de ces textes juridiques, tous considèrent que la réconciliation nationale ne peut se faire sans un pardon préalable. Mais cela suppose que les auteurs des crimes soient identifiés, et que la souffrance des victimes et de leurs proches soit reconnue.

Peut-on construire la paix sur la négation de l'histoire ?

Y a-t-il compatibilité entre la nécessité d'une réconciliation nationale, sans laquelle un processus de transition ne peut se transformer en une démocratie durable, et l'établissement indispensable de la vérité historique d'une période de guerre ou de dictature ? Il est extrêmement difficile d'apporter une réponse satisfaisante à cette question, tant les processus observés au cours de ces dernières années restent imparfaits. Dans ce contexte, l'expérience du Salvador semble prometteuse.

Un processus de transition original.

Le processus salvadorien est original à plus d'un titre : première expérience pour les Nations Unies d'observation sur le terrain de la situation des droits de l'homme dans un pays souverain ; réforme des institutions par l'application d'accords de paix signés entre un gouvernement et un mouvement insurrectionnel armé ; mise en place d'une « Commission vérité » nommée par le secrétaire général de l'ONU.

Si les premières « négociations » remontent à 1984, il faut attendre 1989 pour que le gouvernement salvadorien et le Front Farabundo Martí pour la Libération nationale (FMLN) signent un premier accord à Mexico ouvrant la voie à un dialogue institutionnel pour mettre fin au conflit par la voie politique. Dès cet instant, et malgré les immenses difficultés, les négociations n'ont jamais cessé. Il est significatif que le premier accord opérationnel, en 1990, ait porté sur les droits de l'homme. Les parties – et singulièrement le FMLN – tenaient à lier l'ensemble du processus à l'obligation, pour chacune, de respecter les droits de l'homme. L'accord de San José prévoyait donc l'établissement d'une mission de vérification des Nations unies chargée de surveiller sur le long terme le respect et la garantie des droits et liberté fondamentaux.

Ce type de mission internationale, comme les mandats très larges qui lui avaient été conférés (droit d'enquête étendu, visite de tout lieu sans avis préalable, appui à l'autorité judiciaire, campagne d'éducation sur les droits de l'homme etc.) n'avait pas de précédent dans l'histoire de l'ONU. Pour la première fois aussi, cette mission, l'ONUSAL, commençait ses travaux sur le terrain avant la signature d'un cessez-le-feu, six mois avant la ratification des accords de paix du 16 janvier 1992.

Sans entrer dans le détail du travail accompli, on peut affirmer que la présence de l'ONUSAL a progressivement donné confiance à la grande majorité des Salvadoriens dans la crédibilité du processus de paix. La mobilité des équipes de contrôle, en particulier dans les zones de conflits, a permis de recueillir pendant la première année environ 6 000 plaintes. La campagne d'information et de formation à l'adresse des militaires et des combattants du FMLN, du pouvoir judiciaire, de la société civile et des enseignants a joué un rôle important dans la prise de conscience de la nécessité d'un changement. Peu à peu la peur a diminué, des espaces de liberté se sont ouverts et ont permis que s'instaure un dialogue permanent

entre les membres de la mission et les différentes composantes du pouvoir, les forces politiques, les Eglises, les ONG et les syndicats pour régler bon nombre de conflits.

La réforme en profondeur des institutions.

Malgré les acquis incontestables de l'accord de San José, le sentiment d'une totale impunité des criminels et des tortionnaires est largement répandu dans l'opinion publique. En 12 ans de guerre fratricide, plus de 75000 personnes ont trouvé la mort : de l'assassinat de Mg Romero en 1980 à celui des 6 Jésuites en 1989, en passant par les massacres collectifs du Rio Sumpul ou du Mozote, de la mort de tant de militants des droits de l'homme, de syndicalistes, à celles de simples civils, la liste des martyrisés est longue... Si elle ne règle pas encore le grave problème de l'impunité, la réforme en profondeur des institutions au Salvador devrait cependant permettre d'approcher la vérité. Un certain nombre de mesures devraient concourir à une réconciliation : modification de la doctrine de la force armée (distinction des concepts de défense et de sécurité) ; épuration de l'armée par une commission « ad hoc » d'évaluation des officiers ; diminution de moitié des effectifs militaires passés durant la guerre de 7000 à 63000 hommes ; dissolution des corps de sécurité et des organes paramilitaires ; réglementation par la loi des services de sécurité soupçonnés d'être le vivier des « escadrons de la mort » ; constitution d'une police nationale civile indépendante de l'armée ; création d'une autorité inhabituelle, un « Procureur national pour la défense des droits de l'homme »...

Ces réformes constitutionnelles et judiciaires sont complétées par la mise en place, en juillet 1992, d'une « Commission vérité ». Composée de personnalités étrangères d'une moralité incontestable nommées par le secrétaire-général de l'ONU, elle doit se prononcer sur les plus graves violations des droits de l'homme commises entre 1980 et 1992. Bien qu'elle ne soit pas dotée de pouvoirs juridictionnels, cette Commission jouit d'un droit d'enquête très étendu.

Un premier pas important a été franchi avec les premières exhumations des cadavres massacrés en 1989 au « Mozote ». Selon les estimations du mouvement salvadorien des droits de l'homme, plus de 800 civils, dont une majorité de femmes et d'enfants avaient été assassinés dans cette région au cours d'une série d'opérations militaires.

Au Salvador, les moyens employés pour sortir du conflit constituent une voie dynamique : dialogue politique, réformes institutionnelles en vue de démocratiser et de démilitariser la société, primauté au respect des droits de l'homme. Seront-ils suffisants pour garantir une véritable réconciliation ? Seuls le temps et la volonté politique de changer la logique de violence permettront de vérifier si cette dynamique est opérationnelle.

P. TEXIER est magistrat ; il a dirigé la Division des Droits de l'Homme de l'ONUSAL (mission de rétablissement de la paix) au Salvador. Fiche rédigée à partir de son intervention lors de la rencontre internationale « Non à l'impunité, Oui à la justice », 2-5.06.92, Palais des Nations unies, Genève.

Fiche rédigée par MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/03/25

MFN DPH : 03941.

COMPTE RENDU DE COLLOQUE.
Auteur(s) : TEXIER, Philippe.
Titre : « Non à l'impunité, oui à la justice ».
1992.

Ficher n° 0081

« **Le citoyen n'est pas un "ennemi" !** »**La Division de police de la mission de l'ONU et la démilitarisation du Salvador.**

SALVADOR. /PROCESSUS DE PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX; ACCORD DE PAIX; INTERVENTION INTERNATIONALE POUR LE RETABLISSEMENT DE LA PAIX; ONU; RESTAURATION DE L'AUTORITE DE L'ETAT; RELATION ETAT ARMEE; RECONSTRUCTION DES INSTITUTIONS; POLICE; EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME; RESPECT DES DROITS DE L'HOMME; EDUCATION A LA PAIX.

La Division de police de l'ONUSAL est l'une des trois divisions qui constituent le dispositif de surveillance de l'application des accords de paix conclus au Salvador en janvier 1992. La mission de l'ONU au Salvador est la première de l'histoire de l'Organisation qui comporte une « Division de police ». Cette originalité est liée à la situation même du pays et l'action de cette instance imprime une dynamique particulière au processus de paix.

1. Les caractéristiques particulières du Salvador sur lesquels insistent les nombres de l'ONUSAL.

Le Salvador est à la fois le pays le plus petit et le plus peuplé d'Amérique centrale avec une densité de 280 habitants au km². La démographie est galopante, ce qui aggrave les difficultés de l'agriculture et de l'éducation.

L'organisation sociale reste marquée par :

– un mélange de culture maya et de machisme espagnol qui maintient les femmes dans un état de soumission et les laisse souvent seules.

– le poids d'une oligarchie qui détient le pouvoir : les fameux quatorze clans sont devenus trente grandes « familles », et la population se répartit entre les 20 à 25 % de possédants et de ceux qui participent au système, et les 75 à 80 % de démunis. Les militaires, quant à eux, n'ont jamais été totalement acceptés par les possédants et ils ont recherché la promotion non seulement par les académies militaires mais aussi par la puissance financière résultant du soutien des Etats-Unis.

S'agissant du maintien de l'ordre, la situation se caractérisait par :

– une police qui, surtout formée à la contre-guérilla et avec des méthodes douteuses, ne dépendait que de l'autorité militaire et échappait au contrôle de la justice.

– une justice qui ne pouvait pas fonctionner, étant donné le manque de formation de son personnel à la base et, en fait, l'absence de « colonne vertébrale » du système légal basé sur la constitution et quelques codes uniquement.

2. Le rôle de la Division de police.

Sa mission principale est de garantir le strict respect des droits de l'homme au Salvador dans le cadre légal existant en vue de faciliter la transition vers la future police nationale civile. Selon les dispositions de l'accord de paix, les différents aspects de cette mission sont :

– la coopération, à la fois humaine, technique et matérielle, pour améliorer la qualité d'une police au service des citoyens ;

– l'assistance pour la définition des divers types d'opération de police, l'information des services au moyen de statistiques sur la délinquance, le suivi de l'opinion que se fait la population de l'action de la police... ;

– l'accompagnement des services de police en toutes circonstances et pour vérifier à tous les niveaux la bonne exécution de leurs missions ;

– les initiatives propres, au niveau central comme au niveau régional, prises en liaison avec les divisions militaires et des droits de l'homme, notamment pour assurer une médiation

entre les parties dans les zones traditionnellement conflictuelles afin d'y préparer le retour de la police nationale.

3. Une présence effective impressionnante.

Les 300 membres de la Division (25 Français, 109 Espagnols, des Italiens, des Chiliens, des Mexicains) qui ne sont pas armés effectuent cent missions par jour et couvrent la totalité du territoire. Ils s'intéressent aussi bien au respect des règles élémentaires de sécurité lors de l'organisation d'une manifestation sur la voie publique qu'à l'assistance à des agents de la police auxiliaire dans une intervention destinée à mettre fin à une séquestration, ou d'agents forestiers enquêtant sur la contrebande de bois,...

4. Leur intervention a conduit les autorités à décider l'implantation du premier poste de police dans une banlieue de 230 000 habitants proche de San Salvador ! S'agissant de la préparation de la nouvelle police nationale, les policiers onusiens ont fait admettre au FMLN que la réintégration d'un certain nombre de membres de l'ancienne police (elle comptait 9 000 membres) et de l'armée, 2 000 sur 10 000, pouvait à la fois servir l'efficacité et éviter la création de bandes armées. La guérilla et ses sympathisants ont d'abord critiqué cette solution prônée par la mission. Dans le cas précédent ce sont les milieux d'extrême droite qui ont dit que l'ONUSAL outrepassait ses compétences et violait la souveraineté salvadorienne.

De fait les agents de l'ONU – qui estiment qu'il y a là un travail pour vingt ans minimum – ne peuvent négliger les aspects économiques, sociaux et culturels de la situation et attirent l'attention sur l'aide dont a besoin le Salvador – au-delà de ce qui incombe à la mission de vérification des accords – de la part des gouvernements étrangers, des agences internationales spécialisées et des ONG pour consolider la paix.

Sur le terrain, on mesure combien le rôle confié à la Division de police de l'ONUSAL par les accords est essentiel. L'ONUSAL joue les bons offices en cherchant les informations qui permettront de prévenir les incidents entre les parties. Le lieutenant-colonel Lelièvre – chef des opérations de cette Division – parle de « calmer l'incendie », et la Division de police est un « interface » obligé. L'ONU semble en avoir pris conscience et prévoit de systématiser le recours à une telle Division dans les missions où il s'agit de reconstruire l'organisation d'un pays. L'exemple de l'ONUSAL peut faire école et il traduit une évolution qui relève d'une conception élevée de la construction de la paix.

L'efficacité des gendarmes et des policiers français souligne la compétence d'une « force humaine » au service du droit montrant une grande capacité d'adaptation : ainsi est faite la double démonstration des vertus d'une tradition démocratique et du caractère irremplaçable de l'éducation du citoyen !

Entretien avec le lieutenant-colonel Michel Lelièvre, chef des opérations de la Division de police de l'ONUSAL à San Salvador.

Entretien avec LELIEVRE, Michel ; fiche rédigée par PETRIS, Richard. (Les Amis d'une école de la paix à Grenoble)
1992/12/30

MFN DPH : 002276.

ENTRETIEN.

Fiche n° 0082

L'aide internationale en faveur de l'Afrique en question.

AFRIQUE. /EVALUATION ; ECHEC ; DEPENDANCE ECONOMIQUE ; FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT ; RELATION NORD SUD ; ONG ; RELATION ONG ETAT ; BAILLEUR DE FONDS ; AIDE INTERNATIONALE ; BANQUE MONDIALE ; DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT ; ACCES AUX SYSTEMES FINANCIERS ; RELATION PAIX DEVELOPPEMENT.

Mots-clés internes : CONDITIONNALITE DE L'AIDE

Malgré l'aide financière et matérielle considérable dont bénéficie l'Afrique depuis des décennies, l'écrasante majorité de la population continue de vivre dans des conditions de grande misère et de détresse. Les flux financiers nets en direction de l'Afrique Sub-saharienne auraient atteint 17 milliards de dollars en 1992 et près de 19 milliards en 1993. Pourtant, l'Afrique compte toujours le taux le plus élevé de mortalité infantile (7/1000). Sa durée moyenne de scolarisation, avec 1,6 année en 1992, est la plus courte du monde. Sa part dans la production mondiale est de moins de 2 % (1,7 %). Une vingtaine de pays africains sont engagés dans des conflits civils ouverts ou larvés, ce qui lui vaut plus de 6 millions de réfugiés et 17 millions de déplacés à l'intérieur de leur propre pays. Enfin, selon les prévisions de la Banque Mondiale, la moitié de la population de l'Afrique sub-saharienne vivra en l'an 2000 dans une pauvreté absolue.

L'aide internationale qui devient de plus en plus incertaine et de plus en plus difficile à obtenir, demeure cependant plus que jamais nécessaire. En tête des donateurs se trouvent sans conteste la Banque Mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI). Les autres gros bailleurs de fonds sont l'Union Européenne et les organisations des Nations Unies. Tous ces pourvoyeurs d'aide ont été mis sur pied par les gouvernements des pays industrialisés pour eux-mêmes mais aussi pour porter leur assistance comme leurs idées le plus loin possible dans le monde. Ainsi, ces institutions ont une mission spécifique auprès des pays aidés. Leurs réalisations sont régulièrement évaluées et leurs objectifs réajustés en fonction de la conception globale qu'ont du monde les puissants de l'hémisphère nord de la planète. Rien donc ne se fait au hasard. Dès lors, des questions se posent.

Pourquoi ne voit-on pas de progrès sensibles dans les pays africains ? Pourquoi certains pays régressent même, alors que l'aide continue à affluer ? L'aide internationale serait-elle insuffisante ou mal gérée ?

L'essentiel de l'aide octroyée par la BM ainsi que par d'autres institutions se fait sous forme de prêts. On vous fait bien comprendre qu'on vous aide si vous acceptez de vous endetter. En avez-vous le choix ? La plupart des pays africains sont tellement endettés que les prêts reçus antérieurement au nom de l'aide au développement sont devenus un lourd fardeau, un anti-développement. On a de plus en plus besoin d'aide, mais le service de cette dette hypothèque l'investissement. Par conséquent, le pays aidé se sous-développe. Face à cette situation paradoxale, les bailleurs de fonds ne cessent d'ajuster leur politique d'aide.

Ajustement des politiques par les donateurs.

Face aux divers échecs, les donateurs s'interrogent et cherchent des mesures qui permettraient de ne pas donner l'impression que leur argent a été gaspillé mais qui assureraient en même temps des flux financiers sûrs et réguliers vers le Nord. Quatre axes sont progressivement intégrés dans leurs politiques d'aide :

A) La participation des populations : à l'unisson, les donateurs disent rechercher la promotion de la participation populaire dans l'identification et la gestion des projets. Mais, la plupart des aides devant passer par les gouvernements, l'attitude de ceux-ci est déterminante. Or les régimes dictatoriaux évitent la participation populaire ; ils n'ont cependant pas souffert d'une défiance des bailleurs de fonds. Au contraire, loin de s'attaquer aux dictateurs, ceux-ci les ont plutôt protégés.

Une autre idée en vogue actuellement est la collaboration avec les ONG. On imagine que celles-ci pourront pallier les manquements antérieurs en ouvrant, pour les gros donateurs, une porte vers la participation populaire. La BM semble ainsi bien décidée à poursuivre sa

coopération avec les ONG. Initiée par la BM dans les années 70, la collaboration avec les ONG, a pris de l'ampleur ces vingt dernières années. Ainsi, le pourcentage des projets financés par la BM et exécutés moyennant une collaboration d'ONG est passé de 5 % en 1973 à 30 % en 1993. Les domaines de collaboration sont les activités relatives à la santé et la nutrition, l'environnement, l'agriculture et le développement rural en général. Les questions suivantes se posent actuellement : les ONG sont-elles prêtes à faire face à ce type de coopération ? Ne vont-elles pas se faire manipuler par les bailleurs de fonds ? Les gouvernements africains vont-ils laisser les ONG s'insérer entre eux et les donateurs alors même qu'ils considèrent souvent comme un manque à gagner l'argent qui va directement vers les ONG africaines ?

La « conditionnalité » : emprunté à la langue anglaise, ce mot traduit toute une politique des puissants de l'hémisphère Nord pour qui les aides doivent être assorties de conditions. Celles-ci concernent plusieurs domaines : l'engagement des Etats du Sud à s'ouvrir au processus de démocratisation, le respect des droits de la personne humaine, la transparence dans la conduite des affaires publiques mais aussi l'efficacité dans la gestion économique et financière. Ces conditions deviennent de plus en plus rigoureuses. L'application de la conditionnalité implique une nette ingérence dans le fonctionnement des Etats. Les créanciers évaluent en effet la conduite des affaires et prennent ensuite unilatéralement des décisions coercitives. Des Etats africains (dont le Kenya) ont déjà vu des aides coupées. Le cas du gouvernement rwandais actuel est très révélateur. On lui demande de liquider sa dette afin de lui accorder un nouveau prêt alors qu'on sait qu'il ne dispose même pas du minimum vital ! De manière générale, les Africains considèrent que la conditionnante n'est pas autre chose qu'une forme moderne de colonisation. Ceci dit, le débat reste ouvert : certains pensent qu'une telle pression poussera les dictateurs à jeter du lest et à accepter la démocratisation. D'autres pensent que l'on risque ainsi d'aboutir aux résultats inverses à ceux escomptés dans la mesure où, sans aide, les pays victimes continueront à s'enfoncer dans la misère et seront de plus en plus incapables de répondre aux exigences de la démocratie. La situation se présente donc très mal pour les gouvernements et pour les peuples africains. L'Afrique est acculée à prendre des initiatives. Des débats entre donateurs et « assistés » sont nécessaires afin d'aboutir à un modus vivendi. Ici les habitants du Nord, notamment ceux qui sont membres d'ONG ou qui connaissent à la fois les structures du Nord et celles du Sud peuvent jouer un rôle. Quoi qu'il en soit, les dirigeants africains n'ont pas le droit de se réfugier derrière les difficultés économiques du moment pour refuser l'ouverture, si nécessaire, à la démocratie à laquelle aspirent les peuples africains.

L'auteur est le Secrétaire Général Adjoint du département Afrique à CIDSE, une coordination internationale d'ONG catholiques œuvrant en faveur du développement ; son siège social est en Belgique.

Séminaire sur la reconstruction du Rwanda, Kigali, 22-28 octobre 1994.

Texte de BINDARIYE, Nelson ; mis en fiche par
MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/10/20

MFN DPH : 04106.

TEXTE ORIGINAL

Fiche n° 0083

Les méfaits de l'aide internationale.

CAMBODGE. /AIDE INTERNATIONALE; ONG; ECHEC; RELATION ONG ETAT; CORRUPTION; DEPENDANCE ECONOMIQUE; ETHIQUE PUBLIQUE; ONU; RELATION PAIX DEVELOPPEMENT HUMAIN.
Mots-clés internes : INADAPTATION DE L'AIDE INTERNATIONALE.

Dans les camps de réfugiés, avant l'ouverture du Cambodge, nous avions coutume de dire : « Après le régime des Khmers rouges, l'occupation vietnamienne, un dernier fléau s'abattra sur le Cambodge : les ONG ». La prédiction s'est hélas vérifiée. Au Cambodge, plus de 150 ONG se sont abattues sur le pays ; il semble que ce soit un label de qualité de travailler au Cambodge ! Pour certaines c'était tout simplement l'occasion de se faire un argent facile, dans un contexte où il n'existe aucun contrôle financier sérieux... On fait un peu tout et n'importe quoi, sans se poser la question préalable : « De quoi le pays a réellement besoin ? ».

Pour pouvoir travailler au Cambodge, certaines ONG de notoriété internationale versent de l'argent aux autorités locales – l'une a versé 120 000 \$ au premier ministre de l'époque – alimentant ainsi la corruption. L'argent distribué à tout va, les salaires disproportionnés de leur personnel par rapport à la population (150 à 250 dollars représentent au Cambodge une fortune...), créent de nouveaux privilégiés de la « charity business », détournent les regards de la production locale – pourtant la seule à pouvoir créer une richesse nationale – vers des emplois de type tertiaire, tributaires de l'étranger... Le recrutement des ONG se fait par copinage ou par réseaux familiaux. La formation d'un personnel à l'esprit caritatif ou de solidarité est, pour la plupart du temps, absente. Trop d'ONG prennent la place des autorités locales, trop heureuses de se décharger temporairement d'un fardeau. On peut donc honnêtement se poser la question : après le départ de telles ONG, que restera-t-il de positif pour le pays ?

Avec l'expérience, les parrainages individuels d'enfants sont à proscrire absolument ! On favorise quelques enfants, généralement les plus débrouillards, qui deviennent rapidement des privilégiés, et le font sentir autour d'eux, alors que les plus pauvres sont exclus. Si l'on tient à organiser des parrainages personnalisés, il faut imposer que l'on puisse « parrainer » une école, un village, ou un groupe de villages, mais pas des individus.

Sans doute les ONG sont-elles un moyen facile et souple utilisé par certains gouvernements pour aider le Cambodge sans s'impliquer dans des accords politiques ou économiques bilatéraux. Cela présente des avantages, surtout dans une période où la représentation du pouvoir n'est pas très établie, mais aussi une anarchie regrettable. Il serait pourtant souhaitable que les gouvernements s'impliquent davantage car ils sont plus en mesure d'exiger des contreparties (planification, vérification, présence d'experts, etc...), ce qu'une ONG ne peut faire sans crainte de se faire mettre à la porte du pays.

On pourrait, par extension, réfléchir utilement aux fonds de l'ONU pour ses opérations « type APRONUC » : 3 milliards de dollars ; ont été dépensés pour une opération dont deux des principaux objectifs n'ont pas été atteints – le désarmement des factions et la contrôle de l'administration en place – là encore par manque de volonté politique affirmée. La solde des fonctionnaires de l'ONU, et même des soldats de l'APRONUC a été considérée comme une insulte à la misère ambiante : le simple soldat de l'ONU recevait comme argent de poche quotidien (en plus de son salaire), dix fois le salaire mensuel d'un instituteur. Comment dans ce contexte donner au peuple khmer la volonté de rester au pays pour y travailler durement en gagnant peu et honnêtement ? Le vol du matériel de l'ONU en fin de mission, quand il n'était pas le fait des soldats mêmes de l'APRONUC, n'était, somme toute, que légitime aux yeux de beaucoup... Enfin, la composition du corps de l'APRONUC était plus que discutable : comment des contingents venus de pays qui violent en toute impunité les principes des droits de l'Homme pouvaient-ils prétendre venir aider à les instituer au Cambodge ?

Le drame du Cambodge actuel est le manque de dirigeants politiques qui aient un réel souci pour l'intérêt national. Comment plaquer un idéal démocratique à l'occidentale dans une société où les liens familiaux au sens élargi restent si prégnants ? Dans une mentalité de type karmique, chaque fonctionnaire, surtout haut placé, ne s'intéresse qu'à combler son appétit illimité d'argent et de pouvoir, sans aucune considération morale pour le pauvre, « malchanceux » à cause de son karma. Il faut une conversion personnelle aux idéaux de justice et de fraternité, qui en dehors de la rhétorique, ne sont guère passés dans les faits. Le pouvoir et les aides venues de l'étranger sont confisqués par un petit groupe de personnes apparentés. Les laissés-pour-compte risquent fort de se lancer, un jour, dans une révolte aussi violente que celle des Khmers rouges, si une idéologie « paupériste », de type nationaliste ou autre, parvient à les motiver.

Comment parvenir à faire donner la parole au peuple, pour qu'il puisse réaliser les efforts de solidarité qu'il entrevoit nécessaires ?

L'auteur de la fiche est un prêtre des Missions Etrangères de Paris qui chemine aux côtés du peuple Khmer depuis 29 ans. Il s'agit d'un des meilleurs spécialistes du Cambodge, auteur de l'ouvrage « Cambodge année zéro » (1977).

Texte envoyé de Phnom Pehn à la suite de l'appel international à contribution lancé par la FPH pour l'organisation de la rencontre internationale sur la reconstruction du Rwanda (Kigali, 22-26 octobre 1994) co-organisée par la FPH et le CLADHO (Collectif des Ligues et Associations de défense des Droits de l'Homme).

Texte de PONCHAUD, François ; mis en fiche par
MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/10/22

MFN DPH : 04139.

TEXTE ORIGINAL

Fiche n° 0084

Secours d'urgence suite à la catastrophe d'Armero en Colombie

... où l'aide au développement favorisait en fait le développement d'une mentalité d'assisté !

COLOMBIE. /ECHEC; RELATION COURT TERME LONG TERME; RELATION NORD SUD; METHODE D'INTERVENTION D'URGENCE; ORGANISATION POPULAIRE; ORGANISATION SOCIALE; PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE; ACTION HUMANITAIRE; COORDINATION; RECONSTRUCTION DU LOGEMENT; RESPONSABILITE CIVIQUE; CATASTROPHE NATURELLE.
Mots-clés internes : ABSENCE DE COORDINATION ; EFFET PERVERS DE L'ACTION HUMANITAIRE ; INADEQUATION DE L'AIDE INTERNATIONALE ; IDENTIFICATION DES BESOINS.

Après la catastrophe d'Armero, les premiers secours sont organisés par les sinistrés eux-mêmes, explique Rosario Saavedra, une sociologue colombienne qui a participé à des projets de reconstruction dans la zone sinistrée : « Dans le cas d'Armero, des actions de sauvetage sont mises en œuvre par les habitants qui réussissent, grâce à une aide mutuelle, à se réfugier sur les collines.

(...) Avec la destruction d'Armero et la mort de la grande majorité de ses habitants, les tissus de relations sociales (famille, amis, travail, église, partis politiques...) antérieurs à la catastrophe ont presque totalement disparu. De ce fait, les tentatives d'organisation et d'actions collectives sont rares. Etant donnée la situation, tout en assurant un soutien matériel correspondant aux besoins, une des premières tâches à accomplir devait être d'aider à reconstituer la capacité de participation communautaire des sinistrés – de la même manière qu'on soigne un blessé, avec un traitement adapté, un suivi régulier, afin d'assurer sa guérison.

Force est de constater que tel n'a pas été le cas. Très rapidement affluent, dans le plus grand désordre, organismes nationaux et internationaux de secours. L'aide, indispensable en raison de l'étendue du désastre, n'est pas coordonnée, organisée, planifiée. Trop souvent, chaque organisme public ou privé, national ou international agit plus en fonction de sa propre logique qu'à partir de besoins réellement constatés sur le terrain. On assiste à une arrivée massive de volontaires, de nourriture, de médicaments... Dans certains cas cette aide se révèle très utile. Dans d'autres, son impact est négatif, mobilisant des « bras » pour décharger, trier, stocker des marchandises dont on n'a pas besoin et du personnel (interprètes) pour guider, loger... les équipes étrangères de secours, les missions d'évaluation qui débarquent.

L'ampleur de l'aide et, surtout, sa distribution incontrôlée et désordonnée, conduisent à bien des abus : dans certains cas, des sinistrés reçoivent en double ou en triple, une aide identique, suite aux visites successives de plusieurs organismes travaillant sans la moindre coordination !

Par ailleurs, les centres d'hébergement fonctionnent souvent de façon autoritaire, sans que les sinistrés ne soient associés à leur gestion et à leur fonctionnement. Cette forme d'aide aboutit au développement d'une mentalité d'assisté et freine toute tentative d'organisation et de prise en charge, par les sinistrés, d'actions de reconstruction et de réparation des dommages.

Parfois, des organismes instituent des plans de participation à appliquer sans délai. Les résultats sont généralement médiocres. L'organisation immédiate et l'échec non moins immédiat des restaurants communautaires dans plusieurs centres d'hébergement en sont l'illustration. « Dès que possible, les sinistrés ont progressivement organisé des cuisines individuelles et, un jour, tout le déjeuner préparé par le restaurant communautaire a été perdu. Celui-ci a dû fermer » explique un sinistré réfugié à Guayabal. Des propos identiques ont été entendus à plusieurs reprises dans d'autres centres d'hébergement. La participation et l'organisation de communautés ne se décrètent pas. Elles résultent d'un travail en profondeur qui a rarement été réalisé.

Cette confusion s'est prolongée lors de la mise en route de la phase de reconstruction. Un groupe de sinistrés a reçu jusqu'à 32 propositions différentes émanant d'organismes d'aide publics et privés alors que d'autres sont oubliés. De même, la « déresponsabilisation » des sinistrés se poursuit : le fait que les sinistrés reçoivent une aide mensuelle de l'Etat d'un montant de 4 500 pesos conduit certains sinistres à refuser de travailler.

En outre, la presse fait état d'une aide financière considérable destinée à la reconstruction, dépassant de très loin la réalité. Des sans-abri sont scandalisés lorsqu'on leur propose de participer à la reconstruction de leur maison et refusent de s'intégrer dans les projets d'auto-construction : il y a suffisamment d'argent pour embaucher les ouvriers du bâtiment, estiment certains sinistrés !

Selon des observateurs, le développement de cette mentalité d'assisté résulterait moins de maladresses que d'une stratégie délibérée, visant à empêcher l'émergence d'organisations de sinistrés risquant de mettre en difficulté les pouvoirs en place. Lors du tremblement de terre de Popayan (Colombie), de telles organisations avaient vu le jour. Plusieurs de leurs dirigeants ont été victimes d'assassinats. ».

Ce témoignage est celui de Rosario Saavedra. Il nous apporte un point de vue « Sud » qui confirme en de nombreux points d'autres observations et réflexions que nous avons pu faire sur d'autres terrains. Elle prononce sans doute une phrase clé lorsqu'elle dit : « trop souvent, chaque organisme public ou privé, national ou international agit plus en fonction de sa propre logique. » En effet, l'expérience montre que les dysfonctionnements liés à des actions d'urgence, voire de développement, sont souvent le fait de logiques différentes qui se confrontent et qui se traduisent par des approches, des priorités et des démarches différentes.

Fiche rédigée par ROBERTS, Tom (AUI).
1994/01/10

MFN DPH : 04059

LITTERATURE GRISE.
AUI = Action d'Urgence Internationale.
1992/06.

Fiche n° 0085

Exemple de cinq idées préconçues qui altèrent l'image des réalités post-catastrophe et qui, de ce fait, impliquent une aide inadaptée, voire parasitaire.

MONDE. /AIDE INTERNATIONALE A LA RECONSTRUCTION ; CATASTROPHE NATURELLE ; PARTICIPATION POPULAIRE ; ORGANISATION COMMUNAUTAIRE ; SANTE PUBLIQUE ; INFRASTRUCTURE ; SYSTEME DE REPRESENTATIONS ; IGNORANCE.
Mot-clés internes : INADEQUATION DE L'AIDE INTERNATIONALE ; IDEE REÇUE.

La première de ces idées reçues veut que lors d'une catastrophe, les populations locales soient paralysées par la panique, les populations menaçant de se révolter et de mettre le pays à sac. La réalité, en fait, est tout autre. Au Mexique, par exemple, plus de 50 000 volontaires entreprirent de travailler jour et nuit pour dégager les victimes ; les problèmes bureaucratiques habituels s'évaporèrent ; et, de manière plus générale, l'élan de solidarité des populations directement affectées annula, et de loin, les quelques abus qui se produisirent.

La seconde de ces idées reçues veut que les blessés soient laissés sans soin faute de personnel médical, de médicaments et matériel de chirurgie. La réalité est plus complexe bien sûr. Des pays tels que l'Union Soviétique, le Mexique, la Colombie l'Inde et bien d'autres disposent d'un nombre impressionnant de médecins très bien formés. A l'époque du tremblement de terre de Mexico, en 1985, il y avait dans cette capitale 20 000 médecins (donc davantage qu'il n'y avait de blessés !), 32 000 infirmières et 110 hôpitaux. En dépit du fait que le séisme avait détruit 3 894 lits d'hôpitaux, le taux d'occupation des établissements restés intacts ne dépassa jamais durant cette période 90 %. C'est pourquoi les antennes chirurgicales, les hôpitaux mobiles et tout le matériel médical aéroporté depuis l'étranger restèrent sans usage.

Il faut se rendre compte que quelle que soit l'ampleur de la catastrophe, seuls les services de santé locaux et nationaux sont à même de réagir en temps utile, c'est à dire pendant les premières heures critiques pour les actes médicaux de survie. L'efficacité de ces actes dépend beaucoup de la qualité de la planification du désastre, très peu de l'assistance improvisée de l'extérieur. Cette évidence, les « médecins de catastrophe » des pays industrialisés ont de la peine à l'accepter, convaincus qu'une technologie importée, même tardivement peut pallier les déficiences inévitables des systèmes de santé locaux. Elle explique également pourquoi les pays européens ne pourront jamais participer de façon autre que symbolique aux premiers soins médicaux lors de catastrophes en Amérique Latine, par exemple.

Troisième idée reçue : les grandes catastrophes soudaines déboucheraient inévitablement sur des épidémies meurtrières. Des enquêtes sérieuses ont montré qu'à l'exception d'une aggravation du paludisme quelques mois après certaines grandes inondations, aucune épidémie massive (de typhoïde, de gastro-entérite ou d'autres maladies infectieuses) ne s'est jamais produit après une grande catastrophe géologique. La présence d'innombrables cadavres humains ou de carcasses animales cause certes des traumatismes sociaux et culturels mais jamais les épidémies qu'à l'étranger le public imagine.

Sans doute ne faut-il pas trop simplifier non plus : en cas de catastrophe, le risque de contamination des systèmes d'approvisionnement d'eau est réel. Mais les mesures de contrôle que prennent alors les services d'hygiène, combinées aux mesures d'information publique, peuvent paradoxalement rendre le milieu plus sûr en période de désastres qu'en période « normale » ! Il est donc inutile de lancer ces campagnes de vaccination d'urgence qui font les délices des organisations de volontaires. Mal organisées et mal surveillées, elles peuvent même être nocives(...).

Quatrième idée reçue : les cataclysmes entraîneraient à brève échéance une pénurie alimentaire. Sans doute une catastrophe naturelle d'origine climatologique peut-elle entraîner

une disette dans les pays à agriculture de subsistance précaire. Lors de séisme ou d'éruption, la vraie difficulté est de maintenir ouverts les réseaux locaux de distribution des stocks existants, de fournir des ustensiles de cuisine, du combustible ménager ou, plus prosaïquement encore de l'argent pour acheter des vivres ! L'importation urgente d'aliments périssables ou non, par vols spéciaux qui coûtent les yeux de la tête, loin d'aider à résoudre ces questions pratiques immédiates, ne fait qu'encombrer un peu plus les centres locaux où l'aide étrangère est réceptionnée et triée.

Cinquième idée reçue enfin : lors d'une catastrophe, la seule solution serait de regrouper les populations sans-abri dans les centres d'hébergement tels qu'écoles ou surtout, camps de tentes. (...) Les autorités jamaïquaines ont compris à la suite de l'ouragan Gilbert que la création d'un village de toile coûte cher et fait négliger des dons qui permettraient des solutions durables, tels que bois, clous etc. (...).

Quant à la promiscuité qu'entraînent de tels camps, elle est non seulement néfaste d'un point de vue sanitaire (une famille en zone subtropicale court moins de risques de contagion en demeurant, fût-ce de manière précaire, sur son propre lopin de terre), mais se révèle en outre très impopulaire parmi les sinistrés de classe moyenne, anxieux de rester près de leurs quelques possessions.

Il va sans dire que ces remarques, pour sévères qu'elles puissent paraître, ne sont nullement une condamnation de l'aide internationale. Il ne s'agit donc point de réduire cette aide, mais de la rendre plus efficace. Une efficacité qui dépend au premier chef, la chose est évidente, des acteurs, tant étrangers que locaux, intervenant dans les opérations de secours.

L'auteur de ces réflexions, Claude de Ville de Goyet, a essentiellement travaillé à partir de ses observations de terrain en tant qu'expert de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Fiche rédigée par ROBERTS, Tom (AUI).
1994/01/10

MFN DPH : 04058

LITTERATURE GRISE.
AUI = Action d'Urgence Internationale.
1992/06.

**IV. CONSOLIDATION
D'UNE PAIX JUSTE ET DURABLE**

MOTS-CLES DU THESAURUS DPH (INDEXATION DES FICHES) PAR AXES THEMATIQUES

IV. I. La transformation de la société

ACCEPTATION DE L'AUTRE	ENSEIGNEMENT DEFORME DE	OCCULTATION DES FAITS
ACCES AU DROIT	L'HISTOIRE	HISTORIQUES
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	ONG
ACTION SOCIALE	ETHIQUE DES MEDIAS	OPINION PUBLIQUE
APPRENTISSAGE DE LA MEDIATION	ETHIQUE PUBLIQUE	PAIX
APPRENTISSAGE DES RELATIONS	EVALUATION	PARDON
DE COOPERATION	FEMME	PARTICIPATION POLITIQUE
ARTISAN DE PAIX	FIRME MULTINATIONALE	PARTICIPATION POPULAIRE
BUDGET DE L'ETAT	FORMATION	PASSAGE D'UNE ECONOMIE DE
CAPITALISATION	FORMATION COMMUNAUTAIRE	GUERRE A LA PAIX
CAPITALISATION D'EXPERIENCE	FORMATION PROFESSIONNELLE	PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX
CHANGEMENT SOCIAL	GENOCIDE	PLURALISME
CHRISTIANISME	GESTION PUBLIQUE	PLURALISME POLITIQUE
CITOYENNETE	GUERRILLA	PLURIDISCIPLINAIRE
COLLECTIF D'ONG	GUERRE	POLITIQUE D'INFORMATION
COLLECTIVITES LOCALES	IDENTITE NATIONALE	POLITIQUE DE L'EDUCATION
COMMUNICATION ET DEMOCRATIE	IMAGE DE LA GUERRE DANS LES	POLITIQUE DE L'INFORMATION
COMPLEXE MILITARO INDUSTRIEL	MEDIAS	POUVOIR LOCAL
CONCEPTION DE L'ETAT	INCITATION A CHAINE RACIALE	POUVOIR POLITIQUE
CONFLIT ETHNIQUE	INEGALITE SOCIALE	PREJUGE
CONFLIT INTERETATIQUE	INFLUENCE DES MEDIAS	PREVENTION DES CONFLITS
CONSTRUCTION DE LA PAIX	INFLUENCE DES MEDIAS SUR LA	PROCESSUS D'ADAPTATION
CONSTRUCTION DE LA PAIX ET	VIOLENCE	PROCESSUS D'EVOLUTION DES
REFORME DE L'EDUCATION	INFORMATION	MENTALITES
CONVERSION DES INDUSTRIES	INNOVATION PEDAGOGIQUE	PROCESSUS DE DEMOCRATISATION
D'ARMEMENT	INNOVATION SOCIALE	PROCESSUS DE PASSAGE DE LA
COOPERATION DECENTRALISEE	INTEGRATION ECONOMIQUE	GUERRE A LA PAIX
COOPERATION INTERNATIONALE	INTERPOSITION INTERNATIONALE	PROGRAMME DE FORMATION
COORDINATION	INTERVENTION CIVILE	PROJET
CORRUPTION	JOURNALISME	PROPAGANDE
CULTURE DE PAIX	JOURNALISTE	QUESTION CLE
CULTURE DE VIOLENCE	LIBERTE D'INFORMATION	RAPPORT DE DOMINATION
CULTURE DOMINANTE	LOGIQUE INSTITUTIONNELLE	RECHERCHE EN EDUCATION
DECENTRALISATION	LUTTE CONTRE L'EXCLUSION	RECHERCHE EXPLORATOIRE
DEMILITARISATION	LUTTE POLITIQUE ET VIOLENCE	RECHERCHE POUR LA PAIX
DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	LUTTE URBAINE	RECONCILIATION
DESINFORMATION	MARCHE MONDIAL	RECONCILIATION NATIONALE
DESORGANISATION DE L'ETAT	MEDIA	RECONSTRUCTION DE L'ECONOMIE
DROIT D'INGERENCE HUMANITAIRE	MEDIAS	RECONSTRUCTION DE LA SOCIETE
DROIT DES ENFANTS	MEDIAS ET GUERRE	REFLEXION COLLECTIVE
DROITS DES FEMMES	MEDIAS ET HAINE ETHNIQUE	REGLEMENTATION
ECHANGE D'EXPERIENCES	MEDIATION PEDAGOGIQUE	REHABILITATION DES VICTIMES
ECONOMIE INTERNATIONALE	MEDIATION POUR LA PAIX	RELATION COURT TERME LONG
EDUCATION A LA DEMOCRATIE	MEMOIRE COLLECTIVE	TERME
EDUCATION A LA NON VIOLENCE	METHODE	RELATION DEMOCRATIE
EDUCATION A LA PAIX	METHODE PEDAGOGIQUE	CHANGEMENT
EDUCATION AUX DROITS DE	MODE DE RESOLUTION DE	SOCIAL
L'HOMME	CONFLITS	RELATION ETAT SOCIETE
EDUCATION ET CHANGEMENT	MODE DE RESOLUTION DES	RELATION ETAT SOCIETE CIVILE
CULTUREL	CONFLITS	RELATION MEDIA CULTURE DE PAIX
EDUCATION ET CHANGEMENT	MOUVEMENT POPULAIRE	RELATION NORD SUD
SOCIAL	MUTATION CULTURELLE	RELATION ONG ETAT
ENFANT	NATIONALISME	RELATION PAIX DEMOCRATIE
ENSEIGNEMENT	NEGOCIATION	RELATION PAIX DEVELOPPEMENT
	NON VIOLENCE	

RELATION PAIX DEVELOPPEMENT
HUMAIN
RELATION PAIX DROIT
RELATION PAIX JUSTICE
RELATION RECHERCHE FORMATION
RELATION REFLEXION ACTION
RELATION REFLEXION ACTION
RELATIONS ONG ETAT
RENFORCEMENT DE LA
CITOYENNETE
RENFORCEMENT DE LA SOCIETE
CIVILE
REPLI IDENTITAIRE
REPRESENTATION DE L'ENNEMI

REPRESSION
RESEAU DE CITOYENS
RESISTANCE AU CHANGEMENT
RESISTANCE CIVIQUE
RESOLUTION ALTERNATIVE DES
CONFLITS
RESOLUTION DES CONFLITS
RESPONSABILITE CIVIQUE
SOCIETE CIVILE
SOLIDARITE
STRATEGIE DE PAIX
SYSTEME DE REPRESENTATIONS

SYSTEME DE VALEURS
SYSTEME EDUCATIF
THEORIE ECONOMIQUE
TRANSITION POLITIQUE
USAGE SOCIAL DE L'INFORMATION
VIOLATION DES DROITS DE
L'HOMME
VIOLENCE
VIOLENCE SOCIALE

IV.2. Régulations politiques et construction de l'Etat de droit

ACCEPTATION DE L'AUTRE
ACTION POLITIQUE
ACTION SOCIALE
ADMINISTRATION PUBLIQUE
ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
APPARTENANCE SOCIALE
APPRENTISSAGE DES RELATIONS
DE COOPERATION
BESOINS ESSENTIELS
BISONVILLE
CHANGEMENT SOCIAL
CITOYENNETE
CONCEPTION DE L'ETAT
CONCERTATION
CONNAISSANCE POUR L'ACTION
CONSTRUCTION DE LA PAIX
COOPERATION DECENTRALISEE
COORDINATION
CORRUPTION
CULTURE POLITIQUE
DEMOCRATIE PARTICIPATIVE
DEVELOPPEMENT INTEGRE
DIALOGUE
ECHANGE D'EXPERIENCES
EDUCATION A LA PAIX
EDUCATION CIVIQUE
EDUCATION ET CHANGEMENT
SOCIAL
ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE ET
DE LA PAIX
ETAT NATION

ETAT PREDATEUR
ETHIQUE PUBLIQUE
EVOLUTION D'UNE SOCIETE
FORMATION DE CADRE
IDENTITE
IDENTITE NATIONALE
IDENTITE SOCIALE
INNOVATION SOCIALE
INTERDEPENDANCE ECONOMIQUE
IRENOLOGIE
JUSTICE SOCIALE
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION
LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
MEMOIRE COLLECTIVE
MOBILISATION POPULAIRE
MODE DE RESOLUTION DES
CONFLITS
MOUVEMENT SOCIAL URBAIN
OCCULTATION DES FAITS
HISTORIQUES
ONG
PARDON
PARTICIPATION DES HABITANTS
PARTICIPATION POLITIQUE
PARTICIPATION POPULAIRE
POLITIQUE D'INTEGRATION
REGIONALE
POLITIQUE DE RECONCILIATION
PRESSION SOCIALE
PROCESSUS D'ADAPTATION
PROCESSUS D'EVOLUTION
CULTURELLE
PROCESSUS D'INTEGRATION
URBAINE

PROCESSUS DE DEMOCRATISATION
RECHERCHE POUR LA PAIX
RECONSTRUCTION DE L'ECONOMIE
RECONSTRUCTION DE L'ETAT
RECONSTRUCTION DES
INSTITUTIONS
REHABILITATION DE L'HABITAT
REHABILITATION DES VICTIMES
RELATION CULTURE
DEVELOPPEMENT
RELATION DEMOCRATIE
CHANGEMENT SOCIAL
RELATION DEVELOPPEMENT PAIX
RELATION ETAT SOCIETE
RELATION ETAT SOCIETE CIVILE
RELATION MICRO MACRO
RELATION PAIX DROIT
RELATION PAIX JUSTICE
RELATION REFLEXION ACTION
RENFORCEMENT COMMUNAUTAIRE
RENFORCEMENT DE LA SOCIETE
CIVILE
REPRESENTATION DE L'ENNEMI
RESEAU DE CITOYENS
RESPONSABILITE CIVIQUE
REVENDICATION DE DROITS
ROLE DE L'ETAT
STRATEGIE DE PAIX
SYSTEME DE REPRESENTATIONS
VALORISATION DE L'EXPERIENCE
VIE POLITIQUE

IV.3. Pacification des relations internationales

BANQUE MONDIALE
BARRAGE ET DEPLACEMENT DE
POPULATIONS
BOIS ENERGIE
CATASTROPHE ECOLOGIQUE
CATASTROPHE NATURELLE
CLIMAT
CODE DE BONNE CONDUITE

ENVIRONNEMENTALE
COMPTABILITE DE
L'ENVIRONNEMENT
CONCERTATION
DEBOISEMENT
DEGRADATION DE
L'ENVIRONNEMENT
DEGRADATION DES SOLS
DEPORTATION DE POPULATION
DEREGLEMENTATION

DESEQUILIBRE ECOLOGIQUE
DESEQUILIBRE NORD SUD
DESERTIFICATION
DETERIORATION DE
L'ENVIRONNEMENT
DEVELOPPEMENT DURABLE
EHEC
EFFET DE SERRE
EMISSION DE GAZ A EFFET DE
SERRE

EROSION
FONDS MONDIAL POUR
L'ENVIRONNEMENT
GAZ CARBONIQUE
IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
LUTTE CONTRE LA POLLUTION
NEGLIGENCE DE L'ETAT

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT
POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT
PRINCIPE POLLUEUR PAYEUR
PROJET
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
REGLEMENTATION
INTERNATIONALE

RELATION COURT TERME LONG
TERME
RELATION ENVIRONNEMENT
DEVELOPPEMENT
RESPONSABILITE
RESPONSABILITE DE L'HOMME

IV.4. La construction d'une économie de paix

ACCORD INTERNATIONAL
ACTION POLITIQUE
AIDE ALIMENTAIRE
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
CAMPAGNE D'INFORMATION
CITOYENNETE
COMMERCE D'ARMEMENTS
COMMERCE INTERNATIONAL
COMPLEXE MILITARO INDUSTRIEL
CONCURRENCE COMMERCIALE
CONSTRUCTION DE LA PAIX
CONVERSION DE LA DETTE
CONVERSION DES INDUSTRIES
D'ARMEMENT
DEMILITARISATION
DEMINAGE
DEMOCRATIE OCCIDENTALE
DEPENDANCE ECONOMIQUE
DEPENDANCE ECONOMICA
DEPENSES D'ARMEMENT
DESARMEMENT
DESEQUILIBRE NORD SUD
DESEQUILIBRIO NORTE SUR
DESORGANISATION DE L'ETAT
DETTE EXTERIEURE ET
DEVELOPPEMENT
DEUDA
DEUDA EXTERNA Y DESARROLLO
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DEVELOPPEMENT REGIONAL
DIVERSIFICATION DES
PRODUCTIONS
DROIT

DROIT HUMANITAIRE
DROIT INTERNATIONAL
EHEC
EMPLOI
ETHIQUE
EXCLUSION POLITIQUE
FINANCEMENT
FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT
FINANCIAMIENTO DEL DESARROLLO
FIRME MULTINATIONALE
HANDICAPE DE GUERRE
IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
INDUSTRIE D'ARMEMENT
INTERVENTION DE L'ETAT
MANQUE DE REGULATION
MARCHÉ MONDIAL
MEDIATION NON
GOUVERNEMENTALE
MODELE DE DEMOCRATIE
MUTATION TECHNIQUE
ONG
ONU
OPINION PUBLIQUE
PLANIFICATION
POLITIQUE AGRICOLE
POLITIQUE ALTERNATIVE
POLITIQUE DE CONVERSION DE
L'ECONOMIE
DE LA GUERRE A LA PAIX
PRISE DE PARTICIPATION
PRIVATIZACION

PROCESSUS D'EVOLUTION DES
MENTALITES
PROCESSUS DE DEMOCRATISATION
PRODUIT FINANCIER ETHIQUE
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
QUESTION CLE
RECONVERSION PROFESSIONNELLE
REGLEMENTATION
INTERNATIONALE
REGULATION INTERNATIONALE
RELATION DEVELOPPEMENT PAIX
RELATION ETAT SOCIETE CIVILE
RELATION INTERNATIONALE
RELATION NORD SUD
RELATION ONG ETAT
RELATION PAIX DEVELOPPEMENT
HUMAIN
RELATION PAIX ET
DEVELOPPEMENT
HUMAIN
RESISTANCE AU CHANGEMENT
RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL
RESPONSABILITE CIVIQUE
RESPONSABILITE DE LA
COMMUNAUTE
INTERNATIONALE ET CONFLIT
SECURITE ALIMENTAIRE
SOCIETE CIVILE
STRATEGIE ALIMENTAIRE
STRATEGIE CONCURRENTIELLE
STRATEGIE DE PAIX
TECHNOLOGIE ALTERNATIVE
VICTIME DE GUERRE

IV.1. La transformation de la société

A/ La non-violence en tant que stratégie

B/ L'éducation et la diffusion d'une culture de paix (non-violence, démocratie, association, déconstruction du mythe de l'ennemi)

C/ Processus de réconciliation et construction d'une mémoire commune de paix

D/ Renforcement de la société civile, de la citoyenneté et de la démocratie locale

E/ Rôle des femmes dans la construction d'une paix durable

F/ Contribution des médias à la culture de paix

G/ Le développement de la recherche sur la paix

Fiche n° 0086

Non-violence et démocratie.

MONDE. /NON VIOLENCE ; STRATEGIE DE PAIX ; MODE DE RESOLUTION DES CONFLITS ; EDUCATION A LA PAIX ; RENFORCEMENT DE LA CITOYENNETE ; DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ; LUTTE CONTRE L'EXCLUSION ; SYSTEME DE VALEURS ; METHODE.

La non-violence est tout à la fois une philosophie, une sagesse, et une stratégie. Plus encore qu'une valeur, c'est une méthode d'action.

Le mot non-violence est ambigu, car c'est une négation, qui renvoie à une perception positive de la violence. Or il ne s'agit pas ici de pacifisme bêlant, mais d'en finir avec la dichotomie qui oppose le règne de la violence à celui des illusions et de la naïveté. Dans une culture où la violence est une valeur le débat est mal posé, et le refus de la violence apparaît comme lâcheté et renvoie donc à la fuite, la peur, la résignation et la passivité. Si on reste dans ce faux dilemme, la violence devient la seule possibilité d'assumer le conflit, de lutter contre l'injustice et lui faire face. Un ensemble de vertus est ainsi assimilé à la violence : l'honneur, le courage, la virilité, la dignité. Tout est construit sur ce schéma dominant, qui existe aussi dans la tête des dominés qui croient ne pouvoir se libérer que par la violence.

Il y a ici un présupposé philosophique : la violence est la perte du sens, la destruction et la perversion de l'humain ; elle se situe à l'opposé de la raison.

La non-violence est donc avant tout une affirmation de sens avant d'être une recherche d'efficacité. La violence est ce qui prive ma vie, mon histoire, mon humanité de sens, c'est ce qui détruit la parole raisonnable.

Mais en même temps, l'homme est un être qui construit son humanité à travers sa relation aux autres. Dans cette dialectique, il faut distinguer entre le conflit, qu'il faut assumer (au commencement il y a le conflit), l'agressivité, la lutte et la violence. Etymologiquement, l'agressivité, c'est la capacité de marcher vers l'autre, de l'affronter et non pas de fuir. Le problème est qu'on a militarisé le mot : quand une armée marche VERS l'ennemi, c'est qu'elle marche CONTRE lui. Il reste que l'agressivité est constitutive de la personne, qui s'exprime dans une relation projetée vers l'autre. Enfin, il y a la lutte : je lutte pour la reconnaissance de mes droits, ce qui provoque souvent l'affrontement car cette lutte s'inscrit dans un rapport de forces. La violence n'intervient qu'à partir du moment où une menace de mort pèse sur l'Autre, où je veux l'éliminer ou construire mon identité contre lui. La violence c'est ce qui pervertit, dégrade l'humanité de l'autre, c'est le viol de son identité, et de son intégrité. Pas forcément son intégrité physique, comme dans le cas de l'humiliation de l'enfant par les adultes, ou de diverses catégories opprimées, sans acte ponctuel de violence physique, par un pur rapport de forces. Il faut absolument délégitimer la violence. Ne pas le faire transforme cette violence en fatalité, la rend nécessaire. Il se peut qu'on ne puisse éviter d'avoir recours à la violence, mais il ne faut jamais la justifier.

Il ne s'agit pas uniquement d'éthique, mais aussi et surtout d'efficacité. Nous affirmons sans ambiguïté le droit et le devoir de résistance : Le Mouvement pour une Alternative Non-Violente (MAN) ne renvoie nullement dos à dos la violence de l'opprimé et celle de l'opresseur. Nous affirmons notre solidarité politique et radicale avec l'opprimé contre l'opresseur, même lorsque sa lutte est violente, même si cela n'interdit pas de poser la question des moyens en termes d'efficacité. Etait-ce le meilleur moyen ? La solidarité ne doit pas nous rendre complices des moyens utilisés. La solidarité c'est aussi de ne pas pousser à la violence, et d'essayer d'innover dans la non-violence. Il ne faut pas dissimuler le bilan négatif de la violence dans le monde. Ces coûts humains et politiques posent le problème de l'efficacité, au-delà de la morale.

La perversité de la violence, c'est qu'elle est toujours un engrenage, un mécanisme. On va toujours plus loin que le strict nécessaire, car la violence est un enchaînement qu'on ne maîtrise pas.

La non-violence est aussi une stratégie. Il faut étudier les expériences non-violentes, qui ne se résument pas à Ghandi ou Martin Luther King, comme les militaires étudient les guerres. Je pense en particulier à l'exemple de Solidarnosc, et au laboratoire anti-totalitaire polonais. Solidarnosc n'avait pas les moyens de la violence, et lorsque le mouvement y a eu recours ça s'est retourné contre lui. Plutôt que l'affrontement frontal avec le pouvoir, Adam Michnik a opté pour construire le pouvoir des citoyens, et c'est cette stratégie du KOR qui a été la base de la révolution anti-totalitaire de 1989. L'expérience démontre qu'il ne peut y avoir de construction de la démocratie avec des méthodes violentes, et que les moyens démocratiques sont nécessairement non-violents.

La paix ne se réduit pas à l'absence de guerre. Il faut définir positivement ce que nous voulons. Entre le désordre établi de la société réelle et l'ordre utopique de la société parfaite, il y a tout l'espace où nous devons construire la démocratie, le seul projet véritablement révolutionnaire. Non pas la démocratie populaire – le peuple est une réalité abstraite – mais la démocratie citoyenne. La citoyenneté n'est possible qu'entre des hommes et des femmes qui se reconnaissent égaux et semblables, au-delà de leurs différences légitimes. Dès lors, promouvoir et défendre la démocratie dans une société, c'est d'abord lutter contre les idéologies productrices de discrimination et d'exclusion, comme le nationalisme, le racisme, la xénophobie, l'intégrisme, ou un certain libéralisme fondé exclusivement sur la recherche du profit.

Ce projet et ce processus se heurtent encore à la réalité des sociétés tribales, communautaires et confessionnelles, où la révolution individuelle a du mal à prendre racine. Mais certaines références sont universelles : les situations sont multiples mais les exigences de la conscience humaine sont universelles. Dans la confrontation des cultures, il ne s'agit pas tant d'accepter nos différences que d'accepter nos ressemblances. Et nos cultures se ressemblent tout d'abord en ce qu'elles sont toutes des cultures de la violence.

On assiste aujourd'hui à une crise de la démocratie représentative, avec le discrédit des partis politiques, l'abstentionnisme, etc... La démocratie citoyenne est une démocratie participative et non pas strictement représentative, avec des lieux et des espaces où les citoyens peuvent participer au débat civique et politique, prendre des initiatives, assumer des responsabilités. Aujourd'hui, l'Agora s'est réduite à l'isoloir. Mais la démocratie c'est le débat public, et le tissu associatif est une école de la citoyenneté.

Jean-Marie Muller est président du Mouvement pour une Alternative Non-Violente (MAN). Contact : MAN. 31 rue de Reuilly. 75011 PARIS. Tel. 43 79 79 85.

Entretien avec MULLER, Jean Marie ; Fiche rédigée par
MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/03/25

MFN DPH : 03919

ENTRETIEN.

Fiche n° 0087

**« Apprendre à faire la paix » : violence, autorité et idéologies au quotidien.
Propositions de Pax Christi pour un réformisme exigeant.**

MONDE. /CULTURE DOMINANTE ; CULTURE DE VIOLENCE ; VIOLENCE ; PREJUGE ; APPRENTISSAGE DE LA MEDIATION ; PROCESSUS D'EVOLUTION DES MENTALITES ; MUTATION CULTURELLE ; MODE DE RESOLUTION DES CONFLITS ; NEGOCIATION ; REFLEXION COLLECTIVE ; CAPITALISATION : EDUCATION A LA PAIX.

Le titre de l'ouvrage indique tout de suite que le goût pour la paix n'est pas inné, et qu'un apprentissage tout autant qu'une éducation s'avèrent nécessaires.

Le livre part d'un constat : l'omniprésence de la violence. Celle-ci existe tant au niveau international et interétatique qu'au sein même des communautés nationales. Mais la violence est pernicieuse : elle s'inscrit dans les actes quotidiens, dans les rapports entre usagers et administrations publiques, au sein même de l'institution scolaire, à l'intérieur des familles également. Chacun est ainsi confronté à une violence quotidienne, qui ne porte pas toujours son nom, et dont nous n'avons nous-même pas toujours conscience tant elle est inscrite dans nos mœurs et nos habitudes de pensée.

Ce constat oblige à de nombreuses remises en cause.

– Trop souvent s'établit une confusion entre les notions de violence et d'autorité. Pareille erreur est génératrice d'incompréhension et à terme de violence.

– Il est nécessaire, tant au niveau individuel que collectif, d'exorciser la peur. Cela passe par la reconnaissance non d'une vérité relative mais par la perception que nul n'a jamais tout à fait tort ou raison. C'est ici admettre la complexité du réel et refuser la dichotomie simpliste de situations où « le Bien » et « le Mal » seraient parfaitement tranchés.

– Certaines habitudes de pensée doivent être modifiées, deux plus particulièrement : celle qui consiste à être rebuté par l'aspect collectif et donc anonyme d'un certain type d'action pour la paix. Celle qui réside dans la préférence accordée aux solutions imposées (idéologies prônant la « révolution », les ruptures, la discontinuité) au détriment des solutions négociées, des compromis (voire d'un réformisme exigeant).

A partir de là, plusieurs propositions sont faites. D'une part, il s'agit de revaloriser le domaine politique et donc les solutions de caractère politique. D'autre part, il faut se pencher sur les mécanismes de type administratif qui traitent les problèmes collectifs. Enfin, il est nécessaire d'amener l'opinion publique à accepter la réalité politique nouvelle : l'interdépendance des situations et des problèmes et donc la nécessité de la négociation internationale.

En conclusion, deux idées-forces s'imposent :

– la paix est possible, elle dépend de nous. C'est dire que la paix ne se divise pas. Mais faire la paix nécessite motivations, connaissances et techniques.

– L'éducation classique comprend deux volets : les savoirs transmis par les institutions spécialisées à cet effet ; les idées reçues, les comportements façonnés par la société et qui nous imprègnent inconsciemment. Ces deux aspects s'entretiennent mutuellement et créent finalement des barrières entre groupes diversement situés sur le plan culturel. Il est donc urgent de se prononcer pour « la fin des systèmes éducatifs clos ».

Fruit d'une session de militants Pax Christi, en 1978, ce petit livre, d'abord très pratique, contient des idées majeures et pour l'époque mais aussi pour aujourd'hui, tout à fait novatrices ou courageuses. On insistera sur les points suivants :

1) *La définition de la non-violence comme étant à la fois un esprit et une technique.*

2) *L'insistance portée sur la motivation peut être enrichie par le rappel de la « pédagogie du désir » propre à la famille jésuite.*

3) *Le rappel de l'importance des mécanismes de type administratif peut se compléter pour une double réflexion : d'une part sur la notion de « médiation », qui a trouvé sa concrétisation dans les domaines politico-administratifs, mais dont il n'existe pas d'équivalent au sein des mouvements œuvrant pour la paix ; d'autre part sur la mise en place de réseaux associatifs, lieux de proximité et donc de convivialité.*

Fiche rédigée par MABILLE, François. (Pax Christi France)
1991/06/15)

MFN DPH : 01452.

LIVRE.
Auteur(s) : MABILLE, François. PAX CHRISTI
FRANCE.
Ed. LE CERF. 1980.

Fiche n° 0088

La formation à une pédagogie de la non violence.

L'Institut de recherche et de Formation du Mouvement pour une Alternative Non violente – IFMAN.

FRANCE. /NON VIOLENCE ; EDUCATION A LA NON VIOLENCE ; RESOLUTION ALTERNATIVE DES CONFLITS ; METHODE PEDAGOGIQUE ; APPRENTISSAGE DE LA MEDIATION ; PROGRAMME DE FORMATION ; SYSTEME EDUCATIF ; EDUCATION ET CHANGEMENT CULTUREL ; RENFORCEMENT DE LA CITOYENNETE ; RELATION RÉFLEXION ACTION ; RELATION RECHERCHE FORMATION.
Mot-clés internes : STRATEGIE DE LA NON VIOLENCE ; TECHNIQUES DE LA NON VIOLENCE ; OUTIL PEDAGOGIQUE.

Le MAN (Mouvement pour une Alternative Non violente) a pour objectif de faire valoir l'apport de la non-violence dans la vie quotidienne et dans les luttes sociales et politiques. Pour le MAN, choisir la stratégie de la non violence, c'est opter pour un moyen efficace d'affronter les conflits, c'est préférer les valeurs qui font de l'individu un citoyen actif et signifier le respect absolu de chaque personne.

Peu à peu, cette conviction a pris la forme de techniques. Souvent sollicités pour des formations sur l'éducation à la non violence, des militants, convaincus qu'il fallait pouvoir proposer des outils pédagogiques aux acteurs éducatifs et sociaux, ont dans un premier temps expérimenté diverses méthodes, utilisant tout à tour les techniques du « théâtre de l'opprimé » d'Augusto Boal, les pratiques des pacifistes allemands, les stratégies du Mahatma Gandhi, les recommandations de la Convention des Droits de l'enfant.

L'IFMAN (Institut de recherche et de formation du MAN) est né en 1989 de la confrontation des expériences de ces « praticiens-chercheurs » (militants). Fondé par des enseignants, des éducateurs et des animateurs militants de Haute Normandie, il organise des formations largement basées sur l'expérimentation. Il intervient auprès de l'Education nationale, mais aussi en général auprès des personnels de la fonction publique, des associations qui travaillent dans les banlieues sur l'éducation à la citoyenneté et les conflits urbains, des centres sociaux, des maisons de quartier, de l'éducation spécialisée, dans l'enseignement privé et dans différents organismes d'animation et d'éducation.

Quatre ans après sa création, l'IFMAN s'affirme comme une initiative digne d'intérêt : depuis 2 ans, il travaille avec les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM) et l'IUFM de Rouen a créé un programme de formation à la pédagogie de la non violence animé par l'IFMAN, pour les conseillers d'éducation et les futurs professeurs des lycées et collèges.

Par ailleurs, considérant que le « produit » non violence n'est pas encore normalisé et qu'il ne peut exister que par la volonté de citoyens convaincus que la culture de violence qui domine nos sociétés peut être modifiée, l'IFMAN propose régulièrement des sessions de formation-recherche appliquée à ses adhérents et aux chercheurs. Les sessions proposées depuis 1993 ont eu successivement pour thèmes : la loi régulatrice des conflits, la pédagogie de la non violence en général et dans le cadre scolaire, le travail social, la vie associative et la régulation des conflits, la formation de formateurs, la pratique de la médiation, la non violence dans le quotidien familial, la créativité et la non violence.

Le dynamisme des adhérents a permis la création de huit groupes de travail permanents :

– l'école primaire : comment mettre en place des pratiques où les enfants acquièrent peu à peu la capacité de gérer la parole, d'écouter, de prendre des décisions...

– le collège : les théories et méthodes qui visent d'une part à l'intégration des lois par les élèves et d'autre part à l'apprentissage de la citoyenneté.

– les violences institutionnelles : les institutions sociales et éducatives développent des situations sources de violence pour les enfants dont elles ont la charge.

– le travail social : création d'outils de formation et de travail à l'intention des travailleurs sociaux et des animateurs associatifs de quartier intervenant dans des situations d'exclusion.

– « le corps qui bouge » ; toutes les situations de conflit se vivent autant par le corps que par l'intellect (ou les affects), le groupe se propose d'étudier les pratiques corporelles qui peuvent appuyer une éducation à la non violence.

– psychologie de la non violence : quels sont les ressorts psychologiques de la non violence ? A quels besoins internes répondent ceux qui choisissent le « passage à l'acte non violent » ?

– la médiation : clarifier les approches théoriques déjà nombreuses de la médiation.

– pratiques de formation : la vulgarisation de la pédagogie de la non violence nécessite d'inventer des pratiques de formation accessibles au plus grand nombre. Le groupe travaille à définir des modules de formation et à produire des documents pédagogiques originaux.

A l'heure où la démocratie, les droits humains, les droits de l'enfant, la lutte contre les violences et les exclusions deviennent des valeurs fortes, les pédagogies qui y mènent restent insuffisamment développées. Le plus souvent, elles se cantonnent à un inventaire des droits et devoirs du citoyen et à l'énoncé de principes généreux mais totalement déconnectés de la réalité.

Il est bon de rappeler à ce propos que les circulaires émanant du Ministère de l'Education nationale en 1985 recommandent que, dans le cadre de l'enseignement des droits de l'homme, l'on ne s'arrête pas à un apprentissage théorique mais que l'on mette en pratique la théorie. Cela passe par l'apprentissage de la résolution non violente des conflits dans les établissements scolaires. Depuis 1989, une loi d'orientation signifie que l'élève n'est plus « un objet à instruire » mais un sujet actif au centre de la communauté éducative.

L'apprentissage de la citoyenneté doit passer par l'expérimentation. Chacun, enfant, jeune ou adulte, doit être en mesure d'inventer, de négocier et de faire respecter des règles de vie collective, autrement dit de participer à la régulation de la vie sociale des lieux qu'il fréquente.

L'objectif d'une formation à la non violence est de permettre à l'individu de développer son autonomie, son esprit critique, mais aussi son aptitude à coopérer et son sens de la solidarité. C'est ce que tente de faire l'IFMAN.

François LHOPITAUX est membre fondateur de l'IFMAN.

Entretien avec LHOPITAUX, François ; fiche rédigée par
MOUCHARAFIEH, Claire et FEUGAS, Françoise.
1994/03/25

MFNDPH : 03916.

ENTRETIEN ; DOCUMENT INTERNE.
IFMAN.

Fiche n° 0089
**Du Larzac au Liban, quand non-violence et développement se conjuguent
 pour permettre la résolution des conflits.**

FRANCE ; MONDE. /NON VIOLENCE ; CULTURE DE VIOLENCE ; MODE DE RESOLUTION DES CONFLITS ; PREVENTION DES CONFLITS ; MEDIATION PEDAGOGIQUE ; FORMATION ; RAPPORT DE DOMINATION ; RELATION PAIX DEVELOPPEMENT HUMAIN ; STRATEGIE DE PAIX.
 Mots-clés internes : TECHNIQUES DE RESOLUTION NON VIOLENTE DES CONFLITS.

C'est dans le Larzac que Hervé Ott s'est d'abord initié aux techniques de résolution non violente des conflits. Pendant dix ans, avec un groupe de paysans, il a lutté contre l'implantation d'un camp militaire tout en recréant un tissu social et en développant une région agricole abandonnée depuis de nombreuses années.

Depuis, il intervient dans différents pays, auprès d'indépendantistes, de réfugiés ou de minorités marginalisées (Nouvelle-Calédonie, Liban, Tchad, Mauritanie, Polynésie française). Cette formation, qui permet de faire travailler ensemble des groupes opposés, a pour objet de mettre en évidence les mécanismes d'oppression, de destruction de personnalité, de dégradation des rapports sociaux qui sont antérieurs aux événements que l'on qualifie de violents. Il s'agit en fait de prendre conscience du fait que cette violence est le produit d'un long processus de dégradation des rapports sociaux.

Partout, l'amalgame entre expression d'un sentiment et expression d'un jugement, entre rôles et fonctions sociales conduit à des confusions entre les structures de pouvoir et le processus de responsabilité. Or, il faut distinguer passivité et refus de la violence, violence, combativité et affirmation de soi, pour éviter d'assimiler attitude partisane à attitude « solidaire ».

La méthode consiste également à revaloriser certaines pratiques traditionnelles, telle que la palabre, plutôt que de leur substituer nos propres modèles et pratiques de décision (vote, élection). La relecture de l'histoire des mouvements de résistance des groupes avec lesquels Hervé Ott travaille permet de revaloriser certaines actions considérées comme violentes mais qui ont eu leur efficacité et qui sont noyées dans un ensemble de jugements négatifs.

Toute forme durable de domination n'est que l'aboutissement d'un lent processus caché de désintégration des structures individuelles ou collectives des opprimés. Toute domination ne dure en réalité que parce qu'elle est le résultat d'une coopération, même inconsciente, même involontaire, entre dominants et dominés. Il faut donc introduire des pratiques de non coopération dans les domaines les plus divers de la vie quotidienne (boycott économique, politique, culturel, institutionnel, actions de désobéissance civile, ...).

Mais si ces pratiques de non coopération ne sont pas associées à des dynamiques de développement, à un « programme constructif » (Gandhi), alors, on ne pourra jamais sortir d'un rapport de dépendance. Il s'agit donc de mettre en œuvre une pédagogie de la responsabilité. Ainsi, résolution des conflits et développement sont indissociables, comme les côtés pile et face d'une même pièce de monnaie...

En canalisant leur colère et leur souffrance dans la construction, les populations qui résistent changent l'image qu'elles ont d'elles mêmes et qu'elles renvoient à l'opinion publique locale et internationale. C'est un moyen pour elles de reconstruire leur propre dignité, de donner au monde un beau témoignage d'humanité qui suscitera à son tour des formes indispensables de solidarité internationale.

Fiche rédigée à partir de l'intervention de Hervé Ott de l'association « le Cun du Larzac » lors de la rencontre « Partenaires de paix » (29 mars 1994. FIAP). On peut lire la mémoire de cette rencontre, intitulé : Partenaires de paix 2 : contre les effets des violences et des guerres : expériences concrètes et réseaux de solidarité du monde entier. FPH/CCFD, 1994 ; coll. Dossiers pour un débat n° 32.

Contact : Le Cun du Larzac, route de Saint-Martin, 12100 Millau. Tel 65 60 82 33.

Fiche rédigée par CORNET, Bérangère. (CCFD)
1994/05/17

MFN DPH : 03918

COMPTE RENDU DE SEMINAIRE ; DOCUMENT
INTERNE.

Fiche n° 0090

La philosophie pour enfants et l'éducation à la paix et à la démocratie.

CANADA. /EDUCATION A LA PAIX; ENSEIGNEMENT; INNOVATION PEDAGOGIQUE; POLITIQUE DE L'EDUCATION; EDUCATION ET CHANGEMENT SOCIAL; EDUCATION ET CHANGEMENT CULTUREL; RECHERCHE EN EDUCATION; APPRENTISSAGE DES RELATIONS DE COOPERATION; CULTURE DE PAIX.

Mots-clés internes : APPROCHE EDUCATIVE GLOBALE.

Depuis plus de dix ans, une équipe de recherche rattachée au Centre interdisciplinaire de recherche sur l'apprentissage et le développement en éducation (CIRADE) de l'Université du Québec à Montréal se préoccupe d'éducation morale et de son insertion dans les milieux scolaires québécois. Elle s'est, en particulier, intéressée au programme de philosophie pour enfants mis au point par Matthew Lipman de l'Institute for the Advancement of Philosophy for Children (Montclair State Collège, New Jersey, Etats Unis), et qui s'inscrit dans les préoccupations actuelles en éducation à propos du développement des « habiletés liées à la pensée et à l'esprit critique ».

L'objectif de ce programme est d'aider les enfants à apprendre à penser de façon autonome, à penser mieux et à donner un sens à leurs expériences. La démarche, qui insiste sur la discussion logique des idées, propose une approche globale centrée sur les préoccupations des élèves.

Le programme comporte un matériel pédagogique constitué de romans, à l'intention des élèves et de guides pédagogiques, à l'intention des enseignants. Chaque roman relate une histoire dans laquelle des jeunes vivent des situations qui les amènent à réfléchir de façon critique et à se poser des questions d'ordre philosophique.

La méthodologie de base du programme consiste d'abord à lire en groupe un chapitre ou un épisode de l'un des romans ; puis à identifier les thèmes, idées ou questions qui retiennent l'attention des élèves ; enfin, à procéder à une discussion approfondie autour des aspects retenus.

Ce qui compte, ce n'est pas tant la matière à réfléchir, qui se dégage de ces exercices, que la manière de réfléchir et de réfléchir ensemble. Le recours à cette méthode conduit les élèves à pratiquer une recherche commune fondée sur la coopération et le dialogue. Chacun peut non seulement se rendre capable de penser de façon raisonnable, mais aussi d'acquérir des modèles d'action constructive, prendre conscience de ses propres sentiments et de ceux des autres, développer une sensibilité aux relations interpersonnelles, se doter d'un juste sens des proportions pour faire la part entre ses propres besoins ou aspirations et ceux des autres.

Ce développement de l'esprit critique et du respect des autres que favorise la pratique de la philosophie pour enfants renforce le rôle privilégié de la classe dans l'éducation à la paix. Puisqu'il ne suffit pas de parler de paix mais qu'il faut la vivre, cette méthode favorise l'éducation vers le changement nécessaire en matière, par exemple, de développement et d'environnement, comme essayent de la pratiquer des enseignants d'une école francophone catholique en milieu largement multiethnique (les tests portent là sur la pensée critique, sur la tolérance et le respect et sur le degré de racisme et de sexisme).

Avec le programme de philosophie pour enfants, l'équipe a également trouvé une approche éducative qui se préoccupe de la formation intégrale des jeunes. A partir de l'éducation morale ainsi pratiquée, cette équipe approfondit sa réflexion sur la formation fondamentale, sur la problématique de l'éducation en général, et sur les pratiques pédagogiques appropriées.

Ceci correspond à une préoccupation de nombreux intervenants du monde scolaire au Québec et fait écho à une affirmation du Conseil supérieur de l'éducation, en 1984, sur la

formation fondamentale conçue comme « l'ensemble des apprentissages essentiels à un développement personnel continu et à une intégration dynamique dans la société ».

Mais cette approche éducative n'est pas neutre non plus : elle se réfère à un développement démocratique fondé à la fois sur la personne et sur le pluralisme et doit donc aider à « comprendre les rouages de notre société démocratique et les responsabilités du citoyen dans ce régime social ».

L'école se présentant comme une micro-société, et la dialogue devant être favorisé plutôt que la passivité et l'écoute silencieuse, l'institution scolaire devrait remettre en cause son mode de fonctionnement. Certains préconisent une pédagogie par projets, pour que les enfants, cessant d'être des objets et devenant des sujets, soient les meilleurs artisans de la paix pour demain.

La pratique de la philosophie pour enfants et le « système » de la « communauté de recherche » pour les enseignants comme pour les élèves s'inscrivent dans un effort d'amélioration de la fonction éducative en général qui semble vouloir dépasser la recherche de l'épanouissement individuel « à tout prix » qui a caractérisé tant d'expériences pédagogiques. En particulier, l'accent mis ici sur les « exercices coopératifs » est à rapprocher de pratiques que signale la description d'autres initiatives, dans d'autres pays, dans le domaine de l'éducation à la paix et de l'éducation des enseignants concernés.

La place que tient l'enseignement dans la société canadienne et, peut-être, plus particulièrement au Québec est très importante. Ceci n'est sans doute pas étranger au fait que le Canada arrive en tête du classement du « développement humain » dans le rapport mondial 1992 du Programme des Nations Unies pour le Développement.

Conférence faite pendant une séance spéciale du II^e Congrès mondial sur la violence et la coexistence humaine, qui s'est tenu à Montréal du 12 au 17 juillet 1992.

Entretien avec DANIEL, Marie France et LEBUIS, Pierre ;
Fiche rédigée par PETRIS, Richard. (Les Amis d'une
école de la paix à Grenoble)
1993/06/26

MFN DPH : 002306.

COMPTE RENDU DE COLLOQUE ; ENTRETIEN.

Fiche n° 0091

**Fondements, méthodes et stratégies de l'éducation à la paix et au désarmement
L'expérience du mouvement Pax Christi.**

MONDE. /CONSTRUCTION DE LA PAIX ET REFORME DE L'EDUCATION ; CULTURE DE PAIX ; EDUCATION A LA PAIX ; STRATEGIE DE PAIX ; RELATION COURT TERME LONG TERME ; ECHANGE D'EXPERIENCES ; PLURIDISCIPLINAIRE ; REFLEXION COLLECTIVE ; CHRISTIANISME ; RELATION REFEXION ACTION.

Mots-clés internes : PARTICIPATION BASE ; RELATION ACTION REFLEXION.

Il s'agit du compte-rendu d'un séminaire organisé par Pax Christi International en juillet 1980. Les contributions présentées sont celles de différentes sections nationales de Pax Christi. Six thèmes ont été abordés : les fondements de l'éducation à la paix, les projets éducatifs des sections, les méthodes de l'éducation à la paix, les stratégies de l'éducation à la paix, l'éducation au désarmement.

Bien évidemment, toutes les sections indiquent ce qu'elles entendent par le mot paix. D'un ensemble classique, il faut soustraire la définition originale proposée par les Pays-Bas : la paix désigne des rapports où les conflits et les contrastes sont éliminés. En mettant l'insistance sur les rapports, les représentants néerlandais ouvrent la porte à toute la sociologie des comportements, la sociologie de l'interaction.

Fruits de dizaines d'années d'expérience, les rapports présentés sur les méthodes d'éducation à la paix manifestent de réelles convergences. Ces méthodes visent un public particulier : celui des enfants. Il s'agit :

– d'étonner, pour intéresser. Cette conception est particulièrement développée par la section italienne qui reprend à son compte la méthode Freire. Par delà un certain verbiage, cette même contribution propose des réflexions intéressantes sur les rapports entre réflexion et action, et introduit une approche philosophique de l'éducation autour de la notion d'existence (opposition entre exister et vivre).

– De concrétiser : la paix est souvent présentée avec des slogans généreux mais dont les objectifs semblent irréalisables. Il faut présenter des actions concrètes et locales pour lutter contre le découragement et permettre la motivation.

– De donner l'intention d'agir, bref, de susciter des vocations par la motivation.

Il s'agit également de traduire les notions de paix et de violence dans des paroles et des gestes accessibles aux enfants. Cette notion de traduction, fort pertinente, renvoie à une vision globale de l'éducation à la paix dont on donne ici les points saillants :

– il est nécessaire de créer à l'école des temps d'exercices préparant à la participation future au monde adulte. En clair, il faut faire prendre conscience à l'enfant de sa responsabilité vis-à-vis du monde environnant et donc de la nécessité de sa co-participation. C'est la notion de paix comme mission.

– Dans le même esprit, certains préconisent que l'enfant puisse prendre des initiatives et donc, que le professeur présente des thèmes « ouverts » permettant au jeune de s'exprimer, de faire acte de créativité.

– Les mots sont complexes : que signifient pour un enfant les mots paix, violence ? Quelle est sa notion de l'injustice ? L'éducation à la paix doit, en ce domaine, partir de la connaissance sur l'enfant.

– Il faut rappeler que les méthodes d'éducation doivent être en cohérence avec le but visé. Ce sont donc toute la pédagogie et les structures mêmes de l'institution scolaire qu'il est nécessaire de réorienter.

– Enfin, les enfants doivent collaborer, dans leur propre sphère, à la construction de la paix.

Document très riche qui fait la synthèse d'expériences réalisées dans des cadres nationaux très différents. Les rapports sont exprimés dans un langage tout à fait accessible et de plus, émettent des propositions qui sont toujours d'actualité.

Fiche rédigée par PAX CHRISTI International.
1991/11/28

MFN DPH : 01451.

COMPTE RENDU DE COLLOQUE.
Auteur(s) : MABILLE, François. PAX CHRISTI
FRANCE.
Ed. CENTRE INTERNATIONAL DE PAIX. 1980.

Une réponse aux enfants de l'Intifada.

PALESTINE. /PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX ; EDUCATION A LA PAIX ; DROIT DES ENFANTS ; EDUCATION A LA NON VIOLENCE ; ENFANT ; ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ; FORMATION COMMUNAUTAIRE ; EDUCATION ET CHANGEMENT SOCIAL ; COLLECTIF D'ONG ; PROJET.

A la demande de comités de femmes palestiniennes, l'association Enfants Réfugiés du Monde a créé dans le camp de réfugiés de Khan-Yunis, au sud de la Bande de Gaza, le centre d'animation « Al Shuruq Wal Amal » alliant l'aide scolaire aux activités d'expression et de loisirs. La concrétisation de ce projet n'a été possible que par le partenariat avec les comités de femmes, constitués en association « Culture et Pensée libre », garantissant la pérennité du programme. Ces femmes portaient d'un constat d'impuissance et d'échec : autorité parentale battue en brèche, encadrement scolaire inexistant du fait de la fermeture répétée des écoles par les autorités militaires israéliennes, absence ou insuffisance de compétence pédagogique...

Les animatrices palestiniennes, sélectionnées par les comités, ont progressivement remis en cause leurs propres schémas éducatifs. Cela a été possible grâce à un cycle de formation planifié sur trois ans et à un accompagnement quotidien. Actuellement, le centre accueille chaque année quelque 500 enfants, dont une centaine de façon permanente. Parallèlement aux activités destinées aux enfants de 6 à 12 ans, un centre pour adolescents a ouvert ses portes suivi par un centre culturel communautaire.

1 – Le partenariat

Tout d'abord se pose la problématique du partenariat : Dans le contexte palestinien, quel partenariat peut favoriser l'union et permettre la pérennité du programme ? Quelle place peut prendre l'ONG du Nord dans ce partenariat ? Comment et pourquoi garantir l'autonomie du programme ? Autrement dit, comment éviter le grand danger du départ qui est le rapport consommateur et passif à l'égard du « partenaire » du Nord qui apporte argent et compétence ?

En s'engageant dans ce programme, ERM a répondu à une demande. Ce premier point est essentiel. Cependant, nous avons posé comme condition de ne pas travailler avec un seul comité de femmes, comme cela aurait été possible, et sans doute plus facile dans un premier temps. Le fait de travailler avec 5 comités issus des cinq principales tendances de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP), aujourd'hui partagées en « majorité » et « opposition », était une gageure mais elle a garanti le succès du projet.

ERM et ses partenaires se sont donnés trois ans pour une reprise complète du programme par l'association palestinienne « Culture et Pensée libre » impliquant l'autonomie du centre enfants d'un point de vue financier, administratif et pédagogique. L'autonomie (prise en charge, appropriation) d'un programme est une démarche qui se conceptualise et se planifie dès l'élaboration d'un projet. Elle passe par un contrat de partenariat clair où les rôles, statuts et fonctions de chacun sont définis.

2 – L'enfant et son environnement.

Se pose ensuite une problématique liée à l'environnement et à la situation de l'enfant dans la Bande de Gaza : dans un contexte où la violence est quasiment la seule réponse fournie à l'enfant face à ses difficultés – la seule réponse que trouve l'adulte face aux siennes –, comment peut-on : a) permettre à l'enfant de se construire une image positive de lui-même ? ; b) intégrer la communauté (parents et personnel éducatif notamment) dans cette dynamique de changement en contradiction avec le schéma éducatif « traditionnel » ? Ces deux points vont de pair car travailler avec l'enfant sans agir sur la communauté est un processus stérile.

L'enfant qui participe aux activités de Shuruq Wal Amal fait le choix de venir. Il peut partir quand bon lui semble. Ce premier point est fondamental. Le centre n'est pas une garderie.

Le principe du choix est systématisé pour l'ensemble de son fonctionnement. Apprendre à faire des choix, c'est apprendre à ne plus subir, apprendre à devenir responsable. C'est aussi apprendre à dire « non ». Et c'est ce « non » qui faisait si peur aux animatrices. Ainsi, l'enfant a la parole. Il a le droit de s'exprimer. Cela non plus ne va pas de soi. Il n'est pas aisé de s'exprimer lorsque l'on en a jamais vraiment eu l'occasion. Il est encore moins aisé de respecter la parole de l'autre lorsque sa propre parole n'a jamais été entendue. C'est à ce deuxième dilemme que les animatrices ont dû s'affronter.

La peinture, le dessin et le jeu, spontanés ou organisés, la ludothèque en libre service, la bibliothèque avec ses histoires et ses jeux d'écriture, le journal du centre sont autant de moyens développés pour permettre l'expression.

A Shuruq Wal Amal, il est interdit d'utiliser le châtiment corporel ou la punition. Les enfants aussi sont amenés à respecter cette règle qui vise à envisager de façon différente les relations adulte/adulte, adulte/enfant et enfant/enfant qui ont pour base le respect de l'autre et la tolérance. Ce type de fonctionnement était nouveau aussi bien pour les animatrices que pour les enfants. Il a pu prendre forme grâce, entre autres, à des réunions régulières avec les enfants pour discuter du programme, des activités, des couvre-feux et des exactions de l'armée israélienne mais aussi du fonctionnement, de la règle du centre et de son sens. Tout cela est consolidé par des entretiens individuels avec les enfants et une animatrice, la directrice ou une travailleuse sociale ; entretiens non systématiques, en fonction de la demande d'un enfant ou d'un adulte face à un problème spécifique, à une difficulté même extérieure au centre ou tout simplement à l'envie de se confier ou de discuter.

C'est à travers la formation et l'expérimentation que les animatrices ont fini par trouver des éléments de réponse à leur question initiale – « comment va-t-on faire, nous qui sommes des femmes, pour se faire respecter par ces enfants qui jettent des pierres aux soldats, qui ne respectent même plus leur père si on n'a pas le droit de les frapper ou de les punir » – pour finalement considérer que leur interrogation n'avait plus cours. Mais cela n'est pas suffisant ni viable si l'on ne se donne pas les moyens d'agir sur l'environnement immédiat de l'enfant, avec la communauté. Ainsi, les réunions avec les professeurs des écoles voisines, les rencontres hebdomadaires avec les mères, les visites quotidiennes de parents dans le centre, les débats ouverts à tous, mais aussi les visites dans les familles, la permanence sociale qui prend forme actuellement, le relais qui s'établit avec le « Mental Health Center » de Khan-Yunis, sont autant de moyens développés par les animatrices pour tenter de redonner à l'enfant sa place d'enfant, pour assurer la pérennité du projet garanti par son intégration dans la communauté.

Le succès de ce Centre d'enfants tient aux différents facteurs que nous avons développés ci-dessus. Cependant, il reste fragile si l'on considère l'état de délabrement de l'environnement économique et social et le démantèlement du système éducatif existant dans les territoires occupés de Palestine, vecteurs de violence qui influent directement sur l'enfant et son environnement, animatrices compris. Ce sont autant de freins à la reconnaissance de l'enfant comme une personne ayant des droits. Ce type d'expérience demande donc à être développé, renforcé et vulgarisé.

L'auteur est le coordinateur du projet ERM dans la Bande de Gaza.

Texte envoyé à l'occasion du Séminaire sur la reconstruction du Rwanda, Kigali, 22-28 octobre 1994.

Fiche rédigée par SIDOIT, Jean Christophe. (ERM)
1994/10/22
MFN DPH : 04135.

TEXTE ORIGINAL.

Fiche n° 0093

**Au Cambodge, l'association « Outreach » s'adresse prioritairement aux femmes
en développant des programmes d'éducation à la démocratie
et à la défense de leurs droits.**

CAMBODGE. /PROCESSUS DE PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX ; EDUCATION ET CHANGEMENT SOCIAL ; EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME ; EDUCATION A LA DEMOCRATIE ; FEMME ; DROITS DES FEMMES ; RECONSTRUCTION DE LA SOCIETE.

Durant les 23 années de guerre au cours desquelles les droits les plus élémentaires des Cambodgiens ont été bafoués, la notion d'éducation à la démocratie s'est peu à peu vidée de son sens. Jusqu'aux élections de mai 1993, les associations, quelles qu'elles soient, ont été discréditées, du fait de la propagande et des abus opérés par un certain nombre d'organisations politiques pendant la guerre. Aujourd'hui, seules deux provinces sur huit ont mis en œuvre dans leur programme éducatif l'éducation à la démocratie et à la défense des droits humains.

Malgré cela, OUTREACH, une ONG cambodgienne née en 1991 et soutenue financièrement par le CCFD, emploie une dizaine de formateurs engagés dans des programmes d'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie dans la quasi totalité des provinces du pays. Ils touchent ainsi plusieurs milliers de personnes.

Les femmes font l'objet d'une attention particulière. Actuellement, 25 à 30 % d'entre elles se retrouvent chefs de famille. A cause de la guerre, beaucoup sont veuves ou ont été abandonnées. Aussi, doivent-elles continuer à assumer les responsabilités de leurs maris, comme elles l'ont fait pendant la guerre lorsque ceux-ci étaient au combat. Le plus souvent à la tête d'une famille nombreuse, elles se voient matériellement contraintes à travailler à l'extérieur de chez elles. N'étant pas formées, elles exercent des emplois précaires et sous-payés (dans la restauration par exemple) et ne peuvent prétendre à d'autres activités plus rémunératrices et gratifiantes (enseignement).

Pourtant, le mouvement d'émancipation féminine qui est né pendant la guerre doit se poursuivre. On constate en effet que les femmes cambodgiennes n'ont pas l'habitude de s'impliquer dans un mouvement ou un parti politique. Au Parlement, elles sont moins de cinq (sur un total de cent vingt personnes). Seul un cinquième des femmes ont fait des études et commencent à percevoir l'enjeu que représente la démocratie comme vecteur de changement social et le rôle qu'elles peuvent elles-mêmes jouer dans cette transformation.

Il est donc urgent que les femmes bénéficient d'une éducation à la démocratie, à la prise de responsabilité sociale et à la défense de leurs droits. Parallèlement, il faut qu'elles puissent bénéficier de formations professionnelles adaptées à leurs besoins et qualifiantes. Mais il est également nécessaire d'éduquer les hommes au respect de la femme, de les ouvrir aux réalités vécues dans d'autres pays dans lesquels la femme est mieux insérée dans la société.

Récemment, les droits des enfants et des femmes ont été inclus dans la constitution royale du Cambodge avec l'ensemble des droits humains, ce qui est tout à fait novateur. La campagne d'opinion réalisée par certains médias n'y est certainement pas pour rien.

Les femmes représentent aujourd'hui 60 à 65 % de la population cambodgienne. La reconstruction de la société et la consolidation de la paix passeront forcément par elles.

Entretien avec CHANPHALLARA, Srey ; fiche rédigée par
CORNET, Bérangère. (CCFD)
1994/03/25
MFN DPH : 03912.

ENTRETIEN.

Fiche n° 0094

La paix israélo-palestinienne passe aussi par la déconstruction du mythe de l'« ennemi »

ISRAEL ; PALESTINE ; PROCESSUS DE PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX ; EDUCATION A LA PAIX ; APPRENTISSAGE DES RELATIONS DE COOPERATION ; SYSTEME DE VALEURS ; REPRESENTATION DE L'ENNEMI ; PREJUGE ; RECONCILIATION ; RELATION REFLEXION ACTION ; RESEAU DE CITOYENS ; SOLIDARITE ; CAPITALISATION D'EXPERIENCE ; ARTISAN DE PAIX ; PROJET.

Mots-clés internes : INTERDEPENDANCE ; COEXISTENCE ; RELATION RECHERCHE ACTION.

Né en 1984 dans le but de susciter les conditions d'une réelle coopération entre les peuples israélien et palestinien sur la base de la coexistence, de la solidarité et de l'égalité, le Centre d'information Alternative produit des informations et des analyses sur la réalité sociale et politique de chacune des deux communautés nationales. L'AIC est une des rares associations israéliennes « mixtes », tant au niveau adhérents que conseil d'administration. Elle édite depuis des années deux bulletins, l'un mensuel « New from Within » (Nouvelles de l'Intérieur), et l'autre hebdomadaire « The Other Front » (L'Autre front) plus centré sur le camp de la paix israélien.

Depuis la signature de l'accord cadre israélo-palestinien de septembre 1993, l'AIC, engagé de longue date dans la lutte contre l'occupation, est traversé par un débat de fond sur les conditions de réalisation d'une paix réelle et durable, fondée sur la coopération. Convaincu que la paix ne se réalise pas entre les dirigeants politiques uniquement mais entre les sociétés, l'AIC considère qu'un gros travail reste à faire pour dissoudre les barrières de peur et de haine afin que la « reconnaissance mutuelle » diplomatique s'enracine aux niveaux individuel et communautaire. Des obstacles importants demeurent : l'ostracisme et l'anxiété des Israéliens sont perpétués par l'éducation et les médias, tandis que la colère et le repli des Palestiniens sont alimentés par chaque nouvelle injustice sur le terrain. Cette double dynamique de défiance renforce les extrémistes dans les deux sociétés. Pour les membres de cette association, le processus actuel s'apparente surtout à une trêve basée sur le pragmatisme politique et l'exclusion. Une grande partie du mouvement de la paix israélien, plus intéressée par les initiatives exclusivement politiques que par l'éducation à la paix, renforce cette tendance : la séparation des deux peuples, et non leur coexistence, est généralement considérée comme l'unique but du processus de paix en cours. Pour l'AIC, cet « idéal » de paix séparée n'est pas viable à tous points de vues : d'abord parce qu'il se fonde sur l'a-priori que le soupçon et la haine sont indépassables, alors qu'ils perpétuent le conflit ; ensuite parce que l'avenir des deux nations est inévitablement entrelacé (partage de la terre, de l'eau et des ressources) ; enfin, car il tourne le dos aux réalités géopolitiques du XXI^{ème} siècle, lesquelles exigeront une coopération à facettes multiples. La coopération entre les deux nations sera indispensable, non seulement dans les domaines de l'économie et des infrastructures mais aussi pour promouvoir des alliances éducatives, sociales et culturelles.

A l'heure actuelle, la fragmentation qui caractérise le camp de la paix nuit à l'efficacité du travail. Les groupes souffrent d'éclatement, de cloisonnement et d'absence de stratégies communes : ainsi les groupes implantés dans une région ignorent trop souvent ce qui se fait ailleurs, les groupes de paix constitués sur une base religieuse n'ont pas de contact avec les associations « citoyennes » de dialogue entre jeunes juifs et arabes, etc... Cette absence d'unité et de coordination empêche toute accumulation d'informations et toute capitalisation d'expériences. Chacun a le sentiment de repartir à zéro, même lorsqu'il ne fait que prolonger des pratiques et expériences antérieures. De plus, les contacts avec les mouvements de paix internationaux sont notoirement insuffisants. Un travail en réseau serait pourtant indispensable, en termes d'ouverture, de partage d'expériences et de confrontation de stratégies, pour enrichir et accroître l'efficacité du camp de la paix et du mouvement de solidarité en Israël/Palestine.

L'AIC a décidé de consacrer une partie de son énergie et son activité à la mise en place d'un projet de recherche, « Construire la paix par la coopération », dont le but est d'améliorer la

compréhension de cet « art » de la paix et de développer de nouvelles stratégies. Ce processus de recherche-action vise à accroître l'aptitude du mouvement actuel de la paix à :

- mettre en question les perceptions destructrices mutuelles pour rompre le cycle de haine et de violence et enrayer la peur et le soupçon mutuels,
- développer la conscience publique de l'histoire, des cultures et des luttes des deux peuples en travaillant simultanément au rétablissement de l'égalité.
- démontrer aux deux côtés les droits politiques légitimes de l'autre,
- créer des modèles de coopération basées sur le respect et la vision d'un avenir commun.

L'originalité de ce projet tient notamment à l'importance donnée à l'activité et l'expérience des groupes de femmes israéliennes et palestiniennes, tant pratique que théorique. Depuis des années, les comités de femmes, malgré leur diversité, mettent en pratique l'idée centrale de coexistence. Plus que les autres, elles soulignent l'importance de développer des relations inter-personnelles, à la base, entre Israéliens et Palestiniens, et travaillent concrètement à la déconstruction du mythe de « l'ennemi ». Elles tentent également de redonner un contenu au concept de différence pour qu'il soit compris comme une source potentielle de résistance et non d'antagonisme, dans la lutte dans l'oppression dans ses formes diverses.

Ce travail de recherche-action, commencé au printemps 1994, doit durer douze à seize mois.

1) Il s'agit d'abord d'accumuler l'information sur tous les groupes locaux qui ont travaillé pour la coexistence au cours des dix dernières années, afin de dégager les obstacles, les échecs et les progrès accomplis. L'accent sera mis sur les actions visant à transformer les perceptions de l'« Autre » dans son propre camp.

2) La deuxième étape (6 mois) consistera à étudier les différents « modèles » d'actions de coexistence, en dégagant notamment l'apport spécifique des femmes (par exemple, The Black Sash en Afrique du Sud, Madre en Amérique Latine et aux Etats-Unis, Belgrade Women in Black etc...). Pour ce faire, des contacts seront tissés avec les groupes à l'étranger qui sont actifs dans des processus de réconciliation issus de contextes historiques et politiques diversifiés (Irlande du Nord, Afrique du Sud, Amérique Latine et centrale). Pour faciliter les recherches, le réseau électronique global « PeaceNet » sera également utilisé. La connaissance accumulée et les enseignements tirés seront analysés à la lumière de la réalité israélo-palestinienne, pour déterminer quels savoir-faire et méthodes sont transposables.

3) Les quatre derniers mois seront consacrés à la mise en place d'un « programme » d'actions stratégiques de coexistence et de coopération. Un travail particulier d'élargissement sera fait pour intégrer des groupes, notamment palestiniens, jusque là non impliqués dans cette dynamique.

Cette fiche a été rédigée à partir de documents du Centre d'Information Alternative présentant le projet et le contexte général dans lequel il se situe. Le CCFD soutient financièrement le projet (bourses d'études).

Fiche rédigée par MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/05/31
MFN DPH : 03927.

DOCUMENT INTERNE.
AIC = Alternative Information Center.

Fiche n° 0095
**Les nouveaux types de conflits amènent Amnesty International
à réadapter ses outils.**

MONDE ; VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ; CONFLIT ETHNIQUE ; CONFLIT INTERETATIQUE ; NATIONALISME ; DESORGANISATION DE L'ETAT ; DROIT D'INGERENCE HUMANITAIRE ; RELATION REFLEXION ACTION ; INFLUENCE DES MEDIAS ; POLITIQUE D'INFORMATION ; OPINION PUBLIQUE ; EVALUATION.

Mots-clés internes : CONFLIT LOCAL ; IMPACT DE L'INFORMATION ; IMPARTIALITE ; DESORDRE INTERNATIONAL ; CULTURE DES DROITS DE L'HOMME.

La montée des nationalismes et des replis identitaires, dans un certain nombre de régions du monde, qui va avec la remise en cause de l'Etat-nation, de l'idée de respect minimal des différences et de la tolérance, aboutit à de nouvelles déflagrations et décompositions. Toutes les règles minimales qui régissaient les rapports entre gouvernants et gouvernés, mais aussi entre citoyens appartenant à différentes communautés, entités ou groupes, sont en train d'exploser. Cette évolution contredit bien entendu l'idée d'une avancée universelle de la culture des droits de l'homme, et nous interpelle. Elle nous oblige à réfléchir sur les outils que nous avons développés jusqu'ici. Nous sommes en train de recenser les nouvelles formes de violations et de réfléchir sur les actions les plus appropriées. Bien avant la chute du mur de Berlin et l'explosion des conflits régionaux, c'est la situation en Amérique Latine qui nous avait fait prendre conscience que nos outils n'étaient plus adaptés. A partir de notre pratique, nous avons construit un outil qui avait révolutionné la protestation, en affirmant que tout citoyen du monde est responsable de ce qui se passe ailleurs dans le monde, et qu'il a le droit, sinon le devoir d'intervenir. Cet outil consistait à adopter/parrainer des prisonniers d'opinion ou de conscience.

Mais cette pratique n'est plus appropriée dès lors que les opposants ou militants ne sont plus emprisonnés, mais éliminés physiquement, et que se multiplient les exécutions extra judiciaires. Le réseau d'action urgente prend le dessus sur les techniques plus traditionnelles.

Aujourd'hui, la violence est d'origine ethnique ou religieuse. Des groupes armés ne se contentent plus de tuer leurs adversaires mais procèdent à des exécutions collectives, pour homogénéiser leur territoire. En Bosnie, notre impuissance est à l'image de celle des ONG et de toute la communauté internationale. La précision et la vérification des informations fait notre force. Or dans ce conflit, ce n'est pas l'information qui manque... C'est l'effondrement de l'Etat qui nous prive d'interlocuteurs. Les groupes nationaux sont indifférents aux pressions, mais dès lors qu'ils prétendent à un statut international, ils sont contraints d'en tenir compte d'une façon ou d'une autre. On peut affaiblir leur légitimité en diffusant très largement les violations qu'ils commettent, en condamnant leurs actions, en exerçant des pressions sur les décideurs internationaux (l'ONU, le Conseil de sécurité, les Etats). Le reste... il faut l'inventer. Dans des cas de situations humanitaires intolérables, nous pouvons également pousser les Nations Unies à intervenir, comme au Libéria, au Soudan, au Rwanda, au Burundi, en Angola et en Haïti.

L'adaptation à ces nouvelles situations s'est traduite par un élargissement de notre mandat et de notre champ d'action. D'abord, en faisant intervenir des secteurs cibles (personnalités, institutions) d'un pays vis-à-vis d'un autre pays. Nous tentons aussi de réformer les normes juridiques internationales inadaptées, et en même temps de renforcer les mécanismes de protection des droits humains. Dans certains cas de violations massives et intolérables, il nous arrive de lancer directement des appels auprès du Conseil de sécurité. Nous aidons et soutenons également les organisations des droits de l'homme locales qui sont menacées, comme, par exemple, dans le cas de la Ligue tunisienne des droits de l'homme.

Le noyau central du mandat d'Amnesty International – la libération immédiate et sans conditions des prisonniers d'opinion, ou des personnes détenues pour cause d'appartenance ethnique, raciale, religieuse ou de sexe, l'exigence de jugements équitables, le refus de la peine de mort et de la torture – s'est élargi. Aujourd'hui nous intervenons sur les exécutions

extra-judiciaires, sur les disparitions et les punitions collectives, y compris les destructions de maisons comme par exemple dans les territoires palestiniens occupés – mais aussi sur les déplacements massifs de réfugiés. Nous défendons le droit de retour individuel des réfugiés, qui n'était pas autrefois inscrit dans le mandat d'Amnesty International, comme celui des réfugiés palestiniens, pour ne citer qu'eux. Toute une réflexion s'est engagée sur la définition de ce droit.

Une relation privilégiée avec les médias.

La force d'Amnesty est aussi d'être de plus en plus présente dans les médias. Ce rapport privilégié avec les médias est sans doute basé sur la qualité de l'information – qui devient en quelque sorte une référence – mais tient aussi à la non-spécialisation géographique d'Amnesty qui s'adresse à tous les gouvernements et pas à un seul en particulier. On peut noter toutefois que si nous ne sommes pas sélectifs, les médias le sont et épinglent certains rapports plutôt que d'autres. Par exemple en France, sur l'Algérie. Cette « utilisation » est inévitable. Nous refusons de créer nos propres agences d'information, mais nous avons des stratégies de communication. (...) Certains conflits, comme celui de Timor-Est, sont totalement oubliés alors que nous y travaillons depuis des années. Cette sélectivité, inévitable, déforme fatalement la perception de notre impartialité. Par exemple au Proche-Orient, lorsque notre rapport annuel sort, les médias syriens épingleront les violations en Irak et vice-versa. En Occident, les violations commises par les islamistes seront citées plus facilement etc... Il y a également le risque que l'importance donnée par les médias à tel aspect de notre action puisse influencer les orientations de nos propres militants et, par voie de conséquence, peser sur les choix de notre mouvement, dans la mesure où nous sommes une organisation démocratique militante. Mais c'est là un risque largement acceptable. L'action d'Amnesty International pour le respect des droits humains – de protection et de prévention – en fait un partenaire de la paix, à côté de beaucoup d'autres. Cela lui a été reconnu dès 1977 lorsqu'elle reçut le Prix Nobel de la Paix.

Deuxième partie d'un entretien avec Ahmed Othmani, ancien membre du Comité exécutif international d'Amnesty International (Londres). On trouvera la première partie sous le titre : « La culture des droits de l'homme avance, mais n'est pas acquise. (Amnesty International France, 4 rue de la Pierre Levée. 75011 Paris. Tel. 49 23 11 11).

Entretien avec OTHMANI, Ahmed ; Fiche rédigée par
MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/03/25

MFN DPH : 3921.

ENTRETIEN.

Fiche n° 0096
De la mémoire et de la paix.

PALESTINE. /MEMOIRE COLLECTIVE ; REPRESENTATION DE L'ENNEMI ; RELATION PAIX JUSTICE ; RELATION PAIX DROIT ; ACCEPTATION DE L'AUTRE ; OCCULTATION DES FAITS HISTORIQUES ; RESOLUTION DES CONFLITS.

Mots-clés internes : MEMOIRE SELECTIVE ; RETABLISSEMENT DE LA VERITE HISTORIQUE.

Dans l'expérience contemporaine du peuple palestinien, la mémoire collective est littéralement vécue comme une somme de mémoires individuelles, tant il est vrai qu'il n'est pas un seul Palestinien qui ne porte, dans son histoire personnelle, l'empreinte de la tragédie collective : exil, émigration, prison, mort violente, dispersion des familles... En dépit de son écartèlement sociologique et de sa dislocation géographique, la société palestinienne reste soumise à un système de représentations patriarcal et clanique qui ignore l'abstraction de l'anonymat pour ne reconnaître que des individus nommément identifiés et situés sur l'échiquier des familles et des régions.

Ainsi, la mémoire individuelle des Palestiniens est-elle structurée par les épisodes qui servent de points de repères à la tragédie collective : défaites et catastrophes (« Nakba »), massacres et exodes, combats et déplacements dans l'espace, chaque guerre entraînant une nouvelle démoralisation du centre de gravité politico-militaire, mais aussi socio-culturel de la réalité nationale.

La négation de la vérité historique.

Le problème majeur auquel sont confrontés les Palestiniens, de ce point de vue, c'est que leur mémoire collective fonde et enracine une vérité historique encore aujourd'hui largement méconnue, et partiellement recouverte par la clameur adverse, où la mémoire de l'Autre alimente la falsification de propagande et le mensonge idéologique. Ce type de situation est extrêmement dangereux, car il entretient le sentiment qu'il n'existe de vérité que partisane ; que chaque groupe, peuple, tribu, communauté est porteur de sa vérité propre et que les mémoires ainsi barricadées dans les frontières existentielles intangibles, puisque révolues, du passé, sont par définition contradictoires et activement incompatibles.

Lorsque des mémoires collectives contradictoires sont en présence, la mémoire elle-même devient un enjeu politique, et la falsification apologétique n'est plus très loin, dans la mesure où sa justification a priori s'impose comme étant « de bonne guerre ». Face au jeu de miroirs des négations et des falsifications réciproques, il faut sans doute une détermination obstinée, et une motivation à toute épreuve pour continuer de privilégier la recherche de l'histoire et la connaissance du passé sans céder aux sirènes de la mémoire sélective. C'est pourtant une nécessité si l'on veut réellement échapper à la fatalité de la reproduction répétitive du conflit.

Notre expérience palestinienne nous enseigne la nécessité de relire le passé, et donc de recomposer notre propre mémoire, non seulement pour en expurger la falsification, mais aussi pour y intégrer, à travers l'étude et l'enseignement de la vérité historique, des éléments ayant par le passé appartenu à la mémoire de l'Autre. La mémoire, le refus de l'oubli est généralement perçue comme un antidote à la répétition (« Plus jamais ça »). Le culte de la mémoire, cependant, surtout si elle est faite d'une grande souffrance collective, peut se transformer en instrument d'auto-enfermement. C'est ce que les plus avancés des intellectuels israéliens (Yeshayahou Leibowitz, Bo'az Evron, Tom Segev) dénoncent depuis déjà plusieurs années à propos de la mythification du génocide, la transformation du génocide réel en holocauste mythifié, c'est-à-dire en écran qui cache le réel de l'histoire, et en occulte ainsi forcément les leçons.

Car on peut tirer les leçons les plus diverses de l'histoire et des massacres qui l'ont jalonnée. Soit pour la reproduire, soit au contraire pour tenter de la transformer. D'où l'importance de la mémoire, sans laquelle on sait que l'imagination serait impossible. La capacité d'imaginer le futur découle directement de la capacité à se souvenir. Il faut donc rouvrir la mémoire,

individuelle et collective, à tout ce que la mémoire mythifiée avait d'emblée évacué : les épisodes positifs, les situations intermédiaires, les aspects ambigus, les occasions manquées.

« On efface tout », dit l'adage populaire, « et on recommence ! ». Le bon sens aliéné est ici dramatiquement illustré. Oublier – comme le rappellent constamment les survivants et ayants-droits des victimes – c'est à la fois trahir le souvenir des martyrs et abattre un rempart essentiel contre la répétition. Ne pas oublier, mieux, se souvenir à plein temps, c'est refuser la perspective même d'une réconciliation, comme se plaisent à le répéter les héritiers des bourreaux. Il faut dépasser cette contradiction entre le devoir de mémoire et la nécessité d'une certaine forme d'oubli, et aspirer, individuellement et collectivement, à ce qu'on pourrait appeler la mémoire globale – c'est à dire celle qui contient aussi la mémoire reconstituée de l'Autre.

Assumer la mémoire de l'Autre en tant que sienne, c'est donner naissance au concept d'une histoire commune, où la violence, subie et dispensée, apparaîtrait rétrospectivement comme l'une des figures de l'interdépendance et du déchirement. A cet effet, la capacité des partisans de la paix à « penser pour deux », c'est-à-dire à intégrer l'ex-ennemi en tant que composante de l'être collectif commun conditionne dans une large mesure leur chance de transformer l'état de non-belligérance en Etat de paix véritable.

I. HALEVI est l'auteur de plusieurs ouvrages sur le conflit israélo-palestinien. Il est également représentant de l'OLP auprès de l'Internationale Socialiste et a été membre actif de la délégation aux négociations Israélo-palestiniennes.

Texte envoyé suite à l'appel international à contribution lancé par la FPH pour l'organisation de la rencontre internationale sur la reconstruction du Rwanda (Kigali, 22-28 octobre 1994) co-organisée par la FPH et le CLADHO (Collectif des Lignes et Associations de défense des Droits de l'Homme).

Texte de HALEVI, Ilan ; mis en fiche par MOUCHARAFIEH,
Claire.
1994/10/14

MFN DPH : 04111.

TEXTE ORIGINAL.

Fiche n° 0097
La mémoire blessée.

TURQUIE ; ARMENIE. /MEMOIRE COLLECTIVE ; PARDON ; OCCULTATION DES FAITS HISTORIQUES ; GENOCIDE ; REHABILITATION DES VICTIMES ; REPLI IDENTITAIRE ; RECHERCHE POUR LA PAIX.
 Mots-clés internes : MEMOIRE SELECTIVE.

A partir du rapport que la société turque entretient avec son passé, c'est-à-dire dans le processus d'occultation de ce passé imposé par une mémoire officielle, puis à partir des phénomènes actuels de résurgence de mémoires nationales fragmentaires, Olivier Abel développe une problématique de la mémoire blessée. Problématique à laquelle, de fait, appartiennent ces deux formes opposées de mémoire : l'une construit l'homogénéité de la nation turque sur un oubli monumental qui repose en fait sur l'amnésie, l'autre ressasse infiniment la dette, (dette envers les victimes) et définit ce type de démocraties post-nationales qui ont affaibli le lien national. Ces deux formes de mémoire incompatibles et opposées composent le différend arméno-turc, par exemple, mais aussi arabo-turc ou kurdo-turc etc... Si à chacun correspond une blessure spécifique, ils appartiennent à cette même problématique de la mémoire blessée enracinée dans deux traumatismes initiaux : l'un de deuil, la perte de l'empire, l'autre de naissance, celui de la nation Turquie.

1– L'écroulement de l'Empire Ottoman à la fin de la guerre 1914-18

Le démantèlement de cet Empire a correspondu aussi à la fin d'une forme de « citoyenneté » – l'impérialité – qui avait fait travailler ensemble des communautés diverses (albanaise, arménienne, grecque, arabe...). Comme si la défaite extérieure avait eu pour effet une autre défaite, intérieure cette fois, faisant se dresser ces communautés les unes contre les autres. Violence aussi de tous les déplacements de populations qui ont ravagé cette région de 1912 à 1921 et qui furent plus ou moins orchestrés par les puissances européennes et en comparaison desquels, l'entreprise de purification ethnique en Bosnie fait pâle figure. Ainsi en 1923, l'échange forcé de populations entre la Turquie anatolienne et la Grèce a donné lieu, selon certaines estimations, au transfert de 430.000 Turcs des Balkans contre 1.350.000 des Grecs Anatoliens.

2– La naissance de la nation turque

Elle s'effectue sur un traumatisme de deuil. La victoire dans la lutte nationale fut concomitante à une révolution culturelle sans précédent : changement de l'alphabet, du calendrier des poids et mesures, du code civil donc des mœurs (polygamie), des vêtements, de la langue... Ce qu'on appelle le kémalisme fonctionne comme un système pédagogique et militaire organisant l'unité nationale en reforgeant la représentation du passé par une histoire officielle, purgée de ses éléments hétérogènes et coupée de la mémoire vive des anciens.

Le problème crucial de cette mémoire turque est qu'il n'y a pas de mémoire sans un noyau identitaire même problématique. Or si l'on revient au traumatisme initial de naissance de la nation turque, qui est turc en 1921 ? Le citoyen natif du territoire turc ? Le turc ethnique descendant des turcs, c'est-à-dire des Turkmènes ? Mais la plupart des Turcs sont des descendants de populations anatoliennes (grecques, arméniennes etc..) islamisées, séquelles de l'empire ottoman. Que fait-on des Kurdes, des Lazes de la mer Noire, de tous les musulmans non Turcs, des Arabes ? Seraient-ils les musulmans de Turquie ? Et si la langue turque est un critère, que fait-on de ceux qui ne la parlent pas mais sont musulmans ? L'identité turque fut un compromis entre ces divers éléments, dont Ankara ne cessa d'utiliser sélectivement certains, selon les conflits et les intérêts du moment. N'oublions pas non plus la responsabilité des puissances européennes dans ce qui s'est produit.

La mémoire subjective.

Aujourd'hui, resurgit une autre mémoire longtemps contenue, celle que les gens se font, subjective et fragmentaire, de leur propre passé : il y a ceux qui découvrent les Balkans de

leur grand-père, ceux qui retrouvent leur cousins Azéris, les Lazes qui découvrent leurs cousins ex-Soviétiques, ceux qui sont résolus à parler de leur origine albanaise, ou kurde ou arabe ou mixtes. Comment sortir de ce piège entre un agir historique fondé sur l'amnésie et l'exclusion et une mémoire qui comprend tout et débouche sur l'impuissance historique ?

Le pardon : la mémoire vive du différend.

L'oubli monumental et la dette interminable appartiennent à la même problématique de la mémoire blessée. Certes l'identité arménienne semble organisée autour de la mémoire du génocide (mémoire identitaire, mémoire de ceux qui ne purent enterrer leurs morts) et l'identité turque semble l'être plutôt autour de l'amnésie et de la table rase (effacement actif du passé) ; mais ces deux rapports à la mémoire forment ensemble une mémoire blessée, l'une pétrifiée dans le rituel de l'accusation, l'autre dans le rituel de l'évacuation. Malade, cette mémoire est aliénée : elle n'est plus que la réaction à l'autre mémoire, la place creusée en l'un par la mémoire de l'autre.

La véhémence de cette opposition entre deux formes de mémoire tronquées peut conduire demain à de nouvelles tragédies. Avec les Kurdes par exemple. La faculté de briser la dette et l'oubli, c'est le pardon, qui n'est affaire ni de morale ni de religion. Ce pardon briserait l'oubli en refusant que les souffrances passées soient absoutes mais briserait aussi la dette en refusant la répétition infernale du passé. Dans le différend arméno-turc, le caractère tragique du conflit provient de ce que chacune des positions en présence relève de légitimations acceptables et incompatibles. Acceptable le droit à l'oubli, mais si on force les Turcs à se souvenir, il faudra se souvenir de tout ce qu'on leur a fait. Acceptable le droit à la mémoire, mais si l'on force les Arméniens à oublier, il faudra tout effacer et les laisser rentrer dans « leur » pays.

Le tragique de cette situation est l'impossibilité d'un langage qui puisse en même temps exprimer le tort subi et être entendu par ceux qui l'ont commis. Le pardon serait ce compromis d'un récit assez vaste, assez polycentrique pour porter en lui la pluralité des mémoires et les amener en définitive à composer, à accepter de perdre certaines de leurs prétentions exclusives, pour libérer une histoire qui ne serait plus le monologue des versions officielles ni l'atomisme relativiste de la dispersion des points de vue. Partant de l'écart entre deux droits, deux récits de justification incompatibles, le pardon tisse une sorte d'intrigue dramatique qui est celle de leur cohabitation.

Olivier Abel est philosophe, président de la Commission d'éthique de la Fédération protestante de France.

Fiche rédigée à partir d'un document envoyé suite à l'appel international à contribution lancé par la FPH pour l'organisation de la rencontre Internationale sur la reconstruction du Rwanda (Kigali, 22-28 octobre 1994) co-organisée par la FPH et le CLADHO (Collectif des Lignes et Associations de défense des Droits de l'Homme).

Fiche rédigée par SIMONI, Marie Jeanne.
1994/10/22

MFN DPH : 04090.

DOCUMENT INTERNE.
Auteur(s) : ABEL, Olivier.

Fiche n° 0098
Berlin, laboratoire de la réunification.

ALLEMAGNE. / CONSTRUCTION DE LA PAIX ; TRANSITION POLITIQUE ; RESISTANCE AU CHANGEMENT ; INEGALITE SOCIALE ; INTEGRATION ECONOMIQUE ; PROCESSUS D'ADAPTATION ; IDENTITE NATIONALE ; SYSTEME DE REPRESENTATIONS ; RECONCILIATION NATIONALE.
 Mots-clés internes : SALAIRE ; DEMOCRATISATION ; PROCESSUS DE RECONCILIATION ; REUNIFICATION.

A l'aube de la réunification effective, Berlin, future capitale de l'Allemagne, se heurte aux « résistances » de ses habitants pour lesquels « le mur est toujours dans les têtes ». Un décalage existe donc entre la volonté et le processus politique de réunification déjà en marche des deux Allemagnes et sa réalité sur le terrain.

L'auteur observe à ce propos des signes contradictoires :

– Berlin-Est ne se distingue plus guère de son homologue occidentale car les traces de l'ancien régime est-allemand s'estompent peu à peu. Dans Berlin, chacun circule en effet désormais librement d'Est en Ouest.

– Cependant, les Berlinoises cohabitent plus qu'ils ne fusionnent réellement, essentiellement pour deux raisons :

1/ Dans les faits, les ex-Allemands de l'Est n'ont pas encore engrangé les fruits de la réunification. Loin de disparaître, les différences et les inégalités persistent. Concrètement, les « Ossies » ne gagnent encore que 60 % du salaire des « Wessies », les tarifs des transports en commun, de l'eau et du gaz ne sont pas unifiés.

2/ Il existe un blocage psychologique pour les ex-Berlinois de l'Est, qui souffrent d'un complexe d'infériorité et traversent une crise d'identité. A Berlin, beaucoup d'anciens Est-Allemands ont le sentiment de « fierté volée » depuis la chute du mur, un événement historique qui allait, par bien des côtés, humilier les citoyens de l'ex-RDA. Les esprits se polarisent aujourd'hui encore sur les différences, chacun ne pouvant facilement rompre avec son passé.

Certains habitants pensent que la réunification n'a pas eu lieu et que l'Est a tout simplement été absorbé par l'Ouest. Même si personne ne souhaite revenir en arrière, l'euphorie qui avait présidé à la chute du mur en 1989 est retombée aujourd'hui devant les réalités amplifiées par la crise économique et le chômage.

Décidé en juin 1991, le déménagement du gouvernement de Bonn à Berlin pourrait cependant aider à tourner la page. Mais les freins sont nombreux : – les fonctionnaires installés dans leurs habitudes et leur confort à Bonn, réclament 15 m² supplémentaires par bureau.

– Les adversaires du transfert accusent le coût exorbitant de l'opération : 15 milliards de marks pour la normalisation des transports, 11 milliards pour la réfection du chemin de fer...

Cet article, extrait de La Croix l'événement des 18-19 juillet 1993, tente de montrer combien la construction de la paix est difficile sur le terrain, même quand elle est souhaitée, prévue et préparée politiquement.

Fiche rédigée par CHEDOT, Corine. (CDTM)
 1993/07/27

MFN DPH : 02835.

PERIODIQUE.
 Auteur(s) : ROTIVEL, Agnès.
 In : LA CROIX L'EVENEMENT. 3552.
 Ed. S.N. 1993/07/18.

Fiche n° 0099

Problèmes et expériences de la société civile brésilienne depuis la fin du régime autoritaire.

BRESIL. /PROCESSUS DE DEMOCRATISATION ; RESEAU DE CITOYENS ; RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE ; POUVOIR LOCAL ; RELATION ETAT SOCIETE CIVILE ; RELATION ONG ETAT ; PLURALISME POLITIQUE ; RESPONSABILITE CIVIQUE ; SOLIDARITE ; VIOLENCE SOCIALE.

Avec l'engagement du processus démocratique à partir de 1985 et le retour des élections libres au Brésil, les partis politiques ont retrouvé la possibilité de se développer en toute autonomie et l'on a assisté au renouveau du mouvement syndical, affranchi de la tutelle jusqu'alors incontournable de l'Etat et dès lors plus combatif. Cette nouvelle donne a entraîné une recomposition des mouvements relevant de la société civile et du tissu associatif.

1. Les rapports avec l'Etat

Conséquence de la situation antérieure, l'Etat suscitait une certaine méfiance. Il importait donc de préserver son autonomie et d'éviter toute cooptation par le pouvoir politique, mais la volonté de s'en affranchir entièrement relevait sans doute d'un purisme par trop idéaliste. Il est en effet essentiel que les associations de la société civile fonctionnent en bonne articulation avec les organes du pouvoir participent au processus décisionnel pour tout ce qui concerne les questions sociales (éducation, santé, transports, emploi, etc.) et aient accès au financement assuré par l'Etat lui-même.

2. Privilégier l'espace local

Il existe à l'heure actuelle un certain effort en faveur de la décentralisation des services sociaux (santé, éducation, logement), ce qui devrait faciliter le dialogue entre société civile et société politique, tout du moins au niveau local. Dans le cas d'un pays aussi vaste que le Brésil, il est important de bien faire la différence entre les différents niveaux du pouvoir politique : l'Union (l'Etat national), les différents Etats de la Fédération et, surtout, le pouvoir municipal, détenu par les « prefeituras » (détentrices de l'exécutif municipal) et les « câmaras de vereadores » (conseils municipaux), élus au suffrage universel direct. C'est à l'échelle municipale, celle de l'espace local, que l'articulation entre société civile et société politique peut le mieux fonctionner. /On a assisté ces dernières années à des expériences intéressantes de conquête du pouvoir municipal par des partis populaires. Ainsi, le Parti des Travailleurs, qui a placé des représentants dans les « prefeituras » de capitales d'Etats telles que Sao Paulo, Porto Alegre, Belo Horizonte ou Vitória et peut espérer, cette année, remporter le mandat de Gouverneur de Brasília, la capitale du District fédéral. C'est un nouveau mode de gouvernement qui s'esquisse dans le pays. Expérience créative, le budget participatif a permis, à la faveur de discussions menées dans les quartiers urbains, de définir les priorités en matière de services et d'associer les habitants à la planification des dépenses municipales. Plusieurs membres des administrations municipales concernées avaient d'ores et déjà acquis, en tant que dirigeants d'associations ou de mouvements, une expérience puisée dans la société civile.

Le problème n'en reste pas moins, dans ce contexte, de survivre sans sacrifier son indépendance et de savoir maintenir son autonomie, même lorsque le pouvoir local change d'orientation politique. Le cas s'est présenté à Sao Paulo lors des dernières élections municipales, qui ont vu la défaite du PT (Parti des Travailleurs) face à un candidat conservateur : les associations d'aide sociale qui collaboraient avec la « prefeitura » ont dû repenser leur action, ne serait-ce que parce qu'elles ne disposaient plus du même accès au pouvoir municipal. De quelle façon la société civile peut-elle se montrer disposée à collaborer, y compris avec des administrations conservatrices et tenter, pour maintenir le dialogue, de dépasser les préjugés idéologiques, tout en conservant son autonomie d'action ?

3. Le fonctionnement par réseau

Pour tenter de rompre leur isolement, les associations tentent de se constituer en réseaux, tant au niveau local qu'à l'échelle régionale et nationale. De leur côté, les ONG essayent de se regrouper au sein de l'ABONG, Association brésilienne des ONG. Il ne s'agit pas là de développer une nouvelle bureaucratie ou de soumettre la base à un nouveau dirigisme vertical, mais bien d'une articulation souple susceptible de permettre la circulation des flux d'information sans porter atteinte aux principes de diversité et d'autonomie.

Ces dernières années, de nouvelles associations à vocation sociale particulièrement dynamiques, (féminines, afro-brésiliennes, indiennes ou écologistes) sont venues s'ajouter aux mouvements d'action populaire (mouvements des sans-terre, d'occupation du sol urbain, associations de quartiers). Ces mouvements expriment différentes revendications et demandent le respect de leur identité et de leur pluralisme. Ce sont d'ailleurs les associations de femmes qui ont été les premières à exiger la reconnaissance de leur droit à la différence, et cette revendication s'étend désormais aux autres associations d'inspiration sociale.

4. Le Mouvement contre la misère et pour la vie

Créé à l'initiative de la société civile pour faire face au problème de la faim, ce Mouvement rassemble près de 30.000 groupements issus de la base, indépendants et décentralisés, qui s'efforcent de prendre en charge la distribution de vivres et, dans une deuxième étape, d'apporter des solutions au problème de la création d'emplois. Un Conseil de sécurité pour les questions alimentaires (CONSEA) mis en place par le Gouvernement fédéral appuie les initiatives en ce domaine mais ne décide pas des orientations. A la différence du Programme mexicain de solidarité (PRONASOL), dirigé par l'Etat, le Mouvement brésilien a conservé son autonomie. Ses structures nationales sont réduites au strict minimum et, accordant une nette préférence aux dons alimentaires en nature, il s'efforce de manipuler le moins de liquidités possibles. A Rio de Janeiro, la gestion des sommes versées au bénéfice du Mouvement a justifié la création d'un Fonds œcuménique contre la misère et pour la vie, administré par sept groupements religieux d'obédiences différentes. Les sommes redistribuées par leurs soins sont allées cette année à 60 projets d'envergure modeste subventionnés chacun dans une fourchette de 2000 à 8000 dollars et choisis prioritairement pour leur action en faveur de l'enfance abandonnée et de la création d'emplois.

5. Le fléau de la violence

C'est l'un des plus grands problèmes des villes, particulièrement flagrant à Rio. Le mouvement Vive Rio, articulé autour de comités de quartier, s'efforce, pour ce qui touche à la prévention de la violence et au trafic de stupéfiants, d'organiser le dialogue entre la population, le pouvoir municipal et les autorités chargées d'assurer l'ordre public. C'est un travail de longue haleine, car les groupes responsables de violences et de trafic de drogue se sont déjà infiltrés jusque dans les différentes polices. Pas à pas, seule la mobilisation des citoyens peut permettre encore d'éviter l'application d'une logique du « tout répressif » et le spectre d'une situation d'apartheid social.

Le texte original a dû être coupé en deux ; voir la première partie sous le titre : « L'expérience de la société brésilienne sous le régime autoritaire (1964-1985) »,

Séminaire sur la reconstruction du Rwanda, Kigali, 22-28 octobre 1994.

Texte de GOMEZ DE SOUZA, Luiz Alberto ; mis en fiche
par MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/10/22

MFN DPH : 04120.

DOCUMENT INTERNE.

Fiche n° 0100

L'expérience du budget participatif dans la ville de Porto Alegre, Brésil.

BRESIL. /RELATION PAIX DEMOCRATIE ; RELATION DEMOCRATIE CHANGEMENT SOCIAL ; RELATION ETAT SOCIETE ; DECENTRALISATION ; POUVOIR LOCAL ; COLLECTIVITES LOCALES ; PARTICIPATION POLITIQUE ; PARTICIPATION POPULAIRE ; BUDGET DE L'ETAT ; RENFORCEMENT DE LA CITOYENNETE ; GESTION PUBLIQUE.

Mots-clés internes : RELATION ETAT MUNICIPALITES ; DECENTRALISATION DES POUVOIRS ; CONSTRUCTION DE LA CITOYENNETE.

Le Parti des Travailleurs a lancé, en 1988, l'initiative du budget participatif dans environ 42 municipalités du Brésil. Nous traiterons ici du cas de Porto Alegre, capitale de l'Etat du Rio Grande do sul au sud du Brésil. Cette expérience correspond à la nouvelle orientation de cet Etat, qui visait une politique plus décentralisée. Le budget participatif est un moyen pour permettre à la société d'avoir une influence plus décisive et quotidienne dans la désignation des priorités du gouvernement. La participation populaire dans les finances d'un Etat est un grand défi : il s'agit de partager effectivement l'exercice du pouvoir avec la société. Et cela n'est guère facile, même pour les militants les mieux intentionnés, qui sont très imprégnés d'une culture dans laquelle être élu à une fonction publique a toujours signifié recevoir carte blanche pour exercer un mandat selon son propre discernement. L'expérience de Porto Alegre veut casser cette logique si forte au Brésil, en donnant le pouvoir aux habitants de décider de l'usage et du contrôle des deniers publics.

Concrètement, le travail se fait en trois volets : réflexion sur la préparation du budget, contrôle du processus budgétaire et formation de la population à l'exécution de ces tâches.

Les administrations municipales ont stimulé la création de conseils municipaux, composés de représentants élus par la population de chaque quartier ou région municipale (où sont formés des conseils locaux), de députés et de secrétaires municipaux. La tâche principale est de définir les investissements prioritaires de chaque région dans des assemblées locales préparatoires, pour une assemblée générale où l'on vote les principaux projets qui méritent un investissement. On y décide également les parts du budget destinées à chaque projet. On passe alors de l'exercice de réflexion avec ses voisins sur les besoins locaux, à celui de pondérer les besoins collectifs, de discuter des ressources qui appartiennent à tous. Le choix des priorités n'est que la première étape d'un processus continu.

Il est clair qu'il n'est pas suffisant de participer à l'élaboration du budget, surtout dans un pays où l'économie est instable et l'inflation galopante ; il est constamment nécessaire de corriger ce qui est fait. Aussi, le contrôle de l'exécution du budget assure une plus grande transparence lors de l'application des ressources publiques. Le défi de la transparence est énorme si l'on tient compte du fait que la machine administrative a été construite dans un but contraire, celui de dissimuler les informations. De fait, ce défi exige du maire et des députés une disposition permanente à abandonner les mécanismes traditionnels de décision. Ce processus de contrôle, qui suit le vote du budget à la Chambre des députés, donne aux habitants un rôle d'agents légitimes de la citoyenneté : ils vérifient la régularité de la mise au concours pour les travaux publics, contrôlent le chronogramme des travaux, veillent à empêcher le vol de matériel, ils suivent de près les inaugurations d'œuvres publiques afin d'éviter les opportunistes.

La grande nouveauté réside dans la formation des habitants pour l'exercice du contrôle et de la fiscalisation des investissements, essentiellement pour ce qui concerne les travaux publics.

Tout ce travail se fait avec l'aide pédagogique de secrétaires municipaux, d'ingénieurs et autres spécialistes de la Préfecture, qui se chargent de décoder des termes hautement techniques qui étaient jusque là le privilège de la bureaucratie. Mais beaucoup d'efforts sont encore à faire dans la vulgarisation du langage utilisé, qui est encore peu adapté aux populations locales.

Après quatre ans d'existence, l'expansion du budget participatif prévoit les éléments suivants :

- augmentation et amélioration de l'information pour fournir au citoyen une vision globale, lui permettant de mettre en rapport les requêtes spécifiques avec celles d'autres régions ;

– élargissement des requêtes dans l'espace et le temps, afin d'établir des projets plus vastes et sur un plus long terme.

– inclusion de nouveaux acteurs au sein du budget participatif dépassant le critère de domiciliation locale. Ce point est encore à l'étude, car l'intégration de syndicats, du mouvement noir, des femmes et autres mouvements impliquerait une modification de la structure actuelle.

L'expérience de Porto Alegre présente deux défis de taille :

– le premier est d'ordre légal ; comment insérer une nouvelle instance de pouvoir au sein d'instances formelles déjà existantes, et qui, de surcroît, pourrait les défier ? Le maire et le député, qui sont les acteurs désignés pour délibérer sur les questions d'ordre budgétaire, ont le pouvoir de reconnaître ou de renier l'existence des Conseils populaires. Dans certaines municipalités, on ne concède à ces Conseils qu'une fonction de consultant. Dans d'autres, l'impasse débouche parfois sur le veto des députés ou du maire. Ainsi, les conseils populaires sont parfois dans une position contradictoire : ils ont été créés par le pouvoir public lui-même, mais ne sont pas reconnus par la loi. Leur représentants réclament donc plus d'autonomie ; ils tiennent à ne pas être confondus avec le pouvoir établi, et veulent garder leur identité de citoyens.

– Un autre défi est celui de la décentralisation des décisions. La part du budget national distribuée aux municipalités est définie par le gouvernement. Or, sans discuter de l'utilisation des ressources globales, les municipalités peuvent difficilement définir les priorités du gouvernement, et réciproquement. Ceci limite la participation de la société aux décisions, qui sont prises de façon trop centralisée. Mais une décentralisation signifie la diminution du pouvoir, est c'est là toute la difficulté.

Cette méthode de travail avec les classes populaires des quartiers symbolise la victoire sur la politique clientéliste, la politique de parrainage. Les habitants de Porto Alegre peuvent désormais comprendre ce que signifie gestion publique, dans la mesure où ils restent présents dans toutes les phases, depuis la formulation des requêtes jusqu'au vote budgétaire de l'année suivante. Mais surtout, ce système responsabilise la population face au gouvernement, car elle a jusqu'ici eu trop tendance à accuser l'Etat de tous les maux du pays, tout en restant inactive. Elle peut par exemple, à travers le budget participatif, lutter contre la corruption en contrôlant les décisions et actions publiques. Cette expérience pionnière permet donc la construction d'une réelle citoyenneté. Mais les limites du budget participatif sont très nettes dès lors que l'on tente de le mettre en place dans des grandes villes ; et là, les problèmes de structure et d'organisation semblent impossibles à gérer, car la population est trop nombreuse. C'est sans doute le défi majeur pour que cette expérience prenne plus d'ampleur.

Contact : PAC-PRIES/CS ; Rua da Gloria, 190 – sala 502 – Gloria – Rio de Janeiro – Brésil. Fax : (5521) 224 31 07.

Entretien avec SCHLESINGER, Sergio ; Fiche rédigée par
NICOLLET, Lydia. (FPH)
1994/12/17

MFN DPH : 04159.

COMPTE RENDU DE SEMINAIRE ; ENTRETIEN ;
DOCUMENT INTERNE.

Titre : compte rendu de la rencontre de Vassouras,
Bresil – les 1, 2 et 3 décembre 1993.

Fiche n° 0101
Les actionnaires critiques de Bayer.

ALLEMAGNE. /ECONOMIE INTERNATIONALE ; FIRME MULTINATIONALE ; COOPERATION INTERNATIONALE ; RELATION NORD SUD ; MARCHE MONDIAL.

Il est bien connu que beaucoup de grandes sociétés multinationales qui adaptent leurs stratégies aux lois du profit sont responsables d'un certain nombre de procédés de production peu respectueux des droits des travailleurs et de leur environnement.

L'industrie chimique est parmi les plus polluantes ; elle impose aussi souvent des conditions de travail dangereuses à ses employés qui, dans de nombreux pays du Tiers Monde, ne savent même pas quels sont les risques qu'ils encourent.

Le géant allemand de l'industrie chimique BAYER se voit confronté, depuis une dizaine d'années, à un groupe de pression qui le dérange au plus haut point : l'initiative de la « Coordination contre les dangers de Bayer » (Coordination gegen Bayer-Gefahren) conseille à ses adhérents d'acheter des actions de Bayer et de venir si possible à l'assemblée générale qui a lieu tous les ans dans les bâtiments de la foire de Cologne. Grâce à l'affluence de ces nouveaux actionnaires, elle est aujourd'hui la plus grande assemblée générale du monde entier. En 1992, on comptait plus de 20000 personnes.

BAYER qui investit des millions de DM dans cette manifestation n'en est pourtant pas ravi : les visiteurs sont accueillis non seulement avec des cadeaux de bienvenue généreusement distribués par le comité de direction, mais aussi par de nombreuses pancartes, tracts, manifestations (exemple : une danse spectaculaire autour du veau d'or).

Les responsables de l'entreprise sont obligés de supporter que des hommes et des femmes du monde entier parlent, devant la presse et des milliers de spectateurs, des points noirs de certaines pratiques industrielles : exportations d'insecticides défendus en Europe, salaires de misère et mauvaises conditions de travail en Amérique du Sud, non-reconnaissance de la responsabilité de l'entreprise face aux victimes de la production du chrome en Afrique du Sud...

Pour plaider la cause des familles de ces derniers, un professeur de l'université de Natal, venu exprès, souligna, en avril 1992, qu'au lieu de soigner les malades, Bayer s'était hâté de les licencier.

Selon un rituel bien rôdé, les responsables déclarent régulièrement qu'il ne peut s'agir là que de mensonges. Leur crédibilité a cependant été ébranlée, après une série de procès pour diffamation intentée en 1987 et qui montèrent jusqu'au tribunal constitutionnel suprême de la R.F.A. Les juges déclarèrent très clairement que les risques pour la démocratie ne venaient point des actionnaires critiques, mais des jugements susceptibles d'empêcher leurs actions. Victoire de David contre Goliath obtenue de haute lutte et qui a donné un nouvel élan aux militants.

Autres succès importants : en 1982, BAYER a dû mettre un terme à ses pratiques de verser des centaines de milliers de tonnes d'acides dilués dans la mer du nord ; en 1989, les actionnaires critiques ont soutenu les grèves de BAYER DE BRASIL en faisant pression sur la centrale située à Leverkusen ; ensuite ils ont fait passer dans la presse européenne le comportement injuste de BAYER envers les grévistes à Lima. Les échanges et la coopération avec les syndicats dans les pays du Tiers Monde se sont depuis beaucoup développés.

Exemple de lutte non violente pour faire pression sur les puissances d'argent qui ne feront guère de concessions sans y être obligées. Il faudrait renforcer cette forme de pression, en nous rappelant que notre richesse se nourrit beaucoup de la misère des pays pauvres.

Collection d'articles de presse concernant les initiatives des actionnaires critiques de BAYER.

Fiche rédigée par RANSON, Ina. (Initiatives Info)
1993/06/01

MFN DPH : 03206.

DIVERS ; PERIODIQUE.
COORDINATION GEGEN BAYER GEFAHREN E V.
1993/04/01.

Que signifie la notion de société civile au Mexique ?

MEXIQUE. /RESISTANCE CIVIQUE ; CITOYENNETE ; RELATION PAIX DEMOCRATIE ; RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE ; RELATION ETAT SOCIETE CIVILE ; PARTICIPATION POPULAIRE ; PARTICIPATION POLITIQUE ; GUERRILLA ; ONG ; INNOVATION SOCIALE.

La secousse de 1994 dans l'Etat du Chiapas reflète un dynamisme, dont les racines plongent dans l'histoire du Mexique, et qui est porteur de nouveautés pour l'avenir.

Une nouvelle phase dans la volonté de changement.

Avec la décennie perdue des années 1980 et la question de la dette insolvable, source d'une nouvelle dépendance, la bataille essentielle en Amérique Latine est devenue celle de la société civile et de ses organisations indépendantes. Le concept de « libération nationale » traverse toute cette évolution. Il est la justification de la guérilla, la visée et l'espoir des insurgés, l'alternative à un développement inégal ; il est aussi l'objectif pacifique de la lutte légale et non violente de la société civile. Cependant, l'accent sur le civil (société civile, résistance civile, insurrection civile) indique l'entrée dans une nouvelle phase de la lutte pour le changement.

Sous le septennat de J. Lopez Portillo, les partis sont légalisés et reçoivent une aide financière pour leur fonctionnement, ce qui était pour le gouvernement une manière de les contrôler. Lors des élections présidentielles de 1982, de nombreux Indiens se mobilisent au côté du Parti Socialiste unifié du Mexique. Mais après sa défaite, le PSUM a vite fait d'oublier ses électeurs des profondeurs de la selva et des hauts plateaux et se contente de proposer des programmes de développement de dernière heure. Cet échec des partis politiques devait progressivement donner lieu à une mobilisation de la société civile, en dehors des partis et ne tenant pas compte du calendrier électoral.

Essor et déclin de la société civile.

Dans les bidonvilles de Mexico ou les nouvelles villes pétrolières, à la campagne et au sein des ejidos (propriété sociale de la terre au bénéfice des communautés indiennes), un effort quotidien de conscientisation s'est effectué en profondeur. Des « organisations » ouvertes ont pris consistance. Si ces mouvements étaient considérés comme « irrécupérables » par les « avant-gardes » et n'intéressaient pas les partis politiques classiques, leurs micro-réalisations attiraient, en revanche, l'argent des ONG, qui y voyaient l'amorce d'une société alternative gérée par les exclus eux-mêmes. A la différence des partis politiques, ces organisations « indépendantes » tenaient un discours sans dogmatisme et accessible aux analphabètes. Leur force et leur valeur ne tenaient ni à un homme ni à une tendance mais à leur type d'organisation. Sans visée nationale, ce mouvement social avait un impact local ou régional, là où n'allaient ni les politiciens ni les fonctionnaires officiels.

Le tremblement de terre de Mexico en 1985, qui prit au dépourvu les institutions officielles, révéla au monde l'imagination et l'efficacité de ces organisations indépendantes de la société civile. Elles sauvaient des vies, créaient des logements ; l'anonyme « Superbarrio » Gomez (une espèce de superman Dupont) agglutinait les enthousiasmes, convoquait les bras, regonflait les énergies, mettait en question les mesures institutionnelles, réussissant même à faire tomber le ministre de l'urbanisme. Les nouveaux espaces sociaux ainsi conquis devenaient potentiellement subversifs. La popularité de la société civile était telle que le Président de la République ne pouvait la réprimer : il se contenta de la plagier et l'acheta par le moyen classique du clientélisme, il l'infiltra et la réduisit au silence. Son successeur, le président Salinas (1988-1994) compléta ce travail avec plus de méthode, en proposant à ceux qui refusaient de se « vendre », de servir au plus haut niveau de l'Etat, démantelant ainsi le niveau local. C'est l'éclipse de la société civile par le contrôle, l'asphyxie ou l'entrée dans la clandestinité, qui remis en selle une guérilla d'un genre particulier au Chiapas.

Le réveil mexicain.

Par ses effectifs considérables, par son organisation et par ses propos, l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN) montra d'emblée qu'elle n'était pas une guérilla classique : elle ne prétendait pas prendre le pouvoir mais au contraire poussait la société civile à le prendre. Plus de 200 organisations répondirent à son appel et se regroupèrent dans le Conseil par Etat des Organisations indiennes et paysannes (CEOIC). Tout en se déclarant solidaire de l'EZLN, le CEOIC exprima le début ses réserves quant au choix de la lutte armée.

Dans le cadre des futures conversations de paix, l'EZLN demanda à la société civile d'assurer les conditions du dialogue avec l'Etat. C'est ainsi que l'« Espace de paix » (ESPAZ) vit le jour, regroupant quelque 282 ONG de tout le pays. Tout au long de la première période de dialogue et de négociations, du 22 février au 2 mars 1994, toutes ces ONG devraient jouer un rôle important, en faisant pression pour que les Zapatistes ne rendent pas les armes mais aussi pour qu'ils ne les utilisent pas. En juillet 1994, à un moment de forte tension dans les discussions avec le représentant du gouvernement, l'EZLN appela la société civile à se manifester à nouveau par le biais d'une convention nationale démocratique. Du 6 au 9 août 1994, à Aguascalientes, une foule de 6 à 8000 délégués, invités et observateurs, répondit à nouveau à l'appel. La presse indépendante du pays et celle de l'étranger étaient présentes ainsi que d'innombrables ONG en plus des intellectuels, des militants sociaux, des délégués des conventions des différents Etats de la Fédération et des organisations indiennes de toutes les ethnies ; sans oublier les vieux Fronts, Blocs et Convergences, les militants des bidonvilles de l'époque du tremblement de terre et même Superbarrio Gomez. A cette occasion, le chef de l'armée zapatiste, Marcos, devait déclarer : « Désormais, l'EZLN ne se gouverne pas seule, elle obéit à la Convention. Elle ne prend pas la direction du mouvement, elle l'appuie ». L'EZLN se présentait ainsi comme la défense alternative dont se dotait la société civile.

Lors des élections présidentielles du 21 août, le spectre de la fraude électorale fit craindre une reprise et même une escalade du mouvement armé. Mais le mot d'ordre fût autre : si la fraude devait se confirmer, la Convention appliquerait une stratégie de « résistance civile » ; et si la situation devait empirer, celle de l'« insurrection civile ».

Au Mexique, la réappropriation de la démocratie par les citoyens s'accompagne d'un glissement de concepts : depuis la Constitution de 1917 la souveraineté résidait dans le « peuple », un mot qui remplaçait celui de « nation ». Les nouvelles formes d'organisation que se donne aujourd'hui le peuple mexicain, même si c'est de façon provisoire ou révocable, sont celles de la société civile comme expression de la « volonté populaire ». Un vocabulaire que l'Etat s'approprie aujourd'hui en le falsifiant quand il célèbre son triomphe électoral.

André Aubry est historien et anthropologue, à l'origine de la création de l'INAREMAC qui vise à restituer aux Indiens du Chiapas leur histoire collective.

Séminaire sur la reconstruction du Rwanda, Kigali, 22-28 octobre 1994.

Fiche rédigée par RIOUFOL, Véronique.
1994/10/22

MFN DPH : 04095.

PERIODIQUE.
Auteur(s) : AUBRY, André.
In : DIAL. 1916. Titre : La société civile au Mexique,
qu'est-ce à dire ?
1994/10.

Fiche n° 0103

Le Front Civique de San Luis Potosi : lutte pour la démocratie au Mexique.

MEXIQUE. /DEMOCRATIE PARTICIPATIVE; RELATION DEMOCRATIE CHANGEMENT SOCIAL; RELATION ETAT SOCIETE; MOUVEMENT POPULAIRE; PARTICIPATION POPULAIRE; PARTICIPATION POLITIQUE; NON VIOLENCE; RESISTANCE CIVIQUE; SOLIDARITE; ETHIQUE PUBLIQUE; CONCEPTION DE L'ETAT; RENFORCEMENT DE LA CITOYENNETE; CORRUPTION; REPRESSION.
Mots-clés internes : REPRESSION POLITIQUE; POLITIQUE ET ETHIQUE.

Au Mexique, le Parti Révolutionnaire Institutionnel est au pouvoir depuis 64 ans. Les fraudes électorales, le non-respect de la démocratie, la violation de la citoyenneté font partie du système du gouvernement en place (PRI). Pour faire face à cette offensive politique, le Dr Salvador Nava a déclenché en 1958 un mouvement à San Luis de Potosi, qui marquera l'histoire contemporaine du Mexique au-delà de l'histoire de cet Etat. Cet homme, une grande figure locale de culture humaniste, a toujours été profondément convaincu que l'évolution vers la démocratie est directement liée au développement de la citoyenneté. Le « navisme » a réussi à rassembler les citoyens, indépendamment de leur idéologie et de leur provenance, afin de lutter pour les mêmes idéaux : dignité, justice, liberté et démocratie.

Ce mouvement, qui a un rôle de coordinateur entre différents organismes sur tout le continent latino-américain, est persuadé que c'est par une lutte solidaire et pour un objectif humaniste que la démocratie progressera dans cette région.

Les principes du mouvement, qui constituent l'essence du navisme, ont montré qu'il existe une alternative politique englobant à la fois les moyens et les objectifs. Ces principes peuvent se résumer en trois points :

- Résistance non violente (ou désobéissance civile) contre la violence de l'Etat autoritaire.
- Correspondance entre les moyens et les objectifs dans la conduite politique, qui se traduit par la mobilisation populaire avec des moyens légitimes, par le droit d'accès au pouvoir considéré comme un service public et enfin, par l'administration publique au service de toute la communauté, principalement au service des pauvres et des marginaux.
- Action de Salvador Nava sans connection directe avec le monde politique, cet homme n'ayant rien d'un manipulateur, mais exerçant au contraire un pouvoir fondé sur le respect de l'être humain.

Le Front Civique a traversé plusieurs moments décisifs depuis 1958, sans que jamais le gouvernement n'ait pu le faire disparaître. Et pas une seule fois le mouvement n'a répondu par la violence aux abus politiques et aux multiples violations, mais à travers des actions de résistance pour défendre la dignité de la population locale ; et les navistes ont réussi, en tenant tête au gouvernement, à susciter chez les habitants de San Luis Potosi une conscience politique. Si le mouvement a eu un impact positif au sein de la population, il a subi une répression très forte de la part du gouvernement (persécutions, emprisonnements, exécutions), qui a légitimé son action en prétendant « défendre la nation contre des perturbateurs ».

L'épisode de la renonciation de Fausto Zapata au gouvernement de San Luis Potosi en 1991 a été un événement unique dans l'histoire des élections mexicaines, puisque jusque là, le gouvernement avait toujours réussi à imposer ses gouverneurs sans prendre en considération la volonté des citoyens. Zapata, candidat du PRI, a eu comme adversaire électoral le Dr Nava, soutenu par trois partis d'opposition : le PAN, le PDM et le PRD. La fraude électorale a prévalu encore une fois, et c'est le candidat du PRI, avec le soutien inconditionnel du Président de la République, qui a remporté la victoire. Mais cette fois, les citoyens ne se sont pas laissés faire, et ils se sont mobilisés pour empêcher le gouverneur d'entrer dans ses fonctions. C'est alors qu'ont débuté les dénonciations de cette « farce » et les manifestations. A cette étape, deux initiatives ont été déterminantes car elles ont découragé le gouvernement de Salinas à imposer ses « pions » : la Marche pour la Dignité

de plusieurs centaines de kilomètres, ouverte par le Dr Nava, et la résistance des femmes de Potosi, qui ont bloqué l'entrée de Fausto Zapata dans le palais du gouvernement. Après 14 jours de pression, le « futur gouverneur » a fini par renoncer. A ce niveau, la mobilisation contre la fraude électorale, qui avait débuté à Potosi, s'étendait déjà dans tout le pays.

Avant de mourir en 1992, le Dr Nava a créé deux projets d'une importance majeure :

– L'Ecole de Formation Civique du Front Civique de Potosi. Unique en son genre dans le pays, elle s'efforce de former des citoyens à exercer une influence décisive dans la lutte pour la démocratie et son développement au Mexique, grâce à leur participation active et leur engagement.

– Le Mouvement de la Citoyenneté pour la Démocratie (MCD). Il rassemble des milliers de citoyens et des centaines de groupes civils, qui luttent pour la démocratie. Cette dynamique, qui a déjà porté ses fruits, sera déterminante pour l'avenir du pays.

L'expérience de San Luis Potosi est un événement sans précédent au Mexique car ce mouvement a pris, dès l'émergence du MCD, une envergure nationale et il est à l'origine de toute les actions actuelles pour la transformation de ce système non démocratique. Mais surtout, il a déclenché parmi la population une dynamique qui semble désormais sans retour, qui s'appuie sur la certitude que les citoyens peuvent et doivent agir pour se battre contre cette situation inacceptable. Cette expérience pose indirectement le problème de la relation entre politique et éthique. Patricia Nava, belle-fille du Dr Nava, décrit le Front Civique en insistant beaucoup sur des idéaux tels que la dignité humaine. On peut s'interroger sur le respect de ces idéaux dès lors que l'on se place dans un contexte politique. Le Mouvement peut-il et doit-il, dans la logique de ses objectifs, avoir l'envergure d'un acteur politique ? Cela ne risque-t-il pas de mettre en cause son action de départ ? Qu'est-ce qui empêche de lier pouvoir et éthique ?

Fiche rédigée par NICOLLET, Lydia. (FPH)
1994/07/28

MFN DPH : 04156.

DOCUMENTS INTERNES.

Titre 1 : El frente civico Potosino : fichas de experiencias realizadas en Mexico

Auteur(s) : DE CHAPONAY, Henryane.
CEDAL ; FPH.
1993/08.

Titre 2 : El movimiento ciudadano en San Luis Potosi : experiencias de lucha por la democracia.

Auteur(s) : DE NAVA, Patricia.

Fiche n° 0104

La coopération entre les ONG et les municipalités au Chili.

CHILI. /RELATION ETAT SOCIETE; RELATIONS ONG ETAT; COOPERATION DECENTRALISEE; APPRENTISSAGE DES RELATIONS DE COOPERATION; COORDINATION; COLLECTIVITES LOCALES; ONG; LOGIQUE INSTITUTIONNELLE; RENFORCEMENT DE LA CITOYENNETE; PARTICIPATION POLITIQUE; PROCESSUS DE DEMOCRATISATION; PROCESSUS D'EVOLUTION DES MENTALITES.
Mots-clés internes : RELATION ONG MUNICIPALITE ; DEMOCRATIE LOCALE.

La désignation de nouveaux maires en mars 1990 dans 15 communes du pays a sans doute été le point de départ pour les objectifs des municipalités : elles ont modifié à partir de là leurs priorités pour se concentrer sur les problèmes de pauvreté et de démocratie à un niveau local. Cette nouvelle perspective met en cause l'ancien modèle autoritaire des gouvernements locaux et permet d'envisager la coopération avec des acteurs jusque-là en marge des décisions prises par la commune ; et ici, les organisations non gouvernementales sont au premier plan. Aussi, l'intérêt de cette collaboration est réciproque car elle met en commun des expériences et capacités d'action diverses qui enrichissent les réflexions et projets dans de nombreux domaines.

Les municipalités de Conchali et Florida, sans doute les plus dynamiques sur ce plan, ont dès lors convoqué les ONG à des journées initiales de coordination dans l'objectif de réaliser des programmes en commun, en réunissant des acteurs non gouvernementaux de divers horizons. Dans ces programmes communs, certaines actions étaient financées par les ONG, les municipalités contribuant par leur apport matériel et parfois de personnel ; les programmes financés par les municipalités et exécutés par les ONG étaient en effet beaucoup moins efficaces car leur budget est trop limité ; les gouvernements locaux devaient avoir recours à CODECO (Conseil de Développement Municipal), peu désireux d'orienter sa politique financière en faveur des ONG, qu'il ne considère pas comme une entité légale. C'est pourquoi la coopération a adopté des formes ne faisant plus appel au financement municipal.

Les municipalités attendent des ONG un appui pour la réalisation des projets qu'elles-mêmes ne peuvent ou ne savent pas mettre en œuvre. Mais cette collaboration n'est envisageable que si chacun de ces acteurs prend conscience et respecte le fait que leurs responsabilités mutuelles sont distinctes. Or il semble qu'il y ait un clivage sur les plans des budgets et des thèmes prioritaires de chacun : si les municipalités privilégient les actions sur des terrains d'urgences liés au service public, qui requièrent des sommes importantes, les ONG préfèrent agir sur le long terme avec des budgets limités. Aussi, les actions des ONG ne respectant pas toujours les priorités du gouvernement, les relations sont parfois conflictuelles et le travail d'équipe n'est pas toujours facile, en particulier au niveau des politiques sociales. De plus, la municipalité, très attachée à son identité de gouvernement local, ne considère pas les ONG comme de véritables collaborateurs mais comme des entités privées avec lesquelles elles sont liées par un simple contrat. Ajoutons à cela leur inévitable lenteur bureaucratique – véritable frein à toute action –, mais surtout les attitudes de fonctionnaires parfois hautains, peu ouverts au dialogue et à la coopération, et incapables de reconnaître les compétences d'acteurs hors du circuit étatique.

Pourtant, malgré ces obstacles, une collaboration entre les ONG et les municipalités est porteuse d'espoirs, car ces dernières constituent de véritables gouvernements locaux dont le travail englobe tous les domaines relatifs à la commune, qui sont très liés aux thèmes traités par les ONG ; et c'est sans doute le défi de chacune de ces institutions que de trouver le moyen le plus pragmatique et transparent d'avancer ensemble. Cette coordination permettrait une meilleure adaptation aux nouvelles règles du marché et par là même une maîtrise sociale. Mais pour cela, il semble qu'une évolution des mentalités soit indispensable, afin que les relations entre l'administration et les acteurs sociaux soient plus harmonieuses et permettent un échange réel. Cette transparence suppose également le respect mutuel de l'autonomie de chacun. Mais l'héritage du passé, les difficultés des municipalités à agir plus efficacement et les conflits existants au sein des gouvernements locaux sont bien des obstacles à cette évolution.

De nombreux facteurs conjoncturels et politiques – période de transition démocratique, dépendance du pouvoir central – empêchent une bonne articulation entre les ONG et les gouvernements locaux. La question des mentalités, de la volonté ou non de travailler avec les ONG, limite le rapprochement entre ces deux entités qui devraient pourtant être complémentaires. Par ailleurs, le manque de ressources des municipalités est un frein à une collaboration équilibrée dans des projets mutuels. Seules la patience des ONG et la bonne volonté des fonctionnaires permettront de mener à bien cette collaboration.

Fiche rédigée par NICOLLET, Lydia. (FPH)
1994/07/21

MFN DPH : 04157.

FICHE DPH.
MFN 3543.

Fiche n° 0105

Au Liban, la citoyenneté est à inventer.

LIBAN. /PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX ; RECONSTRUCTION DE LA SOCIETE ; SOCIETE CIVILE ; CITOYENNETE ; EDUCATION A LA NON VIOLENCE ; ACTION SOCIALE ; LUTTE POLITIQUE ET VIOLENCE ; LUTTE URBAINE ; MODE DE RESOLUTION DE CONFLITS ; RESEAU DE CITOYENS ; CHANGEMENT SOCIAL ; CAPITALISATION D'EXPERIENCE.

Dans des sociétés confessionnelles et communautaires, à fortiori lorsqu'elles ont été déchirées par des fractures profondes provoquées par une guerre civile prolongée, l'individu a le plus grand mal à exister et à faire reconnaître ses droits et ses libertés, car il n'a bien souvent pas droit de cité. Les solidarités locales reposent essentiellement sur l'appartenance au groupe, et non sur des intérêts sociaux, ou des valeurs communes.

Au Liban, la révolution individuelle reste largement à faire – même si des associations tentent de tirer les enseignements de plus de 15 ans de guerre, refusant désormais de s'intégrer dans la règle du jeu confessionnel. Promouvoir et défendre l'idée de citoyenneté, dans ces conditions socio-historiques, s'inscrit dans une logique de rupture. C'est la démarche adoptée par l'Association Sociale et Culturelle (ASC), qui depuis sa création en 1988, contribue à la construction d'une société civile libanaise, à partir des fondements de la démocratie, de la laïcité et de la non-violence. Pour reconstituer le tissu social, l'ASC agit sur trois volets : en formant des acteurs sociaux, en activant la réorganisation de groupes sociaux (syndicats, rassemblements de jeunes, comités de quartiers...), et en renforçant les liens de coordination et/ou de réunification entre différents groupes sociaux. L'ASC se vit comme un mouvement civil non-violent. Cette référence à la philosophie et à la stratégie non-violente est un véritable défi dans le contexte libanais, mais elle commence à trouver une résonance parmi la population civile qui a trop souffert des milices armées.

Education à la citoyenneté.

Depuis plusieurs années, l'ASC concentre ses efforts sur un travail de formation : elle organise des sessions sur la résolution non-violente des conflits, la non-discrimination, les droits sociaux, économiques, culturels et politiques des individus. Commencées au nord du Liban, ces sessions s'étendent aujourd'hui sur l'ensemble du pays, y compris le Sud-Liban, et sont suivies par des chrétiens comme des musulmans. De façon plus formelle, des formateurs de l'ASC donnent, depuis octobre 1992, des cours à « l'Ecole libanaise de formation sociale ». Plusieurs de ses membres participent au programme d'éducation à la paix de l'UNICEF. Un projet pilote de formation aux droits de l'homme, a été mis en place pour les miliciens ou ex-combattants, pour les aider à se ré-intégrer dans des cadres de vie « normale ». Ces activités pédagogiques, qui touchent plus de 1000 personnes par an, s'inscrivent dans un processus dynamique de « formation-action » (se former/former autrui/agir ensemble). Une plus grande justice sociale est la seule base d'une paix civile durable. Depuis un peu plus d'un an, un centre de formation permanente à la non-violence et aux droits humains est ouvert, en plein cœur de Beyrouth. Il joue également un rôle de centre culturel et de documentation, où sont capitalisées toutes les expériences d'actions non-violentes qui ont déjà été menées.

L'engagement sur le terrain social et politique se traduit notamment par une participation aux luttes urbaines d'usagers, mais aussi aux luttes ouvrières. L'ASC est membre du « Comité de défense des droits des locataires », et participe aux actions contre les hausses de loyers et les expulsions. Elle entretient également des contacts très étroits avec la centrale syndicale CGTL, et fait partie du Congrès syndical national (CSN), ouvert aux représentants des ONG libanaises. Enfin, tous les ans, cette association organise, avec d'autres ONG alliées et les syndicats, une manifestation de paix, contre les violences et les injustices et pour le renforcement des actions civiles dans le pays. Rappelons qu'au printemps 1992, la première grande manifestation civile post-guerre, appelée à l'origine par l'ASC et la CGTL, entre Beyrouth-Est et Beyrouth-Ouest, contre la chute libre du pouvoir d'achat, l'incompétence et la corruption du gouvernement, avait conduit, le 6 mai, à la première chute d'un gouvernement libanais.

L'exemple d'une lutte des citoyens à Batroun.

Fief d'une grande famille de notables, dotée d'une milice armée, la région de Batroun au nord du Liban est peuplée de 50.000 habitants. A l'époque où l'action fut menée, c'est à dire en mars 1989, la « guerre de libération » (des forces du général Aoun) avait provoqué une très nette dégradation de la situation socio-économique. Le pain et la farine, conventionnées par l'Etat, se vendaient au marché noir, à des prix prohibitifs. La pénurie, ainsi provoquée, dégénérait souvent en disputes mortelles. Les principaux bénéficiaires de ces profits énormes étaient des miliciens, des propriétaires de boulangerie, ainsi que des fonctionnaires des administrations publiques. Exaspéré, un groupe de citoyens se décide à agir en collaboration avec l'ASC (Association Sociale et Culturelle) qui tente de promouvoir au Liban l'idée de citoyenneté et, depuis sa création en 1988, contribue à la construction d'une société civile libanaise à partir des fondements de la démocratie, de la laïcité et de la non-violence. Un appel de réunion est lancé par voie de tract. 400 personnes y répondent. Un comité populaire jouissant de la confiance des représentants des villes et villages de la région se constitue ; des représentants des familles de notables sont présents. La réalisation d'une étude précise est décidée (localisation des lieux de disparitions des quantités manquantes, profits réalisés au marché noir ; évaluation des besoins de la région en farine et pain ; propositions d'organiser des nouveaux canaux de distribution). Un plan d'action est collectivement adopté : 1) communication de l'étude aux chefs politiques concernés et au Kaimacam (structure officielle de distribution de pain et farine) ; 2) début de négociations, 3) sit-in illimité devant le siège de Kaimacam en cas d'échec. Les menaces et les intimidations commencent à pleuvoir sur les membres du comité. Le Kaimacam annule plusieurs réunions de pourparlers, les miliciens tentent un coup de force en occupant le centre de Batroun pour empêcher les membres du comité de se réunir, la mobilisation se rétrécit mais le noyau dur tient bon. Le Kaimacam finit par céder et accepte d'augmenter les quantités de farine et de pain. Une commission est formée pour veiller à l'application de l'accord, incluant des membres du comité.

On peut noter également à l'actif de l'ASC et des réseaux civils constitués, l'action syndicale menée par des enseignants depuis 1988 en vue d'obtenir des modifications de base, au niveau des contenus de manuels scolaires prônant la discrimination et glorifiant la violence. Certains manuels ont été proscrits, suite à cette action. Des sessions de formation auprès des ouvriers depuis 1986, sur les techniques non-violentes et le droit du travail, a permis aux ouvriers de 20 usines au Liban d'obtenir des revendications sociales de base (salaires, prise en charge partielle des frais hospitaliers des familles, contribution aux frais de transport et scolarité des enfants).

A partir de plusieurs rapports d'évaluation de l'ASC. Partenaire de l'ASC en France : MAN (Mouvement pour une Action Non violente), 31 rue de Reully. 75011 PARIS.

Fiche rédigée par MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/03/25

MFN DPH : 03932.

RAPPORT ; DOCUMENT INTERNE.
ASC = Association Sociale et Culturelle.

Fiche n° 0106

Des mères du monde entier s'unissent pour défendre la justice.

ARGENTINE ; GUATEMALA ; BRESIL ; UKRAINE ; ISRAEL ; ITALIE ; ESPAGNE. /FEMME ; LUTTE POLITIQUE ET VIOLENCE ; RELATION ETAT SOCIETE ; RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE ; VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ; ACCES AU DROIT ; RELATION PAIX JUSTICE ; RELATION PAIX DROIT ; SYSTEME DE VALEURS ; REPRESSION ; ECHANGE D'EXPERIENCES ; CAPITALISATION D'EXPERIENCE ; SOLIDARITE ; RESEAU DE CITOYENS.

Mots-clés internes : ROLE DES FEMMES : INITIATIVE CITOYENNE DE FEMMES

L'image des Mères de la place de Mai en Argentine, habillées de noir, tournant inlassablement autour du Palais présidentiel pour exiger la vérité sur leurs enfants disparus, est connue du monde entier. Par leur courage, leur quête inébranlable de justice, leur humanité, elles sont devenues un symbole qui dépasse leur cas personnel 17 ans après avoir osé défier la dictature militaire du général Videla, celles que l'on surnommait les « folles de la place de Mai » sont toujours debout : leur mouvement continue de dénoncer la violence du régime actuel et ses atteintes aux droits humains et d'exiger que les coupables des crimes passés soient sanctionnés. Par delà leur lutte propre, elles sont aujourd'hui engagées dans tous les combats pour la liberté des personnes et des peuples. Suivant leur exemple, d'autres groupes de mères sont nés dans des pays déchirés par la violence sociale ou politique, la répression ou la guerre.

A l'initiative de SOLMA (Solidarité avec les Mères de la Place de Mai) une première rencontre internationale des mères s'est tenue à Paris en mars dernier. Cette expérience unique dans son genre a permis de rassembler 15 groupes de femmes venant des quatre coins du monde (Amérique Latine et centrale, Sahara occidentale, Croatie, Serbie, Bosnie, Israël.

Palestine, Espagne, Italie) : la plupart ont en commun d'avoir perdu ce qui est le plus cher au monde, un enfant, et de s'opposer à la violence, à la terreur et au fascisme, dans une indépendance totale. Nombre d'entre elles ont été progressivement amenées à s'organiser par désespoir ou pour rompre le silence et l'isolement : ni militantes « professionnelles », ni particulièrement préparées à l'action collective, toutes se sont d'abord levées pour défendre leur vie et celles de leurs proches, puis de fil en aiguille une certaine idée de la justice, de la liberté et de la citoyenneté. En Ukraine, leurs familles souffrent des séquelles de la catastrophe de Tchernobyl. Au Brésil, leurs enfants leur ont été arrachés et ont disparu. Au Pérou, au Guatemala, au Honduras, au Sahara occidental, elles affrontent le terrorisme d'Etat. En ex-Yougoslavie, elles manifestent concrètement leur rejet de la guerre et de la violence militariste en aidant les objecteurs de conscience et les victimes de la purification ethnique. En Israël et en Palestine, elles défendent le droit contre l'arbitraire et l'injustice. En Italie, elles luttent contre la mafia, en Espagne contre la drogue et le militarisme.

Pendant quatre jours, ces femmes ont dialogué, confronté leurs expériences et réfléchi ensemble sur les problèmes vitaux qui les mobilisent. Elles ont réaffirmé leur volonté de continuer leur lutte, avec la certitude, cette fois, de ne plus être seules. La naissance de ce réseau de solidarité, encore informel, repose sur des valeurs communes.

« Puisque certains sèment la mort avec une telle efficacité, nous, femmes, nous nous engageons à semer la vie », proclame leur texte commun. Les mères y affirment, pêle-mêle, le rejet de tous les systèmes d'oppression et de discrimination, du militarisme et de la violence, des dérives nationalistes, mais aussi du libéralisme sauvage qui « donne plus d'importance au profit qu'à la vie humaine » et où « la faim et la pollution font autant de victimes que les armes »... Elles s'engagent à défendre les droits de l'homme en toutes circonstances, la liberté d'expression et le droit à l'information, le droit des minorités à préserver leur langue et leur culture, le droit des réfugiés et le devoir d'asile. Toutes proclament la volonté de se battre pour que l'objection de conscience devienne un droit fondamental en temps de paix comme en temps de guerre...

Quelques exemples.

* Au Brésil, les mères d'ACARI ont assisté à l'enlèvement de leurs enfants qui ont été par la suite séquestrés puis abattus par balles par la police (civile ou militaire) ou par des tueurs professionnels. Ce type de crime est devenu courant au Brésil, surtout dans les couches défavorisées de la société. Depuis 1990, ces femmes se battent pour retrouver le corps de leurs enfants, exiger l'ouverture d'une enquête et la punition des assassins. D'autant que la certitude de leur impunité favorise l'apparition de nouveaux groupes de tueurs organisés qui agissent avec une audace toujours plus grande.

* Au Guatemala, quelques 3500 veuves tentent de s'organiser pour sortir de la misère. Sans ressources ni qualification, elles doivent désormais gagner leur vie seules et trop souvent, élever des enfants nés des viols de soldats. Depuis 1988, la CONVIGUA est devenu un lieu d'entraide mutuelle qui a valu à plusieurs de ses membres d'être victimes à leur tour de la répression. L'objectif de CONVIGUA : obtenir la démilitarisation effective de la société guatémaltèque.

* « Les Femmes en Noir » regroupe 7 associations de femmes israéliennes qui tentent d'influencer la politique de leur gouvernement en faveur de la paix. Toutes les semaines, vêtues de noir, elles se regroupent silencieusement aux intersections des routes principales dans les grandes villes, portant des pancartes « Non à l'occupation ». Refusant tout encadrement politique, elles organisent tous les ans une conférence nationale de femmes pacifistes.

* S'inspirant du modèle israélien, les « femmes en noir » de Belgrade manifestent silencieusement dans les lieux publics contre la guerre, le militarisme, le nationalisme et la violence à l'égard des femmes. Elles ont aussi mis sur pied un « marathon anti-guerre de Belgrade » qui soutenait les hommes s'opposant au service militaire et les déserteurs revenus du front.

* A l'initiative des mères de Kiev, « Mama-86 » est née en 1990 pour améliorer et protéger la santé des enfants irradiés ou présentant de graves déficiences immunitaires. En 2 ans, 400 enfants ont été aidés (distribution de substances radio-protectrices, séjours en camps de vacances, programme de détection de la radioactivité de l'eau, développement d'un laboratoire en biochimie incandescente, ouverture d'un laboratoire de recherche pour des tests de dépistage gratuits...).

* En Italie, « les femmes contre la Mafia » rassemblent des mères de famille victimes de la mafia et qui ont trouvé la force de réagir et de lutter. Dénoncer les responsabilités et les complicités, rompre le silence sur les pratiques criminelles de la mafia, éduquer les jeunes aux valeurs de justice et d'honnêteté, sont leurs principales activités. A plusieurs reprises et malgré les menaces, elles se sont constituées partie civile lors de procès contre de gros bonnets.

Cette fiche a été rédigée à partir d'un dossier réalisé à l'occasion de la Rencontre internationale des Mères à Paris, organisée par SOLMA, à laquelle participait une quinzaine de groupes de femmes venant du monde entier. Des fiches présentant chacun des groupes sont consultables à SOLMA, 18 rue Nollet. 75018 Paris. Tel. 43 87 59 00.

Fiche rédigée par MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/06/10
MFN DPH : 00111.

DOCUMENT INTERNE.
SOLMA = Solidarité avec les Mères de la place de
Mai).

Fiche n° 0107

La difficile conjugaison entre liberté de presse et responsabilité des médias.

RWANDA. /PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX ; ETHIQUE DES MEDIAS ; RELATION MEDIA CULTURE DE PAIX ; INFLUENCE DES MEDIAS SUR LA VIOLENCE ; LIBERTE D'INFORMATION ; DESINFORMATION ; POUVOIR POLITIQUE ; FORMATION PROFESSIONNELLE ; COMMUNICATION ET DEMOCRATIE ; QUESTION CLE.

Mots-clés internes : COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT ; RELATION ETAT MEDIA.

Les médias en Afrique ont constitué ces dix dernières années à la fois un instrument efficace pour les changements et un des refuges de l'opposition face aux pouvoirs abusifs. La nouvelle presse africaine fait preuve d'un très grand dynamisme mais la profession de journaliste reste en général très peu protégée et les règles de déontologie ne sont pas souvent respectées. La presse véhicule souvent des appels à la désobéissance civile indiscriminée. Les droits de l'homme sont couverts de façon souvent très polémique et très peu didactique. Les médias internationaux traversent les frontières et couvrent de plus en plus les événements d'Afrique centrale mais suivant les règles du marché et en fonction de la demande du public des pays occidentaux.

Peut-on laisser à la presse écrite, lue par une élite seulement, la fonction de critique constructive et aux médias électroniques (radio et TV), captés par la grande majorité de la population, la fonction d'intoxication et de propagande au service d'un pouvoir abusif ? Les médias peuvent-ils assurer une surveillance permanente du sort des minorités ethniques, régionales et politiques ? Les médias peuvent-ils infirmer ou confirmer les rumeurs ? Une rumeur non vérifiée confirmée par la radio a jeté des milliers de Sénégalais dans la rue pour massacrer les Mauritaniens. Les médias peuvent-ils assurer une surveillance permanente d'un système judiciaire pas toujours neutre et efficace ? Le rôle de promoteur des droits de l'homme et de l'Etat de droit que certains veulent voir jouer aux médias est-il compatible avec la demande des lecteurs en faits divers, histoires personnalisées, drames... ?

Quand le pouvoir est personnalisé, les médias locaux peuvent-ils faire autre chose que louer ou critiquer les personnes qui incarnent ce pouvoir ? Les journaux de pouvoir pourraient-ils vivre sans des subventions plus ou moins cachées, comme la souscription de quelques milliers d'abonnements au prix fort par les services publics ? Les règles universelles de la communication poussent les organes de presse à personnaliser leurs papiers. Un journal qui soutient un candidat à la succession peut-il continuer à critiquer le pouvoir lorsque son candidat s'en empare ? Les médias officiels ont parfois été contraints, comme au Rwanda, à une attitude plus neutre et respectueuse de l'ensemble des habitants. Au nom de la liberté de la presse, certains extrémistes sont passés du secteur public au secteur privé où ils ont pu se livrer à tous les excès. La liberté de la presse a permis la création des stations de radio comme Radio Mille Collines. Paradoxalement, les pouvoirs quels qu'ils soient, légitimes ou abusifs, semblent s'accommoder d'une presse libre de mauvaise qualité : ils ont des avantages en termes d'image et peu d'inconvénients réels.

Les Eglises, les partis politiques, les syndicats, les ONG ont créé ou parrainent de nombreux médias dans la région des Grands Lacs. Ont-ils pour autant favorisé la discorde et la violence ou ont-ils enrichi le tissu social en mettant en évidence des regroupements d'intérêts sur des bases autres que ethniques et régionales ? Le rattachement à une institution est-il une garantie de liberté et de professionnalisme ? Le rattachement à un individu ou à un groupe financier signifie-t-il nécessairement vision personnelle et opportunisme ?

La radio en Afrique est souvent le véhicule moderne de la rumeur, mais elle peut être aussi, quand elle est locale, un instrument de développement. Les futures radios du Rwanda pourraient-elles souscrire à quelques règles communes, peu nombreuses, mais contraignantes, en s'engageant par exemple à ne pas diffuser de messages publics ou privés pouvant être interprétés comme des encouragements à la violence ? Pourraient-elles diffuser ensemble certaines émissions visant à promouvoir l'Etat de droit et la défense des droits de l'homme, sous la surveillance d'une commission tripartite : autorités, radio et société civile ?

Est-il souhaitable que les radios étrangères et périphériques diffusent des messages constructifs et pratiques et que, dans un même temps, des radio locales diffusent des messages négatifs : des mises en garde et des avertissements ? L'auditeur a maintenant souvent la possibilité de changer de station. L'exemple récent de la radio des Nations Unies au Cambodge pendant les huit mois qui ont précédé les élections montre qu'un programme positif et impartial a pu considérablement apaiser les esprits, alors que la presse écrite jetait de l'huile sur le feu. Cette radio a joué un rôle comparable à celui des Casques bleus et des observateurs internationaux dans la transition démocratique du Cambodge.

La communication au service du développement signifie non seulement que les médias diffusent des messages techniques favorisant une meilleure utilisation des ressources naturelles et des capitaux, mais aussi donnent la parole aux divers acteurs de développement pour raconter ce qu'ils font et exprimer leurs aspirations. Le but recherché est de renforcer la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance à un groupe utile. Les exemples de médias locaux et ruraux dans de nombreux pays devraient être étudiés par les Rwandais : tout n'est pas transposable, mais beaucoup l'est.

La grave crise au Rwanda a suscité un intérêt dans l'opinion publique internationale pour le peuple rwandais. Cet intérêt n'est pas durable mais il devrait se maintenir après la crise, tout au moins dans les milieux professionnels et politiques. Faut-il tenter d'alimenter directement et indirectement les médias internationaux en informations intéressantes et positives sur l'évolution du pays ? Faut-il privilégier l'information en direction de l'opinion des pays ou attendre l'arrivée des journalistes de passage et bien les informer ? L'image du Rwanda dans la presse internationale sera-t-elle longtemps une image de mort ? L'exemple du Nigeria montre qu'une telle image peut changer. Un million de morts au moins pendant les trois ans de guerre civile, ... qui s'en souvient 25 ans plus tard ? Faudra-t-il 25 ans au Rwanda ?

Pour un programme régional de formation pour des média de qualité.

Les médias de la région des Grands Lacs peuvent jouer un grand rôle en faveur de la paix, de la réconciliation et du développement durable. Les journalistes feront un travail de qualité, s'ils reçoivent une bonne formation professionnelle qui les rendent conscients de leur rôle et de leurs responsabilités. Peut-on envisager qu'un programme de formation soit mis en place en alternance entre la sous-région et des pays étrangers amis intéressés par le développement de média de qualité ?

L'invasion de journalistes et de techniciens attirés par l'odeur de la mort et se faisant concurrence a donné aux habitants des pays des Grands Lacs une idée partielle et caricaturale des grands médias internationaux. Une réflexion interne systématique pourrait favoriser la mise en place d'un tissu régional d'organes d'information divers, contribuant à la construction de la paix et de la réconciliation dans la région.

L'auteur de la fiche est le directeur-adjoint de l'Institut Universitaire d'Etudes de Développement (IUED) à Genève.

Séminaire sur la reconstruction du Rwanda, Kigali, 22-28 octobre 1994.

Texte de GONTARD, Jean Pierre ; mis en fiche par
MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/10/22

MFN DPH : 04103.

Fiche n° 0108

Quelques réflexions sur les médias à partir de l'expérience de PANOS.

TEXTE ORIGINAL.

Mots-clés internes : DEFINITION DES BESOINS ; DEONTOLOGIE DE L'INFORMATION ; LEGISLATION DE LA PRESSE ; EDUCATION A LA CITOYENNETE ; COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT HUMAIN.

Avec le soutien de Panos Paris, 23 journalistes africains venant du Mali, du Sénégal et de Mauritanie se sont réunis pendant dix jours, en septembre 1994, pour réfléchir à ce qu'a été et à ce que pourrait être l'information produite et diffusée par les médias au sujet du conflit ethnico-frontalier de la vallée du Fleuve Sénégal : invitation d'experts des différents pays, visites de terrain, organisation de prix pour le meilleur produit d'information sur ces matières délicates... Un ouvrage va être publié pour rendre compte de cette expérience.

Avec le soutien de Panos Londres, en 1988, une douzaine de personnalités soudanaises, (surtout des journalistes), appartenant aux diverses parties en conflit, décidèrent de rédiger ensemble et de publier un livre intitulé : « les blessures de la guerre » (« War Wounds »). Il s'agissait de mettre en évidence les dommages économiques, sociaux et humains engendrés par la guerre civile. Publié en anglais et en arabe, le livre fut critiqué de toutes parts, ce qui suffit à lui garantir un minimum de crédibilité. A Khartoum, il donna lieu, en décembre 1989, à l'organisation d'une conférence internationale en présence de 45 journalistes (17 étrangers et 28 Soudanais).

Voilà deux activités significatives de ce que Panos cherche à faire avec les journalistes africains. Je les cite ici parce qu'elles sont probablement plus immédiatement proches des préoccupations des journalistes Rwandais aujourd'hui. Mais au-delà des initiatives que les uns et les autres peuvent prendre, plusieurs types de questions de fond doivent être formulées pour tenter de trouver des solutions.

– l'une concerne le contenant de l'information : il s'agit de faire en sorte que les cadres juridiques, législatifs, réglementaires des médias et aussi les conditions de leur viabilité économique et financière soient aussi « bonnes » que possible. Quelle loi pour la presse ? quel statut pour la presse dite de service public ? quel cahier des charges pour les radios privées ? qui accorde les fréquences ? Quels capitaux ? Quelles recettes ?... etc.

– l'autre question concerne plutôt le contenu de l'information : quelle politique, quels contenus rédactionnels ? Quel est le rôle de la presse dans la promotion des droits de l'homme ? Dans la lutte contre le racisme ? dans la protection de l'environnement ? En un mot comment faire en sorte qu'elle favorise la formation et le développement de débats publics entre les citoyens ?

– la troisième problématique concerne les questions d'éthique et de déontologie : qu'est-ce que la liberté d'expression ? Le droit de dire n'importe quoi ? Le privilège d'être au-dessus des lois ? Ici ce sont d'abord les journalistes eux mêmes qui doivent trouver les moyens d'alimenter débats, codes et, éventuellement, systèmes de sanctions.

Dans chacun de ces secteurs et pour ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest, l'institut PANOS a acquis une certaine expérience. Il me paraît notamment que :

– l'émergence d'une presse pluraliste et responsable (démocratique) est un processus extrêmement lent et jamais définitivement acquis ;

– les mécanismes, règlements et autres dispositifs juridiques, financiers ou économiques sont indispensables mais il s'agit aussi et peut-être surtout d'une culture démocratique à acquérir et à enrichir ;

– la professionnalisation des journalistes et des communicateurs constitue un axe de travail prioritaire, notamment pour permettre à la collectivité des journalistes de s'instituer comme lieu d'appartenance, de débat et d'initiative sans renier les autres appartenances (ethniques, politiques ou religieuses) mais en les mettant à leur juste place. De ce point de vue, beaucoup dépend de l'existence et du renforcement d'associations professionnelles, progressivement plus spécifiques dans leurs objectifs et leur composition (par média, par

rubrique, patrons et employés...), qui soient réellement représentatives et dotées d'un minimum de moyens pour pouvoir être réellement actives et influentes.

Trop souvent la formation est présentée comme la solution miracle à toutes les difficultés. Il est vrai qu'elle fait facilement l'unanimité auprès des bailleurs de fonds étrangers et même des journalistes concernés. Elle est absolument indispensable mais n'est réellement efficace qu'à l'intérieur d'un processus où peuvent se conjuguer, au gré des conditions locales et de leur évolution, un certain nombre de dynamiques de fond.

L'auteur de ce texte est le président de l'institut PANOS, France. Panos est une ONG fondée en 1986, dont la vocation est de renforcer les capacités d'Information et de débat démocratique pour un « développement soutenable » ; elle est dotée de programmes géographiques et thématiques, dont le programme « pluralisme an Afrique de l'Ouest » (comprenant le pluralisme de l'Information). Chaque institut Panos (Londres, Washington, Paris) a ses propres statuts et son budget ; Panos International étant une instance de coordination, d'échanges et de recherche de synergies entre des aires géo-culturelles différentes.

Texte envoyé suite à l'appel International à contribution lancé par la FPH pour l'organisation de la rencontre internationale sur la reconstruction du Rwanda (Kigali, 22-28 octobre 1994) co-organisée par la FPH et le CLADHO (Collectif des Lignes et Associations de défense des Droits de l'Homme).

Texte de CONDAMINES, Charles ; mis en fiche par
MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/10/22

MFN DPH :04134.

TEXTE ORIGINAL.

Le rôle de l'information et des journalistes dans les sociétés violentes en conflit.

COLOMBIE. / MEDIAS ; JOURNALISME ; JOURNALISTE ; ETHIQUE DES MEDIAS ; INFLUENCE DES MEDIAS.

Analyser et dénoncer : la quête de la vérité.

Lorsqu'il y a corruption, que les actions du gouvernement manquent de transparence et que les autorités ou des particuliers cherchent à dissimuler des événements pour tenter d'échapper à leurs responsabilités, la presse a un rôle à jouer, si elle est soucieuse d'ouvrir pour le bien de la communauté et de se mettre à son service.

Prenons un exemple : un groupe de guérilleros était engagé, depuis l'an dernier, dans des pourparlers avec le gouvernement colombien. D'un commun accord, il avait été convenu de rassembler tous les guérilleros en un lieu donné et les autorités avaient assuré leur transfert en hélicoptère. Lors de cette opération, deux des responsables de la guérilla, chargés de la prise en charge d'un groupe, ont été tués par l'armée. Les autorités ont prétendu que les hommes étaient morts au combat. Appuyés par la communauté, les dirigeants de la guérilla ont démenti catégoriquement cette version officielle, rappelant au passage que le gouvernement s'était engagé à respecter le sauf-conduit s'ils participaient aux pourparlers de paix. Le processus de paix paraissait fortement compromis et rien ne semblait pouvoir débloquer la situation. Plusieurs organisations civiles, dont notre journal, « El Colombiano », prirent alors la décision de lancer une enquête dont les conclusions n'étaient pas destinées à une publication immédiate mais devaient être remises au ministre de la justice afin de clarifier la situation et de faire avancer le processus de paix. Après réception de notre rapport et un complément d'enquête, le gouvernement a fini par reconnaître les faits : les chefs de la guérilla étaient bien morts assassinés par l'Armée. Nous avons attendu la sortie du rapport préliminaire officiel avant de publier nos résultats et de les comparer à ceux des enquêteurs gouvernementaux. L'affaire est toujours en cours, mais le processus est sorti de l'impasse et un accord de paix a été conclu au mois d'avril dernier.

Le journaliste est la conscience morale de l'opinion publique et de la société civile. Il expose des faits susceptibles d'aider le public à accéder à la vérité. Il contraint ainsi les autorités politiques à la transparence. N'oublions jamais que la raison d'être du journaliste est la quête de la vérité. Il est en droit de dénoncer mais doit disposer de preuves irréfutables : c'est ainsi, notamment, qu'il aide à construire ou à renforcer la démocratie.

Le rôle éducatif du journalisme.

On nous a toujours dit que le rôle du journalisme était d'abord d'informer et ensuite de distraire. La mission éducative est essentielle, surtout dans les sociétés malades ou celles en pleine reconstruction qui n'offrent pas à tous ses membres un accès à l'instruction. Notre mission d'éducation est avant tout de délivrer un message et une leçon de tolérance : apprendre à vivre ensemble, à régler pacifiquement les conflits, à participer au processus de décision, à agir pour les droits de l'homme, pour la démocratie, pour le dialogue et la paix. En 1989, ma ville, Medellin, se trouvait dans une très mauvaise passe. La violence et le terrorisme en étaient le lot quotidien. C'est alors que notre maire a lancé l'idée d'un dialogue, fondé sur le principe que notre drame était la conséquence de toute une série de facteurs pour lesquels tous les citoyens portaient une part de responsabilité. Si nous étions tous responsables, c'était à nous, tous ensemble, de contribuer à l'effort de paix, de trouver par le dialogue le chemin d'une compréhension mutuelle et du pardon. Notre journal a soutenu cette initiative et s'est employé à promouvoir le dialogue en offrant aux citoyens la possibilité de s'exprimer. Nous avons cherché aussi à analyser les problèmes de notre communauté en lançant une série d'articles sur différents quartiers. Des articles ont été publiés sur les droits de l'homme, sur les racines de la violence et les moyens d'en venir à bout.

Correspondants de paix contre correspondants de guerre.

Le journaliste se doit d'être toujours un correspondant de paix – même en temps de guerre. Cela ne signifie pas dissimuler l'existence de conflits, mais les présenter de manière à faire réfléchir. Ainsi mise en forme, l'information contribue à identifier les racines du conflit pour tenter de les résoudre. Le correspondant de paix ne cherche pas le sensationnel, et ne mange pas au râtelier de la presse à sensation. Ses titres et ses textes vont dans le sens de la démocratie, de la tolérance, du pardon, de la valeur de la vie, de la dignité humaine et d'une certaine maturité dans l'approche des différences et des contradictions.

Nous avons eu, et continuons encore, à rendre compte d'actes de terrorisme : de nombreux attentats à la voiture piégée ont eu lieu dans les rues de Medellin et nous avons publié ces informations, mais en évitant tout glissement vers le sensationnel (pas de photographies de cadavres ou de sang versé). En revanche, nous n'avons pas ménagé nos efforts pour conduire une réflexion sur les raisons tragiques qui ont conduit aux attentats, et mis l'accent sur le gâchis d'une guerre fratricide.

Liberté d'informer, liberté d'opinion et droit à l'information.

La condition essentielle à l'exercice de ce type de journalisme d'investigation est l'indépendance. Nous devons être libres de tout risquer – l'amitié des puissants, notre prestige (trop souvent lié à notre proximité du pouvoir), et même notre vie.

Il y a deux ans, notre président de la République a parlé de guerre totale pour ramener la paix en Colombie. La plupart des médias ont approuvé la position présidentielle et se sont prononcés pour la guerre. Pour notre part, nous en avons dénoncé l'absurdité en faisant valoir que tout le monde serait perdant, en fin de compte. Le nouveau Président a désormais lui même ouvert la porte au dialogue.

Le rôle des mass-média est bien de véhiculer des idées et des idéaux qui en valent la peine et contribuent à bâtir un avenir meilleur.

Les médias sont garants d'un droit fondamental, le droit à l'information, qu'il convient d'exercer en toute liberté mais avec responsabilité. Le droit à l'information n'est pas l'apanage des autorités politiques. Il n'appartient pas non plus aux propriétaires des médias, pas plus qu'il n'est le monopole des journalistes. C'est la communauté qui est détentrice du droit d'information : elle a le droit d'informer comme d'être informée. Nous, journalistes, devons être au service de la démocratie, de la vérité, de la quête du bien commun pour le plus grand nombre. Liberté d'expression ne signifie pas liberté de dire et d'écrire tout ce qui nous passe par la tête, mais d'exprimer, avec responsabilité, ce qui peut contribuer au bien de nos communautés, voire de l'humanité.

A. M. GOMEZ est directrice du journal colombien « El Colombiano ».

Texte traduit de l'anglais.

Texte de GOMEZ, Anna Mercedes ; Fiche rédigée par
FEUGAS, Françoise.

MFN DPH : 04291.

TEXTE ORIGINAL.

L'information est-elle possible face à la propagande ?

EX YOUgoslavie. /MEDIA ; NATIONALISME ; REPRESENTATION DE L'ENNEMI ; INFLUENCE DES MEDIAS SUR LA VIOLENCE ; ENSEIGNEMENT DEFORME DE L'HISTOIRE ; INCITATION A LA HAINE RACIALE ; MEDIAS ET HAINE ETHNIQUE ; JOURNALISTE ; PROPAGANDE ; INFLUENCE DES MEDIAS ; ETHIQUE DES MEDIAS ; MEDIAS ET GUERRE.

Dans des contextes historiques post totalitaires, où l'ancien régime a troqué ses habits totalitaires pour des habits nationalistes, la déontologie de l'information (au sens anglo-saxon : restituer les faits tels qu'ils sont) ne signifie rien. Les médias officiels sont des machines de pure propagande idéologique au service du pouvoir. Dans ce contexte, tenter de donner des informations objectives, avec une lecture sous-tendue par des valeurs humaines, est une illusion. Ce type de journalisme est balayé. Les journalistes sont contraints de penser en terme de « propagande » ou de « contre-propagande » démocratique.

Propagande contre information

L'information, dans un contexte où des crimes épouvantables ont été commis, n'est plus : qui a tué qui, comment, pourquoi ? ; mais : comment restituer la douleur des victimes, qui ressentent profondément l'injustice, non seulement par rapport à leurs bourreaux mais aussi par rapport au monde entier qui ne les défend pas ? Comment transmettre la douleur comme information ? En tant que journaliste, vous êtes bientôt contraint d'abandonner les principes de base du professionnalisme, car tout simplement, dans une guerre de purification ethnique, ce qui est « professionnel » c'est la propagande féroce. Vous sentez, tout simplement, que vous êtes « à coté », que vous ne réussissez ni à informer, ni à toucher les gens, car ce genre d'information ne les intéresse pas. Ils sont trop proches de la mort.

Quand le pouvoir domine les médias et veut vendre une idéologie, tout le monde dispose d'une « seule » information/interprétation de la réalité. Il ne suffit pas dans un tel régime de donner une information « plus exacte », « plus objective », car la population ne vous croit pas face à la toute-puissance de l'idéologie dominante. Donner une information « objective », en espérant que les gens vont d'eux-mêmes comprendre et distinguer le mensonge de l'idéologie omniprésente et surpuissante, relève de l'idéalisme le plus complet.

Médias et propagande nationaliste en Serbie : modes de fonctionnement.

Avant le déclenchement de la guerre par la Serbie, la télévision serbe ne diffusait que des récits épouvantables, tous inventés, avec témoins « fabriqués » à l'appui, sur les crimes et les viols commis par les Musulmans ou les Croates. Le matraquage des cerveaux et la falsification des faits étaient totales. Quelques centaines de personnes seulement avaient les moyens de savoir qu'il s'agissait de mensonges et de photographies truquées. Des feuilletons télévisés ont été fabriqués pour présenter le peuple serbe comme globalement innocent et juste ; des séries historiques ont été diffusées montrant que les Autres (les monstres, c'est à dire les Albanais pour le Kosovo, les Croates ou les Musulmans pour la Bosnie) avaient depuis la nuit des temps usé et abusé des Serbes et qu'il fallait les arrêter avant qu'ils ne commettent de nouvelles et terribles injustices. Des mythes ont été créés de toutes pièces : par rapport aux musulmans Bosniaques, l'imagerie des Turcs, de la domination ottomane longue d'un demi siècle, ponctuée de crimes multiples, ont été largement utilisées. Parallèlement, une entreprise de démolition de l'histoire passée, jusque y compris des manuels scolaires (« tout ce que vous avez appris avant est faux ») a été lancée.

La mémoire sélective, qui consiste à s'exonérer des crimes tout en privilégiant la mémoire des crimes commis par les autres, au détriment de la mémoire de la coexistence et de la paix, est un procédé classique. Deux types de discours, apparemment contradictoires, se sont succédés : celui de l'oppression et du « complot » contre le peuple serbe, puis celui de la grandeur de la grande Serbie supérieure. Le complexe d'infériorité qui se transforme en mégalomanie (« nous sommes le plus grand peuple du monde, mais personne dans le monde ne veut le reconnaître ») a joué un rôle déterminant.

Comment cette entreprise de falsification a-t-elle pu fonctionner ?

Dans les sociétés post-totalitaires, l'opportunisme et la passivité populaire par rapport au pouvoir restent tenaces. La population écoute le pouvoir car elle sait que c'est la seule manière de survivre...

Le rôle et la trahison de l'intelligentsia sont déterminants dans les systèmes idéologiques. Sans la contribution des intellectuels, aucun système totalitaire ne peut survivre. Dans le cas de l'ex-Yougoslavie, 90 % des intellectuels se sont rangés derrière le pouvoir de Milosevic, à un moment ou un autre, et ont défendu le projet nationaliste purificateur.

Le rôle néfaste des médias comme véhicule de la haine et de l'exacerbation nationaliste s'est intensifié après le déclenchement de la guerre. Le premier slogan des pacifistes et de l'opposition démocratique était d'ailleurs de dire « Arrêtez la guerre à la télé »...

Quelle « efficacité » pour les journalistes qui ont une éthique ?

Le régime de Milosevic n'a jamais touché à la presse écrite indépendante. Cette censure était inutile : le pouvoir pouvait ainsi présenter une « vitrine » démocratique, d'autant plus facilement que la presse indépendante ne représentait qu'un poids minime, insignifiant, dans l'opinion. D'où l'existence en Serbie d'au moins deux hebdomadaires d'opposition démocratique, donc forcément élitistes, lus exclusivement par des lecteurs déjà convaincus.

Pendant toute cette période de préparation puis de déclenchement de la guerre, de très bons médias, notamment d'excellentes radio FM ont continué à émettre à Belgrade, sans gêner le régime. La portée de ces radios était d'autant plus restreinte que l'octroi de fréquences hors de la ville était quasi impossible. La presse écrite a donc conservé une certaine liberté de manœuvres – (l'hebdomadaire « Le Temps » et l'ancien quotidien communiste réformé « le Combat », jamais interdits).

Mais un « bon » article dans un « bon » journal pèse peu par rapport à la propagande idéologique du pouvoir. Et dans un contexte où tout le monde est devenu nationaliste, si vous ne l'êtes pas du tout, comment espérer convaincre les gens ? Nous nous sommes rapidement rendus compte qu'essayer d'être plus rusé que le « démon », plus « méchant » que lui, est une bataille vaine et illusoire.

Pourtant, une des rares leçons apprises est que seule la radicalité, sans complaisance aucune par rapport à toutes les parties, une radicalité consistant à tout nommer, même les vérités les plus désagréables pour le peuple, comme pour les dirigeants, est la seule issue. Bien sûr, cette approche n'a aucune efficacité immédiate (arrêter les massacres), mais à long terme, elle est seule porteuse d'avenir. Vis-à-vis des victimes, qui vous expriment leur immense gratitude, mais aussi vis-à-vis des bourreaux. Même si politiquement la résistance de la conscience individuelle signifie peu, elle constitue un pilier inébranlable de la vérité à venir, elle recrée quelque part un espoir, une idée d'humanité. A partir d'un moment, les victimes finissent par réaliser qu'il y a quelque chose de stable dans cette immense catastrophe et commencent à compter là-dessus.

S.CEROVIC est un journaliste monténégrin (ex-Yougoslavie), réfugié en France. Travaille aujourd'hui à RFI (Radio France Internationale).

Entretien avec CEROVIC, Stanco ; fiche rédigée par
MOUCHARAFIEH, Claire et FEUGAS, Française.
1995/10/00

MFN DPH : 04292.

ENTRETIEN.

De la défense civile à l'intervention civile.

MONDE. /GUERRE ; MODE DE RESOLUTION DES CONFLITS ; RESOLUTION ALTERNATIVE DES CONFLITS ; INTERVENTION CIVILE ; NON VIOLENCE ; MEDIATION POUR LA PAIX ; INTERPOSITION INTERNATIONALE ; PAIX ; RECHERCHE EXPLORATOIRE ; RELATION REFLEXION ACTION.

L'Institut de Recherche sur la Résolution Non-violente des Conflits (IRNC) a pour principal objet de mener des recherches scientifiques pluridisciplinaires sur les modalités de règlement non-violent de conflits de toute nature (interpersonnels, sociaux, raciaux, internationaux), notamment en matière de défense contre les agressions extérieures ou de menaces intérieures contre la démocratie. Créé en 1984 par des chercheurs proches du MAN (Mouvement pour une Alternative Non-Violente), l'IRNC a longtemps travaillé sur la dissuasion civile et le développement de recherches appliquées à partir de ce concept : application aux secteurs de l'énergie, des associations, des collectivités locales. L'IRNC s'intéresse aussi au rôle de l'Etat, aux conflits dans l'entreprise, à l'éducation à la paix. Outre ses activités de recherche, l'IRNC mène un travail de concertation avec diverses institutions, dont le Secrétariat Général de la Défense Nationale : tous les 2-3 mois, l'Institut rencontre ses représentants afin de traiter des apports possibles de la non-violence aux problèmes de la défense.

Ces dernières années, l'IRNC a élargi sa recherche fondamentale aux stratégies civiles de défense et, depuis peu, aux « interventions civiles » dans les conflits extérieurs. Ce projet est encore à ses débuts et le travail de clarification théorique est toujours en cours. Par « intervention civile », l'IRNC entend une intervention non armée de forces extérieures (mandatées ou non par une autorité internationale) s'engageant dans un conflit local ou régional pour accomplir, sur les lieux mêmes de l'affrontement, des missions d'observation, d'interposition et de médiation. Ces missions ont pour but de créer les conditions d'une solution politique du conflit qui reconnaisse et garantisse les droits fondamentaux de chacune des parties en présence et leur permettre de définir les règles d'une coexistence démocratique.

Jusqu'à présent, les missions d'intervention ont été, pour l'essentiel, accomplies par les « Casques bleus » de l'ONU. Par définition, ils constituent une force militaire qui entend remplir une fonction de dissuasion vis-à-vis des parties en présence. Dans certains conflits les « Casques Bleus » ont eu recours à leurs armes, mais dans certains cas ils ont été amenés à jouer principalement un rôle d'interposition et de médiation non armées, alors même qu'ils n'étaient ni formés, ni préparés à cela. L'IRNC entend appuyer sa recherche sur les trois approches suivantes : 1) mener une réflexion conceptuelle et stratégique sur la notion de « projection de forces » en matière d'intervention non armée ; ce concept, utilisé par les stratégies militaires, consiste à évaluer les différents scénarios qui puissent peser directement sur le rapport des forces en présence ; 2) décrire et analyser des formes actuelles d'interventions civiles dans l'ensemble des conflits actuels : il s'agit notamment d'examiner attentivement les résultats obtenus par les « Casques bleus », dans le cadre d'opérations de maintien de la paix (nature du mandat, obstacles rencontrés, échecs, succès, progrès accomplis) ; 3) confronter le concept d'intervention civile avec la réalité des conflits en ex-Yougoslavie (Slovénie, Croatie, Bosnie Herzégovine, résistance civile du Kosevo), à partir notamment d'une série d'entretiens avec des ONG et des mouvements démocratiques locaux, des représentants de l'ONU, des diplomates et des mouvements associatifs européens. Parallèlement, des recherches plus opérationnelles seront menées sur la codification internationale de l'intervention civile, les opportunités pour l'ONU, les interventions civiles conduites par des ONG.

Depuis des années, les Brigades de Paix Internationales (BPI) expérimentent une forme d'interposition non-violente, notamment au Salvador et au Guatemala, en assurant un accompagnement protecteur des personnes directement exposées aux représailles des forces de répression. Cette expérience de présence étrangère continue a montré qu'il était

possible d'exercer une dissuasion sur les pouvoirs publics. Ces derniers doivent alors tenir compte de l'impact que pourrait avoir auprès de l'opinion publique internationale le meurtre d'un de ces volontaires. La question qui se pose est de savoir s'il est possible d'envisager des formes d'interposition non-violente qui n'assurent plus seulement la protection d'individus contre la répression de la police, mais plus largement, la protection de populations civiles contre l'agression d'une armée. Le pari d'une intervention civile repose sur l'idée qu'elle pourra dissuader les parties engagées dans un conflit de mener la politique du pire qui les amènerait dans une impasse. Le fait d'annoncer clairement que les forces engagées dans une telle mission n'auront recours qu'à des méthodes non-violentes a son importance car cela contribue à neutraliser les réactions de rejet suscitées par une ingérence étrangère, et faciliter la mise en œuvre d'une médiation. L'expérience montre que toute mission d'interposition non-violente n'a de sens et d'efficacité que si elle est accompagnée d'une mission de médiation. Celle-ci consiste à prendre contact avec tous les interlocuteurs de la société civile qui s'opposent à la logique de guerre afin d'élargir le plus possible l'espace des négociations.

Pour qu'elle puisse être opérationnelle et avoir prise sur les événements, une intervention civile ne peut être organisée à un niveau exclusivement militant. Le cadre institutionnel est ici indispensable. Toutefois, si l'encadrement doit être composé de professionnels, il est souhaitable qu'il soit ouvert à des citoyens qui se porteraient volontaires pour une durée limitée. La création d'un cadre ad hoc permettant de mobiliser et d'intégrer des compétences strictement civiles est primordial.

Fiche rédigée à partir d'une série de documents de l'IRNC (Institut de Recherche sur la Résolution Non-violente des Conflits).

Fiche rédigée par MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/06/09

MFN DPH : 03904.

DOCUMENT INTERNE.
IRNC.

Les études sur la paix dans les collèges et les universités aux Etats-Unis.

ETATS UNIS. /EDUCATION A LA PAIX ; RECHERCHE POUR LA PAIX ; RESOLUTION DES CONFLITS ; VIOLENCE ; ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ; FORMATION ; INNOVATION PEDAGOGIQUE ; PLURIDISCIPLINAIRE ; EDUCATION ET CHANGEMENT CULTUREL ; RELATION REFLEXION ACTION.
Mots-clés internes : ENSEIGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE ; ACCES A LA COMPLEXITE ; ANALYSE DE LA VIOLENCE.

Le premier programme d'études sur la paix a démarré en 1948 au Manchester College, Indiana, et aujourd'hui, aux USA, ces études existent, sous une forme ou sous une autre, dans plus de 300 « collèges » et universités.

Les études sur la paix ont été définies comme : « une matière d'enseignement interdisciplinaire qui analyse les causes de la guerre, de la violence et de l'oppression organisée, et étudie les moyens par lesquels le conflit et le changement peuvent être gérés de manière à développer la justice tout en réduisant la violence. Elle comprend l'étude des systèmes économiques, politiques et sociaux aux différents niveaux local, national et international, et de l'idéologie, de la culture et de la technologie dans leurs rapports avec le conflit et le changement » (Thomas : « Guide to careers and graduate education in peace studies » 1987).

Le développement des divers programmes a connu plusieurs époques. D'une manière générale, on serait passé d'une démarche activiste à une démarche plus éducative, misant sur la durée pour former les citoyens qui sont aujourd'hui, de plus en plus préoccupés par le développement des différentes formes de violence : menace nucléaire, conflits régionaux, coût de la course aux armements, menaces sur l'environnement, violence urbaine, violence familiale, etc...

L'auteur, qui enseigne au Department of Educational Policy and Community Studies (University of Wisconsin) décrit Il programmes d'étude sur la paix et la résolution des conflits, mais signale également que des milliers de cours, au niveau des collèges, font appel à des notions de paix et de justice, notamment pour proposer aux étudiants de première année une approche des grandes questions d'actualité.

Les observations générales suivantes se dégagent :

Les études sur la paix commencent à former un ensemble cohérent permettant à un élève de recevoir une initiation à l'école primaire, puis un enseignement plus élaboré dans le secondaire, de suivre un cours principal sur le sujet au début du supérieur, de faire une maîtrise sur la résolution des conflits, et enfin un doctorat en études de la paix.

Une formation aussi complète doit permettre à ceux qui la suivent – le nombre des étudiants concernés est très limité : pas plus d'une vingtaine par campus ! – d'envisager de faire une carrière dans des organisations travaillant pour la paix, organismes internationaux, services publics spécialisés, organismes de médiation. Un effort devrait être fait pour mieux cerner ces débouchés.

La nature des programmes varie considérablement et des professeurs venant de domaines aussi différents que la climatologie (effets de la guerre nucléaire sur l'atmosphère) et le droit (le droit international) font souvent des cours sous le titre général d'études sur la paix.

Un environnement favorable est constitué par la multiplication des publications spécialisées (une dizaine) qui représente une véritable base de recherche favorisant le développement des études sur la paix et des disciplines universitaires correspondantes.

Une grande variété d'organisations et de conférences nationales permettent aux enseignants, chercheurs et étudiants de partager leurs expériences sur le sujet. Cela va de la National Conference of Peacemaking and Conflict Resolution à des associations « professionnelles » comme l'International Peace Research Association. C'est le cas également des organisations « corporatives » des différents disciplines académiques (The

American Sociological Association, The Political Science Association,...) qui ont des sections spécialisées dans les études sur la paix.

Un rôle clé pour l'enseignement supérieur.

La recherche sur les phénomènes de violence doit montrer que les analyses en matière de paix peuvent contribuer à la recherche de solutions constructives en permettant notamment aux citoyens de faire des choix politiques plus avisés, ou en proposant des modes de comportement plus pacifiques.

Les études sur la paix ont également un rôle capital à jouer en aidant le public à comprendre les changements de la problématique guerre-paix. A l'approche du 21^e siècle, un champ d'investigation nouveau s'ouvre au développement des études sur la paix dans le domaine du domestique et du quotidien : non seulement la violence familiale, mais aussi la progression de la violence urbaine.

En s'intéressant à ces questions, les universités sont plus proches des besoins des populations qu'elles sont sensées servir, et les études sur la paix peuvent contribuer à revaloriser la fonction des disciplines traditionnelles dans un monde qui paraît de plus en plus difficile à gérer.

Les problèmes d'organisation.

En dépit de ces développements récents, les études sur la paix sont encore loin d'être acceptées comme une discipline à part entière.

Les enseignants sont généralement motivés pour des raisons personnelles et font souvent courir des risques à leur carrière professionnelle pour promouvoir les études sur la paix. Une autre difficulté importante réside dans la capacité à collecter les fonds nécessaires au financement du poste de directeur à plein temps qui s'avère indispensable. Certaines fondations s'intéressent à ces activités, mais les structures qui abritent celles-ci, doivent fournir des locaux, détacher du personnel et apporter le soutien nécessaire. Sans ce soutien institutionnel, qui seul permet aux programmes d'études sur la paix de prendre forme et de trouver leur place sur un campus, ces activités reposeront exagérément sur la bonne volonté et le dévouement de quelques personnes motivées qui s'épuiseront à leur tâche.

Comme professeur, appartenant à la communauté quaker qui rejette la violence, ancien militant contre la guerre du Vietnam, membre de la commission sur l'éducation à la paix de l'International Peace Research Association, Ian M. HARRIS, à la fois « activiste » et théoricien, était particulièrement bien placé pour faire une description dynamique de la situation des études sur la paix aux Etats unis. Leur développement, qui concernerait aujourd'hui environ 500 « collègues » et universités, doit beaucoup au fort degré d'autonomie et à la capacité d'innovation qui caractérisent l'organisation de l'enseignement supérieur dans ce pays.

Périodique trimestriel publié par le « Department of Educational and Psychological Research », School of Education, Box 23501, S-200 45 Malmö, Suède.

Fiche rédigée par PETRIS, Richard. (Les Amis d'une école de la paix à Grenoble)
1993/06/26

MFN DPH : 002305.

PERIODIQUE.
Auteur(s) : HARRIS, Ian M.
In : PEACE, ENVIRONMENT AND EDUCATION. 7.
Ed. AKE BJERSTEDT, SCHOOL OF EDUCATION,
MALMO. 1992/04.

Fiche n° 0113
Economistes de la paix.

MONDE. /RECHERCHE POUR LA PAIX ; CONVERSION DES INDUSTRIES D'ARMEMENT ; RECONSTRUCTION DE L'ECONOMIE ; PASSAGE D'UNE ECONOMIE DE GUERRE A LA PAIX ; RELATION PAIX DEVELOPPEMENT ; DEMILITARISATION ; COMPLEXE MILITARO INDUSTRIEL ; THEORIE ECONOMIQUE.

Mots-clés internes : RELATION SECURITE COOPERATION INTERNATIONALE.

Les économistes ne se sont pas toujours préoccupés des situations de paix ou de guerre. La plupart des théories économiques modernes ont évité d'analyser les conflits entre les hommes, les situant hors du champ de réflexion de l'économique. Or, de nombreuses théories économiques avaient, dans le passé intégré la puissance, la violence, la lutte des hommes contre les hommes au centre de la réflexion économique. Actuellement, l'analyse économique de la guerre ou du désarmement, sans faire vraiment l'objet de débats passionnés, n'en est pas moins contradictoire et hétérogène. Pas moins de cinq grands courants de pensée fournissent des conclusions divergentes sur la relation économie/guerre et paix. Si pour les uns (mercantilistes, Sombart, Bouthoul) la guerre est, par nature, un phénomène économique ou démographique, pour les autres (classiques notamment) elle se situe hors du champ de réflexion des économistes. Si pour les marxistes, les conflits armés sont suscités par la lutte des classes et l'impérialisme inhérents au capitalisme, les néoclassiques justifient la course aux armements par la nécessité des pays à économie de marché à lutter contre la nature violente et expansionniste du communisme. Enfin, les keynésiens mettent l'accent sur la double nature des dépenses militaires : en tant que dépenses publiques, elles peuvent dans une économie de sous-emploi, favoriser la croissance économique, mais en tant que dépenses improductives leur action est moins souhaitable que les autres formes de dépenses publiques (éducation ou infrastructures).

Pour Jan Tinbergen, Prix Nobel d'économie, il faut développer le rôle des organisations internationales et souhaiter l'émergence d'un gouvernement mondial aux objectifs pacifistes ayant pour fonction la défense de l'environnement, la protection des ressources naturelles et la limitation du nombre des naissances. Robert Schwartz propose la conversion des épées en faveur des charrues, notamment par le lancement d'un grand programme qui serait partiellement calqué, au niveau des principes, sur le Plan Marshall. J.K Galbraith s'inquiète de la propension très forte des économistes à ne traiter que ce qui est bénin et à refuser l'analyse du pouvoir militaire autonome. Or, il est incontestable que celui-ci produit des effets négatifs sur les économies contemporaines, alors même que celles-ci sont en crise et connaissent les conséquences douloureuses du sous-développement.

Walter Isard aborde la question de la paix en essayant de répondre à la question suivante : quels sont les outils de l'analyse économique disponibles pour les économistes de la paix ? Si les réponses méthodologiques sont apportées par Manas Chatterji, Isard montre les capacités et le rôle potentiel de l'économiste de la paix, avant de proposer de actions concrètes de désarmement et de meilleure organisation mondiale, dont les fondements essentiels reposeraient sur la capacité de certains pays (plutôt petits) à montrer l'exemple en acceptant, au profit d'une organisation internationale, une limitation de sa propre souveraineté.

La question du désarmement pour le développement est au cœur des analyses modernes des dépenses militaires. Or, la conversion est un processus décisionnel très difficile, qui se heurte à des barrières sociales et à des coûts économiques importants. Ainsi, Stanislav Menshikov témoigne de l'évolution des idées et des actions de conversion en Russie et il montre que les retards pris, les résistances du complexe militaro-industriel n'ont fait qu'aggraver la profonde crise économique des pays de l'ancienne URSS. Keith Hartley, consultant des Nations Unies sur les relations entre le désarmement et le développement, fournit un résumé très clair des principales conclusions du rapport de l'UNIDIR, notamment l'idée fondamentale d'une analyse du désarmement comme investissement (ce qui implique des coûts préalables aux bénéfices retirés du processus) et non comme un facteur de dividendes de la paix (qui laisse supposer qu'il existe immédiatement des bénéfices

distribuables à la suite d'une réduction des dépenses militaires). Ron Smith et Jacques Fontanel analysent les débats économiques sur le couple désarmement-développement et ils montrent les avantages d'une action de réduction des dépenses militaires (forme importante mais non unique du désarmement) pour les pays développés. Lawrence Klein, Prix Nobel d'économie, montre la nécessité actuelle de lier très étroitement le désarmement au développement.

Enfin, Jacques Fontanel fournit dix principes empiriques de gestion économique du désarmement, rappelant que l'objectif fondamental de celui-ci est d'abord la paix et le développement.

L'objet de cet ouvrage est double : montrer aux économistes la nécessité d'une réflexion économique sur le désarmement et la paix et témoigner d'une part des difficultés économiques à court terme inhérentes au processus de réduction des dépenses militaires et d'autre part de ses avantages à moyen terme. Il est intéressant pour trois raisons au moins. D'abord des économistes importants (Prix Nobel notamment) montrent l'intérêt primordial de l'analyse économique de la paix. Ensuite, l'ouvrage fournit des informations trop faiblement disponibles en France sur les conséquences des procédures de désarmement. Enfin, il donne quelques orientations susceptibles de favoriser l'émergence d'une économie de paix.

Fiche rédigée à partir d'un ouvrage réalisé au bénéfice de l'Association ECCAR (Economistes contre la course aux armements). Presses Universitaires de Grenoble, BP 47, 38040-Grenoble CEDEX 9.

Fiche rédigée par FONTANEL, Jacques. (Les Amis d'une école de la paix à Grenoble)
1993/05/30

MFN DPH : 02586.

LIVRE.
Auteur(s) : FONTANEL, Jacques (sous la dir. de).
Ed. PRESSES UNIVERSITAIRES DE GRENOBLE.
1993/04.

IV.2. Régulations politiques et construction de l'Etat de droit

A/ Conduite d'une stratégie durable de réconciliation

B/ Respect des droits humains

C/ Mécanismes de protection des minorités au sein de sociétés pluriethniques et pluriculturelles

D/ Lutte contre l'exclusion et préservation du lien social

E/ Conversion de l'Etat et de l'administration (Ethique et démocratie)

*F) Consolidation de la citoyenneté dans l'Etat de droit
(de la démocratie formelle à la démocratie réelle)*

Fiche n° 0114

La « Journée de l'Europe », une journée pour la paix L'anniversaire de la déclaration de Robert Schuman.

FRANCE ; ALLEMAGNE ; EUROPE. /CONSTRUCTION DE LA PAIX ; POLITIQUE D'INTEGRATION REGIONALE ; ACTION POLITIQUE ; APPRENTISSAGE DES RELATIONS DE COOPERATION ; INTERDEPENDANCE ECONOMIQUE ; MEMOIRE COLLECTIVE ; POLITIQUE DE RECONCILIATION ; RECONSTRUCTION DE L'ECONOMIE ; RELATION DEVELOPPEMENT PAIX ; ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE ET DE LA PAIX ; STRATEGIE DE PAIX.

Mots-clés internes : MODELE FEDERAL ; RELATION HISTOIRE MEMOIRE.

Ce 8 mai 1995 a été fêté le 50e anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie. Mais que commémore-t-on, au juste ? La liberté retrouvée ? La victoire contre le fascisme ? Sur fond de guerre en Tchétchénie, de purification ethnique en Bosnie, de montée de l'intolérance dans nos sociétés,... l'affirmation : « plus jamais ça ! » paraît oubliée.

Le lendemain, le 9 mai, était célébrée la Journée de l'Europe. Cette célébration avait cette année une symbolique spéciale. Elle rappelait que les peuples engagés dans la construction européenne, ont connu pour la première fois cinquante ans de paix ininterrompue. Instituée en 1985 par le Conseil européen de Milan, elle commémore la déclaration solennelle faite le 9 mai 1950 par Robert Schuman, à l'époque ministre français des affaires étrangères, pour proposer à l'Allemagne l'établissement d'une Haute Autorité ouverte aux autres pays d'Europe, chargée d'organiser la production de charbon et d'acier. Cette déclaration, qui se fixait déjà pour objectif une « fédération européenne », marque le départ de la construction européenne.

A l'occasion d'un précédent anniversaire de cette déclaration, le président du Parlement européen d'alors, évoquant le projet, jugeait l'analyse « limpide », le moyen « réaliste », l'objectif « ambitieux » et l'institution « révolutionnaire ». Reprenons :

– l'analyse : « La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent ». Les premiers mots pointent le but dernier : il n'y aura pas de paix sans une « Europe organisée et vivante » et pas d'Europe organisée sans réconciliation franco-allemande.

– le moyen : « L'Europe ne se fera pas d'un coup : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait ». Que les Français et les Allemands mettent ensemble le fer français et le charbon allemand pour tous ceux et avec tous ceux qui voudront se joindre à eux.

– l'objectif : « Cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une fédération européenne indispensable à la préservation de la paix ».

– l'institution : « Une Haute autorité composée de personnalités désignées par les gouvernements, mais indépendante, dont "les décisions seront exécutoires" dans l'ensemble des pays adhérents. En remarquant qu'il pensait comme Jaurès qu'il faut "marcher à l'idéal en partant du réel", le président du Parlement européen concluait : « il projetait dans le futur "la fédération indispensable", mais il commençait par le Charbon et l'Acier : "la cave, les fondations" ».

Le débat sur les rapports entre l'histoire et la mémoire s'est animé autour de l'anniversaire du 8 mai 1945. Pour certains, les commémorations officielles ôteraient à la mémoire sa charge d'indignation et sa vitalité. On sait pourtant, ce que la construction de l'Europe doit au rejet des horreurs de la dernière guerre chez ceux qui l'ont conçue, et le rappel de cette volonté ne peut qu'aider à soutenir l'utopie européenne qui doit encourager les nouvelles générations à maintenir le cap. A cet effet, la vision de Robert Schuman mérite une telle présentation simple et pédagogique. Noter que le parlementaire irlandais, John Hume, député à Strasbourg, et qui a été élu, également en mai, par un jury international « Européen de l'année 1994 », voit dans l'Europe un « modèle de résolution des conflits ».

Fiche rédigée par les Amis d'une école de la paix à
Grenoble.
1995/05/30

MFN DPH : 04293.

COMPTE RENDU DE CONFERENCE ; TEXTE ORIGINAL.

Fiche n° 0115

Réflexions sur la réconciliation israélo-palestinienne.

ISRAEL ; PALESTINE. /MEMOIRE COLLECTIVE ; RELATION PAIX JUSTICE ; RELATION PAIX DROIT ; OCCULTATION DES FAITS HISTORIQUES ; ACCEPTATION DE L'AUTRE ; REPRESENTATION DE L'ENNEMI ; POLITIQUE DE RECONCILIATION ; MODE DE RESOLUTION DES CONFLITS ; REHABILITATION DES VICTIMES.

Mots-clés internes : NEGATION DE L'AUTRE ; MEMOIRE SELECTIVE.

Il y a un an, Yitzhak Rabin et Yasser Arafat se serraient la main sur la pelouse de la Maison Blanche. Que de malentendus derrière cette poignée de main, lourds des tensions à venir. Et pourtant on ne le dira jamais assez : ce geste symbolique a marqué la fin de la substance même de ce conflit centenaire, à savoir la négation de l'existence palestinienne en terre de Palestine. Le sionisme comme beaucoup de mouvements colonisateurs avant lui, avait été une agression sans haine. On ne hait que ce que l'on reconnaît. Les Arabes de Palestine ont été tout simplement ignorés par les vagues de colons venus d'Occident. Pendant deux générations, des centaines de milliers d'enfants israéliens ont répétés le slogan « une terre sans peuple pour un peuple sans terre ». La haine présuppose des raisons, réelles ou imaginaires mais elle est moins dangereuse que la négation d'autrui, car les raisons de cette haine peuvent changer, ou du moins évoluer. La négation de l'autre, précisément parce que refus de la réalité, enfante une relation monstrueuse au réel.

Les violations systématiques des droits de l'homme, des Conventions de Genève et du droit international en général, avec la complicité de centaines de milliers de progressistes israéliens, n'ont pu être perpétrées, en 1948 et à partir de 1967, que parce que l'Autre n'existait pas dans la réalité mythique d'Israël : ainsi, selon la version officielle, nous occupons les terres de Cisjordanie et de Gaza, et non un million et demi d'êtres humains, les Palestiniens ; nous enlevons des terroristes, jamais des hommes et des femmes ; nous confisquons des « terres d'Etat » (domaniales), non un lieu de travail et la source de revenus d'une famille ; nous tuons des émeutiers, pas des jeunes filles et de jeunes garçons.

La réécriture de l'histoire.

Afin d'entretenir ce rapport irréal à l'Autre, il est absolument nécessaire de s'inventer une histoire qui puisse légitimer tous les actes et transformer la victime en bourreau. Mais la manipulation de l'histoire ne concerne pas seulement l'Autre, l'ennemi, mais aussi l'autre qui est en nous même. Toute l'histoire juive a été réécrite de façon à ce que le sionisme soit sa seule issue possible. Deux millénaires de diaspora sont ainsi décrits comme une longue parenthèse d'oppression, comme un long sommeil qui séparerait la fin de la souveraineté juive sur la Palestine d'antan, du « retour » et de la renaissance nationale sur la terre ancestrale. Non seulement cette lecture n'a rien à voir avec la réalité, mais elle exige de plus une cassure dans la continuité de la mémoire, et un rejet absolu de toute racine dans l'histoire réelle des communautés juives de la diaspora européenne, méditerranéenne et arabe. L'Israélien se doit d'être l'antithèse du Juif de la diaspora.

L'autre face de cette falsification de la mémoire concerne l'environnement humain et physique du projet sioniste : dans l'historiographie officielle et la mémoire collective, reproduite par les appareils culturels et éducatifs, la Palestine est tout simplement effacée ; elle n'a jamais existé, ou, dans le meilleur des cas, elle a disparu. Pour rendre possible un retour à la réalité, il faut une réalité plus forte que les mythes qui façonnent la conscience collective. C'est l'Intifada (le soulèvement populaire palestinien déclenché fin 1987) qui a joué ce rôle, contraignant le gouvernement israélien à reconnaître la légitimité palestinienne en terre de Palestine.

Le retour à la réalité.

Une médiation était nécessaire entre la réalité nouvelle qui s'impose petit à petit et cette partie de l'opinion publique qui continue à vivre les mythes du passé. Cette médiation s'est traduite par l'organisation d'un dialogue, d'abord secret et informel, puis de plus en plus institutionnel jusqu'à l'ouverture des négociations d'Oslo entre l'Etat d'Israël et l'OLP. Le retour au réel par le dialogue implique la reconnaissance de l'existence de l'Autre comme

être humain, et à travers elle, la reconnaissance d'un fait national palestinien et non plus seulement d'un « problème » palestinien.

Evidemment, ce retour au réel se fait progressivement, avec un énorme fardeau de préjugés, de craintes réelles et imaginaires, de paternalisme, mais aussi de volonté d'intégrer les nouveaux partenaires palestiniens dans une problématique totalement israélo-centrée. Tant que la reconnaissance est perçue non comme un retour à la normalité, mais comme une faveur ou, au mieux, un compromis à négocier, qui reproduit le rapport inégal et dominateur, il y a peu de chances de réconciliation effective, la « réconciliation » ne se faisant pas avec le Palestinien réel mais avec celui qu'on voudrait avoir pour voisin.

Pour parvenir à dépasser le rapport inégal et la lecture justificatrice et falsifiée de l'histoire, il faut aussi dépasser le stade du dialogue, et être capable de « lire l'histoire » avec les yeux de la victime. Tout discours de type « nous sommes tous des victimes », ou « oublions le passé, on ne se mettra jamais d'accord sur les responsabilités passées » est tout aussi mystificateur que le discours traditionnel. Comme l'a montré l'expérience de ces dix dernières années, c'est uniquement à travers la solidarité et l'action commune que l'on peut parvenir à dépasser les discours auto-justificateurs. Tant que le dialogue repose sur un préalable de solidarité tribale, il ne permet pas la réconciliation, car il empêche de saisir la rationalité qui existe dans l'hostilité de l'autre, perçu comme un maillon dans la longue chaîne des persécutions (du peuple juif). C'est en rompant avec l'union sacrée et le consensus national que l'on se donne les moyens de se réapproprier l'histoire réelle et de bâtir une réconciliation fondée sur une réalité commune.

Sous Israël, la Palestine.

La solidarité n'a de sens que si elle s'attaque aux murailles du ghetto et vise à casser le repli paranoïaque sur soi : tel est le sens du combat que mène depuis trois décennies quelques centaines d'Israéliens, au risque souvent de se mettre hors jeu par rapport à leur propre communauté, et d'y être exclus. Dans le cadre nouveau de l'ère post-Oslo, ce combat doit se mener autour du concept de responsabilité. Pour qu'un « compromis historique » soit possible et solide, il présuppose la prise de conscience par Israël de sa responsabilité dans le conflit, sinon la signification et la valeur du compromis offert par les Palestiniens ne sera jamais comprise et Israël continuera à se sentir victime, entretenant une relation conflictuelle, dans la paix comme autrefois dans la guerre.

En d'autres termes, ce n'est que lorsque Israël demandera « pardon » aux Palestiniens pour l'agression dont ils ont été victimes que l'on pourra parvenir à un réel compromis historique, basé sur le respect, l'égalité et la réciprocité.

Personnalité du camp de la paix israélien, Michel Warshawski est le fondateur et l'animateur de « Alternative Information Center » (AIC) à Jérusalem.

Extraits d'un texte original envoyé suite à l'appel international à contribution lancé par la FPH pour l'organisation de la rencontre internationale sur la reconstruction du Rwanda (Kigali, 22-28 octobre 1994).

Texte de WARSHAWSKI, Michel ; mis en fiche par
MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/10/17

MFN DPH : 04112.

TEXTE ORIGINAL.

Les relations franco-allemandes peuvent-elles servir de précédent au Rwanda ?

ALLEMAGNE ; FRANCE ; MONDE. /POLITIQUE DE RECONCILIATION ; MEMOIRE COLLECTIVE ; EDUCATION A LA PAIX ; REPRESENTATION DE L'ENNEMI ; ECHANGE D'EXPERIENCES ; VALORISATION DE L'EXPERIENCE ; DIALOGUE ; REHABILITATION DES VICTIMES ; APPRENTISSAGE DES RELATIONS DE COOPERATION.

Les leçons tirées des relations franco-allemandes peuvent-elles servir à d'autres conflits ? La question n'est pas posée pour la première fois. J'ai dû y répondre dès les années soixante-dix à Jérusalem. Pendant un séjour d'enseignement à Tokyo, il m'a été demandé comment le Japon pouvait établir des relations analogues avec la Corée ou avec la Chine. Enfin, du fond même de l'horreur et de la désolation, l'avenir des rapports entre Croates et Serbes est-il moins désespéré, désespérant, si l'on fait référence au cas franco-Allemand ?

Dans le premier cas, il était clair que l'avenir présupposait la fin de la lutte armée. Ce qui s'est passé depuis la signature de l'accord israélo-palestinien diffère du cas franco-allemand sur un point fondamental : ce sont ceux-là même qui ont mené des actions meurtrières qui essaient de construire un avenir positif, alors qu'en Allemagne, c'est le rejet du nazisme, le changement radical de l'idéologie et du pouvoir politique qui a permis la coopération. Pour le Japon, le point central était la nécessité de reconnaître, de faire accéder à la mémoire, les crimes commis au nom de ce pays contre les autres. Or, à l'opposé de l'Allemagne, le gouvernement, les partis, la presse, les livres scolaires japonais font silence sur ce passé meurtrier. Il y a un point commun avec la situation dans l'ancienne Yougoslavie. Après la publication de mon livre « le crime et la mémoire », j'ai reçu, parmi les lettres critiques, une écrite par un prêtre catholique croate, une autre par un prêtre orthodoxe serbe. Chacun me reprochait de n'avoir pas assez parlé des crimes commis contre sa communauté par l'autre groupe, je leur ai répondu avec quelque vivacité que la paix ne pourrait exister que si chacun d'eux faisait prendre conscience à sa propre communauté des crimes qui avaient été infligés en son nom à l'autre.

Nous touchons là à la première spécificité des premières tentatives franco-allemandes dès le lendemain de la guerre. Les participants allemands des rencontres devaient, de retour chez eux, raconter les souffrances infligées aux Français et ces derniers devaient, à leur retour, faire connaître chez eux ce qu'avaient été les nuits allemandes sous les bombes et le sort des millions d'expulsés de l'Est dont des centaines de milliers avaient péri en route. Il ne s'agit en aucune façon de « culpabilité collective », ni d'une quelconque faute à imputer aux héritiers. Il s'agit d'un poids qu'il faut assumer ensemble. Ce qui fut par l'Allemagne plus que par n'importe quel autre pays. Tout récemment, le 1er juillet 1994, le nouveau président de la République, Roman Herzog, a encore déclaré lors de son discours inaugural : « L'unicité historique de l'horreur d'Auschwitz n'est pas un thème de querelle pour les historiens, mais constitue une responsabilité et une charge pour tous. ».

L'autre spécificité du rapprochement franco-allemand, la principale, est que sa base n'a pas été nationale. Il convient de citer ici la première phrase du Préambule de la Constitution française de 1946 – ce préambule qui constitue aujourd'hui la charte des droits et des libertés à laquelle se réfère sans cesse le Conseil constitutionnel. On y lit : « Au lendemain de la victoire remportée... sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine... ». Au lendemain de la Première guerre mondiale, on aurait écrit « sur les nations » ou « sur les peuples ». Pourquoi ? D'une part, des milliers de Français avaient directement ou indirectement servi Hitler ; de l'autre, de très nombreux Allemands se sont opposés à Hitler. Lorsque les premiers déportés français sont arrivés à Buchenwald ou à Dachau, ils y ont trouvé des milliers de détenus et d'internés allemands.

Le travail franco-allemand s'est fait au nom d'une responsabilité commune pour l'avenir de la démocratie libérale dans les deux pays. Dès octobre 1945, la revue « Esprit » publiait un article de Joseph Rovin, libéré de Dachau en mai, intitulé « L'Allemagne de nos mérites ». Le comité français d'échanges avec l'Allemagne nouvelle, dont j'ai été le secrétaire général

Jusqu'à sa dissolution en 1967, avait un Comité directeur composé d'anciens résistants ou (et) déportés de toutes tendances, le mot « échanges » signifiant que nous placions nos interlocuteurs allemands sur un pied d'égalité. Depuis près d'un demi-siècle, je réponds toujours de la même façon à la question posée par un nombre toujours excessif de mes compatriotes : « Faut-il avoir peur de l'Allemagne ? ». « Peur ? jamais. Des craintes pour l'avenir de l'Allemagne ? Toujours ! A deux conditions : que nous les éprouvions solidairement avec les Allemands qui ont les mêmes soucis et que nous leur reconnaissons le droit d'éprouver des craintes pour l'avenir de la France !.

Que peut-on transposer à Kigali ?

On ne peut esquisser que quelques idées :

1. Le refus de la dimension purement nationale de l'affrontement passé pourrait correspondre au refus de réduire l'horreur à un affrontement « tribal ». D'autant plus que les victimes Hutus étaient surtout des gens qui avaient refusé la simplification ethnique. De même, pendant la guerre d'Algérie, c'étaient les libéraux, les tolérants, les fraternels des deux camps qui étaient tués par les « durs » de l'un et de l'autre camp.

2. Le passé est à connaître et à assumer. A partir d'un principe : le fait d'avoir appartenu à un groupe-victime ou même d'avoir été victime soi-même de la torture ou de la tuerie de sa famille ne justifie jamais que l'on devienne bourreau à son tour (cas d'Erich Honecker, victime d'Hitler puis bourreau de son peuple, cas d'officiers français torturés comme résistants, puis responsables de tortures en Algérie).

3. Il faut bien comprendre que la « mémoire collective » n'est pas une donnée évidente ; elle est transmise, acquise. Notamment par l'enseignement et les médias. D'où l'extrême importance de la représentation du passé à l'école, à la radio, à la télévision. Il ne s'agit en aucun cas d'oublier l'horreur passée, l'horreur subie. Mais il s'agit aussi de ne pas généraliser, de s'opposer aux généralisations. Il y eu des Tutsis criminels, il y a eu des Hutus criminels, mais l'article défini « les » et le pronom « ils » sont inacceptables parce que générateurs de crimes et de souffrances futurs.

4. Il faudrait châtier ou du moins écarter du pouvoir les ordonnateurs, les instigateurs du crime. Mais pour la masse des complices, il faut prévoir une pédagogie de la réinsertion. Sinon, le risque est de se trouver en face d'une masse de gens pleins d'un ressentiment générateur du désir de vengeance contre l'ostracisme subi. Mais que tout cela est donc difficile au lendemain d'un crime génocidaire !

L'auteur, franco-Allemand, est professeur émérite de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Auteur de l'ouvrage « Le crime et la mémoire » (1991). Prix de la paix de l'Union des éditeurs et libraires allemands, comme « médiateur entre Français et Allemands, incroyants et croyants, européens et hommes d'autres continents », en 1975.

Texte envoyé suite à l'appel international à contribution lancé par la FPH pour l'organisation de la rencontre internationale sur la reconstruction du Rwanda (Kigali, 22-28 octobre 1994) co-organisée par la FPH et le CLADHO (Collectif des Lignes et Associations de défense des Droits de l'Homme).

Texte de GROSSER, Alfred ; mis en fiche par
MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/10/22

MFN DPH : 04115.

TEXTE ORIGINAL.

Ce que le pardon vient faire dans l'Histoire.

MONDE. /PARDON ; MEMOIRE COLLECTIVE ; IDENTITE ; IRENOLOGIE ; MODE DE RESOLUTION DES CONFLITS ; RELATION PAIX JUSTICE ; RECHERCHE POUR LA PAIX.

Mots-clés internes : MEMOIRE ET IDENTITE ; RELATION MEMOIRE JUSTICE ; COMPROMIS.

A l'inverse du pardon moral qui intervient dans des situations claires ou clarifiées par convention, où l'on peut désigner les victimes, où le coupable a reconnu ses torts, et où sa vertu est de rétablir la réciprocité, de réparer et d'effacer les dettes, le pardon dans l'histoire répond au tragique.

1– le tragique de conflit : le pardon comme « sagesse pratique ».

Si l'histoire est racontée dans une pluralité de récits formés à partir de points de vue séparés, on peut encore échanger les points de vue et reconstruire par recoupements leur possible articulation. On peut articuler une histoire allemande de l'Allemagne, à une histoire française de la France. Le tragique de conflit, c'est la situation où des histoires hétérogènes se côtoient, s'opposent, sans même parvenir à s'entendre sur le pourquoi, comme si l'histoire juxtaposait des réponses à des questions diverses, sans mettre deux réponses à la même question. Chacun des acteurs de l'histoire est pris dans la logique de sa quête, dans ce que Ricoeur appelle l'étrécissement de l'angle d'engagement des discours, des visées de chacun des protagonistes, c'est-à-dire dans l'incapacité à changer de point de vue.

Le tragique aussi, c'est le fait qu'à travers l'arrêt de son point de vue, chacun développe une visée de légitimation infinie, une requête de droit ou de devoir universel, comme dans le cas du conflit entre Créon et Antigone : c'est un conflit de justifications, où chacun construit sa cohérence sur un impératif d'universalité, assure son identité comme une responsabilité, placée devant une interrogation transcendante à laquelle elle répond et devant laquelle elle éprouve sa non-contradiction. Ce tragique précisément provient de ce que chacun des protagonistes ne peut être que soi, et dans ce cas la vertu du pardon est celle définie par Hegel relu par Ricoeur, comme sagesse pratique. Pour Hegel, le pardon est précisément ce qui termine le cycle éthique commencé par le tragique : or le pardon hégélien repose sur le renoncement de chaque partie à sa partialité, c'est dire qu'il repose sur un désistement réciproque, sur l'acceptation par le protagoniste de sa disparition en tant qu'identique à lui-même, sur le consentement du pardonnant comme du pardonné à devenir autre que lui-même. Or, dans cette situation de tragique de conflit, si l'échange des mémoires, des dettes rétribuables est impossible, c'est parce que ces mémoires sont enracinées dans un immémorial inaccessible à l'échange. Il y a une « corporéité » des identités historiques qui les rend irresponsables, incapables à partir d'un certain point de vue de rendre raison d'elles-mêmes, qui empêche de répondre à toutes les questions. Comme si l'identité était précédée par une dette transcendante à tous les échanges qui l'avaient définie, ou par un oubli plus vaste et plus vivant que tous ses souvenirs.

Dans ce cas, la vertu du pardon est d'animer une sorte d'imagination pratique, au-delà de la justice, une justice supplémentaire dans la justesse, pour rechercher au juste ce qui revient à chacun, permettant un espace qui est celui du compromis pour que puissent cohabiter les histoires hétérogènes, dans l'obligation pour chacune des deux positions de composer, de sacrifier les prétentions exclusives de leur point de vue. Cette sagesse pratique ne proposerait pas une délivrance du tragique mais une délivrance dans le tragique même : que les protagonistes acceptent le fait qu'ils ne sont même pas d'accord sur ce sur quoi porte le conflit, qu'ils ne sont pas dans le même langage, le même monde, la même histoire.

Le pardon est compromis dans le sens où il permet d'abandonner la dispute sans trancher sur le fond ; sans chercher à savoir quels seront les rôles tenus par les uns et les autres dans la scène. S'il permet l'expression du tort subi et celle du tort commis, le pardon se tient dans le différend, l'écart entre les deux versions séparées, dont il manifeste ainsi la non-pertinence, créant alors, tel un choc sémantique, comparable à l'intervention poétique, de la

pertinence dans la non pertinence (P. Ricoeur) et construisant un mélange entre plusieurs langages.

2– Le tragique de l'irréversible : le pardon comme travail de deuil en rupture avec la dette et l'oubli.

Si dans le tragique de l'irréversible, le pardon intervient en rupture avec l'oubli et la dette, c'est que le champ de l'irréversible, de l'irréparable est moins celui de l'échange entre des mémoires diverses que celui, en chacun des sujets historiques, de l'échange entre sa propre mémoire et sa propre amnésie. Tel l'oubli, par exemple, qui définit l'identité turque, et la dette qui détermine l'identité arménienne. Ce qui définit l'irréversible, c'est l'impossibilité de revenir en arrière et de suspendre les conséquences de nos actes, quand ces conséquences se sont autonomisées, séparées de nos intentions, quand l'irréparable est tel qu'aucune rétribution de la dette n'est plus possible. Si le pardon ici doit rouvrir la mémoire, c'est parce que l'offensé devient offenseur de n'avoir pu formuler l'offense. L'histoire témoigne le plus souvent de cette scène où les peuples qui ont le plus souffert deviennent impitoyables, où le juste devient méchant à force de s'enfoncer dans son droit.

Il s'agit donc pour le pardon de rouvrir la mémoire contre l'oubli, de rappeler la dette non plus seulement rétribuable mais celle infinie envers ceux dont nous avons tout reçu et auxquels nous avons tout pris et auxquels nous laisserons tout cela. Le pardon rappelle aussi les dettes que sont les promesses non tenues du passé, les possibles qui peuvent resurgir au présent. Rompre avec l'oubli, mais également avec la dette, quand celle-ci n'est plus qu'une obsession, une mémoire malade incapable d'effacer, donc incapable de se souvenir d'autre chose. Cette dette constitue une identité forte parce que malheureusement la mémoire commune d'une faute ou d'une souffrance structure mieux une identité communautaire. C'est pourquoi le pardon touche à l'identité, celle qui, engoncée dans une mémoire obsédante de l'irréparable, refusera tout pardon, tout effacement qui pourrait la modifier.

Le pardon produit une altérité de l'identité, une désidentification, comme un travail de deuil qui accepterait tout en désignant l'irréparable, qu'il y ait de la perte. Cette faculté de pardon, c'est celle de regarder l'histoire à partir de la génération. Hanna Arendt dit avec raison que « le miracle qui sauve le monde, c'est le fait de la natalité, qu'il y ait des êtres nouveaux ». La génération c'est en même temps le deuil et la dette envers les morts, mais une dette envers les morts qui fasse place aux vivants, comme la naissance des enfants ne saurait justifier une histoire fondée sur l'amnésie.

Olivier Abel est philosophe, président de la Commission d'éthique de la Fédération protestante. Il a dirigé le numéro de la revue « Autrement » (série Morales) sur « Le pardon ».

Fiche rédigée à partir d'un document envoyé suite à l'appel International à contribution lancé par la FPH pour l'organisation de la rencontre internationale sur la reconstruction du Rwanda (Kigali, 22-28 octobre 1994) co-organisée par la FPH et le CLADHO (Collectif des Ligues et Associations de défense des Droits de l'Homme).

Fiche rédigée par SIMONI, Marie Jeanne.
1994/10/22

MFN DPH : 04091.

PERIODIQUE.
Auteur(s) : ABEL, Olivier.
In : Esprit. Titre : Ce que le pardon vient faire dans
l'histoire.
1993/07.

Fiche n°0118

La réhabilitation d'un « barrio » (quartier défavorisé) grâce à un travail coordonné des institutions
Le projet pilote Calabozo au Vénézuéla : politique sociale et anthropologie.

VENEZUELA. /REHABILITATION DE L'HABITAT; BIBONVILLE; LUTTE CONTRE L'EXCLUSION; PROCESSUS D'INTEGRATION URBAINE; DEVELOPPEMENT INTEGRE; ANTHROPOLOGIE CULTURELLE; CONNAISSANCE POUR L'ACTION; ACTION SOCIALE; RENFORCEMENT COMMUNAUTAIRE; COOPERATION DECENTRALISEE; COORDINATION; CONCERTATION; PARTICIPATION DES HABITANTS; PROCESSUS D'ADAPTATION; RELATION REFLEXION ACTION; RELATION MICRO MACRO

Mots-clés internes : RELATION ETAT COLLECTIVITE LOCALE ; TRAVAIL SOCIAL INTEGRE.

Le projet Calabozo fait partie du « Programme de Conseil en Développement Urbain », dont l'objectif principal est l'amélioration des conditions locales de développement. Le gouvernement vénézuélien a chargé le Ministère de Développement Urbain de ce travail, qui à son tour a désigné plusieurs institutions nationales, régionales et municipales pour démarrer ce projet.

Le travail se fera en trois étapes :

- élaboration, conjointement avec la Municipalité et d'autres organismes, du Plan de Développement Urbain Local ;
- assistance technique à la Municipalité en matière d'organisation et de juridiction ;
- assainissement et réhabilitation d'un barrio des points de vue de l'aménagement spatial et de la formation de la communauté.

La population de ce quartier a un niveau d'éducation très faible, elle est très touchée par le chômage. L'habitat y est très précaire (matériaux fragiles, un logement pour 5 à 10 personnes...) et les aménagements publics sont très rudimentaires ou inexistantes. L'organisation communautaire était très limitée : seule une association de voisins existait depuis peu, et son activité était très confuse.

La stratégie du projet reposait sur la mise en place d'une équipe professionnelle à Calabozo, dont les membres devaient résider dans la ville pendant les deux années de la première phase du travail. C'était une véritable innovation dans une politique de développement que cette volonté de s'intégrer totalement dans le quartier pour y connaître tous ses secrets, forces et faiblesses. L'équipe était constituée par un coordinateur, un urbaniste, deux sociologues, deux informaticiens, une secrétaire, un architecte et deux conseillers en aménagement. Le travail était également appuyé par des experts et conseillers non permanents.

Toute l'action reposait sur la connaissance et le respect de l'idiosyncrasie de la communauté. Pour cela, les sociologues et conseillers ont réalisé un travail quotidien dans le quartier : ils n'ont pas seulement relevé les informations socio-économiques dont ils avaient besoin, mais ont pris le temps nécessaire pour se familiariser avec la culture, les traditions et habitudes des habitants, leur manière de penser et de voir le monde. Le projet était en somme fondé sur une approche véritablement anthropologique. Les techniciens ont dû participer amplement à cet effort car il leur fallait apprendre le « langage » du quartier et expliquer certains aspects techniques avec des termes simples. Parfois la communication était difficile car ils ne se comprenaient plus ou n'avaient pas les mêmes points de vue, mais à chaque fois, l'équipe tâchait de renouer les liens, car la réussite du projet en dépendait ; également, les professionnels s'efforçaient d'adapter leurs propositions techniques aux ressources disponibles.

Les propositions correspondaient à deux stratégies :

- Le plan urbain : il était indispensable de concevoir à nouveau le plan du barrio afin de l'intégrer à la ville et qu'en même temps, la population prenne conscience qu'elle ferait partie

d'un grand système urbain. Il a fallu en outre faire accepter aux habitants certaines nécessités qui, sans un effort d'adaptation et de patience, auraient sans doute été rejetées.

– Le travail social : pendant une année, un programme de renforcement de l'association de voisins et de développement de la communauté a été mis en place. Des groupes culturels et sportifs ont donc vu le jour dans l'Association, laquelle a pu, alimentée de matériaux, équipements et conseillers, proposer des cours aux habitants. L'étude sociale révélant un nombre élevé de femmes seules sans revenus, des programmes ont été créés pour offrir une formation à la réalisation de potagers et un atelier de couture ; ce dernier a eu un tel succès que le Ministère de la Famille a financé un crédit permettant la création d'une petite usine de quartier.

La formation d'une conscience communautaire était la clé de la réussite ; et toutes ces activités associatives ont permis de vaincre l'esprit individualiste qui bien souvent rend impossible toute action commune. C'est par ce travail social que les conditions de communication et l'organisation requises ont pu s'établir et qu'enfin, le programme de plan urbain et toute la restructuration du quartier pouvaient être présentés. Pendant cette présentation, toutes les observations et objections ont été prises en compte. Pour aboutir à un accord entre l'équipe et les habitants, les « négociations » ont pris trois semaines. Rapidement, le travail technique a démarré : enregistrement du cadastre, aménagement public puis construction des logements ; il était bien entendu que les constructions des maisons se feraient après l'aménagement des services locaux, sans quoi des systèmes dits provisoires auraient été installés – pour aller plus vite et seraient naturellement restés inchangés.

Ce projet a été une réussite pour deux raisons majeures : la collaboration entre les différentes institutions et l'effort réalisé pour intégrer toute l'action dans un contexte social particulier. En effet, la Municipalité a rempli son rôle en respectant les objectifs du programme, les institutions chargées de construire les aménagements locaux ont réalisé leur tâche correctement et les habitants, avec l'aide des sociologues et des conseillers, ont acquis une maturité nécessaire au bon fonctionnement d'une communauté.

Coordination et adaptation sont sans doute les caractéristiques principales d'un projet de qualité. Cette coordination entre institutions publiques et privées a été rendue possible par une équipe de travail très solide, et par le contenu même du projet : structuré, visant le long terme et donc la viabilité, il a été accepté par tous les acteurs y prenant part qui ont réalisé les efforts nécessaires car l'enjeu en valait la peine. C'est d'ailleurs bien souvent la raison première de la réussite ou de l'échec de tout projet : sa nature déterminera la motivation de chacun et le résultat. Comment faire participer activement une équipe et une population à une action si celle-ci ne tient pas la route, si chacun sait que, une fois le travail terminé, tout s'effondrera ? Or on le sait bien, un grand nombre de projets recherchent des résultats sur le court terme, soit pour des raisons stratégiques (quelques statistiques pour rassurer par exemple), soit du fait d'une précipitation, d'une volonté spontanée de « développer », de sorte que cette impulsion solidaire n'est pas suffisamment réfléchie pour porter ses fruits.

Fiche rédigée par NICOLLET, Lydia. (FPH)
1994/08/24

MFN DPH : 04153.

Auteur(s) : HERNANDEZ PONCE L ; DIAZ M.E. ;
ALEMAN X. ; APONTE F. ; MANCHEGO M. ; RONDON D.
Titre : Encuentro Internacional del Tercer Mundo.
Rehabilitacion de los Barrios.
1991.

Fiche n° 0119

L'« Ecole de gouvernement » de Sao Paulo **Un exemple de formation aux affaires publiques.**

BRESIL / ADMINISTRATION PUBLIQUE ; ETHIQUE PUBLIQUE ; FORMATION DE CADRE ; CONCEPTION DE L'ETAT ; RESPONSABILITE CIVIQUE ; EDUCATION ET CHANGEMENT SOCIAL ; RELATION CULTURE DEVELOPPEMENT.

L'« Ecole de Gouvernement » (Escola de Governo) a été créée en 1992 à l'initiative de Fabio Konder Comparato, professeur titulaire de la faculté de droit de l'université de Sao Paulo pour combler une grave lacune dans le système éducatif brésilien concernant la formation du personnel habilité à exercer les plus hautes charges de direction politique.

L'Ecole de gouvernement n'exige ni diplômes supérieurs ni accumulation de mandats sélectifs de la part de ses étudiants, mais plutôt qu'ils démontrent une aptitude à l'exercice de fonctions gouvernementales. Parmi les 56 élèves de la première promotion, il y a des médecins, de hauts fonctionnaires, des chefs d'entreprise, des dirigeants syndicaux, indépendamment du niveau de formation et des convictions idéologiques.

L'Ecole ne se veut pas une école d'administration publique. « L'Ecole n'a aucune saveur académique » affirme Me Comparato. Pour Maria Victoria Benavides, membre du Conseil pédagogique, une personne qui a le sens de l'Etat ne se confond pas avec un membre du gouvernement : « la première est capable de juger et de décider en toutes matières de gouvernement, le second limite son action au domaine administratif qui est le sien ».

La méconnaissance du contexte national est l'une des caractéristiques des politiciens brésiliens. Chercher à combler ces lacunes est l'un des principaux objectifs de l'Ecole de Gouvernement. Autour de ce projet, le conseil pédagogique a rassemblé quelques-uns des meilleurs spécialistes brésiliens en économie, en droit, en histoire, en santé publique, en éducation et, logiquement, en politique.

Le programme du cours a comme ligne directrice la formation de dirigeants pour un développement national réel. Il se déroule sur deux semestres, avec 4 heures de cours hebdomadaires. Le premier semestre est organisé en trois modules où sont étudiées les notions essentielles à toute décision politique, à savoir :

- l'organisation politico-administrative ;
- l'organisation économique et financière ;
- les relations internationales.

Pour chacun de ces modules, après les notions générales, le cours est centré sur les principaux problèmes que le Brésil doit affronter. L'étude de ces problèmes est conduite de manière interdisciplinaire, la prise de décisions ne pouvant se faire qu'à partir d'une connaissance globale de la réalité et sachant que ses effets ne se limitent pas à un secteur unique de la vie sociale. Les cours sont suivis de débats avec des décideurs. Le second semestre est consacré à la formation des élèves dans la formulation de politiques publiques. Après une discussion sur les éléments théoriques correspondant à la décision politique, quelques-unes des principales politiques concernant le développement national sont sélectionnées. Les élèves, réunis par groupes, sont orientés pour l'étude de la réalité brésilienne dans le secteur considéré, dans la perspective de l'élaboration de programmes d'action gouvernementaux adéquats.

« Pour être gouvernant, il faut savoir que, pour construire une cathédrale, il ne suffit pas de s'y entendre en matière de sable et de ciment », estime l'ingénieur et administrateur Luiz Alfredo Falcao Bauer, l'un des élèves de l'Ecole qui travaille depuis 12 ans à la socialisation des bidonvilles de Sao Paulo. Quand il s'est adressé à l'Ecole, il cherchait notamment à

élargir les bases d'une action communautaire plus efficace. Il a présenté à l'Université de Sao Paulo un projet d'urbanisation d'un bidonville localisé sur un terrain de l'université. Le recteur de l'université ne s'est pas intéressé à ce projet. Aujourd'hui, c'est M. Bauer qui est à la tête de l'association des habitants du bidonville...

Malgré une expérience parlementaire de vingt ans, le député d'Etat Edinho Araujo, qui préside la commission Constitution et justice de l'assemblée législative de Sao Paulo, cherchait à actualiser sa conception de l'action publique. Il a terminé le cours avec la conviction qu'il avait élargi sa vision politique au-delà des frontières de son Etat : « Je ne suis plus régionaliste. Aujourd'hui je peux réfléchir et prendre des décisions, sûr de mieux comprendre le contexte national ». « Les solutions à la situation du pays ne relèveront jamais du miracle. L'éthique ne s'apprend pas non plus dans une salle de cours. Mais (...) nous entendons mettre un terme à des affirmations cassantes telles que : « Je vais en finir d'un seul coup avec l'inflation »... (Goffredo da Silva Telles, président du conseil pédagogique de l'Ecole).

Angela KLINK, l'auteur de l'article, est une journaliste brésilienne travaillant pour l'hebdomadaire « Istoe ».

Fiche rédigée à partir d'un document envoyé suite à l'appel international à contribution lancé par la FPH pour l'organisation de la rencontre internationale sur la reconstruction du Rwanda (Kigali, 22-28 octobre 1994) co-organisée par la FPH et le CLADHO (Collectif des Lignes et Associations de défense des Droits de l'Homme).

Fiche rédigée par FEUGAS, Françoise.
1994/10/22

MFN DPH : 04099.

PERIODIQUE ; PRESENTATION D'ORGANISME.
Auteur(s) : KLINK, Angela.
In : DIAL. 1751. Titre : Un exemple de formation au sens des
affaires publiques : l'école de gouvernement de Sao Paulo.
1993/02/11.

Fiche n° 0120

Du « Mouvement pour l'éthique en politique » au Brésil à l'« Action citoyenne contre la misère et pour la vie ».

BRESIL. /RELATION ETAT SOCIETE CIVILE ; CONCEPTION DE L'ETAT ; ETAT PREDATEUR ; CORRUPTION ; PARTICIPATION POPULAIRE ; RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE ; PROCESSUS DE DEMOCRATISATION ; ETHIQUE PUBLIQUE ; CITOYENNETE ; MOUVEMENT SOCIAL URBAIN.

Mots-clés internes : ETHIQUE POLITIQUE.

La destitution en septembre 1992 du président Collor pour motif de corruption a profondément marqué la vie nationale brésilienne. Les éléments actifs des milieux syndicaux, professionnels, religieux, artistiques et populaires y ont joué un rôle majeur.

C'est le thème de la nécessaire moralisation de la vie politique lancé par la société civile qui, dès juin 1992, a déclenché les grandes manifestations de rue contre Collor. Ainsi est né le « mouvement pour l'éthique en politique ». Ce mouvement allait reprendre, sous une autre forme, face à l'aggravation de la paupérisation au Brésil. Il y aurait aujourd'hui, sur une population d'environ 150 millions d'habitants, quelque 32 millions de « pauvres » répartis à égalité entre le milieu rural et le milieu urbain. Le 8 mars 1993, les mêmes représentants de la société civile lançaient l'« Action des citoyens contre la misère et pour la vie ». Le 18 mars, le gouvernement créait une commission spéciale présidée par Monseigneur Mauro Morelli afin de proposer des mesures pour combattre la famine, le chômage et la récession.

La naissance du « Mouvement pour l'éthique en politique » comme expression de la société civile.

Alors que le scandale de la corruption au plus haut niveau de l'Etat éclaboussait directement le président de la République, des représentants de diverses organisations de la société civile et la Conférence nationale des évêques du Brésil (CNBB) se réunissaient à Brasilia pour une analyse de la conjoncture nationale et tentaient de répondre à la question : que faire face à la démobilité de la société civile ? La remobilisation de la société civile était jugée possible autour de la question éthique de la corruption et de la mise en place d'une timide Commission d'enquête parlementaire sur les faits de corruption. C'est de là qu'est partie la proposition d'une « veillée civique » pour le lancement du mouvement. Elle eut lieu le 23 juin 1992, avec plus de 2000 personnes dont plusieurs parlementaires. Le mouvement a gagné la rue à l'heure de la mise en accusation du président Collor devant le Congrès et c'est la pression populaire qui a rendu possible ce qui apparaissait impensable au départ ; le vote parlementaire sur la mise en accusation de Collor et sa destitution.

Extrait du manifeste du « Mouvement pour l'éthique en politique ».

– Les entités et personnes qui adhèrent au mouvement recherchent ensemble des alternatives pour une issue à la crise ;

– Le mouvement a pour objectif de faire le lien entre les composantes de la société civile convaincues que l'éthique en politique et la co-responsabilité de tous les citoyens sont les pierres angulaires des rapports humains à tous les niveaux ;

– il importe de créer une société vraiment humaine dans laquelle l'égoïsme, les privilèges, l'impunité cèdent le pas à l'honnêteté, à la solidarité et au progrès social partagé ;

– La catastrophe sociale causée par le modèle économique libéral manifeste l'urgence d'une véritable démocratie ouverte à la participation de tous aux richesses, à la culture et au bien-être.

– Il appartient notamment au Congrès national de défendre l'éthique en politique et le respect d'une Constitution si difficilement acquise.

Il faut demeurer en état de vigilance par rapport à l'éthique et à la démocratie, défendre le fait que la loi n'admet aucune exception (la loi d'exception relève de l'arbitraire) et réaffirmer qu'il ne saurait y avoir de condamnation sans preuve et que nul n'est au-dessus de la loi.

La campagne « contre la misère et pour la vie » ou l'émergence de la citoyenneté.

L'idée d'éthique en politique s'est ensuite orientée dans le sens du combat contre la pauvreté absolue : la campagne des citoyens « contre la misère et pour la vie ». Par le consensus qu'elle a fait naître, elle constitue une forme de mouvement social de nature radicalement nouvelle.

« (...) Le Brésil a une immense capacité de résignation sociale, que la misère et la pauvreté ne font qu'aggraver. L'idée de désagrégation du tissu social, de la nation et de la société n'est plus une hypothèse : elle est un fait, là devant nous. Sauf que la société en discute sous d'autres formes comme la violence, la peine de mort ou l'inflation (...) ». « Nous avons appris au long des années comment fonctionne le Congrès national et comment il pourrait fonctionner. La procédure de destitution du président de la République nous en a fait découvrir autant sur le président Collor que sur le Congrès lui-même. Fondamentalement le Congrès ne se comporte pas selon ses définitions internes, tout comme les députés ne votent pas selon les directives de leur parti. Le jeu est beaucoup plus complexe. Le Congrès national est comme un cheval qu'on ne peut laisser aller la bride sur le cou. C'est la société civile qui doit tenir les rênes du Congrès ». « (...) Entre la société civile et le Congrès il existe une dialectique complexe et contradictoire. C'est à la société civile qu'il appartient de se situer toujours au-dessus du Congrès. Celui-ci est né pour être guidé, non pour se promener en liberté. Dire cela, ce n'est pas de l'interventionnisme. Certains députés s'insurgent : "nous n'acceptons pas les ingérences". Nous répondons qu'un Congrès qui n'accepte pas les ingérences (de son peuple) est un Congrès fascisant. A partir du moment où nous lançons un plan de combat contre la misère, nous sommes en droit d'exercer toutes les pressions nécessaires pour pouvoir le mettre en œuvre. (...) » (Extraits des déclarations d'Herbert De Souza, président d'IBASE (Instituto Brasileiro de análises sociais e economicas).

Fiche rédigée à partir d'un document envoyé suite à l'appel international à contribution lancé par la FPH pour l'organisation de la rencontre internationale sur la reconstruction du Rwanda (Kigali, 22-28 octobre 1994) co-organisée par la FPH et le CLADHO (Collectif des Ligues et Associations de défense des Droits de l'Homme).

Fiche rédigée par FEUGAS, Françoise.
1994/10/22

MFN DPH : 04094.

PERIODIQUE.
In : DIAL 1766. Titre : Brésil : le rôle de la société
civile.
1993/04/15.

Fiche n° 0121

Le Mouvement citoyen pour la Démocratie au Mexique.

MEXIQUE. /MOUVEMENT SOCIAL URBAIN ; RESEAU DE CITOYENS ; COORDINATION ; PRESSION SOCIALE ; REVENDICATION DE DROITS ; CITOYENNETE ; DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ; PARTICIPATION POLITIQUE ; MOBILISATION POPULAIRE ; RELATION ETAT SOCIETE ; ONG ; PROCESSUS DE DEMOCRATISATION ; RELATION DEMOCRATIE CHANGEMENT SOCIAL ; RECONSTRUCTION DE L'ETAT ; RECONSTRUCTION DES INSTITUTIONS ; ETHIQUE PUBLIQUE ; CORRUPTION.

Mots-clés internes : LUTTE POLITIQUE ; MOUVEMENT SOCIAL ; RELATION POLITIQUE ETHIQUE ; RELATION POUVOIR CORRUPTION ; CONTROLE DEMOCRATIQUE.

Le Mouvement Citoyen pour la Démocratie est une organisation ouverte et autonome composée de citoyens des courants les plus divers, qui, à titre individuel ou par leurs liens avec des organisations civiques ou sociales, se sont engagés à lutter pour la démocratie au Mexique.

Il faut situer la naissance de ce mouvement dans le contexte politique du pays. Le Parti Révolutionnaire Institutionnel, au pouvoir depuis 64 ans, est un parti d'Etat qui a toujours décidé du destin de la société et a transformé le Mexique en un pays institutionnellement autoritaire, où tout l'appareil administratif répond aux exigences des directives imposées par le parti. Celui-ci manipule des mécanismes de médiation pour contrôler les demandes sociales, faisant en sorte que celles-ci soient normalisées à travers ses propres institutions ; tout ceci étant accompagné de corruption et de répression.

Le tremblement de terre qui a secoué le Mexique en 1985 a été à l'origine du renforcement des organisations sociales, dans la mesure où la population, voyant l'omission du gouvernement face à l'étendue de la tragédie, a commencé à se prendre en main et à agir. En 1988, un « séisme politique » secoue le pays. La société civile ne sera plus jamais la même après les élections de cette année-là, marquée encore une fois par la fraude organisée par le parti de l'Etat, Le PRI a garanti la victoire de son candidat, le président Carlos Salinas de Gortari, en manipulant tout le processus électoral. Dans le même temps, les scandales dus aux fraudes électorales se multipliaient dans tout le pays.

Le MCD émane directement de la mobilisation des citoyens de San Luis Potosi en août 1991, lorsque le Dr Nava a mené une marche sur Mexico pour obtenir la destitution du gouverneur de l'Etat, nommé à la suite de manipulations et de fraudes électorales. C'est alors que le Dr Nava, atteint d'une grave maladie, a appelé à une concertation nationale entre différentes organisations et réseaux pour lancer un Mouvement Citoyen pour la Démocratie. Sa mort survenue en mai 1992 le transforme en une figure symbolique. Il est une référence dans la mise en œuvre de ce mouvement.

Le MCD est constitué par un ensemble de centres, de fronts, de mouvements, de groupes, de coordinateurs, de convergences, qui ont un impact local, régional ou national. Le Mouvement s'articule autour d'un petit secrétariat et d'un collectif formé par des représentants de ces différentes composantes, le MCD propose à la société civile trois objectifs immédiats :

- Un engagement vigoureux pour la défense des droits de l'homme.
- La promotion de la participation électorale et le contrôle des processus électoraux.
- La concertation pour le dialogue, pour la lutte civile et pour la mise en place d'un gouvernement démocratique de transition au Mexique.

Le Mouvement s'est mobilisé sur la question des élections d'août 1994, reprenant et élargissant l'expérience d'observation électorale initié par CONVERGENCE, qui regroupe 137 ONG. Entre 300 et 600 citoyens participent à chaque observation, et les résultats dévoilent très souvent de nombreuses irrégularités. Le MCD veut mettre en valeur l'efficacité de l'action des citoyens dans cette lutte contre la fraude électorale. Les élections du mois

d'août 1994 seront sans doute décisives, car leur contrôle assurera, on l'espère, une transparence suffisante pour permettre un tournant politique au Mexique. Cette reconstruction politique demandera un travail énorme car les tâches sont nombreuses : séparation du parti et de l'Etat, modification de toutes les lois électorales, démantèlement de l'appareil politique fondé sur l'autoritarisme, reconstruction du pouvoir judiciaire, décentralisation politique, réorganisation des municipalités, démantèlement des monopoles des média et enfin, intégration de la démocratie comme une norme de fonctionnement dans toute pratique sociale, par la concertation, la non-violence et la collaboration avec des instances civiles et des réseaux de citoyens.

C'est dans cette perspective que le MCD a participé à la réalisation d'un pacte politique, le consensus de Cocoyoc, sur l'initiative du groupe ACUDE, un collectif d'intellectuels de diverses tendances. Ce consensus inclut dans son programme, outre les trois objectifs ci-dessus, une campagne nationale d'éducation citoyenne qui s'est inspirée dans ses fondements de l'école civique pour enfants de San Luis Potosi et d'une expérience colombienne d'envergure nationale.

Depuis le soulèvement de Chiapas en janvier 1994, le phénomène de mobilisation de la société civile s'est amplifié et l'on a pu assister à de nombreuses initiatives de solidarité locales et nationales pour aider les populations touchées par la répression et renforcer les conditions nécessaires aux négociations.

Les initiatives sociales se multiplient dernièrement et du même coup changent de nature : elles ne font plus partie des projets alternatifs, plus ou moins utopiques, mais affrontent aujourd'hui la possibilité de proposer des reformulations institutionnelles. Les citoyens sont donc capables d'initier une transformation sociale, tout au moins de s'en donner les moyens. Cependant, beaucoup de questions sont à soulever : comment le mouvement arrive-t-il à canaliser toutes ses composantes et dynamiques ? Comment gérer les inévitables rapports de pouvoir entre organisations et personnes ? Mais surtout, quelle est la viabilité du MCD sur le long terme, au-delà de l'objectif électoral ? Le Mouvement qui, dans le consensus de Cocoyoc, présente un projet de transition politique basé sur la citoyenneté, pourra-t-il rester fidèle à sa politique une fois devenu acteur politique ? Et enfin, sur quelle conception de la citoyenneté et de la démocratie y a-t-il consensus ?

Fiche rédigée par NICOLLET, Lydia. (FPH)
1994/07/29

MFN DPH : 04155.

DOCUMENT INTERNE ; COMPTE RENDU DE
COLLOQUE.

Titre 1 : Etats et sociétés en Amérique latine en fin de
siècle : rencontre de Vasuras, Rio de Janeiro, 1-2-3 déc.
93

Titre 2 : les enjeux de la démocratisation et
consolidation de la citoyenneté dans un monde en
transformation.

Auteur(s) : DE CHAPONAY, Henryane.

Titre 3 : Impresiones y reflexiones en torno del tema
Estado y Sociedad-Ciudadania y democracia.

Auteur(s) : DE CHAPONAY, Henryane.
1993/07

Fiche n° 0122

Citoyenneté : quelle définition ?

FRANCE. /RELATION ETAT SOCIETE ; EVOLUTION D'UNE SOCIETE ; CHANGEMENT SOCIAL ; CITOYENNETE ; DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ; EDUCATION CIVIQUE ; APPARTENANCE SOCIALE ; IDENTITE SOCIALE ; IDENTITE NATIONALE ; ETAT NATION ; PROCESSUS D'EVOLUTION CULTURELLE ; CULTURE POLITIQUE ; PARTICIPATION POLITIQUE ; SYSTEME DE REPRESENTATIONS ; VIE POLITIQUE.

Mots-clés internes : RELATION INDIVIDU CITOYEN ; DEMOCRATIE ET CITOYENNETE.

Appartenance ou dépassement des appartenances ? Dans la définition classique de la citoyenneté – qui mettait l'accent sur le côté « droit de participer à la vie de la cité » – il y était présumé que le « citoyen » était légitimé à participer à cette « vie de la cité » du moment que lui était reconnue l'appartenance à une communauté politique qui ne comprenait pas tous les membres de la cité. La citoyenneté devenait ainsi un critère d'exclusion.

La définition moderne n'a pas changé essentiellement cette approche. C'est surtout la définition de communauté politique qui change. Avec l'institution du suffrage universel, il est apparu comme évident que l'ancienne « cité » et la communauté politique se superposaient. Mais il reste toujours des critères d'appartenance à cette communauté politique. Soit que l'on associe la citoyenneté à une communauté politique plus restreinte que la cité, soit que l'on étende la citoyenneté jusqu'à comprendre « toute la cité », la question centrale reste de définir qui est citoyen et qui ne l'est pas. Ensuite, on peut constater qu'il peut y avoir des citoyens non agissants sur certains contenus de la citoyenneté, sur le plan de son exercice.

Dans un cas comme dans l'autre, nous sommes dans une logique d'appartenance, donc d'exclusion. La logique d'appartenance et la logique de la citoyenneté se complètent, mais elles n'ont pas à être confondues. L'une et l'autre répondent à des dynamiques sociales différentes.

La logique de l'appartenance – qui est celle de la communauté – est bien celle qui segmente les groupes en eux, permet de repérer ce qui nous distingue les uns des autres. Cette logique porte sur les différentes identités collectives, les différents « Nous » que les individus font entrer en jeu dans leurs rapports sociaux. Or la logique de la citoyenneté est celle de la société, celle de l'échange élargi entre les individus et les groupes, au-delà des appartenances de chacun. Comme dans le passage de la communauté à la société, on met en commun ce qui nous rassemble.

Démocratie représentative et citoyenneté passive.

Tant que les citoyens appartenait à une communauté politique limitée, en charge du gouvernement de la cité, la responsabilité a pu s'exercer directement ou par le système de la délégation liée par mandat. Mais lorsque la communauté nationale devient la cité et que celle-ci devient communauté politique, la représentativité, devenue incontournable, sera l'instrument par lequel s'opérera une nouvelle coupure. Par le droit de vote au suffrage universel, les citoyens deviennent représentants du mandat fiduciaire. Mais en échange, l'Etat doit assurer les conditions pour que chaque citoyen puisse poursuivre son bonheur privé.

L'éducation civique qui formera les bons citoyens, est tournée non vers les formes participatives de la citoyenneté, mais cherche plutôt à inculquer un sentiment d'appartenance fusionnel à la communauté nationale. La citoyenneté dans une démocratie qui resterait exclusivement représentative serait une citoyenneté passive.

Faut-il une autre définition de la citoyenneté ?

La conception actuelle de la citoyenneté reste prisonnière des principes et des enjeux liés au cadre idéologique de l'Etat-Nation. La Nation-Communauté qui, en tant qu'appartenance, relève des processus sociaux liés à la reproduction d'un type particulier d'identité collective, est étatisée. La citoyenneté fut rattachée à l'appartenance nationale, devenue communauté politique reconnue.

Avec l'affirmation du suffrage universel, la citoyenneté se renforce avec une séparation encore plus accentuée entre le citoyen et l'exercice de sa responsabilité dans les affaires de la cité. Il faut toutefois bien rappeler que très tôt, d'autres conceptions de l'« éducation civique » ont mis l'accent sur les valeurs citoyennes constituant une morale (égalité, justice, honnêteté, respect de la parole donnée) plus que sur l'attachement fusionnel à la nation. Ces conceptions se sont ainsi basées sur la nécessité d'une prise de conscience des droits et devoirs inhérents à la citoyenneté telle qu'elle était définie. Une évolution qui se concrétiserait par l'instruction et la diffusion d'une culture finalisée à cet objectif et qui susciterait l'engagement civique.

Cette démarche s'inscrivait dans une vision bien déterminée des rapports sociaux qui distinguait, d'une part la sphère privée et, d'autre part, la sphère publique. La citoyenneté est indiscutablement propre à la sphère publique, où toute action est censée avoir, de près ou de loin, un rapport avec l'intérêt général et avec l'Etat. La représentation idéologique à deux sphères est cohérente avec le postulat de la séparation entre l'individu-citoyen (sphère publique) et l'individu-homme (sphère privée). C'est la fameuse dissociation qui fait croire que le citoyen est un individu qui ne doit pas faire jouer dans la sphère publique des intérêts qui pourraient être considérés « privés » ou d'un groupe spécifique auquel il appartient. L'individu-citoyen est supposé « délié » de ses liens sociaux, comme le travailleur doit être « libre ». Comment cette abstraction peut-elle agir en première personne dans l'espace public ?

Face à ces apories, à ces impasses, à ces décalages entre construction artificielle et réalité sociale, comment pourrait-on bâtir une nouvelle conception de la citoyenneté ?

Un premier pas serait de réintégrer le citoyen dans ses liens sociaux. L'individu réel vit inséré dans une multitude de liens sociaux qui suivent les lignes de ses multiples appartenances, et les individus sont en permanence en interaction avec d'autres individus qui font jouer d'autres appartenances. L'exercice de la citoyenneté concerne toutes ces appartenances. Elle concerne l'interaction sociale dans laquelle le citoyen est immergé.

Le deuxième pas consisterait donc à détacher la citoyenneté d'une appartenance spécifique, pour la situer dans l'individu qui investit lui-même ses compétences et ses capacités, son temps dans des projets individuels ou collectifs et dans la défense de situations qui concernent une pluralité d'individus. Un individu exerce sa citoyenneté lorsqu'il engage sa responsabilité dans des actions dont le but dépasse son intérêt propre et celui de son groupe primaire (famille, entreprise), dans le cadre de règles socialement admises. Le fait de s'assumer comme membre d'une appartenance nationale quelconque ne lui impose pas de circonscrire ses actions dans le cadre de cette appartenance. En exerçant sa responsabilité de sujet de la vie sociale, il opère des transactions sociales concernant plusieurs appartenances, dont les appartenances nationales. La définition donnée ne postule plus l'exigence de l'institutionnalisation d'un espace politique pour y exercer la citoyenneté. Il suffit d'un espace public.

Fiche rédigée par NICOLLET, Lydia. (FPH)
1994/09/13

MFN DPH : 04160.

DOCUMENT INTERNE.
Auteur(s) : CORDEIRO, Albano.
Titre : Citoyenneté : combiner
participation/délégation – Pour la Charte de la
Citoyenneté.

Fiche n° 0123

Action de la citoyenneté contre la misère et pour la vie.

BRESIL. /CITOYENNETE ; RELATION ETAT SOCIETE ; RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE ; DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ; CONCEPTION DE L'ETAT ; CHANGEMENT SOCIAL ; JUSTICE SOCIALE ; INNOVATION SOCIALE ; ROLE DE L'ETAT ; BESOINS ESSENTIELS ; RELATION DEMOCRATIE CHANGEANT SOCIAL ; PROCESSUS DE DEMOCRATISATION ; LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ; CORRUPTION.

Mots-clés internes : MOBILISATION CITOYENNE.

La campagne contre la misère et pour la vie est née en 1993 au Brésil. En mobilisant toutes les couches de la population, elle constitue une forme de mouvement social de nature radicalement nouvelle, dont l'objectif premier est de lutter contre la faim.

Le Brésil, vaste pays doté de ressources naturelles énormes, regroupe 150 millions d'habitants dont 32 millions de miséreux, des gens qui meurent de faim, des enfants livrés à eux-mêmes. Le pays a donc une économie très forte, mais la société civile y est à peine présente. Cette situation résulte de l'histoire de la société brésilienne, qui a longtemps reposé sur la relation de maître à esclave. La misère était alors acceptée comme une fatalité par tous. Mais depuis une cinquantaine d'années s'est produite une évolution vers une culture plus démocratique. Aussi, la rupture avec le modèle traditionnel a été le déclencheur du mouvement citoyen actuel, de la formation d'une société civile, car les individus appartenant aux couches les plus populaires se sont peu à peu sentis eux-mêmes citoyens de droit.

La mobilisation qui a donné naissance à la campagne a pris son origine dans le Mouvement pour l'Éthique en Politique, qui regroupait des organisations et associations de la société civile et dont l'objectif était d'obtenir la destitution du président Collor, qui s'est avéré des plus corrompus. Puis le Parti des Travailleurs (PT) a présenté un programme national de lutte contre la faim au nouveau président Itamar. Simultanément, le Mouvement pour l'Éthique en Politique lançait l'idée d'un mouvement de la Citoyenneté contre la Misère et pour la Vie. Ainsi est née la campagne, lancée par Bethino Herbert de Souza, un ancien exilé politique très charismatique et totalement impliqué dans l'action sociale. Elle a suscité un sentiment de solidarité dans les classes sociales les plus diverses et a mobilisé les énergies dans des opérations très concrètes.

De nombreuses actions charitables avaient été menées depuis les années 50, mais elles étaient restées relativement isolées et jamais une action n'avait pris l'ampleur de la campagne contre la faim et pour la vie. En fait, cette action a fonctionné essentiellement pour deux raisons : sa nature décentralisée et la diversité des acteurs, de leur milieu socio-professionnel.

C'est parce qu'elle a été acceptée tant par le « haut » – les milieux politiques et économiques – que par le « bas » que la campagne a eu un tel succès, qu'elle a pris une telle ampleur. L'engagement du gouvernement, qui a accepté l'idée lancée par le PT d'un Conseil national de la sécurité alimentaire, a permis de mobiliser tous les acteurs sociaux, politiques et professionnels nationaux. Ce Conseil rassemble actuellement 8 ministères et 23 représentants de la société civile. La lutte contre la faim et la misère a été proclamée prioritaire dans l'action du gouvernement. Par ailleurs, les entreprises publiques, une véritable puissance dans le pays, ont très largement répondu à cet appel de solidarité : certains présidents et directeurs d'entreprises se sont unis pour créer le Comité des Entreprises publiques contre la misère et pour la vie. Ainsi, cette pression venue du haut – les milieux financier et politique – et cette énergie déployée par la population ont assuré l'expansion de la campagne, d'autant plus que les médias s'y sont alors intéressés et ont joué un rôle essentiel dans la diffusion du mouvement. Les télévisions, les journaux, les artistes et le milieu culturel s'y sont engagés. Des représentants du milieu publicitaire et du marketing ont adhéré au mouvement en produisant gratuitement des annonces télévisées et radiodiffusées. Aussi, la presse internationale a largement mentionné la campagne dans plusieurs pays. Des concerts ont été donnés, les messages sont passés, ils ont été largement entendus, à tel point que, selon une enquête récente menée au niveau national, 30 à 40 % de la population brésilienne participe aujourd'hui à cette action. Les universités ont aussi apporté leur soutien, de même que les institutions religieuses, qui sont très actives dans la lutte contre la pauvreté au Brésil.

La campagne n'a pas été pilotée par un organe central et c'est sans doute son point fort, car cela a non seulement évité que les structures hiérarchiques ne prennent le dessus et que le mouvement devienne un argument politique, mais en plus cette décentralisation a permis à chaque individu d'agir en utilisant sa créativité, avec ses moyens et ses idées. Avec un secrétariat à Brasilia au siège du Mouvement pour l'Ethique en Politique et une cellule d'animation à Rio, la campagne s'est organisée avec des comités locaux implantés dans tout le pays, aujourd'hui au nombre de 3000, ce qui préserve une liberté d'action aux individus. Il existe une véritable coopération entre les comités locaux et les municipalités, dont certaines sont très impliquées dans la campagne. De plus, la décentralisation donne à la masse humaine un profil plus personnalisé, et ceci tend à responsabiliser chaque individu, qui se sent directement concerné par son devoir de solidarité et d'initiative.

Au début, la campagne s'est centrée sur le problème de la faim, puis elle a évolué vers la question de l'emploi, car il ne suffit pas d'alimenter une population, il faut aussi lui donner les moyens de pouvoir se nourrir elle-même. La préoccupation pour l'emploi, plus complexe que la question de la faim, n'a pour l'instant pas porté ses fruits, mais elle annonce une évolution à long terme de la campagne vers des domaines totalement stratégiques et incontournables dans la lutte contre la faim et la misère.

Cette campagne relève d'une véritable mutation culturelle : cet éveil de la solidarité, de la responsabilité des individus, donne un nouveau profil à la citoyenneté, trop longtemps en sommeil dans le pays. Aussi, la campagne traite de questions aussi fondamentales que la faim et la misère – questions qui touchent immédiatement tout brésilien –.

Le citoyen brésilien a aujourd'hui un rapport nouveau avec l'Etat, car il prend peu à peu conscience que celui-ci n'est que le dérivé de la conscience citoyenne, dès lors que cette dernière se prend en charge. Cette campagne remet indirectement l'Etat en cause, en s'interrogeant sur ses véritables fonctions et devoirs. Et là, la campagne pose une question de fond : celle des droits fondamentaux. L'alimentation n'est-elle pas un bien public ? N'est-ce pas un devoir de l'Etat que d'assurer l'alimentation de sa population ?

La force avec laquelle s'est enclenchée cette mobilisation sociale est exemplaire. Il existe toutefois un risque que cette spontanéité ne soit éphémère. Il semble néanmoins que la mobilisation a créé une dynamique qui pourrait trouver un prolongement, notamment en intégrant la problématique de l'emploi dans le champ de la campagne. Ce qui montre une volonté ferme de prendre le problème à sa racine. C'est d'ailleurs sans doute là l'aspect positif de la crise brésilienne, porteuse de créativité.

Fiche rédigée par NICOLLET, Lydia. (FPH)
1994/11/30

MFN DPH : 04154.

DOCUMENTS INTERNES ; COMPTE RENDU DE
COLLOQUE ; NOTES DE TRAVAIL.
Titre 1 : Etats et sociétés en Amérique latine en fin de
siècle : rencontre de Vasuras, Rio de Janeiro, 1-2-3
déc. 93
Titre 2 : les enjeux de la démocratisation et
consolidation de la citoyenneté dans un monde
en transformation.
Auteur(s) : DE CHAPONAY, Henryane.

IV.3. Pacification des relations internationales

A/ Contrôle des risques technologiques et écologiques planétaires

B/ Réforme du système politique international (ONU)

C/ Création d'instances supranationales

La Banque mondiale et l'environnement.

INDE ; INDONESIE ; BRESIL ; MONDE. /BANQUE MONDIALE ; DEVELOPPEMENT DURABLE ; POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ; RELATION ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT ; PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ; FONDS MONDIAL POUR L'ENVIRONNEMENT ; BARRAGE ET DEPLACEMENT DE POPULATIONS ; DEPORTATION DE POPULATION ; DEBOISEMENT ; BOIS ENERGIE ; LUTTE CONTRE LA POLLUTION ; IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ; PROJET ; ECHEC.

La stratégie environnementale de la Banque mondiale repose sur un principe simple : pour être réel, le développement doit être durable. Autrement dit, les moyens de développement économique d'aujourd'hui doivent pouvoir être utilisés par les générations à venir... Cette stratégie est d'une importance capitale, tant par l'ampleur des opérations qu'elle finance, que pour l'exemple qu'elle propose aux autres institutions de financement. Au cours de l'exercice 1991, 83 projets sur 229 opérations financées par la Banque mondiale, ont présenté des liens avec la protection de l'environnement.

Le premier impératif est d'obtenir l'adhésion d'un Etat à une stratégie nationale cohérente de protection de l'environnement. Ces plans à long terme permettent de définir des projets à moyen terme, tels le projet de gestion de l'environnement au Burkina-Faso, le projet de lutte contre la pollution industrielle en Inde, ou encore le projet de développement des sciences de l'environnement au Brésil.

En outre, la Banque mondiale est directement associée au Programme pour l'environnement dans la Méditerranée. Ce dernier, avec la Banque européenne d'investissement, a financé en 1992 une soixantaine d'actions dans une dizaine de pays, dans les domaines de la gestion intégrée des ressources en eau, la gestion des déchets solides et des déchets toxiques, la prévention de la pollution marine et la gestion des zones côtières.

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), créé en 1990 à l'initiative du gouvernement français, devait disposer d'environ 1,3 milliards de dollars pour une période de trois ans. Géré en commun par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), et la Banque mondiale, il soutient quatre types d'actions : l'utilisation de formes d'énergie qui ne contribuent pas au réchauffement de la Planète, par le soutien d'interventions permettant de limiter les émissions de gaz à effet de serre ; la préservation de la diversité biologique de la Planète ; la protection des eaux internationales, là où la pollution transfrontalière est néfaste pour la pureté de l'eau ou le milieu marin ; l'arrêt de la destruction de la couche d'ozone.

Mais cette action a parfois des ratés... Trois projets financés par la Banque mondiale resteront dans les annales.

– En 1985, contre l'avis du ministère indien de l'environnement, la Banque mondiale attribua un prêt de 450 millions de dollars pour la construction du barrage de Sardar Sarovar. Celui-ci est la pièce maîtresse d'une série de barrages (33 grands, 136 moyens et 3000 petits) ! L'impact écologique et humain est à peine imaginable : inondations des terres les plus fertiles, de 3500 km² de forêt, déplacement forcé de plus d'un million de personnes, destruction d'un lieu de pèlerinage séculaire, protestations d'un nombre croissant de scientifiques, opposition interne au sein de la Banque mondiale, etc.

– Le plan de transmigration indonésien prévoyait de déplacer des habitants des îles centrales indonésiennes très peuplées, en particulier Java et Bali, vers les îles extérieures, plus faiblement peuplées de l'archipel : Papouasie occidentale, Bornéo, Sumatra. Présenté comme une opération humanitaire, ce programme avait déjà déplacé 3,6 millions de personnes en 1984 sur les 65 millions prévus. En fait, l'Etat indonésien a cherché à cette occasion à intégrer d'avantage les populations « tribales » des îles extérieures selon le modèle de société dominant, à éradiquer l'« animisme », et à inculquer la notion de travail. D'autre part, les problèmes de destruction forestière sont apparus (un tiers de la forêt indonésienne), et les terres défrichées ne permettent pas de vivre ! Les conflits entre

migrants et autochtones n'ont cessé de s'envenimer. L'armée est intervenue en Papouasie occidentale – Irian Jaya – pour déloger les populations tribales accusées d'être sécessionnistes. En 1986, le HCR comptait 10500 réfugiés dans les camps en Nouvelle Guinée voisine.

– Le projet de financement par la Banque mondiale de l'infrastructure pour l'extraction de minerai de fer au Carajas, partie orientale de l'Amazonie brésilienne, était un non-sens. Il était prévu que les fonderies de fer utiliseraient pour combustible le charbon de bois obtenu en brûlant la forêt vierge des alentours ! De plus, toutes les études sur le sujet ont démontré qu'en moins de 20 ans, l'industrie aurait épuisé tout le bois disponible !

Fiche rédigée par Les Amis d'une école de la paix à
Grenoble.
1995/07/13

MFN DPH : 04145.

LIVRE.
Auteur(s) : LAFOURCADE, Olivier ; BERTRAND, Agnès.
Titre : La Banque Mondiale et l'environnement.
Ed. La Découverte. FFH. 1993/04.

Fiche n° 0125

Pour un juste calcul des responsabilités.

MONDE. /CODE DE BONNE CONDUITE ENVIRONNEMENTALE ; REGLEMENTATION INTERNATIONALE ; RESPONSABILITE ; DESEQUILIBRE ECOLOGIQUE ; CLIMAT ; EFFET DE SERRE ; EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE ; GAZ CARBONIQUE ; COMPTABILITE DE L'ENVIRONNEMENT ; PRINCIPE POLLUEUR PAYEUR ; DESEQUILIBRE NORD SUD.

Mots-clés internes : CHANGEMENT CLIMATIQUE.

Avant de maîtriser le risque de réchauffement climatique, il est nécessaire d'effectuer une évaluation scientifique et politique des contributions respectives de chaque pays.

Un certain niveau d'émission de gaz à effet de serre est inévitable pour la survie et le développement de l'humanité. Les scientifiques ont pour rôle de calculer le quota maximum admissible par l'atmosphère. Il faudra alors déterminer la façon dont ce quota sera partagé entre les pays.

Dans la perspective d'une convention internationale sur le changement climatique, il faudra pouvoir non seulement connaître la capacité relative de chaque pays à exercer un effet de serre mais aussi estimer les impacts passés, présents et à venir de chaque pays.

La méthode proposée par le groupe d'experts intergouvernemental pour l'étude du changement climatique (IPCC) ne tient pas compte des émissions passées, diminuant ainsi la responsabilité des pays industrialisés.

Une autre méthode proposée par le World Resources Institute (WRI) évite même de considérer les effets exercés dans l'avenir par les rejets actuels. Le WRI calcule d'abord le total des émissions (consommation de combustibles fossiles, taux de déforestation...) : ce sont les « émissions brutes globales ». Par des mesures atmosphériques, il calcule également les « émissions nettes globales ». La part responsable d'un pays en pourcentage est alors considérée équivalente pour les deux types d'émission. Mais cette méthode n'est pas valable scientifiquement car le gaz carbonique absorbé par les puits naturels provient en grande partie des émissions des années précédentes. De plus, elle ne considère pas la durée de vie des gaz.

Par ailleurs, ces méthodes n'effectuent aucune distinction entre les émissions : la « survie » des pays pauvres (nourriture, chauffage...) et celles « luxueuses » des pays riches (utilisation de l'automobile, des appareils électriques...). L'équivalence entre les émissions nettes et brutes est contestée. Ainsi, on attribue aux pays qui polluent le plus, la plus grande capacité de régulation du taux de CO₂. Il faudrait distinguer les réservoirs terrestres, propriétés du pays qui les possède des autres réservoirs (océans), appartenant au patrimoine commun.

Par cette dernière méthode, l'ensemble des pays en développement ont un taux d'émissions nettes de 33 % en 1987, contre 47,4 % calculé par le WRI.

L'indice de contribution intégrée au forçage radioactif (IFC) utilise la méthode de l'IPCC en tenant compte de l'impact actuel des rejets passés. Il montre ainsi que le taux de carbone accumulé dans l'atmosphère par un citoyen des Etats-Unis depuis 1990 est 40 fois supérieur à celui rejeté par un Indien.

K. Smith, qui a mis au point cet indice, appelle les émissions cumulées, « la dette naturelle d'une nation ». Par analogie avec la dette financière qui dérègle le système économique quand elle devient trop importante, une telle dette démesurée provoque de graves déséquilibres écologiques. Les Etats unis sont actuellement responsables d'un tiers de la dette naturelle.

La contribution des pays au changement climatique global dépend donc du type d'indice choisi pour la calculer. Les défauts et les avantages de chaque méthode doivent être reconnus avant d'engager le moindre débat.

La communauté scientifique doit fixer un quota global admissible d'émissions, puis ce total devra être divisé équitablement par le nombre d'êtres humains. Chaque pays aura alors des « droits à polluer » qu'il pourra commercialiser. Des pénalités seront imposés aux pays dépassant leurs droits. La somme récoltée servirait à la promotion des énergies renouvelables et à l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Anil Agarwal est directeur du Centre for Science and Environment à New Delhi.

Fiche rédigée par le CDTM.
1993/01/20

MFN DPH : 02840.

PERIODIQUE.
Auteur(s) : AGARWAL, Anil.
In : LA RECHERCHE. N° 243. Numéro spécial
sur l'effet de serre.
1992/05.

Fiche n° 0126

**Le lien entre la dégradation de l'environnement et l'augmentation du nombre
des catastrophes naturelles**
Analyse de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement.

MONDE. /DEBOISEMENT ; DESEQUILIBRE ECOLOGIQUE ; DEVELOPPEMENT DURABLE ; PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ; RELATION COURT TERME LONG TERME ; RESPONSABILITE DE L'HOMME ; CATASTROPHE ECOLOGIQUE ; DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT.

La dégradation de l'environnement, conséquence de notre mode de développement, accroît la vulnérabilité des populations face à des phénomènes qui risquent de se transformer en catastrophes dites « naturelles ». Sur ce lien entre développement, dégradation de l'environnement et catastrophes naturelles, le rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, réalisé en vue du Sommet de la Terre organisé à Rio par les Nations Unies en juin 1992, donne l'exemple suivant :

« La plupart des pays les plus pauvres sont tributaires de produits agricoles tropicaux particulièrement sensibles à la fluctuation, voire carrément à la détérioration des termes de l'échange. Souvent, l'expansion n'est possible qu'au prix d'agressions écologiques. Et pourtant, la diversification, qui permettait à la fois de soulager la pauvreté et de réduire les agressions écologiques, est freinée par les conditions désavantageuses du transfert technologique, par le protectionnisme et par la réduction des flux financiers en direction des pays qui en auraient le plus besoin.

Dans un même pays, la pauvreté peut être exacerbée par la répartition inégale des terres et des autres richesses. La rapidité de la croissance démographique a compromis la possibilité d'améliorer le niveau de vie.

Ces facteurs, associés à la demande croissante de terres arables pour des productions commerciales, souvent destinées à l'exportation, ont obligé les paysans pauvres qui pratiquent l'agriculture de subsistance à s'installer sur de mauvaises terres et leur ont ôté tout espoir de participer à part entière à la vie économique de leur pays. Ces mêmes facteurs signifient que les cultivateurs itinérants qui, jadis, défrichaient les forêts avant d'entreprendre une culture puis, aux premiers signes d'épuisement de la terre, reportaient l'opération ailleurs pour permettre à la forêt de reprendre ses droits, n'ont désormais ni la terre ni le temps de permettre à la forêt de se reconstituer. C'est ainsi que l'on détruit les forêts. (...).

Toutes ces pressions se retrouvent dans les chiffres des catastrophes. ».

Cette citation s'ajoute à la longue liste des prises de conscience qui lient la notion de catastrophe naturelle, de développement et de dégradation progressive de l'environnement. Ces approches renforcent l'idée que les catastrophes issues de phénomènes naturels sont étroitement liées à l'activité humaine. Par conséquent, c'est bien du côté de cette dernière qu'il faut agir afin de réduire la vulnérabilité des populations... surtout les plus exposées, c'est à dire les plus pauvres.

Fiche rédigée par ROBERTS, Tom.
1994/01/10

MFN DPH : 04051.

LITTERATURE GRISE.
AUI = Action d'Urgence Internationale.
1992/06.

Fiche n° 0127

Inondations et sécheresses sont-elles si naturelles ?
Responsabilités humaines dans l'augmentation du nombre des catastrophes naturelles.

MONDE ; BANGLADESH ; CHINE. /CATASTROPHE NATURELLE ; CATASTROPHE ECOLOGIQUE ; DEBOISEMENT ; DESEQUILIBRE ECOLOGIQUE ; PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ; RESPONSABILITE DE L'HOMME ; DEGRADATION DES SOLS ; EROSION ; DESERTIFICATION.

Les auteurs du rapport Brundtland sont formels : les responsabilités humaines sont accablantes. Si le nombre global des catastrophes augmente, « ce sont les sécheresses et les inondations, dues en partie à la déforestation et à la surexploitation agricole, qui ont progressé le plus. (...) La plupart des victimes de catastrophes sont les habitants les plus défavorisés des pays pauvres, où les paysans pratiquent une agriculture de subsistance et rendent leurs terres plus vulnérables en habitant les terrains en pente et les côtes non protégées, seules terres qui leur restent pour construire leurs baraques. ».

La végétation facilite la rétention de l'eau dans les fragiles sols tropicaux. Quand cette végétation est détruite, il se produit une érosion rapide (...). Les zones sujettes à une érosion généralisée sont les plus menacées par la sécheresse car les sols retiennent une quantité d'eau de plus en plus faible, et sont également les plus exposées aux inondations, pour la même raison. ».

Tout le monde a gardé en mémoire les graves inondations survenues au Bangladesh en 1988, liées, notamment, au déboisement massif de l'Himalaya et à l'érosion qui en résulte. « En amont (...) l'érosion signifie une perte importante de terres agricoles, mais en aval, le dépôt de sédiments dans les estuaires peut causer de graves inondations comme cela s'est produit au Bangladesh (...) » (ce pays se trouve en aval du Gange et du Brahmapoutre). « En 1988, 85 % du territoire étaient sous les eaux et le pays comptait 45 millions de sinistrés sur une population totale de 110 millions d'habitants.

L'exemple de la Chine est aussi une bonne illustration : depuis la multiplication de hauts fourneaux ruraux à l'époque du « grand bond en avant » et la priorité donnée à la culture des céréales, on estime qu'environ 20 millions d'hectares de forêts ont été sacrifiés. Aujourd'hui, on constate une fréquence des sécheresses et des inondations multipliée par trois ainsi que l'accélération de l'érosion et la perte de quatre milliards de tonnes d'humus annuellement... ce qui favorise l'extension des déserts et l'envasement des réservoirs (Morel/Délégation aux Risques Majeurs/ Ministère de l'environnement).

La liste des catastrophes dites « naturelles » où le rôle de l'homme devient de plus en plus évident s'allonge au fur et à mesure que l'on fouille au-delà des apparences. Réduire les effets de telles catastrophes implique ainsi une prise en compte globale des phénomènes tels qu'ils se présentent avant, pendant et après la catastrophe proprement dite. Cette approche renforce l'idée que l'urgence ne peut être dissociée du développement et de la gestion de l'environnement.

Les exemples soulignent aussi l'importance d'une politique réfléchie de développement qui prend en compte les effets à long terme des politiques économiques puisque les catastrophes qui se produisent actuellement en Chine sont effectivement liées à des orientations prises à partir des années 50.

Fiche rédigée par ROBERTS, Tom. (AUI)
1994/01/10

MFN DPH :04052.

LITTERATURE GRISE.
AUI = Action d'Urgence Internationale.
1992/06.

Diagnostic et propositions sur le milieu ambiant pour la démocratie.

CHILI. /DETERIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ; DESEQUILIBRE ECOLOGIQUE ; IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ; DEREGLEMENTATION ; NEGLIGENCE DE L'ETAT ; RESPONSABILITE ; POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT ; RELATION ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT ; CONCERTATION ; RELATION COURT TERME LONG TERME.

Actuellement le Chili représente un cas grave de détérioration du milieu ambiant. Le modèle économique appliqué ces dernières années a engendré un coût social et du milieu ambiant qui génère des conditions qui compromettent le futur et la stabilité du pays.

En contradiction avec ce qui est écrit dans sa propre Constitution, le Gouvernement militaire ne s'est pas préoccupé de manière adéquate pour prévenir, ni résoudre les problèmes du milieu ambiant. Au contraire, prônant un libéralisme radical, il a laissé agir les « forces du marché », ce qui s'est traduit par l'augmentation de la pollution dans les grandes villes, la déforestation généralisée des forêts du Sud, la disparition de certaines espèces de poissons et crustacés, etc.

La population a commencé à prendre conscience de la dégradation du milieu ambiant et de ses conséquences qui pèsent négativement sur la qualité de la vie. Concrètement, on peut dire que l'expansion des exportations pendant les dernières années du gouvernement militaire s'est basée aussi bien sur la surexploitation du capital naturel existant dans les secteurs comme la pêche, les forêts et l'agriculture, que sur la main d'œuvre.

En somme, l'état actuel des ressources sur lequel le modèle économique a basé sa stratégie se trouve sérieusement affecté. Dans ce contexte, il paraît nécessaire d'intégrer à la discussion politique et à l'élaboration du programme d'un gouvernement de transition démocratique, le thème de la protection et de l'amélioration du milieu ambiant et les souhaits de la population dans ce domaine.

Le profil de la situation du milieu ambiant au Chili peut se résumer ainsi :

- manque d'une législation concernant ce sujet et non application des lois et règlements existants ;
- surexploitation des richesses marines et forestales ;
- avancée de la désertification et disparition progressive d'une certaine faune et flore et manque de protection des richesses génétiques, terrestres et marines ;
- contamination de l'air ;
- augmentation de la contamination des nappes d'eau souterraines et apparentes ;
- cas de grave contamination urbaine et côtière à cause de déchets des mines, des forêts, de la pêche, des déchets urbains, et agro-industriels ;
- contamination des eaux, sols et aliments par mauvaise utilisation de pesticides ;
- problèmes de santé dérivés du manque, de l'insuffisance et de l'inefficacité du système de redistribution, de réutilisation et disposition final des déchets urbains.

La commission qui est l'auteur de ce travail suggère plusieurs « propositions pour l'action » destinées à prévenir de nouveaux problèmes du milieu ambiant et à aborder ceux déjà existants. Ils affirment que pour que ceci soit possible, il est fondamental que soit mis en œuvre une politique nationale sur le milieu ambiant capable de susciter la discussion et la concertation entre les différents secteurs sociaux du pays. Cette politique devra être basée

dans la reconnaissance des droits et devoirs face au milieu ambiant qu'ont tous les citoyens, et devra également inclure les actions de l'Etat et de la société civile.

La fiche est un résumé d'un document que le collectif « Ecología, Política y Autogestión » avait préparé avant les élections de décembre 1989 et diffusé à tous les candidats Sénateurs et Députés ainsi qu'au deux candidats présidentiels. Face à la préoccupation de certains sur le sujet, il me paraissait important de le diffuser à un niveau qui dépasse les frontières chiliennes. Ce document est à la base de la tentative de certains groupes au sein du gouvernement démocratique de mettre en œuvre une politique nouvelle sur le milieu ambiant.

Fiche rédigée par KECHCIAK, Geneviève.
1990/03/22

MFN DPH : 00687.

RAPPORT.
COLECTIVO ECOLOGIA, POLITICA Y AUTOGESTION.
Titre : Diagnostico y propuestas ambientales para la
democracia.
1989/06/01.

IV.4. La construction d'une économie de paix

A/ Elimination des armes de destruction massive

B/ Conversion des industries d'armements et réduction des dépenses militaires

C/ Contrôle international de l'aide militaire entre Etats et protection de l'environnement

D/ Annulation ou conversion de la dette

E/ Mise en place d'un système de régulation économique équitable et développement humain.

Fiche n° 0129

La campagne contre la « guerre des lâches » de Handicap International.

MONDE. /COMMERCE D'ARMEMENTS; INDUSTRIE D'ARMEMENT; DEMINAGE; CAMPAGNE D'INFORMATION; VICTIME DE GUERRE; HANDICAPE DE GUERRE; RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL; DROIT HUMANITAIRE; RESPONSABILITE DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE ET CONFLIT; ONU; ONG; MINE.

Mots-clés internes : CAMPAGNE DE SENSIBILISATION; CONFLIT LOCAL.

Eliminer les mines anti-personnel pour restituer aux populations civiles l'usage de leur terre : tel est le combat capital engagé depuis 1992 par Handicap International, après dix ans de travail d'appareillage et de rééducation des personnes dans plus de 25 pays. Né, à partir de l'expérience cambodgienne et d'une première révolte contre la quasi-absence de programmes internationaux pour venir en aide aux personnes mutilées par cette arme épouvantable, Handicap a compris qu'il ne servait à rien de réparer, si aucune mesure n'était prise pour mettre un terme au massacre des civils, surtout après la fin de la guerre. Sans campagne préventive pour obtenir l'interdiction complète et internationale de la fabrication, de la vente, de l'exportation et de l'utilisation des mines anti-personnel, ce combat comme celui de Sisyphe était perdu d'avance, ne contribuant en définitive qu'à la « bonne conscience » de ceux qui ont le pouvoir de changer les règles de ce jeu cruel et ne font rien.

L'ampleur du problème est à la hauteur des enjeux : aujourd'hui, ce sont plus de 100 millions de mines terrestres actives dans le monde, 1 million de victimes, plus de 50 pays ou régions touchés... Ce sont tous les mois 1400 tués supplémentaires et 780 blessés, en majorité des femmes, des enfants, des agriculteurs ou des bergers vivant dans les zones rurales. Et à chaque nouveau conflit la liste s'allonge. 10 millions de mines en Afghanistan et déjà plus de 400.000 victimes, 4 millions de mines au Cambodge et déjà plus de 36.000 amputés, une victime toutes les 36 heures en Angola...

Des chiffres terribles qui témoignent de l'ampleur du désastre causé par ces armes de mutilation et de mort qui frappent sans discernement les militaires comme les civils. Pour chaque victime de mine qui survit, deux meurent. La majorité des survivants devront être amputés. De plus, ces engins ont pour caractéristique redoutable de survivre aux conflits : la très grande majorité des mines anti-personnel peuvent rester actives pendant plus de 40 ans ! Leur prolifération revient à pratiquer une véritable politique de la « terre brûlée », interdisant toute mise en culture et rendant inaccessibles de vastes zones, alors que les pays ont besoin de toutes leurs ressources pour nourrir leur population et reconstruire la paix.

Devant l'inadaptation des réglementations juridiques internationales et le cynisme des Etats, Handicap International a lancé un manifeste contre cette « guerre des lâches ». Il existe en effet depuis 1981 une Convention réglementant l'usage d'armes causant des souffrances excessives, mais elle ne concerne ni la fabrication ni les ventes et n'a été ratifiée que par 36 pays. Un protocole interdit également l'utilisation indiscriminée des mines contre les populations civiles, mais il ne couvre que les conflits internationaux, alors que la majorité des mines est utilisée dans les conflits internes.

Fort des 25.000 signatures recueillies, Handicap a saisi l'ONU et les gouvernements concernés. A la suite de cette campagne, la France, la Belgique et les Etats-unis, gros producteurs en mines terrestres, ont proclamé un moratoire sur l'exportation des mines anti-personnel. Il n'existe aucun instrument de surveillance permettant de contrôler l'application de ces moratoires. Le Parlement Européen a demandé que le déminage soit considéré comme une urgence humanitaire et qu'un moratoire de 5 ans soit mis en place. Enfin, la France a demandé la convocation d'une conférence internationale pour la révision du droit international en vigueur réglementant ces armes.

Parallèlement à cette campagne de prévention, Handicap International participe, avec son partenaire « Mines Advisory Group » (MAG), au déminage sur le terrain et forme des démineurs. Les équipes de l'APRONUC (ONU) au Cambodge et diverses ONG interviennent

dans de nombreux pays (Kurdistan, Mozambique, Laos). Les Nations Unies opèrent en Afghanistan, mais on n'en est qu'au début d'une tâche écrasante qui nécessite une grande technicité et une méthode manuelle consistant à tester le terrain mètre par mètre. Outre la lenteur inévitable de la méthode, le coût du déminage est accablant pour des pays dévastés et ruinés par des années de guerre : il est estimé à 1000 dollars au Cambodge pour une seule mine qui peut être achetée pour moins d'un dollar.

En attendant, le marquage des zones dangereuses et la sensibilisation des populations à risque pourraient être considérés comme une urgence et une obligation humanitaires, si les Nations Unies en ont la volonté et si la pression de l'opinion et des ONG sur les producteurs et vendeurs s'intensifie.

Fiche rédigée par MOUCHARAFIEH, Claire.
1994/03/25

MFN DPH : 03937.

DOCUMENT INTERNE ; PRESENTATION
D'ORGANISME.
Handicap International.

Fiche n°0130

**« Pour une économie et un monde pacifiques »
La campagne de « Jobs with Peace »**

ETATS UNIS. /CONVERSION DES INDUSTRIES D'ARMEMENT ; DEMILITARISATION ; RELATION DEVELOPPEMENT PAIX ; CONSTRUCTION DE LA PAIX ; ACTION POLITIQUE ; RESPONSABILITE CIVIQUE ; ONG ; RELATION ETAT SOCIETE CIVILE ; PROCESSUS D'EVOLUTION DES MENTALITES ; OPINION PUBLIQUE ; ONG.

Mots-clés internes : CONTROLE DEMOCRATIQUE ; MOBILISATION DE L'OPINION PUBLIQUE.

L'organisation « Jobs with Peace » a pris une ampleur nationale au tout début des années 80, en réaction à la politique de relance des budgets militaires par le Président Reagan, pour organiser la contestation, surtout dans les villes, de tous les milieux victimes, au même moment, des mesures de réduction des budgets sociaux. Elle fait partie de ces organisations américaines qui agissent pour et avec le soutien des citoyens américains de base (« grassroots organisations ») et elle compte plusieurs dizaines de milliers de membres.

JWP s'est faite une spécialité de l'action au niveau local :

– en organisant des référendums (dont plusieurs furent gagnés) dans de très nombreuses villes, réclamant une évaluation de l'impact des dépenses militaires sur l'économie locale et un transfert des fonds vers la santé, l'éducation et le logement en particulier.

– en déployant des efforts considérables pour faire adopter des projets de loi visant à appuyer la reconversion (assistance financière aux travailleurs touchés par des fermetures, aide à la création de coopératives ou au rachat de l'entreprise par ses travailleurs, meilleur contrôle sur les fermetures d'usine, notamment en obligeant les industries contractantes de la défense de créer des « Alternative Use Committees » formés de représentants des travailleurs, de la direction et de la collectivité locale,...).

Elle entretient plus de 10 antennes permanentes au niveau des Etats. En Pennsylvanie, par exemple, elle a mis sur pied une « Community Development Corporation » pour participer à la reconversion du chantier naval de Philadelphie, le plus gros employeur de la ville. Des recherches poussées de JWP auraient montré que ces installations sont capables de produire des logements préfabriqués, des éléments de ponts, du matériel ferroviaire innovant,...

La campagne nationale vise à réduire les dépenses militaires en arrêtant la course aux armements, en éliminant le gaspillage des militaires, en interdisant l'utilisation de fonds pour financer des interventions dans le Tiers-monde et en répondant aux importants changements intervenus en ex-Union soviétique et en Europe de l'Est par une large réduction des forces en Europe. Elle veut que les fonds ainsi économisés soient réinvestis pour faire face aux urgences sociales, économiques et environnementales et que soient créés « les millions d'emplois d'une économie de la paix ».

Une documentation abondante sensibilise l'opinion en attirant l'attention sur la dégradation de la situation économique du pays (aggravation de la dette, déclin de la productivité de l'industrie, déséquilibre de la balance des paiements extérieurs) qui ne peut être favorable à la « sécurité nationale », et en expliquant au contribuable que c'est la moitié d'un dollar de l'impôt qui est consacrée aux dépenses militaires.

Les responsables de JWP estiment que la réaction de l'opinion américaine est claire et que les votes qu'ils ont provoqué ont montré que la majorité des Américains souhaiterait que les budgets de la défense soient réduits. Le défi demeure pour JWP de transformer cette prise de position de l'opinion en une réalité politique.

« Jobs with Peace » est représentative de ces organisations de masse américaines (dans le domaine qui nous intéresse, « Sane/Freeze » = 100 000 membres ; le « Center for Defence Information » = 40 000 membres ; l'« American Economic Association » = plus de

16 000 économistes !). On pense par analogie, à ce que l'efficacité du mouvement « consumériste », dans ce pays, doit à cette capacité de mobilisation, et il est certain que le poids de l'opinion jouera un grand rôle pour la reconversion.

Mary Westropp souligne que, depuis 10 ans, JWP s'est faite « la championne du mouvement pour la transformation des épées en charrues », et que ce problème, qui n'était à l'époque, qu'une « idée de radicaux », est maintenant « au premier rang des préoccupations politiques américaines ». « Nombreux sont ceux – y compris des membres influents du Congrès, ceux qui font l'opinion comme le New York Times, et d'anciens responsables de l'armée – qui approuvent désormais notre demande pour que le budget de la défense soit réduit de 50 % au bénéfice des besoins domestiques ».

Visite au siège de l'association, à Boston, en juillet 1992. Mary Westropp est responsable nationale de la campagne.

Entretien avec WESTROPP, Mary ; fiche rédigée par
PETRIS, Richard. (Les Amis d'une école de la paix à
Grenoble)
1992/08/30

MFN DPH : 02589.

ENTRETIEN.

Reconvertir les industries militaires ? Commençons par le Pentagone.

ETATS UNIS. /CONVERSION DES INDUSTRIES D'ARMEMENT; DESARMEMENT; INTERVENTION DE L'ETAT; DEPENSES D'ARMEMENT; STRATEGIE CONCURRENTIELLE; FINANCEMENT; EMPLOI.

Mots-clés internes : PAIX ET DESARMEMENT; COUT SOCIAL DU DESARMEMENT; FINANCEMENT DE LA CONVERSION DES INDUSTRIES D'ARMEMENT; RESTRUCTURATION.

Encouragée par la nouvelle donne internationale et le climat de détente mais surtout pressée par la conjoncture économique, la nouvelle administration américaine cherche une voie permettant la réduction des dépenses militaires du pays. La réduction du budget de la Défense permettrait en effet de faire bénéficier le secteur civil de ces dividendes de la paix.

La première approche, appliquée depuis 1987 permettra probablement une baisse de 30 % en coût réel du budget de l'armement en 1997. Elle consiste à réduire le nombre de fournisseurs, à diminuer les commandes, à annuler des programmes entiers. Ce qui revient en fait à laisser jouer la libre-concurrence afin de contraindre les entreprises militaires à rationaliser leur production, leur permettant de proposer par la suite du matériel militaire meilleur marché. La fusion des groupes, le rachat en décembre 1992 de la branche aviation militaire de General Dynamics par Lockheed par exemple ou encore la fusion de sous-traitants notamment dans le secteur de l'électronique militaire, permet une réduction sensible des coûts de production.

Laisser jouer la concurrence présente néanmoins des risques : certaines entreprises militaires peu compétitives mais produisant néanmoins des éléments essentiels à la sécurité nationale risqueraient de disparaître. De plus, la fermeture prévisible d'un grand nombre d'entreprises pourrait déboucher sur la perte de près d'un million d'emplois.

La seconde voie, celle de la reconversion des entreprises militaires vers le secteur civil paraît irréaliste. Publié le 6 janvier 1992, le rapport commandité par le Pentagone : « Adjusting to the drawdown » estime ce processus possible mais, ajoute-t-il, il nécessiterait des dépenses fédérales importantes et l'intervention de Washington pour niveler les écarts qui existent actuellement entre la production militaire et la production civile.

M. Bollinger, spécialiste du conseil en gestion, estime la reconversion possible mais uniquement à petite échelle et ne s'appliquant qu'aux petites sociétés ou techniques élémentaires ; les grandes entreprises d'armement seraient, selon lui, incapables de s'adapter au monde de la concurrence. Le concept inverse de technologie à double usage, qui consiste à faire produire en cas de besoin des armements par les entreprises du secteur civil, ne s'avère pas plus réalisable.

La solution qui semble avoir été adoptée consiste en une restructuration du Pentagone, asphyxié par une structure bureaucratique trop lourde et dont les administrations entretiennent des relations distinctes avec les industries d'armement selon les armes commandées.

La politique actuelle de commande d'armements conduit les entreprises qui ont obtenu des contrats avec le Pentagone à choisir leurs fournisseurs dans le plus grand nombre d'Etats possibles en dehors de toute considération de rapport qualité/prix, afin d'obtenir de larges appuis politiques. De sérieuses économies peuvent être obtenues grâce à la restructuration des postes du budget de la Défense, appuyée par une réforme radicale de toute la politique de commande des armements. Des crédits de réinsertion et de formation pourraient ainsi être dégagés afin d'aider ceux qui ont perdu leur emploi.

Cet article est paru à l'origine dans le périodique britannique « The Economist » (Londres).

Fiche rédigée par le CDTM.
1993/04/06

MFN DPH : 02828.

PERIODIQUE.
In : COURRIER INTERNATIONAL. N° 117.
1993/01/28.

Reconversion industrielle du secteur de la défense en URSS.

URSS ; CEI ; /DEMILITARISATION ; DESARMEMENT ; DESORGANISATION DE L'ETAT ; DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS ; PLANIFICATION ; COMPLEXE MILITARO INDUSTRIEL ; RESISTANCE AU CHANGEMENT ; RECONVERSION PROFESSIONNELLE ; MUTATION TECHNIQUE ; ECHEC.
Mots-clés internes : PAIX ET DESARMEMENT ; FINANCEMENT DE LA CONVERSION DES INDUSTRIES D'ARMEMENT ; IMPACT ECONOMIQUE DU DESARMEMENT.

Le programme engagé en 1989 par M. Gorbatchev est exposé et commenté. Il s'inscrit dans un contexte de crise (désorganisation de l'économie, éclatement de l'Union). Considéré par les civils et les militaires comme un processus lourd et coûteux, il se heurte aux pouvoirs en place, et s'est révélé inadapté techniquement et économiquement. Echec cuisant actuellement le programme reste cependant d'actualité, car il se justifie pour des raisons militaires, budgétaires et économiques.

Les industries de la défense produisaient déjà en 1989 une part importante de biens civils (35 % de la production : télévisions, radios, appareils frigorifiques, machines à coudre) sans grande considération de prix de revient. Leur développement dans le secteur civil tend à accentuer un dualisme entre d'une part de grands groupes monopolistiques, et d'autre part un secteur de petites et moyennes entreprises sur des marchés plus difficiles.

L'application autoritaire du plan, plus ou moins improvisée et décousue, sans connaissance des conditions réelles de production, est actuellement catastrophique. Mais elle entraîne, sous la pression des événements, quelques réactions favorables :

- affaiblissement des relations administratives, des contrôles et des ordres ministériels ;
- rôle plus important des entreprises ; réorganisations, à la suite des ruptures de liens entre usines se trouvant maintenant dans des états séparés.
- stratégies de survie, recherche de marchés, surtout à l'exportation.
- montée des relations commerciales, développement des bourses de commerce, reconstitution d'un marché de biens industriels.

Ces évolutions débloquant les transferts de technologie et la sous-traitance, devraient avoir des implications considérables à terme.

L'un des gros obstacles tient à la reconversion du personnel, beaucoup plus difficile dans le système socialiste, surtout dans les industries de la défense, où les relais n'existent pas, avec des salariés habitués à des rentes de situation.

L'industrie militaire soviétique constitue un énorme enjeu économique et politique. Des moyens matériels et humains sont à vendre. Cette période de mutation pleine d'incertitudes pourrait s'accélérer si on parvient à mieux maîtriser la monnaie, et à développer une bonne coopération entre membres de la CEI.

Les auteurs attirent l'attention sur les conséquences à long terme sur les marchés internationaux. Actuellement, le seul secteur où quelques ambitions sont possibles, concerne l'aéronautique et l'espace. Des coopérations sont amorcées avec l'Occident, mais il faudra d'authentiques réformes commerciales avant que la CEI puisse peser sur le marché.

Néanmoins, plusieurs pays occidentaux et asiatiques préparent l'avenir et s'introduisent assez activement dans ce processus de conversion : Allemagne, Grande-Bretagne, Israël, Corée du Sud, et plus spécialement Japon.

On peut entrevoir pour ce dernier pays une synergie assez forte : le Japon est particulièrement intéressé par les innovations restées sans développement dans les centres de recherche soviétiques, et par les possibilités de compenser ses déficiences dans les domaines de l'aéronautique. Il dispose de capitaux et de capacités de développement qui intéressent la CEI.

Plusieurs ministères sous tutelle du complexe militaro-industriel ont créé des centrales de commerce extérieur (en particulier pour la construction mécanique, la radio, l'électronique), et des coopératives intermédiaires.

Il existe un besoin en bureaux d'études, en formation de cadres et en assistance dans ce processus de conversion. Des opportunités dans les secteurs aéronautiques, spatial, nucléaire civil, sécurité, ne devraient pas être négligées non plus par les entreprises françaises, pour consolider quelques positions en attendant des développements ultérieurs encore incertains.

Les auteurs n'ont pas cherché à éviter les redites, les incertitudes sur les données, les interprétations plus ou moins concordantes, en raison de la multiplicité des sources. Mais il y a dans ce rapport de nombreuses informations sur la société soviétique, son organisation, son économie, sa technologie, l'organisation de la recherche et du développement, qui débordent le thème de la reconversion industrielle du secteur de la défense mais aident à comprendre le caractère très particulier des conditions de cette reconversion chaotique, qui pourrait se traduire, à long terme, par des réalisations intéressantes.

2ème partie du dossier n° 45 de la FEDN : « La décomposition de l'armée soviétique » p. 101 à 281.

Fiche rédigée par PETRIS, Richard. (Les Amis d'une école de la paix à Grenoble)
1993/06/26

MFN DPH : 002309.

RAPPORT.
GERSS = GROUPE D'ETUDES ET DE RECHERCHES
SUR LA STRATEGIE SOVIETIQUE.
FEDN = FONDATION POUR LES ETUDES DE DEFENSE
NATIONALE.
Ed. FONDATION POUR LES ETUDES DE DEFENSE
NATIONALE. 1992/04.

Fiche n° 0133

La reconversion des entreprises militaires.

MONDE ; TIERS MONDE. /DESARMEMENT ; CONVERSION DES INDUSTRIES D'ARMEMENT ; INTERVENTION DE L'ETAT ; DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS ; CONCURRENCE COMMERCIALE ; TECHNOLOGIE ALTERNATIVE ; POLITIQUE ALTERNATIVE ; FINANCEMENT.

Mots-clés internes : PAIX ET DESARMEMENT ; RELATION ETAT INDUSTRIES D'ARMEMENT ; OBSTACLE ; IMPACT DU DESARMEMENT SUR LE DEVELOPPEMENT ; SECTEUR SUBVENTIONNE.

La reconversion des entreprises militaires est réalisable tant du point de vue des possibilités technologiques que de ses conséquences économiques. Sachant que la part des pays en voie de développement dans la production mondiale d'armements atteint près de 2 %, ce qui représente une dépense de 12 milliards de dollars environ entre 1950 et 1984 pour la mise au point et la production des armements, la reconversion de ces entreprises pourrait avoir un effet positif sur leur développement.

Le ministère suédois de l'industrie indique que les équipements de production hautement spécialisés et donc difficilement convertibles n'entrent que pour 5 à 10 % dans le coût du produit militaire fini. Les remaniements seraient minimes pour passer à une production civile.

Un grand nombre d'articles militaires peuvent également être utilisés tels quels dans le civil. Le Mémoire « Propositions sur le désarmement en RFA » publié en 1980 estime à 25 % du volume global, l'équipement militaire directement utilisable dans le civil, tels les télécommunications, les transports, l'équipement médical. La reconversion des moyens de production d'un secteur à un autre est fréquente dans l'industrie civile. La production militaire ne constitue qu'une forme particulière de la production en général et dans ce sens ne connaît pas d'obstacles techniques interdisant sa reconversion. A plus grande échelle, il existe des exemples de reconversion militaire réussie. Stimulées par la première guerre mondiale, les industries militaires dont la part dans la production industrielle s'élevait respectivement à 75 %, 65 % et 40 % en Allemagne, France et Grande-Bretagne connurent une reconversion rapide après-guerre. Preuve que la reconversion à grande échelle est réalisable.

Les nombreux avantages liés à la production militaire tels les bénéfices élevés, les garanties de l'Etat, expliqueraient la méfiance du patronat vis-à-vis de la reconversion vers le secteur civil. Néanmoins, des marchés civils en forte progression, également très lucratifs existent. Il s'agit des équipements et moyens pour la solution et le traitement des problèmes écologiques qui constituent en effet 25 à 35 % des investissements lors des constructions d'entreprises nouvelles.

Le passage de l'entreprise militaire à l'entreprise civile implique des changements profonds dans la gestion des ressources et des hommes. Comme le montre une étude suédoise effectuée en 1982, les échecs de reconversion des entreprises militaires seraient liés au manque de préparation face à la concurrence. La qualité du produit et donc son coût sont trop élevés, sa mise au point trop lente, la gamme de produit trop restreinte. A cela vient s'ajouter une mauvaise organisation des services marketing et des services après-vente.

En définitive, l'intervention de l'Etat s'avère nécessaire car étant par ailleurs moralement responsable de la situation actuelle pour avoir jadis favorisé la conversion des entreprises des industries civiles en industries de guerre. C'est donc à l'Etat de prendre les mesures de soutien économique et de planification pour engager le processus inverse qui, rappelons-le, doit être envisagé à long terme afin d'éviter de provoquer des déséquilibres d'ordre économique.

Fiche rédigée par le CDTM.
1993/02/20

MFN DPH :02826

PERIODIQUE
In : DROITS DES PEUPLES. N° 4.
Ed. CETRI, 1989.

Fiche n° 0134

Un nouvel horizon pour la Baie de Subic.

PHILIPPINES ; ETATS UNIS, /POLITIQUE DE CONVERSION DE L'ECONOMIE DE LA GUERRE A LA PAIX ; DESARMEMENT ; DEMILITARISATION ; DEPENDANCE ECONOMIQUE ; AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ; DEVELOPPEMENT REGIONAL ; IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ; DESEQUILIBRE NORD SUD.

Mots-clés internes : PAIX ET DESARMEMENT ; CONVERSION DE BASE MILITAIRE : BASE MILITAIRE ; COOPERATION MILITAIRE.

La base navale américaine de la Baie de Subic, aux Philippines, était l'une des plus importantes bases militaires implantées à l'étranger. Sa transformation illustre certains des principaux problèmes posés et quelques unes des possibilités offertes par la reconversion de bases militaires à des fins civiles.

Outre quelque 6 000 militaires américains, la base employait 27 000 Philippins et fournissait du travail à de nombreuses entreprises locales. La petite ville voisine d'Olongapo dépendait fortement de cette base : elle proposait toute une série de services aux marins, dont une dizaine de bars et des milliers de prostituées.

A leur départ, les Etats-Unis estimaient la valeur de la base à 1,4 milliard de dollars. Au port en eau profonde et à l'aéroport s'ajoutaient 1 607 logements, un hôpital de 198 lits, six cinémas et un terrain de golf. Cette base a cependant laissé un héritage bien plus sinistre, la contamination de l'environnement. Les résidus des produits chimiques utilisés pour la lutte anti-incendie étaient directement déversés dans la baie. Les métaux lourds provenant des activités du chantier naval étaient également rejetés dans la baie ou enfouis dans des décharges.

Par ailleurs, la centrale électrique rejetait des substances chimiques dans l'atmosphère. L'essence et le pétrole s'échappaient de réservoirs souterrains et s'infiltraient dans le sol.

A la date de fermeture de la base, en 1992, le maire d'Olongapo avait contribué à la création d'une Autorité métropolitaine de la Baie de Subic, qui avait pour mission de transformer l'ancienne base en un « Hong-Kong » des Philippines.

A la fin de 1993, l'Autorité avait drainé vers la base 340 millions de dollars et 33 investisseurs, dont une entreprise d'électricité américaine qui exploite désormais la centrale, une compagnie pétrolière américaine qui se sert des réservoir ; de carburant pour la distribution, des entreprises philippines de confection et des investisseurs étrangers intéressés par la construction de centres de loisirs.

Cependant, l'incertitude qui pèse sur le degré de contamination de l'environnement est probablement le principal obstacle à de nouveaux progrès. Elle dissuade déjà certains investisseurs internationaux, et pourrait, à l'avenir, engendrer de sérieux problèmes de santé.

Les bases militaires américaines à l'étranger, en rapport étroit avec l'aide militaire aux pays en développement, contribuent à militariser ces pays et à entraîner des distorsions dans le développement économique et social de nombreuses villes et régions.

Malgré une réduction certaine de cette aide, elle reste encore importante et les deux exemples les plus importants, concernant la fermeture de la base navale de la Baie de Subic et de la base aérienne de Clark aux Philippines ne découlent pas d'une décision délibérée des Etats-Unis. La première a eu lieu en 1992 après le refus du Sénat philippin de renouveler le bail, et la seconde en 1991, à cause de l'éruption du mont Pinatubo tout proche.

Il faut aussi signaler que nombre de fonctions assurées par ces bases ont été redéployées dans la région : sur l'île de Guam, au Japon ou à Singapour, notamment.

Fiche rédigée par PETRIS, Richard. (Les Amis d'une école de la paix à Grenoble)
1995/06/23

MFN DPH : 04142.

LIVRE.
PNUD.
Titre : Rapport mondial sur le développement
humain
Ed. Economica. 1994/05.

La conversion de la dette du tiers monde, un progrès de développement.

TIERS MONDE ; MADAGASCAR. /CONVERSION DE LA DETTE ; DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT ; MARCHE MONDIAL ; FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT ; PRISE DE PARTICIPATION ; PRODUIT FINANCIER ETHIQUE ; PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ; ONG.
Mots-clés internes : ACDE ; ONG NORD.

Convertir un titre de créance – ou pour le débiteur une dette – en un autre « bien » économique est une opération aussi vieille et courante que le crédit lui-même.

Il n'est donc pas étonnant que devant l'ampleur de la dette d'un certain nombre de pays du tiers monde à partir des années 1970, l'un et l'autre créancier ou débiteur ait commencé à penser aux moyens de convertir ces dettes en des cessions de titre de propriété divers par escompte : – j'ai un titre de créance sur tel pays. Je l'échange avec ce pays contre un titre de propriété : une action ou une obligation qui m'intéresse.

Ces opérations de conversion de dette du tiers monde contre des titres de propriété divers ont généralement aujourd'hui certaines caractéristiques particulières. En effet, devant l'ampleur de la dette et compte tenu des difficultés (voire de l'arrêt) de remboursements, il s'est créé un marché « secondaire » de la dette de nombreux pays du tiers monde. Par là on entend le fait que les banques en particulier (qui sont détentrices d'une part importante des créances sur le tiers monde) vont s'efforcer de se « délester » d'une partie des créances en les revendant sur ce marché secondaire avec une « décote » variable suivant les cas mais qui peuvent parfois être d'une forte importance.

C'est ainsi qu'on a vu des titres de créance « vendus » à 10 % de leur valeur.

C'est à partir de cette décote sur le marché secondaire que l'opération de conversion de dettes est souvent menée.

En effet, l'acheteur de la créance du tiers monde (achetée avec décote) va proposer au pays débiteur (ou plus exactement à sa banque centrale) de lui remettre cette créance moyennant une contrepartie sous forme, par exemple, d'actions d'une société nationale.

Le pays du tiers monde peut être intéressé par cet échange dans la mesure où cela lui permet d'éteindre une partie de la dette, de ne plus sortir de devises fortes (ce qui est le principal problème) et en contrepartie de céder en « actif » national.

Dans les cas les plus courants, ces actifs ont d'abord été des titres de propriété de diverses sociétés nationales en voie de privatisation (ceci a été le cas du Chili en particulier) plus tard ce furent des actions de sociétés privées, ou l'Etat avait une participation ou seulement un arrangement quelconque.

Ce sont les grandes associations américaines de protection de la nature qui ont commencé d'utiliser ce mécanisme pour obtenir des autorités des pays du tiers monde différentes mesures de protection de la nature comme la ** de « sites naturels » à protéger.

Aujourd'hui en France, l'ACDE (Association pour la Conversion de la Dette en projets de Développement et d'Environnement) regroupe les ONG françaises intéressées par ces conversions de dettes, dont la CIMADE.

Plusieurs conversions de dettes avec Madagascar ont eu lieu, et il en est de même pour plusieurs autres pays. Ces opérations qui sont appuyées par les pouvoirs publics nationaux ou internationaux permettent ainsi à des ONG françaises de mettre à la disposition de leurs partenaires du sud des sommes qui sont parfois équivalentes au triple ou au quadruple des fonds de l'ONG pour cette opération.

Un comité d'éthique de l'ACDE composé de hautes personnalités extérieures surveille les opérations de conversion de l'ACDE.

Les ONG de développement ont attendu assez longtemps avant de mettre en œuvre ce mécanisme de conversion de la dette extérieure au profit de projets de développement.

Fiche rédigée par DE SCHUTTER, René. (CIMADE)
1992/09/15

MFN DPH : 02537.

DOCUMENT INTERNE.
Auteur(s) : DE SCHUTTER, René. CIMADE = COMITE
INTERMOUVEMENT D'AIDE AUX DEPLACES ET AUX
REFUGIES.

Dette externe et souveraineté des peuples.

CHILI. /FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT ; DESEQUILIBRE NORD SUD ; DETTE ; CONVERSION DE LA DETTE ; DETTE EXTERNE ET DEVELOPPEMENT ; DEPENDANCE ECONOMIQUE ; PRIVATISATION.

Ces notes de travail ont pour objectif de proposer une politique alternative au traitement de la dette externe. Elles débutent par une identification des responsables de notre endettement (groupes économiques locaux privés, débiteurs de 50 % du crédit et la banque transnationale qui prête démesurément avec un taux d'intérêt très bas).

Qu'est-ce qui a été fait avec ce crédit externe ?

Trois choses : des dépenses somptuaires ; la fugue des capitaux ; l'expansion du pouvoir des groupes économiques.

La crise économique a produit divers effets : l'intervention de l'Etat dans le système financier (forte injection de ressources et sa réorganisation) et l'étatisation de la dette externe du système. En même temps débutait l'ajustement structurel de l'économie avec des conséquences graves pour les pauvres. Depuis 1985 on prétend résoudre le problème de la dette de deux manières : la conversion de la dette et les privatisations (et depuis on a continué à restructurer la dette en payant les intérêts).

Les résultats : une diminution du montant de la dette. Cependant, il y a des problèmes : la dénationalisation de notre économie, les préjudices financiers qui génèrent déjà des déséquilibres dans les comptes externes (la conversion provoque une diminution dans le paiement des intérêts et des amortissements mais à partir de 1991 le rapatriement des capitaux augmentera). A ceci il faut ajouter la hausse des taux d'intérêt internationaux et des amortissements à payer.

Qu'est-ce que tout cela implique ?

La sortie de ces ressources met sérieusement en danger une politique économique stable qui tente de contrôler l'inflation, de résoudre la dette sociale et d'augmenter la production. Le document rappelle un précédent historique pour illustrer la gravité du problème, à propos des montants que l'Allemagne de l'après-guerre a eu à payer pour réparations : jamais plus que 2,5 % du PNB. Les montants, dans le cas chilien, sont injustement plus importants. De plus nous connaissons une transition politique qui doit se montrer capable de « financer » la démocratie sociale.

Que faire ? On propose :

- d'annuler 50 % de la dette en considérant la proposition dénommée « le plan Brady » ;
- de profiter des diverses options de conversion de la dette ancienne sans affecter les réserves propres, ni les fonds publics ;
- de négocier la réduction du taux d'intérêt, fonctionnaliser les opérations de conversion dans un plan de développement national ;
- de tenter une grande négociation de caractère global (Amérique latine et le reste du Tiers Monde) avec nos créanciers du « Premier monde » ;
- d'intégrer cette négociation dans une stratégie de politique économique (et ainsi, réduire les flux d'intérêts, reprogrammer l'amortissement, surveiller les rapatriements des capitaux étrangers, augmenter l'investissement étranger, tout en menant une nouvelle politique fiscale et en encourageant l'épargne interne, récupérer les entreprises publiques de base et mieux gérer les fonds prévisionnels) ;

– d'éviter des politiques de confrontation, lesquelles encourent des mesures de rétorsion financières.

– enfin, de diffuser massivement ce thème comme moyen d'impliquer plus activement les organisations sociales.

Il faudrait cependant se demander, surtout aujourd'hui, alors que nous prétendons faire de la démocratie un régime politique viable et que le « fantasme » de la dette hante le Tiers Monde : sont-ce la stabilité et la justice économiques qui permettent le maintien de régimes politiques démocratiques ou est-ce la démocratie politique qui permet la croissance économique et le développement social ? Pour nous, des pays pauvres, le premier cas concerne aujourd'hui nos créanciers ; le second est notre terrain, c'est l'espoir que les périodes de transition nous mènent de la terreur à la liberté. Cependant, nous avons un doute : les élections, le multipartisme, les garanties individuelles, le pluralisme, c'est très bien ! Mais le citoyen du tiers-monde a aussi le droit de manger, de s'habiller, de se loger et de s'instruire.

Fiche originale en espagnol, MFN 670. Traduction de FEUGAS, Françoise.

Fiche rédigée par MARIN, Gustavo. (FPH)
1990/07/09

MFN DPH : 00670.

DOCUMENT INTERNE.
PRIES CONO SUR.
8.
1989/08/18.

**Les politiques céréalières et les conditions de la sécurité alimentaire.
Place des Etats et des ONG dans un débat où le passionnel l'emporte souvent sur l'analyse.**

MONDE. /REGULATION INTERNATIONALE; MANQUE DE REGULATION; SECURITE ALIMENTAIRE; STRATEGIE ALIMENTAIRE; POLITIQUE AGRICOLE; RELATION NORD SUD; COMMERCE INTERNATIONAL; ACCORD INTERNATIONAL; AIDE ALIMENTAIRE; RELATION ONG ETAT; RELATION NORD SUD; RELATION PAIX ET DEVELOPPEMENT HUMAIN; MEDIATION NON GOUVERNEMENTALE.

Mots-clés internes : RELATIONS INTERNATIONALES ET ETHIQUE ; CODE DE BONNE CONDUITE ; ROLE DES ONG.

1. Sécurité alimentaire : de l'autosuffisance alimentaire à l'accès à l'alimentation.

La production vivrière des pays du tiers monde, concurrencée sur place par les cultures de rente et de l'extérieur par les importations subventionnées ou gratuites en provenance des pays excédentaires est l'un des thèmes majeurs du débat tiers mondiste. Au début des années 80, des campagnes menées par des ONG se concentrent sur un thème simple : l'autosuffisance alimentaire des pays en développement. L'autosuffisance est étendue à l'échelle de chaque état, ce qui justifie pour chacun d'eux des politiques dirigistes souvent coûteuses et créatrices de rentes au profit de l'élite dirigeante. L'autosuffisance est supposée permettre l'accès effectif des populations à une alimentation satisfaisante et mettre les pays à l'abri des chantages potentiels des pays exportateurs (la fameuse « arme alimentaire »).

La crise de la dette et les mesures d'ajustement structurel qui s'ensuivent produisent un déplacement du débat. Des Etats, on passe aux populations : celles-ci ont-elles les moyens de se procurer l'alimentation en quantité et qualité suffisante ?

2. L'équilibre alimentaire mondial : les régulations sont en cause, beaucoup plus que les niveaux de production.

Produit-on trop de céréales ? Risque-t-on, au contraire, la pénurie mondiale ? Des affirmations contradictoires se sont succédé dans les années 80. Les contradictions résultent pour beaucoup de l'instrument de mesure utilisé : les prix. Entre 1982 et 1987, chute des cours. Elle tient en réalité à la contraction de la demande solvable – récession des pays en développement et des pays de l'Est – beaucoup plus qu'à la croissance de la production. En 1988-89 : à la suite de la sécheresse aux USA, les prix montent. On crie au risque de pénurie. Le risque est très artificiel, comme le montre l'énorme développement de la consommation de céréales par les animaux. Le problème majeur n'est pas la surabondance ou la pénurie de l'offre mais l'absence de régulation convenable du marché mondial. Les dispositifs mis en place après guerre ont fonctionné là où existait un pays « leader » (Etats-Unis pour les céréales, Brésil pour le café, Arabie Saoudite pour le pétrole). Dans le domaine des céréales, la perte du rôle dirigeant des Etats-Unis, le refus de l'Europe de partager le coût de gestion des stocks mondiaux ont conduit à un fonctionnement erratique. Il faut inventer de nouvelles formes de régulation.

3. La charte de l'aide alimentaire : portée et limites des « codes de conduite ».

Chacun s'accorde sur les effets pervers de l'aide alimentaire telle qu'elle est pratiquée : moyen d'ouvrir de nouveaux marchés pour les pays excédentaires ; concurrence déloyale aux producteurs locaux ; développement de modèles de consommation extravertis. Inversement, beaucoup de pays ne peuvent plus vivre maintenant sans cette aide qui, d'ailleurs, lorsqu'elle est vendue sur le marché local, peut être une source de financement disponible pour des politiques de soutien à la production agricole des pays. Le débat porte donc maintenant sur l'intégration optimale de l'aide alimentaire dans les politiques céréalières des pays récipiendaires et sur le contrôle de l'usage des « fonds de contrepartie » (en monnaie locale provenant de la vente de l'aide alimentaire). Il ne s'agit plus d'être pour ou contre l'aide alimentaire mais pour ou contre son bon usage. C'est précisément l'objet des CODES DE CONDUITE. ONG et gouvernement français ont ainsi élaboré une charte définissant les principes à respecter. Quel peut être l'impact de ce mode de régulation ? pour les pays exportateurs il s'agit de « faire passer les acteurs d'une situation de conflit à une situation de coopération ». Le non respect du code par un des

acteurs entraîne des mesures de rétorsion de la part de ses partenaires. Par définition, n'étant pas institué et contrôlé par une autorité supranationale, un tel code s'élabore par consensus. Dans ce nouveau mode de régulation les ONG peuvent jouer deux rôles :

– a/ de médiation et de proposition pour dégager les règles souhaitables et favoriser les solutions négociées.

– b/ de surveillance de l'application des règles adoptées.

L'histoire de l'aide alimentaire est particulièrement instructive. L'émergence de nouvelles formes de régulation est l'une des priorités de la période. Je suis d'accord avec SOLAGRAL pour penser que les ONG peuvent jouer un rôle stratégique dans cette émergence : elles peuvent « parler vrai » et faire l'aller et retour entre des problèmes locaux concrets (par exemple l'impact de la gestion effective de l'aide sur les producteurs locaux), les positions des États et l'analyse des relations internationales. Elles sont ainsi à même, agissant auprès des opinions publiques, d'inciter au respect effectif des règles négociées. Cela suppose pour elles de renoncer à des slogans simplistes, d'avoir en leur sein des praticiens locaux comme des chercheurs et de constituer ensemble des réseaux de surveillance efficaces.

Il s'agit d'une note qui fait partie du rapport remis par SOLAGRAL à la FPH en conclusion de la convention de travail passée en 1987.

Fiche rédigée par CALAME, Pierre. (FPH)
1992/03/11

MFN DPH : 00816.

Auteur(s) : MARLOIE, Marcel ; TUBIANA, Laurence.
RAPPORT.
SOLAGRAL

Ethique des affaires et Nations Unies : pour un code de conduite.

MONDE. /DROIT INTERNATIONAL ; REGLEMENTATION INTERNATIONALE ; ONU ; FIRME MULTINATIONALE ; RELATION INTERNATIONALE ; ETHIQUE ; STRATEGIE DE PAIX ; POLITIQUE DE CONVERSION DE L'ECONOMIE DE LA GUERRE A LA PAIX...
Mots-clés internes : CODE DE BONNE CONDUITE.

Face à l'internationalisation croissante des relations économiques qui dépassent souvent désormais les relations politiques, s'affirme la nécessité de réviser le Code de Conduite des Nations Unies concernant les rapports entre firmes multinationales (FMN), pays d'accueil et pays d'origine.

Celui-ci adopté en avril 1989, après 15 années de pourparlers, laissait déjà paraître aux yeux des négociateurs quelques insuffisances au regard des nouvelles réalités (on évoquait notamment l'apparition des menaces globales sur l'environnement). A peine adopté il était donc déjà dépassé.

Le Code de conduite a emprunté beaucoup au « Guidelines for Multinational Enterprises » adopté par l'OCDE en 1976, sur deux points notamment :

- 1) la non-ingérence dans les affaires politiques du pays d'accueil
- 2) l'attachement aux objectifs politiques généraux des pays membres.

G. R. Bassiry nous en propose un résumé, tel qu'il a été adopté en 1989, en 23 points qu'il serait fastidieux d'énumérer ici. Les forces de ce code sont sa compréhensibilité et sa clarté à propos des questions de souveraineté, de compensation pour l'expropriation, de protection des valeurs socioculturelles, des mesures anti-corruption et de la non-ingérence. Ses points faibles sont son abstraction, son manque de précision (résultat de la volonté de satisfaire tout le monde), les difficultés à le mettre en œuvre, le manque de pouvoir de la UNCTNC (United Nations Commission on Transnational Corporations).

Néanmoins, le Code de Conduite pourrait se révéler très satisfaisant sur des questions d'éthique et de responsabilité concernant la protection de l'environnement, la non-ingérence, les pratiques de corruption, le non-recours à une force coercitive et la protection des valeurs et normes socio-culturelles. Mais ce qui lui manque le plus c'est une réelle légitimité qui permette de s'y référer.

Aujourd'hui, c'est le rapprochement Est-Ouest, la mondialisation de l'économie, la libéralisation de l'investissement et l'amélioration des rapports entre FMN et pays d'accueil, qui justifient la nécessité de revoir et de renforcer ce Code de Conduite. Mais au delà des amendements à apporter, G.R. Bassiry insiste sur la création d'un bureau international (a global super agency) affilié au Conseil de Sécurité dont les trois tâches principales seraient :

- 1) de superviser l'amélioration du Code de Conduite
- 2) de prendre des sanctions
- 3) de jouer un rôle d'arbitre entre les FMN et les pays d'accueil.

Il semble que la création de cette « Super-Agence » soit la véritable condition de l'efficacité d'un Code de Conduite que les Nations-Unies n'ont pas su faire admettre jusqu'à présent.

Les propositions sont intéressantes, mais leur application ne sera valable qu'à condition que soit donné à cette instance tripartite un pouvoir réel et objectif. Il paraît en tout cas incontournable de réviser ce Code de Conduite qui malgré son adoption récente semble déjà éloigné des réalités actuelles. Des négociations sur ces questions ont été engagées en avril 1989.

Quelques références très précises sur les points développés dans le texte permettront au lecteur intéressé de se pencher plus précisément sur la question.

G. R. Bassiry est ancien vice-président et actuel président de l'Université de Farabi. Il a publié de nombreux articles sur le thème de l'entreprise et l'éthique.

Fiche rédigée par FOURMENTAL, Franck.
1991/06/17

MFN DPH : 01226.

PERIODIQUE.
Auteur(s) : BASSIRY, G.R.
In : SAM ADVANCED MANAGEMENT JOURNAL.
Titre : Business Ethics and United Nations : a Code of
Conduct.
1990/08.

Démocratie et développement : un regard transversal.

MONDE ; ASIE ; AFRIQUE ; AMERIQUE LATINE. /RELATION PAIX DEVELOPPEMENT HUMAIN ; DROIT ; MODELE DE DEMOCRATIE ; DEMOCRATIE OCCIDENTALE ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ; PROCESSUS DE DEMOCRATISATION ; EXCLUSION POLITIQUE ; CITOYENNETE ; SOCIETE CIVILE ; QUESTION CLE.

Mots-clés internes : RELATION DEMOCRATIE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ; DEMOCRATIE UNIVERSELLE ; PAUVRETE ; DROIT ET DEMOCRATIE ; DROIT ET DEVELOPPEMENT ; REFLEXION.

APPROCHE (Association de Professionnels et de Chercheurs du Tiers Monde), Louvain-la-Neuve, s'est toujours efforcé de contribuer au déploiement d'un espace de dialogue entre chercheurs originaires des pays du Sud, le monde universitaire et le monde de la coopération internationale.

En 1991, l'association a organisé trois tables rondes qui ont successivement analysé les rapports entre démocratie et développement à travers l'actualité en Afrique, en Amérique et en Asie. Le texte de Raúl González Meyer sur lequel porte cette fiche et dont le titre complet est « Un regard transversal sur démocratie et développement : entre non-concordance de fait et projet de renforcement mutuel, quels modèles de référence ? », fait le bilan, la synthèse de ces trois tables rondes.

Démocratisations en cours, « en décollage » ou annoncées, forment dans toutes les régions abordées le panorama politique des dernières années. Les secousses contemporaines à l'Est ont non seulement aidé à ce que cela se produise, du moins dans certains cas (surtout africains), mais ont également et surtout mis en lumière ce qui serait le phare orientateur de ces processus : la référence se trouve en Occident.

Mais rien ne peut éluder, au nom de l'universel intouchable, que l'on soit malgré tout exigeant à l'égard des démocraties. Dans les pays du Sud, sans résultat dans le domaine socio-économique, elles risquent d'apparaître comme des constructions éthérées, comme des débats de constitutionnalistes, comme des articles de loi ou des mots pompeux, sans signification concrète pour le bien-être.

Mais la démocratie n'assure pas par elle-même le développement économique, ni en Asie, ni en Afrique, ni en Amérique Latine. Elle ne garantit pas ce qui a toujours été vu comme le pilier central de sa solidité. Ne se trouve-t-on pas dès lors face à une impossible démocratie ? Est-il possible de construire une démocratie sur la pauvreté ?

Ce raisonnement pessimiste semble se confirmer dans un phénomène historique : la stabilité démocratique occidentale s'est élevée sur le socle d'une longue période de croissance économique, accompagnée de fortes exclusions politiques. Un énorme « péché originel » est à la base de son actuelle légitimation.

C'est au moment où le système démocratique occidental s'érige en référence que l'exercice réel de la citoyenneté semble dans ces pays menacé voire étouffé par des agents ou des structures de pouvoir peu contrôlables par la société. Parmi ceux-ci, les agents économiques occupent une place de choix. L'économie paraît « décoller » de la politique et celle-ci paraît décoller de la société. Le résultat en est une citoyenneté mutilée.

Au milieu du brouillard que l'on rencontre lorsque l'on regarde l'avenir sous l'angle de la démocratie et du développement, une piste est cependant apparue : la société civile, dépositaire non pas d'une confiance excessive, mais pour le moins d'espérances, source d'un certain imaginaire face aux multiples barrières.

Par rapport à la démocratie, cette notion remplit l'énorme vide qui sépare l'Etat décentralisateur d'une citoyenneté aliénée et atomisée. Par rapport au développement, elle agit comme « troisième acteur » entre la planification démocratique et le marché ségréateur. La société civile a été vue comme espace et agent de démocratie et de

développement, non pas pour éliminer la nécessité des autres agents qu'elle côtoie, mais pour la réorienter en fonction des individus et des collectivités réels.

Certaines constatations isolées, mais communes à plusieurs pays, permettent d'alimenter ces convictions ou sentiments : l'extension d'une valorisation de la démocratie à des couches civiles élargies, en particulier à partir d'une sensibilisation aux droits de l'homme ; l'extension d'une capacité de stratégies et d'initiatives économiques populaires, qui expliquent en fin de compte la survie en temps de crise.

Impossible de conclure à des relations bien établies entre démocratie et développement. Mais aspiration difficile et ouverte de concilier les deux termes dans nos histoires présentes et futures.

Version espagnole de cette fiche : MFN 3033.

Fiche rédigée par DESIGNE, Jean. (Juristes solidarités)
1993/03/13

MFN DPH : 02222.

COMPTE RENDU DE COLLOQUE.
Auteur(s) : GONZALEZ MEYER, Raúl.
APPROCHE = ASSOCIATION DE PROFESSIONNELS ET
CHERCHEURS DU TIERS MONDE.
Titre : démocratie et développement en Afrique,
Amérique Latine et Asie : trois tables rondes
organisées par Approche asbl.
Ed. APPROCHE. 1991/11.

Pour en savoir plus...

Liste complémentaire de fiches portant sur les thématiques retenues qui peuvent être consultées dans la base de données du réseau DPH

Note : Les chiffres correspondent aux numéros NFM de la base DPH

00036

Los jovenes aventureros de la cultura urbana : le cas des barrios de Caracas – ARCI

00086

The Intimate Enemy : Loss And Recovery Of Self Under Colonialism – ARCI

00090

Caste in Indian Politics – ARCI

00092

Elementary Aspects Of Peasant Insurgency in Colonia India – ARCI

00097

Subaltern Studies I : Writings On South Asian History And Society – ARCI

00277

Mexique : ces héritiers de Zapata face à l'Etat – SOLAGRAL

00286

L'agriculture nicaraguayenne à la recherche d'un nouvel équilibre après la révolution – CETRAL.

00326

Risques planétaires : science – économie – politique éthique CEDIDELP

00492

Yo le digo una de las cosas... – OGD (Observatoire Géopolitique de la Droque)

00681

Elementos de reflexion de un dirigente de pobladores sobre el medio ambiente y los riesgos tecnologicos. – KNECHCIAK, Geneviève

01047

Food For War ; Food For Peace – AIDA. ILBERT, Hélène

01051

O direito dos oprimados – JURISTES SOLIDARITES

01068

Memoria de las actividades cumplidas en el periodo abril 1987 – marzo 1988 – JURISTES SOLIDARITES

01079

Formation de moniteurs paralégaux : cours internationaux d'été en droits humains – JURISTES SOLIDARITES

01307

Del macetero al potrero, o de lo micro a lo macro : el aporte de la sociedad civil a las políticas sociales – GUIHENEUF, Pierre-Yves. GEYSER

01443

La construction de la paix : la préparation spirituelle n'est pas suffisante, il faut aussi des techniques adéquates – PAX CHRISTI-FRANCE

01446

Condition de la paix : l'éducation de l'opinion – PAX CHRISTI-FRANCE

01660

The War in the Andes : The Military Role in US international Drug Policy – OBSERVATOIRE GEOPOLITIQUE DE LA DROGUE. LABROUSSE, Alain.

01718

Les conditions du partenariat habitants : le couple représentation/représentativité – CEDIDELP. DALMAS-ALFONSI, Paul.

01754

Colombie : Réforme agraire et processus de paix – CECOD-IEDES. Marguerite BEY.

02130

Ayuda alimentaria : provecho o perjuicio ? – CEDIDELP – BENANI-HAURI, Irène

02168

Femmes africaines et droits humains (Burkina Faso) – GREFFA. PALLE, Bernadette

02180

Lawyers for Human Rights and Legal Aid (Pakistan) – JURISTES SOLIDARITES. MALECOT, Catherine.

02192

Outils pédagogiques pour la formation et la réflexion juridiques (Amérique Latine) – JURISTES SOLIDARITES. LARREGLE, Ana.

02195

Comunidade enfrenta violência contra crianças e adolescentes : a experiência na Ilha de Santana, Olinda-PE (Brasil) – JURISTES SOLIDARITES. TESTAS, Evelyne.

02198

Nepal : programme de sensibilisation en vue des élections – JURISTES SOLIDARITES. BOUCHER, Emmanuelle.

02228

Stations in transition in El Salvador – AMARC.

02261

La « Violence » ou la « Paix » : l'imprécision des termes entretient la confusion – CCFD. ROSNER, Pierre Michel.

02264

La société civile et le conflit armé – CCFD. BLAIR, Elsa.

02267

La tentative de « pacification nationale » du Président Belisario Betancur (1982-1986) – CCFD. ROSNER, Pierre Michel.

02268

Les agents de violence ont un lourd passif... Inutile de leur en fournir un autre – CCFD. ROSNER, Pierre Michel.

02272

Coalition for Peace and Réconciliation – LES AMIS D'UNE ÉCOLE DE LA PAIX À GRENOBLE.

02273

La transition politique et la sortie de dictature en Espagne – LES AMIS D'UNE ÉCOLE DE LA PAIX À GRENOBLE.

02274

Redonner confiance aux paysans – LES AMIS D'UNE ÉCOLE DE LA PAIX À GRENOBLE.

02279

Quelle ONU, pour quelle paix ? – IRFED. Nicolas SILHE.

02281

Le droit dans la paix et la guerre – CDTM. Corine CHEDOT.

02282

Résistances civiles : Les leçons de l'Histoire – IRFED. Nicolas SILHE.

02283

Les sciences, la paix, les détenus et le physicien – LES AMIS D'UNE ÉCOLE DE LA PAIX À GRENOBLE. PETRIS, Richard.

02284

L'éducation à la paix : une matière difficile – LES AMIS D'UNE ÉCOLE DE LA PAIX À GRENOBLE. PETRIS, Richard.

02285

Une stratégie « main stream » pour l'éducation à la paix au Québec – LES AMIS D'UNE ÉCOLE DE LA PAIX À GRENOBLE. 3 RUE DE STRASBOURG. 38000. FRANCE.

02288

« Peace Education » and « Global Education » in New Zealand – LES AMIS D'UNE ÉCOLE DE LA PAIX À GRENOBLE. PETRIS, Richard. 3 RUE DE STRASBOURG. 38000 GRENOBLE. FRANCE.

02297

La lógica de exclusión : una historia que se repite – CCFD. BLAIR, Elsa.

02302

Hadicat as Salam – Jardin de la Paix à Saïda, Liban : école de formation et centre de recyclage sur la petite enfance ; centre pilote d'application, crèche, école maternelle. – LES AMIS D'UNE ÉCOLE DE LA PAIX À GRENOBLE

02321

Aux origines de la violence rurale : la question des massacres et de la revanche des grands propriétaires – CCFD. ROSNER, Pierre Michel

02392

Créer une contre-culture par l'action politique (I) : l'« empowerment » – RESEAU SUD NORD CULTURES ET DEVELOPPEMENT. SIZOO, Edith

02539

La reconnaissance du statut des promoteurs de santé au Salvador – CIMADE. SAN SEBASTIAN, Clément

02551

Insertion légale, culturelle et socio-économique des émigrants dans la banlieue de Buenos Aires – CIMADE. PARVEX, Ricardo

02552

Construction du Pacte Social pour Antioquia – CIMADE. PARVEX, Ricardo

02591

A Returnees'ombud in Cambodia : a suggestion – LES AMIS D'UNE ECOLE DE LA PAIX A GRENOBLE. PETRIS, Richard

02592

Ni las botas del gobierno, ni las botas de la guerrilla ! – LES AMIS D'UNE ECOLE DE LA PAIX A GRENOBLE. PETRIS, Richard

02593

Au Costa Rica : une « Université pour la Paix » dans une « oasis de paix » – LES AMIS D'UNE ECOLE DE LA PAIX A GRENOBLE. PETRIS, Richard

02594

La paix serait-elle une chose trop grave pour être laissée aux diplomates ? – LES AMIS D'UNE ECOLE DE LA PAIX A GRENOBLE. PETRIS, Richard

02852

Conflit et cultures de cannabis au Tchad – OBSERVATOIRE GEOPOLITIQUE DES DROGUES

02863

Guerre et drogue au Libéria – OBSERVATOIRE GEOPOLITIQUE DES DROGUES

03188

Hung-Loc, Vietnam – CECOD-IEDES. BEY, Marguerite

03198

Autogestion et démocratie dans la construction du savoir : l'universalité rencontre la réalité – DIALOGO. TRAMONTE, Cristiana.

03502

Le don et le recours dans une société « en grappe » – RESEAU SUD-NORD CULTURES ET DEVELOPPEMENT. VERHELST, Thierry.

03570

Le « dread talk » jamaïcain ou l'affirmation du syncrétisme linguistique comme moyen d'émancipation culturel – GAKUNZI, David

03793

Colloque « Media, solidarité et catastrophes naturelles : quel rôle pour l'éducation à l'environnement et au développement » – CCFD.
KREMER, Pierre

03850

Refugees in their own country, the forced Relocation of Squatters and Displaced People from Khartoum – HIC. AUDEFROY, Joël.

03887

A Taïwan, la difficile démocratisation des ondes – AMARC = ASSOCIATION MONDIALE DES RADIODIFFUSEURS COMMUNAUTAIRES.

03924

En ex-Yougoslavie, la remise en activité peut enrayer la destruction, le désœuvrement et favoriser la construction de la paix – CCFD. CORNET, Bérangère

04035

Réflexion sur les liens existant entre l'urgence et le développement – AUI = ACTION D'URGENCE INTERNATIONALE

04036

Lorsque la logique de l'expert ne prend pas en compte les données locales – AUI = ACTION D'URGENCE INTERNATIONALE

04037

Questionnement sur les politiques de reconstruction d'urgence selon l'UNDRO (United Nations Disaster Relief Organisation) – AUI

04040

Guatemala 1976 : la séismologie indienne ou l'interprétation populaire d'une catastrophe naturelle – AUI

04050

La pauvreté accroît la vulnérabilité des populations face aux catastrophes naturelles qui aggravent à leur tour la pauvreté – AUI.

04054

Remise en question des mythes concernant l'image des populations sinistrées lors de catastrophes – AUI

04055

Suite au tremblement de terre de Mexico en 1985, les sinistrés n'ont pas attendu les secours pour agir – AUI

04057

L'urgence contre le développement ? – AUI

04061

Aide alimentaire exagérée au Guatemala suite au séisme de 1976 – AUI

ANNEXES

TITRES DES FICHES SÉLECTIONNÉES

I.1. Prévention des conflits et société : pratiques de la coexistence

Fiche n° 0001 – La mémoire et ses abus.
 Fiche n° 0002 – « Au gendarme et au voleur » : La définition et la redéfinition de l'ennemi.
 Fiche n° 0003 – La médiation : une autre justice.
 Fiche n° 0004 – Les justices du quotidien. Les modes formels et informels de règlement des petits litiges.
 Fiche n° 0005 – Droit et démocratie : quelles pratiques ? quelles résistances ?
 Fiche n° 0006 – Le mouvement parajuridique philippin. Une expérience du SALAG.
 Fiche n° 0007 – « No silence In this Court ».
 Fiche n° 0008 – Les armes de communication dans la Guerre du Golfe.
 Fiche n° 0009 – CRII-RAD : un laboratoire d'analyses indépendant.

I.2. Prévention des conflits et effectivité du droit

Fiche n° 0010 – La Convention européenne des droits de l'homme : une avancée dans la pratique du droit.
 Fiche n° 0011 – Défis théoriques posés par une pratique alternative du droit.
 Fiche n° 0012 – Le droit à la terre considéré sous l'angle des droits de l'homme et du développement.

I.3. Prévention des conflits et satisfaction des besoins économiques essentiels

Fiche n° 0013 – Dynamismes ruraux et contrastes fonciers dans Madagascar en crise.
 Fiche n° 0014 – Les drogues en CEI.
 Fiche n° 0015 – Une réponse éthiopienne à la sécheresse.
 Fiche n° 0016 – Les projets de développement alternatifs et leur impact politique.

I.4. Prévention des conflits et action politique

Fiche n° 0017 – La nouvelle citoyenneté indienne. Le cas de la Colombie.
 Fiche n° 0018 – Repensons le « Mare nostrum » pour éviter la guerre.
 Fiche n° 0019 – Les aspects du processus de paix en Amérique centrale.
 Fiche n° 0020 – Récolter les dividendes de la paix.
 Fiche n° 0021 – Désarmement, diversification, développement.
 Fiche n° 0022 – Conférence sur la stabilité en Europe.

II.1. Analyse des racines des conflits, de la violence et de l'oppression

Fiche n° 0023 – La tragédie du Rwanda et les Eglises d'Afrique de l'Est.
 Fiche n° 0024 – Voici comment on sème les semences de la famine et de la guerre.
 Fiche n° 0025 – Evolution et spécificité des bandes de jeunes tueurs à gages (les « sicaires »).
 Fiche n° 0026 – Les narco-Etats dans le monde en 1993-1994...
 Fiche n° 0027 – Faiblesses et vivacité des courants civiques en ex-Yougoslavie.
 Fiche n° 0028 – Aux origines de la violence rurale ; le rôle crucial de la colonisation des « terres vierges » ?
 Fiche n° 0029 – Droit et violence en zone de frontière agricole.

II.2. Faire appliquer le droit humanitaire

Fiche n° 0030 – Les opérations internationales de maintien de la paix font reculer le droit humanitaire.

II.3. Enrayer la guerre : Interventions de la société

Fiche n° 0031 – Défendre les droits des victimes de la purification ethnique en ex-Yougoslavie.
 Fiche n° 0032 – Les traumatismes chez les enfants dans les camps de réfugiés croates et bosniaques.
 Fiche n° 0033 – L'expérience de Médecins du Monde en Ex-Yougoslavie. Témoigner : pourquoi, comment ?
 Fiche n° 0034 – L'exemple d'un tribunal d'opinion. Le tribunal permanent des peuples.
 Fiche n° 0035 – Campagne contre la prolifération des mines anti-personnel.
 Fiche n° 0036 – Un réseau de citoyens européen au service du dialogue et de la paix.
 Fiche n° 0037 – De la notion d'intervention civile.
 Fiche n° 0038 – Des médiateurs de paix en Afrique du Sud.
 Fiche n° 0039 – Une expérience d'éducation à la paix dans les camps de réfugiés en Croatie.
 Fiche n° 0040 – L'Assemblée européenne des citoyens. Lutter contre le chauvinisme et le racisme.

II.4. Enrayer la guerre : Interventions des Etats et de la communauté internationale

Fiche n° 0041 – Les fondements anthropologiques des droits de l'homme. Crise de l'universalisme et post-modernité.
 Fiche n° 0042 – Contre l'humanitaire-alibi : l'humanitaire instrumentalisé.
 Fiche n° 0043 – Non assistance à population en danger. L'inadéquation de la philosophie « humanitaire » à la guerre du Soudan.
 Fiche n° 0044 – La guerre continue à donner le ton, même dans les « négociations » pour la paix.
 Fiche n° 0045 – Le rôle de la société civile dans le processus de paix au Guatemala.

III.1. Mesures d'urgence pour la restauration des droits humains fondamentaux

Fiche n° 0046 – Quelles réparations pour les victimes de la dictature chilienne ?
 Fiche n° 0047 – Les problèmes de santé mentale dans des contextes d'occupation. Le cas de Gaza.
 Fiche n° 0048 – Les névroses traumatiques chez les réfugiés bosniaques et croates.
 Fiche n° 0049 – Les enfants « non accompagnés » dans les camps de premier asile.
 Fiche n° 0050 – Agir contre l'impunité pour guérir la mémoire.
 Fiche n° 0051 – Les conséquences de l'impunité sur la société. Le point de vue d'un Uruguayen « ordinaire ».
 Fiche n° 0052 – L'expérience du Tribunal permanent des peuples. Quelques annotations sur les procès contre l'impunité des crimes contre l'humanité en Amérique latine.
 Fiche n° 0053 – Méthodes d'enquête et de dénonciation des violations de droits de l'homme en Ouganda.
 Fiche n° 0054 – Bolivie : sentence historique prononcée contre l'impunité.
 Fiche n° 0055 – La lutte contre l'impunité.
 Fiche n° 0056 – Rapport de la Commission « Vérité pour le Salvador » (1992-1993).
 Fiche n° 0057 – Impunité et justice dans le conflit israélo-palestinien.

III.2. Reconstruction de la société

Fiche n° 0058 – En Sierra Leone, un exemple de réadaptation et de réintégration des enfants soldats.
 Fiche n° 0059 – La formation technique proposée aux jeunes miliciens libanais leur permet d'avoir un autre type d'arme en main !
 Fiche n° 0060 – Les victimes de la paix.
 Fiche n° 0061 – En Colombie, la construction de la paix, qui passe par la réinsertion des anciens guérilleros dans la vie civile, ne se limite pas pour autant à leur simple démilitarisation.
 Fiche n° 0062 – L'expérience du Chili en matière de retour des réfugiés.
 Fiche n° 0063 – Le problème des personnes déplacées du fait de la guerre du Vietnam.
 Fiche n° 0064 – Un forum d'ONG libanaises (le FLONG) met en place un projet expérimental : « Migration ».
 Fiche n° 0065 – Le retour au Guatemala des Indiens réfugiés au Mexique, population marginalisée et démunie, doit être accompagné d'un véritable plan de réhabilitation et de réinsertion.
 Fiche n° 0066 – Le satellite et les réfugiés.
 Fiche n° 0067 – La signature des accords de paix au Salvador pose le problème de l'intégration économique des communautés de déplacés et réfugiés à l'économie de marché.
 Fiche n° 0068 – La vitalité de la société civile palestinienne, malgré l'occupation. La construction d'un système de santé communautaire.
 Fiche n° 0069 – Des initiatives locales aux politiques globales. Déclaration de Santiago, juin 1992.
 Fiche n° 0070 – Les relations entre ONG et gouvernement au Chili.
 Fiche n° 0071 – Les services juridiques en Amérique Latine. Evolution des rôles et nouveaux défis.
 Fiche n° 0072 – Histoire, leçons et perspectives du SOE en Haïti : de 1977 à 1990, une organisation non gouvernementale fondée par la CIMADE (ONG française) avec des exilés haïtiens devient un pôle de référence pour la construction de l'Etat.
 Fiche n° 0073 – Au Liban, l'action de formation mise en œuvre par l'association « Cités » est basée sur l'idée que la réconciliation et la reconstruction nationales naîtront d'un travail en réseau.
 Fiche n° 0074 – Le rôle de l'Eglise au Cambodge.

III.3. Reconstruction des institutions et de pouvoirs légitimes

Fiche n° 0075 – Les militaires et la société.
 Fiche n° 0076 – La reconstruction de l'appareil d'Etat au Salvador.
 Fiche n° 0077 – Désarmement : le grand et le petit.
 Fiche n° 0078 – La non-incidence du contexte international sur les groupes paramilitaires.
 Fiche n° 0079 – Quelle réconciliation après le franquisme ?

III.4. Reconstruction des infrastructures et des activités économiques

III.5. Aide et coopération internationale à la reconstruction

Fiche n° 0080 – Impunité et réconciliation nationale au Salvador.
 Fiche n° 0081 – « Le citoyen n'est pas un "ennemi" ». La Division de police de la mission de l'ONU et la démilitarisation du Salvador.
 Fiche n° 0082 – L'aide internationale en faveur de l'Afrique en question (1).
 Fiche n° 0083 – Les méfaits de l'aide internationale.

Fiche n° 0084 – Secours d'urgence suite à la catastrophe d'Armero en Colombie... où l'aide au développement favorisait en fait le développement d'une mentalité d'assisté !

Fiche n° 0085 – Exemple de cinq idées préconçues qui altèrent l'image des réalités post-catastrophe et qui, de ce fait, impliquent une aide inadaptée, voire parasitaire.

IV.1. La transformation de la société

Fiche n° 0086 – Non violence et démocratie.

Fiche n° 0087 – « Apprendre à faire la paix » : violence, autorité et idéologies au quotidien. Propositions de Pax Christi pour un réformisme exigeant.

Fiche n° 0088 – La formation à une pédagogie de la non violence. L'Institut de recherche et de Formation du Mouvement pour une Alternative Non violente – IFMAN.

Fiche n° 0089 – Du Larzac au Liban, quand non-violence et développement se conjuguent pour permettre la résolution des conflits.

Fiche n° 0090 – La philosophie pour enfants et l'éducation à la paix et à la démocratie.

Fiche n° 0091 – Fondements, méthodes et stratégies de l'éducation à la paix et au désarmement : l'expérience du mouvement Pax Christi.

Fiche n° 0092 – Une réponse aux enfants de l'Intifada.

Fiche n° 0093 – Au Cambodge, l'association « Outreach » s'adresse prioritairement aux femmes en développant des programmes d'éducation à la démocratie et à la défense de leurs droits.

Fiche n° 0094 – La paix israélo-palestinienne passe aussi par la déconstruction du mythe de l'« ennemi »

Fiche n° 0095 – Les nouveaux types de conflits amènent Amnesty International à réadapter ses outils.

Fiche n° 0096 – De la mémoire et de la paix.

Fiche n° 0097 – La mémoire blessée.

Fiche n° 0098 – Berlin, laboratoire de la réunification.

Fiche n° 0099 – Problèmes et expériences de la société civile brésilienne depuis la fin du régime autoritaire.

Fiche n° 0100 – L'expérience du budget participatif dans la ville de Porto Alegre, Brésil.

Fiche n° 0101 – Les actionnaires critiques de Bayer (Die kritischen Aktionäre von Bayer).

Fiche n° 0102 – Que signifie la notion de société civile au Mexique ?

Fiche n° 0103 – Le Front Civique de San Luis Potosi : lutte pour la démocratie au Mexique.

Fiche n° 0104 – La coopération entre les ONG et les municipalités au Chili.

Fiche n° 0105 – Au Liban, la citoyenneté est à inventer.

Fiche n° 0106 – Des mères du monde entier s'unissent pour défendre la justice.

Fiche n° 0107 – La difficile conjugaison entre liberté de presse et responsabilité des médias.

Fiche n° 0108 – Quelques réflexions sur les médias à partir de l'expérience de PANOS.

Fiche n° 0109 – Le rôle de l'information et des journalistes dans les sociétés violentes en conflit.

Fiche n° 0110 – L'information est-elle possible face à la propagande ?

Fiche n° 0111 – De la défense civile à l'intervention civile.

Fiche n° 0112 – Les études sur la paix dans les collèges et les universités aux Etats-Unis.

Fiche n° 0113 – Economistes de la paix.

IV.2. Régulations politiques et construction de l'Etat de droit

- Fiche n° 0114 – La « Journée de l'Europe », une journée pour la paix. L'anniversaire de la déclaration de Robert Schuman.
- Fiche n° 0115 – Réflexions sur la réconciliation israélo-palestinienne.
- Fiche n° 0116 – Les relations franco-allemandes peuvent-elles servir de précédent au Rwanda ?
- Fiche n° 0117 – Ce que le pardon vient faire dans l'Histoire.
- Fiche n° 0118 – La réhabilitation d'un « barrio » (quartier défavorisé) grâce à un travail coordonné des institutions : le projet pilote Calabozo au Venezuela : politique sociale et anthropologie.
- Fiche n° 0119 – Un exemple de formation aux affaires publiques : l'« Ecole de gouvernement » de Sao Paulo.
- Fiche n° 0120 – Du « Mouvement pour l'éthique en politique » au Brésil à l'« Action citoyenne contre la misère et pour la vie ».
- Fiche n° 0121 – Le Mouvement citoyen pour la Démocratie (Mexique).
- Fiche n° 0122 – Citoyenneté : quelle définition ?
- Fiche n° 0123 – Action de la citoyenneté contre la misère et pour la vie.
- IV.3. Pacification des relations internationales
- Fiche n° 0124 – La Banque mondiale et l'environnement.
- Fiche n° 0125 – Pour un juste calcul des responsabilités.
- Fiche n° 0126 – Le lien entre la dégradation de l'environnement et l'augmentation du nombre des catastrophes naturelles. Analyse de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement.
- Fiche n° 0127 – Inondations et sécheresses sont-elles si naturelles ? Responsabilités humaines dans l'augmentation du nombre des catastrophes naturelles.
- Fiche n° 0128 – Diagnostic et propositions sur le milieu ambiant pour la démocratie.

IV.4. La construction d'une économie de paix

- Fiche n° 0129 – La campagne contre la « guerre des lâches » de Handicap International.
- Fiche n° 0130 – La campagne de « Jobs with Peace » : « Pour une économie et un monde pacifiques ».
- Fiche n° 0131 – Reconvertir les industries militaires ? Commençons par le Pentagone.
- Fiche n° 0132 – Reconversion industrielle du secteur de la défense en URSS.
- Fiche n° 0133 – La reconversion des entreprises militaires.
- Fiche n° 0134 – Un nouvel horizon pour la Baie de Subic.
- Fiche n° 0135 – La conversion de la dette du tiers monde, un progrès de développement.
- Fiche n° 0136 – Dette externe et souveraineté des peuples.
- Fiche n° 0137 – Les politiques céréalières et les conditions de la sécurité alimentaire. Place des Etats et des ONG dans un débat où la passionnel l'emporte souvent sur l'analyse.
- Fiche n° 0138 – Ethique des affaires et Nations Unies : pour un code de conduite.
- Fiche n° 0139-Démocratie et développement : un regard transversal.

INDEX PAR MOTS-CLES

Note : Le chiffre en face du mot-clé DPH correspond au numéro de la fiche et non à la page.

ABUS DE POUVOIR : 23
 ACCEPTATION DE L'AUTRE : 74, 96, 115
 ACCES A LA TERRE : 12, 65, 78
 ACCES AU DROIT : 64, 106
 ACCES AUX SYSTEMES FINANCIERS : 82
 ACCOMPAGNEMENT SOCIAL : 92
 ACCORD DE PAIX : 45, 80, 81
 ACCORD INTERNATIONAL : 19, 22, 137
 ACTEUR SOCIAL : 39
 ACTION HUMANITAIRE : 42, 43, 84
 ACTION JURIDIQUE : 31, 53, 54
 ACTION POLITIQUE : 42, 43, 114, 130
 ACTION SOCIALE : 105, 118
 ADMINISTRATION PUBLIQUE : 119
 AIDE ALIMENTAIRE : 43, 137
 AIDE INTERNATIONALE : 82, 83
 AIDE INTERNATIONALE A LA RECONSTRUCTION : 80, 85
 AIDE PSYCHOLOGIQUE : 32, 46, 47, 40, 60, 62
 AIDE SOCIALE : 74
 AJUSTEMENT STRUCTUREL ET AGRICULTURE : 13
 ALCOOLISME : 48
 ALTERNATIVE DE DEVELOPPEMENT : 18
 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : 134
 AMNESIE COLLECTIVE : 51
 ANCIEN COMBATTANT : 59, 60, 61, 67
 ANTHROPOLOGIE : 41
 ANTHROPOLOGIE CULTURELLE : 118
 ANTIRACISME : 36, 40
 APARTHEID : 38
 APPARTENANCE SOCIALE : 122
 APPRENTISSAGE DE LA MEDIATION : 87, 88
 APPRENTISSAGE DES RELATIONS DE COOPERATION : 70, 90, 94, 104, 114, 116
 ARMEE : 65, 77, 80
 ARTISAN DE PAIX : 94
 ASSISTANCE JURIDIQUE : 6, 64
 ASSISTANCE MEDICALE : 46
 ATTEINTE A L'ENVIRONNEMENT PAR FAIT DE GUERRE : 24
 AUTONOMIE : 67
 AVOCAT : 31
 BAILLEUR DE FONDS : 62, 82
 BANQUE MONDIALE : 13, 82, 124
 BARRAGE ET DEPLACEMENT DE POPULATIONS : 124
 BESOINS ESSENTIELS : 123
 BIBONVILLE : 118
 BOIS ENERGIE : 124
 BRIGADE DE LA PAIX : 37
 BUDGET DE L'ETAT : 100
 BUREAUCRATIE : 63
 CAMP DE REFUGIES : 39, 49
 CAMPAGNE D'INFORMATION : 35, 129
 CANNABIS : 14
 CAPITALISATION : 87
 CAPITALISATION D'EXPERIENCE : 11, 94, 105, 106
 CASQUE BLEU : 30
 CATASTROPHE ECOLOGIQUE : 126, 127
 CATASTROPHE NATURELLE : 84, 85, 127
 CEE : 10
 CHANGEMENT SOCIAL : 6, 105, 122, 123
 CHAUVINISME : 27, 40
 CHRISTIANISME :
 CICR : 49
 CITOYENNETE : 5, 10, 40, 102, 105, 108, 120, 121, 122,

123, 139
CLIENTELISME : 25
CLIMAT : 125
CLOISONNEMENT : 73
CODE DE BONNE CONDUITE ENVIRONNEMENTALE : 125
COLLECTIF D'ONG : 64, 92
COLLECTIVITES LOCALES : 100, 104
COLONISATION : 28, 29
COMMERCE D'ARMEMENTS : 129
COMMERCE DES ARMES : 20, 77
COMMERCE INTERNATIONAL : 137
COMMUNICATION ET CITOYENNETE : 73
COMMUNAUTE : 3, 67
COMMUNICATION ET DEMOCRATIE : 107, 108
COMMUNICATION ET INTEGRATION COMMUNAUTAIRE : 39
COMMUNICATION ET MEMOIRE : 46
COMPLEXE MILITARO INDUSTRIEL : 113, 132
COMPTABILITE DE L'ENVIRONNEMENT : 125
CONCEPTION DE L'ETAT : 103, 119, 120, 123
CONCERTATION : 118, 128
CONCILIATION : 5
CONCURRENCE COMMERCIALE : 133
CONFLIT ETHNIQUE : 27, 95
CONFLIT INTERETATIQUE : 95
CONNAISSANCE POUR L'ACTION : 118
CONSEQUENCE POLITIQUE DU TRAFIC DE DROGUE : 14, 16, 25, 26, 78
CONSTRUCTION DE L'ETAT : 29
CONSTRUCTION DE LA PAIX : 20, 22, 45, 73, 98, 114, 130
CONSTRUCTION DE LA PAIX ET REFORME DE L'EDUCATION : 91
CONTROLE DE L'ETAT : 9, 16
CONTROLE INTERNATIONAL DES ARMEMENTS : 18, 20
CONTROLE POLITIQUE : 15, 23
CONTROLE SOCIAL : 3
CONVENTION DE GENEVE : 49
CONVERSION DE LA DETTE : 135, 136
CONVERSION DES INDUSTRIES D'ARMEMENT : 21, 113, 130, 131, 133
COOPERATION DECENTRALISEE : 104, 118
COOPERATION INTERETATIQUE : 19, 22
COOPERATION INTERNATIONALE : 16, 62, 67, 101
COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT : 20, 77
COOPERATION SUD SUD : 19
COORDINATION : 84, 104, 118, 121
CORRUPTION : 26, 54, 83, 103, 120, 121, 123
CRIME CONTRE L'HUMANITE : 50, 52
CRISE DE L'ETAT : 75
CRISE ECONOMIQUE : 13
CRITIQUE DU DROIT : 11
CRITIQUE THEORIQUE DU DROIT : 41
CULTURE DE PAIX : 90, 91
CULTURE DE VIOLENCE : 25, 38, 87, 89
CULTURE DOMINANTE : 87
CULTURE POLITIQUE : 2, 36, 44, 122
DEBOISEMENT : 124, 126, 127
DECENTRALISATION : 100
DEFENSE JURIDIQUE : 31
DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT : 15, 126
DEGRADATION DES SOLS : 127
DELINQUANCE : 25
DEMILITARISATION : 20, 61, 80, 113, 130, 132, 134
DEMILITARISATION DE LA SOCIETE : 78
DEMINAGE : 35, 129
DEMOCRATIE : 5, 3, 75
DEMOCRATIE OCCIDENTALE : 139
DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : 61, 69, 70, 71, 86, 103, 121, 122, 123
DEPENDANCE ECONOMIQUE : 82, 83, 134
DEPENDANCIA ECONOMICA : 136
DEPENSES D'ARMEMENT : 19, 131
DEPORTATION DE POPULATION : 124
DEPORTE : 15

DEREGLEMENTATION : 128
DESARMEMENT : 18, 19, 20, 21, 77, 131, 132, 133, 134
DESEQUILIBRE ECOLOGIQUE : 125, 126, 127, 128
DESEQUILIBRE NORD SUD : 125, 134
DESEQUILIBRIO NORTE SUR : 136
DESERTIFICATION : 15, 127
DESINFORMATION : 8, 107
DESINTEGRATION SOCIALE : 15
DESORGANISATION DE L'ETAT : 14, 26, 78, 95, 132
DETERIORATION DE L'ENVIRONNEMENT : 128
DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT : 82, 135
DEUDA : 136
DEUDA EXTERNA Y DESARROLLO : 136
DEVELOPPEMENT ALTERNATIF : 16
DEVELOPPEMENT AUTONOME : 70
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE : 67, 68
DEVELOPPEMENT DURABLE : 124, 126
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : 139
DEVELOPPEMENT INTEGRE : 118
DEVELOPPEMENT REGIONAL : 134
DEVELOPPEMENT RURAL : 72
DIALOGUE : 36, 40, 45, 73, 116
DICTATURE : 51, 54
DICTATURE MILITAIRE : 79
DIFFUSION DE L'INFORMATION : 9
DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS : 21, 132, 133
DIVERSITE CULTURELLE : 41
DROGUE ET VIOLENCE : 25, 26, 28
DROIT : 139
DROIT ALTERNATIF : 71
DROIT AU SOL : 12
DROIT COUTUMIER : 12
DROIT D'INGERENCE : 41
DROIT D'INGERENCE HUMANITAIRE : 37, 95
DROIT DES ENFANTS : 58, 92
DROIT DES INDIENS : 17
DROIT DES MINORITES : 17
DROIT ET CHANGEMENT SOCIAL : 11
DROIT ET DEMOCRATIE : 10, 11
DROIT HUMANITAIRE : 30, 129
DROIT INTERNATIONAL : 10, 34, 138
DROITS AU QUOTIDIEN : 11
DROITS CIVILS : 64
DROITS DE L'HOMME : 10, 12, 41, 64, 80
DROITS DES ENFANTS : 49
DROITS DES FEMMES : 93
DROITS DES MINORITES : 34, 40
DROITS DES PEUPLES : 34
DROITS DES REFUGIES : 64, 65
ECHANGE D'EXPERIENCES : 5, 11, 12, 47, 69, 91, 106, 116
ECHANGE NORD SUD : 18
ECHANGE SUD SUD : 11
EHEC : 23, 30, 42, 43, 82, 83, 84, 124, 132
ECONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES : 24
ECONOMIE DE LA DROGUE : 14, 16, 25, 26
ECONOMIE ET GUERRE : 24, 60
ECONOMIE INTERNATIONALE : 101
ECONOMIE POLITIQUE : 63
EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT : 9
EDUCATION A LA DEMOCRATIE : 38, 68, 93
EDUCATION A LA NON VIOLENCE : 38, 59, 88, 92, 105
EDUCATION A LA PAIX : 39, 81, 86, 87, 90, 91, 92, 94, 112, 116
EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME : 81, 93
EDUCATION CIVIQUE : 122
EDUCATION ET CHANGEMENT CULTUREL : 88, 90, 112
EDUCATION ET CHANGEMENT SOCIAL : 90, 92, 93, 119
EDUCATION JURIDIQUE : 12, 71
EFFET DE LA GUERRE SUR LA POPULATION CIVILE : 32, 49
EFFET DE SERRE : 125
EGLISE : 45

EGLISE CATHOLIQUE : 23, 74
EMBARGO : 37
EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE : 125
EMPLOI : 131
ENFANT : 32, 39, 47, 49, 92
ENFANT SOLDAT : 58
ENSEIGNANT : 73
ENSEIGNEMENT : 90
ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE ET PAIX : 50, 51, 114
ENSEIGNEMENT DEFORME DE L'HISTOIRE : 110
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : 112
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE : 59
EROSION : 127
ETAT : 41
ETAT NATION : 122
ETAT PREDATEUR : 26, 120
ETHIQUE : 138
ETHIQUE DES MEDIAS : 107, 108, 110
ETHIQUE PUBLIQUE : 72, 83, 103, 119, 120, 121
ETHNOCENTRISME : 23
ETHNOCIDE : 43
EVALUATION : 21, 23, 38, 43, 52, 62, 63, 69, 72, 62, 95
EVOLUTION D'UNE SOCIETE : 44, 122
EXCLUSION POLITIQUE : 139
EXCLUSION SOCIALE : 69
EXPERT : 9
FAMILLE : 49
FAMINE : 43
FEMME : 68, 93, 106
FINANCEMENT : 131, 133
FINANCEMENT DU DESARMEMENT : 21
FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT : 18, 20, 82, 135
FINANCIAMIENTO DEL DESARROLLO : 136
FIRME MULTINATIONALE : 101, 138
FMI : 13
FONDS MONDIAL POUR L'ENVIRONNEMENT : 124
FORMALISME JURIDIQUE : 11
FORMATION : 5, 9, 61, 89, 112
FORMATION COMMUNAUTAIRE : 68, 92
FORMATION DE CADRE : 72, 119
FORMATION JURIDIQUE : 6
FORMATION PROFESSIONNELLE : 59, 107
GARANTIE INTERNATIONALE D'ACCORD DE PAIX : 80
GAZ CARBONIQUE : 125
GENOCIDE : 97
GEOLOGIQUE DE LA DROGUE : 14, 26
GESTION PUBLIQUE : 100
GROUPE PARAMILITAIRE : 78
GUERILLA : 78, 102
GUERRILLERO : 61
GUERRE : 2, 24, 30, 31, 35, 36, 40, 42, 61, 67, 111
GUERRE CIVILE : 43, 79
HANDICAPE DE GUERRE : 35, 129
HCR : 49, 66
HISTOIRE NATIONALE : 28
HISTOIRE POLITIQUE : 79
IDENTITE : 117
IDENTITE COLLECTIVE : 51
IDENTITE NATIONALE : 98, 122
IDENTITE SOCIALE : 122
IGNORANCE : 85
IMAGE DE LA GUERRE DANS LES MEDIAS : 108
IMMIGRE : 64
IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT : 124, 128, 134
IMPUNITÉ : 31, 46, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 60
INCITATION A LA HAINE RACIALE : 110
INDEMNISATION DES VICTIMES : 46
INDUSTRIE D'ARMEMENT : 129
INEGALITE SOCIALE : 96
INFLUENCE DE L'ARMEE SUR L'ETAT : 75
INFLUENCE DES MEDIAS : 8, 35, 95, 110
INFLUENCE DES MEDIAS SUR LA VIOLENCE : 107, 110

INFORMATION : 108
INFORMATION SCIENTIFIQUE : 9
INFRASTRUCTURE : 85
INGERENCE INTERNATIONALE : 30, 42
INNOVATION PEDAGOGIQUE : 90, 112
INNOVATION SOCIALE : 102, 123
INSECURITE : 47
INSERTION PAR L'ECONOMIQUE : 59
INSERTION PROFESSIONNELLE : 62
INTEGRATION ECONOMIQUE : 29, 98
INTEGRATION REGIONALE : 22
INTEGRATION SOCIALE : 29, 64
INTERDEPENDANCE ECONOMIQUE : 114
INTERPOSITION INTERNATIONALE : 37, 111
INTERVENTION CIVILE : 37, 111
INTERVENTION DE L'ETAT : 61, 62, 63, 131, 133
INTERVENTION DE L'ETAT DANS L'AGRICULTURE : 13
INTERVENTION INTERNATIONALE POUR LE RETABLISSEMENT DE LA PAIX : 80, 81
IRENOLOGIE : 117
JEUNE : 25
JOURNALISTE : 110
JURIDICTION SUPRANATIONALE : 10
JUSTICE : 33
JUSTICE COMMUNAUTAIRE : 4, 7
JUSTICE INFORMELLE : 4
JUSTICE SOCIALE : 123
LEGALISME : 11
LEGISLATION : 17
LEGITIMITE : 5, 11
LEGITIMITE DU POUVOIR : 29
LIBERALISME : 13
LIBERTE D'INFORMATION : 107
LOGIQUE INSTITUTIONNELLE : 67
LOGIQUE INSTITUTIONNELLE : 49, 104
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION : 86, 118
LUTTE CONTRE L'IMPUNITE : 56
LUTTE CONTRE LA PAUVRETE : 123
LUTTE CONTRE LA POLLUTION : 124
LUTTE JURIDIQUE : 17, 34, 52, 71
LUTTE POLITIQUE ET VIOLENCE : 29, 105, 106
LUTTE POUR LA TERRE : 24
LUTTE URBAINE : 105
MAFIA : 14
MANQUE DE REGULATION : 13, 137
MARCHE MONDIAL : 101, 135
MEDIA : 110
MEDIAS ET GUERRE : 8, 110
MEDIAS ET HAINE ETHNIQUE : 110
MEDIATEUR POUR LA PAIX : 6, 38, 74
MEDIATION : 3, 5, 36
MEDIATION NON GOUVERNEMENTALE : 38, 40, 137
MÉDIATION PEDAGOGIQUE : 39, 89
MEDIATION POUR LA PAIX : 22, 111
MEMOIRE : 33
MEMOIRE COLLECTIVE : 1, 27, 46, 48, 50, 51, 52, 79, 96, 97, 114, 115, 116, 117
METHODE : 86
METHODE D'INTERVENTION D'URGENCE : 84
METHODE PEDAGOGIQUE : 88
MIGRATION : 15, 64
MILICE : 59
MILIEU URBAIN : 3
MINE : 35
MINORITE : 16, 22, 79
MINORITE ETHNIQUE : 17, 24
MOBILISATION DE L'EXPERIENCE : 52, 72
MOBILISATION POPULAIRE : 121
MODE DE RESOLUTION DE CONFLITS : 3, 42, 105
MODE DE RESOLUTION DES CONFLITS : 5, 7, 37, 86, 87, 89, 111, 115, 117
MODELE CULTUREL : 41
MODELE DE DEMOCRATIE : 139

MONOPOLE DE LA COMMUNICATION : 8
MOUVEMENT POPULAIRE : 103
MOUVEMENT SOCIAL : 3
MOUVEMENT SOCIAL URBAIN : 120, 121
MUTATION CULTURELLE : 87
MUTATION TECHNIQUE : 132
NARCO ETAT : 26
NARCO TRAFIQUANT : 29, 78
NATIONALISME : 27, 95, 110
NEGLIGENCE DE L'ETAT : 128
NEGOCIATION : 87
NON VIOLENCE : 37, 86, 66, 89, 103, 111
NOUVEL ORDRE MONDIAL : 30
OCCULTATION DES FAITS HISTORIQUES : 1, 50, 51, 52, 96, 97, 115
ONG : 33, 35, 39, 67, 69, 70, 72, 82, 83, 102, 104, 121, 129, 130, 135
ONG INTERNATIONALE : 49
ONU : 20, 30, 33, 37, 43, 49, 66, 80, 81, 83, 129, 138
ONUSAL : 80
OPINION PUBLIQUE : 8, 95, 130
OPINION PUBLIQUE INTERNATIONALE ET PAIX : 34, 35
OPPRESSION POLITIQUE : 47
ORDRE INTERNATIONAL : 42
ORGANISATION COMMUNAUTAIRE : 6, 85
ORGANISATION CRIMINELLE : 14, 25
ORGANISATION POPULAIRE : 84
ORGANISATION SOCIALE : 84
ORGANISME JURIDIQUE : 12
PAIX : 21, 111
PAIX ET REFORME DES INSTITUTIONS : 19, 75, 77, 80
PARDON : 50, 51, 97, 117
PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE : 84
PARTICIPATION DES HABITANTS : 118
PARTICIPATION POLITIQUE : 65, 100, 102, 103, 104, 121, 122
PARTICIPATION POPULAIRE : 5, 38, 71, 85, 100, 102, 103, 120
PASSAGE D'UNE ECONOMIE DE GUERRE A LA PAIX : 113
PASSAGE DE L'ECONOMIE DE LA GUERRE A LA PAIX : 63, 77
PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX : 44, 53, 60, 64, 66, 68, 74, 92, 105, 107
PAUVRE : 74
PAYSAN SANS TERRE : 13
PAYSANNERIE : 16
PERSONNE DEPLACEE : 15, 63, 64
PLACE DE L'ARMEMENT DANS L'ECONOMIE : 21
PLANIFICATION : 132
PLURALISME : 108
PLURALISME CULTUREL : 17
PLURALISME JURIDIQUE : 11, 41
PLURALISME POLITIQUE : 99
PLURIDISCIPLINAIRE : 91, 112
POLICE : 81
POLITIQUE AGRICOLE : 137
POLITIQUE ALTERNATIVE : 133
POLITIQUE D'INFORMATION : 95
POLITIQUE D'INTEGRATION REGIONALE : 114
POLITIQUE DE CONVERSION DE L'ECONOMIE DE LA GUERRE A LA PAIX : 20, 134
POLITIQUE DE COOPERATION : 18
POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT : 124
POLITIQUE DE L'EDUCATION : 90
POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT : 128
POLITIQUE DE L'INFORMATION : 108
POLITIQUE DE PACIFICATION : 18
POLITIQUE DE PEULEMENT : 15
POLITIQUE DE RECONCILIATION : 74, 79, 114, 115, 116
POLITIQUE DE REINTEGRATION DES COMBATTANTS : 58, 61
POLITIQUE DE SANTE : 72
POLITIQUE DES PRIX : 13
POLITIQUE FONCIERE : 28
POLITIQUE DE DISSUASION : 37

POPULATION DEFAVORISEE : 6
POPULATION RURALE : 7
POUVOIR LOCAL : 99, 100
POUVOIR POLITIQUE : 107
POUVOIRS DE L'ETAT : 49
PRATIQUE ALTERNATIVE DU DROIT : 4, 5, 6, 11, 71
PRECARITE : 64
PREJUGE : 87, 94
PRESSION SOCIALE : 121
PREVENTION DES CONFLITS : 3, 18, 22, 89
PRINCIPE DE RESPONSABILITE : 49
PRINCIPE POLLUEUR PAYEUR : 125
PRISE DE PARTICIPATION : 69, 70, 135
PRISONNIER DE GUERRE : 47
PRIVATIZACION : 136
PROCESSUS D'ADAPTATION : 62, 98, 118
PROCESSUS D'EVOLUTION CULTURELLE : 122
PROCESSUS D'EVOLUTION DES MENTALITES : 87, 104, 130
PROCESSUS D'INTEGRATION URBAINE : 118
PROCESSUS DE DEMOCRATISATION : 19, 54, 67, 69, 70, 72, 75, 79, 99, 104, 120, 121, 123, 139
PROCESSUS DE LEGITIMATION : 28, 44
PROCESSUS DE NEGOCIATION : 19, 44, 45, 65
PROCESSUS DE PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX : 38, 45, 47, 80, 81, 93, 94
PRODUCTION ALTERNATIVE DE DROIT : 12
PRODUCTION DE DROGUE : 14, 16
PRODUCTION DE DROIT : 71
PRODUIT FINANCIER ETHIQUE : 135
PROFIT DU TRAFIC DE DROGUE : 26
PROGRAMME DE FORMATION : 88
PROJET : 72, 92, 94, 124
PROPAGANDE : 110
PROPRIETAIRE TERRIEN : 78
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : 124, 126, 127, 135
PROTECTION DES MINORITES : 74
PROTECTION DES PERSONNES : 10
PROTECTION DES POPULATIONS : 30, 49
QUESTION A LA RECHERCHE : 41
QUESTION CLE : 107, 108, 139
RAPATRIE : 65
RAPPORT DE DOMINATION : 89
RECHERCHE ACTION : 3
RECHERCHE EN EDUCATION : 90
RECHERCHE EXPLORATOIRE : 111
RECHERCHE POUR LA PAIX : 97, 112, 113, 117
RECONCILIATION : 51, 94
RECONCILIATION NATIONALE : 46, 50, 73, 80, 98
RECONSTRUCTION DE L'ECONOMIE : 60, 113, 114
RECONSTRUCTION DE L'ETAT : 121
RECONSTRUCTION DE LA SOCIETE : 68, 73, 93, 105
RECONSTRUCTION DES INSTITUTIONS : 23, 72, 75, 81, 121
RECONSTRUCTION DU LOGEMENT : 84
RECONVERSION DE LA SOCIETE DE LA GUERRE A LA PAIX : 58, 59, 60
RECONVERSION PROFESSIONNELLE : 132
REEDUCATION DES AUTEURS DE LA VIOLENCE : 25
REFLEXION COLLECTIVE : 87, 91
REFORME AGRAIRE : 12
REFORME DE LA CONSTITUTION : 17, 79
REFORME DU DROIT : 12
REFUGIE : 32, 33, 39, 47, 48, 49, 64, 65, 66, 67
REGIME AUTORITAIRE : 63
REGLEMENTATION : 108
REGLEMENTATION INTERNATIONALE : 125, 138
REGULATION INTERNATIONALE : 137
REGULATION SOCIALE : 3, 4
REHABILITATION DE L'HABITAT : 118
REHABILITATION DES VICTIMES : 46, 53, 97, 115, 116
REINSERTION DES REFUGIES : 48, 62, 63, 64, 65, 66
REINSERTION SOCIALE : 25, 46, 47, 59, 61, 62, 65
RELATION ARMEE ETAT : 26

RELATION COURT TERME LONG TERME : 84, 91, 126, 128
RELATION CULTURE DEVELOPPEMENT : 119
RELATION DEMOCRATIE CHANGEMENT SOCIAL : 71, 100, 103, 121, 123
RELATION DEVELOPPEMENT PAIX : 114, 130
RELATION ENTRE LES ACTEURS DE L'EDUCATION : 73
RELATION ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT : 124, 128
RELATION ETAT ARMEE : 53, 77, 81
RELATION ETAT INDIENS : 17
RELATION ETAT PAYSAN : 15, 28
RELATION ETAT SOCIETE : 10, 29, 45, 51, 53, 63, 68, 69, 70, 71, 72, 75, 100, 103, 104, 106, 121, 122, 123
RELATION ETAT SOCIETE CIVILE : 42, 44, 99, 102, 120, 130
RELATION INTERETHNIQUE : 31
RELATION INTERNATIONALE : 138
RELATION MEDIA CULTURE DE PAIX : 107
RELATION MICRO MACRO : 63, 69, 71, 72, 118
RELATION NORD SUD : 82, 84, 101, 137
RELATION ONG ETAT : 42, 49, 69, 70, 72, 82, 83, 99, 137
RELATION PAIX DEMOCRATIE : 17, 36, 40, 51, 61, 69, 100, 102
RELATION PAIX DEVELOPPEMENT : 14, 24, 60, 82, 113
RELATION PAIX DEVELOPPEMENT HUMAIN : 15, 19, 20, 22, 43, 63, 83, 89, 139
RELATION PAIX DROIT : 3, 4, 6, 12, 17, 31, 41, 50, 51, 53, 54, 65, 96, 106, 115
RELATION PAIX ET DEVELOPPEMENT HUMAIN : 137
RELATION PAIX JUSTICE : 1, 3, 5, 6, 7, 10, 24, 31, 33, 50, 51, 52, 53, 54, 96, 106, 115, 117
RELATION RECHERCHE FORMATION : 88
RELATION REFEXION ACTION : 91
RELATION REFLEXION ACTION : 21, 48, 68, 88, 94, 95, 108, 111, 112, 118
RELATION RELIGION ETAT : 23
RELATION RELIGION POLITIQUE : 23
RELATION SCIENCE SOCIETE : 8
RELATIONS INTERNATIONALES : 8
RELATIONS ONG ETAT : 104
RENCONTRE : 5
RENFORCEMENT COMMUNAUTAIRE : 71, 118
RENFORCEMENT DE LA CITOYENNETE : 86, 88, 100, 103, 104
RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE : 9, 36, 45, 52, 68, 72, 73, 99, 102, 106, 120, 123
REPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE : 33, 46
REPLI IDENTITAIRE : 27, 97
REPRESENTATION DE L'ENNEMI : 2, 27, 44, 94, 96, 110, 115, 116
REPRESENTATIVITE : 45
REPRESSION : 47, 103, 106
RESEAU D'INFORMATION : 18
RESEAU DE CITOYENS : 31, 36, 40, 73, 94, 99, 105, 106, 121
RESISTANCE AU CHANGEMENT : 67, 98, 132
RESISTANCE CIVIQUE : 36, 102, 103
RESOLUTION ALTERNATIVE DES CONFLITS : 6, 88, 111
RESOLUTION DES CONFLITS : 4, 96, 112
RESOLUTION TRADITIONNELLE DES CONFLITS : 7
RESPECT DES DROITS DE L'HOMME : 81
RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL : 50, 129
RESPONSABILITE : 125, 128
RESPONSABILITE CIVIQUE : 84, 99, 119, 130
RESPONSABILITE DE L'HOMME : 126, 127
RESPONSABILITE DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE ET CONFLIT : 30, 43, 129
RESTAURATION DE L'AUTORITE DE L'ETAT : 75, 78, 81
RETABLISSEMENT DE LA SECURITE : 80
RETABLISSEMENT DE LA VERITE HISTORIQUE : 33, 46

REUSSITE : 43
REVENDECTION DE DROITS : 121
RISQUE NUCLEAIRE : 9
RISQUE TECHNOLOGIQUE : 8, 9
ROLE DE L'ETAT : 49, 70, 123
ROLE DU DROIT : 11, 31
SANTE MENTALE : 32, 47, 48
SANTE PUBLIQUE : 68, 85
SECHERESSE : 15
SECURITE ALIMENTAIRE : 137
SECURITE PUBLIQUE : 61
SENSIBILISATION : 35
SERVICES DE SANTE : 68
SOCIALISATION : 39
SOCIETE CIVILE : 105, 139
SOCIOLOGIE : 3, 8
SOCIOLOGIE DE LA VIOLENCE : 2
SOCIOLOGIE POLITIQUE : 78
SOCIOLOGIE URBAINE : 25
SOLIDARITE : 31, 36, 37, 40, 64, 74, 94, 99, 103, 106
SORTIE DE GUERRE : 63
SOVERAINETE NATIONALE : 29
SPECIALISATION AGRICOLE : 28
STATUT JURIDIQUE : 64
STRATEGIE ALIMENTAIRE : 137
STRATEGIE ALTERNATIVE D'INTEGRATION : 18
STRATEGIE CONCURRENTIELLE : 131
STRATEGIE DE PAIX : 18, 22, 38, 86, 89, 91, 114, 138
STRUCTURE D'APPUI : 62
STRUCTURE DE PRODUCTION AGRICOLE : 28
SUROCCUFATION DES TERRES : 13
SYNDICAT : 21
SYSTEME DE REPRESENTATIONS : 2, 8, 85, 98, 122
SYSTEME DE VALEURS : 23, 25, 36, 40, 52, 86, 94, 106
SYSTEME EDUCATIF : 88
SYSTEME JUDICIAIRE : 4
TECHNOLOGIE ALTERNATIVE : 133
TECHNOLOGIE DE POINTE ET DEVELOPPEMENT : 66
THEORIE ECONOMIQUE : 113
TRAFIC DE DROGUE : 28
TRAITEMENT DES PERSONNES TORTUREES : 47
TRAITEMENT DES TRAUMATISMES PSYCHIQUES : 32
TRANSFORMATION SOCIALE : 71
TRANSITION POLITIQUE : 53
TRANSITION POLITIQUE : 46, 54, 66, 69, 70, 98
TRAUMATISME PSYCHIQUE : 39, 47, 48, 58, 60
TRIBUNAL : 54
TRIBUNAL INTERNATIONAL : 33, 34, 50
TRIBUNAL POPULAIRE : 7
UNICEF : 49
USAGE SOCIAL DE L'INFORMATION : 108
VALORISATION DE L'EXPERIENCE : 116
VICTIME DE GUERRE : 31, 33, 35, 39, 48, 49, 129
VIE POLITIQUE : 122
VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME : 30, 34, 46, 47, 51, 52, 53, 54, 95, 106
VIOLATION DU DROIT INTERNATIONAL : 30, 43
VIOLENCE : 87, 112
VIOLENCE ETATIQUE : 15, 47
VIOLENCE ETHNIQUE : 31
VIOLENCE POLITIQUE : 78
VIOLENCE SOCIALE : 99
VULGARISATION : 9

MOTS-CLES INTERNES PAR SOUS-CHAPITRES

Avertissement

Les mots-clés internes correspondent à des types de classification propres aux organismes producteurs de fiches : chaque rédacteur a en effet la possibilité de proposer en sus ses propres mots-clés ou ceux de l'organisme auquel il appartient. Pour autant la liste qui suit ne présente aucune homogénéité, ni ne répond à une logique d'ensemble. En outre, elle ne prétend nullement répondre, de façon exhaustive, aux thématiques proposées, puisque la très grande majorité des fiches a été indexée bien avant que la typologie thématique proposée conçue au cours des trois derniers mois, n'ait vu la jour. Un tel travail d'harmonisation et de systématisation reste largement à faire.

En l'état, il s'agit donc d'une simple lecture photographique de l'existant, à confronter nécessairement au nouveau thésaurus DPH et plus particulièrement au chapitre « Violence, guerre, paix : Construction de la paix », entièrement neuf. A terme, les mots-clés internes constituent autant de propositions susceptibles d'enrichir la prochaine mise à jour du thésaurus.

I. LA PREVENTION DES CONFLITS

I.1. Prévention des conflits et société : pratiques de la coexistence

CONFRONTATION D'EXPERIENCES
CONTRE POUVOIR DEMOCRATIQUE
CONTROLE DEMOCRATIQUE DE
L'INFORMATION
DEPROFESSIONNALISATION DU
DROIT
EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT
EXPERIENCE ALTERNATIVE DE
DROIT
EXPERTISE
FORMATION DE PARAJURISTES
GUERRE MEDIATIQUE

INSTANCE TRADITIONNELLE DE
REGLEMENT DES CONFLITS
JUSTICE AU QUOTIDIEN
JUSTICE FORMELLE
JUSTICE POPULAIRE
LECONS DE L'HISTOIRE
LOGIQUE DE GUERRE
MEDIATION JURIDIQUE
MEMOIRE EXEMPLAIRE
MEMOIRE SELECTIVE
MOBILISATION
COMMUNAUTAIRE
MODE DE REGLEMENT DES LITIGES

NORME
PLURALISME JURIDIQUE
PRATIQUE DU DROIT
RELATION DROIT DEMOCRATIE
RELATION MEDIA SYSTEME DE
REPRESENTATIONS
RELATION MEMOIRE JUSTICE
RESOLUTION EXTRAJUDICIAIRE DES
CONFLITS
SCIENCE DU DROIT
SERVICE JURIDIQUE
SOURCE DU DROIT
VULGARISATION SCIENTIFIQUE

I.2. Prévention des conflits et effectivité du droit

CONFLIT FONCIER
CONSENSUS
DEMOCRATIE FORMELLE
DROIT A LA TERRE

DROIT FONCIER
MODELE DE DEMOCRATIE
RECOURS INDIVIDUEL
REFLEXION

REFORME DU DROIT FONCIER
SECURITE FONCIERE

I.3. Prévention des conflits et satisfaction des besoins économiques essentiels

AGRO
EXPORTATION
APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE
CONFLIT FONCIER
CONFLIT LOCAL
CONSEQUENCE POLITIQUE DE
L'AIDE INTERNATIONALE
CULTURE ILLICITE
POLITIQUE DE LA DROGUE

DROGUE SYNTHETIQUE
MIGRANT
PAVOT
PEUPLEMENT
PLANIFICATION RURALE
PRIX AGRICOLE
PROJET DE DEVELOPPEMENT

ALTERNATIF
SUBSTITUTION DE CULTURE
TENURE DE LA TERRE
USAGE DE DROGUE
UTILISATION

I.4. Prévention des conflits et action politique

ACCORD MILITAIRE
DROIT COUTUMIER-DROIT
ETATIQUE
ETHNIE
FINANCEMENT DU DESARMEMENT
GESTION PACIFIQUE DES CONFLITS

INDIEN
INITIATIVE DE PAIX
PROCESSUS D'INTEGRATION
REGIONALE
REFLEXION
RELATION ETAT GUERILLA

RELATION SECURITE
INTERNATIONALE
RENCONTRE SYNDICALE
STABILITE REGIONALE

II. ENRAYER LA GUERRE : DE LA SOLUTION MILITAIRE A LA SOLUTION POLITIQUE

II. 1. Analyse des racines des conflits, de la violence et de l'oppression

DELINQUANCE DE L'ETAT
FRONTIERE AGRICOLE
IDEOLOGIE CHRETIENNE
INTEGRATION NATIONALE

NARCO TRAFIQUANT
PROCESSUS DE FORMATION DE
L'ETAT
RELATION EGLISE ETAT

RELATION ETAT NATION
RESPONSABILITE DES EGLISES

II. 2. Faire appliquer le droit humanitaire

REFORME DE L'ONU

II. 3. Enrayer la guerre : Interventions de la société

ACTION PSYCHO EDUCATIVE
CRIME DE GUERRE
DEMOCRATIE CITOYENNE
DEMOCRATIE ET CITOYENNETE
DIALOGUE CIVIL ENTRE
BELLIGERANTS
DIALOGUE POLITIQUE
DIPLOMATIE PREVENTIVE

DROIT DU SOL
ETABLISSEMENT DE LA VERITE
HISTORIQUE
IMPACT POLITIQUE DE L'EMBARGO
JURIDICTION MORALE
MEDIATION CIVIQUE
ONG INTERNATIONALE
PURIFICATION ETHNIQUE

RESPONSABILITE DES ONG
ROLE DE L'EGLISE
ROLE DES ONG
SYNDROME POST
TRAUMATIQUE
TEMOIGNAGE
TRANSITION DEMOCRATIQUE
TRIBUNAL D'OPINION

II. 4. Enrayer la guerre : Interventions des Etats et de la communauté internationale

ANTHROPOLOGIE JURIDIQUE
DEMISSION DU POLITIQUE
DEMOCRATIE PARTICIPATIVE
DETOURNEMENT DE L'AIDE
INTERNATIONALE

MASSACRE
POST MODERNE
RECONNAISSANCE MUTUELLE
RELATION ARMEE SOCIETE
RELATION ETAT GUERILLA

ROLE DES EGLISES
THEORISATION
UNIVERSALISME

III. SORTIE DE GUERRE OU DE DICTATURE : TRANSITION POLITIQUE ET RECONSTRUCTION

III. 1. Mesures d'urgence pour la restauration des droits humains fondamentaux

ADOPTION INTERNATIONALE
AMNISTIE
APPROCHE THERAPEUTIQUE
COMMISSION VERITE
COMMISSION VERITE POUR LE
SALVADOR
CRIME DE GUERRE
CRIMINEL DE GUERRE

EFFET PERVERS DE
L'INTERVENTION INTERNATIONALE
ENFANT NON ACCOMPAGNE
ENFANT REFUGIE
IDEOLOGIE CRIMINELLE
IMPUNITE DES CRIMES DE GUERRE
INJUSTICE HISTORIQUE
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

OCCUPATION
PROCES POLITIQUE
RELATION JUSTICE DEMOCRATIE
RELATION MEMOIRE IDENTITE
RELATION POLITIQUE DROIT
RETABLISSEMENT DE LA VERITE
HISTORIQUE
VIOLENCE MILITAIRE

III. 2. Reconstruction de la société

AUTONOMIE DES ONG
COLLECTIVISATION D'UN PROBLEME
JURIDIQUE
DEMOCRATIE LOCALE
DENI DE DROITS
DIALOGUE INTERCOMMUNAUTAIRE
FPH RENCONTRE
INADAPTATION DE L'ENCADREMENT
LOGIQUE ECONOMIQUE DE LA
GUERRE

OCCUPATION MILITAIRE
PARTENARIAT ETAT ONG
PARTICIPATION A LA GESTION
PUBLIQUE
PRATIQUE POLITIQUE ET SYSTEME
DE VALEURS
RAPATRIEMENT DES REFUGIES
REGLEMENT POLITIQUE
REINSERTION DES ANCIENS
COMBATTANTS

RELATION EGLISE SOCIETE
RELATION PAIX ET SATISFACTION
DES BESOINS
ESSENTIELS
RELATION SOCIETE REELLE
SOCIETE LEGALE
SANS PAPIERS
VICTIMES DE LA PAIX

III. 3. Reconstruction des institutions et de pouvoirs légitimes

ABSENCE DE COORDINATION
CONDITIONNALITE DE L'AIDE
EFFET PERVERS DE L'ACTION
HUMANITAIRE

IDEE REÇUE
IDENTIFICATION DES BESOINS
INADAPTATION DE L'AIDE
INTERNATIONALE

INADEQUATION DE L'AIDE
INTERNATIONALE

III. 4. Reconstruction des infrastructures et des activités économiques

ACCES A LA COMPLEXITE
ANALYSE DE LA VIOLENCE
APPROCHE EDUCATIVE GLOBALE
COEXISTENCE
COMMUNICATION ET
DEVELOPPEMENT
CONFLIT LOCAL
CONSTRUCTION DE LA
CITOYENNETE
CULTURE DES DROITS DE L'HOMME
DECENTRALISATION DES POUVOIRS
DEFINITION DES BESOINS
DEMOCRATIE LOCALE
DEMOCRATISATION
DEONTOLOGIE DE L'INFORMATION

DESORDRE INTERNATIONAL
EDUCATION A LA CITOYENNETE
ENSEIGNEMENT
PLURIDISCIPLINAIRE
IMPACT DE L'INFORMATION
IMPARTIALITE
INTERDEPENDANCE
LEGISLATION DE LA PRESSE
MEMOIRE SELECTIVE
OUTIL PEDAGOGIQUE
PARTICIPATION BASE
POLITIQUE ET ETHIQUE
PROCESSUS DE RECONCILIATION
RELATION ACTION REFLEXION
RELATION ETAT MEDIA

RELATION ETAT MUNICIPALITES
RELATION ONG MUNICIPALITE
RELATION RECHERCHE ACTION
RELATION SECURITE
COOPERATION INTERNATIONALE
REPRESSION POLITIQUE
RETABLISSEMENT DE LA VERITE
HISTORIQUE
REUNIFICATION
ROLE DES FEMMES
SALAIRE
STRATEGIE DE LA NON VIOLENCE
TECHNIQUES DE LA NON VIOLENCE
TECHNIQUES DE RESOLUTION NON
VIOLENTE DES CONFLITS

III. 5. Aide et coopération internationale à la reconstruction

COMPROMIS
CONTROLE DEMOCRATIQUE
DEMOCRATIE ET CITOYENNETE
ETHIQUE POLITIQUE
LUTTE POLITIQUE
MEMOIRE ET IDENTITE
MEMOIRE SELECTIVE

MOBILISATION CITOYENNE
MODELE FEDERAL
MOUVEMENT SOCIAL
NEGATION DE L'AUTRE
RELATION ETAT COLLECTIVITE
LOCALE
RELATION HISTOIRE MEMOIRE

RELATION INDIVIDU CITOYEN
RELATION MEMOIRE JUSTICE
RELATION POLITIQUE ETHIQUE
RELATION POUVOIR CORRUPTION
TRAVAIL SOCIAL INTEGRE

IV. CONSOLIDATION D'UNE PAIX JUSTE ET DURABLE

IV. 1. La transformation de la société

ACCES A LA COMPLEXITE
ANALYSE DE LA VIOLENCE
APPROCHE EDUCATIVE GLOBALE
COEXISTENCE
COMMUNICATION ET
DEVELOPPEMENT
CONFLIT LOCAL
CONSTRUCTION DE LA
CITOYENNETE
CULTURE DES DROITS DE L'HOMME
DECENTRALISATION DES POUVOIRS
DEFINITION DES BESOINS
DEMOCRATIE LOCALE
DEMOCRATISATION
DEONTOLOGIE DE L'INFORMATION

DESORDRE INTERNATIONAL
EDUCATION A LA CITOYENNETE
ENSEIGNEMENT
PLURIDISCIPLINAIRE
IMPACT DE L'INFORMATION
IMPARTIALITE
INTERDEPENDANCE
LEGISLATION DE LA PRESSE
MEMOIRE SELECTIVE
OUTIL PEDAGOGIQUE
PARTICIPATION BASE
POLITIQUE ET ETHIQUE
PROCESSUS DE RECONCILIATION
RELATION ACTION REFLEXION
RELATION ETAT MEDIA

RELATION ETAT MUNICIPALITES
RELATION ONG MUNICIPALITE
RELATION RECHERCHE ACTION
RELATION SECURITE
COOPERATION INTERNATIONALE
REPRESSION POLITIQUE
RETABLISSEMENT DE LA VERITE
HISTORIQUE
REUNIFICATION
ROLE DES FEMMES
SALAIRE
STRATEGIE DE LA NON VIOLENCE
TECHNIQUES DE LA NON VIOLENCE
TECHNIQUES DE RESOLUTION
NON VIOLENTE DES CONFLITS

IV. 2. Régulations politiques et construction de l'Etat de droit

COMPROMIS
CONTROLE DEMOCRATIQUE
DEMOCRATIE ET CITOYENNETE
ETHIQUE POLITIQUE

LUTTE POLITIQUE
MEMOIRE ET IDENTITE
MEMOIRE SELECTIVE
MOBILISATION CITOYENNE

MODELE FEDERAL
MOUVEMENT SOCIAL
NEGATION DE L'AUTRE
RELATION ETAT COLLECTIVITE

LOCALE
RELATION HISTOIRE MEMOIRE
RELATION INDIVIDU CITOYEN

RELATION MEMOIRE JUSTICE
RELATION POLITIQUE ETHIQUE
RELATION POUVOIR

CORRUPTION
TRAVAIL SOCIAL INTEGRE

IV. 3. Pacification des relations internationales

CHANGEMENT CLIMATIQUE

IV. 4. La construction d'une économie de paix

ACDE
BASE MILITAIRE
CAMPAGNE DE SENSIBILISATION
CODE DE BONNE CONDUITE
CONFLIT LOCAL
CONTROLE DEMOCRATIQUE
CONVERSION DE BASE MILITAIRE
CONVERSION DE L'ECONOMIE DE
GUERRE A LA PAIX
COOPERATION MILITAIRE
COUT SOCIAL DU DESARMEMENT
DEMOCRATIE UNIVERSELLE
DROIT ET DEMOCRATIE

DROIT ET DEVELOPPEMENT
FINANCEMENT DE LA CONVERSION
DES INDUSTRIES D'ARMEMENT
IMPACT DU DESARMEMENT SUR LE
DEVELOPPEMENT
IMPACT ECONOMIQUE DU
DESARMEMENT
MINE
MOBILISATION DE L'OPINION
PUBLIQUE
OBSTACLE
ONG NORD
PAIX ET DESARMEMENT

PAUVRETE
REFLEXION
RELATION DEMOCRATIE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
RELATION ETAT INDUSTRIES
D'ARMEMENT
RELATIONS INTERNATIONALES ET
ETHIQUE
RESTRUCTURATION
ROLE DES ONG
SECTEUR SUBVENTIONNE

REPARTITION DES FICHES PAR FREQUENCE GEOGRAPHIQUE

Note : Le chiffre qui se trouve entre parenthèse correspond au nombre d'occurrences des termes cités (pays ou ensemble géographique) dans les fiches. Une fiche peut avoir été indexée par plusieurs mots-clés géographiques (occurrences supérieures au nombre de fiches).

AMERIQUE CENTRALE (20) ET LATINE (31) : 51 fiches

GUATEMALA (4) ; HAITI (3) ; MEXIQUE (5) ; NICARAGUA (1) ; SALVADOR (6) ARGENTINE (1) ; BOLIVIE (2) ; BRESIL (8) ; CHILI (8) ; COLOMBIE (2) ; PEROU (2) ; URUGUAY (1) ; VENEZUELA (1)

EUROPE : 47 fiches

EUROPE DE L'OUEST : 26 fiches
 ALLEMAGNE (4) ; BASSIN MEDITERRANEEN (1) ; ESPAGNE (1) ; EUROPE (5) ; ITALIE (1) ; FRANCE (13)
 EUROPE DE L'EST : 21 fiches
 ARMENIE (2) ; AZERBAIDJAN (1) ; CEI/ ex URSS (3) ; EUROPE DE L'EST (1) ; EX YUGOSLAVIE (13) dont 4 Croatie, 1 Bosnie, 1 Kosovo) ; UKRAINE (1)

AFRIQUE : 21 fiches

AFRIQUE DE L'EST (1) ; AFRIQUE DU SUD (1) ; ALGERIE (1) ; ETHIOPIE (2) ; GUINEE EQUATORIALE (1) ; MAGHREB (1) ; MAROC (1) ; MADAGASCAR (2) ; NIGERIA (1) ; OUGANDA (1) ; RWANDA (2) ; SIERRA LEONE (1) ; SOMALIE (1) ; SOUDAN (1) ; TCHAD (1)

ASIE : 16 fiches

BANGLADESH (1) ; BIRMANIE (1) ; CAMBODGE (4) ; CHINE (1) ; INDE (2) ; INDONESIE (1) ; PAKISTAN (2) ; PHILIPPINES (2) ; THAILANDE (1) ; VIETNAM (1)

PROCHE-ORIENT : 16 fiches

IRAK (1) ; ISRAEL (3) ; LIBAN (4) ; PALESTINE (Gaza/ Cisjordanie) (7) ; TURQUIE (1)

AMERIQUE DU NORD : 6 fiches

CANADA (1) ; ETATS UNIS (5)

MONDE (pays non spécifiés) : 30 fiches

CROISEMENT DES MOTS-CLES THEMATIQUES ET GEOGRAPHIQUES

Note : Les chiffres correspondent aux numéros des fiches dans le dossier. Classement décroissant par ensembles continentaux et géopolitiques

AMERIQUES CENTRALE ET LATINE : 51 fiches

AMERIQUE CENTRALE : (fiche 19)

ACCORD INTERNATIONAL ; COOPERATION INTERETATIQUE ; COOPERATION SUD SUD ; DEPENSES D'ARMEMENT ; DESARMEMENT ; PAIX ET REFORME DES INSTITUTIONS ; PROCESSUS DE DEMOCRATISATION ; PROCESSUS DE NEGOCIATION ; RELATION PAIX DEVELOPPEMENT HUMAIN.

GUATEMALA : (Fiches 19, 45, 65, 106)

ACCES A LA TERRE : 65 ; ACCES AU DROIT : 106 ; ACCORD DE PAIX : 45 ; ACCORD INTERNATIONAL : 19 ; ARMEE : 65 ; CAPITALISATION D'EXPERIENCE : 106 ; CONSTRUCTION DE LA PAIX : 45 ; COOPERATION INTERETATIQUE : 19 ; COOPERATION SUD SUD : 19 ; DEPENSES D'ARMEMENT : 19 ; DESARMEMENT : 19 ; DIALOGUE : 45 ; DROITS DES REFUGIES : 65 ; ECHANGE D'EXPERIENCES : 106 ; EGLISE : 45 ; FEMME : 106 ; LUTTE POLITIQUE ET VIOLENCE : 106 ; PAIX ET REFORME DES INSTITUTIONS : 19 ; PARTICIPATION POLITIQUE : 65 ; PROCESSUS DE DEMOCRATISATION : 19 ; PROCESSUS DE NEGOCIATION : 19, 45, 65 ; PROCESSUS DE PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX : 45 ; RAPATRIE : 65 ; REFUGIE : 65 ; REINSERTION DES REFUGIES : 65 ; REINSERTION SOCIALE : 65 ; RELATION ETAT SOCIETE : 45, 106 ; RELATION PAIX DEVELOPPEMENT HUMAIN : 19 ; RELATION PAIX DROIT : 65, 106 ; RELATION PAIX JUSTICE : 106 ; RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE : 45, 106 ; REPRESENTATIVITE : 45 ; REPRESSION : 106 ; RESEAU DE CITOYENS : 106 ; SOLIDARITE : 106 ; SYSTEME DE VALEURS : 106 ; VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME : 106

MEXIQUE : (Fiches 17, 65, 102, 103, 121)

ACCES A LA TERRE : 65 ; ARMEE : 65 ; CITOYENNETE : 102, 121 ; CONCEPTION DE L'ETAT : 103 ; COORDINATION : 121 ; CORRUPTION : 103, 121 ; DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : 103 ; 121 ; DROIT DES INDIENS : 17 ; DROIT DES MINORITES : 17 ; DROITS DES REFUGIES : 65 ; ETHIQUE PUBLIQUE : 103, 121 ; GUERILLA : 102 ; INNOVATION SOCIALE : 102 ; LEGISLATION : 17 ; LUTTE JURIDIQUE : 17 ; MINORITE ETHNIQUE : 17 ; MOBILISATION POPULAIRE : 121 ; MOUVEMENT POPULAIRE : 103 ; MOUVEMENT SOCIAL URBAIN : 121 ; NON VIOLENCE : 103 ; ONG : 102, 121 ; PARTICIPATION POLITIQUE : 65, 102, 103, 121 ; PARTICIPATION POPULAIRE : 102, 103 ; PLURALISME CULTUREL : 1<7, PRESSION SOCIALE : 121 ; PROCESSUS DE DEMOCRATISATION ; 121 ; PROCESSUS DE NEGOCIATION : 65 ; RAPATRIE : 65 ; RECONSTRUCTION DE L'ETAT : 121 ; RECONSTRUCTION DES INSTITUTIONS : 121 ; REFORME DE LA CONSTITUTION : 17 ; REFUGIE : 65 ; REINSERTION DES REFUGIES : 65 ; REINSERTION SOCIALE : 65 ; RELATION DEMOCRATIE CHANGEMENT SOCIAL : 103, 121 ; RELATION ETAT INDIENS : 17 ; RELATION ETAT SOCIETE : 103, 121 ; RELATION ETAT SOCIETE CIVILE : 102 ; RELATION PAIX DEMOCRATIE : 17 ; 102 ; RELATION PAIX DROIT : 17, 65 ; RENFORCEMENT DE LA CITOYENNETE : 103 ; RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE : 102 ; REPRESSION : 103 ; RESEAU DE CITOYENS : 121 ; RESISTANCE CIVIQUE : 102, 103 ; REVENDICATION DE DROITS : 121 ; SOLIDARITE : 103

NICARAGUA : (Fiche 19)

ACCORD INTERNATIONAL ; COOPERATION INTERETATIQUE ; COOPERATION SUD SUD ; DEPENSES D'ARMEMENT ; DESARMEMENT ; PAIX ET REFORME DES INSTITUTIONS ; PROCESSUS DE DEMOCRATISATION ; PROCESSUS DE NEGOCIATION ; RELATION PAIX DEVELOPPEMENT HUMAIN

SALVADOR : (Fiches 19, 56, 67, 76, 80, 81)

ACCORD DE PAIX : 80, 81 ; ACCORD INTERNATIONAL : 19 ; AIDE INTERNATIONALE A LA RECONSTRUCTION : 80 ; ANCIEN COMBATTANT : 67 ; ARMEE : 80 ; AUTONOMIE : 67 ; COOPERATION INTERETATIQUE : 19 ; COMMUNAUTÉ : 67 ; COOPERATION INTERNATIONALE : 67 ; COOPERATION SUD SUD : 19 ; DEMILITARISATION : 80 ; DEPENSES D'ARMEMENT : 19 ; DESARMEMENT : 19 ; DROITS DE L'HOMME : 60 ; EDUCATION A LA PAIX : 81 ; DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE : 67 ; EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME : 81 ; GARANTIE INTERNATIONALE D'ACCORD DE PAIX : 80 ; IMPUNITÉ : 56, 80 ; INTERVENTION INTERNATIONALE POUR LE RETABLISSEMENT DE LA PAIX : 80, 81 ; LOGIQUE INSTITUTIONNELLE : 67 ; LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ : 56 ; ONG : 67 ; ONU : 80 ; 81 ; ONUSAL : 80 ; PAIX ET REFORME DES INSTITUTIONS : 19, 80 ; POLICE : 81 ; PROCESSUS DE DEMOCRATISATION : 19 ; PROCESSUS DE NEGOCIATION : 19 ; PROCESSUS DE DEMOCRATISATION : 67 ; PROCESSUS DE PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX : 80, 81 ; RECONCILIATION NATIONALE : 80 ; RECONSTRUCTION DES INSTITUTIONS : 81 ; REFUGIE : 67 ; RELATION ETAT ARMEE : 81 ; RELATION PAIX DEVELOPPEMENT HUMAIN : 19 ; RESISTANCE AU CHANGEMENT : 67 ;

RESPECT DES DROITS DE L'HOMME : 81 ; RESTAURATION DE L'AUTORITE DE L'ETAT : 81 ; RETABLISSEMENT DE LA SECURITE : 80

HAITI : (Fiche 26, 37, 72)

AMERIQUE LATINE : (fiches 11, 37, 50, 52, 71, 139)

BRIGADE DE LA PAIX : 37 ; CAPITALISATION D'EXPERIENCE : 11 ; CITOYENNETE : 139 ; CRIME CONTRE L'HUMANITE : 50, 52 ; CRITIQUE DU DROIT : 11 ; DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : 71 ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : 139 ; DROIT : 139 ; DROIT ALTERNATIF : 71 ; DROIT D'INGERENCE HUMANITAIRE : 37 ; DROIT ET CHANGEMENT SOCIAL : 11 ; DROIT ET DEMOCRATIE : 11 ; DROITS AU QUOTIDIEN : 11 ; ECHANGE D'EXPERIENCES : 11 ; ECHANGE SUD SUD : 11 ; EDUCATION JURIDIQUE : 71 ; EMBARGO : 37 ; ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE ET PAIX : 50 ; EVALUATION : 52 ; EXCLUSION POLITIQUE : 139 ; FORMALISME JURIDIQUE : 11 ; IMPUNITÉ : 50, 52 ; INTERPOSITION INTERNATIONALE : 37 ; INTERVENTION CIVILE : 37 ; LEGALISME : 11 ; LEGITIMITE : 11 ; LUTTE JURIDIQUE : 52, 71 ; MEMOIRE COLLECTIVE : 50, 52 ; MOBILISATION DE L'EXPERIENCE : 52 ; MODE DE RESOLUTION DES CONFLITS : 37 ; MODELE DE DEMOCRATIE : 139 ; NON VIOLENCE : 37 ; OCCULTATION DES FAITS HISTORIQUES : 50, 52 ; ONU : 37 ; PARDON : 50 ; PARTICIPATION POPULAIRE : 71 ; PLURALISME JURIDIQUE : 11 ; POLITIQUE DE DISSUASION : 37 ; PRATIQUE : 11, 71 ; PROCESSUS DE DEMOCRATISATION : 139, PRODUCTION DE DROIT : 71 ; QUESTION CLE : 139 ; RECONCILIATION NATIONALE : 50 ; RELATION DEMOCRATIE CHANGEMENT SOCIAL : 71 ; RELATION ETAT SOCIETE : 71 ; RELATION MICRO MACRO : 71 ; RELATION PAIX DEVELOPPEMENT HUMAIN : 139 ; RELATION PAIX DROIT : 50 ; RELATION PAIX JUSTICE : 50, 52 ; RENFORCEMENT COMMUNAUTAIRE : 71 ; RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE : 52 ; RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL : 50 ; ROLE DU DROIT : 11 ; SOCIETE CIVILE : 139 ; SOLIDARITE : 37 ; SYSTEME DE VALEURS : 52 ; TRANSFORMATION SOCIALE : 71 ; TRIBUNAL INTERNATIONAL : 50 ; VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME : 52.

ARGENTINE : (fiche 106)

ACCES AU DROIT ; CAPITALISATION D'EXPERIENCE ; ECHANGE D'EXPERIENCES ; FEMME ; LUTTE POLITIQUE ET VIOLENCE ; RELATION ETAT SOCIETE ; RELATION PAIX DROIT ; RELATION PAIX JUSTICE ; RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE ; REPRESSION ; RESEAU DE CITOYENS ; SOLIDARITE ; SYSTEME DE VALEURS ; VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME.

BOLIVIE : (Fiches 16, 54)

ACTION JURIDIQUE ; 54 ; CONSEQUENCE POLITIQUE DU TRAFIC DE DROGUE ; 16 ; CONTROLE DE L'ETAT ; 16 ; COOPERATION INTERNATIONALE ; 16 ; CORRUPTION ; 54 ; DEVELOPPEMENT ALTERNATIF ; 16 ; DICTATURE ; 54 ; ECONOMIE DE LA DROGUE ; 16 ; IMPUNITÉ ; 54 ; MINORITE ; 16 ; PAYSANNERIE ; 16 ; PROCESSUS DE DEMOCRATISATION ; 54 ; PRODUCTION DE DROGUE ; 16 ; RELATION PAIX DROIT ; 54 ; RELATION PAIX JUSTICE ; 54 ; TRANSITION POLITIQUE ; 54 ; TRIBUNAL ; 54 ; VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ; 54

BRESIL : (Fiches 5, 99, 100, 106, 119, 120, 123, 124)

ACCES AU DROIT : 106 ; ADMINISTRATION PUBLIQUE : 119 ; BANQUE MONDIALE : 124 ; BARRAGE ET DEPLACEMENT DE POPULATIONS : 124 ; BESOINS ESSENTIELS : 123 ; BOIS ENERGIE : 124 ; BUDGET DE L'ETAT : 100 ; CAPITALISATION D'EXPERIENCE : 106 ; CHANGEMENT SOCIAL : 123 ; CITOYENNETE : 05, 120, 123 COLLECTIVITES LOCALES : 100 ; CONCEPTION DE L'ETAT : 119, 120, 123 ; CONCILIATION : 05 ; CORRUPTION : 120, 123 ; DEBOISEMENT : 124 ; DECENTRALISATION : 100 ; DEMOCRATIE : 05 ; DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : 123 ; DEPORTATION DE POPULATION : 124 ; DEVELOPPEMENT DURABLE : 124 ; ECHANGE D'EXPERIENCES : 05, 106 ; ECHEC : 124 ; EDUCATION ET CHANGEMENT SOCIAL : 119 ; ETAT PREDATEUR : 120 ; ETHIQUE PUBLIQUE : 119, 120 ; FEMME : 106 ; FONDS MONDIAL POUR L'ENVIRONNEMENT : 124 ; FORMATION : 05 ; FORMATION DE CADRE : 119 ; GESTION PUBLIQUE : 100 ; IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT : 124 ; INNOVATION SOCIALE : 123 ; JUSTICE SOCIALE : 123 ; LEGITIMITE : 05 ; LUTTE CONTRE LA PAUVRETE : 123 ; LUTTE CONTRE LA POLLUTION : 124 ; LUTTE POLITIQUE ET VIOLENCE : 106 ; MEDIATION : 05 ; MODE DE RESOLUTION DES CONFLITS : 05 ; MOUVEMENT SOCIAL URBAIN : 120 ; PARTICIPATION POLITIQUE : 100 ; PARTICIPATION POPULAIRE : 05, 100, 120 ; PLURALISME POLITIQUE : 99 ; POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT : 124 ; POUVOIR LOCAL : 99, 100 ; PRATIQUE ALTERNATIVE DU DROIT : 05 ; PROCESSUS DE DEMOCRATISATION : 99, 120, 123 ; PROJET : 124 ; PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : 124 ; RELATION CULTURE DEVELOPPEMENT : 119 ; RELATION DEMOCRATIE CHANGEMENT SOCIAL : 100, 123 ; RELATION ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT : 124 ; RELATION ETAT SOCIETE : 100, 106, 123 ; RELATION ETAT SOCIETE CIVILE : 99, 120 ; RELATION ONG ETAT : 99 ; RELATION PAIX DEMOCRATIE : 100 ; RELATION PAIX DROIT : 106 ; RELATION PAIX JUSTICE : 05, 106 ; RENCONTRE : 05 ; RENFORCEMENT DE LA CITOYENNETE : 100 ; RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE : 99, 106, 120, 123 ; REPRESSION : 106 ; RESEAU DE CITOYENS : 99, 106 ; RESPONSABILITE CIVIQUE : 99, 119 ; ROLE DE L'ETAT : 123 ; SOLIDARITE : 99, 106 ; SYSTEME DE VALEURS : 106 ; VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME : 106 ; VIOLENCE SOCIALE : 99

CHILI : (Fiches 5, 46, 62, 69, 70, 104, 128, 136)

AIDE PSYCHOLOGIQUE : 46, 62 ; APPRENTISSAGE DES RELATIONS DE COOPERATION : 70, 104 ; ASSISTANCE MEDICALE : 46 ; BAILLEUR DE FONDS : 62 ; CITOYENNETE : 05 ; COLLECTIVITES LOCALES : 104 ; COMMUNICATION ET MEMOIRE : 46 ; CONCERTATION : 128 ; CONCILIATION : 05 ; CONVERSION DE LA DETTE : 136 ; COOPERATION DECENTRALISEE : 104 ; COOPERATION INTERNATIONALE : 62 ; COORDINATION : 104 ; DEMOCRATIE : 05 ;

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : 69, 70 ; DEPENDANCIA ECONOMICA : 136 ; DEREGLEMENTATION : 128 ; DESEQUILIBRE ECOLOGIQUE : 128 ; DESEQUILIBRIO NORTE SUR : 136 ; DETERIORATION DE L'ENVIRONNEMENT : 128 ; DEUDA : 136 ; DEUDA EXTERNA Y DESARROLLO : 136 ; DEVELOPPEMENT AUTONOME : 70 ; ECHANGE D'EXPERIENCES : 05, 69 ; EVALUATION : 62, 69 ; EXCLUSION SOCIALE : 69 ; FINANCIAMIENTO DEL DESARROLLO : 136 ; FORMATION : 05 ; IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT : 128 ; IMPUNITE : 46 ; INDEMNISATION DES VICTIMES : 46 ; INSERTION PROFESSIONNELLE : 62 ; INTERVENTION DE L'ETAT : 62 ; LEGITIMITE : 05 ; LOGIQUE INSTITUTIONNELLE : 104 ; MEDIATION : 05 ; MEMOIRE COLLECTIVE : 46 ; MODE DE RESOLUTION DES CONFLITS : 05 ; NEGLIGENCE DE L'ETAT : 128 ; ONG : 69, 70, 104 ; PARTICIPATION POLITIQUE : 104 ; PARTICIPATION POPULAIRE : 05 ; POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT : 128 ; PRATIQUE ALTERNATIVE DU DROIT : 05 ; PRISE DE PARTICIPATION : 69, 70 ; PRIVATIZACION : 136 ; PROCESSUS D'ADAPTATION : 62 ; PROCESSUS D'EVOLUTION DES MENTALITES : 104 ; PROCESSUS DE DEMOCRATISATION : 69, 70, 104 ; RECONCILIATION NATIONALE : 46 ; REHABILITATION DES VICTIMES : 46 ; REINSERTION DES REFUGIES : 62 ; REINSERTION SOCIALE : 46, 62 ; RELATION COURT TERME LONG TERME : 128 ; RELATION ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT : 128 ; RELATION ETAT SOCIETE : 69, 70, 104 ; RELATION MICRO MACRO : 69 ; RELATION ONG ETAT : 69, 70 ; RELATION PAIX DEMOCRATIE : 69 ; RELATION PAIX JUSTICE : 05 ; RELATION ONG ETAT : 104 ; RENCONTRE : 05 ; RENFORCEMENT DE LA CITOYENNETE : 104 ; REPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE : 46 ; RESPONSABILITE : 128 ; RETABLISSEMENT DE LA VERITE HISTORIQUE : 46 ; ROLE DE L'ETAT : 70 ; STRUCTURE D'APPUI : 62 ; TRANSITION POLITIQUE : 46, 69, 70 ; VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME : 46.

COLOMBIE : (Fiches 2, 16, 17, 25, 28, 29, 29, 44, 61, 75, 78, 84, 109)

ACCES A LA TERRE : 78 ; ACTION HUMANITAIRE : 84 ; ANCIEN COMBATTANT : 61 ; CAFE : 28 ; CATASTROPHE NATURELLE : 84 ; CLIENTELISME : 25 ; COLONISATION : 28, 29 ; CONSEQUENCE POLITIQUE DU TRAFIC DE DROGUE : 16, 25, 78 ; CONSTRUCTION DE L'ETAT : 29 ; CONTROLE DE L'ETAT : 16 ; COOPERATION INTERNATIONALE : 16 ; COORDINATION : 84 ; CRISE DE L'ETAT : 75 ; CULTURE DE VIOLENCE : 25 ; CULTURE POLITIQUE : 02, 44 ; DELINQUANCE : 25 ; DEMILITARISATION : 61 ; DEMILITARISATION DE LA SOCIETE : 78 ; DEMOCRATIE : 75 ; DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : 61 ; DESORGANISATION DE L'ETAT : 78 ; DEVELOPPEMENT ALTERNATIF : 16 ; DROGUE ET VIOLENCE : 25, 28 ; DROIT DES INDIENS : 17 ; DROIT DES MINORITES : 17 ; ECHEC : 84 ; ECONOMIE DE LA DROGUE : 16, 25 ; EVOLUTION D'UNE SOCIETE : 44 ; FORMATION : 61 ; GROUPE PARAMILITAIRE : 78 ; GUERRILLA : 78 ; GUERRILLERO : 61 ; GUERRE : 02, 61 ; HISTOIRE NATIONALE : 28 ; INFLUENCE DE L'ARMEE SUR L'ETAT : 75 ; INTEGRATION ECONOMIQUE : 29 ; INTEGRATION SOCIALE : 29 ; INTERVENTION DE L'ETAT : 61 ; JEUNE : 25 ; LEGISLATION : 17 ; LEGITIMITE DU POUVOIR : 29 ; LUTTE JURIDIQUE : 17 ; LUTTE POLITIQUE ET VIOLENCE : 29 ; METHODE D'INTERVENTION D'URGENCE : 84 ; MINORITE : 16 ; MINORITE ETHNIQUE : 17 ; NARCO TRAFIQUANT : 29, 78 ; ORGANISATION CRIMINELLE : 25 ; ORGANISATION POPULAIRE : 84 ; ORGANISATION SOCIALE : 84 ; PAIX ET REFORME DES INSTITUTIONS : 75 ; PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE : 84 ; PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX : 44 ; PAYSANNERIE : 16 ; PLURALISME CULTUREL : 17 ; POLITIQUE DE REINTEGRATION DES COMBATTANTS : 61 ; POLITIQUE FONCIERE : 28 ; PROCESSUS DE DEMOCRATISATION : 75 ; PROCESSUS DE LEGITIMATION : 28, 44 ; PROCESSUS DE NEGOCIATION : 44 ; PRODUCTION DE DROGUE : 16 ; PROPRIETAIRE TERRIEN : 78 ; RECONSTRUCTION DES INSTITUTIONS : 75 ; RECONSTRUCTION DU LOGEMENT : 84 ; REEDUCATION DES AUTEURS DE LA VIOLENCE : 25 ; REFORME DE LA CONSTITUTION : 17 ; REINSERTION SOCIALE : 25, 61 ; RELATION COURT TERME LONG TERME : 84 ; RELATION ETAT INDIENS : 17 ; RELATION ETAT PAYSAN : 28 ; RELATION ETAT SOCIETE : 75 ; RELATION ETAT SOCIETE CIVILE : 44 ; RELATION NORD SUD : 84 ; RELATION PAIX DEMOCRATIE : 17, 61 ; RELATION PAIX DROIT : 17 ; REPRESENTATION DE L'ENNEMI : 02, 44 ; RESPONSABILITE CIVIQUE : 84 ; RESTAURATION DE L'AUTORITE DE L'ETAT : 75, 78 ; SECURITE PUBLIQUE : 61 ; SOCIOLOGIE DE LA VIOLENCE : 02 ; SOCIOLOGIE POLITIQUE : 78 ; SOCIOLOGIE URBAINE : 25 ; SOUVERAINETE NATIONALE : 29 ; SPECIALISATION AGRICOLE : 28 ; STRUCTURE DE PRODUCTION AGRICOLE : 28 ; SYSTEME DE REPRESENTATIONS : 02 ; SYSTEME DE VALEURS : 25 ; TRAFIC DE DROGUE : 28 ; VIOLENCE POLITIQUE : 78

PEROU : (Fiches 16, 26)

CONSEQUENCE POLITIQUE DU TRAFIC DE DROGUE : 16, 26 ; CONTROLE DE L'ETAT : 16 ; COOPERATION INTERNATIONALE : 16 ; CORRUPTION : 26 ; DESORGANISATION DE L'ETAT : 26 ; DEVELOPPEMENT ALTERNATIF : 16 ; DROGUE ET VIOLENCE : 26 ; ECONOMIE DE LA DROGUE : 16, 26 ; ETAT PREDATEUR : 26 ; GEOPOLITIQUE DE LA DROGUE : 26 ; MINORITE : 16 ; NARCO ETAT : 26 ; PAYSANNERIE : 16 ; PRODUCTION DE DROGUE : 16 ; PROFIT DU TRAFIC DE DROGUE : 26 ; RELATION ARMEE ETAT : 26

URUGUAY : (Fiche 51)

AMNESIE COLLECTIVE ; DICTATURE ; ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE ET PAIX ; IDENTITE COLLECTIVE ; IMPUNITE ; MEMOIRE COLLECTIVE ; OCCULTATION DES FAITS HISTORIQUES ; PARDON ; RECONCILIATION ; RELATION ETAT SOCIETE ; RELATION PAIX DEMOCRATIE ; RELATION PAIX DROIT ; RELATION PAIX JUSTICE ; VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME

VENEZUELA : (Fiche 118)

ACTION SOCIALE ; ANTHROPOLOGIE CULTURELLE ; BIBONVILLE ; CONCERTATION ; CONNAISSANCE POUR L'ACTION ; COOPERATION DECENTRALISEE ; COORDINATION ; DEVELOPPEMENT INTEGRE ; LUTTE CONTRE L'EXCLUSION ; PARTICIPATION DES HABITANTS ; PROCESSUS D'ADAPTATION ; PROCESSUS D'INTEGRATION URBAINE ; REHABILITATION DE L'HABITAT ; RELATION MICRO MACRO ; RELATION REFLEXION ACTION ; RENFORCEMENT COMMUNAUTAIRE

EUROPE : 47 fiches

EUROPE DE L'OUEST (Fiches 10, 18, 22, 40, 114)

ACCORD INTERNATIONAL : 22 ; ACTION POLITIQUE : 114 ; ALTERNATIVE DE DEVELOPPEMENT : 18 ; ANTIRACISME : 40 ; APPRENTISSAGE DES RELATIONS DE COOPERATION : 114 ; CEE : 10 ; CHAUVINISME : 40 ; CITOYENNETE : 10, 40 ; CONSTRUCTION DE LA PAIX : 22, 114 ; CONTROLE INTERNATIONAL DES ARMEMENTS : 18 ; COOPERATION INTERETATIQUE : 22 ; DESARMEMENT : 18 ; DIALOGUE : 40 ; DROIT ET DEMOCRATIE : 10 ; DROIT INTERNATIONAL : 10 ; DROITS DE L'HOMME : 10 ; DROITS DES MINORITES : 40 ; ECHANGE NORD SUD : 18 ; ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE ET DE LA PAIX : 114 ; FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT : 18 ; GUERRE : 40 ; INTEGRATION REGIONALE : 22 ; INTERDEPENDANCE ECONOMIQUE : 114 ; JURIDICTION SUPRANATIONALE : 10 ; MEDIATION NON GOUVERNEMENTALE : 40 ; MEDIATION POUR LA PAIX : 22 ; MEMOIRE COLLECTIVE : 114 ; MINORITE : 22 ; POLITIQUE D'INTEGRATION REGIONALE : 114 ; POLITIQUE DE COOPERATION : 18 ; POLITIQUE DE PACIFICATION : 18 ; POLITIQUE DE RECONCILIATION : 114 ; PREVENTION DES CONFLITS : 18, 22 ; PROTECTION DES PERSONNES : 10 ; RECONSTRUCTION DE L'ECONOMIE : 114 ; RELATION DEVELOPPEMENT PAIX : 114 ; RELATION ETAT SOCIETE : 10 ; RELATION PAIX DEMOCRATIE : 40 ; RELATION PAIX DEVELOPPEMENT HUMAIN : 22 ; RELATION PAIX JUSTICE : 10 ; RESEAU D'INFORMATION : 18 ; RESEAU DE CITOYENS : 40 ; SOLIDARITE : 40 ; STRATEGIE ALTERNATIVE D'INTEGRATION : 18 ; STRATEGIE DE PAIX : 18, 22, 114 ; SYSTEME DE VALEURS : 40.

ALLEMAGNE : (fiches 98, 101, 114, 116)

ACTION POLITIQUE : 114 ; APPRENTISSAGE DES RELATIONS DE COOPERATION : 114, 116 ; CONSTRUCTION DE LA PAIX : 98, 114 ; COOPERATION INTERNATIONALE : 101 ; DIALOGUE : 116 ; ECHANGE D'EXPERIENCES : 116 ; ECONOMIE INTERNATIONALE : 101 ; EDUCATION A LA PAIX : 114 ; FIRME MULTINATIONALE : 101 ; IDENTITE NATIONALE : 98 ; INEGALITE SOCIALE : 98 ; INTEGRATION ECONOMIQUE : 98 ; INTERDEPENDANCE ECONOMIQUE : 114 ; MARCHE MONDIAL : 101 ; MEMOIRE COLLECTIVE : 114, 116 ; POLITIQUE DE RECONCILIATION : 114, 116 ; PROCESSUS D'ADAPTATION : 98 ; RECONCILIATION NATIONALE : 98 ; RECONSTRUCTION DE L'ECONOMIE : 114 ; REHABILITATION DES VICTIMES : 116 ; RELATION DEVELOPPEMENT PAIX : 114 ; RELATION NORD SUD : 101 ; REPRESENTATION DE L'ENNEMI : 116 ; RESISTANCE AU CHANGEMENT : 98 ; STRATEGIE DE PAIX : 114 ; SYSTEME DE REPRESENTATIONS : 98 ; TRANSITION POLITIQUE : 98 ; VALORISATION DE L'EXPERIENCE : 116.

ESPAGNE : (Fiches 79, 106)

ACCES AU DROIT : 106 ; CAPITALISATION D'EXPERIENCE : 106 ; DICTATURE MILITAIRE : 79 ; ECHANGE D'EXPERIENCES : 106 ; FEMME : 106 ; GUERRE CIVILE : 79 ; HISTOIRE POLITIQUE : 79 ; LUTTE POLITIQUE ET VIOLENCE : 106 ; MEMOIRE COLLECTIVE : 79 ; MINORITE : 79 ; POLITIQUE DE RECONCILIATION : 79 ; PROCESSUS DE DEMOCRATISATION : 79 ; REFORME DE LA CONSTITUTION : 79 ; RELATION ETAT SOCIETE : 106 ; RELATION PAIX DROIT : 106 ; RELATION PAIX JUSTICE : 106 ; RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE : 106 ; REPRESSION : 106 ; RESEAU DE CITOYENS : 106 ; SOLIDARITE : 106 ; SYSTEME DE VALEURS : 106 ; VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME : 106.

FRANCE : (Fiches 3, 4, 5, 8, 9, 21, 31, 35, 88, 89, 114, 116, 122)

ACTION JURIDIQUE : 31 ; ACTION POLITIQUE : 114 ; APPARTENANCE SOCIALE : 122 ; APPRENTISSAGE DE LA MEDIATION : 88 ; APPRENTISSAGE DES RELATIONS DE COOPERATION : 114, 116 ; AVOCAT : 31 ; CAMPAGNE D'INFORMATION : 35 ; CHANGEMENT SOCIAL : 122 ; CITOYENNETE : 05, 122 ; COMMUNAUTE : 03 ; CONCILIATION : 05 ; CONSTRUCTION DE LA PAIX : 114 ; CONTROLE DE L'ETAT : 09 ; CONTROLE SOCIAL : 03 ; CONVERSION DES INDUSTRIES D'ARMEMENT : 21 ; CULTURE DE VIOLENCE : 89 ; CULTURE POLITIQUE : 122 ; DEFENSE JURIDIQUE : 31 ; DEMINAGE : 35 ; DEMOCRATIE : 05, 08 ; DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : 122 ; DESARMEMENT : 21 ; DESINFORMATION : 08 ; DIALOGUE : 116 ; DIFFUSION DE L'INFORMATION : 09 ; DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS : 21 ; ECHANGE D'EXPERIENCES : 05, 116 ; EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT : 09 ; EDUCATION A LA NON VIOLENCE : 88 ; EDUCATION A LA PAIX : 116 ; EDUCATION CIVIQUE : 122 ; EDUCATION ET CHANGEMENT CULTUREL : 88 ; ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE ET DE LA PAIX : 114 ; ETAT NATION : 122 ; EVALUATION : 21 ; EVOLUTION D'UNE SOCIETE : 122 ; EXPERT : 09 ; FINANCEMENT DU DESARMEMENT : 21 ; FORMATION : 05, 09, 89 ; GUERRE : 31, 35 ; HANDICAPE DE GUERRE : 35 ; IDENTITE NATIONALE : 122 ; IDENTITE SOCIALE : 122 ; IMPUNITÉ : 31 ; INFLUENCE DES MEDIAS : 08, 35 ; INFORMATION SCIENTIFIQUE : 09 ; INTERDEPENDANCE ECONOMIQUE : 114 ; JUSTICE COMMUNAUTAIRE : 04 ; JUSTICE INFORMELLE : 04 ; LEGITIMITE : 05 ; MEDIAS ET GUERRE : 08 ; MEDIATION : 03, 05 ; MEDIATION PEDAGOGIQUE : 89 ; MEMOIRE COLLECTIVE : 114, 116 ; METHODE PEDAGOGIQUE : 88 ; MILIEU URBAIN : 03 ; MINE : 35 ; MODE DE RESOLUTION DE CONFLITS : 03 ; MODE DE RESOLUTION DES CONFLITS : 05, 89 ; MONOPOLE DE LA COMMUNICATION : 08 ; MOUVEMENT SOCIAL : 03 ; NON VIOLENCE : 88, 89 ; ONG : 35 ; OPINION PUBLIQUE : 08 ; OPINION PUBLIQUE INTERNATIONALE ET PAIX : 35 ; PAIX : 21 ; PARTICIPATION POLITIQUE : 122 ; PARTICIPATION POPULAIRE : 05 ; PLACE DE L'ARMEMENT DANS L'ECONOMIE : 21 ; POLITIQUE D'INTEGRATION REGIONALE : 114 ; POLITIQUE DE RECONCILIATION : 114, 116 ; PRATIQUE ALTERNATIVE DU DROIT : 04, 05 ; PREVENTION DES CONFLITS : 03, 89 ; PROCESSUS D'EVOLUTION CULTURELLE : 122 ; PROGRAMME DE FORMATION : 88 ; RAPPORT DE DOMINATION : 89 ; RECHERCHE ACTION : 03 ; RECONSTRUCTION DE L'ECONOMIE : 114 ; REGULATION SOCIALE : 03, 04 ; REHABILITATION DES VICTIMES : 116 ; RELATION DEVELOPPEMENT PAIX : 114 ; RELATION ETAT SOCIETE : 122 ; RELATION INTERETHNIQUE : 31 ; RELATION PAIX DEVELOPPEMENT HUMAIN : 89 ; RELATION PAIX DROIT : 03, 04, 31 ; RELATION PAIX JUSTICE : 03, 05, 31 ; RELATION RECHERCHE FORMATION : 86 ; RELATION REFLEXION ACTION : 21 ; 88 ; RELATION SCIENCE SOCIETE : 08 ; RELATIONS INTERNATIONALES : 08 ; RENCONTRE : 05 ; RENFORCEMENT DE LA CITOYENNETE : 88 ; RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE : 09 ;

REPRESENTATION DE L'ENNEMI : 116 ; RESEAU DE CITOYENS : 31 ; RESOLUTION ALTERNATIVE DES CONFLITS : 88 ; RESOLUTION DES CONFLITS : 04 ; RISQUE NUCLEAIRE : 09 ; RISQUE TECHNOLOGIQUE : 08, 09 ; ROLE DU DROIT : 31 ; SENSIBILISATION : 35 ; SOCIOLOGIE : 03, 08 ; SOLIDARITE : 31 ; STRATEGIE DE PAIX : 89, 114 ; SYNDICAT : 21 ; SYSTEME DE REPRESENTATIONS : 08, 122 ; SYSTEME EDUCATIF : 88 ; SYSTEME JUDICIAIRE : 04 ; VALORISATION DE L'EXPERIENCE : 116 ; VICTIME DE GUERRE : 31, 35 ; VIE POLITIQUE : 122 ; VIOLENCE ETHNIQUE : 31 ; VULGARISATION : 09.

EUROPE DE L'EST : (Fiche 40)

ANTIRACISME ; CHAUVINISME ; CITOYENNETE ; DIALOGUE ; DROITS DES MINORITES ; GUERRE ; MEDIATION NON GOUVERNEMENTALE ; RELATION PAIX DEMOCRATIE ; RESEAU DE CITOYENS ; SOLIDARITE ; SYSTEME DE VALEURS.

ARMENIE (fiches 36, 97)

ANTIRACISME : 36 ; CULTURE POLITIQUE : 36 ; DIALOGUE : 36 ; GENOCIDE : 97 ; GUERRE : 36 ; MEDIATEUR POUR LA PAIX : 36 ; MEDIATION : 36 ; MEMOIRE COLLECTIVE : 97 ; OCCULTATION DES FAITS HISTORIQUES : 97 ; PARDON : 97 ; RECHERCHE POUR LA PAIX : 97 ; REHABILITATION DES VICTIMES : 97 ; RELATION PAIX DEMOCRATIE : 36 ; RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE : 36 ; REPLI IDENTITAIRE : 97 ; RESEAU DE CITOYENS : 36 ; RESISTANCE CIVIQUE : 36 ; SOLIDARITE : 36 ; SYSTEME DE VALEURS : 36.

AZERBAIDJAN : (fiche 36)

ANTIRACISME ; CULTURE POLITIQUE ; DIALOGUE ; GUERRE ; MEDIATEUR POUR LA PAIX ; MEDIATION ; RELATION PAIX DEMOCRATIE ; RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE ; RESEAU DE CITOYENS ; RESISTANCE CIVIQUE ; SOLIDARITE ; SYSTEME DE VALEURS.

EX YUGOSLAVIE : (fiches 27, 31, 32, 33, 36, 37 39, 40, 48, 50, 110)

ACTION JURIDIQUE : 31 ; ANTIRACISME : 36, 40 ; AVOCAT : 31 ; CHAUVINISME : 27, 40 ; CITOYENNETE : 40 ; CONFLIT ETHNIQUE : 27 ; CRIME CONTRE L'HUMANITE : 50 ; CULTURE POLITIQUE : 36 ; DEFENSE JURIDIQUE : 31 ; DIALOGUE : 36, 40 ; DROITS DES MINORITES : 40 ; ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE ET PAIX : 50 ; ENSEIGNEMENT DEFORME DE L'HISTOIRE : 110 ; ETHIQUE DES MEDIAS : 110 ; GUERRE : 31, 36, 40 ; IMPUNITE : 31, 50 ; INCITATION A LA HAINE RACIALE : 110 ; INFLUENCE DES MEDIAS : 110 ; INFLUENCE DES MEDIAS SUR LA VIOLENCE : 110 ; JOURNALISTE : 110 ; JUSTICE : 33 ; MEDIA : 110 ; MEDIAS ET GUERRE : 110 ; MEDIAS ET HAINE ETHNIQUE : 110 ; MEDIATEUR POUR LA PAIX : 36 ; MEDIATION : 36 ; MEDIATION NON GOUVERNEMENTALE : 40 ; MEMOIRE : 33 ; MEMOIRE COLLECTIVE : 27, 50 ; NATIONALISME : 27, 110 ; OCCULTATION DES FAITS HISTORIQUES : 50 ; ONG : 33 ; ONU : 33 ; PARDON : 50 ; PROPAGANDE : 110 ; RECONCILIATION NATIONALE : 50 ; REFUGIE : 33 ; RELATION INTERETHNIQUE : 31 ; RELATION PAIX DEMOCRATIE : 36, 40 ; RELATION PAIX DROIT : 31, 50 ; RELATION PAIX JUSTICE : 31, 33, 50 ; RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE : 36 ; REPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE : 33 ; REPLI IDENTITAIRE : 27 ; REPRESENTATION DE L'ENNEMI : 27, 110 ; RESEAU DE CITOYENS : 31, 36, 40 ; RESISTANCE CIVIQUE : 36 ; RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL : 50 ; RETABLISSEMENT DE LA VERITE HISTORIQUE : 33 ; ROLE DU DROIT : 31 ; SOLIDARITE : 31, 36, 40 ; SYSTEME DE VALEURS : 36, 40 ; TRIBUNAL INTERNATIONAL : 33, 33, 50 ; VICTIME DE GUERRE : 31, 33 ; VIOLENCE ETHNIQUE : 31.

CROATIE : Fiches 32, 33, 39, 48

ACTEUR SOCIAL : 39 ; AIDE PSYCHOLOGIQUE : 32 ; ALCOOLISME : 48 ; CAMP DE REFUGIES : 39 ; COMMUNICATION ET INTEGRATION COMMUNAUTAIRE : 39 ; EDUCATION A LA PAIX : 39 ; EFFET DE LA GUERRE SUR LA POPULATION CIVILE : 32 ; ENFANT : 32, 39 ; JUSTICE : 33 ; MEDIATION PEDAGOGIQUE : 39 ; MEMOIRE : 33 ; MEMOIRE COLLECTIVE : 48 ; ONG : 33, 39 ; ONU : 33 ; REFUGIE : 32, 33, 39, 48 ; REINSERTION DES REFUGIES : 48 ; RELATION PAIX JUSTICE : 33 ; RELATION RÉFLEXION ACTION : 48 ; REPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE : 33 ; RETABLISSEMENT DE LA VERITE HISTORIQUE : 33 ; SANTE MENTALE : 32, 46 ; SOCIALISATION : 39 ; TRAITEMENT DES TRAUMATISMES PSYCHIQUES : 32 ; TRAUMATISME PSYCHIQUE : 39, 46 ; TRIBUNAL INTERNATIONAL : 33 ; VICTIME DE GUERRE : 33, 39, 48.

KOSOVO : (Fiche 37)

BRIGADE DE LA PAIX ; DROIT D'INGERENCE HUMANITAIRE ; EMBARGO ; INTERPOSITION INTERNATIONALE ; INTERVENTION CIVILE ; MODE DE RESOLUTION DES CONFLITS ; NON VIOLENCE ; ONU ; POLITIQUE DE DISSUATION ; SOLIDARITE.

UKRAINE : (Fiche 106)

ACCES AU DROIT ; CAPITALISATION D'EXPERIENCE ; ECHANGE D'EXPERIENCES ; FEMME ; LUTTE POLITIQUE ET VIOLENCE ; RELATION ETAT SOCIETE ; RELATION PAIX DROIT ; RELATION PAIX JUSTICE ; RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE ; REPRESSION ; RESEAU DE CITOYENS ; SOLIDARITE ; SYSTEME DE VALEURS ; VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME

CEI : (Fiche 14, 132)

CANNABIS : 14 ; COMPLEXE MILITARO INDUSTRIEL : 132 ; CONSEQUENCE POLITIQUE DU TRAFIC DE DROGUE : 14 ; DEMILITARISATION : 132 ; DESARMEMENT : 132 ; DESORGANISATION DE L'ETAT :14, 132 ; DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS : 132 ; ECHEC : 132 ; ECONOMIE DE LA DROGUE : 14 ; GEOPOLITIQUE DE LA DROGUE : 14 ; MAFIA : 14 ; MUTATION TECHNIQUE : 132 ; ORGANISATION CRIMINELLE : 14 ; PLANIFICATION : 132 ; PRODUCTION DE DROGUE :14 ; RECONVERSION PROFESSIONNELLE : 132 ; RELATION PAIX DEVELOPPEMENT : 14 ; RESISTANCE AU CHANGEMENT : 132.

URSS : (Fiche 132)

COMPLEXE MILITARO INDUSTRIEL ; DEMILITARISATION ; DESARMEMENT ; DESORGANISATION DE L'ETAT ; DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS ; ECHEC ; MUTATION TECHNIQUE ; PLANIFICATION ; RECONVERSION PROFESSIONNELLE ; RESISTANCE AU CHANGEMENT

AFRIQUE : 21 fiches**AFRIQUE SUBSAHARIENNE (fiches 82, 108, 139)**

ACCES AUX SYSTEMES FINANCIERS : 82 ; AIDE INTERNATIONALE : 82 ; BAILLEUR DE FONDS : 82 ; BANQUE MONDIALE : 82 ; CITOYENNETE : 108, 139 ; COMMUNICATION ET DEMOCRATIE : 108 ; DEMOCRATIE OCCIDENTALE : 139 ; DEPENDANCE ECONOMIQUE : 82 ; DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT : 82 ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE et DROIT : 139 ; ECHEC : 82 ; ETHIQUE DES MEDIAS : 108 ; EVALUATION : 82 ; EXCLUSION POLITIQUE : 139 ; FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT : 82 ; IMAGE DE LA GUERRE DANS LES MEDIAS : 108 ; INFORMATION : 108 ; MODELE DE DEMOCRATIE : 139 ; ONG : 82 ; PLURALISME : 108 ; POLITIQUE DE L'INFORMATION : 108 ; PROCESSUS DE DEMOCRATISATION : 139 ; QUESTION CLE : 108,139 ; REGLEMENTATION : 108 ; RELATION NORD SUD : 82 ; RELATION ONG ETAT : 82 ; RELATION PAIX DEVELOPPEMENT : 82 ; RELATION PAIX DEVELOPPEMENT HUMAIN : 139 ; RELATION REFLEXION ACTION : 108 ; SOCIETE CIVILE : 139 ; USAGE SOCIAL DE L'INFORMATION : 108

AFRIQUE DE L'EST : (fiche 23)

ABUS DE POUVOIR ; CONTROLE POLITIQUE ; ECHEC ; EGLISE CATHOLIQUE ; ETHNOCENTRISME ; EVALUATION ; RECONSTRUCTION DES INSTITUTIONS ; RELATION RELIGION ETAT ; RELATION RELIGION POLITIQUE ; SYSTEME DE VALEURS

AFRIQUE DU SUD : (fiche 38)

APARTHEID ; CULTURE DE VIOLENCE ; EDUCATION A LA DEMOCRATIE ; EDUCATION A LA NON VIOLENCE ; MEDiateUR POUR LA PAIX ; MEDIATION NON GOUVERNEMENTALE ; PROCESSUS DE PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX ; STRATEGIE DE PAIX

ETHIOPIE : (Fiches 15, 60)

AIDE PSYCHOLOGIQUE : 60 ; ANCIEN COMBATTANT : 60 ; CONTROLE POLITIQUE : 15 ; DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT : 15 ; DEPORTE : 15 ; DESERTIFICATION : 15 ; DESINTEGRATION SOCIALE : 15 ; ECONOMIE ET GUERRE : 60 ; MIGRATION : 15 ; PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX : 60 ; PERSONNE DEPLACEE : 15 ; POLITIQUE DE PEUPLEMENT : 15 ; RECONSTRUCTION DE L'ECONOMIE : 60 ; RECONVERSION DE LA SOCIETE DE LA GUERRE A LA PAIX : 60 ; RELATION ETAT PAYSAN : 15 ; RELATION PAIX DEVELOPPEMENT : 60 ; RELATION PAIX DEVELOPPEMENT HUMAIN : 15 ; SECHERESSE :15 ; TRAUMATISME PSYCHIQUE : 60 ; VIOLENCE ETATIQUE : 15.

GUINEE EQUATORIALE : (Fiche 26)

CONSEQUENCE POLITIQUE DU TRAFIC DE DROGUE ; CORRUPTION ; DESORGANISATION DE L'ETAT ; DROGUE ET VIOLENCE ; ECONOMIE DE LA DROGUE ; ETAT PREDATEUR ; GEOPOLITIQUE DE LA DROGUE ; NARCO ETAT ; PROFIT DU TRAFIC DE DROGUE ; RELATION ARMEE ETAT

MADAGASCAR : (Fiches 13, 135)

AJUSTEMENT STRUCTUREL ET AGRICULTURE : 13 ; BANQUE MONDIALE : 13 ; CONVERSION DE LA DETTE : 135 ; CRISE ECONOMIQUE : 13 ; DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT : 135 ; FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT : 135 ; FMI : 13 ; INTERVENTION DE L'ETAT DANS L'AGRICULTURE : 13 ; LIBERALISME : 13 ; MANQUE DE REGULATION : 13 ; MARCHÉ MONDIAL : 135 ; ONG : 135 ; PAYSAN SANS TERRE : 13 ; POLITIQUE DES PRIX : 13 ; PRISE DE

PARTICIPATION : 135 ; PRODUIT FINANCIER ETHIQUE : 135 ; PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : 135 ; SUROCCUPATION DES TERRES : 13

NIGERIA : (Fiche 26)

CONSEQUENCE POLITIQUE DU TRAFIC DE DROGUE ; CORRUPTION ; DESORGANISATION DE L'ETAT ; DROGUE ET VIOLENCE ; ECONOMIE DE LA DROGUE ; ETAT PREDATEUR ; GEOPOLITIQUE DE LA DROGUE ; NARCO ETAT PROFIT DU TRAFIC DE DROGUE ; RELATION ARMEE ETAT

UGANDA : (Fiche 53)

ACTION JURIDIQUE ; IMPUNITE ; PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX ; REHABILITATION DES VICTIMES ; RELATION ETAT ARMEE ; RELATION ETAT SOCIETE ; RELATION PAIX DROIT ; RELATION PAIX JUSTICE ; TRANSITION POLITIQUE ; VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME

RWANDA : (Fiches 23, 107)

ABUS DE POUVOIR : 23 ; COMMUNICATION ET DEMOCRATIE : 107 ; CONTROLE POLITIQUE : 23 ; DESINFORMATION : 107 ; ECHEC : 23 ; EGLISE CATHOLIQUE : 23 ; ETHIQUE DES MEDIAS : 107 ; ETHNOCENTRISME : 23 ; EVALUATION : 23 ; FORMATION PROFESSIONNELLE : 107 ; INFLUENCE DES MEDIAS SUR LA VIOLENCE : 107 ; LIBERTE D'INFORMATION : 107 ; PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX : 107 ; POUVOIR POLITIQUE : 107 ; QUESTION CLE : 107 ; RECONSTRUCTION DES INSTITUTIONS : 23 ; RELATION MEDIA CULTURE DE PAIX : 107 ; RELATION RELIGION ETAT : 23 ; RELATION RELIGION POLITIQUE : 23 ; SYSTEME DE VALEURS : 23

SIERRA LEONE : (Fiche 58)

DROIT DES ENFANTS ; ENFANT SOLDAT ; POLITIQUE DE REINTEGRATION DES COMBATTANTS ; RECONVERSION DE LA SOCIETE DE LA GUERRE A LA PAIX ; TRAUMATISME PSYCHIQUE

SOMALIE : (Fiche 24)

ATTEINTE A L'ENVIRONNEMENT PARFAIT DE GUERRE ; ECONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES ; ECONOMIE ET GUERRE ; GUERRE ; LUTTE POUR LA TERRE ; MINORITE ETHNIQUE ; RELATION PAIX DEVELOPPEMENT ; RELATION PAIX JUSTICE

SOUDAN : (Fiche 43)

ACTION HUMANITAIRE ; ACTION POLITIQUE ; AIDE ALIMENTAIRE ; ECHEC ; ETHNOCIDE ; EVALUATION ; FAMINE ; GUERRE CIVILE ; ONU ; RELATION PAIX DEVELOPPEMENT HUMAIN ; RESPONSABILITE DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE ET CONFLIT ; REUSSITE ; VIOLATION DU DROIT INTERNATIONAL

TCHAD : (Fiche 77)

ARMEE ; COMMERCE DES ARMES ; COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT ; DESARMEMENT ; PAIX ET REFORME DES INSTITUTIONS ; PASSAGE DE L'ECONOMIE DE LA GUERRE A LA PAIX ; RELATION ETAT ARMEE ;

MAGHREB

MAGHREB : (Fiche 18)

ALTERNATIVE DE DEVELOPPEMENT ; CONTROLE INTERNATIONAL DES ARMEMENTS ; DESARMEMENT ; ECHANGE NORD SUD ; FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT ; POLITIQUE DE COOPERATION ; POLITIQUE DE PACIFICATION ; PREVENTION DES CONFLITS ; RESEAU D'INFORMATION ; STRATEGIE ALTERNATIVE D'INTEGRATION ; STRATEGIE DE PAIX

ALGERIE : (fiche 60)

AIDE PSYCHOLOGIQUE ; ANCIEN COMBATTANT ; ECONOMIE ET GUERRE ; PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX ; RECONSTRUCTION DE L'ECONOMIE ; RECONVERSION DE LA SOCIETE DE LA GUERRE A LA PAIX ; RELATION PAIX DEVELOPPEMENT ; TRAUMATISME PSYCHIQUE

MAROC : (Fiche 26)

CONSEQUENCE POLITIQUE DU TRAFIC DE DROGUE ; CORRUPTION ; DESORGANISATION DE L'ETAT ; DROGUE ET VIOLENCE ; ECONOMIE DE LA DROGUE ; ETAT PREDATEUR ; GEOPOLITIQUE DE LA DROGUE ; NARCO ETAT ; PROFIT DU TRAFIC DE DROGUE ; RELATION ARMEE ETAT

MONDE : (Fiches 1, 12, 20, 21, 30, 34, 41, 42, 49, 50, 69, 85, 86, 87, 89, 91, 95, 111, 113, 116, 117, 124, 125, 126, 127, 128, 133, 137, 138, 139)

ASIE : 16 fiches**BANGLADESH : (fiche 127)**

CATASTROPHE ECOLOGIQUE ; CATASTROPHE NATURELLE ; DEBOISEMENT ; DEGRADATION DES SOLS ; DESEQUILIBRE ECOLOGIQUE ; DESERTIFICATION ; EROSION ; PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ; RESPONSABILITE DE L'HOMME ;

BIRMANIE : (Fiche 26)

CONSEQUENCE POLITIQUE DU TRAFIC DE DROGUE ; CORRUPTION ; DESORGANISATION DE L'ETAT ; DROGUE ET VIOLENCE ; ECONOMIE DE LA DROGUE ; ETAT PREDATEUR ; GEOPOLITIQUE DE LA DROGUE ; NARCO ETAT ; PROFIT DU TRAFIC DE DROGUE : 26 ; RELATION ARMEE ETAT : 26

CAMBODGE : (Fiches 66, 74, 83, 93)

ACCEPTATION DE L'AUTRE : 74 ; AIDE INTERNATIONALE : 83 ; AIDE SOCIALE : 74 ; CORRUPTION : 83 ; DEPENDANCE ECONOMIQUE : 83 ; DROITS DES FEMMES : 93 ; ECHEC : 83 ; EDUCATION A LA DEMOCRATIE : 93 ; EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME : 93 ; EDUCATION ET CHANGEMENT SOCIAL : 93 ; EGLISE CATHOLIQUE : 74 ; ETHIQUE PUBLIQUE : 83 ; FEMME : 93 ; HCR : 66 ; MEDIATEUR POUR LA PAIX : 74 ; ONG : 83 ONU : 66, 83 ; PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX : 66, 74 ; PAUVRE : 74 ; POLITIQUE DE RECONCILIATION : 74 ; PROCESSUS DE PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX : 93 ; PROTECTION DES MINORITES : 74 ; RECONSTRUCTION DE LA SOCIETE : 93 ; REFUGIE : 66 ; REINSERTION DES REFUGIES : 66 ; RELATION ONG ETAT : 83 ; RELATION PAIX DEVELOPPEMENT HUMAIN : 83 ; SOLIDARITE : 74 ; TECHNOLOGIE DE POINTE ET DEVELOPPEMENT : 66.

CHINE : (Fiche 127)

CATASTROPHE ECOLOGIQUE ; CATASTROPHE NATURELLE ; DEBOISEMENT ; DEGRADATION DES SOLS ; DESEQUILIBRE ECOLOGIQUE ; DESERTIFICATION ; EROSION PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ; RESPONSABILITE DE L'HOMME.

INDE : (Fiche 7, 124)

BANQUE MONDIALE : 124 ; BARRAGE ET DEPLACEMENT DE POPULATIONS : 124 ; BOIS ENERGIE : 124 ; DEBOISEMENT : 124 ; DEPORTATION DE POPULATION : 124 ; DEVELOPPEMENT DURABLE : 124 ; ECHEC : 124 ; FONDS MONDIAL POUR L'ENVIRONNEMENT : 124 ; IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT : 124 ; JUSTICE COMMUNAUTAIRE : 07 ; LUTTE CONTRE LA POLLUTION : 124 ; MODE DE RESOLUTION DES CONFLITS : 07 ; POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT : 124 ; POPULATION RURALE : 07 ; PROJET : 124 ; PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : 124 ; RELATION ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT : 124 ; RELATION PAIX JUSTICE : 07 ; RESOLUTION TRADITIONNELLE DES CONFLITS : 07 ; TRIBUNAL POPULAIRE : 07

INDONESIE : (Fiche 124)

BANQUE MONDIALE ; BARRAGE ET DEPLACEMENT DE POPULATIONS ; BOIS ENERGIE ; DEBOISEMENT ; DEPORTATION DE POPULATION ; DEVELOPPEMENT DURABLE ; ECHEC ; FONDS MONDIAL POUR L'ENVIRONNEMENT ; IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ; LUTTE CONTRE LA POLLUTION ; POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ; PROJET ; PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ; RELATION ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT

PAKISTAN : (Fiche 16, 26)

CONSEQUENCE POLITIQUE DU TRAFIC DE DROGUE : 16, 26 ; CONTROLE DE L'ETAT : 16 ; COOPERATION INTERNATIONALE : 16 ; CORRUPTION : 26 ; DESORGANISATION DE L'ETAT : 26 ; DEVELOPPEMENT ALTERNATIF : 16 ; DROGUE ET VIOLENCE : 26 ; ECONOMIE DE LA DROGUE : 16 ; 26 ; ETAT PREDATEUR : 26 ; GEOPOLITIQUE DE LA DROGUE : 26 ; MINORITE : 16 ; NARCO ETAT : 26 ; PAYSANNERIE : 16 ; PRODUCTION DE DROGUE : 16 ; PROFIT DU TRAFIC DE DROGUE : 26 ; RELATION ARMEE ETAT : 26

PHILIPPINES : (Fiches 6, 134)

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : 134 ; ASSISTANCE JURIDIQUE : 06 ; CHANGEMENT SOCIAL : 06 ; DEMILITARISATION : 134 ; DEPENDANCE ECONOMIQUE : 134 ; DESARMEMENT : 134 ; DESEQUILIBRE NORD SUD : 134 ; DEVELOPPEMENT REGIONAL : 134 ; FORMATION JURIDIQUE : 06 ; IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT : 134 ; ORGANISATION COMMUNAUTAIRE : 06 ; POLITIQUE DE CONVERSION DE L'ECONOMIE DE LA GUERRE A LA PAIX : 134 ; POPULATION DEFAVORISEE : 06 ; PRATIQUE ALTERNATIVE DU DROIT : 06 ; RELATION PAIX DROIT : 06 ; RELATION PAIX JUSTICE : 06 ; RESOLUTION ALTERNATIVE DES CONFLITS : 06

THAILANDE : (Fiche 16)

CONSEQUENCE POLITIQUE DU TRAFIC DE DROGUE ; CONTROLE DE L'ETAT ; COOPERATION INTERNATIONALE ; DEVELOPPEMENT ALTERNATIF ; ECONOMIE DE LA DROGUE ; MINORITE ; PAYSANNERIE ; PRODUCTION DE DROGUE

VIETNAM : (Fiche 63)

BUREAUCRATIE ; ECONOMIE POLITIQUE ; EVALUATION ; INTERVENTION DE L'ETAT ; PASSAGE DE L'ECONOMIE DE LA GUERRE A LA PAIX ; PERSONNE DEPLACEE ; REGIME AUTORITAIRE ; REINSERTION DES REFUGIES ; RELATION ETAT SOCIETE ; RELATION MICRO MACRO ; RELATION PAIX DEVELOPPEMENT HUMAIN ; SORTIE DE GUERRE

PROCHE ET MOYEN ORIENT : 16 fiches**IRAK : (Fiche 8)**

DEMOCRATIE ; DESINFORMATION ; INFLUENCE DES MEDIAS ; MEDIAS ET GUERRE ; MONOPOLE DE LA COMMUNICATION ; OPINION PUBLIQUE ; RELATION SCIENCE SOCIETE ; RELATIONS INTERNATIONALES ; RISQUE TECHNOLOGIQUE ; SOCIOLOGIE ; SYSTEME DE REPRESENTATIONS

ISRAEL : (Fiches 94, 106, 115)

ACCEPTATION DE L'AUTRE : 115 ; ACCES AU DROIT : 106 ; APPRENTISSAGE DES RELATIONS DE COOPERATION : 94 ; ARTISAN DE PAIX : 94 ; CAPITALISATION D'EXPERIENCE : 94, 106 ; ECHANGE D'EXPERIENCES : 106 ; EDUCATION A LA PAIX : 94 ; FEMME : 106 ; LUTTE POLITIQUE ET VIOLENCE : 106 ; MEMOIRE COLLECTIVE : 115 ; MODE DE RESOLUTION DES CONFLITS : 115 ; OCCULTATION DES FAITS HISTORIQUES : 115 ; POLITIQUE DE RECONCILIATION : 115 ; PREJUGE : 94 ; PROCESSUS DE PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX : 94 ; PROJET : 94 ; RECONCILIATION : 94 ; REHABILITATION DES VICTIMES : 115 ; RELATION ETAT SOCIETE : 106 ; RELATION PAIX DROIT : 106, 115 ; RELATION PAIX JUSTICE : 106, 115 ; RELATION REFLEXION ACTION : 94 ; RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE : 106 ; REPRESENTATION DE L'ENNEMI : 94, 115 ; REPRESSION : 106 ; RESEAU DE CITOYENS : 94, 106 ; SOLIDARITE : 94, 106 ; SYSTEME DE VALEURS : 94, 106 ; VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME : 106.

LIBAN : (Fiches 59, 64, 73, 105)

ACCES AU DROIT : 64 ; ACTION SOCIALE : 105 ; ANCIEN COMBATTANT : 59 ; ASSISTANCE JURIDIQUE : 64 ; CAPITALISATION D'EXPERIENCE : 105 ; CHANGEMENT SOCIAL : 105 ; CITOYENNETE : 105 ; CLOISONNEMENT : 73 ; COLLECTIF D'ONG : 64 ; COMMUNICATION ET CITOYENNETE : 73 ; CONSTRUCTION DE LA PAIX : 73 ; DIALOGUE : 73 ; DROITS CIVILS : 64 ; DROITS DE L'HOMME : 64 ; DROITS DES REFUGIES : 64 ; EDUCATION A LA NON VIOLENCE : 59, 105 ; ENSEIGNANT : 73 ; ENSEIGNEMENT TECHNIQUE : 59 ; FORMATION PROFESSIONNELLE : 59 ; IMMIGRE : 64 ; INSERTION PAR L'ECONOMIQUE : 59 ; INTEGRATION SOCIALE : 64 ; LUTTE POLITIQUE ET VIOLENCE : 105 ; LUTTE URBAINE : 105 ; MIGRATION : 64 ; MILICE : 59 ; MODE DE RESOLUTION DE CONFLITS : 105 ; PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX : 64, 105 ; PERSONNE DEPLACEE : 64 ; PRECARITE : 64 ; RECONCILIATION NATIONALE : 73 ; RECONSTRUCTION DE LA SOCIETE : 73, 105 ; RECONVERSION DE LA SOCIETE DE LA GUERRE A LA PAIX : 59 ; REFUGIE : 64 ; REINSERTION DES REFUGIES : 64 ; REINSERTION SOCIALE : 59 ; RELATION ENTRE LES ACTEURS DE L'EDUCATION : 73 ; RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE : 73 ; RESEAU DE CITOYENS : 73, 105 ; SOCIETE CIVILE : 105 ; SOLIDARITE : 64 ; STATUT JURIDIQUE : 64

PALESTINE : (Fiches 47, 57, 68, 92, 94, 96, 115)

ACCEPTATION DE L'AUTRE : 96, 115 ; ACCOMPAGNEMENT SOCIAL : 92 ; AIDE PSYCHOLOGIQUE : 47 ; APPRENTISSAGE DES RELATIONS DE COOPERATION : 94 ; ARTISAN DE PAIX : 94 ; CAPITALISATION D'EXPERIENCE : 94 ; COLLECTIF D'ONG : 92 ; DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE : 68 ; DROIT DES ENFANTS : 92 ; ECHANGE D'EXPERIENCES : 47 ; EDUCATION A LA DEMOCRATIE : 68 ; EDUCATION A LA NON VIOLENCE : 92 ; EDUCATION A LA FAIX : 92, 94 ; EDUCATION ET CHANGEMENT SOCIAL : 92 ; ENFANT : 47, 92 ; FEMME : 68 ; FORMATION COMMUNAUTAIRE : 66, 92 ; INSECURITE : 47 ; MEMOIRE COLLECTIVE : 96, 115 ; MODE DE RESOLUTION DES CONFLITS : 115 ; OCCULTATION DES FAITS HISTORIQUES : 96, 115 ; OPPRESSION POLITIQUE : 47 ; PARTICIPATION POPULAIRE : 68 ; PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX : 68, 92 ; POLITIQUE DE RECONCILIATION : 115 ; PREJUGE : 94 ; PRISONNIER DE GUERRE : 47 ; PROCESSUS DE PASSAGE DE LA GUERRE A LA PAIX : 47, 94 ; PROJET : 92, 94 ; RECONCILIATION : 94 ; RECONSTRUCTION DE LA SOCIETE : 68 ; REFUGIE : 47 ; REHABILITATION DES VICTIMES : 115 ; REINSERTION SOCIALE : 47 ; RELATION ETAT SOCIETE : 68 ; RELATION PAIX DROIT : 96, 115 ; RELATION PAIX JUSTICE : 96, 115 ; RELATION REFLEXION ACTION : 68, 94 ; RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE : 68 ; REPRESENTATION DE L'ENNEMI : 94, 96, 115 ; REPRESSION : 47 ; RESEAU DE CITOYENS : 94 ; RESOLUTION DES CONFLITS : 96 ; SANTE MENTALE : 47 ; SANTE PUBLIQUE : 68 ; SERVICES DE SANTE : 68 ; SOLIDARITE : 94 ; SYSTEME DE VALEURS : 94 ; TRAITEMENT DES PERSONNES TORTUREES : 47 ; TRANSITION POLITIQUE : 68 ; TRAUMATISME PSYCHIQUE : 47 ; VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME : 47 ; VIOLENCE ETATIQUE : 47

TURQUIE : (Fiche 97)

GENOCIDE ; MEMOIRE COLLECTIVE ; OCCULTATION DES FAITS HISTORIQUES ; PARDON ; RECHERCHE POUR LA PAIX ; REHABILITATION DES VICTIMES ; REPLI IDENTITAIRE.

AMERIQUE DU NORD : 6 fiches

CANADA : (Fiche 90)

APPRENTISSAGE DES RELATIONS DE COOPERATION ; CULTURE DE PAIX ; EDUCATION A LA PAIX ; EDUCATION ET CHANGEMENT CULTUREL ; EDUCATION ET CHANGEMENT SOCIAL ; ENSEIGNEMENT ; INNOVATION PEDAGOGIQUE ; POLITIQUE DE L'EDUCATION ; RECHERCHE EN EDUCATION.

ETATS UNIS : (Fiches 8, 112, 130, 131, 134)

ACTION POLITIQUE : 130 ; AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : 134 ; CONSTRUCTION DE LA PAIX : 130 ; CONVERSION DES INDUSTRIES D'ARMEMENT : 130, 131 ; DEMILITARISATION : 130, 134 ; DEMOCRATIE : 08 ; DEPENDANCE ECONOMIQUE : 134 ; DEPENSES D'ARMEMENT : 131 ; DESARMEMENT : 131, 134 ; DESEQUILIBRE NORD SUD : 134 ; DESINFORMATION : 06 ; DEVELOPPEMENT REGIONAL : 134 ; EDUCATION A LA PAIX : 112 ; EDUCATION ET CHANGEMENT CULTUREL : 112 ; EMPLOI : 131 ; ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : 112 ; FINANCEMENT : 131 ; FORMATION : 112 ; IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT : 134 ; INFLUENCE DES MEDIAS : 08 ; INNOVATION PEDAGOGIQUE : 112 ; INTERVENTION DE L'ETAT : 131 ; MEDIAS ET GUERRE : 08 ; MONOPOLE DE LA COMMUNICATION : 08 ; ONG : 130 ; OPINION PUBLIQUE : 08, 130 ; PLURIDISCIPLINAIRE : 112 ; POLITIQUE DE CONVERSION DE L'ECONOMIE DE LA GUERRE A LA PAIX : 134 ; PROCESSUS D'EVOLUTION DES MENTALITES : 130 ; RECHERCHE POUR LA PAIX : 112 ; RELATION DEVELOPPEMENT PAIX : 130 ; RELATION ETAT SOCIETE CIVILE : 130 ; RELATION REFLEXION ACTION : 112 ; RELATION SCIENCE SOCIETE : 08 ; RELATIONS INTERNATIONALES : 08 ; RESOLUTION DES CONFLITS : 112 ; RESPONSABILITE CIVIQUE : 130 ; RISQUE TECHNOLOGIQUE : 08 ; SOCIOLOGIE : 06 ; STRATEGIE CONCURRENTIELLE : 131 ; SYSTEME DE REPRESENTATIONS : 08 ; VIOLENCE : 112.

AMERIQUE DU NORD : (fiche 4)

JUSTICE COMMUNAUTAIRE ; JUSTICE INFORMELLE ; PRATIQUE ALTERNATIVE DU DROIT ; REGULATION SOCIALE ; RELATION PAIX DROIT ; RESOLUTION DES CONFLITS ; SYSTEME JUDICIAIRE.

RÉPERTOIRE DES AUTEURS-RÉDACTEURS, DES ORGANISMES ET DES PERSONNES RESSOURCES

Cette liste n'est pas seulement un index d'auteurs physiques ou moraux. Une des ses finalités est, aussi, d'identifier une première série de noms d'individus et d'organismes qui œuvrent, par leur réflexion et leurs actions, en faveur de la construction de la paix et qui pourraient constituer, potentiellement, la base d'un réseau « faiseurs de paix ».

C'est pourquoi cet index ne se limite aux seuls auteurs/rédacteurs physiques de fiches ou de textes originaux (mis en fiche), même s'ils sont la majorité. Il comprend en outre :

– des individus auprès desquels des entretiens ont été effectués et dont la matière a donné lieu à la rédaction de fiches ; dans la majorité des cas ces individus représentent une ONG ou une organisation (placée en tête, suivie de son adresse)

– les noms de personnes ressources (formalisés sous l'appellation « contact ») actives ou ayant des postes de responsabilités dans des ONG ou des organisations qui œuvrent globalement en faveur de la paix. Ces « contacts » n'ont pas rédigé des fiches mais ont fourni les matériaux ou les documents qui ont permis à un rédacteur de le faire. Il aurait été regrettable de les omettre.

ACAT = ASSOCIATION DES CHRETIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE.
252 rue Saint-Jacques, 75005 PARIS. FRANCE. Tel 43 29 88 52. fax 45 57 07 79.
JACQUES, André.

AEC = ASSEMBLEE EUROPEENNE DES CITOYENS.
21 ter rue Voltaire, 75011 Paris. FRANCE.
DREANO, Bernard.

AIC = ALTERNATIVE INFORMATION CENTER.
P.O. Box 31417, Jérusalem. ISRAEL. Tel. (972/2) 24 11 59. Fax (972/2) 25 31 51.
WARSHAWSKI, Michel.

ACS = ASSOCIATION SOCIALE ET CULTURELLE
rue Gouraud. Gemmaïze, Beyrouth. LIBAN. Tel. (961) 1 20 19 58
contact : YOUNAN, Ougarit

AMARC = ASSOCIATION MONDIALE DES RADIODIFFUSEURS COMMUNAUTAIRES
3575 BOULEVARD Saint Laurent # 704. Montréal. QUEBEC. CANADA. Tel. (514) 982 03 51
contact : GIRARD, Bruce

AUI = ACTION D'URGENCE INTERNATIONALE.
10 rue Félix Ziem, 75018 Paris. FRANCE. Tel 42 64 75 88.
ROBERTS, Tom.

BICE = BUREAU CATHOLIQUE DE L'ENFANCE
65 rue de Lausanne. Genève. SUISSE. Tel. (41) 22 731 32 48 ou 731 17 21
contact : MC CALLIN, Margaret

CCFD = COMITE CATHOLIQUE CONTRE LA FAIM ET POUR LE DEVELOPPEMENT.
4 rue Jean Lantier, 75001 Paris. FRANCE. Tel. 44 82 80 00. Fax 44 82 81 45.
BLAIR, Elsa ; ROSNER, Pierre Michel ; KREMER, Pierre ; CORNET, Bérangère.

CDTM = CENTRE DE DOCUMENTATION TIERS MONDE.
20 rue Rochechouart. 75009 Paris. FRANCE. Tel. 42 82 07 51.
CHEDOT, Corine.

CECOD-IEDES.
162 RUE SAINT CHARLES. 75740 Paris Cedex 15. FRANCE. Tel. 45 58 18 54. FAX 45 57 31 69.
BEY, Marguerite.

CENTRO JOAO XXIII/IBRADES.
Rua Bambina 115, 2251-050 Rio de Janeiro RJ. BRASIL. Tel (94) 331 52 52.
GOMEZ DE SOUZA, Lutz Alberto.

CIDSE = COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA SOLIDARITE.
Tel. (32-2) 230 77 22. Fax (32-2) 230 70 82.
BINDARIYE, Nelson.

CIJ = COMMISSION INTERNATIONALE DES JURISTES
B.P. 160. 1216 Cointrin Genève, SUISSE. Tel. (41) 22 788 47 47 ; Fax (41) 22 788 48 80
personnes ressources : PLANT, Roger ; ARTUCIO, Alexandro

CIMADE
176 rue de Grenelle, 75007 PARIS, FRANCE. Tel. 44 18 60 60. FAX 45 56 08 59.
DESTREMEAU, Blandine ; DE SCHUTTER, René.
JACQUES, Geneviève (entretien avec)

CINEP = CENTRO DE INVESTIGACION Y EDUCACION POPULAR
Carrera 5 A, 33A-08, Apartado aéreo 25916, Bogota, COLOMBIA. Tel. (57) 1 287 90 89. Fax. (57) 1 285 11 13
BLAIR, Elsa ; IZQUIERDO, Gabriel

COMMISSION FRANCAISE JUSTICE ET PAIX.
71 rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris, FRANCE. Tel. 43 25 92 91.
SONDAG, Antoine.

CONFREGUA
10 A Calle 1-40, AP 39301901 Guatemala City. GUATEMALA. Tel. (502) 2 252 43
NAVICHOC, Jose Antonio (entretien avec), CUEVAS, Argentina

COOPRAPAZ =
MORENO, William César (entretien avec)

DELEGATION GENERALE DE LA PALESTINE
14 rue Léandri, 75015 Paris, FRANCE. Tel. 48 28 66 00.
HALEVI, Ilan.

ERM = ENFANTS REFUGIES DU MONDE.
34 rue Gaston Lauriau, 93100 Montreuil, FRANCE. Tel. 48.59.60.29.
SIDOIT, Jean Christophe ; MARDIN, Brigitte

ESPACE CAMBODGE
98 rue d'Aubervilliers, 75019 Paris. FRANCE.
PONCHAUD, François.

FRATERNITE EUROPE ASIE.
18 rue du Cardinal Lemoine, 75005 Paris, FRANCE. Tel. 43 26 27 78. Fax 46 34 72 75.
DINH THI, Nguyen.

HIC = HABITAT INTERNATIONAL COALITION.
Cordobanes N24. Col. San Jose Insurgentes. 03900 MEXICO DF. Tel. 651 6807.
AUDEFROY, Joël.

IFMAN = INSTITUT DE RECHERCHE ET DE FORMATION DU MOUVEMENT POUR UNE ALTERNATIVE NON VIOLENTE
Centre Jacques Monod. BP. 219. 27102 Val de Reuil. FRANCE. Tel. 32 61 05 97, Fax. 32 61 20 78
LHOPITAUX, François (entretien avec)

INAREMAC
Apartado postal 6. San Critobal de Las Casas. Mexico CP 29200. MEXIQUE. Tel. 967 8 13 80
contact : AUBRY, André

INSTITUT PANOS.
53 rue de Turbigo, 75003 Paris. FRANCE. Tel. 42 71 20 21.
CONDAMINES, Charles ; SENGHOR, Diane

IRFED.
49 rue de la Glacière, 75013 PARIS. FRANCE. Tel.(1)43 31 98 90.
FORGEOT, Alain. SILHE, Nicolas.

IRNC = INSTITUT DE RECHERCHE SUR LA RESOLUTION NON VIOLENTE DES CONFLITS
B.P. 19. 94121 Fontenay-sous-Bois. FRANCE. Tel. 48 75 44 46
contact : MANCHAND, François

IUED = INSTITUT UNIVERSITAIRE D'ETUDES DU DEVELOPPEMENT.
24 rue de Rotschild, BP 136, CH-1211 Genève 21. SUISSE.
GONTARD, Jean Pierre.

IZBOR
21 ter rue Voltaire. 75011 Paris. FRANCE. Tel. 48 97 80 07
ALLES, Babette (entretien avec)

JURISTES SOLIDARITES.
43 ter rue de la Glacière. 75013 Paris. FRANCE. Tel. (1) 43 37 87 08. Fax (1) 43 37 87 18.
LARREGLE, Ana ; BOUCHER, Emmanuelle ; DESIGNE, Jean.

LE CUN DU LARZAC
Route Saint Martin, 12100 Millau. Tel. 65 60 62 33
OTT, Hervé (entretien avec)

LES AMIS D'UNE ECOLE DE LA PAIX A GRENOBLE.
11, Avenue Général Champon. 38000 GRENOBLE. FRANCE. Tel/fax : 76 47 13 80.
PETRIS, Richard ; MAZZONI, Philippe ; JACQUELIN, Guy ; FONTANEL, Jacques.

LIGUE INTERNATIONALE POUR LES DROITS ET LA LIBERATION DES PEUPLES.
Siège : Via Délia Dogana Vecchia 5. 00186 Rome. ITALIE. Tel. 65 41 468. Fax 68 77 774
Section française : 23 rue de Clignancourt. 75018 Paris
Frederico Andreu : 12 rue de l'Epargne. Boîte 5. 1000 Bruxelles. BELGIQUE
ANDREU, Frederico ; TEXIER, Philippe (entretien avec)

MAN = MOUVEMENT POUR UNE ALTERNATIVE NON VIOLENTE
21 ter rue Voltaire. 75011 Paris. FRANCE. Tel. 43 72 15 77, Fax. 43 72 15 77
MULLER, Jean-Marie (entretien avec)

MEDECINS DU MONDE.
62 rue Marcadet. 75018 Paris. FRANCE. Tel. 44 92 15 15
BOULANGER, Claire.

MSF = MEDECINS SANS FRONTIERES.
8 rue Saint-Sabin, 75011 Paris, FRANCE. Tel. 40 21 29 29.
BRAUMAN, Rony (entretien avec)
contact : BOUCHET SAULNIER, Française

OGD = OBSERVATOIRE GEOPOLITIQUE DES DROGUES.
BP 190. 75463 Paris Cedex. FRANCE. Tel. 40 36 63 81. FAX 40 38 11 65.
PAX CHRISTI FRANCE.
58 Avenue de Breteuil, 75007 Paris, FRANCE. Tel. 44 49 06 36.
MABILLE, François.

PAX CHRISTI INTERNATIONAL.
21 Rue du Vieux Marche aux Grains. 1000 Bruxelles. BELGIQUE.
PAX CHRISTI International.

PRIES CONO SUR.
Bartolome de Vivar 846 Casa B. Santiago. CHILE. Tel/fax. (562) 67 27 167
MARIN. Gustavo ; ROZAS, Patricio ; REVECO DEL VILLAR, Juan Manuel

RESEAU DE TUNIS

65 avenue Ibn Soufiane, 1004 EL Menzah. TUNISIE. Tel. (216) 1 512 600. Fax (216) 1 500 666/763 928.
ZIAKA, Yolanda ; BOUGUERRA, Larbi.

SOE = SERVICE OEUCUMENIQUE D'ENTRAIDE

17 rue 4. Port au Prince. HAITI. Tel. (509) 45 22 42
contact : DORMER, Véronique

Individus :

ESPONDA FERNANDEZ, Jaime (Chili, ancien président de l'ONR = Officie National Chilien du Retour) ; Oficina nacional de retorno, Alemada 1632. Santiago. CHILI. Tel. (562) 697 18 63. Fax (562) 699 42 96

GRAPPE, Michel (France, psychiatre spécialisé sur les traumatismes de guerre). Contact : via la FPH

GROSSER, Alfred (France/Allemagne, professeur à la FNSP). Fondation nationale des sciences politiques. 27 rue Saint Guillaume. 75007 Paris

PLANES, Jordi (Catalogne, chercheur au Centre d'études historiques internationales de Barcelone). CEHI. Corsega 517-519, 1 r. 3a, 08006 Barcelona. Espagne. Tel. (34) 32 004 567. Fax. (34) 32 14 44 24

OTHMANI, Ahmed (ancien membre du Comité exécutif d'Amnesty International/ Londres). Amnesty International, 4 rue de la Pierre Levée. 75011 Paris